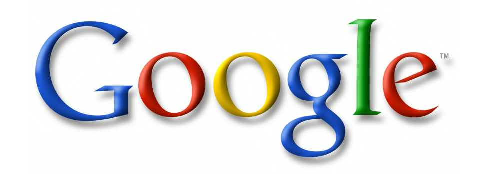




Melvin

#1 00



BIBLIOTHÈQUE LATINE-FRANÇAISE

CORNELIUS NEPOS

EUTROPE

PARIS

IMPRIMERIE ÉDOUARD BLOT

rue Saint-Louis, 46, au Marais

CORNELIUS NEPOS

AVEC UNE TRADUCTION NOUVELLE

PAR M. AMÉDÉE POMMIER

EUTROPE

— ABRÉGÉ DE L'HISTOIRE ROMAINE —

TRADUIT PAR

PAR M. N.-A. DUBOIS

NOUVELLE ÉDITION

REVUE AVEC LE PLUS GRAND SOIN PAR LE TRADUCTEUR

PARIS

GARNIER FRÈRES, LIBRAIRES-ÉDITEURS

6, RUE DES SAINTS-PÈRES, ET PALAIS-ROYAL, 215

1865

A EUGÈNE LOUDUN

MON CHER EUGÈNE,

Moi seul je sais — car vous-même semblez le savoir à peine, tant le zèle pour vos amis vous est naturel — ce que j'ai trouvé en vous de sympathie chaleureuse et de fraternelle sollicitude. Laissez-moi donc vous dédier, du cœur, ce petit travail, qui vous intéresse parce qu'il est de moi. Il serait bon, si j'avais pu trouver, pour le faire, quelques-unes des qualités de votre plume si vive, si nette et si française.

Votre ami,

AMÉDÉE POMMIER.

AVIS ESSENTIEL

Au moment où je traduisais la vie d'Atticus, je n'avais plus bien présente, et c'est un tort dont je m'accuse en toute humilité, la correspondance de Cicéron, qui en est souvent un si précieux commentaire. Cette correspondance, il y avait vingt-cinq ans que je ne l'avais lue. Le hasard d'un autre travail me l'ayant fait reprendre tout récemment, elle me révéla une erreur que j'avais commise; elle me la révéla trop tard malheureusement pour que je la fisse disparaître, puisque le tirage du volume était achevé, assez à temps néanmoins pour que je pusse la signaler ici et la réparer autant qu'il dépend de moi. Le changement introduit dans le texte au paragraphe IV de la vie d'Atticus et la note qui s'y rattache doivent être considérés comme nuls. Atticus revenait, en effet, d'Athènes à Rome toutes les fois que les candidatures de ses amis réclamaient sa présence. Plusieurs passages des premières lettres de Cicéron ne laissent à ce sujet aucun doute. Le lecteur est donc prié de rétablir le texte latin tel qu'il est cité dans la note et de lire la traduction ainsi qu'il suit : *Il gérait son bien avec tout le soin d'un vigilant père de famille et donnait le reste de son temps, soit aux lettres, soit aux affaires de la république d'Athènes; tout cela, sans oublier les intérêts de ses amis à Rome. On le voyait arriver pour les comices qui les concernaient, et jamais, dans une conjoncture majeure, il ne leur fit défaut : témoin*, etc.

Pour me faire mieux pardonner ma faute, je glisserai ici deux petites particularités recueillies pendant ma lecture et qui compléteront la notice qui va suivre. Une lettre datée d'Arpinum, le 13 novembre, an de Rome 709, avant J.-C. 45, nous apprend que Népos eut un fils qu'il perdit de bonne heure. « Je suis grandement ému et affligé de sa mort, » écrit Cicéron, tout en ajoutant qu'il ne savait pas cet enfant au monde. Dans une autre lettre, il s'étonne que Népos soit curieux de lire les ouvrages philosophiques dont il s'occupait alors, attendu le peu d'estime qu'il semblait faire en général des travaux de ce genre, ce qui se trouve concorder parfaitement avec le petit fragment sur la philosophie qu'on peut voir à la fin de notre volume.

A. P.

DE

CORNELIUS NEPOS

ET DE

SES TRADUCTEURS FRANÇAIS

I

Quelque succinctes que soient les biographies rédigées par Cornélius Népos, la sienne l'est encore davantage, et il n'y a pas lieu de s'en étonner. Chez les anciens, et plus spécialement chez les Romains, un homme qui ne passait point par les dignités et les magistratures et qui n'était pas directement mêlé à la chose publique, un simple littérateur, un savant, un homme d'étude et de cabinet, n'avait guère de vie à raconter. Or ce dut être précisément le cas de Népos. Il ne paraît pas avoir été autre chose qu'écrivain, et ses ouvrages furent probablement les seuls événements de son existence. Voilà pourquoi ce qu'on sait des circonstances de sa vie se réduit à peu près à rien. Exposons ce rien, ce *totum nihil*, comme dit Juvénal.

Il était né une soixantaine d'années environ avant l'ère vulgaire, soit à Vérone même, soit à Hostilie, bourg du territoire de

Vérone, sur les rives du Pô. C'était la partie de l'Italie qu'on appelait Gaule Cisalpine, ou *Porte-toge, Togata,* et qui, relativement au cours du fleuve qui la traverse, se subdivisait en Gaule Cispadane et Gaule Transpadane, ce qui explique que Catulle ait pu qualifier Népos d'Italien et qu'Ausone, d'autre part, l'ait appelé Gaulois.

Il eut pour amis Catulle, son compatriote, qui lui dédia ses épigrammes; Pomponius Atticus, dont il a écrit la vie, et Cicéron, avec lequel il entretint une correspondance malheureusement perdue. Il semble avoir consacré tout son temps à des travaux d'érudition historique, et l'on croit qu'il mourut, assez âgé, vers la sixième année du règne d'Auguste. Voilà, en dehors de ses écrits auxquels nous allons revenir, tout ce qu'on sait de la vie de Népos. Le désir très-concevable et très-excusable de grossir, d'un atome quelconque, cette maigre notice a porté malheur à quelques biographes de notre auteur. Ils ont dit qu'il avait fini empoisonné par un de ses affranchis, nommé Callisthène. Qu'il soit constaté ici une fois pour toutes que c'est là une erreur ayant pris source dans la *Bibliothèque latine* du docte Fabricius, lequel, par inadvertance, applique à Népos lui-même ce que Plutarque, sur le témoignage de Népos, rapporte de Lucullus, ainsi que chacun le peut vérifier dans la vie du capitaine romain.

II

Cornélius Népos avait considérablement écrit. Nous connaissons, soit par lui, soit par d'autres anciens qui en font mention, plusieurs des ouvrages qu'il avait composés. Il y avait d'abord ses *Chroniques,* ou histoire universelle en trois livres, antérieure à celle de Trogue Pompée, et dont Catulle lui parle dans sa pre-

mière épigramme : A qui offrir mon livret badin tout frais éclos? — A toi, Cornélius, à toi qui voulais bien compter pour quelque chose mes bagatelles, alors que, le premier d'entre les Latins, tu déroulais la suite des âges dans trois volumes, avec quelles recherches et quel labeur, Jupiter le sait! — Il y avait son recueil intitulé *les Exemples*, c'est-à-dire, comme on peut le croire, une compilation dans le genre de celle de Valère-Maxime. Nous ignorons en combien de livres elle se divisait : mais nous savons qu'Aulu-Gelle cite le cinquième. — Cornélius avait en outre publié, ainsi que le fit Varron, une espèce de biographie universelle sous le titre des *Hommes illustres*. Elle était au moins en seize livres, puisque le seizième est cité par le grammairien Flavius Sosipater Charisius. J'incline à croire que les *Excellents Capitaines* faisaient partie de cet ouvrage et formaient une de ses catégories. Il devait s'y trouver également les grands historiens, les grands orateurs, les grands poëtes, les grands artistes, tout ce qui avait primé en un mot dans un genre quelconque, soit chez les Grecs, soit chez les Romains. — Il ne serait pas impossible qu'on eût plus d'une fois transformé en ouvrages distincts et séparés les divisions de cet immense répertoire historique. J'en dirai autant des traités spéciaux d'antiquités ou de géographie qu'on attribue à Cornélius d'après les citations de Pline, de Pomponius Méla et de Solin. Conformons-nous sur ce point au principe philosophique qui défend de multiplier les êtres sans nécessité. L'histoire et la biographie donnaient à Népos assez d'occasions de toucher ces matières ; elles en étaient un accessoire inséparable et obligé. On peut croire néanmoins qu'en dehors de son grand ouvrage il avait rédigé quelques biographies plus particulièrement détaillées, celle de Caton, par exemple, qu'il rappelle lui-même, et celle de Cicéron, dont Aulu-Gelle cite le deuxième livre, ce qui suppose un travail étendu et proportionné

à l'importance du personnage. Il existait aussi, et en plusieurs livres, paraît-il, une correspondance réciproque de lui et du même Cicéron. Enfin Suétone, dans les *Illustres Grammairiens*, mentionne encore un opuscule où il distinguait le littérateur de l'érudit, et un passage des lettres de Pline le Jeune donne à entendre qu'il était même un peu versificateur et qu'il avait essayé de la poésie, au moins comme délassement de plus graves travaux.

L'autorité dont jouissait Cornélius Népos comme écrivain et la place qu'il tenait dans l'estime des anciens sont constatées par de nombreux témoignages. — « Vous me dites, écrivait Cicéron à Pomponius Atticus, que vous lui donnez la première place après moi. — Il faudrait avant tout vous mettre à la mienne. — Quant à Népos, c'est un homme divin. » — Pline le Naturaliste, dans sa grande compilation, le cite au moins vingt fois, pour discuter ses assertions. Son nom se retrouve encore chez plusieurs auteurs de l'antiquité païenne ou chrétienne, chez Tertullien, Minutius Félix, Lactance, Ammien Marcellin, Donat, saint Jérôme, Servius, Macrobe, Diomède, Priscien. Omettons Jornandès qui, à propos de l'île Mona, cite un Cornélius, auteur d'annales, sans qu'on puisse savoir au juste s'il s'agit de Népos ou de Tacite.

III

Quoi qu'il en soit, les œuvres de notre Cornélius formaient un ensemble imposant et un précieux corps de doctrine et d'histoire. Tout cela s'est anéanti, englouti, avec tant d'autres richesses intellectuelles, accumulées par la civilisation antique. Il serait long,

et ce n'est point ici le lieu de récapituler ces pertes, d'en évaluer l'importance et de rechercher à qui incombe la responsabilité de cet immense *déficit* littéraire. Qu'il suffise de dire qu'au moment où s'ouvraient les temps modernes, l'antiquité, comme un vaisseau triomphant et pavoisé, voguait vers nous à pleines voiles sur l'océan des âges, toute chargée des productions de ses écrivains, les deux cent mille volumes des rois de Pergame, si vous voulez, ou les sept cent mille des Ptolémée. Au premier siècle, la grande phalange tout entière répondait encore à l'appel; tous les philosophes de la Grèce étaient présents et au complet, tous les historiens, tous les orateurs, tous les rhéteurs, tous les poëtes lyriques, tous les tragiques, tous les comiques. Catastrophe déplorable et la plus énorme que l'esprit humain ait jamais essuyée! Du deuxième au cinquième siècle après Jésus-Christ, le sinistre se consomme; le navire fait eau et finit par sombrer avec sa cargaison. Sans doute, au milieu du désastreux naufrage, des trésors ont été recueillis, d'inappréciables débris ont été préservés, mais enfin des débris. Que ce soit fatalité des choses, que ce soit négligence humaine, le sauvetage n'a guère disputé à l'abîme et *repêché* que des œuvres mutilées, décomplétées; et, pour en revenir à Cornélius Népos, il s'en est fallu de quelques feuillets seulement qu'il n'ait péri tout entier. Les *Capitaines grecs* ont surnagé, frêle épave, mince échantillon d'un talent qui avait tant produit, une parcelle, un rien, mais un de ces riens qui sont la gloire. C'est le privilège et le bénéfice de ces ancêtres de toute littérature, seuls et *irremplaçables* témoins d'un monde à jamais disparu, d'être plus sûrs de vivre avec une cinquantaine de pages ou moins encore, que nous avec tant de volumineux écrits. Le *Régent*, qu'on peut prendre dans le creux de la main, a plus de valeur qu'une pierre de taille.

Une chose, en apparence bien légère et bien aisément destruc-

tible, en réalité plus solide et plus résistante que le bronze et le granit, une simple feuille de parchemin, dépositaire de la pensée, a été l'arche de salut pour Cornélius Népos. Elle a soutenu sa mémoire sur le déluge de la barbarie intermédiaire. Et pourtant, à quoi tient l'immortalité! de ce peu qui restait de lui, de cette pauvre petite *miette*, unique vestige de sa fécondité, il a failli être dépossédé après coup, sans qu'il y eût de la faute de personne; il a couru le risque d'une expropriation posthume de son œuvre; c'est trop peu dire : cette expropriation, il l'a subie pendant longtemps, et cela, par suite d'un simple malentendu.

Il paraît que, vers le quatrième siècle, les manuscrits de ses *Grands Capitaines* étaient devenus rares et déjà presque introuvables, à la façon de certains livres modernes dont les bibliographes savent qu'il n'existe au monde que deux ou trois exemplaires. Émilius Probus, un rhéteur, un grammairien, un lettré du temps, pour gagner les bonnes grâces de l'empereur Théodose, résolut de les remettre en lumière et d'en faire une belle et correcte copie. Dans ce déclin des lettres latines, c'était, semble-t-il, grande besogne et rude entreprise que la transcription d'un livre, même exigu; car toute la famille s'y mit. En tête des vieux manuscrits on lit une pièce de vers où Émilius Probus nous apprend que c'est la main de son aïeul, celle de sa mère et la sienne, qui ont confectionné cette copie. Parmi ces vers il s'en trouve un où le scribe, s'adressant au livre même, lui dit : Lorsque le maître te lira, qu'il sache que tu es mien;

Quum leget hæc dominus, te sciat esse meum.

En disant celà, Probus ne prétendait nullement s'approprier l'œuvre d'autrui. Ce n'était point un faussaire usurpant frauduleusement une gloire qui ne lui appartenait pas. Il n'y avait

point là une de ces spoliations, une de ces criantes improbités, ironie du hasard qui eût donné un si cruel démenti à son nom de *Probus*. Il entendait uniquement parler de son travail de copiste et d'éditeur, voulait faire sa cour et ne pas perdre auprès de l'empereur le gré de la peine qu'il avait prise. Ses paroles ne pouvaient avoir aucune ambiguïté pour les contemporains, pas plus que, pour nous, le livre que nous désignons par le nom du libraire ou de l'imprimeur. Mais, le larcin qu'il n'avait pas eu l'intention de commèttre, l'ignorance des siècles suivants le commit pour lui et à son bénéfice; on prit au pied de la lettre le vers que nous avons cité; l'erreur causée par son sens équivoque prévalut, et Probus se trouva devenu plagiaire sans le vouloir et fut constitué auteur classique et latiniste des plus purs, en dépit des temps de décadence où il avait vécu.

IV

L'édition *princeps* (1471), les autres éditions du quinzième siècle, celle même de 1522, ne portent que le nom d'Émilius Probus; puis la chose reste quelque temps indécise et flottante entre Cornélius Népos et Émilius Probus, dont les noms figurent également au frontispice dans l'ordre où nous venons de les placer et joints ensemble par les mots *seu* ou *vulgo*. Enfin, à partir de 1675, et grâce à la décision des savants les plus autorisés, les droits de chacun sont fixés et reconnus; restitution est faite au légitime propriétaire : les vies des éminents capitaines sont définitivement adjugées à Cornélius Népos et le nom d'Émilius Probus est supprimé. Accordons-lui néanmoins une bonne part d'estime et de reconnaissance; car les érudits s'accor-

dent à penser que l'ouvrage ne nous a été conservé que par sa seule copie.

Telles sont les vicissitudes qu'a traversées ce petit livre pour arriver des temps anciens jusqu'à nous. Je considère l'opinion de ceux qui s'obstinent à le revendiquer pour Émilius Probus comme parfaitement insoutenable. Pour tout *dégustateur* tant soit peu exercé, la saveur de cette latinité n'est pas de l'époque de Théodose. Il y a là une fleur, un *bouquet* d'élégance et de naturel qui équivaut à la date la plus authentique. Probus une fois écarté comme auteur du livre, reste une seconde hypothèse accréditée auprès d'un assez grand nombre de savants, c'est qu'il en ait été l'abréviateur. Nous n'aurions, à ce compte, qu'une réduction émondée, écourtée, étranglée, de l'ouvrage de Cornélius Népos. Cette supposition ne me paraît pas plus admissible que la première, et je n'y vois qu'une preuve nouvelle de ce besoin qu'éprouvent trop souvent les doctes de douter, de conjecturer et d'embrouiller les choses les plus nettes sous prétexte de les éclaircir. Leur opinion est démentie par un examen un peu attentif du livre. Le tissu du style est trop *un*, trop homogène; nulle part on ne sent de lacune; nulle part les *points de suture* n'apparaissent. Pense-t-on qu'une main étrangère eût pu se livrer à ce travail d'élagage et de condensation sans laisser de nombreuses traces de son passage? Qu'importe que l'œuvre soit d'une précision qui touche parfois à la sécheresse? N'est-ce pas la suite d'un parti pris, d'un système que l'auteur s'impose et qui est plusieurs fois mentionné par lui-même, celui de s'abstenir de toute superfluité, de se borner au substantiel et à l'essentiel? Certaines biographies, objecte-t-on, sont beaucoup plus courtes que les autres. J'en vois une raison bien simple, c'est que celles-là lui fournissaient moins à dire. Leurs dimensions respectives dépendent manifestement du plus ou du moins de richesse du sujet.

Quelles sont les plus longues, les plus développées? celles de Thémistocle, d'Alcibiade, d'Épaminondas, d'Annibal, c'est-à-dire des hommes qui l'emportent évidemment sur tous les autres par leur supériorité personnelle et leur importance historique. On peut citer encore comme relativement détaillées les vies de Datame et d'Eumène, deux chefs dont les actions de guerre offraient une matière à la fois abondante, curieuse et peu connue. La différence des proportions se trouve donc logiquement motivée. Je ne parle pas de la vie d'Atticus, la plus longue de toutes et pour laquelle Népos a dérogé à sa chère concision. C'était une exception en faveur d'un ami, et cette biographie d'ailleurs ne faisait certainement point partie du recueil des capitaines. L'exiguïté de certains livres des anciens ne doit pas nous faire conclure tout d'abord que ce ne sont que des abrégés. L'exubérance moderne nous trompe en cela. L'antiquité n'avait pas nos habitudes verbeuses. Voyez César : il enferme en sept livres, qui font à peine un petit volume de texte, toutes ses expéditions de Gaule, de Germanie et de Bretagne. En un seul livre, Salluste raconte, avec toutes ses péripéties, la guerre de Jugurtha. En quatre livres, Florus embrasse et résume toute l'histoire romaine, de Romulus à Auguste inclusivement. Certes, voilà qui est plus serré, plus concentré encore que notre Cornélius Népos.

V

Ce qui nous reste de son ouvrage — car ce livre n'est qu'une moitié de livre — consiste en vingt-deux biographies de capitaines grecs ou barbares, plus, un court chapitre sur les rois. A la fin de la vie d'Annibal, il annonce qu'il va passer à la seconde

partie de sa tâche, c'est-à-dire aux capitaines romains. Cette seconde partie avait-elle été omise par Émilius Probus dans sa copie, ou bien a-t-elle péri malgré cette transcription? C'est ce qu'il est impossible de décider. Toujours est-il certain que Népos l'avait composée, puisque Plutarque, à qui elle a probablement fourni l'idée de ses parallèles, l'avait dans les mains et la consultait en rédigeant ses propres biographies. Quatre fois il s'appuie du témoignage de Népos : dans la vie de Lucullus, des Gracques, de Marcellus, et dans le parallèle de Pélopidas et de Marcellus. Un écrivain véronais du quatorzième siècle assure que, parmi les capitaines romains de Népos, se trouvait Jules César, son contemporain. Cette vie existait-elle encore alors? On peut se le demander, bien que la chose ne semble pas infiniment probable.

Contentons-nous de le juger sur ses capitaines étrangers, la seule série qui soit venue jusqu'à nous. Il avait sous les yeux, en les composant, et c'est lui-même qui nous l'apprend, les historiens grecs Thucydide, Théopompe, Timée, Philistus, Dinon, Polybe, Silénus, Sosilus. La manière dont les premières notices sont rédigées a fait soupçonner à J.-H. Schlégel qu'il n'avait pas eu Hérodote entre les mains, et, quoique cela paraisse surprenant, on peut regarder ce point comme moralement démontré.

Les matériaux qu'il emprunte à la Grèce sont résumés à sa façon, et, l'on peut dire, triés, *épluchés* par lui, de manière à ne rien conserver d'oiseux ni de surabondant. Comme les chimistes dans leurs expériences sur les gaz, il semble s'être proposé d'éprouver jusqu'à quel point le récit et la pensée sont *compressibles*. Boileau, qui regardait comme une des principales qualités de l'écrivain de savoir se borner, devait être content de Cornélius Népos. Jamais on n'a été plus sobre de développements,

plus économe de détails, plus avare de réflexions. L'épargne poussée si loin donne des regrets et devient presque un défaut. Dans sa crainte d'être minutieux, il effleure les sujets, et, en fait d'anecdotes et de traits de caractère, est toujours en deçà du nécessaire plutôt qu'au delà. On lui en veut de sa discrétion et de sa parcimonie; on le souhaiterait souvent plus étoffé, plus explicite, disons le mot, plus *bavard*. Mais il s'est fait son plan et sa méthode. Tout dans son livre est strict et concret, et, partant, un peu superficiel.

Hâtons-nous d'ajouter cependant que le cadre étroit dans lequel il se resserre n'empêche ni l'intérêt de ces petites biographies ni la ressemblance des portraits. Toutes ces figures héroïques offrent des types bien accentués, au moral s'entend; car, au physique, les historiens de l'antiquité, je ne dis pas les poëtes, ne font guère de ces descriptions minutieuses que nous prodiguons; ils ne détaillent point de manière à nous satisfaire l'extérieur de leurs personnages, s'en remettant vraisemblablement de ce soin aux arts du dessin, à la peinture, à la statuaire, à la numismatique, à la glyptique. Les âmes seules sont peintes dans Népos, mais elles le sont supérieurement. Toutes ont leur physionomie distincte et originale, leur cachet individuel bien prononcé. Ce sont des images qui restent dans l'esprit et dans le souvenir; elles sont vivantes, et quelques coups de burin en ont fait des camées inusables et des médailles frappées pour l'éternité. Il y en a peu, mais c'est exquis.

L'antiquité d'ailleurs. nous a transmis des auteurs bien plus brefs encore et bien plus secs que Cornélius Népos, et c'est même un des mérites de ce dernier d'avoir échappé à l'aridité en s'imposant un tel laconisme et d'avoir su concilier l'aisance et la concision. S'il n'a pas la vaste *information*, l'érudition copieuse et *touffue* de Plutarque, ce n'est pas non plus la maigreur aride,

le squelette décharné des *Hommes illustres* d'Aurélius Victor, par exemple.

La critique n'est pas son fort. Mais il possède éminemment cette grande qualité morale de l'historien, la probité, l'impartialité. Tout dans son petit livre respire la candeur d'une âme sincère et véridique, d'une âme élevée, parfaitement affranchie de toutes les préventions et de toutes les jalousies du patriotisme, si vivaces pourtant et si intolérantes chez les anciens. Il tient les balances de l'histoire avec une honnêteté, une indépendance de jugement, un flegme de neutralité qui fait son éloge et semble ne lui rien coûter. Ce Romain a puisé dans le commerce des Grecs la bienveillance et la sympathie pour leur nation. Cela se sent partout et dès la préface, morceau intéressant qui par bonheur nous est resté. Rien chez lui d'hostile à l'étranger, rien de trop partial pour ses concitoyens. Son besoin de justice et son ingénuité sont à tel point qu'un écrivain carthaginois n'aurait pu parler d'Annibal plus favorablement qu'il ne le fait. Il s'exécute de bonne grâce et le déclare le premier de tous les capitaines connus, ce qui n'est pas moins méritoire que si un Anglais disait la même chose de Napoléon.

Sous le rapport littéraire, quatre choses frappent d'abord dans le style de Népos : le nerf, la clarté, la noblesse, l'élégance. Il appartenait à cette génération qui précéda immédiatement le règne d'Auguste, génération de haute culture intellectuelle déjà et représentée, pour nous encore, par des hommes de premier ordre; dans la poésie, par Catulle, ce prince des raffinés, et par ce sinistre et formidable Lucrèce, le Titan de la poésie antique, qui a secoué les colonnes du monde moral, lézardé les murs du grand temple et tenté de déraciner de l'âme humaine l'idée de Dieu; dans la prose, par l'universel Cicéron, l'énergique et nerveux Salluste, le grand et attique César, dont le premier peut

passer tout ensemble pour le Démosthène, l'Isocrate et le Platon des Latins, le second pour leur Thucydide et le troisième pour leur Xénophon. Il n'est pas difficile de s'apercevoir que Népos participe à la fois de ces trois derniers écrivains. Il a la facilité gracieuse et fleurie du grand orateur son ami, et même parfois, bien que rarement, le long circuit de la période cicéronienne, de cette phrase qui se déroule longtemps et solennellement sans points d'arrêt et qui demande un souffle puissant, une large poitrine, des poumons de tribune, pour être prononcée tout d'une haleine. Il a également et habituellement le laconisme de l'historien de Catilina et cette virilité de diction qui économise les mots et condense la pensée. Enfin il a, on peut dire, constamment l'élégante simplicité, le style uni, sans emphase, sans faux brillant, la limpidité de cristal, de l'admirable auteur des *Commentaires*. C'est même cette netteté de l'expression, ce goût parfait, ce dédain du clinquant et de l'hyperbole à la Florus, qui ont valu à Cornélius Népos d'être choisi et adopté pour un des premiers initiateurs de l'enfance à la connaissance de la langue latine. On aurait tort de le mépriser comme écrivain des classes élémentaires et des écoliers à leur début. Ce sont précisément ses qualités de naturel et de clarté, si fort prisées de Rollin dans son *Traité des Études*, qui lui ont valu cet honneur. Elles ont eu pour lui une autre conséquence heureuse : son texte diaphane, pur de toute affectation et où ne se voit jamais la recherche de ce qu'on appelle le *trait*, a moins souffert qu'un autre des ignorances des transcripteurs. Peu d'incertitudes chez lui, peu de variantes à débattre. L'or n'est point sujet à s'oxyder. Un diamant ne se rouille pas.

Nous avons signalé les qualités littéraires de Népos : élégance, dignité, transparence, précision. A-t-il à un égal degré la chaleur et la couleur? Il siérait mal, même à son traducteur, de le

soutenir. C'est un coloriste médiocre, et sa narration ressemble plus à une gravure qu'à un tableau. L'animation et le mouvement lui font un peu défaut. En général, les anciens, qui conservent toujours la noblesse de l'attitude et la simplicité des lignes, ont en même temps quelque chose de la froideur du marbre et de la rigidité du bas-relief, une manière grave, tempérée, tranquille, presque impassible, comme s'ils craignaient de déranger, par quelque mouvement inconvenant et brusque, les plis réguliers et majestueux de leur toge. Nous autres, modernes, nous sommes plus émus, plus passionnés. Un peu de *bouillonnement*, même dans l'histoire, ne nous déplaît pas.

Outre les capitaines étrangers, nous avons de Népos une courte notice sur Caton l'Ancien. On la produit d'ordinaire comme se rattachant à la seconde partie de l'ouvrage de Cornélius. Il est infiniment plus probable qu'elle provient de l'écrit sur les historiens latins; car les actions de guerre de Caton y sont à peine mentionnées, tandis que l'auteur s'arrête du moins quelques instants sur ses études et sur son livre des *Origines*.

Un morceau plus important est la vie de Pomponius Atticus, que Pierre Cornérus, premier éditeur de Népos, tira, ainsi que la notice sur Caton le Censeur, d'un autre manuscrit que les *Capitaines*. Tout porte à croire qu'elle servait d'introduction au recueil des lettres de Cicéron et de ses amis, et qu'à cette circonstance elle a dû sa conservation. C'est un opuscule intéressant et curieux, qui a de l'agrément et de la grâce, un panégyrique de main d'ami, travaillé avec complaisance, caressé par le pinceau, fini, on le sent, avec une prédilection de cœur, mais dont la valeur historique ne dépasse guère celle d'un éloge académique ou d'une oraison funèbre.

Nous avons encore de Népos deux autres courts fragments, assez significatifs néanmoins pour qu'on les traduise : l'un

retrouvé dans un vieux manuscrit, l'autre cité par Lactance.

Enfin les copistes nous ont conservé, à la suite de ces différents écrits, deux précieux passages de Cornélie, mère des Gracques. Ce sont des adjurations adressées à son fils Caïus et qui ont dû être écrites vers l'an 123 avant J.-C. Le style n'est pas celui de Népos; il a un caractère marqué d'archaïsme et de négligence épistolaire. Ces fragments, dont rien ne semble devoir faire suspecter l'authenticité et où l'ingénuité du sentiment se montre à nu, se trouvaient probablement intercalés dans quelque ouvrage de notre auteur, et le nom du personnage, ainsi que leur valeur historique, les auront sauvés en les signalant à l'attention des transcripteurs.

VI

Soit qu'on ait été tenté par la brièveté du travail, soit que ce petit livre offrît un attrait particulier, les interprètes chez nous ont été nombreux. Nous avons pu compter jusqu'à une vingtaine de versions françaises, ou complètes, ou partielles, échelonnées et réparties sur un espace de trois siècles à peu près, puisque nous sommes en 1865 et que la plus ancienne porte le millésime de 1568. La plupart de ces traductions, nous les avons lues avec attention et soigneusement étudiées : car c'est, selon nous, le devoir du dernier arrivant de s'enquérir consciencieusement de ce qui a été fait avant lui. Qu'on nous permette de dire quelques mots de nos devanciers. Non que nous prétendions en donner une liste minutieusement exacte, un relevé rigoureusement et mathématiquement complet. Dans cet historique, nous ne parlerons, bien entendu, que de ce qui est significatif; nous négligerons naturellement les *choix;* nous omettrons ces versions

interlinéaires, ces *mot à mot*, exercices scolaires destinés aux commençants et presque toujours, d'ailleurs, calqués servilement sur quelque traduction antérieure.

La première en date n'est pas la plus mauvaise ; elle a pour auteur l'historien du Haillan, bien connu des lettrés. C'est un petit in-quarto où ne se trouvent ni le texte latin ni la vie d'Atticus, et, comme il est désormais au rang des raretés bibliographiques, ainsi que tous les livres ses contemporains qu'on n'a point réimprimés, nous en transcrivons ici l'intitulé en faveur des curieux :

LES VIES
DES PLUS GRANDS, PLUS VERTUEUX ET EXCELLENTS CAPITAINES
GRECS ET BARBARES DE L'ANTIQUITÉ
FAITES PAR ÆMILIUS PROBUS, AUTEUR ANCIEN
ET MISES EN FRANÇOIS
PAR
BERNARD DE GIRARD
seigneur du Haillan, secrétaire de Monseigneur le duc d'Anjou et de Bourbonois,
frère du Roy
A PARIS
A L'OLIVIER DE PIERRE L'HUILLIER, RUE SAINT-JACQUES
—
1568
Avec privilège du Roy.

« Lecteur, dit le translateur dans sa préface, cet ancien historiographe Æmilius Probus, que les uns disent avoir été du temps de Cicéron et les autres de l'empereur Théodose, use d'une façon de parler si peu commune entre les auteurs latins et si brève et concise que qui le voudroit tourner mot à mot en notre langue lui donneroit une mauvaise grâce en françois, qui est un langage qui n'aime pas à être serré. »

On voit que du Haillan avait conscience des difficultés de sa besogne, et il faut lui tenir compte de ce qu'il a fait pour les surmonter. Cette concision qu'il remarquait dans l'original, il ne s'en est pas trop écarté dans sa copie. Après tout, il arrivait le premier; il s'attaquait à un sujet vierge, et, si par une infirmité presque inévitable il manque le sens dans bien des passages, il en est d'autres où il le saisit avec une singulière finesse et le rend avec un grand bonheur de tour et d'expression. Au total, sa version se lit encore avec plaisir, grâce à la bonhomie et à la naïveté de cette langue d'Amyot qui séduit toujours, et à laquelle du Haillan mêle je ne sais quoi de hardi et de dégagé, quelque chose de militaire et qui sent son homme d'épée.

Quatre-vingt-huit ans après la traduction de du Haillan (1656), parurent *les Vies des grands capitaines de la Grèce de Cornélius Népos*, traduites en français par le père J. Vignancour, de la compagnie de Jésus, publiées d'abord avec les initiales de l'auteur seulement et plusieurs fois réimprimées dans le dix-septième siècle et jusque dans le dix-huitième. Sa version ne méritait nullement cette espèce de vogue. Elle fourmille de contre-sens, et des contre-sens les plus grossiers, et l'on s'étonne qu'il ait pu se trouver un jésuite aussi méchant humaniste. Elle inaugure en outre le malheureux système de la paraphrase et noie le texte dans un déluge de mots parasites. Non que je prétende qu'il ne s'y rencontre jamais une phrase heureuse et facile : ce serait là un chef-d'œuvre de maladresse, un *bonheur de malheur* par trop extraordinaire. Mais, en général, elle est fort inférieure à celle de du Haillan. Quoique plus jeune d'un siècle, elle paraît plus surannée; le style en est rampant et sans noblesse, et il aurait mieux valu sans contredit s'en tenir à la première que de recommencer la chose pour faire si mal.

En 1663, les *Vies des plus illustres généraux d'armée grecs*

et romains, traduites de Cornélius Népos par le sieur de Claveret, tentent de faire concurrence au père Vignancour. Claveret, contemporain de Corneille, est connu dans l'histoire littéraire par quelques pièces de théâtre et par une traduction de Valère-Maxime. Celle de Népos est molle et faible, et l'on voit tout d'abord qu'on a affaire à un pauvre latiniste. Il manque le sens dans des endroits où un bon écolier ne le manquerait pas. Tout ce dont on le peut louer, c'est de n'être pas trop paraphraseur. Il est de plus le premier en date qui ait traduit la vie d'Atticus.

Viennent ensuite (1697) *les Vies des grands capitaines de la Grèce par C. Népos, traduction nouvelle par Jean Henry.* Je ne sais qui était ce Jean Henry. Mais, en tout cas, sa version est beaucoup plus moderne, plus exacte et plus concise, que celles dont nous venons de parler.

Avec le père Legras, de l'Oratoire (1729), nous faisons un pas notoirement rétrograde, Nous retombons dans le délayage le plus excessif et dans un luxe de contre-sens qui n'aurait point son pareil, si le père Vignancour n'était pas là. Le prix de bévue hésite entre le jésuite et l'oratorien.

En 1726, avait été publié à Paris, chez Brocas, le texte de Cornélius Népos, avec des notes en français et des réflexions politiques et morales par L.-A. de Préfontaine. Ce Préfontaine, auteur d'une traduction d'Eutrope, publiée en 1710 par le même Brocas, mourut, croit-on, vers 1743. Cette année même, parut chez Barbou un Cornélius Népos avec traduction française, plusieurs fois réimprimé tant chez Barbou que chez Brocas. La traduction n'est pas signée; mais il n'y a pas à douter qu'elle ne soit une œuvre posthume de Préfontaine qui, si j'en juge par le ton de quelques-unes de ses notes, devait être un bon et zélé janséniste, et qui, vraisemblablement par scrupule de conscience et par cette abnégation de vanité qu'on affectait à Port-Royal,

aura recommandé en mourant de lui garder l'anonyme, ce qui fut fait. Brocas était son éditeur habituel, et la traduction de Népos est accompagnée de bonnes, belles et savantes notes, qui concordent en partie avec le commentaire de l'édition purement latine, ce qui, indépendamment des autres présomptions et inductions, nous révèle suffisamment le nom de l'auteur. Cette traduction est très-fidèle, quant au sens : mais elle a un grand tort, c'est d'introduire systématiquement la glose dans le texte et de pousser jusqu'au plus intolérable excès l'abus de la paraphrase.

Ce dernier vice est considérablement amendé dans la version de l'abbé Paul (1781), fécond et laborieux traducteur, mais dont le talent ne répond pas toujours à son zèle et à sa bonne volonté. Chaque fois qu'il faudrait du nerf, de l'élégance, un peu d'esprit ou un peu de coloris, sa traduction de Cornélius Népos laisse immensément à désirer. Seulement elle est en général claire et assez concise, et ces qualités ont suffi pour lui assurer une faveur attestée par de nombreuses réimpressions, faveur qui s'est prolongée jusqu'à nos jours et qu'elle mérite en partie. — Je lis cette phrase dans la préface : « Un témoignage aussi favorable à notre auteur que celui de Cicéron, d'Atticus et de l'abbé Mongault me dispense d'en citer d'autres qu'il me serait très-aisé de recueillir. » — Ces trois noms de Cicéron, d'Atticus et de l'abbé Mongault, si grotesquement accolés sur un pied d'égalité, donnent une triste idée du goût et du tact de l'abbé Paul.

Le troisième tome des œuvres de l'abbé de Radonvilliers, publiées en 1807, contient une traduction de Cornélius Népos, revue et retouchée par Noël, si connu jadis dans les colléges par ses dictionnaires et ses compilations. Les nouveaux interprètes visent manifestement à fortifier la partie négligée par l'abbé Paul ; il y a là d'estimables efforts dans le sens de la facilité, de la grâce et de l'élégance ; mais on verse toujours du côté où l'on penche :

leur français semble trop souvent flasque et comme *désossé*.

Malgré mes recherches, et, le croirait-on? malgré les ressources des grandes bibliothèques de Paris, j'ai inutilement tâché de recouvrer la traduction de Jean-Marie Bruyset, publiée à Lyon en 1812. Je n'ai pas été plus heureux pour celle de Boutmy, imprimée en 1830. Mais il est présumable que ni l'une ni l'autre n'enchérissaient beaucoup sur celles que nous venons de passer en revue.

Dans l'intervalle (1827), avait paru, pour la collection Panckoucke, celle de M. P.-F. de Calonne, professeur au collége royal de Henri IV, republiée dix ans plus tard. Je m'étais trouvé amené à y prendre part pour un travail de révision. Elle vaut certainement mieux dans nombre de passages que toutes les précédentes et il y a des endroits parfaitement rendus. Cependant, quand je l'ai relue au bout de trente ans comme un ouvrage qui m'était nouveau, sans me préoccuper de ma coopération et avec l'impartialité d'un juge étranger, je l'ai reconnue décidément insuffisante; elle a surtout un défaut, capital à mes yeux, parce qu'il est partout et qu'il tient du système : c'est d'énerver un texte remarquable surtout par sa précision et d'y introduire cette manière banalement fleurie, que, dans les traditions universitaires, on s'est trop habitué à prendre pour de l'élégance.

La traduction de Vendel-Heyl, professeur de seconde au collége royal de Saint-Louis (1835), est évidemment en progrès sur les autres pour l'aisance, la vivacité, l'énergie de l'expression.

Celle de Boismont (1836) a l'ambition bien marquée de serrer le texte de près et d'en offrir une interprétation aussi littérale que possible. Les efforts ne sont pas toujours heureux, pas toujours malheureux non plus.

Nous rencontrons ensuite la traduction de Kermoysan, qui fait partie de la collection Nisard. Elle est facile et naturelle; mais il

s'y trouve des traces de négligence. En plusieurs endroits, la version n'est pas d'accord avec la leçon du texte. L'élégance manque et souvent l'exactitude; tout n'est pas traduit. Enfin il y règne un défaut habituel, assez grand selon moi : c'est que la structure de la phrase latine est fréquemment dérangée sans raison, intervertie sans besoin absolu, ce qui amollit nécessairement la phrase française et ce qui est une infidélité, sinon pour le sens, du moins pour la manière et la physionomie de l'écrivain antique.

Terminons ce recensement par la traduction de W. Rinn, professeur au collége Rollin (1855) et disons de la dernière en date ce que nous avons dit de la première, que ce n'est pas la plus méprisable. Je ne parle pas du sens, désormais fixé; mais, avec cet interprète, on gagne incontestablement en précision, en justesse, en franchise et liberté d'allure.

Grâce à toutes ces tentatives courageusement et opiniâtrément renouvelées, le Cornélius français, comme à travers autant de filtrations successives, s'est peu à peu épuré, clarifié, réduit surtout. Il en a été de lui comme d'un liquide, trouble d'abord et saturé de matières hétérogènes, qu'on *décante* à plusieurs reprises et qui, chaque fois, laisse au fond du vaisseau d'où il sort un dépôt de molécules étrangères et entre moins chargé de sédiment, plus limpide et plus pur, dans celui où on le transvase.

Maintenant, y avait-il lieu à une interprétation nouvelle? Nous nous sommes posé cette question et l'on voit que nous nous sommes répondu par l'affirmative. Après mûr examen et sans prétendre faire quelque chose d'absolu et de définitif — car il n'y a rien de définitif en fait de traductions — nous avons cru qu'on pouvait apporter à cette tâche plus de correction et d'exactitude encore; nous avons pensé qu'il était possible d'atteindre simultanément, et d'une façon plns complète, les quatre qualités qui caractérisent Népos, élégance, dignité, netteté, précision, et

dont chaque traducteur a trop souvent poursuivi une ou deux, à l'exclusion des autres. Nous avions d'abord songé à un simple remaniement de la traduction de 1827 : mais nous avons bientôt senti qu'il serait plus court et plus utile d'en faire une autre. Les principes qui nous ont été constamment présents dans notre besogne sont les suivants : Emboîter rigoureusement le pas du modèle. — Ne jamais employer dix mots où cinq suffisent. — Ne pas ôter à l'écrivain l'esprit qu'il a et ne pas lui donner celui qu'il n'a point. — Respecter autant qu'on le peut, et on le peut souvent, l'ordre de la construction latine, lequel, transplanté dans la phrase française, lui communique presque toujours plus d'aplomb et de fermeté.

Quant aux notes, il nous eût été facile de les multiplier. Nous nous bornons aux indispensables et les avons faites très-courtes. On a signalé dans Népos bien des incertitudes, des méprises même : mais toutes ces confrontations de témoignages, toutes ces discussions sur des écrivains qui se contredisent, surchargeraient sans profit une édition comme celle-ci, à notre époque surtout où chacun a sous la main des livres faciles à consulter et qui fournissent au plus ignorant les moyens de résoudre toutes les difficultés et de rectifier les moindres inexactitudes. A ceux — et ils sont rares — qui voudraient quelque chose de plus spécial et de plus approfondi, nous recommanderions derechef le commentaire de Préfontaine où tous les points d'antiquité, d'histoire, de géographie, de chronologie, de philologie, sont élucidés avec un soin, une ampleur et une érudition qui ne laissent rien à désirer. C'est un travail fait et bien fait : à quoi bon le recommencer?

AMÉDÉE POMMIER.

PRÉFACE DE L'AUTEUR

Je n'en doute pas, Atticus, la plupart trouveront ce genre d'écrit sans valeur et peu digne des grands personnages dont il retrace la physionomie, en y voyant citer le maître de musique d'Épaminondas et mentionner, parmi les mérites d'un pareil homme, sa bonne grâce à la danse et son talent sur la flûte. Mais il n'y aura guère de cet avis que ceux qui ne savent rien de la Grèce, et ne voient de bon au monde que ce qui leur est familier. Si l'on pouvait leur faire comprendre que l'honneur et la honte ne s'attachent pas pour tous aux mêmes choses et qu'on en décide uniquement d'après les institutions des ancêtres, ils trouveraient tout simple que nous ayons peint les grands hommes de la Grèce au point de vue des idées grecques. Ce ne fut nullement un déshonneur pour Cimon, l'éminent Athénien, d'avoir épousé

AUCTORIS PRÆFATIO

Non dubito fore plerosque, Attice, qui hoc genus scripturæ leve et non satis dignum summorum virorum personis judicent, quum relatum legent, quis musicam docuerit Epaminondam, aut in ejus virtutibus commemorari, saltasse eum commode, scienterque tibiis cantasse. Sed hi erunt fere, qui, expertes litterarum græcarum, nihil rectum, nisi quod ipsorum moribus conveniat, putabunt. Hi, si didicerint, non eadem omnibus esse honesta atque turpia, sed omnia majorum institutis judicari, non admirabuntur, nos in Graiorum virtutibus exponendis mores eorum secutos. Neque enim Cimoni fuit turpe, Atheniensium

sa sœur germaine : ce mariage était usité chez ses compatriotes; dans nos mœurs, au contraire, il est interdit. La gloire, pour tout jeune Grec, se mesure au nombre des amants. A Lacédémone, point de veuve, si noble qu'elle soit, qui ne livre sa personne, moyennant salaire. La suprême distinction, dans presque toute la Grèce, était de s'entendre proclamer vainqueur à Olympie. Chez ces mêmes nations, paraître sur la scène et se donner en spectacle au peuple n'eut jamais rien d'avilissant; toutes choses qui, chez nous, sont tenues, ou pour infâmes, ou pour humiliantes et peu honorables. En revanche, presque tout ce que nous jugeons séant et digne, les Grecs le réputent dégradant. Quel Romain, en effet, rougit de conduire sa femme à un festin ? Quelle mère de famille n'occupe la partie la plus accessible du logis et ne voit du monde tant qu'elle veut? Il en va tout autrement en Grèce. La femme n'est admise qu'aux repas de famille; elle n'habite que le plus intérieur de la maison, ce qu'on nomme le gynécée, où nul ne pénètre, sinon ses proches. Mais de plus longs détails grossiraient trop ce volume, et j'ai hâte de remplir la tâche que je me suis donnée. Nous viendrons donc à notre propos et raconterons, dans ce livre, la vie des plus excellents capitaines.

summo viro, sororem germanam habere in matrimonio; quippe quum ejus cives eodem uterentur instituto : at id quidem nostris moribus nefas habetur. Laudi in Græcia ducitur adolescentulis, quam plurimos habere amatores. Nulla Lacedæmoni tam est nobilis vidua, quæ non ad lenam eat, mercede conducta. Magnis in laudibus tota fere fuit Græcia, victorem Olympiæ citari. In scenam vero prodire, et populo esse spectaculo, nemini in eisdem gentibus fuit turpitudini. Quæ omnia apud nos partim infamia, partim humilia atque ab honestate remota, ponuntur. Contra ea pleraque nostris moribus sunt decora, quæ apud illos turpia putantur. Quem enim Romanorum pudet uxorem ducere in convivium? aut cujus materfamilias non primum locum tenet ædium, atque in celebritate versatur? Quod multo fit aliter in Græcia : nam neque in convivium adhibetur, nisi propinquorum; neque sedet, nisi in interiore parte ædium, quæ gynæconitis appellatur, quo nemo accedit, nisi propinqua cognatione conjunctus. Sed plura persequi tum magnitudo voluminis prohibet, tum festinatio, ut ea explicem, quæ exorsus sum. Quare ad propositum veniemus, et in hoc exponemus libro vitas excellentium imperatorum.

CORNÉLIUS NÉPOS

I

MILTIADE

CHAP. I. Miltiade est envoyé dans la Chersonèse pour y fonder une colonie. Les habitants de Lemnos se raillent de lui. — II. Il se rend maître de la Chersonèse, prend Lemnos et les Cyclades. — III. Darius, marchant contre les Scythes, lui confie la garde d'un pont sur l'Ister. Miltiade conseille à ses collègues de secouer la domination des Perses. Histiée s'y oppose. — IV. Darius tourne ses armes contre les Grecs; Miltiade engage ses concitoyens à marcher à l'ennemi. — V. Sans attendre l'arrivée des alliés, il défait l'armée du roi. — VI. Prix de sa victoire. — VII. Il lève le siége de Paros; il est condamné et meurt en prison. — VIII. Vrai motif de sa condamnation.

I. Miltiade, fils de Cimon, était d'Athènes. L'ancienneté de sa famille, la gloire de ses aïeux, la sagesse de son caractère, le

I

MILTIADES

CAP. I. Dux colonorum Miltiades in Chersonesum mittitur. Irridetur a Lemniis. — II. Chersoneso potitur; Lemnum capit, et Cycladas. — III. Pontis in Istro custos a Dario, qui Scythas bello petebat, constituitur. Dat consilium excutiendæ dominationis Persarum. Ab Histiæo impeditur. — IV. Dario bellum in Græcos movente, auctor est suis ut hosti obviam eant. — V. Ante sociorum adventum, regem vincit. — VI. Præmium victoriæ. — VII. Pari oppugnationem omittit. Damnatur, et in vinculis moritur. — VIII. Vera ejus damnationis causa.

I. Miltiades, Cimonis filius, Atheniensis, quum et antiquitate generis, et gloria majorum, et sua modestia unus omnium maxime floreret, eaque esset

distinguaient entre tous. Lorsque sa florissante jeunesse donnait déjà mieux que des espérances et le garantissait à ses concitoyens tel qu'ils le jugèrent depuis en connaissance de cause, les Athéniens résolurent d'envoyer une colonie dans la Chersonèse. Les hommes de bonne volonté affluaient; c'était à qui ferait partie des émigrants. On en prit quelques-uns pour aller à Delphes consulter Apollon sur le choix d'un chef : car les Thraces occupaient alors ces contrées, et on allait avoir à guerroyer avec eux. La pythie interrogée nomma Miltiade et prescrivit de lui donner la conduite de l'entreprise, si l'on voulait la mener à bonne fin. Sur cette réponse de l'oracle, il part pour la Chersonèse avec une flotte et une troupe d'élite. Parvenu à Lemnos, et voulant ranger ces insulaires sous la puissance des Athéniens, il les invite à se soumettre de bon gré. Ils promettent ironiquement de le faire le jour où ses vaisseaux viendront de son pays dans le leur, poussés par l'aquilon, c'est-à-dire par un vent septentrional, contraire aux navires qui partent d'Athènes. Miltiade, n'ayant pas le temps de s'arrêter, poursuit sa route et arrive dans la Chersonèse.

ætate, ut non jam solum de eo bene sperare, sed etiam confidere cives possent sui, talem futurum, qualem cognitum judicarunt, accidit, ut Athenienses Chersonesum colonos vellent mittere. Cujus generis quum magnus numerus esset, et multi ejus demigrationis peterent societatem, ex his delecti Delphos deliberatum missi sunt, qui consulerent Apollinem, quo potissimum duce uterentur : nam tum Thraces eas regiones tenebant, cum quibus armis erat dimicandum. His consulentibus, nominatim pythia præcepit, ut Miltiadem sibi imperatorem sumerent; id si fecissent, incepta prospera futura. Hoc oraculi responso, Miltiades, cum delecta manu classe Chersonesum profectus, quum accessisset Lemnum, et incolas ejus insulæ sub potestatem redigere vellet Atheniensium, idque Lemnii sua sponte facerent, postulasset; illi irridentes responderunt, tum id se facturos, quum ille, domo navibus proficiscens, vento aquilone venisset Lemnum : hic enim ventus, a septemtrionibus oriens, adversum tenet Athenis proficiscentibus. Miltiades, morandi tempus non habens, cursum direxit quo tendebat, pervenitque Chersonesum.

II. Là, il eut bientôt fait de disperser les forces des Barbares, se rendit maître de tout le pays, fortifia les positions avantageuses, établit dans les campagnes tous ceux qu'il avait amenés et sut les enrichir par de fréquentes excursions. La prudence ne l'y aida pas moins que la fortune. Vainqueur des bandes ennemies par la bravoure de ses soldats, il organisa la colonie avec une équité parfaite, et lui-même résolut de s'y fixer. C'était un roi, sauf le titre, roi par la justice autant que par l'autorité. Les intérêts d'Athènes, la mère patrie, ne lui en étaient pas moins chers, si bien que le commandement lui fut maintenu d'un commun accord et par ceux qui l'avaient envoyé et par ceux qui l'avaient suivi. Son établissement de Chersonèse ainsi consolidé, il revient à Lemnos et somme les habitants de lui livrer la ville, aux termes de leur convention. Qu'avaient-ils dit en effet? qu'ils se rendraient, quand le souffle de Borée l'aurait amené de chez lui dans leur île : eh bien, en venant de la Chersonèse, il venait de chez lui. — Les Cariens, qui alors possédaient Lemnos, ne l'entendaient pas ainsi. Toutefois, cédant, non à leur parole, mais à l'heureuse fortune de leurs adversaires, ils n'osèrent résister

II. Ibi brevi tempore Barbarorum copiis disjectis, tota regione, quam petierat, potitus, loca castellis idonea communivit, multitudinem, quam secum duxerat, in agris collocavit, crebrisque excursionibus locupletavit. Neque minus in ea re prudentia, quam felicitate, adjutus est : nam, quum virtute militum devicisset hostium exercitus, summa æquitate res constituit, atque ipse ibidem manere decrevit. Erat enim inter eos dignitate regia, quamvis carebat nomine, neque id magis imperio, quam justitia, consecutus. Neque eo secius Atheniensibus, a quibus erat profectus, officia præstabat. Quibus rebus fiebat, ut non minus eorum voluntate perpetuo imperium obtineret, qui miserant, quam illorum, cum quibus erat profectus. Chersoneso tali modo constituta, Lemnum revertitur, et ex pacto postulat ut sibi urbem tradant : illi enim dixerant, quum, vento Borea domo profectus, eo pervenisset, sese dedituros; se autem domum Chersonesi habere. Cares, qui tum Lemnum incolebant, etsi præter opinionem res ceciderat, tamen, non dicto, sed secunda fortuna adversariorum, capti, resistere ausi non sunt, atque ex insula demigrarunt. Pari felicitate

et abandonnèrent l'île. Avec un égal bonheur, Miltiade réduisit sous la puissance des Athéniens l'archipel entier des Cyclades.

III. Vers le même temps, le roi des Perses, Darius, résolut de porter la guerre chez les Scythes et jeta un pont sur l'Ister pour faire passer son armée d'Asie en Europe. Ce pont, il en laissa la garde, en son absence, aux principaux de l'Ionie et de l'Éolide, qu'il avait amenés à sa suite, et dont chacun avait été fait par lui gouverneur à perpétuité d'une des villes de ces provinces. Il pensait que le meilleur moyen de retenir sous sa dépendance les Grecs d'Asie était de confier la défense des places à des amis comme ceux-là, sûrs de leur perte, si lui-même succombait. Au nombre des gardiens du pont était Miltiade. Or, d'après les nouvelles qui arrivaient coup sur coup, la chose tournait mal pour Darius, vivement harcelé par les Scythes. Miltiade alors exhorta ses collègues à ne pas laisser échapper cette occasion que leur offrait la fortune de délivrer la Grèce. Il leur représenta que, si Darius périssait avec toutes ses troupes, c'était la sécurité de l'avenir pour l'Europe, et que les peuplades d'origine grecque établies en Asie seraient du même coup affranchies de

cæteras insulas, quæ Cyclades nominantur, sub Atheniensium redegit potestatem.

III. Eisdem temporibus, Persarum rex Darius, ex Asia in Europam exercitu trajecto, Scythis bellum inferre decrevit. Pontem fecit in Istro flumine, qua copias traduceret : ejus pontis, dum ipse abesset, custodes reliquit principes, quos secum ex Ionia et Æolide duxerat; quibus singulis ipsarum urbium perpetua dederat imperia. Sic enim putavit, facillime se græca lingua loquentes, qui Asiam incolerent, sub sua retenturum potestate, si amicis suis oppida tuenda tradidisset, quibus, se oppresso, nulla spes salutis relinqueretur. In hoc fuit tum numero Miltiades, cui illa custodia crederetur. Hic, quum crebri afferrent nuntii, male rem gerere Darium, premique ab Scythis, Miltiades hortatus est pontis custodes, ne a fortuna datam occasionem liberandæ Græciæ dimitterent : nam, si cum his copiis, quas secum transportaverat, interiisset Darius, non *solum Europam* fore tutam, sed etiam eos, qui Asiam incolerent Græci genere,

la domination des Perses et de tout péril. « Rien de plus aisé, ajouta-t-il; nous n'avons qu'à rompre le pont : en peu de jours, le roi succombe, ou sous le fer ennemi, ou par la faim. » — La plupart adhéraient à ce conseil : mais Histiée de Milet empêcha qu'on n'en vînt à l'exécution. Il allégua que l'intérêt des gouverneurs était tout autre que celui des populations; que leur pouvoir s'appuyait au trône de Darius; que, lui mort, ils seraient chassés de leurs postes et livrés à la vengeance de leurs concitoyens; qu'en conséquence, il était d'un avis absolument opposé à celui des autres et ne voyait rien de plus désirable pour eux que l'affermissement de l'empire des Perses. — Cette opinion rallia presque tout le monde. Miltiade avait parlé devant trop de témoins; il était sûr que sa proposition arriverait aux oreilles du roi. Il quitta donc la Chersonèse et revint dans sa patrie. Bien que son avis n'ait pas prévalu, on n'en saurait trop louer la généreuse audace : on y voit l'homme qui préfère la liberté de tous à sa propre grandeur.

IV. Cependant Darius était repassé d'Europe en Asie. Sollicité par ses courtisans de ranger la Grèce sous sa domination, il équipe une flotte de cinq cents vaisseaux, qu'il met sous les

liberos a Persarum futuros dominatione et periculo. Id et facile effici posse : ponte enim rescisso, regem vel hostium ferro, vel inopia, paucis diebus interiturum. Ad hoc consilium quum plerique accederent, Histiæus Milesius, ne res conficeretur, obstitit, dicens, non idem ipsis, qui summas imperii tenerent, expedire, et multitudini, quod Darii regno ipsorum niteretur dominatio : quo exstincto, ipsos potestate expulsos civibus suis pœnas daturos. Itaque adeo se abhorrere a cæterorum consilio, ut nihil putet ipsis utilius quam confirmari regnum Persarum. Hujus quum sententiam plurimi essent secuti, Miltiades, non dubitans, tam multis consciis, ad regis aures consilia sua perventura, Chersonesum reliquit, ac rursus Athenas demigravit. Cujus ratio etsi non valuit, tamen magnopere est laudanda, quum amicior omnium libertati, quam suæ fuerit dominationi.

IV. Darius autem, quum ex Europa in Asiam rediisset, hortantibus amicis, ut Græciam redigeret in suam potestatem, classem quingentarum navium com-

ordres de Datis et d'Artapherne, et leur donne, en outre, deux cent mille hommes d'infanterie et dix mille de cavalerie. Le prétexte dont il colorait ses hostilités contre les Athéniens était qu'ils avaient aidé les Ioniens à prendre Sardes et à passer au fil de l'épée la garnison royale. Les deux lieutenants, avec leur flotte, abordent à l'île d'Eubée, prennent d'emblée Érétrie, enlèvent les habitants et les expédient en Asie à leur maître; de là, ils cinglent vers l'Attique et descendent avec leurs troupes dans la plaine de Marathon, à dix milles environ d'Athènes. Cette subite invasion, un danger si proche et si grand, jettent l'alarme dans la ville. Les Athéniens, néanmoins, n'ont recours qu'à Lacédémone. Ils y dépêchent Philippide, un de ces coureurs appelés *hémérodromes*, avec demande pressante de leur venir en aide. En attendant, ils nomment chez eux, pour commander l'armée, dix préteurs, dont Miltiade. Un vif débat s'élève entre eux : Se défendra-t-on dans l'enceinte des murs? Marchera-t-on à l'ennemi et livrera-t-on bataille? Seul contre tous, Miltiade soutient résolûment qu'il faut sur l'heure former un camp. Il y voit double avantage : retremper le moral des citoyens, en leur prouvant qu'on ne désespère pas de leur courage; intimider

paravit, eique Datim præfecit et Artaphernem, hisque ducenta peditum, decem millia equitum dedit, causam interserens, se hostem esse Atheniensibus, quod eorum auxilio Iones Sardeis expugnassent, suaque præsidia interfecissent. Illi præfecti regii, classe ad Eubœam appulsa, celeriter Eretriam ceperunt, omnesque ejus gentis cives abreptos in Asiam ad regem miserunt. Inde ad Atticam accesserunt, ac suas copias in campum Marathona deduxerunt. Is abest ab oppido circiter millia passuum decem Hoc tumultu Athenienses tam propinquo tamque magno permoti, auxilium nusquam, nisi a Lacedæmoniis, petiverunt, Philippidemque, cursorem ejus generis, qui hemerodromi vocantur, Lacedæmonem miserunt, ut nuntiaret, quam celeri opus esset auxilio. Domi autem creant decem prætores, qui exercitui præessent; in eis Miltiadem : inter quos magna fuit contentio, utrum mœnibus se defenderent, an obviam irent hostibus, acieque decernerent. Unus Miltiades maxime nitebatur, ut primo quoque tempore castra fierent; id si factum esset, et civibus animum accessurum, quum viderent de-

l'ennemi, quand il verra qu'avec si peu de monde on ose lui présenter le combat.

V. Dans cette extrémité, nulle cité grecque ne vint au secours des Athéniens, hormis Platée. Elle envoya un millier de soldats. Ce renfort fit un nombre rond de dix mille combattants. C'était une poignée d'hommes, mais l'ardeur était grande et l'envie de combattre admirable. C'est ce qui fit prévaloir l'avis de Miltiade sur celui de ses collègues. Entraînés par l'ascendant de son génie, les Athéniens sortirent en plaine et campèrent dans un lieu favorable. Le lendemain, ils se rangèrent en bataille en face de l'ennemi et au pied d'un mont. Ils avaient aussi — stratagème nouveau — jonché la plaine d'arbres abattus, en sorte qu'ils se trouvaient protégés en arrière par les hauteurs, sur les flancs par ces amas d'arbres qui empêchaient la nombreuse cavalerie ennemie de les envelopper. Ainsi postés, ils engagèrent l'action avec une extrême vigueur. Datis voyait le désavantage de sa position ; mais il comptait sur le nombre de ses troupes et sentait l'importance d'en venir aux mains avant l'arrivée des Lacédémoniens; il fit donc avancer cent mille fantassins et dix mille cavaliers, et accepta le combat. Cette

eorum virtute non desperari, et hostes eadem re fore tardiores, si animadverterent, auderi adversus se tam exiguis copiis dimicare.

V. Hoc in tempore nulla civitas Atheniensibus auxilio fuit, præter Platæensium : ea mille misit militum. Itaque horum adventu decem millia armatorum completa sunt; quæ manus mirabili flagrabat pugnandi cupiditate : quo factum est, ut plus quam collegæ Miltiades valuerit. Ejus enim auctoritate impulsi Athenienses copias ex urbe eduxerunt, locoque idoneo castra fecerunt; deinde postero die sub montis radicibus, acie e regione instructa, nova arte, vi summa prælium commiserunt : namque arbores multis locis erant stratæ, hoc consilio, ut et montium tegerentur altitudine, et arborum tractu equitatus hostium impediretur, ne multitudine clauderentur. Datis, etsi non æquum locum videbat suis, tamen, fretus numero copiarum suarum, confligere cupiebat, eoque magis, quod, priusquam Lacedæmonii subsidio venirent, dimicare utile arbitrabatur. Itaque in aciem peditum centum, equitum decem millia produxit, præliumque com-

journée montra toute la valeur des Athéniens : ils étaient un contre dix, et ils mirent l'ennemi en déroute, et les Perses furent frappés d'une telle épouvante qu'ils regagnèrent, non pas leur camp, mais leurs vaisseaux. Il ne s'est point encore vu de bataille plus mémorable : jamais, en effet, une aussi petite armée n'en terrassa une aussi grande.

VI. A l'occasion de cette victoire, il ne sera pas hors de propos, ce me semble, de dire quelle fut la récompense de Miltiade : on en comprendra mieux que toutes les républiques sont au fond les mêmes. Chez nos Romains, jadis, la rareté, la simplicité des distinctions honorifiques en faisaient la gloire; aujourd'hui, elles sont prodiguées, excessives, et, partant, avilies. Nous voyons qu'il en fut ainsi autrefois chez les Athéniens. A ce Miltiade, sauveur d'Athènes et de la Grèce entière, un seul honneur fut accordé : lorsque, sous le portique appelé Pécile, on peignit la bataille de Marathon, il y figura au nombre des dix préteurs : seulement, il fut placé le premier, haranguant les soldats et engageant l'action. Le même peuple, devenu maître d'un plus vaste empire et corrompu par les largesses des magistrats, décerna trois cents statues à Démétrius de Phalère.

misit; in quo tanto plus virtute valuerunt Athenienses, ut decemplicem numerum hostium profligarent; adeoque perterruerunt, ut Persæ non castra, sed naves peterent. Qua pugna nihil adhuc est nobilius; nulla enim unquam tam exigua manus tantas opes prostravit.

VI. Cujus victoriæ, non alienum videtur, quale præmium Miltiadi sit tributum, docere : quo facilius intelligi possit, eamdem omnium civitatum esse naturam. Ut enim populi nostri honores quondam fuerunt rari et tenues, ob eamque causam gloriosi, nunc autem effusi atque obsoleti; sic olim apud Athenienses fuisse reperimus. Namque huic Miltiadi, qui Athenas totamque Græciam liberarat, talis honor tributus est, in porticu, quæ Pœcile vocatur, quum pugna depingeretur marathonia, ut in decem prætorum numero prima ejus imago poneretur, isque hortaretur milites, præliumque committeret. Idem ille populus, posteaquam majus imperium est nactus, et largitione magistratuum corruptus *est*, trecentas statuas Demetrio Phalereo decrevit.

VII. Après le combat de Marathon, les Athéniens donnèrent à Miltiade soixante-dix vaisseaux pour aller tirer vengeance des îles qui avaient secondé les Barbares. A la tête de cette flotte, il fit rentrer la plupart d'entre elles dans le devoir. Avec quelques-unes, il fallut la force. Paros, entre autres, toute fière de sa puissance et de ses richesses, ne voulut entendre à aucune conciliation. Miltiade fit donc débarquer ses troupes, bloqua la ville et lui coupa toute communication. Disposant ensuite ses mantelets et ses tortues, il s'approcha des remparts. La place était à lui, quand un bois sacré, situé au loin sur le continent, mais qui se voyait de l'île, vint, par je ne sais quel accident, à prendre feu pendant la nuit. La flamme n'est pas plus tôt aperçue des assiégés et des assiégeants, qu'une même idée leur vient : c'est un signal donné par la flotte de Darius. Dès lors, Paros ne songe plus à se rendre, et, de son côté, Miltiade, craignant l'arrivée de la flotte ennemie, brûle travaux et machines et reprend la route d'Athènes. Il lui ramenait ses vaisseaux jusqu'au dernier. L'exaspération contre lui n'en fut pas moindre. On l'accusa de trahison. Pouvant, disait-on, emporter Paros, il s'était laissé corrompre par le roi, et, sans rien faire, avait lâché pied devant

VII. Post hoc prælium, classem septuaginta navium Athenienses eidem Miltiadi dederunt, ut insulas, quæ Barbaros adjuverant, bello persequeretur : quo imperio plerasque ad officium redire coegit, nonnullas vi expugnavit. Ex his Parum insulam, opibus elatam, quum oratione reconciliare non posset, copias e navibus eduxit, urbem operibus clausit, omnique commeatu privavit : deinde, vineis ac testudinibus constitutis, propius muros accessit. Quum jam in eo esset, ut oppido potiretur, procul in continenti lucus, qui ex insula conspiciebatur, nescio quo casu, nocturno tempore incensus est. Cujus flamma ut ab oppidanis et oppugnatoribus est visa, utrisque venit in opinionem, signum a classiariis regiis datum : quo factum est, ut et Parii a deditione deterrerentur, et Miltiades, timens ne classis regia adventaret, incensis operibus, quæ statuerat, cum totidem navibus atque erat profectus, Athenas magna cum offensione civium suorum rediret. Accusatus ergo proditionis, quod, quum Parum expugnare posset, a rege corruptus, infectis rebus, a pugna discessisset. Eo tempore æger

l'ennemi. Malade en ce moment des blessures qu'il avait reçues pendant le siége, il était hors d'état de se défendre lui-même. Son frère Tisagoras parla pour lui. La cause entendue, on lui fit grâce de la vie, mais on lui imposa une amende et on en fixa le montant à cinquante talents. C'était ce qu'on avait dépensé pour la flotte. Ne pouvant sur-le-champ payer une pareille somme, il fut mis en prison et y termina ses jours.

VIII. Dans cette affaire, Paros ne fut qu'un prétexte : le vrai crime de Miltiade n'était pas là. Les Athéniens se rappelaient la tyrannie de Pisistrate, qui ne remontait qu'à peu d'années, et tout citoyen puissant leur portait ombrage. Miltiade avait passé sa vie dans les commandements et les magistratures; on ne se le représentait pas réduit à une condition privée; on le supposait entraîné par l'habitude vers des idées de domination. Tout le temps en effet qu'il était resté dans la Chersonèse, il avait gouverné sans interruption et porté le nom de tyran, mais de tyran légitime. Cette autorité, il ne la devait pas à la force; il la tenait de la volonté générale et l'avait conservée par sa modération. Sont, au surplus, réputés tyrans et qualifiés tels tous ceux qui exercent un pouvoir inamovible dans un État où l'on a connu

erat vulneribus, quæ in oppugnando oppido acceperat. Itaque, quoniam ipse pro se dicere non posset, verba pro eo fecit frater ejus Tisagoras. Causa cognita, capitis absolutus, pecunia multatus est, eaque lis quinquaginta talentis æstimata est, quantus in classem sumptus factus erat. Hanc pecuniam quod solvere in præsentia non poterat, in vincula publica conjectus est, ibique diem obiit supremum.

VIII. Hic etsi crimine pario est accusatus, tamen alia fuit causa damnationis. Namque Athenienses, propter Pisistrati tyrannidem, quæ paucis annis ante fuerat, omnium suorum civium potentiam extimescebant. Miltiades, multum in imperiis magistratibusque versatus, non videbatur posse esse privatus · præsertim quum consuetudine ad imperii cupiditatem trahi videretur. Nam Chersonesi omnes illos, quos habitarat, annos perpetuam obtinuerat dominationem, tyrannusque fuerat appellatus, sed justus. Non erat enim vi consecutus, sed suorum voluntate; eamque potestatem bonitate retinuerat. Omnes autem et habentur et dicuntur tyranni, qui potestate sunt perpetua in ea civitate, quæ liber-

la liberté. Quant à Miltiade, c'était personnellement le meilleur des hommes; une affabilité rare le rendait accessible au moindre citoyen; il avait beaucoup de crédit dans toutes les républiques de la Grèce, un nom illustre, une gloire militaire sans rivale : tout bien considéré, le peuple aima mieux le condamner, malgré son innocence, que d'avoir à le redouter plus longtemps.

tate usa est. Sed in Miltiade erat, quum summa humanitas, tum mira comitas, ut nemo tam humilis esset, cui non ad eum aditus pateret, magna auctoritas apud omnes civitates, nobile nomen, laus rei militaris maxima. Hæc populus respiciens maluit eum innoxium plecti, quam se diutius esse in timore.

II

THÉMISTOCLE

CHAP. I. Désordres de Thémistocle dans sa jeunesse. Son père le déshérite; il se donne aux affaires publiques. — II. Il se distingue dans les guerres de Corcyre et de Perse. Il interprète l'oracle au sujet des murs de bois. — III. Les Grecs combattent avec succès près d'Artémisium. — IV. Thémistocle, par la ruse, défait Xerxès à Salamine. — V. Il délivre la Grèce au moyen d'un message adroit. — VI. Il relève les murs du Pirée et ceux d'Athènes. Les Lacédémoniens veulent y mettre obstacle. — VII. Par quel artifice il les joue et de quelle façon il les gourmande. — VIII. Il est banni par l'ostracisme. Vicissitudes de sa fuite. — IX. Sa lettre à Artaxerxès. — X. Le roi le comble de faveurs. Il meurt à Magnésie. Sa sépulture.

I. Thémistocle, fils de Néoclès, était Athénien. Les écarts de sa première jeunesse furent rachetés par de grandes qualités.

II

THEMISTOCLES

CAP. I. Themistocles adolescens liberius vivit. Exhæredatus reipublicæ se dedit. — II. Clarus corcyræo et persico bello. Oraculum de muris ligneis interpretatur. — III. Secundum prælium ad Artemisium. — IV. Dolo Xerxem vincit juxta Salamina. — V. Callido nuntio Græciam liberat. — VI. Piræei portum et muros Atheniensium exstruit. Lacedæmonii repugnant. — VII. Lacedæmonios arte elusos acriter reprehendit. — VIII. Ostracismo in exsilium ejectus, varia fuga agitatur. — IX. Themistoclis ad Artaxerxem litteræ. — X. Multis muneribus a rege ornatur. Magnesiæ moritur. Ejus sepultura.

I. Themistocles, Neoclis filius, Atheniensis. Hujus vitia ineuntis adolescentiæ magnis sunt emendata virtutibus : adeo ut anteferatur huic nemo, pauci pares

C'est un homme qui a peu d'égaux, qui n'a point de supérieur. Mais il faut reprendre les choses dès l'origine. Son père Néoclès était de noble race. Il épousa une femme d'Halicarnasse, dont naquit Thémistocle. Ce fils, par les désordres de sa vie et par sa négligence à gouverner son bien, encourut d'abord la disgrâce de sa famille. Son père le déshérita. Mais cet affront, au lieu de l'abattre, lui haussa le cœur. Jugeant bien qu'il n'en pourrait effacer la honte qu'à force de mérite, il se donna tout entier aux affaires publiques et n'omit rien pour se faire un nom et des amis. Il se produisait continuellement comme avocat devant les tribunaux, comme orateur dans les assemblées du peuple. Rien d'important ne se traitait sans lui. Les expédients dont on avait besoin, il les trouvait sur-le-champ et les exposait avec une grande facilité de parole; homme d'exécution, du reste, non moins que de conseil, ayant à la fois, comme le dit Thucydide, et le tact infaillible de l'instant présent et la plus sagace intuition de l'avenir. Avec une telle supériorité, sa réputation fut bientôt faite.

II. Son premier pas dans la vie publique date de la guerre de Corcyre. Chargé de la diriger et nommé à cet effet préteur par le peuple, il donna aux Athéniens, dès cette campagne et pour

putentur. Sed ab initio est ordiendum. Pater ejus Neocles generosus fuit. Is uxorem halicarnassiam civem duxit, ex qua natus est Themistocles. Qui quum minus esset probatus parentibus, quod et liberius vivebat, et rem familiarem negligebat, a patre exhæredatus est. Quæ contumelia non fregit eum, sed erexit. Nam, quum judicasset, sine summa industria non posse eam exstingui, totum se dedit reipublicæ, diligentius amicis famæque serviens. Multum in judiciis privatis versabatur, sæpe in concionem populi prodibat; nulla res major sine eo gerebatur; celeriterque, quæ opus erant, reperiebat, facile eadem oratione explicabat. Neque minus in rebus gerendis promptus, quam excogitandis, erat : quod et de instantibus, ut ait Thucydides, verissime judicabat, et de futuris callidissime conjiciebat. Quo factum est, ut brevi tempore illustraretur.

II. Primus autem gradus fuit capessendæ reipublicæ bello corcyræo : ad quod gerendum prætor a populo factus, non solum præsenti bello, sed etiam re-

toujours, une attitude plus belliqueuse. Le revenu des mines était gaspillé chaque année par les largesses des magistrats : il persuada au peuple de construire avec cet argent une flotte de cent vaisseaux. La chose faite — et ce ne fut pas long, — il commença par écraser les Corcyréens, puis donna la chasse aux pirates et pourvut à la sûreté des mers. Les Athéniens y gagnèrent deux choses : ils s'enrichirent, et devinrent les premiers marins du monde. Ce fut le salut de la Grèce, comme le prouva bientôt la guerre des Perses. Xerxès, en effet, s'apprêtait à envahir l'Europe entière et par mer et par terre; il s'avançait avec des masses telles qu'on n'en vit jamais, ni avant ni après lui. Sa flotte était de deux cents galères, suivies de deux mille vaisseaux de charge, et son armée de terre comptait à elle seule sept cent mille fantassins et quatre cent mille cavaliers. A la nouvelle de son approche, les Athéniens, qu'on disait spécialement menacés en souvenir de la bataille de Marathon, envoyèrent demander à Delphes ce qu'ils devaient faire. La pythie leur dit de se retrancher derrière des murailles de bois. Le sens de cette réponse, nul ne le démêlait. Thémistocle persuada aux

liquo tempore, ferociorem reddidit civitatem. Nam, quum pecunia publica, quæ ex metallis redibat, largitione magistratuum quotannis interiret, ille persuasit populo, ut ea pecunia classis centum navium ædificaretur. Qua celeriter effecta, primum Corcyræos fregit; deinde, maritimos prædones consectando, mare tutum reddidit. In quo, quum divitiis ornavit, tum etiam peritissimos belli navalis fecit Athenienses. Id quantæ saluti fuerit universæ Græciæ, bello cognitum est persico, quum Xerxes et mari et terra bellum universæ inferret Europæ cum tantis copiis, quantas neque antea, neque postea habuit quisquam. Hujus enim classis mille et ducentarum navium longarum fuit, quam duo millia onerariarum sequebantur : terrestres autem exercitus septingentorum millium peditum, equitum quadringentorum millium fuerunt. Cujus de adventu quum fama in Græciam esset perlata, et maxime Athenienses peti dicerentur, propter pugnam marathoniam, miserunt Delphos consultum, quidnam facerent de rebus suis. Deliberantibus pythia respondit, ut mœnibus ligneis se munirent. Id responsum quo valeret, quum intelligeret nemo, Themistocles persuasit, consilium esse

Athéniens qu'Apollon leur conseillait de se réfugier, corps et biens, sur leurs vaisseaux ; que c'était là le mur de bois désigné par le dieu. Cette explication est adoptée. On double le nombre des trirèmes; tout ce qui peut se déplacer, on le transporte soit à Salamine, soit à Trézène; des prêtres, quelques vieillards sont commis à la garde de la citadelle et au soin des choses sacrées ; le reste de la ville est abandonné.

III. La plupart des cités grecques désapprouvaient ce parti et eussent préféré combattre sur terre. En conséquence, une troupe d'élite, commandée par Léonidas, roi de Sparte, alla occuper les Thermopyles, pour empêcher les Barbares de pénétrer plus avant. Cette poignée de braves ne put soutenir l'effort des Perses et mourut tout entière à son poste. Cependant la flotte combinée des Grecs, forte de trois cents navires, dont deux cents aux Athéniens, eut un premier engagement avec celle de Xerxès, près d'Artémisium, entre l'Eubée et la terre ferme : car Thémistocle cherchait les détroits, pour n'être point enveloppé. Les Grecs avaient soutenu ce combat sans désavantage et n'osèrent néanmoins demeurer au même lieu ; ils avaient à craindre, si une partie des vaisseaux ennemis réussissait à doubler la

Apollinis, ut in naves se suaque conferrent; eum enim a deo significari murum ligneum. Tali consilio probato, addunt ad superiores totidem naves triremes, suaque omnia, quæ moveri poterant, partim Salamina, partim Trœzena asportant; arcem sacerdotibus paucisque majoribus natu, ac sacra procuranda tradunt; reliquum oppidum relinquunt.

III. Hujus consilium plerisque civitatibus displicebat, et in terra dimicari magis placebat. Itaque missi sunt delecti cum Leonida, Lacedæmoniorum rege, qui Thermopylas occuparent, longiusque Barbaros progredi non paterentur. Hi vim hostium non sustinuerunt, eoque loco omnes interierunt. At classis communis Græciæ trecentarum navium, in qua ducentæ erant Atheniensium, primum apud Artemisium, inter Eubœam continentemque terram, cum classiariis regiis conflixit; angustias enim Themistocles quærebat, ne multitudine circuiretur. Hinc etsi pari prælio discesserant, tamen eodem loco non sunt ausi manere, quod erat periculum, ne, si pars navium adversariorum Eubœam supe-

pointe de l'Eubée, d'être attaqués par devant et par derrière. Ce danger les décida à s'éloigner d'Artémisium et à venir prendre position près de Salamine, en face d'Athènes.

IV. Les Thermopyles forcées, Xerxès marche droit sur Athènes qu'il trouve sans défense, massacre les prêtres laissés dans la citadelle et réduit la ville en cendres. La flamme de l'incendie porte sur la flotte la terreur et le découragement. Presque tous parlent de retourner chacun chez soi et de se défendre dans les villes. Thémistocle seul s'y oppose. « Ensemble, disait-il, nous pouvons tenir tête à l'ennemi ; séparés, nous sommes perdus. » — C'est ce qu'il soutenait à Eurybiade, roi de Lacédémone, qui avait alors le commandement en chef. Voyant qu'il faisait trop peu d'impression sur son esprit, il dépêche, de nuit, à Xerxès celui de ses serviteurs auquel il se fiait le plus, pour lui dire, en son nom, que les Grecs se disposent à fuir ; que, s'il les laisse partir, il lui faudra plus de peine et de temps pour terminer la guerre, forcé qu'il sera de combattre chaque peuple à part, tandis que, en attaquant sur l'heure, il en finira d'un seul coup. Le but du message était d'obliger les Grecs, en dépit d'eux-mêmes, à lutter avec toutes leurs forces réunies. D'après cet avis, le roi barbare,

rasset, ancipiti premerentur periculo. Quo factum est, ut ab Artemisio discederent, et exadversum Athenas, apud Salamina, classem suam constituerent.

IV. At Xerxes, Thermopylis expugnatis, protinus accessit Astu, idque, nullis defendentibus, interfectis sacerdotibus, quos in arce invenerat, incendio delevit. Cujus flamma perterriti classiarii quum manere non auderent, et plurimi hortarentur ut domos suas discederent, mœnibusque se defenderent, Themistocles unus restitit, et universos esse pares aiebat, dispersos testabatur perituros. Idque Eurybiadi, regi Lacedæmoniorum, qui tum summæ imperii præerat, fore affirmabat. Quem quum minus, quam vellet, moveret, noctu de servis suis, quem habuit fidelissimum, ad regem misit, ut ei nuntiaret suis verbis, « Adversarios ejus in fuga esse; qui si discessissent, majore cum labore, et longinquiore tempore bellum confecturum, quum singulos consectari cogeretur; quos si statim aggrederetur, brevi universos oppressurum. » Hoc eo valebat, ut ingratiis ad depugnandum omnes cogerentur. Hac re audita, Barbarus, nihil doli subesse

ne soupçonnant rien là-dessous, livra bataille dès le lendemain, dans le lieu le plus défavorable pour lui, le plus avantageux pour ses adversaires, sur une mer étroite où sa flotte immense ne put se déployer. Aussi fut-il vaincu, et vaincu, moins par les armes de la Grèce, que par les habiles calculs de Thémistocle.

V. Malgré sa défaite, il lui restait bien assez de troupes pour écraser l'ennemi. Thémistocle lui enleva cette dernière chance. Craignant qu'il ne s'obstinât à continuer la guerre, il le fit prévenir qu'il s'agissait de couper le pont jeté par lui sur le détroit et de lui fermer tout retour en Asie. Xerxès donna dans le piège, et, le trajet qu'il avait mis six mois à faire, il le refit en moins de trente jours, pour regagner son royaume, s'estimant, non pas vaincu, mais sauvé par Thémistocle. Ainsi, grâce à la finesse d'un seul homme, la Grèce fut délivrée et l'Asie contrainte de céder à l'Europe. C'est là une victoire à mettre de niveau avec le trophée de Marathon : à Salamine, en effet, un petit nombre de vaisseaux défit également le plus formidable armement qu'on eût vu de mémoire d'homme.

VI. Thémistocle s'était montré grand dans cette guerre : il

credens, postridie alienissimo sibi loco, contra opportunissimo hostibus, adeo angusto mari conflixit, ut ejus multitudo navium explicari non potuerit. Victus ergo est magis consilio Themistoclis, quam armis Græciæ.

V. Hic etsi male rem gesserat, tamen tantas habebat reliquias copiarum, ut etiam cum his opprimere posset hostes. Interim ab eodem gradu depulsus est. Nam Themistocles, verens ne bellare perseveraret, certiorem eum fecit, id agi, ut pons, quem ille in Hellesponto fecerat, dissolveretur, ac reditu in Asiam excluderetur; idque ei persuasit. Itaque, qua sex mensibus iter fecerat, eadem minus diebus triginta in Asiam reversus est, seque a Themistocle non superatum, sed conservatum judicavit. Sic unius viri prudentia Græcia liberata est, Europæque succubuit Asia. Hæc altera victoria, quæ cum marathonio possit comparari tropæo; nam pari modo apud Salamina parvo numero navium maxima post hominum memoriam classis est devicta.

VI. Magnus hoc bello Themistocles fuit, nec minor in pace. Quum enim

ne fut pas moindre dans la paix. Les Athéniens n'avaient pour leur usage que le port de Phalère, qui n'était ni vaste ni commode. Sur son conseil, ils construisirent le Pirée, triple port enclos de murailles, qui égalait la ville en magnificence et la surpassait en utilité. Ce fut encore Thémistocle qui releva les murs d'Athènes, et cela, au péril de sa vie. Les Lacédémoniens, trouvant un prétexte spécieux dans les irruptions des Barbares, prétendaient qn'il ne fallait hors du Péloponèse aucune ville dont l'ennemi pût s'emparer et se faire une place d'armes. Ils s'efforcèrent donc d'empêcher la reconstruction des remparts d'Athènes. Mais leur sollicitude était tout autre qu'elle ne semblait. Depuis les deux victoires de Marathon et de Salamine, la gloire d'Athènes éclipsait tout, et Sparte, pressentant une lutte inévitable, une lutte de suprématie, voulait sa rivale aussi faible que possible. A la nouvelle du rétablissement des murailles, elle envoie des députés pour y mettre obstacle. Leur présence interrompt les travaux. D'autres délégués, leur dit-on, vont se rendre à Lacédémone pour discuter l'affaire. Cette mission, Thémistocle s'en charge. Il part seul d'abord, et recommande à ses collègues de ne se mettre en route que quand ils verront les

phalereo portu, neque magno neque bono, Athenienses uterentur, hujus consilio triplex Piræei portus constitutus est, isque mœnibus circumdatus, ut ipsam urbem dignitate æquipararet, utilitate superaret. Idemque muros Atheniensium restituit præcipuo periculo suo. Namque Lacedæmonii, causam idoneam nacti, propter Barbarorum excursiones, qua negarent, oportere extra Peloponnesum ullam urbem haberi, ne essent loca munita, quæ hostes possiderent, Athenienses ædificantes prohibere sunt conati. Hoc longe alio spectabat atque videri volebant. Athenienses enim duabus victoriis, marathonia et salaminia, tantam gloriam apud omnes gentes erant consecuti, ut intelligerent Lacedæmonii, de principatu sibi cum his certamen fore : quare eos quam infirmissimos esse volebant. Postquam autem audierunt muros instrui, legatos Athenas miserunt, qui id fieri vetarent. His præsentibus desierunt, ac se de ea re legatos ad eos missuros dixerunt. Hanc legationem suscepit Themistocles, et solus primo profectus est; reliqui legati ut tum exirent, quum satis altitudo muri exstructa

murs à une hauteur suffisante. « En attendant, dit-il, esclaves ou hommes libres, que tout le monde se mette à l'œuvre. Lieux sacrés ou profanes, publics ou privés, que rien ne soit épargné. Tout ce qui peut servir, qu'on le prenne, n'importe où. » — Il en résulta que les murs d'Athènes furent bâtis avec les pierres des temples et des tombeaux.

VII. Arrivé à Sparte, Thémistocle évite la présence des magistrats; il traîne, autant qu'il peut, les choses en longueur et donne pour raison qu'il attend ses collègues. Les Lacédémoniens se plaignent qu'on n'en continue pas moins les travaux et qu'il cherche à les tromper. Sur ces entrefaites, les autres députés le rejoignent et lui apprennent qu'il s'en faut de peu que la construction ne soit achevée. Il se rend alors auprès des éphores, en qui résidait l'autorité souveraine, et soutient devant eux qu'on leur a fait de faux rapports. L'équité veut, ajoute-t-il, que quelques personnages de mérite et de probité, en qui l'on puisse avoir toute confiance, aillent s'assurer de l'état des choses; en attendant, on n'a qu'à le retenir comme otage. Son offre est acceptée. On choisit pour cette mission trois citoyens qui ont passé par les premières charges de la république. Thémistocle

videretur, præcepit; interim omnes servi atque liberi opus facerent, neque ulli loco parcerent, sive sacer esset, sive profanus, sive privatus, sive publicus, et undique, quod idoneum ad muniendum putarent, congererent. Quo factum est, ut Atheniensium muri ex sacellis sepulcrisque constarent.

VII. Themistocles autem, ut Lacedæmonem venit, adire ad magistratus noluit, et dedit operam, ut quam longissime tempus duceret, causam interponens, se collegas exspectare. Quum Lacedæmonii quererentur, opus nihilominus fieri, eumque in ea re conari fallere, interim reliqui legati sunt consecuti. A quibus quum audisset, non multum superesse munitionis, ad ephoros Lacedæmoniorum accessit, penes quos summum imperium erat, atque apud eos contendit, falsa his esse delata; quare æquum esse, illos viros bonos nobilesque mittere, quibus fides haberetur, qui rem explorarent; interea se obsidem retinerent. Gestus est ei mos, tresque legati, functi summis honoribus, Athenas missi sunt. Cum his collegas suos Themistocles jussit proficisci, eisque prædixit, ut ne prius Lacedæ-

fait partir ses collègues avec eux et leur donne le mot pour qu'on ne laisse aller les ambassadeurs lacédémoniens que quand lui-même sera libre. Lorsqu'il les juge arrivés, il se présente aux magistrats et aux sénateurs de Sparte et leur déclare net et ferme que c'est par son conseil que les Athéniens, usant du droit commun de tous les peuples, ont entouré de murs, pour les mieux préserver des atteintes de l'ennemi, les dieux nationaux, les dieux de leurs pères et de leurs foyers; que cela même est un service rendu à la Grèce, puisque leur ville est comme un rempart opposé aux Barbares, contre lequel les flottes du roi de Perse sont déjà venues deux fois faire naufrage ; qu'il est mal et injuste aux Lacédémoniens d'avoir plutôt en vue leur propre domination que le bien général de la Grèce; qu'au surplus, s'ils tiennent à recouvrer leurs ambassadeurs, ils aient à lui rendre sa liberté; qu'autrement ils ne les reverront pas.

VIII. Et dire qu'un tel homme ne put échapper à l'ingratitude publique! Les mêmes défiances qui avaient fait condamner Miltiade l'atteignirent à son tour; il fut banni par le vote populaire et choisit Argos pour retraite. Comme un respect universel y entourait le grand exilé, Lacédémone envoya des

moniorum legatos dimitterent, quam ipse esset remissus. Hos postquam Athenas pervenisse ratus est, ad magistratum senatumque Lacedæmoniorum adiit, et apud eos liberrime professus est : « Athenienses suo consilio, quod communi jure gentium facere possent, deos publicos, suosque patrios ac penates, quo facilius ab hoste possent defendere, muris sepsisse; neque eo, quod inutile esset Græciæ, fecisse; nam illorum urbem ut propugnaculum oppositam esse Barbaris; apud quam jam bis classes regias fecisse naufragium; Lacedæmonios autem male et injuste facere, qui id potius intuerentur, quod ipsorum dominationi, quam quod universæ Græciæ utile esset. Quare, si suos legatos recipere vellent, quos Athenas miserant, se remitterent, aliter illos nunquam in patriam recepturi. »

VIII. Tamen non effugit civium suorum invidiam; namque ob eumdem timorem, quo damnatus erat Miltiades, testarum suffragiis e civitate ejectus, Argos habitatum concessit. Hic quum propter multas ejus virtutes magna cum

députés aux Athéniens, pour l'accuser, en son absence, d'avoir concerté avec le roi de Perse l'asservissement de la Grèce. Sur cette imputation, sans l'avoir entendu, on le condamna comme traître. Dès qu'il en eut nouvelle, ne se jugeant plus assez en sûreté dans Argos, il s'enfuit à Corcyre. Là, s'apercevant que les principaux du pays craignaient de s'attirer à son sujet une guerre avec les Lacédémoniens et les Athéniens, il se réfugia chez Admète, roi des Molosses, son ancien hôte. Lorsqu'il arriva, ce prince était absent. Pour lui faire une obligation plus sacrée de l'accueillir et de le défendre, il s'empare de sa fille, toute petite encore, et se jette avec elle dans un sanctuaire, objet du culte le plus religieux. Il n'en sortit point, que le roi ne lui eût tendu la main droite, comme gage de sa foi. Elle lui fut gardée. Les républiques d'Athènes et de Sparte ayant réclamé son extradition, Admète ne trahit point l'homme qui avait imploré son appui; seulement, il l'avertit de pourvoir à sa sûreté et de réfléchir qu'il était là bien près de ses ennemis pour y séjourner impunément. Il commanda en conséquence de le conduire à Pydna et lui donna une escorte suffisante. Instruit de ses intentions, Thémistocle s'embarqua. Le vaisseau qui le portait, et où

dignitate viveret, Lacedæmonii legatos Athenas miserunt, qui eum absentem accusarent, quod societatem cum rege Persarum ad Græciam opprimendam fecisset. Hoc crimine absens proditionis est damnatus. Id ut audivit, quod non satis tutum se Argis videbat, Corcyram demigravit. Ibi quum ejus principes civitatis animadvertisset timere, ne propter se bellum his Lacedæmonii et Athenienses indicerent, ad Admetum, Molossorum regem, cum quo ei hospitium fuerat, confugit. Huc quum venisset, et in præsentia rex abesset, quo majore religione se receptum tueretur, filiam ejus parvulam arripuit, et cum ea se in sacrarium, quod summa colebatur cærimonia, conjecit. Inde non prius egressus est, quam rex eum, data dextra, in fidem reciperet; quam præstitit. Nam, quum ab Atheniensibus et Lacedæmoniis exposceretur publice, supplicem non prodidit; monuitque, ut consuleret sibi : difficile enim esse, in tam propinquo loco tuto eum versari. Itaque Pydnam eum deduci jussit, et quod satis esset præsidii dedit. Hac re audita, hic in navem omnibus ignotus nautis ascendit. Quæ quum

il n'était connu de personne, fut poussé par une violente tempête vers Naxos, où se trouvait une armée athénienne. L'illustre proscrit sentit que, s'il y abordait, il était perdu. Contraint par la nécessité, il se découvre au maître du navire et lui fait de magnifiques promesses, s'il parvient à le sauver. A ce grand nom de Thémistocle, ému de pitié, le patron du bâtiment le retient à l'ancre, en mer et loin de l'île, pendant un jour et une nuit, sans permettre à qui que ce soit d'en sortir. De là il gagne Éphèse et y dépose Thémistocle, qui, depuis, acquitta envers lui la dette de la reconnaissance.

IX. La plupart des historiens ont écrit, je le sais, que Thémistocle passa en Asie sous le règne de Xerxès. Mais j'en crois de préférence Thucydide, voisin des annalistes contemporains et Athénien lui-même. C'est auprès d'Artaxerxès, selon lui, que Thémistocle vint chercher un asile, et c'est à ce prince qu'il adressa une lettre conçue en ces termes : « Je suis Thémistocle et je viens à toi, moi qui, de tous les Grecs, ai fait le plus de mal à ta famille. J'ai combattu ton père; mais la nécessité m'y forçait : j'avais à défendre ma patrie. Plus tard, quand le péril cessa pour moi et commença pour lui, je lui fis beaucoup plus

tempestate maxima Naxum ferretur; ubi tum Atheniensium erat exercitus, sensit Themistocles, si eo pervenisset, sibi esse pereundum. Hac necessitate coactus, domino navis, quis sit, aperit, multa pollicens, si se conservasset. At ille, clarissimi viri captus misericordia, diem noctemque procul ab insula in salo navem tenuit in anchoris, neque quemquam ex ea exire passus est. Inde Ephesum pervenit, ibique Themistoclem exponit : cui ille pro meritis gratiam postea retulit.

IX. Scio plerosque ita scripsisse, Themistoclem, Xerxe regnante, in Asiam transiisse. Sed ego potissimum Thucydidi credo, quod ætate proximus erat his, qui illorum temporum historiam reliquerunt, et ejusdem civitatis fuit. Is autem ait, ad Artaxerxem eum venisse, atque his verbis epistolam misisse : « Themistocles veni ad te, qui plurima mala omnium Graiorum in domum tuam intuli, quum mihi necesse fuit adversus patrem tuum bellare, patriamque meam defendere. Idem multo plura bona feci, postquam in tuto ipse, et ille in periculo esse

de bien que je ne lui avais fait de mal. Il songeait à retourner en Asie après la journée de Salamine : je l'informai par lettre qu'il s'agissait de couper le pont établi par lui sur le détroit et de lui ôter tout moyen de retraite. Cet avis le sauva. Aujourd'hui, traqué à mon tour dans toute la Grèce, je viens te demander un refuge et ton amitié. Si je l'obtiens, tu auras en moi un ami aussi fidèle que je fus intrépide ennemi de ton prédécesseur. Je requiers encore une grâce au sujet des choses dont je désire conférer avec toi, c'est de me donner un an pour y songer, et, une fois ce terme expiré, de vouloir bien m'admettre en ta présence. »

X. Cette grandeur d'âme frappa le roi d'admiration. Il voulut s'attacher un pareil homme et lui accorda ce qu'il désirait. Tout l'intervalle de temps qu'il avait demandé, Thémistocle le consacra à l'étude de la langue persane, écrite ou parlée. Il se la rendit familière au point, dit-on, d'avoir pu entretenir le roi avec beaucoup plus de facilité que ne l'eussent fait les nationaux eux-mêmes. Il fit au monarque asiatique nombre de promesses, dont la plus flatteuse était de le rendre maître de la Grèce par la force des armes, s'il voulait suivre ses conseils. Il revint ensuite en Asie Mineure, comblé des présents d'Artaxerxès, et établit sa

cœpit. Nam, quum in Asiam reverti vellet, prælio apud Salamina facto, litteris eum certiorem feci, id agi, ut pons, quem in Hellesponto fecerat, dissolveretur, atque ab hostibus circumiretur ; quo nuntio ille periculo est liberatus. Nunc autem ad te confugi, exagitatus a cuncta Græcia, tuam petens amicitiam : quam si ero adeptus, non minus me bonum amicum habebis, quam fortem inimicum ille expertus est. Ea autem rogo, ut de his rebus, de quibus tecum colloqui volo, annum mihi temporis des, eoque transacto, me ad te venire patiaris. »

X. Hujus rex animi magnitudinem admirans, cupiensque talem virum sibi conciliari, veniam dedit. Ille omne illud tempus litteris sermonique Persarum dedit : quibus adeo eruditus est, ut multo commodius dicatur apud regem verba fecisse, quam hi poterant, qui in Perside erant nati. Hic quum multa regi esset pollicitus, gratissimumque illud, si suis uti consiliis vellet, illum Græciam bello oppressurum, magnis muneribus ab Artaxerxe donatus, in Asiam rediit,

résidence à Magnésie. Le roi lui avait fait don de cette ville, d'où il tirait chaque année cinquante talents, et, en la lui donnant, il lui avait dit en propres termes : « Magnésie te fournira le pain, Lampsaque le vin, Myonte les mets. » — Il existe encore en deux endroits des monuments qui rappellent la mémoire de Thémistocle : son tombeau près d'Athènes, où il fut enseveli, et les statues qu'on lui érigea sur la place publique de Magnésie. Quant à sa mort, la plupart des écrivains la racontent fort diversement : mais nous nous en référons de nouveau à l'autorité de Thucydide qui le fait mourir de maladie à Magnésie, sans omettre toutefois le bruit qui avait couru, à savoir qu'il s'était empoisonné, désespérant de pouvoir réaliser la promesse faite au roi touchant la conquête de la Grèce. Ses restes, d'après le même historien, furent ensevelis dans l'Attique par ses amis, mais en secret, les lois ne permettant pas de le faire ouvertement pour un homme condamné comme traître à la patrie.

domiciliumque Magnesiæ sibi constituit. Namque hanc urbem ei rex donarat, his usus verbis, quæ ei panem præberet (ex qua regione quinquaginta ei talenta quotannis redibant); Lampsacum, unde vinum sumeret; Myuntem, ex qua opsonium haberet. Hujus ad nostram memoriam monumenta manserunt duo : sepulcrum prope oppidum, in quo est sepultus ; statuæ in foro Magnesiæ. De cujus morte multimodis apud plerosque scriptum est; sed nos eumdem potissimum Thucydidem auctorem probamus, qui illum ait Magnesiæ morbo mortuum; neque negat, fuisse famam, venenum sua sponte sumpsisse, quum se, quæ regi de Græcia opprimenda pollicitus esset, præstare posse desperaret. Idem, ossa ejus clam in Attica ab amicis esse sepulta, quoniam legibus non concederetur, quod proditionis esset damnatus, memoriæ prodidit.

III

ARISTIDE

CHAP. I. Rival de Thémistocle, Aristide est condamné à l'exil pour crime de vertu. — II. Il est rappelé avant l'expiration de la peine. Nommé préteur contre Mardonius, il assure aux Athéniens l'empire de la mer. — III. On lui confie le trésor public, et il meurt pauvre.

I. Aristide, fils de Lysimaque et Athénien, était à peu près du même âge que Thémistocle. De là, entre eux, conflit de prééminence, rivalité, jalousie. La lutte de ces deux émules montra toute la supériorité de l'éloquence sur la vertu : car, malgré l'incomparable intégrité d'Aristide, le seul homme, à notre connaissance, qui ait jamais obtenu le surnom de Juste, il ne put

III

ARISTIDES

CAP. I. Æmulus Themistoclis, exsilio propter virtutem multatur Aristides. — II. Ante tempus revocatur; prætor contra Mardonium factus, maris imperium Atheniensibus conciliat. — III. Ærario præest; pauper moritur.

I. Aristides, Lysimachi filius, Atheniensis, æqualis fere fuit Themistocli: itaque cum eo de principatu contendit; namque obtrectarunt inter se. In his autem cognitum est, quanto antistaret eloquentia innocentiæ : quanquam enim adeo excellebat Aristides abstinentia, ut unus post hominum memoriam, quod quidem nos audierimus, cognomine Justus sit appellatus, tamen, a Themistocle

tenir devant Thémistocle, ni éviter la sentence des dix années d'exil, ce fameux ostracisme des Athéniens. Sachant fort bien qu'on n'arrête pas une multitude entraînée par sa passion, il céda; mais, en se retirant, il remarqua un citoyen qui votait son bannissement et lui demanda, dit-on, le motif qui le poussait et quel crime avait commis Aristide pour lui sembler digne d'une si forte peine. « Je ne connais point Aristide, répondit cet homme; mais je lui en veux d'avoir tant fait pour être appelé juste entre tous. » — Les dix ans fixés par la loi, le banni ne les fit point. Lorsque Xerxès descendit en Grèce, Aristide, la sixième année environ après son expulsion, fut rappelé dans sa patrie par un décret du peuple. Il assista au combat naval de Salamine, livré avant l'expiration de sa peine.

II. Il était préteur des Athéniens à Platée, dans cette journée où Mardonius fut défait et l'armée barbare taillée en pièces. On ne connaît point de lui d'autre mémorable fait d'armes : toute sa vie militaire se réduit à ce commandement. Quant à sa justice, à sa probité, à sa vertu, on en cite de nombreuses preuves. Voici surtout un beau témoignage rendu à la droiture de son caractère : se trouvant avec Pausanias, le vainqueur de Mardo-

collabefactus, testula illa, exsilio decem annorum multatus est. Qui quidem quum intelligeret, reprimi concitatam multitudinem non posse, cedensque animadverteret quemdam scribentem, ut patria pelleretur, quæsisse ab eo dicitur, quare id faceret, aut quid Aristides commisisset, cur tanta pœna dignus duceretur? Cui ille respondit, se ignorare Aristidem; sed sibi non placere, quod tam cupide elaborasset, ut præter cæteros Justus appellaretur. Hic decem annorum legitimam pœnam non pertulit : nam, postquam Xerxes in Græciam descendit, sexto fere anno, quam erat expulsus, populiscito in patriam restitutus est. Interfuit autem pugnæ navali apud Salamina, quæ facta est prius, quam pœna liberaretur.

II. Idem prætor fuit Atheniensium apud Platæas, in prælio, quo Mardonius fusus, Barbarorumque exercitus interfectus est. Neque aliud est ullum hujus in re militari illustre factum, quam hujus imperii memoria; justitiæ vero et æquitatis et innocentiæ multa; in primis, quod ejus æquitate factum est, quum in communi classe esset Græciæ simul cum Pausania, quo duce Mardonius erat

nius, sur la flotte générale de la Grèce, il fit passer, des Spartiates aux Athéniens, la prépondérance maritime. Jusque-là les Lacédémoniens avaient commandé sur mer comme sur terre : mais alors les excès arbitraires de Pausanias, contrastant avec l'équité d'Aristide, déterminèrent presque toutes les républiques de la Grèce à s'unir aux Athéniens et à les choisir pour chefs des forces confédérées, dans le cas où les Barbares tenteraient de recommencer la guerre et où il faudrait repousser une nouvelle invasion.

III. La construction des flottes, la levée des troupes, exigeaient de chaque cité une contribution en argent. Ce fut Aristide qu'on chargea de la répartir. Sur sa décision, quatre cent soixante talents furent chaque année déposés à Délos. On décida que ce serait là le trésor commun de la Grèce. Tout cet argent, dans la suite, fut transporté à Athènes. La meilleure preuve du désintéressement d'Aristide, c'est que l'homme préposé à de si grands maniements de fonds mourut pauvre, laissant à peine de quoi se faire enterrer. Aussi ses filles furent-elles nourries, dotées et mariées aux frais de l'État. Aristide cessa de vivre quatre ans environ après le bannissement de Thémistocle.

fugatus, ut summa imperii maritimi a Lacedæmoniis transferretur ad Athenienses : namque, ante id tempus, et mari et terra duces erant Lacedæmonii ; tum autem et intemperantia Pausaniæ et justitia factum est Aristidis, ut omnes fere civitates Græciæ ad Atheniensium societatem se applicarent, et adversus Barbaros hos duces deligerent sibi, quo facilius repellerent, si forte bellum renovare conarentur.

III. Ad classes ædificandas, exercitusque comparandos, quantum pecuniæ quæque civitas daret, Aristides delectus est qui constitueret. Ejus arbitrio quadringena et sexagena talenta quotannis Delum sunt collata. Id enim commune ærarium esse voluerunt. Quæ omnis pecunia postero tempore Athenas translata est. Hic qua fuerit abstinentia, nullum est certius indicium quam quod, quum tantis rebus præfuisset, in tanta paupertate decessit, ut, qui efferretur, vix reliquerit. Quo factum est, ut filiæ ejus publice alerentur, et de communi ærario dotibus datis collocarentur. Decessit autem ferè post annum quartum, quam Themistocles Athenis erat expulsus.

IV

PAUSANIAS

Chap. I. Pausanias, vainqueur de Mardonius, prend des allures insolentes. — II. Il se rend maître de Byzance, courtise Xerxès, projette de trahir la Grèce. — III. Il adopte des mœurs étrangères. Son emprisonnement. Il tente de soulever les Ilotes. — IV. Sa correspondance avec l'ennemi. Dans son trouble, il se dénonce. Il est enfermé dans le temple de Minerve et ne tarde pas à succomber.

I. Le Lacédémonien Pausanias fut un homme de premier ordre : mais sa vie n'est qu'une suite de contradictions. Qualités éclatantes, ternies par d'immenses défauts, voilà le personnage. Son plus beau fait d'armes est la bataille de Platée. C'était lui qui commandait en chef dans cette journée où périt le général ennemi, Mardonius, Mède de nation, satrape et gendre de Da-

IV

PAUSANIAS

Cap. I. Pausanias, Mardonii victor, fit insolens. — II. Byzantium expugnat, Xerxi favet, Græciæ futurus proditor. — III. Peregre absentis mores et carcer. Helotes sollicitat. — IV. Litterarum commercium cum hoste; perturbatus se ipse indicat. — V. In æde Minervæ obstruitur, et mox interit.

I. Pausanias, Lacedæmonius, magnus homo, sed varius in omni genere vitæ fuit : nam, ut virtutibus eluxit, sic vitiis est obrutus. Hujus illustrissimum est prælium apud Platæas. Namque illo duce Mardonius, satrapes regius, natione Medus, regis gener, in primis omnium Persarum et manu fortis et consilii ple-

rius, une des plus vaillantes épées et des meilleures têtes de la Perse, et où deux cent mille fantassins, choisis par lui homme à homme, ainsi que vingt mille cavaliers, furent chassés de la Grèce par des forces beaucoup moindres. Fier de sa victoire, Pausanias se mit à tramer de sourdes intrigues et lâcha le frein à son ambition. Le premier reproche qu'on lui fit, ce fut d'avoir déposé à Delphes un trépied d'or provenant du butin, avec une inscription en vers dont le sens était qu'il avait anéanti les Barbares à Platée, et qu'en reconnaissance de sa victoire il dédiait cette offrande à Apollon. Les Lacédémoniens effacèrent l'inscription et se bornèrent à y substituer les noms des villes qui avaient contribué à la défaite des Perses.

II. Après la bataille, ce même Pausanias, à la tête de la flotte commune, fut envoyé dans l'île de Chypre et sur l'Hellespont, pour en chasser les garnisons des Barbares. Son bonheur le suivit dans cette expédition et accrut d'autant son orgueil et ses aspirations ambitieuses. La prise de Byzance ayant mis à sa merci quantité de Perses de distinction et, dans le nombre, quelques princes du sang royal, il les renvoya sous main à Xerxès, donnant à cr ire qu'ils s'étaient échappés des prisons publiques.

nus, cum ducentis millibus peditum, quos viritim legerat, et viginti millibus equitum, haud ita magna manu Græcia fugatus est; eoque ipse dux cecidit prælio. Qua victoria elatus, plurima miscere cœpit, et majora concupiscere. Sed primum in eo est reprehensus, quod ex præda tripodem aureum Delphis posuisset, epigrammate scripto, in quo erat hæc sententia, SUO DUCTU BARBAROS APUD PLATÆAS ESSE DELETOS, EJUSQUE VICTORIÆ ERGO APOLLINI DONUM DEDISSE. Hos versus Lacedæmonii exsculpserunt, neque aliud scripserunt, quam nomina earum civitatum, quarum auxilio Persæ erant victi

II. Post id prælium, eumdem Pausaniam cum classe communi Cyprum atque Hellespontum miserunt, ut ex his regionibus Barbarorum præsidia depelleret. Pari felicitate in ea re usus, elatius se gerere cœpit, majoresque appetere res. Nam, quum, Byzantio expugnato, cepisset complures Persarum nobiles, atque in his nonnullos regis propinquos, hos clam Xerxi remisit, simulans, ex vinculis

Avec eux partait son émissaire Gongyle d'Érétrie, porteur d'une lettre pour le roi. Thucydide nous en a transmis le contenu. Le voici : « Pausanias, chef des Spartiates, informé que les prisonniers faits à Byzance sont tes proches, te les renvoie à titre de présent. Lui-même souhaite s'allier à ta maison. Si tu approuves son désir, accorde-lui ta fille en mariage. Il promet, en retour, de t'aider à subjuguer et Sparte et le reste de la Grèce. Dans le cas où tu voudrais nouer la chose, adresse-lui un homme sûr, pour en conférer. » Le roi fut ravi de la conservation de tant de captifs qui le touchaient de si près et chargea incontinent Artabaze de porter sa réponse. Il y comblait d'éloges Pausanias et l'engageait à tout mettre en œuvre pour tenir ses promesses, ajoutant qu'à ce prix rien ne lui serait refusé. Sûr des dispositions de Xerxès, Pausanias devient plus entreprenant et, par suite, éveille les soupçons des Lacédémoniens. Il est rappelé, accusé de crime capital, esquive la mort, mais non l'amende, et perd le commandement de la flotte.

III. Au bout de peu de temps, néanmoins, il prend sur lui de rejoindre l'armée. Là, ce n'est plus un habile conspirateur; c'est

publicis effugisse; et cum his Gongylum Eretriensem, qui litteras regi redderet, in quibus hæc fuisse scripta Thucydides memoriæ prodidit : « Pausanias, dux Spartæ, quos Byzantii ceperat, postquam propinquos tuos cognovit, tibi muneri misit; seque tecum affinitate conjungi cupit. Quare, si tibi videtur, des ei filiam tuam nuptum. Id si feceris, et Spartam, et cæteram Græciam sub tuam potestatem, se adjuvante, redacturum pollicetur. His de rebus si quid geri volueris, certum hominem ad eum mittas face, cum quo colloquatur. » Rex, tot hominum salute tam sibi necessariorum magnopere gavisus, confestim cum epistola Artabazum ad Pausaniam mittit : in qua eum collaudat, ac petit, ne cui rei parcat ad ea perficienda, quæ pollicetur : si fecerit, nullius rei a se repulsam laturum. Hujus Pausanias voluntate cognita, alacrior ad rem gerendam factus, in suspicionem cecidit Lacedæmoniorum. In quo facto domum revocatus, accusatus capitis, absolvitur; multatur tamen pecunia. Quam ob causam ad classem remissus non est.

III. At ille, post non multo, sua sponte ad exercitum rediit, et ibi non cal-

un fou qui démasque à plaisir ses secrètes pensées. Il quitte les mœurs de son pays et en vient à changer même de costume. Il s'entoure d'un faste royal, adopte les vêtements asiatiques, marche escorté de Mèdes et d'Égyptiens, mange à la manière des Perses et avec un luxe qui révolte les assistants; refuse audience, devient inabordable, hautain dans ses réponses, intraitable dans sa façon de commander. Il ne voulait plus retourner à Sparte. Il était allé s'établir à Colone, dans la Troade, et le malheureux y travaillait à la perte de sa patrie et à la sienne. Instruits de ces menées, les Lacédémoniens lui dépêchent des envoyés avec la scytale. Elle portait, écrite à leur manière, une sommation de revenir sous peine de mort. Ce message l'émeut. Espérant pouvoir encore, par son argent et son crédit, écarter le coup qui menace sa tête, il revient à Sparte. A peine arrivé, il est jeté en prison par les éphores : c'est un droit que la loi donne à chacun d'eux, même sur les rois. Il se tira de là pourtant, mais sans cesser d'être suspect : on persistait à le croire d'intelligence avec Xerxès. Il est à Sparte une nombreuse classe d'hommes appelés Ilotes, cultivant les champs et faisant

lida, sed dementi ratione, cogitata patefecit. Non enim mores patrios solum, sed etiam cultum vestitumque mutavit. Apparatu regio utebatur, veste medica; satellites medi et ægyptii sequebantur; epulabatur more Persarum luxuriosius, quam; qui aderant, perpeti possent; aditum petentibus conveniendi non dabat, superbe respondebat, et crudeliter imperabat. Spartam redire nolebat : Colonas, qui locus in agro Troadis est, se contulerat; ibi consilia, quum patriæ, tum sibi inimica, capiebat. Id postquam Lacedæmonii resciverunt, legatos ad eum cum scytala miserunt : in qua more illorum erat scriptum, nisi domum reverteretur, se capitis eum damnaturos. Hoc nuntio commotus, sperans se etiam tum pecunia et potentia instans periculum posse depellere, domum rediit. Huc ut venit, ab ephoris in vincula publica conjectus est : licet enim legibus eorum cuivis ephoro hoc facere regi. Hinc tamen se expedivit : neque eo magis carebat suspicione; nam opinio manebat, eum cum rege habere societatem. Est genus quoddam hominum, quod Helotes vocatur, quorum magna multitudo agros La-

office d'esclaves. Or, on croyait aussi que Pausanias cherchait à les soulever par l'espoir de la liberté. Mais il n'y avait rien de patent, rien qui pût motiver une accusation, et il fallait, pensait-on, plus que des soupçons pour mettre en jugement un homme de cette importance. On résolut donc d'attendre que la trame se découvrît d'elle-même.

IV. Cependant, Argilius, un jeune garçon qui, dans son enfance, avait inspiré de l'amour à Pausanias, est chargé par lui d'une lettre pour Artabaze. De tous ceux qui avaient accepté une commission semblable aucun n'était revenu. Cette circonstance fait soupçonner au jeune homme qu'il doit être question de lui dans la lettre. Il la délie, en rompt le cachet, et apprend que, s'il la porte, il est mort. Il y voit, en outre, des détails relatifs aux secrètes conventions du roi de Perse et de Pausanias. Cette pièce décisive, il la livre aux éphores. N'omettons point ici la circonspection lacédémonienne : une telle révélation ne peut décider encore les magistrats à faire arrêter Pausanias. Ils n'emploieront la force que quand l'aveu du crime sera sorti de la bouche même du coupable. Le dénonciateur reçoit d'eux ses instructions. Il y a à Ténare un temple de Neptune, que les Grecs tiennent pour

cedæmoniorum colit, servorumque munere fungitur. Hos quoque sollicitare spe libertatis existimabatur. Sed, quod harum rerum nullum erat apertum crimen, quo argui posset, non putabant de tali tamque claro viro suspicionibus oportere judicari, sed exspectandum, dum se ipsa res aperiret.

IV. Interim Argilius quidam adolescentulus, quem puerum Pausanias amore venereo dilexerat, quum epistolam ab eo ad Artabazum accepisset, eique in suspicionem venisset, aliquid in ea de se esse scriptum, quod nemo eorum rediisset, qui super tali causa eodem missi erant, vincula epistolæ laxavit, signoque detracto cognovit, si pertulisset, sibi esse pereundum. Erant in eadem epistola, quæ ad ea pertinebant, quæ inter regem Pausaniamque convenerant. Has ille litteras ephoris tradidit. Non est prætereunda gravitas Lacedæmoniorum hoc loco : nam ne hujus quidem indicio impulsi sunt, ut Pausaniam comprehenderent, neque prius vim adhibendam putaverunt, quam se ipse indicasset. Itaque huic indici, quid fieri vellent, præceperunt. Fanum Neptuni est Tænari, quod

inviolable. Argilius s'y réfugie, s'asseoit sur l'autel. Tout auprès, on pratique une loge souterraine, d'où l'on puisse entendre tout ce qui se dira. Plusieurs éphores y descendent. Au premier bruit que son émissaire s'est réfugié dans le temple, Pausanias, éperdu, accourt, le voit assis sur l'autel comme un suppliant du dieu, lui demande la cause d'une si soudaine résolution. L'autre lui déclare qu'il a lu sa lettre. Pausanias, de plus en plus bouleversé, le conjure de ne rien dire et de ne point trahir un homme qui ne lui a fait que du bien. « Cède à ma prière, ajoute-t-il; aide-moi à sortir du pas terrible où je suis engagé : tu ne t'en repentiras pas. »

V. Les éphores avaient tout entendu. Ils décident qu'il vaut mieux se saisir de lui dans la ville même. Ils partent donc, et Pausanias, croyant son homme regagné, se met également en route pour Lacédémone. Mais, chemin faisant, presque au moment de l'arrestation, un des éphores, qui désirait l'avertir, lui fait comprendre à l'expression de son visage qu'on lui tend un piège. Alors il hâte le pas, prend quelque avance sur ceux qui le suivent et se réfugie dans le temple de Minerve, la Minerve Chalciécos. Pour qu'il n'en puisse sortir, les éphores immédiatement

violari nefas putant Græci. Eo ille index confugit : in ara consedit. Hanc juxta locum fecerunt sub terra, ex quo posset audiri, si quis quid loqueretur cum Argilio; huc ex ephoris quidam descenderunt. Pausanias, ut audivit Argilium confugisse in aram, perturbatus eo venit : quem quum supplicem dei videret in ara sedentem, quærit, causæ quid sit tam repentino consilio : huic ille, quid ex litteris comperisset, aperit. Tanto magis Pausanias perturbatus orare cœpit, « ne enuntiaret, nec se, meritum de illo optime, proderet. Quod si eam veniam sibi dedisset, tantisque implicitum rebus sublevasset, magno esse ei præmio futurum. »

V. His rebus ephori cognitis satius putaverunt in urbe eum comprehendi. Quo quum essent profecti, et Pausanias, placato Argilio, ut putabat, Lacedæmonem reverteretur, in itinere, quum jam in eo esset, ut comprehenderetur, e vultu cujusdam ephori, qui eum admonere cupiebat, insidias sibi fieri intellexit. Itaque paucis ante gradibus, quam qui sequebantur, in ædem Minervæ, quæ Chalciœcos vocatur, confugit. Hinc ne exire posset, statim ephori valvas ejus

font murer les portes, puis démolir le toit, afin de lui ôter tout abri et d'accélérer sa mort. On dit que la mère de Pausanias vivait encore à cette époque, et que, malgré son grand âge, dès qu'elle sut le crime de son fils, elle fut des plus empressés à porter sa pierre à l'entrée de l'édifice, pour y enfermer le coupable. C'est ainsi que la fin honteuse du traître souilla la gloire du guerrier, qui était grande. Il respirait encore quand on le retira du temple, mais il rendit l'âme aussitôt. Quelques-uns demandaient que son corps fût jeté au même endroit que ceux des suppliciés. La majorité s'y opposa, et l'on alla l'enterrer loin du lieu où il était mort. Dans la suite, sur une réponse de l'oracle de Delphes, on l'exhuma, pour l'ensevelir de nouveau à la place même où il avait expiré.

ædis obstruxerunt, tecumque sunt demoliti, quo facilius sub divo interiret. Dicitur, eo tempore matrem Pausaniæ vixisse, eamque jam magno natu, postquam de scelere filii comperit, inprimis, ad filium claudendum, lapidem ad introitum ædis attulisse. Sic Pausanias magnam belli gloriam turpi morte maculavit. Hic quum semianimis de templo elatus esset, confestim animam efflavit. Cujus mortui corpus quum eodem nonnulli dicerent inferri oportere, quo hi, qui ad supplicium essent dati, displicuit pluribus; et procul ab eo loco infoderunt, quo erat mortuus. Inde posterius, dei delphici responso, erutus, atque eodem loco sepultus, ubi vitam posuerat.

V

CIMON

CHAP. I. Héritier des fers paternels, Cimon est délivré par sa femme. — II. Ses qualités et ses actions d'éclat. En un seul jour, il défait les Perses sur mer et sur terre. — III. Il est banni par l'ostracisme. Son rappel. Il ménage la paix entre Athènes et Sparte, et meurt à Citium. — IV. Son éloge.

I. L'Athénien Cimon, fils de Miltiade, eut une rude entrée dans la vie. Son père n'avait pu payer le montant de l'amende fixée par le peuple; il était mort en prison, et, d'après les lois d'Athènes, Cimon, également détenu, ne pouvait être élargi qu'après avoir acquitté la dette paternelle. Il avait épousé sa sœur germaine Elpinice, et ce choix était affaire de coutume au-

V

CIMON

CAP. I. — Vinculorum paternorum hæres, ab uxore Cimon liberatur. — II. Ejus dotes et res gestæ. Persas eodem die navali et terrestri prælio vincit. — III. Ostracismo ejicitur. Revocatus pacem cum Lacedæmoniis conciliat. Citii moritur. — IV. Ejus encomium.

I. Cimon, Miltiadis filius, Atheniensis, duro admodum initio usus est adolescentiæ. Nam, quum pater ejus litem æstimatam populo solvere non potuisset, ob eamque causam in vinculis publicis decessisset, Cimon eadem custodia tenebatur, neque legibus Atheniensium emitti poterat, nisi pecuniam, qua pater multatus esset, solvisset. Habebat autem in matrimonio sororem suam germanam, nomine Elpinicen, non magis amore, quam patrio more ductus : nam Athenien-

tant que d'amour : les Athéniens sont libres de se marier avec leurs sœurs de père. Un certain Callias eût fort désiré s'unir à cette même femme. C'était un homme ayant moins de naissance que de fortune et enrichi dans l'exploitation des mines. Il demanda à Cimon s'il voudrait lui céder la main d'Elpinice, s'engageant, en retour, à payer pour lui la somme due à l'État. Le mari rejeta cette offre avec mépris : mais la femme protesta qu'elle ne laisserait point la race de Miltiade s'éteindre dans les fers, quand elle pouvait l'empêcher, et que, si Callias voulait tenir sa promesse, elle était prête à l'épouser.

II. Délivré de la sorte, Cimon fut bientôt le premier dans l'État. Il ne manquait pas d'éloquence, avait une extrême libéralité, une profonde connaissance du droit politique et une égale expérience du métier de la guerre, ayant dès l'enfance accompagné son père aux armées. Aussi obtint-il un empire absolu sur le peuple et un merveilleux ascendant sur le soldat. Son début dans le commandement fut signalé par la déroute d'un corps nombreux de Thraces, sur les bords du Strymon. Il bâtit Amphipolis et y transplanta dix mille colons athéniens ; défit ensuite, près de Mycale, la flotte de Chypre et de Phénicie, prit

sibus licet eodem patre natas uxores ducere. Hujus conjugii cupidus Callias quidam, non tam generosus quam pecuniosus, qui magnas pecunias ex metallis fecerat, egit cum Cimone, ut eam sibi uxorem daret : id si impetrasset, se pro illo pecuniam soluturum. Is quum talem conditionem aspernaretur, Elpinice negavit se passuram Miltiadis progeniem in vinculis publicis interire, quoniam prohibere posset, seque Calliæ nupturam, si ea, quæ polliceretur, præstitisset.

II. Tali modo custodia liberatus, Cimon celeriter ad principatum pervenit. Habebat enim satis eloquentiæ, summam liberalitatem, magnam prudentiam, quum juris civilis, tum rei militaris, quod cum patre a puero in exercitibus fuerat versatus. Itaque hic et populum urbanum in sua tenuit potestate, et apud exercitum plurimum valuit auctoritate. Primum imperator apud flumen Strymona magnas copias Thracum fugavit ; oppidum Amphipolim constituit, eoque decem millia Atheniensium in coloniam misit. Idem iterum apud Mycalen *Cypriorum et Phœnicum* ducentarum navium classem devictam cepit ; eodemque

les deux cents navires qui la composaient, et eut, le jour de sa victoire navale, même fortune sur terre : car, à peine maître des vaisseaux ennemis, il fit débarquer ses troupes, et, d'un seul choc, écrasa une masse innombrable de Barbares. Cette bataille le mit en possession de riches dépouilles. Certaines îles étaient restées fidèles; quelques-unes avaient été poussées à la défection par la dureté du gouvernement d'Athènes. En s'en revenant, Cimon affermit les premières dans leurs bonnes dispositions et força les autres à rentrer dans le devoir. Scyros, alors occupée par les Dolopes, se montra particulièrement récalcitrante : il la fit évacuer, chassa de la ville et de l'île même les anciens habitants et distribua les terres à ses concitoyens. Les Thasiens se fiaient sur leurs richesses : il n'eut qu'à se montrer pour abattre leur orgueil. Le produit du butin fait sur eux servit à fortifier le côté méridional de la citadelle d'Athènes.

III. Ces grandes choses accomplies donnèrent à Cimon une éclatante prééminence. Aussi fut-il en butte à cette même envie qui accabla son père et les autres grands hommes de la république. Au moyen du vote par coquilles, que les Grecs nomment ostracisme, on l'exila pour dix ans. Mais ses concitoyens se lassèrent avant lui de son bannissement. Il avait opposé à l'ingrati-

die pari fortunâ in terra usus est : namque, hostium navibus captis, statim ex classe copias suas eduxit, Barbarorum uno concursu maximam vim prostravit. Qua victoria magna præda potitus, quum domum reverteretur, quod jam nonnullæ insulæ, propter acerbitatem imperii, defecerant, bene animatas confirmavit, alienatas ad officium redire coegit. Scyrum, quam eo tempore Dolopes incolebant, quod contumacius se gesserant, vacuefecit, sessores veteres urbe insulaque ejecit, agros civibus divisit. Thasios, opulentia fretos, suo adventu fregit. His ex manubiis arx Athenarum, qua ad meridiem vergit, est ornata.

III. Quibus rebus quum unus in civitate maxime floreret, incidit in eamdem invidiam, quam pater suus cæterique Atheniensium principes : nam testarum suffragiis, quod illi ostracismum vocant, decem annorum exsilio multatus est. Cujus facti celerius Athenienses, quam ipsum, pœnituit. Nam, quum ille forti

tude populaire une courageuse résignation, et, quand Sparte déclara la guerre aux Athéniens, sa valeur si connue fut le premier besoin qui se fit sentir. On le rappela donc dans sa patrie, après cinq années d'exil seulement. Mais il était l'hôte des Lacédémoniens et jugeait qu'eux et les Athéniens trouveraient mieux leur compte à vivre en bon accord qu'à lutter par les armes. Il prit donc sur lui de se rendre à Lacédémone, et, par sa médiation, ménagea la paix entre les deux puissantes cités rivales. A quelque temps de là, il eut ordre de passer en Chypre avec une flotte de deux cents voiles, et déjà la plus grande partie de l'île était soumise lorsqu'il tomba malade et mourut dans la ville de Citium.

IV. Les Athéniens le regrettèrent longtemps, dans la paix aussi bien que dans la guerre. C'était un homme d'une générosité rare. Il avait, de côté et d'autre, nombre de vergers et de propriétés rurales et il n'y préposa jamais de gardien pour en surveiller les fruits; il entendait que son bien fût à la discrétion du premier venu et que chacun en pût jouir sans obstacle et comme bon lui semblerait. Il était toujours suivi de domestiques portant de l'argent; si quelqu'un avait besoin de secours, il vou-

animo invidiæ ingratorum civium cessisset, bellumque Lacedæmonii Athenensibus indixissent, confestim notæ ejus virtutis desiderium consecutum est. Itaque post annum quintum, quam expulsus erat, in patriam revocatus est. Ille, quod hospitio Lacedæmoniorum utebatur, satius existimans eos et cives suos una voluntate consentire quam armis contendere, Lacedæmonem sua sponte est profectus, pacemque inter duas potentissimas civitates conciliavit. Post neque ita multo, Cyprum cum ducentis navibus imperator missus, quum ejus majorem partem insulæ devicisset, in morbum implicitus, in oppido Citio est mortuus.

IV. Hunc Athenienses non solum in bello, sed in pace diu desideraverunt. Fuit enim tanta liberalitate, quum compluribus locis prædia hortosque haberet, ut nunquam in eis custodem imposuerit fructus servandi gratia, ne quis impediretur, *quo* minus ejus rebus, quibus quisque vellet, frueretur. Semper eum pe-

lait avoir de quoi l'assister sur-le-champ, de peur qu'un délai ne semblât refus. Plus d'une fois on le vit donner son manteau à quelque passant maltraité de la fortune et misérablement vêtu. Sa table était abondamment servie, et, ceux qu'il trouvait sur la place publique et qui n'avaient pas d'invitation, il les conviait tous sans exception. C'était son habitude, et il n'y manqua pas un seul jour de sa vie. Son cœur, son aide, sa bourse, ne firent jamais défaut à personne. Beaucoup lui durent leur fortune, et une foule de pauvres gens qui ne laissaient point de quoi subvenir à leurs funérailles, il les faisait enterrer à ses dépens. Avec cette façon d'en user, rien d'étonnant, certes, que sa vie ait été calme et sa perte amèrement déplorée.

disequi cum nummis sunt secuti, ut, si quis opis ejus indigèret, haberet, quod statim daret, ne differendo videretur negare. Sæpe, quum aliquem offensum fortuna videret minus bene vestitum, suum amiculum dedit. Quotidie sic cœna ei coquebatur, ut, quos invocatos vidisset in foro, omnes convocaret; quod facere nullum diem prætermittebat. Nulli fides ejus, nulli opera, nulli res familiaris defuit. Multos locupletavit; complures pauperes mortuos, qui unde efferrentur non reliquissent, suo sumptu extulit. Sic se gerendo, minime est mirandum, si et vità ejus fuit secura, et mors acerba.

VI

LYSANDRE

CHAP. I. Vainqueur d'Athènes, Lysandre impose des décemvirs aux républiques de la Grèce. — II. Sa perfidie et sa cruauté envers les Thasiens. — III. Ses efforts pour abolir la royauté à Sparte et pour corrompre les oracles. Il est traduit en justice et acquitté. Il est tué par les Thébains. — IV. Comment il devint son propre délateur.

I. Lysandre, de Lacédémone, laissa un grand nom; mais le bonheur y eut plus de part que le mérite. Les Athéniens, depuis vingt-six ans, étaient en guerre avec le Péloponèse; Lysandre les écrasa, voilà ce qu'on sait. Mais, ce qui lui valut cette fortune, le sait-on? Ce ne fut point la bravoure de son armée; ce fut uniquement l'indiscipline de ses adversaires. N'é-

VI

LYSANDER

CAP. I. Athenarum victor decemviros civitatibus imponit Lysander. — II. In Thasios subdolus et crudelis. — III. Lacedæmoniorum reges tollere et oracula corrumpere conatur. Accusatus absolvitur; occiditur a Thebanis. — IV. Ipse suus accusator.

I. Lysander, Lacedæmonius, magnam reliquit sui famam, magis felicitate, quam virtute, partam. Athenienses enim, in Peloponnesios sexto et vicesimo anno bellum gerentes, confecisse apparet : id qua ratione consecutus sit, latet. Non enim virtute sui exercitus, sed immodestia factum est adversariorum; qui,

coutant point la voix des chefs, désertant leurs vaisseaux pour courir le pays, les soldats athéniens tombèrent aux mains des Spartiates, après quoi leur patrie n'eut plus qu'à se rendre à sa rivale. Lysandre avait toujours été un esprit turbulent et audacieux. Dans l'ivresse de sa victoire, il lâcha la bride à sa nature, et, grâce à lui, les Lacédémoniens devinrent l'exécration de la Grèce. Ils avaient affecté de dire que leur seul but, en faisant la guerre, était de briser l'intolérable domination des Athéniens; Lysandre, devenu maître de la flotte ennemie à l'embouchure du fleuve Ægos, n'eut à son tour qu'une pensée : tenir toutes les villes sous sa dépendance personnelle, en ayant l'air d'agir pour le compte de Lacédémone. Partout les partisans des Athéniens furent proscrits, et Lysandre choisit dans chaque ville dix citoyens, pour leur commettre l'autorité suprême et tout pouvoir dans le gouvernement. Nul n'était admis au nombre de ces tyrans en sous-ordre, s'il ne lui était lié par l'hospitalité, ou s'il ne faisait serment d'être complètement à lui.

II. La puissance décemvirale ainsi établie dans toutes les villes, il n'y avait plus d'autre loi que le bon plaisir de Lysandre.

quod dicto audientes imperatoribus suis non erant, dispalati in agris, relictis navibus, in hostium venerunt potestatem. Quo facto, Athenienses se Lacedæmoniis dediderunt. Hac victoria Lysander elatus, quum antea semper factiosus audaxque fuisset, sic sibi indulsit, ut ejus opera in maximum odium Græciæ Lacedæmonii pervenerint. Nam, quum hanc causam Lacedæmonii dictitassent sibi esse belli, ut Atheniensium impotentem dominationem refringerent; postquam apud Ægos flumen Lysander classis hostium est potitus, nihil aliud molitus est, quam ut omnes civitates in sua teneret potestate, quum id se Lacedæmoniorum causa facere simularet. Namque undique, qui Atheniensium rebus studuissent, ejectis, decem delegerat in unaquaque civitate, quibus summum imperium, potestatemque omnium rerum committeret. Horum in numerum nemo admittebatur, nisi qui aut ejus hospitio contineretur, aut se illius fore proprium fide confirmaret.

II. Ita decemvirali potestate in omnibus urbibus constituta, ipsius nutu omnia

Pour donner une idée de sa perfidie et de sa cruauté, un seul exemple suffira : nous craindrions de fatiguer nos lecteurs par une trop longue énumération de ses méfaits. De tous les alliés des Athéniens, les Thasiens avaient été les plus fidèles : car il semble qu'il n'y ait pas, d'ordinaire, ami plus ferme que celui qui a été opiniâtre ennemi. Après sa victoire en Asie, Lysandre, qui s'en revenait, se détourna de sa route pour aller à Thasos, avec un ardent désir de renverser ce petit État de fond en comble. Mais il sentit qu'il lui fallait dissimuler ses intentions, s'il ne voulait voir ces insulaires lui échapper et pourvoir à leur salut. En conséquence.... (*Polyen va nous fournir ce qui manque*) il les réunit dans le temple d'Hercule et leur tient un langage plein d'humanité. « Rien de plus excusable, leur dit-il, que de se cacher après la révolution survenue ; mais que chacun reprenne courage et confiance ; nul ne sera maltraité : en faut-il d'autre garant que la parole que j'en donne dans ce saint temple et dans la ville d'Hercule, mon aïeul ? » — Ceux des Thasiens qui se cachaient, dupes de l'hypocrite bonté de ce discours, n'hésitent point à reparaître. Lysandre, pour les mieux rassurer, laisse encore passer quelques jours, puis tout à coup donne ordre de les saisir et de les égorger.

gerebantur. Cujus de crudelitate ac perfidia satis est unam rem, exempli gratia, proferre, ne, de eodem plura enumerando, defatigemus lectores. Victor ex Asia quum reverteretur, Thasumque devertisset ; quod ea civitas præcipua fide fuerat erga Athenienses, proinde ac si iidem firmissimi solerent esse amici, qui constantes fuissent inimici, eam pervertère concupivit. Vidit autem, nisi in eo occultasset voluntatem, futurum, ut Thasii dilaberentur, consulerentque rebus suis. Itaque... (*Reliqua supplet Polyænus*) τοὺς Θασίους ἐς τὸ τοῦ Ἡρακλέους ἱερὸν συναγαγὼν, φιλανθρώπους λόγους διεξῆλθεν· ὡς δέον συγγνώμην ἔχειν τοῖς κρυπτομένοις ἐν τῇ μεταβολῇ τῶν πραγμάτων, καὶ θαῤῥεῖν αὐτοὺς προσῆκεν, ὡς μηδὲν δεινὸν πεισομένους, τῶν λόγων ἐν ἱερῷ γινομένων, καὶ ταῦτα ἐν Ἡρακλέους πόλει τοῦ πατρῴου. Οἱ μὲν οὖν κεκρυμμένοι τῶν Θασίων, πιστεύσαντες τῇ φιλανθρωπίᾳ τῶν λόγων, προῆλθον· Λύσανδρος δὲ, διαλιπὼν ὀλίγας ἡμέρας, ὅπως ἀδεέστεροι γένοιντο, προσέταξε συναρπασθέντας ἀποσφαγῆναι.

III. Cette puissance décemvirale, son œuvre à lui, ses propres compatriotes l'abolirent. Outré de colère, il forma le projet d'abolir à son tour la royauté à Sparte. Seulement il sentait l'impossibilité d'y parvenir sans la connivence des dieux, attendu l'habitude des Lacédémoniens de s'en référer pour tout aux oracles. Il essaya d'abord de la corruption à Delphes. N'ayant pu réussir, il attaqua Dodone. Également repoussé de ce côté, il dit avoir à s'acquitter d'un vœu fait à Jupiter Ammon, estimant qu'il aurait meilleur marché des prêtres africains. Dans cet espoir, il partit pour l'Afrique; mais il se trouva loin de compte avec les desservants de Jupiter. Ce ne fut point assez pour eux de se montrer incorruptibles; ils envoyèrent une députation à Lacédémone pour accuser Lysandre de tentatives de séduction sur les ministres de leur temple. Traduit en justice sur cette imputation, il fut absous par la sentence du tribunal, puis envoyé au secours des Orchoméniens, puis enfin tué par les Thébains près d'Haliarte. On l'avait bien jugé; on en eut la preuve dans une harangue trouvée chez lui après sa mort. Il y conseille aux Lacédémoniens d'abroger la puissance royale, et de le choisir, lui Lysandre, pour commander seul en qualité de chef militaire. Le discours était

III. Decemviralem suam potestatem sui ab illo constitutam sustulerunt. Quo dolore incensus, iniit consilia reges Lacedæmoniorum tollere; sed sentiebat, id se sine ope deorum facere non posse, quod Lacedæmonii omnia ad oracula referre consueverant. Primum Delphos corrumpere est conatus. Quum id non potuisset, Dodonam adortus est. Hinc quoque repulsus, dixit se vota suscepisse, quæ Jovi Ammoni solveret, existimans se Afros facilius corrupturum. Hac spe quum profectus esset in Africam, multum eum antistites Jovis fefellerunt. Nam non solum corrumpi non potuerunt, sed etiam legatos Lacedæmona miserunt, qui Lysandrum accusarent, quod sacerdotes fani corrumpere conatus esset. Accusatus hoc crimine, judicumque absolutus sententiis, Orchomeniis missus subsidio, occisus est a Thebanis apud Haliartum. Quam vere de eo foret judicatum, oratio indicio fuit, quæ post mortem in domo ejus reperta est; in qua suadet Lacedæmoniis, ut, regia potestate dissoluta, ex omnibus dux deligatur ad bellum gerendum;

calculé de manière à paraître concorder avec la réponse des dieux : car, se fiant à son argent, Lysandre ne doutait pas de l'obtenir telle qu'il la voulait. Ce fut, dit-on, Cléon d'Halicarnasse qui lui composa cette pièce d'éloquence.

IV. Et il ne faut point omettre ici le tour que lui joua le satrape Pharnabaze. Lysandre, à la tête de la flotte et durant le cours de la guerre, avait commis force exactions et cruautés, et il avait soupçon que ses concitoyens devaient en avoir su quelque chose. Il demanda donc à Pharnabaze d'être sa caution auprès des éphores et de leur attester la scrupuleuse probité avec laquelle il avait conduit les opérations militaires et traité les alliés. Il le pria d'insister fortement sur ces deux points, attendu l'importance de son témoignage. Le satrape promet tout de bonne grâce ; il rédige un mémoire considérable, longuement développé, plein des plus magnifiques éloges. Lysandre le lit et l'approuve. Mais, au moment de le fermer et de le cacheter, Pharnabaze y substitue adroitement un autre paquet, scellé d'avance, de même volume, de même aspect, impossible à distinguer du premier. C'était une accusation en règle, un exposé minutieux de toutes les perfidies et concussions du personnage. Lysandre s'en revient à Lacédémone, rend compte au

sed ita scripta, ut deorum videretur congruere sententiæ, quam ille se habiturum, pecunia fidens, non dubitabat. Hanc ei scripsisse Cleon Halicarnassens dicitur.

IV. Atque hoc loco non est prætereundum factum Pharnabazi, satrapis regii. Nam, quum Lysander, præfectus classis, in bello multa crudeliter avareque fecisset, deque his rebus suspicaretur ad cives suos esse perlatum, petiit a Pharnabazo, ut ad ephoros sibi testimonium daret, quanta sanctitate bellum gessisset sociosque tractasset, deque ea re accurate scriberet; magnam enim ejus auctoritatem in ea re futuram. Huic ille liberaliter pollicetur : librum gravem multis verbis conscripsit, in quo summis eum effert laudibus. Quem quum legisset probassetque, dum obsignatur, alterum pari magnitudine, tanta similitudine, ut discerni non posset, signatum subjecit ; in quo accuratissime ejus avaritiam perfidiamque accusarat. Hinc Lysander domum quum rediisset, postquam de suis

premier magistrat de sa gestion et lui dit à ce sujet tout ce qu'il juge à propos; après quoi, il lui remet, comme pièce à l'appui, le prétendu certificat de Pharnabaze. On fait retirer Lysandre; les éphores prennent connaissance de l'écrit, puis le lui donnent à lire. C'est ainsi que, sans se douter de rien, il fut son propre accusateur.

rebus gestis apud maximum magistratum, quæ voluerat, dixerat, testimonii loco librum a Pharnabazo datum tradidit. Hunc, summoto Lysandro, quum ephori cognossent, ipsi legendum dederunt. Ita ille imprudens ipse suus fuit accusator.

VII

ALCIBIADE

I. Alcibiade, fils de Clinias, était Athénien. Dans cet homme unique, la nature semble avoir éprouvé sa force. Il est constant,

VII

ALCIBIADES

I. Alcibiades, Cliniæ filius, Atheniensis. In hoc natura, quid efficere possit,

en effet, au dire de tous ceux qui ont parlé de lui, que nul n'alla jamais si loin, ni dans le mal ni dans le bien. Enfant de la plus illustre des cités grecques, sorti d'une famille qui n'avait rien au-dessus d'elle, le plus beau sans comparaison de tous les hommes de son temps, doué de toutes les aptitudes, d'une habileté consommée, grand capitaine de terre et de mer, parleur éloquent et du premier ordre, il avait une telle séduction de physionomie et de langage, que nul orateur au monde ne pouvait lutter contre lui. Ajoutez à cela qu'il savait être, au besoin, laborieux, patient, libéral, splendide dans sa vie publique et privée, affable, caressant, d'une adresse merveilleuse à se plier aux circonstances. Détendait-il, au contraire, les ressorts de son génie, n'y avait-il plus nécessité de montrer sa force d'âme, dans cet infatigable vous ne trouviez plus qu'un efféminé, un voluptueux, un débauché, un intempérant, et chacun s'étonnait de voir, dans un seul homme, un tel contraste et deux natures si diamétralement opposées.

II. Il fut élevé dans la maison de Périclès, le second mari de sa mère, dit-on, et eut Socrate pour instituteur. Il épousa la fille d'Hipponicus, le plus riche particulier de toute la Grèce.

videtur experta. Constat enim inter omnes, qui de eo memoriæ prodiderunt, nihil eo fuisse excellentius, vel in vitiis, vel in virtutibus. Natus in amplissima civitate, summo genere, omnium ætatis suæ multo formosissimus, ad omnes res aptus, consiliique plenus; namque imperator fuit summus et mari et terra; disertus, ut in primis dicendo valeret; et tanta erat commendatio oris atque orationis, ut nemo ei dicendo posset resistere; deinde, quum tempus posceret, laboriosus, patiens, liberalis, splendidus, non minus in vita, quam victu; affabilis, blandus, temporibus callidissime inserviens. Idem, simul ac se remiserat, neque causa suberat, quare animi laborem perferret, luxuriosus, dissolutus, libidinosus, intemperans reperiebatur : ut omnes admirarentur, in uno homine tantam inesse dissimilitudinem, tamque diversam naturam.

II. Educatus est in domo Periclis (privignus enim ejus fuisse dicitur), eruditus a Socrate; socerum habuit Hipponicum, omnium græca lingua loquentium

En un mot, s'il eût voulu se faire une destinée, sa mémoire et son imagination n'eussent trouvé ni plus ni mieux que ce que la fortune et la nature lui avaient donné. Dans sa première jeunesse, il inspira nombre de ces attachements à la mode chez les Grecs. Il fut aimé, entre autres, de Socrate, mentionné par Platon dans son *Banquet*. Cet écrivain y introduit Alcibiade et lui fait dire qu'il a passé toute une nuit couché avec le philosophe et qu'un fils ne serait pas autre en se levant d'auprès de son père. Devenu homme, on le vit nouer à son tour des liaisons de ce genre avec une foule de jeunes gens, et, autant que faire se peut, en diminuer l'odieux dans mainte circonstance par la délicatesse et l'enjouement qu'il y portait. Nous en pourrions rapporter bien des exemples, si nous n'avions à citer des faits plus importants et plus dignes d'attention.

III. Lors de la guerre du Péloponèse, ce furent les conseils et l'ascendant d'Alcibiade qui armèrent les Athéniens contre Syracuse. Lui-même eut le commandement de l'expédition, et on lui donna deux collègues, Nicias et Lamachus. Pendant qu'on s'apprêtait au départ et avant que la flotte appareillât, un incident survint. En une nuit, tous les Hermès qui se trouvaient dans la ville furent renversés, à l'exception d'un seul, celui qui

divitissimum : ut, si ipse fingere vellet, neque plura bona reminisci, neque majora posset consequi, quam vel fortuna vel natura tribuerat. Ineunte adolescentia, amatus est a multis, more Græcorum : in eis a Socrate, de quo mentionem facit Plato in Symposio. Namque eum induxit commemorantem, se pernoctasse cum Socrate, neque aliter ab eo surrexisse, ac filius a parente debuerit. Posteaquam robustior est factus, non minus multos amavit; in quorum amore, quoad licitum est, odiosa multa delicate jocoseque fecit : quæ referremus, nisi majora potioraque haberemus.

III. Bello peloponnesiaco, hujus consilio atque auctoritate Athenienses bellum Syracusanis indixerunt; ad quod gerendum ipse dux delectus est. Duo præterea collegæ dati, Nicias et Lamachus. Id quum appararetur, prius quam classis exiret, accidit, ut una nocte omnes Hermæ, qui in oppido erant Athenis, dejice-

était devant la porte d'Andocide, et que, pour ce motif, on n'appela plus dans la suite que le Mercure d'Andocide. Suivant toute apparence, il y avait là une vaste trame et de nombreux complices. Un attentat de ce genre n'était plus une affaire privée : la chose publique était en jeu. L'alerte fut vive dans la multitude ; elle appréhendait l'explosion de quelque complot contre sa liberté. Les soupçons se portaient principalement sur Alcibiade qu'on trouvait trop grand et trop puissant pour un particulier. Il s'était attaché beaucoup d'individus par ses libéralités ; il en avait rendu siens un plus grand nombre encore par ses plaidoyers officieux. Il en résultait qu'il ne paraissait pas une fois en public sans attirer sur lui tous les regards, et que, dans l'opinion, nul citoyen n'allait de pair avec lui. Les espérances qu'il faisait naître étaient immenses, les craintes aussi, par la raison qu'il pouvait et beaucoup nuire et beaucoup servir. Sa réputation était d'ailleurs entachée : on disait qu'il célébrait les mystères dans sa maison, chose défendue chez les Athéniens, et, sous ces mystères, on en supposait d'autres, ceux de la conjuration.

IV. Ses ennemis l'accusaient par devant le peuple. Mais le

rentur, præter unum, qui ante jannam erat Andocidis. Itaque ille postea Mercurius Andocidis vocitatus est. Hoc quum appareret non sine magna multorum consensione esse factum, quod non ad privatam, sed ad publicam rem pertineret, magnus multitudini timor est injectus, ne qua repentina vis in civitate existeret, quæ libertatem opprimeret populi. Hoc maxime convenire in Alcibiadem videbatur, quod et potentior, et major, quam privatus, existimabatur. Multos enim liberalitate devinxerat; plures etiam opera forensi suos reddiderat. Quare fiebat, ut omnium oculos, quotiescumque in publicum prodisset, ad se converteret, neque ei par quisquam in civitate poneretur. Itaque non solum spem in eo habebant maximam, sed etiam timorem, quod et obesse plurimum et prodesse poterat. Aspergebatur etiam infamia, quod in domo sua facere mysteria dicebatur, quod nefas erat more Atheniensium; idque non ad religionem, sed ad conjurationem pertinere existimabatur.

IV. Hoc crimine in concione ab inimicis compellabatur. Sed instabat tempus

temps pressait, il fallait partir pour la Sicile. Alcibiade jugeait la position. Il n'ignorait pas la façon d'agir de ses compatriotes, et demandait en conséquence que, si l'on voulait le mettre en cause, on informât, lui présent, plutôt que d'écouter en son absence les imputations de la haine. Ses adversaires, au contraire, prirent la résolution de rester tranquilles pour le moment. Ils se sentaient réduits à l'impuissance tant qu'il était là, et préféraient attendre l'époque de son départ, pour l'attaquer quand il serait loin. C'est ce qu'ils firent. Lorsqu'ils le jugèrent parvenu en Sicile, forts de son absence, ils l'accusèrent de sacrilège. Les magistrats lui firent signifier qu'il eût à comparaître. Il avait tout espoir de mener à bien son expédition; néanmoins, il ne voulut point désobéir et s'embarqua sur la trirème envoyée pour le ramener. Mais, arrivé à Thurium, en Italie, et après mainte réflexion sur l'excessive licence de ses concitoyens et sur leur cruauté envers les nobles, il jugea que ce qu'il avait de mieux à faire était d'éviter l'orage grondant sur sa tête. Il échappa donc à la vigilance de ses gardes et s'enfuit à Élis d'abord, puis à Thèbes. Bientôt il apprit sa condamnation à mort et la confiscation de ses biens; il apprit également que le

ad bellum proficiscendi. Id ille intuens, neque ignorans civium suorum consuetudinem, postulabat, ut, si quid de se agi vellent, potius de præsente quæstio haberetur, quam absens invidiæ crimine accusaretur. Inimici vero ejus quiescendum in præsenti, quia noceri non posse intelligebant, et illud tempus exspectandum decreverunt, quo exisset, ut sic absentem aggrederentur; itaque fecerunt. Nam, postquam in Siciliam eum pervenisse crediderunt, absentem, quod sacra violasset, reum fecerunt. Qua de re quum ei nuntius a magistratu in Siciliam missus esset, ut domum ad causam dicendam rediret, essetque in magna spe provinciæ bene administrandæ, non parere noluit, et in triremem, quæ ad eum deportandum erat missa, ascendit. Hac Thurios in Italiam pervectus, multa secum reputans de immoderata civium suorum licentia, crudelitateque erga nobiles, utilissimum ratus, impendentem evitare tempestatem, clam se a custodibus subduxit, et inde primum Elidem, deinde Thebas venit. Postquam autem se capitis damnatum, bonis publicatis, audivit, et, id quod usu venerat,

peuple, — chose passée en usage, — avait forcé les prêtres Eumolpides à le maudire et que, pour donner plus de notoriété à l'anathème, on l'avait gravé sur une colonne de pierre dressée dans un lieu public. Alors il se retira chez les Lacédémoniens. De Sparte, comme il avait soin de le répéter lui-même, il fit la guerre, non à sa patrie, mais à ses ennemis personnels, qui étaient aussi, à l'en croire, ceux de l'État. Ils savent, disait-il, tous les services que je puis rendre à la république, et, en m'éloignant, ils ont obéi à leur animosité au préjudice de l'utilité commune. — La lutte était engagée. Les Lacédémoniens, sur le conseil d'Alcibiade, commencèrent par s'unir avec le roi de Perse, après quoi, ils fortifièrent Décélie, dans l'Attique, et y établirent une garnison permanente qui tenait Athènes comme assiégée. Grâce à lui encore, ils détachèrent l'Ionie de l'alliance des Athéniens et prirent ainsi dans la guerre une prépondérance décidée.

V. Et tout cela pourtant ne les gagnait pas; la crainte et l'antipathie prévalaient. Ils connaissaient l'homme, ce génie entreprenant, cette habileté hors ligne et s'appliquant à tout, et ils appréhendaient fort que l'amour de la patrie ne le poussât à

Eumolpidas sacerdotes a populo coactos, ut se devoverent, ejusque devotionis quo testatior esset memoria, exemplum. in pila lapidea incisum, esse positum in publico, Lacedæmonem demigravit. Ibi, ut ipse prædicare consueverat, non adversus patriam, sed inimicos suos, bellum gessit, « quod iidem hostes essent civitati : nam, quum intelligerent, se plurimum prodesse posse reipublicæ, ex ea ejecisse, plusque iræ suæ, quam utilitati communi, paruisse. » Itaque hujus consilio Lacedæmonii cum Persarum rege amicitiam fecerunt; deinde Deceliam in Attica munierunt, præsidioque perpetuo ibi posito in obsidione Athenas tennerunt. Ejusdem opera Ioniam a societate averterunt Atheniensium : quo facto, multo superiores bello esse cœperunt.

V. Neque vero his rebus tam amici Alcibiadi sunt facti, quam timore ab eo alienati. Nam, quum acerrimi viri præstantem prudentiam in omnibus rebus cognoscerent, pertimuerunt, ne, caritate patriæ ductus, aliquando ab ipsis des-

les quitter un jour ou l'autre et à rentrer en grâce avec elle. Ils épièrent donc l'occasion de lui ôter la vie. Alcibiade fut bien vite au fait ; il avait une pénétration prodigieuse, et, une fois sur ses gardes, bien fin qui l'eût trompé. Il se retira auprès de Tissapherne, satrape de Darius, et fut bientôt dans sa plus intime privauté. Alors, voyant, par suite des désastres de Sicile, déchoir la fortune d'Athènes et croître celle de Lacédémone, il commence par se mettre en rapport par des intermédiaires avec Pisandre, qui commandait l'armée près de Samos, et lui touche un mot de son retour. Politiquement, Pisandre était dans ses idées, n'aimant pas le pouvoir populaire et favorable à l'aristocratie. En cette occurrence néanmoins, il lui fit défaut. Mais, par l'entremise de Thrasybule, fils de Lycus, Alcibiade est d'abord accueilli par les troupes et fait préteur à Samos ; puis, sur la motion de Théramène, un décret du peuple lui rend ses droits et, quoique absent, le nomme au commandement de l'armée, sur le même pied que ces deux généraux. Sous leur conduite, tout change de face. Les Spartiates, naguère puissants et victorieux, sont frappés de terreur et demandent la paix. Ils avaient été défaits cinq fois sur terre, trois fois sur

cisceret, et cum suis in gratiam rediret. Itaque tempus ejus interficiendi quærere instituerunt. Id Alcibiadi diutius celari non potuit : erat enim ea sagacitate, ut decipi non posset, præsertim quum animum attendisset ad cavendum. Itaque ad Tissaphernem, præfectum regis Darii, se contulit. Cujus quum in intimam amicitiam pervenisset, et Atheniensium, male gestis in Sicilia rebus, opes senescere, contra Lacedæmoniorum crescere videret, initio cum Pisandro prætore, qui apud Samum exercitum habebat, per internuntios colloquitur, et de reditu suo facit mentionem. Erat enim eodem, quo Alcibiades, sensu, populi potentiæ non amicus, et optimatum fautor. Ab hoc destitutus, primum per Thrasybulum, Lyci filium, ab exercitu recipitur, prætorque fit apud Samum ; post, suffragante Theramene, populiscito restituitur, parique absens imperio præficitur simul cum Thrasybulo et Theramene. Horum in imperio tanta commutatio rerum facta est, ut Lacedæmonii, qui paulo ante victores viguerant, perterriti pacem peterent. Victi

mer, et avaient perdu deux cents trirèmes, maintenant au pouvoir de l'ennemi. De concert avec ses collègues, Alcibiade avait reconquis l'Ionie, l'Hellespont, quantité de villes grecques sur le littoral de l'Asie. Beaucoup furent emportées de vive force, notamment Byzance. Beaucoup aussi furent gagnées par une sage politique et par la clémence dont on usait envers les vaincus. Ces grandes choses accomplies, chargés de butin, eux et leur armée, les trois généraux reviennent à Athènes.

VI. La ville entière était descendue au-devant d'eux jusqu'au Pirée. L'impatience de revoir Alcibiade remplissait tous les cœurs. Le peuple affluait vers sa galère, comme s'il fût arrivé seul. On n'eût pas ôté de l'esprit des Athéniens que, désastres passés, prospérités présentes, tout était son ouvrage. La perte de la Sicile, les victoires de Sparte, c'était leur faute, à eux qui s'étaient privés d'un si grand homme. Et cette manière de voir semblait fondée en raison, puisque, du jour où il avait reparu à la tête de l'armée, l'ennemi n'avait pu tenir ni sur terre ni sur mer. Dès qu'il eut mis le pied hors de son vaisseau, bien que Théramène et Thrasybule eussent eu part au commandement et à tout le

enim erant quinque præliis terrestribus, tribus navalibus : in quibus ducentas naves triremes amiserant, quæ captæ in hostium venerant potestatem. Alcibiades simul cum collegis receperat Ioniam, Hellespontum, multas præterea urbes græcas, quæ in ora sitæ sunt Asiæ, quarum expugnarant complures; in his Byzantium. Neque minus multas consilio ad amicitiam adjunxerant, quod in captos clementia fuerant usi. Inde præda onusti, locupletato exercitu, maximis rebus gestis, Athenas venerunt.

VI. His quum obviam universa civitas in Piræeum descendisset, tanta fuit omnium exspectatio visendi Alcibiadis, ut ad ejus triremem vulgus conflueret, perinde ac si solus advenisset. Sic enim populo erat persuasum, et adversas superiores, et præsentes secundas res accidisse ejus opera. Itaque et Siciliæ amissum, et Lacedæmoniorum victorias culpæ suæ tribuebant, quod talem virum e civitate expulissent. Neque id sine causa arbitrari videbantur : nam, postquam exercitui præesse cœperat, neque terra neque mari hostes pares esse potuerant. Hic ut navi egressus est, quanquam Theramenes et Thrasybulus eisdem rebus

reste et qu'ils débarquassent également au Pirée, ce fut uniquement à lui que la foule fit cortège; et, ce qui n'avait jamais eu lieu jusque-là que pour les vainqueurs des jeux olympiques, on lui présentait publiquement des couronnes d'or et d'airain. Il versait des larmes en recevant ces marques de l'amour populaire, qui contrastaient dans son souvenir avec les amertumes passées. Une fois dans la ville, devant les citoyens assemblés, il prit la parole, et il n'y eut cœur si dur qui ne pleurât au récit de ses infortunes et ne se montrât indigné contre les auteurs de son exil; comme si un autre peuple, et non celui-là même qui pleurait alors, l'eût condamné jadis pour crime de sacrilège. Ses biens lui furent restitués par un décret; ces mêmes Eumolpides, qui l'avaient maudit, se virent contraints de révoquer l'anathème sacerdotal, et le pilier, sur lequel leurs imprécations étaient inscrites, fut précipité dans la mer.

VII. La joie d'Alcibiade ne fut pas de bien longue durée. On avait accumulé sur lui tous les honneurs; il était dans la république le seul et souverain arbitre de la paix et de la guerre. Lui-même avait demandé pour collègues Thrasybule et Adimante, et on ne lui avait pas plus refusé ce point-là que le reste. Il fit voile

præfuerant, simulque venerant in Piræeum, tamen illum unum omnes prosequebantur; et, id quod nunquam antea usu venerat, nisi Olympiæ victoribus, coronis aureis æneisque vulgo donabatur. Ille lacrymans talem benevolentiam civium suorum accipiebat, reminiscens pristini temporis acerbitatem. Postquam Astu venit, concione advocata, sic verba fecit, ut nemo tam ferus fuerit, quin ejus casum lacrymarit, inimicumque his se ostenderit, quorum opera patria pulsus fuerat; proinde ac si alius populus, non ille ipse, qui tum flebat, eum sacrilegii damnasset. Restituta ergo huic sunt publice bona; iidemque illi Eumolpidæ sacerdotes rursus resacrare sunt coacti, qui eum devoverant; pilæque illæ, in quibus devotio fuerat scripta, in mare præcipitatæ.

VII. Hæc Alcibiadi lætitia non nimis fuit diuturna. Nam, quum ei omnes essent honores decreti, totaque respublica domi bellique tradita, ut unius arbitrio gereretur, et ipse postulasset, ut duo sibi collegæ darentur, Thrasybulus et Adimantus, neque id negatum esset, classe jam in Asiam profectus, quod apud

pour l'Asie, n'obtint pas devant Cymé le succès qu'on espérait, et retomba en disgrâce. C'était une conviction établie que, pour lui, l'impossible n'existait pas. Il s'ensuivait que les moindres revers lui étaient imputés à crime. C'était de sa part, disait-on, ou négligence, ou mauvais vouloir. Ainsi en alla-t-il en cette occasion. S'il n'avait pas pris Cymé, c'est qu'il ne l'avait pas voulu, gagné qu'il était par le roi de Perse. Ce fut donc, pensons-nous, un grand malheur pour lui que l'opinion exagérée qu'on s'était faite de son génie et de sa valeur. Il était craint non moins qu'aimé. On appréhendait toujours que, dans cette ivresse de prospérités et de grandeurs, il n'aspirât à la tyrannie. Cela fut cause qu'on profita de son absence pour lui ôter sa charge et pour lui donner un remplaçant. Instruit de sa destitution, Alcibiade renonce à revoir Athènes; il se rend à Pactye et y fortifie trois châteaux, Bornos, Bisanthe, Néontique; puis, mettant sur pied quelques troupes, le premier des Grecs, il fait irruption dans la Thrace, jugeant plus glorieux de s'enrichir des dépouilles des Barbares que de celles de la Grèce. Sa renommée s'en accrut non moins que ses ressources, et il se lia d'une étroite amitié avec quelques rois du pays.

Cymen minus ex sententia rem gesserat, in invidiam recidit. Nihil enim eum non efficere posse ducebant. Ex quo fiebat, ut omnia minus prospere gesta ejus culpæ tribuerent, quum eum aut negligenter, aut malitiose fecisse loquerentur; sicut tum accidit : nam, corruptum a Rege capere Cymen noluisse, arguebant. Itaque huic maxime putamus malo fuisse nimiam opinionem ingenii atque virtutis. Timebatur enim non minus, quam diligebatur, ne, secunda fortuna, magnisque opibus elatus, tyrannidem concupisceret. Quibus rebus factum est, ut absenti magistratum abrogarent, et alium in ejus locum substituerent. Id ille ut audivit, domum reverti noluit, et se Pactyen contulit, ibique tria castella communivit, Bornos, Bisanthen, Neontichos; manuque collecta primus Græciæ civitatis in Thraciam introiit, gloriosius existimans Barbarorum præda locupletari, quam Graiorum. Qua ex re creverat quum fama, tum opibus, magnamque amicitiam sibi cum quibusdam regibus Thraciæ pepererat.

VIII. Mais l'amour de la patrie, voilà ce qu'il ne pouvait déraciner de son cœur. Philoclès, préteur et commandant la flotte athénienne, était venu mouiller près du fleuve Ægos, et non loin de là se tenait le préteur de Lacédémone, Lysandre, tout occupé à éterniser la guerre, à cause des subsides que Sparte recevait du roi de Perse, tandis que, sauf leurs armes et leurs vaisseaux, les Athéniens épuisés n'avaient plus rien. Alcibiade, dans ces circonstances, vient trouver l'armée, et, en présence des soldats, expose la situation. — « Voulez-vous, leur dit-il, que je force Lysandre à combattre ou à demander la paix? Les Lacédémoniens évitent une lutte sur mer; pourquoi? évidemment parce qu'ils comptent plus sur leurs troupes de terre que sur leurs vaisseaux. Mais il me sera aisé d'amener le roi des Thraces, Seuthès, à les chasser du continent; après quoi, il faut de nécessité, ou qu'ils risquent une bataille navale, ou qu'ils viennent à composition. » — Philoclès, bien qu'il sentît la force du dilemme, refusa de se prêter à ce qu'on lui demandait. Il prévoyait que, s'il recevait Alcibiade, lui-même, à l'instant, n'était plus rien aux yeux de l'armée; qu'en cas de succès, sa part serait nulle, qu'en cas de revers, au contraire, toute la faute retomberait sur lui seul.

VIII. Neque tamen a caritate patriæ potuit recedere. Nam, quum apud Ægos flumen Philocles, prætor Atheniensium, classem constituisset suam, neque longe abesset Lysander, prætor Lacedæmoniorum, qui in eo erat occupatus, ut bellum quam diutissime duceret, quod ipsis pecunia a rege suppeditabatur, contra Atheniensibus exhaustis, præter arma et naves, nihil erat super, Alcibiades ad exercitum venit Atheniensium, ibique, præsente vulgo, agere cœpit : « Si vellent, se coacturum Lysandrum aut dimicare, aut pacem petere : Lacedæmonios eo nolle confligere classe, quod pedestribus copiis plus, quam navibus, valerent : sibi autem esse facile Seuthen, regem Thracum, deducere, ut eos terra depelleret; quo facto, necessario aut classe conflicturos, aut bellum compositures. » Id etsi vere dictum Philocles animadvertebat, tamen postulata facere noluit; quod sentiebat se, Alcibiade recepto, nullius momenti apud exercitum futurum; et, si quid secundi evenisset, nullam in ea re suam partem fore; contra ea, si quid

— « Eh bien! lui dit Alcibiade au moment de s'éloigner, puisque tu ne veux pas que la patrie soit victorieuse, je ne te dis plus qu'un mot : l'ennemi est proche, veille à ton camp naval, car il est à craindre que la licence du soldat ne fournisse à Lysandre l'occasion de nous accabler. » — Son pressentiment ne le trompait pas. Lysandre apprend par ses éclaireurs que tout le monde est descendu à terre pour aller en maraude, et que les vaisseaux sont à peu près vides. Il saisit l'instant d'agir, attaque brusquement et termine la guerre d'un coup.

IX. Après la défaite des Athéniens, Alcibiade ne se crut plus suffisamment en sûreté où il était, et s'enfonça dans la Thrace, au-dessus de la Propontide, espérant pouvoir aisément y cacher son destin. Erreur. Les Thraces, le sachant venu avec des trésors, lui tendirent des embûches et lui enlevèrent ce qu'il avait apporté, sans pouvoir toutefois le prendre lui-même. Ne voyant plus désormais d'asile pour lui dans la Grèce, où les Lacédémoniens étaient maîtres, il passa en Asie auprès de Pharnabaze, le gagna par l'amabilité de son caractère, et fut bientôt aussi avant que personne dans son intimité. Il en eut pour gage le château

adversi accidisset, se unum ejus delicti futurum reum. Ab hoc discedens Alcibiades : « Quoniam, inquit, victoriæ patriæ repugnas, illud moneo, juxta hostes castra habeas nautica. Periculum est enim, ne immodestia militum nostrorum occasio detur Lysandro nostri opprimendi exercitus. » Neque ea res illum fefellit. Nam Lysander, quum per speculatores comperisset, vulgum Atheniensium in terram prædatum exisse, navesque pæne inanes relictas, tempus rei gerendæ non dimisit, eoque impetu totum bellum delevit.

IX. At Alcibiades, victis Atheniensibus, non satis tuta eadem loca sibi arbitratus, penitus in Thraciam se supra Propontidem abdidit, sperans ibi facillime suam fortunam occuli posse : falso. Nam Thraces, postquam eum cum magna pecunia venisse senserunt, insidias ei fecerunt; qui ea, quæ apportarat, abstulerunt, ipsum capere non potuerunt. Ille cernens, nullum locum sibi tutum in Græcia propter potentiam Lacedæmoniorum, ad Pharnabazum in Asiam transiit. Quem quidem adeo sua cepit humanitate, ut eum nemo in amicitia antecederet.

de Grunium, en Phrygie, dont il tirait cinquante talents de revenu. Mais cette opulence ne le contentait pas. Voir Athènes vaincue et asservie à Lacédémone, il ne pouvait s'y résigner. Délivrer sa patrie, c'était son seul but, son idée fixe. Seulement, il en voyait l'impossibilité sans l'appui du roi de Perse, et désirait, pour cette raison, conquérir son amitié, ne doutant pas d'y réussir sans peine, pour peu qu'il obtînt accès auprès de lui. En effet, il savait que son frère Cyrus se disposait sous main à lui faire la guerre, avec l'aide des Lacédémoniens, et lui révéler la chose, c'était évidemment s'assurer de grands droits à sa reconnaissance.

X. Il travaillait donc à réaliser ce plan et sollicitait de Pharnabaze une mission près du roi. Sur ces entrefaites, Critias et les autres tyrans d'Athènes dépêchent, de leur côté, des exprès à Lysandre, en Asie. On lui fait savoir que, s'il ne se débarrasse d'Alcibiade, rien de ce qu'il a établi dans Athènes n'a chance de se consolider, et que, s'il veut voir durer son œuvre, il lui faut poursuivre à outrance ce dangereux ennemi. L'avis porte coup. Le Spartiate se décide à agir vivement auprès de Pharnabaze. Il lui déclare que tout est rompu entre le roi et les Lacédé-

Namque ei Grunium dederat, in Phrygia castrum, ex quo quinquagena talenta vectigalis capiebat. Qua fortuna Alcibiades non erat contentus, neque Athenas victas Lacedæmoniis servire poterat pati. Itaque ad patriam liberandam omni ferebatur cogitatione. Sed videbat id sine rege Persarum non posse fieri, ideoque eum amicum sibi cupiebat adjungi. Neque dubitabat facile se consecuturum, si modo ejus conveniendi habuisset potestatem. Nam Cyrum fratrem ei bellum clam parare, Lacedæmoniis adjuvantibus, sciebat : id si ei aperuisset, magnam se ab eo initurum gratiam videbat.

X. Hæc quum moliretur, peteretque a Pharnabazo ut ad regem mitteretur, eodem tempore Critias cæterique tyranni Atheniensium certos homines ad Lysandrum in Asiam miserunt, qui eum certiorem facerent, nisi Alcibiadem sustulisset, nihil earum rerum fore ratum, quas ipse Athenis constituisset : quare, si suas res gestas manere vellet, illum persequeretur. His Laco rebus commotus statuit, accuratius sibi agendum cum Pharnabazo. Huic ergo renuntiat, quæ

moniens, si Alcibiade n'est livré mort ou vif. Le satrape n'ose braver cette menace; il aime mieux violer les droits de l'humanité que de porter atteinte aux intérêts du roi son maître. En conséquence, il fait partir Sysamithrès et Bagoas, avec ordre de tuer Alcibiade, qui était alors en Phrygie, et faisait ses préparatifs de départ pour la cour de Perse. Les deux émissaires chargent secrètement les gens du voisinage de le mettre à mort. Ces meurtriers obscurs n'osent l'attaquer le fer à la main: ils entassent du bois pendant la nuit autour de la maisonnette où il reposait et y mettent le feu, jugeant l'incendie plus commode et plus sûr contre un tel adversaire qu'une lutte corps à corps. Au bruissement de la flamme, Alcibiade s'éveille. On lui avait soustrait son épée; il saisit le poignard d'un Arcadien, son ami et son hôte, qui n'avait jamais voulu le quitter. Il lui dit de le suivre, prend toutes les hardes qui lui tombent sous la main, les jette sur la flamme et franchit ainsi le brasier. Mais les Barbares, le voyant échapper à l'incendie, le tuent de loin à coups de flèches, et portent sa tête à Pharnabaze. Une femme, avec laquelle il vivait, lui fit de sa robe un linceul, et, mort, il eut

regi cum Lacedæmoniis essent, irrita futura, nisi Alcibiadem vivum aut mortuum tradidisset. Non tulit hoc satrapes, et violare clementiam, quam regis opes minui, maluit. Itaque misit Sysamithren et Bagoam ad Alcibiadem interficiendum, quum ille esset in Phrygia, iterque ad regem compararet. Missi clam vicinitati, in qua tum Alcibiades erat, dant negotium, ut eum interficiant. Illi, quum eum ferro aggredi non auderent, noctu ligna contulerunt circa casam eam, in qua quiescebat, eamque succenderunt, ut incendio conficerent, quem manu superari posse diffidebant. Ille autem, ut sonitu flammæ est excitatus, quod gladius ei erat subductus, familiaris sui subalare telum eripuit. Namque erat cum eo quidam ex Arcadia hospes, qui nunquam discedere voluerat. Hunc sequi se jubet, et id, quod in præsentia vestimentorum fuit, arripuit. His in ignem ejectis, flammæ vim transiit. Quem ut Barbari incendium effugisse eminus viderunt, telis missis interfecerunt, caputque ejus ad Pharnabazum retulerunt. At mulier, quæ cum eo vivere consuerat, muliebri sua veste contectum,

pour bûcher funèbre le bâtiment incendié qui devait le consumer vivant. Ainsi finit Alcibiade, à l'âge d'environ quarante ans.

XI. Sa mémoire a été généralement flétrie : mais il est trois historiens de grand poids qui le placent au plus haut sommet de la gloire : Thucydide, son contemporain, Théopompe, né un peu plus tard, et Timée. Les deux derniers, deux maîtres en médisance, par je ne sais quel prodige, s'accordent une fois en leur vie à louer un homme, et cet homme est Alcibiade. Ils ont publié de lui ce que nous avons rapporté ci-dessus, et ils y ajoutent ceci : « Né dans Athènes, le foyer de toutes les splendeurs, il effaça tous les Athéniens par l'éblouissant éclat de sa vie. Banni de sa ville natale, il passa chez les Thébains et se ploya si bien à leurs goûts que, pour le travail et la vigueur, nul d'entre eux ne pouvait aller de pair avec lui ; et l'on sait que les Béotiens tiennent plus à la force du corps qu'à la finesse de l'esprit. A Lacédémone, la première vertu était de savoir souffrir : il y fut dur à lui-même, au point de vaincre tous les Spartiates par l'austérité de son vivre et de son vêtement. Chez les Thraces régnaient l'ivrognerie et la luxure : tant qu'il fut parmi eux, il

ædificii incendio mortuum cremavit, quod ad vivum interimendum erat comparatum. Sic Alcibiades, annos circiter quadraginta natus, diem obiit supremum.

XI. Hunc, infamatum a plerisque, tres gravissimi historici summis laudibus extulerunt : Thucydides, qui ejusdem ætatis fuit; Theopompus, qui fuit post aliquanto natus, et Timæus : qui quidem duo maledicentissimi, nescio quo modo, in illo uno laudando consenserunt. Nam ea, quæ supra diximus, de eo prædicarunt, atque hoc amplius, « quum Athenis, splendidissima civitate, natus esset, omnes Athenienses splendore ac dignitate vitæ superasse; postquam inde expulsus Thebas venerit, adeo studiis eorum inservisse, ut nemo eum labore corporisque viribus posset æquiparare. Omnes enim Bœotii magis firmitati corporis, quam ingenii acumini, inserviunt. Eumdem apud Lacedæmonios, quorum moribus summa virtus in patientia ponebatur, sic duritiæ se dedisse, ut parcimonia victus atque cultus omnes Lacedæmonios vinceret. Fuisse apud Thra-

les surpassa dans ces deux vices. En Perse, on n'estimait rien tant que d'être intrépide chasseur et de vivre somptueusement : il copia ces mœurs, et les modèles furent transportés d'admiration devant l'imitateur. Cette souplesse de nature faisait que, dans quelque pays qu'il se trouvât, il était toujours le premier et toujours le plus aimé. » — Mais c'en est assez sur Alcibiade : passons à d'autres.

cas, homines vinolentos, rebusque venereis deditos : hos quoque in his rebus antecessisse. Venisse ad Persas, apud quos summa laus esset fortiter venari, luxuriose vivere : horum sic imitatum consuetudinem, ut illi ipsi eum in his maxime admirarentur. Quibus rebus effecisse, ut, apud quoscumque esset, princeps poneretur, habereturque carissimus. » Sed satis de hoc : reliquos ordiamur.

VIII

THRASYBULE

CHAP. I. Héroïsme de Thrasybule; il délivre sa patrie de trente tyrans. — II. Il se réfugie à Phylé, s'empare de Munychie, épargne ses concitoyens. — III. Il complète la paix par l'amnistie. — IV. Il se contente d'une couronne d'olivier, comme Pittacus d'un modeste coin de terre. Il est tué én Cilicie par les Barbares.

I. Thrasybule était fils de Lycus et citoyen d'Athènes. A peser la vertu seule, indépendamment de la fortune, c'est un homme que je serais tenté de mettre avant tous les autres. Je n'en vois du moins aucun que je lui préfère pour la loyauté, la constance, la grandeur d'âme, le patriotisme. Beaucoup ont eu la volonté, peu ont eu le bonheur d'affranchir leur patrie d'un seul tyran; Thrasybule eut cette fortune, qu'il en extermina trente, et fit

VIII

THRASYBULUS

CAP. I. Thrasybulus, virtute clarus, patriam a triginta tyrannis liberat. — II. Phylen confugit; Munychiam occupat; parcit civibus. — III. Pace facta, legem fert oblivionis. — IV. Corona olivæ, non aliter ac Pittacus agello modico, contentus fuit. Ad Ciliciam a Barbaris interficitur.

I. Thrasybulus, Lyci filius, Atheniensis. Si per se virtus sine fortuna ponderanda sit, dubito, an hunc primum omnium ponam. Illi sine dubio neminem præfero fide, constantia, magnitudine animi, in patriam amore. Nam, quod multi voluerunt, pauci potuerunt, ab uno tyranno patriam liberare; huic con-

passer sa patrie, opprimée par eux, de la servitude à la liberté. Mais cet homme, qui par ses mérites n'était inférieur à qui que ce fût, comment se fait-il que tant d'autres lui aient été supérieurs en renommée? Prenons la guerre du Péloponèse : on l'y voit souvent agir sans Alcibiade qui, au contraire, ne fait rien sans lui, mais qui, par un certain bonheur de destinée, s'approprie toute la gloire. Cette gloire même, au surplus, les chefs ne la partagent-ils pas avec les troupes et la fortune? Dans une mêlée, plus de calcul : la force et le nombre décident. C'est donc à bon droit qu'une portion du succès est revendiquée par le soldat et une plus grande encore par la fortune, qui peut se vanter à juste titre d'avoir plus contribué au gain de la bataille que l'habileté du général. On ne dira point cela de Thrasybule. Ce qu'il a fait de plus magnifique est bien à lui. Les trente tyrans, établis par les Lacédémoniens, tenaient Athènes sous une dure servitude; nombre de citoyens, que le sort des armes avait épargnés, étaient chaque jour, ou bannis par eux, ou mis à mort; ils confisquaient les biens de tous ces proscrits et se partageaient leurs dépouilles. Voilà les hommes que Thrasybule attaque; il est le premier, et le seul d'abord, à leur déclarer la guerre.

tigit, ut a triginta oppressam tyrannis ex servitute in libertatem vindicaret. Sed, nescio quo modo, quum eum nemo anteiret his virtutibus, multi nobilitate præcucurrerunt. Primum peloponnesio bello multa hic sine Alcibiade gessit; ille nullam rem sine hoc : quæ ille universa naturali quodam bono fecit lucri Sed illa tamen omnia communia imperatoribus cum militibus et fortuna : quod in prælii concursu abit res a consilio ad vires vimque pugnantium. Itaque jure suo nonnulla ab imperatore miles, plurima vero fortuna vindicat, seque hic plus valuisse, quam ducis prudentiam, vere potest prædicare. Quare illud magnificentissimum factum proprium est Thrasybuli. Nam, quum triginta tyranni, præpositi a Lacedæmoniis, servitute oppressas tenerent Athenas, plurimos cives, quibus in bello pepercerat fortuna, partim patria expulissent, partim interfecissent, plurimorum bona publicata inter se divisissent; non solum princeps, sed et solus initio, bellum his indixit.

II. Quand il se jeta dans Phylé, un des meilleurs forts de l'Attique, il n'avait pas plus de trente compagnons. C'était le germe de salut, l'espoir de la délivrance, la seule ressource alors de la superbe Athènes. Aussi les tyrans, dans le premier moment, ne manquèrent-ils pas de mépriser cet adversaire et son isolement. Mais ce dédain fut leur perte et le salut de l'ennemi dédaigné. Il rendit leur défense nonchalante et donna aux autres le temps de se fortifier et de grossir leur parti. Tant il importe que cette maxime soit présente à tous les esprits, qu'à la guerre il n'y a rien de méprisable, et tant on a raison de dire que « mère de peureux n'a point accoutumé de pleurer. » Thrasybule toutefois ne faisait pas autant de progrès qu'il avait cru : car, dès ce temps-là, quand il s'agissait de la cause de la liberté, les honnêtes gens se battaient mieux de la langue que du bras. De Phylé, il passe au Pirée et fortifie Munychie. Deux fois les tyrans tentent l'attaque de ce poste; deux fois ils sont honteusement repoussés, perdent armes et bagages et rentrent précipitamment dans la ville. Thrasybule se montra en cette occasion politique habile non moins qu'intrépide guerrier. Il interdit la

II. Hic enim quum Phylen confugisset, quod est castellum in Attica munitissimum, non plus habuit secum, quam triginta de suis. Hoc initium fuit salutis Atticorum; hoc robur libertatis clarissimæ civitatis. Neque vero hic non contemptus est primo a tyrannis, atque ejus solitudo. Quæ quidem res et illis contemnentibus perniciei, et huic despecto saluti fuit. Hæc enim illos ad persequendum segnes, hos autem, tempore ad comparandum dato, fecit robustiores. Quo magis præceptum illud omnium in animis esse debet, « nihil in bello oportere contemni; » nec sine causa dici, « matrem timidi flere non solere. » Neque tamen pro opinione Thrasybuli auctæ sunt opes. Nam jam tum illis temporibus fortius boni pro libertate loquebantur, quam pugnabant. Hinc in Piræeum transiit, Munychiamque munivit. Hanc bis tyranni oppugnare sunt adorti; ab eaque turpiter repulsi, protinus in urbem, armis impedimentisque amissis, refugerunt. Usus est Thrasybulus non minus prudentia, quam fortitudine : nam cedentes violari vetuit; cives enim civibus parcere æquum censebat. Neque

poursuite des fuyards : entre citoyens, pensait-il, on devait s'épargner. Nul ne fut blessé, qui n'eût pris l'offensive. Pas un seul mort ne fut dépouillé; on n'enleva rien à l'ennemi, que des armes dont on manquait, et des vivres. Dans la seconde action périt Critias, chef des Trente, en combattant vaillamment contre Thrasybule.

III. Après la chute du tyran, le roi de Sparte, Pausanias vint au secours des Athéniens. Par son intervention, la paix fut conclue entre Thrasybule et ceux qui occupaient la ville. Les conditions portaient que, hormis les trente tyrans et les dix individus créés plus tard préteurs, qui avaient suivi le même système de cruauté, nul ne serait passible de l'exil ou de la confiscation, et que le gouvernement de la chose publique serait rendu au peuple. Ici brille de nouveau la grande âme de Thrasybule. Après le rétablissement de la paix, lui, qui pouvait tout dans Athènes, porta une loi qui défendait d'accuser ou de punir qui que ce fût pour le passé; on la nomma *la loi d'oubli*. Et il ne se borna pas à la promulguer; il la fit observer. Quelques-uns de ses compagnons d'exil voulaient faire main basse sur des citoyens avec qui on s'était réconcilié : il les mit sous la

quisquam est vulneratus, nisi qui prior impugnare voluit. Neminem jacentem veste spoliavit : nil attigit, nisi arma, quorum indigebat, et quæ ad victum pertinebant. In secundo prælio cecidit Critias, dux tyrannorum, quum quidem exadversus Thrasybulum fortissime pugnaret.

III. Hoc dejecto, Pausanias venit Atticis auxilio, rex Lacedæmoniorum. Is inter Thrasybulum et eos, qui urbem tenebant, fecit pacem his conditionibus : ne qui, præter triginta tyrannos, et decem, qui, postea prætores creati, superioris more crudelitatis erant usi, afficerentur exsilio, neve bona publicarentur; reipublicæ procuratio populo redderetur. Præclarum hoc quoque Thrasybuli, quod, reconciliata pace, quum plurimum in civitate posset, legem tulit, ne quis anteactarum rerum accusaretur, neve multaretur : eamque illi legem oblivionis appellarunt. Neque vero hanc tantum ferendam curavit, sed etiam, ut valeret, effecit. Nam, quum quidam ex his, qui simul cum eo in exsilio fuerant, cædem

sauvegarde de l'autorité publique et, ce qu'il avait promis, il le tint.

IV. A cet homme, qui avait si bien mérité de la patrie, le peuple donna une couronne d'honneur, faite de deux rameaux d'olivier. C'était le cœur des citoyens qui la décernait; elle n'était point arrachée par la force; aussi apporta-t-elle à Thrasybule une grande gloire, sans nulle envie. Bien sensé fut donc ce Pittacus, que l'on compte au nombre des sept sages. Les Mityléniens lui offraient en pur don plusieurs milliers d'arpents de terre : « Ne me faites pas, leur dit-il, je vous le demande en grâce, un présent qui m'attirerait bien des haines et qui serait l'objet de la convoitise universelle. Cent arpents, je n'en veux pas davantage. C'est de quoi marquer et ma modération et votre bon vouloir. Les petits présents demeurent; les grands ne sont jamais assurés. » Thrasybule était de cet avis. Content de sa couronne d'olivier, il ne demanda rien de plus et se tint pour autant honoré qu'on le fut jamais. Dans la suite, nommé préteur et ayant la flotte sous ses ordres, il aborda en Cilicie et, comme son camp n'était point gardé avec assez de vigilance, les Barbares firent une sortie nocturne et le tuèrent dans sa tente.

facere eorum vellent, cum quibus in gratiam reditum erat, publice prohibuit, et id, quod pollicitus erat, præstitit.

IV. Huic, pro tantis meritis, honoris corona a populo data est, facta duabus virgulis oleaginis : quæ, quod amor civium, non vis, expresserat, nullam habuit invidiam, magnaque fuit gloria. Bene ergo Pittacus ille, qui septem sapientum numero est habitus, quum ei Mitylenæi multa millia jugerum agri muneri darent, « Nolite, oro vos, inquit, id mihi dare, quod multi invideant, plures etiam concupiscant : quare ex istis nolo amplius quam centum jugera, quæ et meam animi æquitatem, et vestram voluntatem indicent. Nam parva munera, diutina; locupletia, non propria esse consueverunt. » Illa igitur corona contentus Thrasybulus, neque amplius requisivit, neque quemquam honore se antecessisse existimavit. Hic, sequenti tempore, quum prætor classem ad Ciliciam appulisset, neque satis diligenter in castris ejus agerentur vigiliæ, a Barbaris, ex oppido noctu eruptione facta, in tabernaculo interfectus est.

IX

CONON

Chap. I. Conon sert la république dans la guerre du Péloponèse. — II. Après le désastre de sa patrie, il aide Pharnabaze contre les Spartiates. — III. Il accuse par écrit Tissapherne devant Artaxerxès. — IV. Il défait les Spartiates près de Cnide. La Grèce est affranchie, les murs d'Athènes sont relevés. — V. Sur le point de rendre l'Ionie et l'Éolide aux Athéniens, il est jeté dans les fers par Tiribaze.

I. Conon d'Athènes débuta dans la guerre du Péloponèse et y rendit à la république d'éminents services. Préteur, il eut sous ses ordres l'armée de terre, et fut grand sur mer, quand il commanda la flotte. Ses exploits lui méritèrent un honneur spécial:

IX

CONON

Cap. I. Peloponnesio bello bene de republica meretur Conon. — II. Afflictis patriæ rebus, Pharnabazo contra Spartanos usui fuit. — III. Tissaphernem accusaturus, per litteras agit cum Artaxerxe. — IV. Spartanos vincit apud Cnidum. Græcia liberatur et muri Atheniensium reficiuntur. — V. Ioniam et Æoliam Atheniensibus restituturus, a Tiribazo in vincula conjicitur.

I. Conon, Atheniensis, peloponnesio bello accessit ad rempublicam, in eoque ejus opera magni fuit. Nam et prætor pedestribus exercitibus præfuit, et præfectus classis res magnas mari gessit. Quas ob causas præcipuus ei honos habitus

on le fit seul gouverneur de toutes les îles. Son nouveau pouvoir fut marqué par la prise de Phères, colonie des Lacédémoniens. Il était encore préteur, sur la fin de la guerre du Péloponèse, lorsque les troupes athéniennes furent vaincues par Lysandre près du fleuve Ægos. Mais il était absent alors et cette circonstance influa d'une manière funeste sur la marche des choses : car il savait la guerre et ne transigeait pas sur la discipline; et, nul n'en doutait dans le moment, s'il eût été là, il épargnait ce désastre aux Athéniens.

II. Dans la triste situation de ses compatriotes, les sachant assiégés, sa pensée ne fut point : Où puis-je vivre en sûreté? mais : D'où pourrai-je leur venir en aide? C'est ce qui le conduisit auprès de Pharnabaze, satrape d'Ionie et de Lydie, et en même temps gendre et parent du roi de Perse. Labeurs, périls, rien ne lui coûta pour s'établir solidement dans ses bonnes grâces. Les Spartiates, après la défaite des Athéniens, avaient rompu leur alliance avec Artaxerxès et envoyé Agésilas combattre en Asie. L'impulsion leur était donnée surtout par Tissapherne, naguère un des favoris du roi, maintenant son ennemi et leur allié. Pharnabaze eut le titre de général et fut l'adversaire osten-

est. Namque omnibus unus insulis præfuit. In qua potestate Pheras cepit, coloniam Lacedæmoniorum. Fuit etiam extremo peloponnesio bello prætor, quum apud Ægos flumen copiæ Atheniensium a Lysandro sunt devictæ. Sed tum abfuit, eoque pejus res administrata est. Nam et prudens rei militaris, et diligens erat imperii. Itaque nemini erat his temporibus dubium, si affuisset, illam Athenienses calamitatem accepturos non fuisse.

II. Rebus autem afflictis, quum patriam obsideri audisset, non quæsivit, ubi ipse tuto viveret, sed unde præsidio posset esse civibus suis. Itaque contulit se ad Pharnabazum, satrapem Ioniæ et Lydiæ, eumdemque generum regis et propinquum : apud quem ut multum gratia valeret, multo labore multisque effecit periculis. Nam, quum Lacedæmonii, Atheniensibus devictis, in societate non manerent, quam cum Artaxerxe fecerant, Agesilaumque bellatum misissent in Asiam, maxime impulsi a Tissapherne, qui ex intimis regis ab amicitia ejus defecerat, et cum Lacedæmoniis coierat societatem, hunc adversus Pharnabazus

sible du Lacédémonien; mais, en réalité, c'était Conon qui commandait les troupes et dont la volonté dirigeait tout. Agésilas, tout grand capitaine qu'il était, eut fort à faire et vit mainte fois ses plans déconcertés. Sans Conon, il enlevait manifestement au roi de Perse toute l'Asie, jusqu'au mont Taurus. Quand Thèbes et Athènes déclarèrent la guerre à Sparte, Agésilas fut rappelé par ses concitoyens, mais Conon n'en resta pas moins auprès des lieutenants du roi et continua de leur être à tous de la plus grande utilité.

III. Tissapherne s'était tourné contre Artaxerxès, le seul dans son empire qui doutât de cette défection. De grands et signalés services maintenaient le traître dans la faveur du prince, alors même qu'il abandonnait son devoir. Le roi se rappelait que c'était grâce à lui qu'il avait vaincu son frère Cyrus : comment s'étonner qu'il refusât de le croire coupable? Conon, cependant, reçoit mission de Pharnabaze d'aller lui dénoncer Tissapherne. Arrivé à la cour, il s'adresse d'abord, comme c'est l'usage en Perse, au chiliarque Tithraustès, le second personnage de l'empire, et lui exprime son désir de parler au roi, car on n'est admis que par cet intermédiaire. — « Ce sera quand tu voudras, dit-il à

habitus est imperator, re quidem vera exercitui præfuit Conon, ejusque omnia arbitrio gesta sunt. Hic multum ducem summum Agesilaum impedivit, sæpeque ejus consiliis obstitit. Neque vero non fuit apertum, si ille non fuisset, Agesilaum Asiam, Tauro tenus, regi fuisse erepturum. Qui posteaquam domum a suis civibus revocatus est, quod Bœotii et Athenienses Lacedæmoniis bellum indixerant, Conon nihilo secius apud præfectos regis versabatur, hisque omnibus maximo erat usui.

III. Defecerat a rege Tissaphernes, neque id tam Artaxerxi, quam cæteris, erat apertum. Multis enim magnisque meritis apud regem, etiam quum in officio non maneret, valebat. Neque id mirandum, si non facile ad credendum adducebatur, reminiscens ejus se opera Cyrum fratrem superasse. Hujus accusandi gratia Conon a Pharnabazo ad regem missus, posteaquam venit, primum, ex more Persarum, ad chiliarchum, qui secundum gradum imperii tenebat, Tithrausten, accessit, seque ostendit cum rege colloqui velle. Nemo enim sine hoc

Conon; mais réfléchis : au lieu de t'expliquer de vive voix, n'aimerais-tu pas mieux traiter la chose par écrit? Si tu parais en présence du prince, il faut nécessairement te prosterner devant lui, l'*adorer*, comme on dit en Perse. Au cas où cette formalité te répugnerait, fais passer par moi tes instructions, et tu n'en arriveras pas moins à tes fins. » — « Je le proteste, répondit Conon, il ne me répugne nullement de rendre au roi n'importe quel honneur; mais je suis d'une république habituée à commander aux autres nations et je craindrais de lui faire affront, en préférant, à ses usages, des coutumes étrangères. » — Il remit donc par écrit au chiliarque ce qu'il voulait communiquer au roi.

IV. Artaxerxès en prend connaissance, et l'autorité du dénonciateur produit son effet. Il ne voit plus dans Tissapherne qu'un sujet rebelle, ordonne la guerre contre les Lacédémoniens et permet à Conon de choisir qui lui plaira pour trésorier. Conon s'en défend et dit que ce choix appartient au roi, meilleur juge que personne du mérite de chacun. Toutefois, ajoute-t-il, s'il a un conseil à donner, c'est de prendre Pharnabaze. Comblé des présents d'Artaxerxès, il est alors envoyé sur les côtes, avec mission de requérir, des Cypriotes et des Phéniciens, ainsi que des

admittitur. Huic ille inquit : « Nulla mora est; sed tu delibera, utrum colloqui malis, an per litteras agere, quæ cogitas. Necesse est enim, si in conspectum veneris, venerari te regem (quod προσκυνεῖν illi vocant). Hoc si tibi grave est, per me nihilo secius editis mandatis conficies, quod studes. » Tum Conon : « Enimvero, inquit, non est grave quemvis honorem habere regi; sed vereor, ne civitati meæ sit opprobrio, si, quum ex ea sim profectus, quæ cæteris gentibus imperare consueverit, potius Barbarorum, quam illius, more fungar. » Itaque huic, quæ volebat, scripta tradidit.

IV. Quibus cognitis, rex tantum auctoritate ejus motus est, ut et Tissaphernem hostem judicaverit, et Lacedæmonios bello persequi jusserit, et ei permiserit, quem vellet, eligere ad dispensandam pecuniam. Id arbitrium Conon negavit sui esse consilii, sed ipsius, qui optime suos nosse deberet : sed se suadere, Pharnabazo id negotii daret. Hinc, magnis muneribus donatus, ad mare est

autres États maritimes, un contingent de galères, et d'équiper une flotte qui soit en état de tenir la mer l'été suivant. On lui adjoint Pharnabaze, comme lui-même le voulait. Au premier bruit de ces préparatifs, les Lacédémoniens font les leurs, non sans inquiétude. Ils se voient sur les bras une guerre tout autrement menaçante que s'ils n'avaient affaire qu'à un chef barbare. En face d'eux sont les forces du roi commandées par un capitaine intrépide et prudent, par un adversaire sur lequel ils n'auront l'avantage ni de l'habileté ni du nombre. Assombris par ces préoccupations, ils arment une grande flotte et partent sous la conduite de Pisandre. Conon les attaque à la hauteur de Cnide, leur livre un combat terrible et les met en fuite; beaucoup de vaisseaux sont pris; un plus grand nombre est coulé bas. Cette victoire affranchit Athènes, et, avec elle, la Grèce entière de la domination de Sparte. Conon, avec une division de la flotte, rentre dans sa patrie, fait rebâtir à la fois et les murs d'Athènes et ceux du Pirée, démolis par Lysandre, et gratifie ses concitoyens de cinquante talents qu'il a reçus de Pharnabaze.

V. Malheureusement, il lui arriva ce qui arrive aux autres

missus, ut Cypriis et Phœnicibus, cæterisque maritimis civitatibus naves longas imperaret, classemque, qua proxima æstate mare tueri posset, compararet; dato adjutore Pharnabazo, sicut ipse voluerat. Id ut Lacedæmoniis est nuntiatum, non sine cura rem administrarunt, quod majus bellum imminere arbitrabantur, quam si cum Barbaro solum contenderent. Nam ducem fortem et prudentem regiis opibus præfuturum, ac secum dimicaturum videbant : quem neque consilio, neque copiis superare possent. Hac mente magnam contrahunt classem; proficiscuntur, Pisandro duce. Hos Conon apud Cnidum adortus magno prælio fugat, multas naves capit, complures deprimit. Qua victoria non solum Athenæ, sed etiam cuncta Græcia, quæ sub Lacedæmoniorum fuerat imperio, liberata est. Conon cum parte navium in patriam venit; muros dirutos a Lysandro, utrosque et Piræei et Athenarum, reficiendos curat, pecuniæque quinquaginta talenta, quæ a Pharnabazo acceperat, civibus suis donat.

V. Accidit huic, quod cæteris mortalibus, ut inconsideratior in secunda, quam

mortels, d'être moins sage dans la bonne que dans la mauvaise fortune. Après sa victoire sur la flotte du Péloponèse, tenant les injures de sa patrie pour suffisamment vengées, il entreprit des choses qu'il ne put exécuter. Ses intentions néanmoins étaient pieuses et louables, puisque c'étaient les intérêts de sa ville natale qu'il avait en vue préférablement à ceux du roi. Par sa mémorable bataille de Cnide, il avait conquis un énorme ascendant et chez les Barbares et dans toutes les cités de la Grèce. Il voulut en profiter et travailla sourdement à rendre l'Ionie et l'Éolide aux Athéniens. La chose transpira. Tiribaze, gouverneur de Sardes, le fit venir, comme pour le charger d'une mission importante près du roi son maître. Conon obéit à cet appel, fut jeté dans les fers et y resta un certain temps. Plusieurs écrivains rapportent qu'il fut transféré ensuite à la cour d'Artaxerxès, où on le fit mourir. Mais l'historien Dinon, celui en qui nous avons le plus de confiance pour les affaires de Perse, raconte qu'il s'échappa, sans pouvoir assurer néanmoins si ce fut par le fait de Tiribaze, ou à son insu.

in adversa, esset fortuna. Nam, classe Peloponnesiorum devicta, quum ultum se injurias patriæ putaret, plura concupivit, quam efficere potuit. Neque tamen ea non pia et probanda fuerunt, quod potius patriæ opes augeri, quam regis, maluit. Nam, quum magnam auctoritatem sibi pugna illa navali, quam apud Cnidum fecerat, constituisset, non solum inter Barbaros, sed etiam inter omnes Græciæ civitates; clam dare operam cœpit, ut Ioniam et Æoliam restitueret Atheniensibus. Id quum minus diligenter esset celatum, Tiribazus, qui Sardibus præerat, Cononem evocavit, simulans ad regem eum se mittere velle, magna de re. Hujus nuntio parens quum venisset, in vincula conjectus est : in quibus aliquandiu fuit. Inde nonnulli eum ad regem abductum, ibique periisse, scriptum reliquerunt. Contra ea Dinon historicus, cui nos plurimum de persicis rebus credimus, effugisse scripsit : illud addubitat, utrum Tiribazo sciente, an imprudente, sit factum.

X

DION

Chap. I. Dion est introduit dans l'alliance et dans l'intimité des deux Denys. — II. Il devient le disciple et l'ami de Platon. — III. Il blesse Denys le Jeune. Il obtient le retour de Platon. Son influence contrariée par Philistus. — IV. Sa déportation à Corinthe. Sa femme est livrée à un autre. On s'applique à dépraver son fils. — V. Il s'empare de Syracuse et force le tyran à pactiser. — VI. Tristesse que lui cause la mort de son fils. Le meurtre d'Héraclide lui aliène le peuple. — VII. Il gagne les soldats par ses largesses, perd l'appui des grands et s'entend traiter d'insupportable tyran. — VIII. Il tombe dans les piéges de Callicrate. — IX. Il est tué chez lui un jour de fête. — X. Trouble et massacre après sa mort. On ne tarde pas à le regretter.

I. Dion, fils d'Hipparinus, était Syracusain et sortait de noble famille. Sa destinée fut mêlée à celle des deux tyrans Denys. Le

X

DION

Cap. I. Dionysiorum affinis et intimus Dion. — II. Platonis discipulus et amicus. III. Minorem Dionysium offendit; Platonis reditum obtinet; et Philistus adversatur. — IV. Corinthum deportatur. Uxor traditur alii; filius corrumpitur. — V. Syracusarum potitur; tyrannum ad pactiones adigit. — VI. Morte filii tristatur. Heraclidis cæde populum a se alienat. — VII. Largitionibus militem conciliat, amittit optimates, tyrannus non ferendus audit. — VIII. Callicratis insidiis decipitur. — IX. Domi suæ die festo occiditur. — X. Post ejus necem fit tumultus et cædes. Desiderium mortui sequitur.

1. Dion, Hipparini filius, Syracusanus, nobili genere natus, utraque impli-

plus fameux, Denys l'Ancien, eut pour femme Aristomaque, sœur de Dion, laquelle lui donna deux fils, Hipparinus et Nyséus, et deux filles également, Sophrosyne et Arété. Il maria la première avec Denys, son fils et son héritier, et fit épouser l'autre, c'est-à-dire Arété, à Dion. Outre cette grande alliance et la renommée d'illustres aïeux, Dion tenait de la nature beaucoup d'autres avantages, par exemple une intelligence ouverte, une humeur douce, portée au bien, une rare distinction extérieure, qui n'est pas une petite recommandation dans la vie. Son père lui avait, de plus, laissé de grandes richesses, qu'il avait lui-même accrues des libéralités du tyran. Il était favori et confident du premier Denys, et il le devait à son caractère autant qu'aux liens de famille; et, bien qu'il blâmât, lui aussi, la cruauté de l'homme, il n'en veillait pas moins soigneusement à sa conservation, comme parent d'abord, et surtout dans l'intérêt des siens. Il était de tous les conseils importants, et Denys tenait grand compte de son avis, quand sa propre passion du moins ne venait point à la traverse. Les missions d'éclat, c'était toujours Dion qui les remplissait. Il y apportait beaucoup de zèle, une

catus tyrannide Dionysiorum. Namque ille superior Aristomachen, sororem Dionis, habuit in matrimonio : ex qua duos filios, Hipparinum et Nysæum, procreavit, totidemque filias, nomine Sophrosynen et Areten. Quarum priorem Dionysio filio, eidem, cui regnum reliquit, nuptum dedit; alteram, Areten, Dioni. Dion autem, præter nobilem propinquitatem, generosamque majorum famam, multa alia ab natura habuit bona : in his ingenium docile, come, aptum ad artes optimas; magnam corporis dignitatem, quæ non minimum commendatur; magnas præterea divitias a patre relictas, quas ipse tyranni muneribus auxerat. Erat intimus Dionysio priori, neque minus propter mores, quam affinitatem. Namque, etsi Dionysii crudelitas ipsi displicebat, tamen salvum esse propter necessitudinem, magis etiam suorum causa, studebat. Aderat in magnis rebus; ejusque consilio multum movebatur tyrannus, nisi qua in re major ipsius cupiditas intercesserat. Legationes vero, quæ essent illustriores, per Dionem administrabantur : quas quidem ille diligenter obeundo, fideliter admini-

loyauté à toute épreuve ; et la trop célèbre cruauté du tyran disparaissait derrière l'aménité de son négociateur. Envoyé par Denys à Carthage, il y fut en singulière estime, et jamais Grec n'y excita plus d'admiration.

II. Denys ne l'ignorait pas. L'honneur que lui faisait Dion, il le sentait parfaitement. Aussi lui marquait-il une bienveillance qu'il n'avait pour personne ; il l'aimait comme on aime un fils. Quand la renommée eut publié en Sicile l'arrivée de Platon à Tarente, le jeune Dion, qui brûlait du désir de l'entendre, demanda la permission de l'attirer à Syracuse. Denys n'eut pas le courage de lui refuser ce bonheur et fit faire au philosophe une pompeuse réception. Le grand homme devint pour Dion l'objet d'une de ces admirations, d'un de ces attachements, où l'âme se livre sans réserve ; et, de son côté, le maître ne fut pas moins enchanté du disciple. On en eut la preuve, lorsque, si cruellement outragé par le tyran, qui l'avait fait vendre comme esclave, il revint à Syracuse, fléchi par les prières de Dion. Cependant Denys tombe malade et, son état paraissant grave, Dion s'informe auprès des médecins de ce qu'il en est et les prie, en cas de véritable danger, de ne lui rien dissimuler. Car

strando, crudelissimum nomen tyranni sua humanitate tegebat. Hunc, a Dionysio missum, Carthaginienses suspexerunt, ut neminem unquam græca lingua loquentem magis sint admirati.

II. Neque vero hæc Dionysium fugiebant : nam, quanto esset sibi ornamento, sentiebat. Quo fiebat, ut uni huic maxime indulgeret, neque eum secus diligeret ac filium. Qui quidem, quum Platonem Tarentum venisse fama in Siciliam esset perlata, adolescenti negare non potuit, quin eum arcesseret, quum Dion ejus audiendi cupiditate flagraret. Dedit ergo huic veniam, magnaque eum ambitione Syracusas perduxit. Quem Dion adeo admiratus est atque adamavit, ut se totum ei traderet. Neque vero minus Plato delectatus est Dione. Itaque, quum a Dionysio tyranno crudeliter violatus esset, quippe quem venundari jussisset, tamen eodem rediit, ejusdem Dionis precibus adductus. Interim in morbum incidit Dionysius. Quo quum gravi conflictaretur, quæsivit a medicis Dion, quemadmo-

il a intention, ajoute-t-il, de parler à Denys du partage de ses États, trouvant que les enfants, nés du tyran et de sa sœur, à lui, ont droit à la succession paternelle. Les médecins ne gardèrent point le silence et rapportèrent le propos au jeune Denys. Son alarme fut vive, et, pour prévenir toute conférence de Dion avec son père, il força les médecins de donner un narcotique au malade. L'ayant pris, il parut s'assoupir et passa du sommeil à la mort.

III. De là vint la haine réciproque de Dion et du jeune Denys, haine qui fut envenimée par bien des causes. Dans les premiers temps toutefois, un semblant d'amitié continua de subsister entre eux. Dion pressait incessamment Denys de faire venir d'Athènes le philosophe Platon, pour profiter de ses conseils, et ce prince, voulant au moins imiter son père en quelque chose, y consentit ; mais il rappela en même temps à Syracuse l'historien Philistus, ami du tyran et pour le moins autant de la tyrannie. J'ai, du reste, amplement parlé de cet écrivain dans le livre que j'ai consacré aux historiens. Platon exerça sur Denys un tel empire par la hauteur de sa raison et la force de son éloquence, qu'il en vint à lui persuader de mettre fin à son pouvoir

dum se haberet? simulque ab his petiit, « si forte majori esset periculo, ut sibi faterentur; nam velle se cum eo colloqui de partiendo regno ; quod sororis suæ filios, ex illo natos, partem regni putabat debere habere. » Id medici non tacuerunt, et ad Dionysium filium sermonem retulerunt. Quo ille commotus, ne agendi cum eo esset Dioni potestas, patri soporem medicos dare coegit. Hoc æger sumpto, ut somno sopitus, diem obiit supremum.

III. Tale initium fuit Dionis et Dionysii simultatis, eaque multis rebus aucta est : sed tamen primis temporibus aliquandiu simulata inter eos amicitia mansit; quumque Dion non desisteret obsecrare Dionysium, ut Platonem Athenis arcesseret, et ejus consiliis uteretur, ille, qui in aliqua re vellet patrem imitari, morem ei gessit, eodemque tempore Philistum historicum Syracusas reduxit, hominem amicum non magis tyranno, quam tyrannidi. Sed de hoc in eo meo libro plura sunt exposita, qui de historicis conscriptus est. Plato autem tantum apud Dionysium auctoritate potuit, valuitque eloquentia, ut ei persua-

et de rendre la liberté aux Syracusains. Cette résolution ne tint pas devant les conseils de Philistus. Denys devint un peu plus cruel et ce fut tout.

IV. Il voyait la supériorité de Dion, supériorité de génie, d'influence, de popularité. En le gardant près de sa personne, il craignait de lui fournir quelque occasion de le culbuter. Il lui donna donc une trirème, pour le transporter à Corinthe. C'était, assurait-il, dans leur intérêt à tous deux, pour couper court aux défiances mutuelles, aux tentations de se supplanter l'un l'autre. — L'indignation fut générale; on trouva l'acte odieux, révoltant, si bien que, toutes les richesses mobilières de Dion, le tyran se crut obligé de les mettre sur des navires et de les lui expédier. Il espérait faire croire par là qu'en le déportant il avait agi, non par haine de l'homme, mais dans un but de légitime défense. Bientôt il sut que Dion levait des troupes dans le Péloponèse, et se préparait à lui faire la guerre. Alors il fit épouser sa femme Arété à un autre et donner à son fils une éducation dont l'indulgence calculée allait infecter ce jeune cœur de tout ce que le vice a de plus honteux. A cet enfant, impubère encore, on amenait des prostituées; on le gorgeait de vin et de bonne chère; on ne laissait pas une minute de relâche à son intempé-

serit tyrannidis facere finem, libertatemque reddere Syracusanis. A qua voluntate Philisti consilio deterritus, aliquanto crudelior esse cœpit.

IV. Qui quidem quum a Dione se superari videret ingenio, auctoritate, amore populi, verens, ne, si eum secum haberet, aliquam occasionem sui daret opprimendi, navem ei triremem dedit, qua Corinthum deveheretur, ostendens se id utrinsque facere causa, ne, quum inter se timerent, alteruter alterum præoccuparet. Id quum factum multi indignarentur, magnæque esset invidiæ tyranno, Dionysius omnia quæ moveri poterant Dionis in naves imposuit, ad eumque misit. Sic enim existimari volebat, id se non odio hominis, sed suæ salutis fecisse causa. Postea vero quam audivit, eum in Peloponneso manum comparare, sibique bellum facere conari, Areten, Dionis uxorem, alii nuptum dedit, filiumque ejus sic educari jussit, ut indulgendo turpissimis imbueretur cupiditatibus. Nam puero, priusquam pubes esset, scorta adducebantur; vino epulisque obrue-

rance. Bref, il devint absolument incapable de supporter tout autre genre de vie. Quand son père, de retour dans sa patrie, mit auprès de lui des surveillants pour l'arracher à ses habitudes crapuleuses, le malheureux se jeta du haut de la maison et se tua. Mais je reviens où j'en étais.

V. Dion était arrivé à Corinthe. Là vint aussi se réfugier Héraclide, commandant de la cavalerie sicilienne, également expulsé par Denys, et tous deux se préparèrent à une vigoureuse offensive. Mais la chose marchait lentement : une tyrannie fondée depuis tant d'années semblait solidement assise, et il se présentait peu de volontaires pour s'associer aux périls de l'expédition. Mais Dion considéra moins les forces dont il disposait que la haine qu'on portait au tyran. Il eut la singulière audace de partir avec deux simples vaisseaux de transport pour attaquer un empire qui comptait un demi-siècle de durée, un empire défendu par cinq cents galères, dix mille cavaliers, cent mille fantassins ; et, à la stupeur du monde entier, d'un souffle il renversa le colosse, et, trois jours après son débarquement, il entrait à Syracuse. Tant il est vrai qu'il n'y a qu'un rempart pour les trônes : l'amour des peuples. En ce moment, Denys

batur, neque ullum tempus sobrio relinquebatur. Is usque eo vitæ statum commutatum ferre non potuit, postquam in patriam rediit pater (namque appositi erant custodes, qui eum a pristino victu deducerent), ut se de superiore parte ædium dejecerit, atque ita interierit. Sed illuc revertor.

V. Postquam Corinthum pervenit Dion, et eodem perfugit Heraclides, ab eodem expulsus Dionysio, qui præfectus fuerat equitum, omni ratione bellum comparare cœperunt. Sed non multum proficiebant, quod multorum annorum tyrannis magnarum opum putabatur. Quam ob causam pauci ad societatem periculi perducebantur. Sed Dion, fretus, non tam suis copiis, quam odio tyranni, maximo animo, duabus onerariis navibus, quinquaginta annorum imperium, munitum quingentis longis navibus, decem equitum, centum peditum millibus, profectus oppugnatum, quod omnibus gentibus admirabile est visum, adeo facile perculit, ut post diem tertium, quam Siciliam attigerat, Syracusas introierit. Ex quo intelligi potest, nullum esse imperium tutum, nisi benevolentia munitum.

était absent. Il attendait en Italie sa flotte, n'admettant pas qu'aucun de ses ennemis osât venir à lui sans de puissantes forces. L'événement le désabusa. Ce fut en se servant de ses propres sujets que Dion confondit son orgueil de despote ; il s'empara de tout ce que Denys, en Sicile, tenait sous sa dépendance, y compris Syracuse, à l'exception de la citadelle et de l'île annexée à la ville. En un mot, il amena le tyran à subir la paix aux conditions suivantes : que Dion aurait la Sicile, Denys les États d'Italie, et Apollocrate, le seul homme en qui Denys eût une confiance illimitée, la ville de Syracuse.

VI. Ces prospérités, aussi grandes qu'inespérées, furent suivies d'un retour soudain, et, l'homme que la fortune venait d'élever si haut, la capricieuse déesse prit à tâche de l'enfoncer dans l'abîme. Ce fut sur son fils, que j'ai mentionné ci-dessus, qu'elle lui porta ses premiers coups. Dion avait repris sa femme, livrée à un autre par le tyran, et, tandis qu'il cherchait à rappeler à l'honnêteté son fils perdu de débauche, la mort de ce fils l'atteignit d'une profonde blessure dans ses entrailles de père. Vint ensuite sa rivalité avec Héraclide, qui n'entendait pas lui céder le premier rang et qui se fit un parti. Cet Héraclide lui disputait

Eo tempore aberat Dionysius, et in Italia classem opperiebatur, adversariorum ratus neminem sine magnis copiis ad se venturum. Quæ res eum fefellit : nam Dion iis ipsis, qui sub adversarii fuerant potestate, regios spiritus repressit, totiusque ejus partis Siciliæ potitus est, quæ sub potestate Dionysii fuerat; parique modo urbis Syracusarum, præter arcem, et insulam adjunctam oppido; eoque rem perduxit, ut talibus pactionibus pacem tyrannus facere vellet : Siciliam Dion obtineret, Italiam Dionysius, Syracusas Apollocrates, cui maximam fidem uni habebat Dionysius.

VI. Has tam prosperas tamque inopinatas res consecuta est subita commutatio, quod fortuna, sua mobilitate, quem paulo ante extulerat, demergere est adorta. Primum in filio, de quo commemoravi supra, suam vim exercuit. Nam, quum uxorem reduxisset, quæ alii fuerat tradita, filiumque vellet revocare ad virtutem a perdita luxuria, accepit gravissimum parens vulnus morte filii. Deinde orta dissensio est inter eum et Heraclidem; qui quidem, Dioni princi-

le pas dans la faveur des grands, dont il tenait le commandement de la flotte, pendant que Dion était chef de l'armée de terre. Impatienté d'une telle concurrence, Dion cita ce vers du deuxième livre de l'Iliade, dont le sens est qu'un État ne saurait être bien gouverné par plusieurs maîtres. Cette parole souleva les esprits : c'était dire ouvertement qu'il songeait à la toute-puissance ; et, quand il eût fallu calmer l'exaspération publique par des concessions, il entreprit de mater les gens par la terreur. Héraclide étant venu à Syracuse, il le fit assassiner.

VII. L'épouvante fut profonde, universelle. Nul, après le meurtre d'un tel homme, ne se crut en sûreté. Quant à Dion, une fois débarrassé de son rival, il ne se gêna point pour prendre les richesses de ceux qu'il savait lui être hostiles et pour les distribuer aux soldats. Ce fonds épuisé, comme c'étaient chaque jour d'énormes dépenses, l'argent manqua bientôt, et Dion ne pouvait plus mettre la main que sur les biens de ses amis. Nécessité fâcheuse : en gagnant les troupes, il s'aliénait les grands. Le malheureux pliait sous le fardeau de sa situation. Lui, si peu habitué aux propos injurieux, il ne pouvait se faire

patum non concedens, factionem comparavit. Neque is minus valebat apud optimates, quorum consensu præerat classi, quum Dion exercitum pedestrem teneret. Non tulit hoc animo æquo Dion, et versum illum Homeri retulit ex secunda rhapsodia, in quo hæc sententia est : « Non posse bene geri rempublicam multorum imperiis. » Quod dictum magna invidia consecuta est. Namque aperuisse videbatur, se omnia in sua potestate esse velle. Hanc ille non lenire obsequio, sed acerbitate opprimere studuit, Heraclidemque, quum Syracusas venisset, interficiendum curavit.

VII. Quod factum omnibus maximum timorem injecit : nemo enim, illo interfecto, se tutum putabat. Ille autem, adversario remoto, licentius eorum bona, quos sciebat adversus se sensisse, militibus dispertivit. Quibus divisis, quum quotidiani maximi fierent sumptus, celeriter pecunia deesse cœpit; neque, quo manus porrigeret, suppetebat, nisi in amicorum possessiones. Id hujusmodi erat, ut, quum milites reconciliàsset, amitteret optimates. Quarum rerum cura frangebatur, et, insuetus male audiendi, non æquo animo ferebat, de se ab iis

à l'idée d'être mésestimé de ceux-là même qui naguère le portaient aux nues. Le peuple, de son côté, voyant les soldats mécontents, donnait libre carrière à sa langue et le traitait hautement d'intolérable tyran.

VIII. En butte à ce déchaînement, il ne savait comment l'apaiser et il en redoutait les suites. Au plus fort de ses inquiétudes, un nommé Callicrate, un Athénien venu avec lui du Péloponèse en Sicile, homme fin, maître fourbe, sans foi ni loi, va le trouver et lui représente dans quelle position critique le mettent et le ressentiment du peuple et la haine de l'armée. La seule manière, ajoute-t-il, de sortir d'affaire, est de charger quelqu'un de ses partisans de feindre l'inimitié contre lui. S'il trouve l'homme qu'il faut pour jouer ce personnage, il aura un moyen sûr de connaître le fond des âmes et de se défaire des mécontents, qui ne manqueront pas de s'ouvrir à un mécontent comme eux. — L'invention est jugée bonne. Callicrate se charge lui-même du rôle et s'arme de l'imprudence de Dion. Il cherche des complices pour le tuer, voit ses ennemis, organise la conspiration. Les conjurés étaient nombreux : le secret s'ébruite; il arrive aux oreilles d'Aristomaque, sœur de Dion, et d'Arété, sa

male existimari, quorum paulo ante in cœlum fuerat elatus laudibus. Vulgus autem, offensa in eum militum voluntate, liberius loquebatur, et tyrannum non ferendum dictitabat.

VIII. Hæc ille intuens, quum, quemadmodum sedaret, nesciret, et quorsum evaderent, timeret, Callicrates quidam, civis atheniensis, qui simul cum eo ex Peloponneso in Siciliam venerat, homo et callidus, et ad fraudem acutus, sine ulla religione ac fide, adit ad Dionem, et ait, eum in magno periculo esse propter offensionem populi et odium militum; quod nullo modo evitare posset, nisi alicui suorum negotium daret, qui se simularet illi inimicum; quem si invenisset idoneum, facile omnium animos cogniturum, adversariosque sublaturum, quod inimici ejus dissidenti suos sensus aperturi forent. Tali consilio probato, excipit has partes ipse Callicrates, et se armat imprudentia Dionis : ad eum interficiendum socios conquirit; adversarios ejus convenit, conjurationem confirmat. Res, multis consciis quæ gereretur, elata defertur ad Aristomachen,

femme. Toutes deux, éperdues de crainte, viennent trouver celui pour qui elles tremblent. Mais Dion leur affirme que Callicrate ne trame rien contre lui et que, tout ce que fait ce prétendu traître, il le fait par son ordre. Les deux femmes n'en conduisent pas moins Callicrate dans le temple de Proserpine, et, là, elles le forcent de jurer qu'il ne fera rien contre Dion. Le scélérat n'est point retenu par ce serment ni détourné de son crime; c'est une raison pour lui, au contraire, d'en finir plus vite, car il voit que toute sa machination va se découvrir, s'il ne se hâte d'achever.

IX. Pendant qu'il guette l'occasion, une fête survient. Dion, ce jour-là, se tenait chez lui, sans compagnie, et reposait dans une chambre haute. Callicrate fait occuper par ses complices les points les plus forts de la ville, cerne la maison de Dion, place, aux portes, des hommes dont il est sûr et qui ont ordre de n'en pas bouger; puis il garnit de gens armés une trirème, la confie à Philostrate, son frère, et le charge de la faire manœuvrer dans le port, comme pour exercer les rameurs : mais son arrière-pensée était de se ménager, au cas que la fortune vînt à déjouer ses plans, un moyen de fuite et de salut. Ces mesures prises, il choisit, parmi ses hommes à lui, quelques jeunes gens de l'île

sororem Dionis, uxoremque Areten. Illæ, timore perterritæ, conveniunt, cujus de periculo timebant. At ille negat a Callicrate fieri sibi insidias, sed illa, quæ agerentur, fieri præcepto suo. Mulieres nihilo secius Callicratem in ædem Proserpinæ deducunt, ac jurare cogunt, nihil ab illo periculi fore Dioni. Ille hac religione non modo ab incepto non deterritus, sed ad maturandum concitatus est, verens, ne prius consilium suum aperiretur, quam conata perfecisset.

IX. Hac mente, proximo die festo, quum a conventu remotum se Dion domi teneret, atque in conclavi edito recubuisset, consciis loca munitiora oppidi tradit, domum custodibus sepit, a foribus qui non discedant, certos præficit; navem triremem armatis ornat, Philostratoque, fratri suo, tradit, eamque in portu agitari jubet, ut si exercere remiges vellet; cogitans, si forte consiliis obstitisset fortuna, ut haberet, quo fugeret ad salutem. Suorum autem e numero Zacyn-

de Zacynthe; il les choisit à l'audace et à la force et leur prescrit de se présenter sans armes chez Dion, comme s'ils venaient simplement le voir. On les connaissait : ils sont introduits. Mais, à peine ont-ils passé le seuil, qu'ils ferment la porte, fondent sur lui, le saisissent dans son lit et le garrottent; tout cela, avec un bruit qu'on pouvait entendre de l'extérieur. A quel point est odieuse la domination d'un seul et combien misérable la vie de ceux qui aiment mieux inspirer la crainte que l'affection, c'est ce qui a été dit plus haut et ce que chacun put voir clairement ici. Ces mêmes gardes, en effet, qui investissaient la maison n'avaient qu'à vouloir pour briser les portes et sauver Dion. Ses agresseurs le tenaient, mais vivant, après tout. Ils étaient sans armes et en demandaient une à ceux du dehors. Nul ne venant à son secours, Lycon, un Syracusain, leur passa par la fenêtre une épée, avec laquelle on le tua.

X. Le meurtre consommé, la foule entra pour voir, et plusieurs curieux, pris pour les coupables, furent mis en pièces. Le bruit d'un attentat commis sur Dion s'était immédiatement répandu et beaucoup accoururent, qui n'approuvaient pas ce crime. Mus par un faux soupçon, ils massacrèrent comme assas-

thios adolescentes quosdam eligit, quum audacissimos, tum viribus maximis, hisque dat negotium, ut ad Dionem eant inermes, sic uti conveniendi ejus gratia viderentur venire. Hi propter notitiam sunt intromissi. At illi, ut limen ejus intrarunt, foribus obseratis, in lecto cubantem invadunt, colligant : fit strepitus, adeo ut exaudiri posset foris. Hic, sicut ante dictum est, quam invisa sit singularis potentia, et miseranda vita, qui se metui, quam amari malunt, cuivis facile intellectu fuit. Namque illi ipsi custodes, si propitia fuissent voluntate, foribus effractis, servare eum potuissent, quod illi inermes, telum foris flagitantes, vivum tenebant. Cui quum succurreret nemo, Lyco quidam Syracusanus per fenestras gladium dedit, quo Dion interfectus est.

X. Confecta cæde, quum multitudo, visendi gratia introisset, nonnulli ab insciis pro noxiis conciduntur. Nam, celeri rumore dilato, Dioni vim allatam, multi concurrerant, quibus tale facinus displicebat. Hi, falsa suspicione ducti,

sins quelques malheureux qui n'avaient rien fait. La mort de Dion ne fut pas plus tôt connue, qu'un revirement étrange s'opéra dans les sentiments du peuple. Ceux qui le qualifiaient de despote, quand il vivait, le proclamaient maintenant le libérateur de la patrie et l'exterminateur des tyrans. La pitié avait remplacé la haine sans transition, brusquement, et plus d'un, si c'eût été possible, aurait donné son sang pour le rappeler des bords de l'Achéron. Le trésor public fit du moins les frais de ses funérailles, et on lui érigea dans la ville même, sur un des points les plus fréquentés et les plus en vue, un sépulcre monumental. Dion périt âgé de cinquante-cinq ans environ. Il y en avait quatre qu'il était revenu du Péloponèse en Sicile

immerentes, ut sceleratos, occidunt. Hujus de morte ut palam factum est, mirabiliter vulgi mutata est voluntas. Nam qui vivum eum tyrannum vocitarant, iidem liberatorem patriæ, tyrannique expulsorem prædicabant. Sic subito misericordia odio successerat, ut eum suo sanguine, si possent, ab Acheronte cuperent redimere. Itaque in urbe, celeberrimo loco, elatus publice, sepulcri monumento donatus est. Diem obiit circiter annos quinquaginta quinque natus, quartum post annum, quam ex Peloponneso in Siciliam redierat.

XI

IPHICRATE

CHAP. I. Iphicrate illustre par son habileté stratégique. — II. Il combat les Thraces, défait les Lacédémoniens, commande les troupes à la solde des Perses, arrête la marche d'Épaminondas. — III. Son caractère et ses qualités. Reproche que lui fait son fils d'avoir pris pour femme une étrangère.

I. L'Athénien Iphicrate dut sa renommée, moins à ses actions d'éclat, qu'à sa grande connaissance de la profession des armes. On l'égalait, comme tacticien, aux meilleurs capitaines de même âge que lui, et il n'y en avait même pas de plus anciens dans le métier qu'on lui préférât. La guerre fut l'occupation de sa vie. Il commanda souvent en chef, ne fut jamais malheureux par sa

XI

IPHICRATE

CAP. I. Iphicrates disciplina militari nobilis. — II. Bellum gerit cum Thracibus; Lacedæmonios fugat; Persarum conductitiis præest; Epaminondam retardat. — III. Ejus indoles et dotes; filii exprobratio de uxore barbara.

I. Iphricrates, Atheniensis, non tam magnitudine rerum gestarum, quam disciplina militari nobilitatus est. Fuit enim talis dux, ut non solum ætatis suæ cum primis compararetur, sed ne de majoribus natu quidem quisquam anteponeretur. Multum vero in bello est versatus; sæpe exercitibus præfuit; nusquam culpa

faute et jamais vainqueur que par son habileté. C'était dans son genre un homme de génie, et il introduisit dans l'art militaire une foule d'innovations ou d'améliorations importantes. Il changea notamment les armes de l'infanterie. Avant lui, on se servait de boucliers immenses, de courtes javelines et de petites épées. Il prit le contrepied de ce système. Pour donner au soldat plus de facilité à se mouvoir et à charger l'ennemi, à la *parme* il substitua la *pelte*, d'où le nom de *peltastes* qui a désigné, depuis, les fantassins. Il fit la pique du double plus grande et donna aussi plus de longueur aux épées ; enfin, il adopta une nouvelle sorte de cuirasses ; au lieu d'être d'airain et de fer, elles furent de lin. Par cette réforme, il rendit le soldat plus dispos, l'allégea de sa pesante armure et lui en trouva une qui le préservait tout aussi bien, sans le surcharger.

II. Il combattit les Thraces et rétablit dans son royaume Seuthès, allié des Athéniens. Devant Corinthe, il maintint dans son camp une discipline des plus sévères, et jamais armée grecque ne manœuvra mieux et ne sut mieux obéir. Il l'avait si bien rompue à tous les exercices, qu'elle se rangeait en bataille au premier signal, sans coopération de la part du chef et dans un ordre si parfait qu'on eût cru les hommes placés un à un par le

sua male rem gessit; semper consilio vicit, tantumque eo valuit, ut multa in re militari partim nova attulerit, partim meliora fecerit : namque ille pedestria arma mutavit, quum, ante illum imperatorem, maximis clypeis, brevibus hastis, minutis gladiis uterentur. Ille e contrario peltam pro parma fecit (a quo postea peltastæ pedites apellantur), ut ad motus concursusque essent leviores : hastæ modum duplicavit : gladios longiores fecit : idem genus loricarum mutavit, et pro ferreis atque æneis linteas dedit. Quo facto expeditiores milites reddidit; nam, pondere detracto, quod æque corpus tegeret, et leve esset, curavit.

II. Bellum cum Thracibus gessit : Seutheu, socium Atheniensium, in regnum restituit. Apud Corinthum tanta severitate exercitui præfuit, ut nullæ unquam in Græcia neque exercitatiores copiæ, neque magis dicto audientes fuerint duci; in eamque consuetudinem adduxit, ut, quum prælii signum ab imperatore esset datum, sine ducis opera sic ordinatæ consisterent, ut singuli ab peritissimo im-

plus expérimenté capitaine. C'est avec ces excellentes troupes qu'il enleva le corps lacédémonien nommé *Mora,* fait d'armes qui eut un retentissement immense dans la Grèce entière. Une seconde fois, dans la même guerre, il défit toutes les forces de Sparte, et ce succès le couvrit de gloire. Lorsque Artaxerxès résolut de faire la guerre au roi d'Égypte, il demanda Iphicrate aux Athéniens, pour lui donner le commandement d'un corps d'armée qu'il avait pris à sa solde et qui se montait à douze mille hommes. Ce grand maître en fit des gens de guerre consommés; et, de même que Rome eut jadis des soldats appelés *Fabiens*, les *Iphicratois* avaient conquis chez les Grecs une renommée sans rivale. Ce fut encore Iphicrate qui, allant au secours des Lacédémoniens, modéra la fougue d'Épaminondas. S'ils n'eussent été intimidés par son approche, les Thébains n'auraient quitté Sparte qu'après l'avoir prise et brûlée, sans en laisser vestige.

III. Iphicrate était grand de cœur et grand de taille. Tout, en lui, respirait le commandement, et on ne pouvait le voir sans être frappé de son air imposant. Pourtant, au rapport de Théopompe, il était trop peu roide à la fatigue et à la souffrance ; bon citoyen, du reste, et d'une loyauté à toute épreuve. Il montra

peratore dispositi viderentur. Hoc exercitu Moram Lacedæmoniorum intercepit : quod maxime tota celebratum est Græcia. Iterum eodem bello omnes copias eorum fugavit; quo facto magnam adeptus est gloriam. Quum Artaxerxes ægyptio regi bellum inferre voluit, Iphicratem ab Atheniensibus petivit ducem, quem præficeret exercitui conductitio, cujus numerus duodecim millium fuit; quem quidem sic omni disciplina militari erudivit, ut, quemadmodum quondam Fabiani milites romani apellati sunt, sic Iphicratenses apud Græcos in summa laude fuerint. Idem, subsidio Lacedæmoniis profectus, Epaminondæ retardavit impetus; nam, nisi ejus adventus appropinquasset, non prius Thebani Sparta abscessissent, quam captam incendio delessent.

III. Fuit autem et animo magno et corpore, imperatoriaque forma, ut ipso aspectu cuivis injiceret admirationem sui. Sed in labore remissus nimis, parumque patiens, ut Theopompus memoriæ prodidit; bonus vero civis, fideque magna :

en plus d'une occasion qu'on pouvait compter sur lui, et il le montra surtout en protégeant les enfants d'Amyntas de Macédoine. Eurydice, veuve de ce prince et mère de Perdiccas et de Philippe, vint, avec ses deux enfants, chercher un refuge auprès d'Iphicrate et trouva en lui un soutien et un généreux défenseur. Il atteignit la vieillesse, après avoir regagné, pour ne plus la perdre, l'affection de ses concitoyens. Dans la guerre des alliés, en effet, il avait subi, avec Timothée, une accusation capitale, dont il était sorti acquitté. Il laissa un fils, nommé Ménesthée, né d'une Thrace, fille du roi Cotys. On demandait un jour à ce jeune homme lequel des deux il préférait, son père ou sa mère. — « Ma mère, » répondit-il. — Et chacun de s'étonner. Mais lui : « N'ai-je donc pas raison? reprit-il. Mon père, autant qu'il l'a pu, m'a fait Thrace; ma mère, au contraire, m'a fait Athénien. »

quod quum in aliis rebus declaravit, tum maxime in Amyntæ Macedonis liberis tuendis. Namque Eurydice, mater Perdiccæ et Philippi, cum his duobus pueris, Amynta mortuo, ad Iphicratem confugit, ejusque opibus defensa est. Vixit ad senectutem, placatis in se suorum civium animis. Causam capitis semel dixit, bello sociali, simul cum Timotheo; eoque judicio est absolutus. Menesthea filium reliquit, ex Thressa natum, Cotyis regis filia. Is quum interrogaretur, utrum pluris patrem, matremne faceret : « Matrem, » inquit. Id quum omnibus mirum videretur, at ille : « Merito, inquit, facio; nam pater, quantum in se fuit, Thracem me genuit; contra ea mater, Atheniensem. »

XII

CHABRIAS

Chap. I. Chabrias invente une manière de combattre qui rend son nom célèbre. — II. Ce qu'il fait pour Nectanabis d'Égypte et pour Évagoras de Chypre. Il est mis à la tête de la flotte égyptienne. — III. La république le rappelle. Il vit la plupart du temps loin d'Athènes, afin d'échapper à l'envie. — IV. Dans la guerre des alliés, il est abandonné des siens et tué.

I. Chabrias était d'Athènes. Lui aussi compta parmi les capitaines de premier ordre et fit quantité de choses dignes de mémoire. Mais son plus éclatant fait d'armes, c'est la manœuvre dont il s'avisa dans un combat devant Thèbes, où il se trouvait comme auxiliaire des Béotiens. Dans cette affaire, Agésilas, général consommé, croyait tenir la victoire et avait déjà mis en

XII

CHABRIAS

Cap. I. Chabrias, novo pugnandi modo invento, clarus. — II. Res ejus cum Nectanabi Ægyptio, et Evagora Cyprio. Classi ægyptiæ præest. — III. Domum revocatur; propter invidiam plerumque abest. — IV. In bello sociali, a suis desertus, interficitur.

I. Chabrias, Atheniensis. Hic quoque in summis habitus est ducibus, resque multas memoria dignas gessit. Sed ex his elucet maxime inventum ejus in prælio, quod apud Thebas fecit, quum Bœotiis subsidio venisset : namque in eo, victoria fidente summo duce Agesilao, fugatis jam ab eo conductitiis catervis,

déroute les stipendiaires. Chabrias empêche le reste de son infanterie de lâcher pied, et, le bouclier fortement appuyé au genou, la lance en avant, il montre à ses hommes comment ils doivent soutenir le choc de l'ennemi. Considérant cette nouvelle sorte de combat, Agésilas n'osa s'engager plus avant, et, quand déjà les siens chargeaient, il fit sonner la retraite. L'invention de Chabrias, toute la Grèce, toutes les voix de la renommée la célébrèrent, et lui-même voulut que cette attitude fût reproduite dans la statue que les Athéniens lui érigèrent sur leur place publique. Son exemple fut suivi, et, dans la suite, les athlètes et les autres concurrents des jeux firent donner à leurs statues la pose qu'ils avaient au moment de la victoire.

II. Chabrias dirigea plus d'une guerre en Europe, comme général des Athéniens. Il en fit une de son chef en Égypte : c'était pour secourir Nectanabis, dont il consolida la puissance. Il affermit également en Chypre le trône d'Évagoras, mais au nom des Athéniens cette fois et envoyé par eux. Il ne quitta l'île qu'après l'avoir vaincue et conquise tout entière, campagne qui fut extrêmement glorieuse pour les Athéniens. Cependant la guerre éclata entre les Égyptiens et les Perses. Athènes avait fait

reliquam phalangem loco vetuit cedere, obnixoque genu scuto, projectaque hasta impetum excipere hostium docuit. Id novum Agesilaus contuens progredi non est ausus, suosque jam incurrentes tuba revocavit. Hoc usque eo tota Græcia fama celebratum est, ut illo statu Chabrias sibi statuam fieri voluerit, quæ publice ei ab Atheniensibus in foro constituta est. Ex quo factum est, ut postea athletæ, cæterique artifices, his statibus in statuis ponendis uterentur, in quibus victoriam essent adepti.

II. Chabrias autem multa in Europa bella administravit, quum dux Atheniensium esset; in Ægypto sua sponte gessit : nam, Nectanabin adjutum profectus, regnum ei constituit. Fecit idem Cypri, sed publice ab Atheniensibus Evagoræ adjutor datus : neque prius inde discessit, quam totam insulam bello devinceret; qua ex re Athenienses magnam gloriam sunt adepti. Interim bellum inter Ægyptios et Persas conflatum est. Athenienses cum Artaxerxe societatem habe-

alliance avec Artaxerxès, et Lacédémone avec les Égyptiens, que son roi Agésilas pillait à outrance. Voyant l'occasion bonne, Chabrias, qui d'ailleurs ne le cédait en rien au chef spartiate, alla spontanément offrir son aide aux Égyptiens et fut mis à la tête de leur flotte; Agésilas commanda l'armée de terre.

III. Alors les lieutenants du roi de Perse envoyèrent des députés aux Athéniens pour se plaindre de Chabrias et de la guerre qu'il faisait à leur maître conjointement avec l'Égypte. On fixe aussitôt un jour et l'on mande à Chabrias qu'il ait à revenir avant ce terme, sous peine de mort. Il se rendit à l'assignation et revint en effet : mais il ne resta que le temps nécessaire, pas un jour de plus. Il ne se sentait point à l'aise sous les yeux de ses concitoyens. C'était un homme qui entendait largement la vie, ne se refusant rien et ne pouvant guère par conséquent échapper à la malveillance populaire. N'est-ce pas là un vice commun à toutes les grandes démocraties? La gloire y a pour compagne inséparable l'envie; c'est à qui rabaissera quiconque dépasse un peu trop le niveau, et le pauvre n'y voit pas de bon œil cette opulence des riches dont il est exclu. Aussi Chabrias,

bant, Lacedæmonii cum Ægyptiis : a quibus magnas prædas Agesilaus, rex eorum, faciebat. Id intuens Chabrias, quum in re nulla Agesilao cederet, sua sponte eos adjutum profectus, ægyptiæ classi præfuit; pedestribus copiis Agesilaus.

III. Tum præfecti regis Persiæ legatos miserunt Athenas questum, quod Chabrias adversum regem bellum gereret cum Ægyptiis. Athenienses diem certam Chabriæ præstituerunt, quam ante domum nisi redisset, capitis se illum damnaturos denuntiarunt. Hoc ille nuntio Athenas rediit; neque ibi diutius est moratus, quam fuit necesse. Non enim libenter erat ante oculos civium suorum : quod et vivebat laute, et indulgebat sibi liberalius, quam ut invidiam vulgi posset effugere. Est enim hoc commune vitium in magnis liberisque civitatibus, ut invidia gloriæ comes sit, et libenter de his detrahant, quos eminere videant altius : neque animo æquo pauperes alienam opulentium intuentur fortunam. Itaque Chabrias, quoad ei licebat, plurimum aberat. Neque vero solus ille

autant qu'il dépendait de lui, se tenait-il éloigné d'Athènes. Et il n'était pas seul à s'en absenter volontiers. Les principaux de la république firent presque tous de même. Plus ils étaient à distance de leurs compatriotes, plus ils se jugeaient hors de portée de l'envie. C'est ainsi que Conon habita presque constamment l'île de Chypre, Iphicrate la Thrace, Timothée Lesbos, Charès Sigée. Par ses actes et par ses mœurs, le dernier, je l'avoue, ne ressemblait guère aux trois autres : mais n'importe, il n'en eut pas moins dans Athènes honneur et puissance.

IV. Chabrias périt dans la guerre des alliés, et voici comment. Les Athéniens assiégeaient Chio, et il se trouvait sur la flotte, sans mission ni grade, ce qui n'empêchait pas son autorité de prévaloir sur celle des commandants nommés par l'État. Les soldats le respectaient bien plus que leurs propres chefs. Le désir de justifier cette confiance hâta sa mort. Ayant à cœur d'entrer le premier dans le port, il donna ordre au pilote de gouverner dans cette direction. C'était courir à sa perte. Il parvint effectivement où il voulait, mais sans être suivi par les autres vaisseaux. Cerné aussitôt, assailli de toutes parts, il résistait héroïquement, quand son navire, frappé d'un coup d'éperon, commença de couler bas. Il pouvait encore échapper en

aberat Athenis libenter; sed omnes fere principes fecerunt idem, quod tantum se ab invidia putabant futuros, quantum a conspectu suorum recessissent. Itaque Conon plurimum Cypri vixit, Iphicrates in Thracia, Timotheus Lesbi, Chares in Sigæo. Dissimilis quidem Chares horum et factis et moribus, sed tamen Athenis et honoratus et potens.

IV. Chabrias autem periit bello sociali, tali modo : oppugnabant Athenienses Chium ; erat in classe Chabrias privatus, sed omnes, qui in magistratu erant, auctoritate anteibat; eumque magis milites, quam qui præerant, aspiciebant. Quæ res ei maturavit mortem : nam, dum primus studet portum intrare, et gubernatorem jubet eo dirigere navem, ipse sibi perniciei fuit. Quum enim eo penetrasset, cæteræ non sunt secutæ. Quo facto circumfusus hostium concursu, quum fortissime pugnaret, navis, rostro percussa, cœpit sidere : hinc refugere

se jetant à la mer. La flotte athénienne était là, prête à le recueillir, s'il se fût sauvé à la nage. Mais il aima mieux périr que d'abandonner ses armes et le vaisseau qui le portait. Le reste de l'équipage ne se soucia point d'en faire autant et gagna, en nageant, un lieu de sûreté. Quant à lui, trouvant qu'une mort honorable valait mieux qu'une vie honteusement conservée, il continua de tenir tête à l'ennemi et se fit tuer les armes à la main.

quum posset, si se in mare dejecisset, quod suberat classis Atheniensium, quæ exciperet natantem, perire maluit, quam, armis abjectis, navem relinquere, in qua fuerat vectus. Id cæteri facere noluerunt, qui nando in tutum pervenerunt; at ille, præstare honestam mortem existimans turpi vitæ, cominus pugnans telis hostium interfectus est.

XIII

TIMOTHÉE

CHAP. I. Qualités et faits d'armes de Timothée. — II. On lui élève une statue pour avoir vaincu les Lacédémoniens. — III. Dans sa vieillesse, on le donne pour conseil au préteur Ménesthée. Il est accusé par Charès et condamné. — IV. Son fils Conon est contraint de réparer les murs d'Athènes. Fidélité de Jason envers Timothée.

I. Timothée était fils de Conon et Athénien. A la gloire qu'il tenait de son père il ajouta beaucoup par ses mérites personnels. Il était éloquent. actif, laborieux, grand homme de guerre et grand homme d'État. Ses hauts faits sont nombreux : mentionnons les plus éclatants. Il soumit par les armes Olynthe et Byzance. Il prit Samos. Dans une guerre précédente, il en avait

XIII

TIMOTHEUS

CAP. I. Timothei virtutes et res gestæ. — II. Ipsi, Lacedæmoniorum victori, statua ponitur. — III. Senex Menestheo prætori in consilium datur. A Charete prætore accusatus, damnatur. — IV. Filius ejus Conon muros reficere cogitur. Jasonis erga Timotheum fides.

I. Timotheus, Cononis filius, Atheniensis. Hic a patre acceptam gloriam multis auxit virtutibus. Fuit enim disertus, impiger, laboriosus, rei militaris peritus, neque minus civitatis regendæ. Multa hujus sunt præclare facta, sed hæc maxime illustria. Olynthios et Byzantios bello subegit. Samum cepit, in qua

coûté douze cents talents aux Athéniens pour l'assiéger seulement. Lui la remit sous leur pouvoir sans rien demander à la république. La guerre qu'il fit au roi Cotys rapporta au trésor douze cents talents de butin. Il débloqua Cyzique. Il marcha au secours d'Ariobarzane, conjointement avec Agésilas. Le Spartiate fut payé en numéraire; l'Athénien préféra enrichir sa patrie de terres et de villes. Au lieu d'accepter une somme, sur laquelle il eût pu prélever sa part, il reçut pour loyer de ses services Erichton et Sestos.

II. Ce même Timothée, nommé au commandement de la flotte, côtoya le Péloponèse, ravagea les terres des Lacédémoniens et dispersa leurs vaisseaux. Il soumit Corcyre à la puissance des Athéniens et leur procura l'alliance des Épirotes, des Athamanes, des Chaoniens, de tous les peuples en un mot, qui avoisinent cette mer. Il en fit tant qu'il réduisit Sparte à se désister de ses longues prétentions; elle avoua son infériorité, céda l'empire des mers aux Athéniens et conclut un traité de paix où leur suprématie navale était formellement reconnue. Toute l'Attique en fut ivre de joie. Pour la première fois, la république consacra des autels à la Paix, avec un coussin pour

oppugnanda, superiore bello, Athenienses mille et ducenta talenta consumpserant. Id ille sine ulla publica impensa populo restituit. Adversum Cotym bella gessit, ab eoque mille et ducenta talenta prædæ in publicum retulit. Cyzicum obsidione liberavit. Ariobarzani simul cum Agesilao auxilio profectus est. A quo quum Laco pecuniam numeratam accepisset, ille cives suos agro atque urbibus augeri maluit, quam id sumere, cujus partem domum suam ferre posset. Itaque accepit Erichthonem et Sestum.

II. Idem, classi præfectus, circumvehens Peloponnesum, Laconicam populatus, classem eorum fugavit. Corcyram sub imperium Atheniensium redegit, sociosque idem adjunxit Epirotas, Athamanas, Chaonas, omnesque eas gentes, quæ mare illud adjacent. Quo facto Lacedæmonii de diutina contentione destiterunt, et sua sponte Atheniensibus imperii maritimi principatum concesserunt, pacemque his legibus constituerunt, ut Athenienses mari duces essent. Quæ victoria tantæ fuit Atticis lætitiæ, ut tum primum aræ Paci publice sint factæ,

la déesse; et, afin d'éterniser ce glorieux souvenir, les Athéniens élevèrent une statue à Timothée sur la place publique. C'était lui accorder un honneur sans précédent jusqu'alors, puisque jamais encore, après avoir érigé une statue au père, on n'en avait dressé une au fils. Le marbre neuf de Timothée vint donc prendre place près de celui du vieux Conon, dont la mémoire en fut comme rajeunie.

III. Devenu vieux à son tour, Timothée avait renoncé aux charges publiques. La guerre éclate alors de tous côtés contre les Athéniens. Samos avait fait défection; l'Hellespont s'était mutiné; Philippe de Macédoine, déjà formidable, travaillait à réaliser ses ambitions; et Charès, en face d'un tel homme, semblait un pauvre antagoniste. Ménesthée, fils d'Iphicrate et gendre de Timothée, est fait préteur, et son départ pour la guerre est décrété. On lui adjoint deux hommes pleins d'expérience et de sagesse, son père et son beau-père, pour l'assister de leurs conseils et de leurs lumières. On avait en eux toute confiance, et par leur moyen on espérait grandement réparer les pertes qu'on avait faites. Ils cinglent vers Samos. A cette nouvelle, Charès, pour qu'il ne fût pas dit qu'on eût fait quelque chose sans lui, part de son côté avec ses troupes. On approchait

eique deæ pulvinar sit institutum. Cujus laudis ut memoria maneret, Timotheo publice statuam in foro posuerunt : qui honos huic uni ante id tempus contigit, ut, quum patri populus statuam posuisset, filio quoque daret. Sic juxta posita recens filii veterem patris renovavit memoriam.

III. Hic quum esset magno natu, et magistratus gerere desisset, bello Athenienses undique premi sunt cœpti. Defecerat Samus : descierat Hellespontus : Philippus jam tum valens Macedo multa moliebatur; cui oppositus Chares quum esset, non satis in eo præsidii putabatur. Fit Menestheus prætor, filius Iphicratis, gener Timothei, et, ut ad bellum proficiscatur, decernitur. Huic in consilium dantur duo usu et sapientia præstantes, quorum consilio uteretur, pater et socer : quod in his tanta erat auctoritas, ut magna spes esset, per eos amissa posse recuperari. Hi quum Samum profecti essent, et eodem Chares, adventu eorum cognito, cum suis copiis proficisceretur, ne quid absente se gestum vide-

de l'île. Une grande tempête survient. Les deux vieux généraux ne jugent point à propos de la braver et suspendent la marche de leur flotte. Charès, comme un téméraire qu'il est, refuse de céder à l'autorité de leur âge; et, comme s'il eût eu la fortune à son bord, il arrive où il voulait; puis, de là, fait enjoindre à Iphicrate et à Timothée d'avoir à le rallier immédiatement. La chose tourne mal. Il perd nombre de bâtiments, revient au lieu d'où il était parti, et mande au gouvernement d'Athènes que Samos était infailliblement prise, sans l'inaction d'Iphicrate et de Timothée. Sur ce grief, ils sont mis en jugement. Le peuple, emporté, soupçonneux, versatile, et, dès qu'il s'agit des puissants, toujours hostile et jaloux, rappelle les deux inculpés. On les accuse de trahison. Timothée, par sentence des juges, est condamné à une amende de cent talents, et, devant la haine de ses ingrats concitoyens, il se retire à Chalcis.

IV. Après sa mort, le peuple eut regret à la condamnation dont il l'avait frappé. Il réduisit l'amende des neuf dixièmes et décida que son fils Conon payerait seulement dix talents pour rétablir un pan des murs d'Athènes. On vit là un remarquable exemple des jeux de la fortune. Ces mêmes remparts que l'aïeul

retur, accidit, quum ad insulam appropinquarent, ut magna tempestas oriretur. Quam evitare duo veteres imperatores utile arbitrati suam classem suppresserunt. At ille, temeraria usus ratione, non cessit majorum natu auctoritati, et, ut in sua navi esset fortuna, quo contenderat, pervenit; eodemque ut sequerentur, ad Timotheum et Iphicratem nuntium misit. Hinc, male re gesta, compluribus amissis navibus, eodem, unde erat profectus, se recepit, litterasque Athenas publice misit, sibi proclive fuisse Samum capere, nisi a Timotheo et Iphicrate desertus esset. Ob eam rem in crimen vocabantur; populus acer, suspicax, mobilis, adversarius, invidus etiam potentiæ, domum revocat : accusantur proditionis. Hoc judicio damnatur Timotheus, lisque ejus æstimatur centum talentis. Ille, odio ingratæ civitatis coactus, Chalcidem se contulit.

IV. Hujus post mortem quum populum judicii sui pœniteret, multæ novem partes detraxit, et decem talenta Cononem, filium ejus, ad muri quamdam partem reficiendam jussit dare. In quo fortunæ varietas est animadversa. Nam,

avait glorieusement reconstruits des dépouilles de l'ennemi, le petit-fils, à titre de peine infamante et avec flétrissure pour sa maison, fut contraint de les réparer de ses deniers. Toute la vie de Timothée respire la modération et la sagesse; nous en pourrions produire maint témoignage; nous nous contenterons d'un seul, qui fera conclure aisément à quel point il était chéri des siens. Tout jeune encore, il se trouvait en cause devant les tribunaux d'Athènes : aussitôt amis et hôtes se réunirent pour le défendre, et l'on vit même se joindre, à ce groupe d'hommes privés, Jason, le plus puissant des princes contemporains. Ce tyran, dans ses États, ne se croyait en sûreté qu'environné de gardes. Il se rendit à Athènes sans la moindre escorte, montrant ainsi le cas qu'il faisait de Timothée son hôte et aimant mieux mettre sa propre vie en péril que de lui faire défaut, alors qu'il était menacé dans son honneur. Plus tard, néanmoins, par ordre du peuple, Timothée lui fit la guerre : les droits de la patrie à ses yeux étaient plus sacrés encore que ceux de l'hospitalité. L'ère des grands généraux d'Athènes se clôt avec Iphicrate, Chabrias et Timothée. Après leur disparition, il ne s'y éleva plus un seul capitaine digne du souvenir de la postérité.

quos avus Conon muros ex hostium præda patriæ restituerat, eosdem nepos, cum summa ignominia familiæ, ex sua re familiari reficere coactus est. Timothei autem moderatæ sapientisque vitæ quum pleraque possimus proferre testimonia, uno erimus contenti; quod ex eo facile conjici poterit, quam carus suis fuerit. Quum Athenis adolescentulus causam diceret, non solum amici privatique hospites ad eum defendendum convenerunt, sed etiam in eis Jason tyrannus, qui illo tempore fuit omnium potentissimus. Hic quum in patria sine satellitibus se tutum non arbitraretur, Athenas sine ullo præsidio venit, tantique hospitem fecit, ut mallet se capitis periculum adire, quam Timotheo, de fama dimicanti, deesse. Hunc adversus tamen Timotheus postea, populi jussu, bellum gessit, patriæque sanctiora jura, quam hospitii, esse duxit. Hæc extrema fuit ætas imperatorum atheniensium, Iphicratis, Chabriæ, Timothei : neque, post illorum obitum, quisquam dux in illa urbe fuit dignus memoria.

XIV

DATAME

CHAP. I. Datame, le plus célèbre des chefs barbares. Sa première campagne dans la guerre d'Artaxerxès contre les Cadusiens, peuple de Cilicie. — II. Il prend Thyus vivant. — III. Il amène au roi son captif. Il commande les troupes envoyées contre les Égyptiens. — IV. On le rappelle. Il fait prisonnier Aspis de Cappadoce. — V. Informé des machinations des courtisans, il s'empare, pour sa sûreté, de la Cappadoce et de la Paphlagonie. — VI. Dans une guerre avec les Pisidiens, il perd son fils. Il extermine d'un coup et transfuges et ennemis. — VII. Il est trahi par son fils aîné. — VIII. On envoie contre lui Autophradate : il le défait. — IX. Son adresse à éviter les piéges du roi. — X. Il tombe dans celui que lui tend Mithridate. — XI. Attiré à une entrevue, il est tué en trahison.

I. Je viens maintenant au plus brave des Barbares et au plus éminent par ses facultés, si l'on excepte les deux Carthaginois

XIV

DATAMES

CAP. I. Datames, Barbarorum clarissimus. Bello Artaxerxis contra Cadusios, Ciliciæ partem, meretur. — II. Thyum vivum capit. — III. Captum ad regem adducit. Copiis contra Ægyptios præficitur. — IV. Revocatur. Aspim Cappadocem capit. — V. Aulicorum insidias edoctus, Cappadociam sibi et Paphlagoniam occupat. — VI. In bello adversum Pisidas amittit filium. Proditores et hostes Pisidas superat. — VII. A filio natu maximo proditur. — VIII. Autophradatem, contra se missum, vincit. — IX. Regis insidias callide declinat. — X. Mithridatis dolo capitur. — XI. In colloquio per fraudem occiditur.

I. Venio nunc ad fortissimum virum, maximique consilii omnium Barbaro-

Amilcar et Annibal. Nous entrerons à son égard dans quelques détails, et parce que la plupart de ses faits et gestes sont peu connus, et parce qu'il dut ses succès de guerre, moins à des armées considérables, qu'à une habileté personnelle que nul peut-être n'a surpassée. Si je ne développais les ressorts de ces événements, ils ne pourraient être mis dans tout leur jour. Datame eut pour père Camissare, Carien de nation, et pour mère une Scythe. Il servit d'abord auprès d'Artaxerxès, dans les gardes du palais. Son père était un bon guerrier, un vaillant homme; il avait prouvé son dévouement au roi en mainte circonstance et avait reçu de lui le gouvernement de cette partie de la Cilicie qui confine à la Cappadoce et qu'habitent les Leucosyriens. Ce fut dans la guerre d'Artaxerxès contre les Cadusiens, que Datame fit ses premières armes et révéla ce qu'il était. On y avait perdu je ne sais combien de milliers d'hommes, et son bras y fut d'un puissant secours. On lui en tint compte. Camissare ayant été tué dans cette guerre, il reçut l'investiture du gouvernement paternel.

II. Il montra même courage sous Autophradate, marchant au nom du roi contre ceux de ses sujets qui s'étaient révoltés.

rum, exceptis duobus Carthaginiensibus, Hamilcare et Hannibale. De quo hoc plura referemus, quod et obscuriora sunt ejus gesta pleraque, et ea, quæ prospere ei cesserunt, non magnitudine copiarum, sed consilii, quo tantum non omnes superabat, acciderunt Quorum nisi ratio explicata fuerit, res apparere non poterunt. Datames, patre Camissare, natione Care, matre scythissa natus, primum militum numero fuit apud Artaxerxem eorum, qui regiam tuebantur. Pater ejus Camissares, quod et manu fortis, et bello strenuus, et regi multis locis fidelis erat repertus, habuit provinciam partem Ciliciæ juxta Cappadociam, quam incolunt Leucosyri. Datames, militare munus fungens primum, qualis esset, apparuit in bello, quod rex adversus Cadusios gessit. Namque hic multis millibus regiorum interfectis, magni fuit ejus opera. Quo factum est, ut, quum in eo bello cecidisset Camissares, paterna ei traderetur provincia.

II. Pari se virtute postea præbuit, quum Autophradates jussu regis bello per-

Grâce à lui, l'ennemi, qui avait déjà forcé le camp, fut battu, et le reste de l'armée royale sauvé. Cette action d'éclat lui valut des commandements plus importants. Thyus était alors dynaste de Paphlagonie. Sa race était ancienne; il descendait de ce Pylémène qui, au dire d'Homère, périt de la main de Patrocle pendant la guerre de Troie. Comme il refusait obéissance au roi, la guerre contre lui fut résolue, et la direction en fut confiée à Datame, proche parent du Paphlagonien; ils étaient nés, l'un du frère, l'autre de la sœur. Cela fut cause que Datame voulut d'abord tout tenter pour le ramener au devoir sans recourir à la force. Il vint le trouver sans escorte, en ami qui ne craint aucun méchant tour; mais il faillit périr victime de sa confiance: car, sous-main, Thyus voulut le faire assassiner. Heureusement la mère de Datame, tante du prince paphlagonien, était avec son fils; elle eut vent de ce qui se tramait et l'en prévint. Une prompte fuite le tira d'affaire, après quoi il déclara la guerre à Thyus. Abandonné, en cette occasion, d'Ariobarzane, qui gouvernait l'Ionie, la Lydie, la Phrygie entière, il persévéra, poussa la chose avec vigueur, et finit par prendre vivant Thyus avec sa femme et ses enfants.

sequeretur eos qui defecerant. Namque hujus opera hostes, quum castra jam intrassent, profligati sunt, exercitusque reliquus conservatus regis est : qua ex re majoribus rebus præesse cœpit. Erat eo tempore Thyus, dynastes Paphlagoniæ, antiquo genere natus a Pylæmene illo, quem Homerus troico bello a Patroclo interfectum ait. Is regi dicto audiens non erat. Quam ob causam bello eum persequi constituit, eique rei præfecit Datamem, propinquum Paphlagonis; namque ex fratre et sorore erant nati. Quam ob causam Datames omnia primum experiri voluit, ut sine armis propinquum ad officium reduceret. Ad quem quum venisset sine præsidio, quod ab amico nullas vereretur insidias, pæne interiit : nam Thyus eum clam interficere voluit. Erat mater cum Datame, amita Paphlagonis : ea, quid ageretur, resciit, filiumque monuit : ille fuga periculum evitavit, bellumque indixit Thyo. In quo quum ab Ariobarzane, præfecto Lydiæ et Ioniæ totiusque Phrygiæ, desertus esset, nihilo segnius perseveravit, vivumque Thyum cepit cum uxore et liberis.

III. Il s'agissait d'empêcher cette nouvelle d'arriver en cour avant lui ; ses mesures furent prises en conséquence. A l'insu de tout le monde, il vient où est le roi. Le lendemain, Thyus, espèce de géant, formidable d'aspect, à teint noir, à longs cheveux, à grande barbe, est revêtu par lui de la somptueuse robe des satrapes; il y ajoute collier, bracelets d'or, tous les ornements royaux. Lui-même s'avance couvert d'une double casaque de paysan, d'une tunique hérissée de poil, un casque de chasseur sur la tête, une massue dans la main droite, dans la gauche une lesse, pour mener devant lui son captif attaché, comme il mènerait une bête fauve prise à la chasse. La nouveauté de l'appareil et cette figure inconnue frappent de loin tous les regards : grande rumeur ; on accourt, la foule s'amasse. Parmi les curieux, il s'en trouve qui reconnaissent Thyus et qui vont l'annoncer au roi. Il refuse d'abord d'y croire et envoie Pharnabaze s'enquérir de la vérité. Pharnabaze lui confirme la chose. Aussitôt, il ordonne que Datame soit introduit, grandement charmé, tant du fait en lui-même, que de la singularité du travestissement; ravi surtout de voir ce fameux Thyus en son pouvoir, dans le temps qu'il y pensait le moins. Aussi récompensa-t-il

III. Cujus facti ne prius fama ad regem, quam ipse, perveniret, dedit operam. Itaque, omnibus insciis, eo, ubi erat rex, venit; posteroque die Thyum, hominem maximi corporis, terribilique facie, quod et niger, et capillo longo, barbaque erat promissa, optima veste texit, quam satrapæ regii gerere consueverant; ornavitque etiam torque, et armillis aureis, cæteroque regio cultu, ipse agresti duplici amiculo circumdatus, hirtaque tunica, gerens in capite galeam venatoriam, dextra manu clavam, sinistra copulam, qua vinctum ante se Thytum agebat, ut si feram bestiam captam duceret. Quem omnes quum prospicerent propter novitatem ornatus, ignotamque formam, ob eamque rem magnus esset concursus, fuit non nemo, qui agnosceret Thyum, regique nuntiaret. Primo non accredidit. Itaque Pharnabazum misit exploratum; a quo ut rem gestam comperit, statim admitti jussit, magnopere delectatus, quum facto, tum ornatu; in primis quod nobilis rex in potestatem inopinanti venerat. Itaque magnifice

magnifiquement Datame; puis, il l'envoya rejoindre l'armée qui se rassemblait sous les ordres de Pharnabaze et de Tithraustès pour la guerre d'Égypte et voulut qu'il en partageât avec eux le commandement. Dans la suite, après le rappel de Pharnabaze, il fut promu au grade de général en chef.

IV. Il procédait donc avec le plus grand zèle à la formation de cette armée et se disposait à partir pour l'Égypte. Soudain lui arrive un ordre du roi d'attaquer Aspis qui occupait la Cataonie, région située au-dessus de la Cilicie et confinant à la Cappadoce. Aspis, maître d'un pays couvert de bois et commandé par des forteresses, méconnaissait le pouvoir d'Artaxerxès. Il faisait mieux : il mettait à mal les provinces limitrophes, et, les tributs qu'on portait au souverain, il les interceptait et les gardait pour lui. Datame était loin de ces contrées; on l'arrachait à une plus grande expédition. Pourtant il crut devoir obtempérer aux volontés du maître. Il s'embarqua donc avec une poignée d'hommes, mais d'hommes résolus, pensant — et l'événement lui donna raison — qu'il aurait meilleur marché avec peu de monde d'un adversaire pris au dépourvu, qu'avec une grande armée, d'un ennemi sur ses gardes. Il arrive sur les côtes de Cilicie,

Datamem donatum ad exercitum misit, qui tum contrahebatur, duce Pharnabazo et Tithrauste, ad bellum ægyptium, parique eum, atque illos, imperio esse jussit. Postea vero quam Pharnabazum rex revocavit, illi summa imperii tradita est.

IV. Hic quum maximo studio compararet exercitum, Ægyptumque proficisci pararet, subito a rege litteræ sunt ei missæ, ut Aspim aggrederetur, qui Cataoniam tenebat, quæ gens jacet supra Ciliciam, confinis Cappadociæ. Namque Aspis, saltuosam regionem, castellisque munitam incolens, non solum imperio regis non parebat, sed etiam finitimas regiones vexabat, et, quæ regi portarentur, abripiebat. Datames, etsi longe aberat ab his regionibus, et a majore re abstrahebatur, tamen regis voluntati morem gerendum putavit. Itaque cum paucis, sed viris fortibus, navem conscendit, existimans, id quod accidit, facilius se imprudentem parva manu oppressurum, quam paratum, quamvis magno

débarque, ne s'arrête ni jour ni nuit, franchit le Taurus, parvient où il voulait et s'enquiert en quels lieux est Aspis. Il apprend qu'il n'est pas loin et qu'il est allé à la chasse. Pendant qu'il l'épie, le motif de son arrivée se divulgue. Aspis rallie quelques Pisidiens aux hommes qui l'accompagnent et s'apprête à la résistance. A peine informé de l'état des choses, Datame saute sur ses armes, ordonne aux siens de le suivre et lance à toute bride son cheval contre l'ennemi. Aspis le voit de loin qui vient sur lui comme la foudre. La peur le prend; il renonce à toute idée de résistance et se rend. Datame le fait lier et le remet à Mithridate pour le conduire au roi.

V. Pendant ce temps, Artaxerxès faisait réflexion qu'il avait détourné son meilleur capitaine d'une grande guerre pour une bien chétive expédition. Il se reprocha cette faute et, supposant que Datame n'était pas encore en route, il dépêcha un courrier au camp d'Acé pour lui dire de ne point quitter son poste. Le messager n'alla pas jusque-là: il rencontra sur sa route les soldats qui amenaient Aspis. Une si merveilleuse célérité conquit en même temps à Datame toute la faveur du roi et toute la mal-

exercitu. Hac delatus in Ciliciam, egressus inde, dies noctesque iter faciens, Taurum transit, eoque, quo studuerat, venit : quærit, quibus locis sit Aspis : cognoscit haud longe abesse, profectumque eum venatum; quem dum speculatur, adventus ejus causa cognoscitur. Pisidas cum iis, quos secum habebat, ad resistendum Aspis comparat. Id Datames ubi audivit, arma sumit, suosque sequi jubet : ipse equo concitato ad hostem vehitur. Quem procul Aspis conspiciens ad se ferentem, pertimescit, atque, a conatu resistendi deterritus, sese dedit. Hunc Datames vinctum ad regem ducendum tradit Mithridati.

V. Hæc dum geruntur, Artaxerxes reminiscens, a quanto bello ad quam parvam rem principem ducum misisset, se ipse reprehendit, et nuntium ad exercitum Acen misit, quod nondum Datamem profectum putabat, qui diceret, ne ab exercitu discederet. Hic, priusquam perveniret, quo erat profectus, in itinere convenit, qui Aspim ducebant. Qua celeritate quum magnam benevolentiam regis Datames consecutus esset, non minorem invidiam aulicorum excepit, qui

veillance des courtisans. Ils voyaient qu'on faisait plus d'état de lui seul que d'eux tous; en conséquence ils se liguèrent pour le perdre. Le complot lui est révélé de point en point par une lettre de Pandate, son ami, garde du trésor royal : « Tu cours les plus grands risques, lui mande-t-il, si, sous ton commandement, nos armes éprouvent le moindre échec en Égypte. C'est l'habitude des rois d'attribuer les mauvais succès à leurs généraux et les bons à leur propre fortune. Avec cette manière de voir, ils ont bientôt fait de condamner un homme, à l'annonce d'un revers. Ta position, à toi, est particulièrement critique, attendu que ceux qui gouvernent le roi sont justement tes plus mortels ennemis. » — Cette lettre trouva Datame de retour au camp d'Acé. Trop sûr qu'elle disait vrai, il résolut d'abandonner le service du roi. Néanmoins, il ne fit rien qui fût indigne d'un homme d'honneur. Il mit à la tête de l'armée Mandroclès de Magnésie, passa lui-même avec les siens dans la Cappadoce et occupa la Paphlagonie, province contiguë, tout en cachant ses dispositions à l'égard du roi. Il se lia sous-main avec Ariobarzane, leva quelques troupes et mit dans les places fortes des garnisons à lui.

illum unum pluris, quam se omnes, fieri videbant : quo facto cuncti ad eum opprimendum consenserunt. Hæc Pandates, gazæ custos regiæ, amicus Datami, perscripta ei mittit, in quibus docet, « eum magno fore periculo, si quid, illo imperante, in Ægypto adversi accidisset : namque eam esse consuetudinem regiam, ut casus adversos hominibus tribuant, secundos fortunæ suæ; quo fieri, ut facile impellantur ad eorum perniciem, quorum ductu res male gestæ nuntientur : illum hoc majore fore in discrimine, quod, quibus rex maxime obediat, eos habeat inimicissimos. » Talibus ille litteris cognitis, quum jam ad exercitum Acen venisset, quod non ignorabat, ea vere scripta, desciscere a rege constituit. Neque tamen quidquam fecit, quod fide sua esset indignum : nam Mandroclem Magnetem exercitui præfecit; ipse cum suis in Cappadociam discedit, conjunctamque huic Paphlagoniam occupat, celans, qua voluntate esset in regem; clam cum Ariobarzane facit amicitiam, manum comparat, urbes munitas suis tuendas tradit.

VI. Mais on était en hiver, et les difficultés de la saison se faisaient sentir. Datame apprend que les Pisidiens réunissent quelques forces pour l'attaquer. Aussitôt il envoie contre eux son fils Arsidée avec une armée; ce jeune homme est tué dans un combat. Le père alors se met en marche avec assez peu de monde. Il cachait à tous le coup douloureux qu'il avait reçu, voulant joindre l'ennemi avant que rien s'ébruitât et craignant que la mort de son fils ne jetât le découragement dans les âmes. Il arrive et asseoit son camp dans une position qui ôte aux ennemis tout moyen de l'envelopper et qui lui laisse, à lui, toute facilité de combattre. Il avait avec lui Mithrobarzane, son beau-père, commandant de la cavalerie. Regardant la situation de son gendre comme désespérée, il passe à l'ennemi. Datame l'apprend et voit tout d'abord que, si la défection d'un homme qui lui tient de si près vient à se divulguer, les autres vont se laisser entraîner à son exemple. Il publie donc que le soi-disant déserteur agit par son ordre, qu'il passe aux ennemis pour les mieux exterminer; qu'en conséquence il n'est pas juste de le laisser seul, mais qu'il faut le suivre en masse à l'instant même, et que, si l'on montre un peu de cœur, les Pisidiens ne pourront résister,

VI. Sed hæc, propter hiemale tempus, minus prospere procedebant. Audit Pisidas quasdam copias adversus se parare. Filium eo Arsidæum cum exercitu mittit : cadit in prælio adolescens. Proficiscitur eo pater, non ita cum magna manu, celans quantum vulnus accepisset : quod prius ad hostem pervenire cupiebat, quam de re male gesta fama ad suos perveniret, ne, cognita filii morte, animi debilitarentur militum. Quo contenderat, pervenit; hisque locis castra ponit, ut neque circumiri multitudine adversariorum posset, neque impediri, quominus ad dimicandum manum haberet expeditam. Erat cum eo Mithrobarzanes, socer ejus, præfectus equitum : is, desperatis generi rebus, ad hostes transfugit. Id Datames ut audivit, sensit, si in turbam exisset, ab homine tam necessario se relictum, futurum, ut cæteri consilium sequerentur. In vulgus edit, « suo jussu Mithrobarzanem profectum pro perfuga, quo facilius receptus interficeret hostes : quare relinqui eum non par esse, sed omnes confestim sequi. Quod si animo strenuo fecissent, futurum, ut adversarii non possent resistere,

écharpés qu'ils seront à la fois et dans leur camp et au dehors. — La chose prend. Il fait sortir l'armée, serre de près Mithrobarzane, et à peine son beau-père atteignait l'ennemi, que lui-même donne le signal de l'attaque. Grand émoi pour les Pisidiens qui ne s'attendaient à rien moins. L'idée leur vient que les transfuges sont de mauvaise foi et ne feignent de les joindre que pour consommer leur perte. Ils commencent par tomber sur eux. Ceux-ci, à leur tour, n'y comprenant rien, se voient forcés de combattre le parti auquel ils se donnent et de se rallier à celui qu'ils trahissent. En butte aux coups de l'un et de l'autre, ils sont bientôt taillés en pièces. Restaient les Pisidiens qui tenaient encore. Datame fond sur eux, les culbute du premier choc, poursuit les fuyards, en tue un bon nombre et s'empare du camp. Ainsi, d'un coup, il écrase les traîtres et bat l'ennemi, et, ce qui avait été imaginé pour sa perte, il s'en fait un moyen de victoire. Chose plus finement conçue par un homme de guerre, ou plus lestement enlevée, nulle part nous n'en avons lu.

VII. C'est cet homme-là pourtant que son fils aîné Scismas abandonna. On le vit passer du côté du roi et dénoncer son père. Ce fut un coup pour Artaxerxès. Il sentait qu'il avait affaire à un

quum et intra vallum et foris cæderentur. » Hac re probata, exercitum educit, Mithrobarzanem persequitur : qui tantum quod ad hostes pervenerat, Datames signa inferri jubet. Pisidæ, nova re commoti, in opinionem adducuntur, perfugas mala fide compositoque fecisse, ut, recepti, essent majori calamitati : primum eos adoriuntur. Illi, quum quid ageretur, aut quare fieret, ignorarent, coacti sunt cum eis pugnare, ad quos transierant; ab hisque stare, quos reliquerant. Quibus quum neutri parcerent, celeriter sunt concisi. Reliquos Pisidas resistentes Datames invadit, primo impetu pellit, fugientes persequitur, multos interficit, castra hostium capit. Tali consilio uno tempore et proditores perculit, et hostes profligavit; et, quod ad perniciem fuerat cogitatum, id ad salutem convertit : quo neque acutius ullius imperatoris cogitatum, neque celerius factum usquam legimus.

VII. Ab hoc tamen viro Scismas, maximo natu filius, desciit, ad regemque transiit, et de defectione patris detulit. Quo nuntio Artaxerxes commotus, quod

homme courageux et infatigable, habitué à penser avant d'agir et, quand il avait réfléchi, osant tout. Il envoie Autophradate en Cappadoce. Datame, pour l'empêcher de pénétrer dans le défilé qui est comme la porte de la Cilicie, songe à s'en emparer le premier; mais le temps lui manque pour lever les troupes nécessaires. Se voyant prévenu, avec le peu de forces qu'il a pu réunir, il se poste de façon que l'ennemi ne saurait ni le tourner ni faire un pas sans être pris en tête et en queue. Si, au contraire, lui Datame, veut combattre, la multitude qui lui est opposée ne pourra faire grand mal à sa petite armée.

VIII. Tout cela, Autophradate le voyait. Il résolut néanmoins de livrer bataille, plutôt que de reculer avec toutes les forces dont il disposait, ou de rester indéfiniment immobile. Son armée comptait vingt mille cavaliers barbares, cent mille fantassins, de ceux que les Perses nomment Cardaces, et trois mille frondeurs faisant partie du même corps. Il avait en outre huit mille Cappadociens, dix mille Arméniens, cinq mille Paphlagoniens, dix mille Phrygiens, cinq mille Lydiens, environ trois mille Aspendiens et Pisidiens, deux mille Ciliciens, autant de Captiens, trois mille Grecs soudoyés, enfin des troupes légères en très-grand nombre.

intelligebat, sibi cum viro forti ac strenuo negotium esse, qui, quum cogitasset, facere auderet, et prius cogitare, quam conari, consuesset, Autophradatem in Cappadociam mittit. Hic ne intrare posset, saltum, in quo Ciliciæ portæ sunt sitæ, Datames præoccupare studuit. Sed tam subito copias contrahere non potuit. A qua re depulsus, cum ea manu, quam contraxerat, locum delegit talem, ut neque circumiretur ab hostibus, neque præteriret adversarius, quin ancipitibus locis premeretur, et, si dimicare cum eo vellet, non multum obesse multitudo hostium suæ paucitati posset.

VIII. Hæc etsi Autophradates videbat, tamen statuit congredi, quam cum tantis copiis refugere, aut tam diu uno loco sedere. Habebat barbarorum equitum viginti, peditum centum millia, quos illi Cardacas appellant; ejusdemque generis tria funditorum; præterea Cappadocum octo, Armeniorum decem, Paphlagonum quinque, Phrygum decem, Lydorum quinque, Aspendiorum et Pisidarum circiter tria, Cilicum duo, Captianorum totidem, ex Græcia conductorum

Datame n'avait pas un vingtième de cette armée. Tout son espoir était en lui seul et dans la nature des lieux. Ce fut assez pour lui donner confiance. Il en vint aux mains et tailla en pièces je ne sais combien de milliers d'ennemis, tandis qu'il n'eut pas plus de mille morts de son côté. Il se crut donc en droit d'élever, le lendemain, un trophée sur le champ de bataille. Ayant quitté de là, il eut toujours et l'infériorité du nombre et la supériorité dans les combats, attendu qu'il n'en livrait jamais que quand il avait enfermé l'ennemi dans quelque gorge étroite, ce qu'il faisait souvent, grâce à sa grande connaissance des localités et à l'habileté de ses combinaisons. Autophradate vit que la guerre se prolongeait avec moins de dommage pour l'ennemi que pour le roi. Il engagea Datame à faire la paix, à conclure un accommodement et à rentrer en grâce avec son souverain. Ce genre de réconciliation, Datame ne s'y fiait guère; pourtant il en accepta l'offre et promit d'envoyer une députation au roi. Ainsi s'éteignit la guerre entreprise contre lui par Artaxerxès. Autophradate se replia en Phrygie.

IX. Mais le roi avait conçu pour Datame une implacable haine. Voyant qu'il ne pouvait le terrasser par les armes, il tâ-

tria millia, levis armaturæ maximum numerum. Has adversus copias spes omnis consistebat Datami in se locique natura : namque hujus partem non habebat vicesimam militum. Quibus fretus conflixit, adversariorumque multa millia concidit, quum de ipsius exercitu non amplius hominum mille cecidisset : quam ob causam postero die tropæum posuit, quo loco pridie pugnatum erat. Hinc quum castra movisset, semperque inferior copiis, superior omnibus præliis discederet, quod nunquam manum consereret, nisi quum adversarios locorum angustiis clausisset, quod perito regionum callideque cogitanti sæpe accidebat, Autophradates, quum bellum duci majore regis calamitate, quam adversariorum, videret, ad pacem amicitiamque hortatus est, ut cum rege in gratiam rediret. Quam ille etsi fidam non fore putabat, tamen conditionem accepit, seque ad Artaxerxem legatos missurum dixit. Sic bellum, quod rex adversus Datamem susceperat, sedatum : Autophradates in Phrygiam se recepit.

IX. At rex, quod implacabile odium in Datamem susceperat, postquam bello

cha de se défaire de lui par la ruse : mais, la plupart des piéges, Datame les évita. Une fois, entre autres, on lui annonce des embûches dressées contre lui par des gens qu'il comptait au nombre de ses amis, mais ennemis eux-mêmes de ceux qui les accusaient. Il juge, en conséquence, qu'il ne doit ni croire aveuglément l'avis ni le négliger; lui-même tentera une expérience pour voir si on lui a dit faux ou vrai. Il se met en marche et prend la route où, assure-t-on, doit se trouver l'embuscade. Seulement il choisit un individu qui a sa taille et sa tournure, un autre lui-même, lui donne ses propres vêtements et le fait marcher à la place qu'il a coutume de tenir. Quant à lui, avec l'habit et l'équipement d'un simple soldat, il se met dans les rangs de sa garde. La troupe arrive au lieu marqué. Déçus par la place qu'il occupe et par son costume, les gens embusqués ne manquent pas de fondre sur le faux Datame. Le véritable avait dit d'avance à ceux qui l'accompagnaient : Faites ce que vous me verrez faire. — Les assaillants se précipitent; dès qu'il les aperçoit, il leur lance des traits. Tous ses hommes l'imitent, et avant d'être arrivés au prétendu capitaine, les agresseurs tombent percés de coups.

eum opprimi non posse animadvertit, insidiis interficere studuit : quas ille plerasque vitavit. Sicut quum nuntiatum esset, quosdam sibi insidiari, qui in amicorum erant numero (de quibus, quod inimici detulerant, neque credendum, neque negligendum putavit), experiri voluit, verum falsumne esset relatum. Itaque eo profectus est, quo itinere futuras insidias dixerant. Sed elegit corpore et statura simillimum sui, eique vestitum suum dedit, atque eo loco ire, quo ipse consueverat, jussit : ipse autem ornatu vestituque militari inter corporis custodes iter facere cœpit. At insidiatores, postquam in eum locum agmen pervenit, decepti ordine atque vestitu, in eum faciunt impetum, qui suppositus erat. Prædixerat autem his Datames, cum quibus iter faciebat, ut parati essent facere, quod ipsum vidissent. Ipse, ut concurrentes insidiatores animadvertit, tela in eos conjecit. Hoc idem quum universi fecissent, priusquam pervenirent ad eum, quem aggredi volebant, confixi ceciderunt.

X. Cet homme si avisé finit pourtant par donner dans un piége, et ce fut Mithridate, fils d'Ariobarzane, qui le lui tendit. Il promit au roi de le tuer, à condition que ce prince lui laisserait faire impunément tout ce qu'il voudrait et, pour gage de sa foi, lui donnerait sa main droite, à la manière de Perses. Cette garantie obtenue, il lève des troupes, noue de loin des intelligences avec Datame, ravage les provinces du roi, prend les forteresses, enlève des masses de butin, en distribue une partie à ses soldats et envoie l'autre à son allié. Il lui livre également plusieurs châteaux forts. A la longue et en soutenant bien son personnage, il convainc Datame que sa résolution est de faire au roi une guerre à outrance; et, en attendant, pour ne lui donner soupçon de trame quelconque, il a bien soin de ne lui point demander de conférence et de ne faire aucune démarche pour le voir. Ils agissent de concert, mais à distance, et ce ne sont pas leurs services mutuels, c'est leur haine commune pour le roi qui semble le vrai lien de leur amitié.

XI. Quand Mithridate juge en avoir assez fait pour gagner la confiance de son allié, il lui mande qu'il est temps de mettre sur pied de plus grandes forces et de s'attaquer au roi lui-même;

X. Hic tamen tam callidus vir extremo tempore captus est Mithridatis, Ariobarzanis filii, dolo. Namque is pollicitus est regi, se eum interfecturum, si ei rex permitteret, ut, quodcumque vellet, liceret impune facere, fidemque de ea re, more Persarum, dextra dedisset. Hanc ut recepit a rege missam, copias parat, et absens amicitiam cum Datame facit, regis provincias vexat, castella expugnat, magnas prædas capit : quarum partem suis dispertit, partem ad Datamem mittit; pari modo complura castella ei tradit. Hæc diu faciendo persuasit homini, se infinitum adversus regem suscepisse bellum : quum nihilo magis, ne quam suspicionem illi præberet insidiarum, neque colloquium ejus petivit, neque in conspectum venire studuit. Sic absens amicitiam gerebat, ut non beneficiis mutuis, sed odio communi, quod erga regem susceperant, contineri viderentur.

XI. Id quum satis se confirmasse arbitratus est, certiorem facit Datamem, tempus esse majores exercitus parari, bellum cum ipso rege suscipi; deque ea

il l'engage par la même occasion, et si bon lui semble, à choisir un lieu pour venir en conférer. Datame accepte; on fixe le lieu et l'heure du rendez-vous. Mithridate s'y rend quelques jours à l'avance, accompagné seulement d'un homme dont il est sûr; puis, il enfouit çà et là des épées, une dans chaque endroit, et remarque avec soin les places. Le jour de l'entrevue, les deux chefs envoient, de part et d'autre, des gens chargés d'explorer les lieux et de s'assurer qu'ils n'ont point d'armes cachées sur leur personne. Cette visite faite, ils s'abordent. Le colloque dure quelque temps, après quoi chacun se retire de son côté. Datame était déjà loin. Mithridate qui, pour ne point éveiller de soupçon, n'avait point encore rejoint sa suite, revient sur ses pas, et, comme un homme fatigué qui a besoin de se reposer un instant, s'assied à une place où se trouve un glaive; puis, il rappelle Datame, feignant d'avoir oublié quelque chose dans l'entretien. En même temps, il déterre l'épée, la tire du fourreau et la cache sous sa robe. Datame approche. Mithridate lui dit qu'il y a là, en vue, un emplacement qu'il vient de remarquer, au moment où ils se quittaient, comme avantageux pour y asseoir un camp. Tandis qu'il le lui montre du doigt et que l'autre regarde dans

re, si ei videretur, quo loco vellet, in colloquium veniret. Probata re, colloquendi tempus sumitur, locusque, quo conveniretur. Huc Mithridates cum uno, cui maximam habebat fidem, ante aliquot dies venit, compluribusque locis separatim gladios obruit, eaque loca diligenter notat. Ipso autem colloquendi die, utrique, locum qui explorarent, atque ipsos scrutarentur, mittunt. Deinde ipsi sunt congressi. Hic quum aliquandiu in colloquio fuissent, et diversi discessissent, jamque procul Datames abesset, Mithridates, priusquam ad suos perveniret, ne quam suspicionem pareret, in eumdem locum revertitur, atque ibi, ubi telum erat impositum, resedit, ut, si a lassitudine cuperet acquiescere; Datamemque revocavit, simulans se quiddam in colloquio esse oblitum. Interim telum, quod latebat, protulit, nudatumque vagina veste texit, ac Datami venienti ait, digredientem se animadvertisse locum quemdam, qui erat in conspectu, ad castra ponenda esse idoneum. Quem quum digito demonstraret, et

cette direction, il le frappe par derrière et le transperce de son épée. Avant que personne eût pu venir à son aide, il était mort. Ainsi, ce grand maître en fait de surprises, dont l'arme était la prudence, jamais la perfidie, tomba dans le piége d'une feinte amitié.

ille conspiceret, aversum ferro transfixit, priusque, quam quisquam posset succurrere, interfecit. Ita vir, qui multos consilio, neminem perfidia ceperat, simulata captus est amicitia.

XV

ÉPAMINONDAS

Chap. I. Réflexion sur les mœurs grecques. — II. Épaminondas enfant et jeune homme. — III. Ses vertus. — IV. Un exemple de son désintéressement. — V. Ses piquantes réponses à Ménéclide. — VI. Ses paroles contre Callistrate et surtout contre les Lacédémoniens. — VII. Oubliant les injustices qu'on lui a faites, il ramène aux Thébains leur armée sauvée par lui. Guerre qu'il dirige dans le Péloponèse. — VIII. Il est accusé. De quelle manière il se défend. — IX. Il meurt à Mantinée, sans avoir été une seule fois vaincu. — X. Il réfute les reproches qu'on lui adresse au sujet de son célibat. Son horreur pour les victoires obtenues sur des concitoyens. Épaminondas est la gloire de Thèbes.

I. Épaminondas était fils de Polymnus et Thébain. Avant d'écrire son histoire, il est une recommandation que nous croyons devoir adresser à nos lecteurs : c'est de ne point faire de leurs

XV

EPAMINONDAS

Cap. I. De moribus Græcorum animadversio. — II. Epaminondæ pueritia et adolescentia. — III. Ejus animi virtutes. — IV. Ejus abstinentiæ exemplum. — V. Arguta ejus contra Meneclidem dicta. — VI. Ejus dicta contra Callistratum, maxime contra Spartanos. — VII. Injuriarum immemor, exercitum incolumem domum reducit. In Peloponneso bellum gerit. — VIII. Accusati defensio. — IX. Apud Mantineam invictus moritur. — X. Cœlibatus criminatio diluta. Horror a civili victoria. Thebarum gloria.

I. Epaminondas, Polymni filius, Thebanus. De hoc priusquam scribamus, hæc præcipienda videntur lectoribus, ne alienos mores ad suos referant; neve

mœurs nationales la règle des mœurs étrangères, et de ne pas croire que ce qu'ils jugent futile ait été nécessairement tenu pour tel chez les autres peuples. On sait que, dans nos idées, à nous Romains, la musique ne saurait convenir à un personnage du premier rang; quant au goût de la danse, nous allons jusqu'à le regarder comme un vice. Chez les Grecs, au contraire, on aime ces deux arts et l'on s'en fait honneur. Or, que nous proposons-nous ici? de tracer le tableau des habitudes et de la vie d'Épaminondas. Nous devons donc, ce nous semble, ne rien omettre de ce qui peut y jeter la lumière. Nous parlerons d'abord de sa famille, ensuite de ses études et de ses maitres, puis de ses mœurs, des facultés de son intelligence, de tout ce qui dans l'homme méritera mention. Nous finirons par le guerrier, et pour plus d'un, Épaminondas est le premier de tous.

II. Nous avons dit le nom de son père. Il sortait d'une maison honorable, mais il hérita de la pauvreté de ses ancêtres. Nul Thébain néanmoins ne reçut une éducation plus complète. L'art de jouer de la cithare et de chanter en s'accompagnant sur cet instrument lui fut enseigné par Denys, dont la gloire n'est pas moindre parmi les musiciens que celle de Damon ou de Lamprus,

ea, quæ ipsis leviora sunt, pari modo apud cæteros fuisse arbitrentur. Scimus enim, musicen nostris moribus abesse a principis persona; saltare vero etiam in vitiis poni : quæ omnia apud Græcos et grata et laude digna ducuntur. Quum autem exprimere imaginem consuetudinis atque vitæ velimus Epaminondæ, nihil videmur debere prætermittere, quod pertineat ad eam declarandam. Quare dicemus primum de genere ejus; deinde quibus disciplinis, et a quibus, sit eruditus; tum de moribus, ingeniique facultatibus, et si qua alia digna memoria erunt; postremo de rebus gestis, quæ a plurimis omnium anteponuntur virtutibus.

II. Natus igitur patre, quo diximus, honesto genere, pauper jam a majoribus relictus. Eruditus autem sic, ut nemo Thebanus magis : nam et citharizare, et cantare ad chordarum sonum doctus est a Dionysio, qui non minore fuit in musicis gloria, quam Damon aut Lamprus, quorum pervulgata sunt nomina; car-

deux noms si populaires. Il apprit la flûte d'Olympiodore, la danse, de Calliphron. Quant à la philosophie, ce fut Lysis de Tarente qui lui en inculqua les préceptes. On vit l'adolescent conquis tout entier par le sévère et morose vieillard et préférant cette société à celle de tous les jeunes gens de son âge. Aussi ne congédia-t-il son maître qu'après avoir pénétré dans la science beaucoup plus avant que tous ses condisciples, et, dès lors, il était aisé de prévoir qu'en tout genre il serait le premier. Ce sont là, il est vrai, d'après notre manière de voir, des études frivoles, méprisables même ; ce qui n'empêche pas que jadis, en Grèce, on ne les tînt en haute estime. Devenu pubère, Épaminondas se mit à la gymnastique, visant moins toutefois à la force qu'à l'agilité. Il trouvait que la première convenait à l'athlète et que la seconde était plus utile au guerrier. En conséquence, la course et la lutte étaient ses exercices favoris : soutenir un combat corps à corps en restant ferme sur ses pieds, voilà ce qu'il voulait. Il s'appliquait aussi beaucoup au maniement des armes.

III. A cette vigueur de corps s'ajoutaient toutes les qualités de l'âme. Il était modéré, prudent, d'un esprit solide, usant sage-

mina cantare tibiis ab Olympiodoro; saltare a Calliphrone. At philosophiæ præceptorem habuit Lysim Tarentinum, pythagoreum : cui quidem sic fuit deditus, ut adolescens tristem et severum senem omnibus æqualibus suis in familiaritate anteposuerit, neque prius eum a se dimiserit, quam in doctrinis tanto antecesserit condiscipulos, ut facile intelligi posset, pari modo superaturum omnes in cæteris artibus. Atque hæc ad nostram consuetudinem sunt levia, et potius contemnenda ; at in Græcia utique olim magnæ laudi erant. Postquam ephebus factus est, et palæstræ dare operam cœpit, non tam magnitudini virium servivit, quam velocitati. Illam enim ad athletarum usum, hanc ad belli existimabat utilitatem pertinere. Itaque exercebatur plurimum currendo et luctando, ad eum finem, quoad stans complecti posset, atque contendere. In armis plurimum studii consumebat

III. Ad hanc corporis firmitatem plura etiam animi bona accesserant. Erat enim modestus, prudens, gravis, temporibus sapienter utens, peritus belli, fortis

ment des circonstances, doué du génie de la guerre, homme de main et homme de cœur. La vérité était pour lui chose si sacrée, qu'il ne mentait pas même en badinant. Quoi encore? il était maître de lui, débonnaire, patient, que c'était merveille. Les injustices du peuple, celles des amis, plus cruelles encore, il les supportait avec douceur. Une de ses grandes qualités était de savoir taire ce qu'on lui confiait, silence parfois non moins utile que le bien-dire. Il aimait à écouter, voyant là le vrai moyen d'apprendre. S'il venait en un cercle et qu'on y agitât une question d'intérêt public ou qu'on y traitât un point de philosophie, jamais il ne se retirait qu'on ne fût arrivé à la fin de la discussion. Endurer la pauvreté, c'était pour lui la moindre des choses; il ne tirait rien de l'État, et ses services ne lui rapportèrent que de la gloire. Il s'abstint toujours de recourir pour lui-même à la bourse de ses amis; mais, pour soulager les autres, il usait de son droit, et souvent; et l'on voyait très-bien alors qu'entre ses amis et lui tout était commun. Qu'un concitoyen, par exemple, fût prisonnier de guerre, qu'un ami pauvre eût une fille nubile sans la pouvoir marier, il les convoquait tous et imposait à chacun une contribution proportionnée à ses moyens. Quand la somme

manu, animo maximo; adeo veritatis diligens, ut ne joco quidem mentiretur. Idem continens, clemens, patiensque admirandum in modum; non solum populi, sed etiam amicorum ferens injurias; in primisque commissa celans, quod interdum non minus prodest, quam diserte dicere; studiosus audiendi : ex hoc enim facillime disci arbitrabatur. Itaque, quum in circulum venisset, in quo aut de republica disputaretur, aut de philosophia sermo haberetur, nunquam inde prius discessit, quam ad finem sermo esset adductus. Paupertatem adeo facile perpessus est, ut de republica nihil, præter gloriam, ceperit. Amicorum in se tuendo caruit facultatibus; fide ad alios sublevandos sæpe sic usus est, ut possit judicari, omnia ei cum amicis fuisse communia. Nam, quum aut civium suorum aliquis ab hostibus esset captus, aut virgo amici nubilis, propter paupertatem, collocari non posset; amicorum concilium habebat, et, quantum quisque daret, pro cujusque facultatibus imperabat. Eamque summam quum fece-

était faite, au lieu de recevoir l'argent, il amenait le donataire aux donateurs et voulait qu'ils lui comptassent eux-mêmes le montant de leur cotisation, afin qu'il sût ce dont il avait obligation à chacun d'eux.

IV. Le désintéressement d'Épaminondas fut mis à l'épreuve par Diomédon de Cyzique. Ayant mission d'Artaxerxès de le séduire à prix d'argent, il vint à Thèbes porteur de sommes considérables, et, moyennant cinq talents, fit entrer dans ses vues Micythe, jeune homme fort aimé alors d'Épaminondas. Micythe va trouver son ami et lui apprend le motif qui amène Diomédon. « — L'argent n'a que faire ici, répond l'incorruptible en présence du corrupteur, c'est à dire de Diomédon lui-même ; si le roi de Perse ne veut rien que de profitable aux Thébains, je suis prêt à le faire gratuitement. S'il veut leur nuire, il n'a pas suffisamment d'or et d'argent pour en venir à ses fins : je n'échangerais pas contre toutes les richesses de la terre mon amour pour ma patrie. Toi qui as tenté de me séduire sans me connaître, et qui as estimé mon âme semblable à la tienne, tu ne me surprends pas, et je te pardonne ; mais sors de Thèbes au plus vite, de peur

rat, priusquam acciperet pecuniam, adducebat eum, qui quærebat, ad eos, qui conferebant, eique ut ipsi numerarent, faciebat; ut ille, ad quem ea res perveniebat, sciret quantum cuique deberet.

IV. Tentata autem ejus est abstinentia a Diomedonte Cyziceno. Namque is, rogatu Artaxerxis, Epaminondam pecunia corrumpendum susceperat. Hic magno cum pondere auri Thebas venit, et Micythum adolescentulum quinque talentis ad suam perduxit voluntatem, quem tum Epaminondas plurimum diligebat. Micythus Epaminondam convenit, et causam adventus Diomedontis ostendit. At ille, Diomedonte coram : « Nihil, inquit, opus pecunia est; nam si ea rex vult, quæ Thebanis sint utilia, gratis facere sum paratus; sin autem contraria, non habet auri atque argenti satis : namque orbis terrarum divitias accipere nolo pro patriæ caritate. Te, quod me incognitum tentasti, tuique similem existimasti, non miror, tibique ignosco; sed egredere propere, ne alios corrumpas, quum me non potueris. Tu, Micythe, argentum huic redde : nisi id confestim

que tu n'en corrompes d'autres, ayant échoué avec moi. Toi, Micythe, rends-lui son argent, et à l'instant, sinon je te livre aux magistrats. » — Diomédon implorait sûreté pour sa personne et licence de partir avec ce qu'il avait apporté. — « J'y consens, dit Épaminondas, non pour toi, mais pour moi. Je n'ai pas envie qu'on dise, si l'on te prend ton argent, que ce que j'ai refusé comme don m'est revenu comme vol. » — Il lui demanda donc où il voulait être conduit, et, l'autre ayant désigné Athènes, il lui donna une escorte pour l'y faire arriver sain et sauf. Il fit plus : il eut soin qu'il pût s'embarquer sans malencontre, et ce fut l'Athénien Chabrias, mentionné plus haut, qui, à sa prière, se chargea d'y veiller. Cette preuve de son désintéressement suffira. Nous pourrions en produire beaucoup d'autres : mais il faut une borne, puisque nous avons entrepris de faire tenir dans ce seul volume les biographies de tous les grands hommes de guerre, composées séparément avant nous et développées chacune en plusieurs milliers de lignes par une multitude d'écrivains.

V. Cet intègre Épaminondas était en outre orateur. Nul Thébain n'allait de pair avec lui pour l'éloquence, et ses reparties étaient piquantes dans leur brièveté autant que ses discours suivis

facis, ego te tradam magistratui. » Hunc Diomedon quum rogaret, ut tuto exire, suaque, quæ attulisset, liceret efferre : « Istud, inquit, faciam, neque tua causa, sed mea; ne, si tibi sit pecunia adempta, aliquis dicat, id ad me ereptum pervenisse, quod delatum accipere noluissem. » A quo quum quæsisset, quo se deduci vellet, et ille Athenas dixisset, præsidium dedit, ut eo tuto perveniret. Neque vero id satis habuit; sed etiam, ut inviolatus in navem ascenderet, per Chabriam Atheniensem, de quo supra mentionem fecimus, effecit. Abstinentiæ erit hoc satis testimonium. Plurima quidem proferre possemus; sed modus adhibendus est, quoniam uno hoc volumine vitas excellentium virorum concludere constituimus, quorum separatim multis millibus versuum complures scriptores ante nos explicarunt.

V. Fuit etiam disertus, ut nemo Thebanus ei par esset eloquentia : neque minus concinnus in brevitate respondendi quam in perpetua oratione ornatus.

étaient riches de toutes les beautés oratoires. Il avait pour détracteur un certain Ménéclide, son compatriote et son antagoniste politique, homme assez exercé à la parole, pour un Thébain du moins : car le Béotien est en général plus fort que spirituel. Ce Ménéclide, voyant la supériorité militaire d'Épaminondas, ne manquait jamais d'exhorter les Thébains à préférer la paix à la guerre : c'était un moyen de rendre inutiles les talents de son adversaire. — « Tu trompes tes concitoyens par une équivoque, lui dit Épaminondas, quand tu les détournes de la guerre. Sous le nom de repos, c'est l'asservissement que tu leur ménages. La paix est fille de la guerre, et, pour en jouir longtemps, il faut savoir manier l'épée. Si donc, Thébains, vous voulez être le premier peuple de la Grèce, laissez là les gymnases, habitez les camps. » — Le même Ménéclide lui reprochait de n'avoir pas d'enfants et de ne s'être point marié; il l'accusait surtout d'avoir une outrecuidance intolérable et de se croire un Agamemnon pour la gloire guerrière. — « Ménéclide, lui répondit Épaminondas, cesse de faire le censeur et de me parler de femme et de mariage : tu es le dernier que je consulterai sur ce chapitre. » — Ménéclide, en effet, était soupçonné d'adultère. — « Quant à

Habuit obtrectatorem Meneclidem quemdam indidem Thebis, et adversarium in administranda republica, satis exercitatum in dicendo, ut Thebanum scilicet. Namque illi genti plus inest virium, quam ingenii. Is, quod in re militari florere Epaminondam videbat, hortari solebat Thebanos, ut pacem bello anteferrent, ne illius imperatoris opera desideraretur. Huic ille : « Fallis, inquit, verbo cives tuos, quod hos a bello avocas; otii enim nomine servitutem concilias. Nam paritur pax bello. Itaque, qui ea diutina volunt frui, bello exercitati esse debent. Quare, si principes Græciæ esse vultis, castris est vobis utendum, non palæstra. » Idem ille Meneclides quum huic objiceret, quod liberos non haberet, neque uxorem duxisset, maximeque insolentiam, quod sibi Agamemnonis belli gloriam videretur consecutus; at ille : « Desine, inquit, Meneclida, de uxore mihi exprobrare; nam nullius in ista re minus uti consilio volo (habebat enim Meneclides suspicionem adulterii). Quod autem me Agamemnonem æmulari

ma prétention de rivaliser avec Agamemnon, tu erres lourdement. Ton fameux roi, avec toutes les forces de la Grèce, à peine en dix ans a pu prendre une ville, tandis que moi, avec notre seule Thèbes et en un seul jour, j'ai défait les Lacédémoniens et délivré la Grèce entière. »

VI. Ce grand homme vint à l'assemblée générale des Arcadiens et leur proposa l'alliance de Thèbes et d'Argos. D'autre part, Callistrate, l'envoyé d'Athènes, les engageait à s'attacher de préférence aux Athéniens. Sa harangue était pleine d'invectives contre les Thébains et les Argiens. Entre les accusations dont il les chargeait : « Considérez, Arcadiens, disait-il, quels hommes sont nés dans ces deux villes, et jugez des autres par cet échantillon. C'étaient des Argiens, cet Oreste et cet Alcméon, assassins de leurs mères. C'était un Thébain, cet Œdipe, le parricide et l'incestueux. » — Dans sa réponse, Épaminondas commença par la réfutation des autres points; puis, venant à ces deux griefs, les plus injurieux de tous, il se récria sur la sottise de ce rhéteur de l'Attique, lequel n'avait pas fait réflexion que ces hommes, après tout, étaient nés innocents et qu'une fois souillés par le

putas, falleris : namque ille, cum universa Græcia, vix decem annis unam cepit urbem; ego contra ea, una urbe nostra, dieque uno, totam Græciam, Lacedæmoniis fugatis, liberavi. »

VI. Idem quum in conventum venisset Arcadum, petens, ut societatem cum Thebanis et Argivis facerent; contraque Callistratus, Atheniensium legatus, qui eloquentia omnes eo præstabat tempore, postularet, ut potius amicitiam sequerentur Atticorum, et in oratione sua multa invectus esset in Thebanos et Argivos, in eisque hoc posuisset, « animadvertere debere Arcadas, quales utraque civitas cives procreasset, ex quibus de cæteris possent judicare. Argivos enim fuisse Orestem et Alcmæonem matricidas; Thebis Œdipum natum, qui, quum patrem suum interfecisset, ex matre liberos procreasset; » hic in respondendo Epaminondas. quum de cæteris perorasset, postquam ad illa duo opprobria pervenit : « Admirari se, dixit, stultitiam rhetoris attici, qui non animadverterit innocentes illos natos, domi scelere admisso, quum patria essent expulsi,

crime, leurs compatriotes les avaient expulsés et les Athéniens accueillis. — Mais ce fut surtout lors de sa mission à Sparte, avant la bataille de Leuctres, que brilla l'éloquence d'Épaminondas. Les députations des villes alliées étaient réunies, et, devant tous les représentants de la confédération, il prit à partie la tyrannie des Lacédémoniens, et son discours ne fut pas une moins rude secousse à leur puissance que la journée même de Leuctres. A dater de ce moment, comme la suite le manifesta, ils perdirent tous leurs auxiliaires et alliés.

VII. Qu'il fût patient et supportât avec résignation les torts de ses concitoyens, ne se croyant pas le droit d'en vouloir à sa patrie, voici des faits qui l'attestent. Le peuple, par un sentiment d'envie, lui avait refusé le commandement des troupes. On avait choisi un général sans expérience de la guerre, dont les fausses mesures avaient engagé l'armée dans un mauvais pas et compromis le salut de tous ces milliers d'hommes. L'ennemi les tenait acculés et bloqués dans une gorge sans issue. On se prit alors à regretter la prudence et l'habileté d'Épaminondas, qui était là simple citoyen et simple soldat. Il fallut bien réclamer son aide; et lui, sans le moindre souvenir de son affront, tira de

receptos esse ab Atheniensibus. » Sed maxime ejus eloquentia eluxit Spartæ legati, ante pugnam leuctricam. Quo quum omnium sociorum convenissent legati, coram frequentissimo legationum conventu sic Lacedæmoniorum tyrannidem coarguit, ut non minus illa oratione opes eorum concusserit, quam leuctrica pugna. Tum enim perfecit, quod post apparuit, ut auxilio sociorum Lacedæmonii privarentur.

VII. Fuisse patientem, suorumque injurias ferentem civium, quod se patriæ irasci nefas esse duceret, hæc sunt testimonia. Quum eum propter invidiam cives præficere exercitui noluissent, duxque esset delectus belli imperitus, cujus errore eo esset deducta illa multitudo militum, ut omnes de salute pertimescerent, quod locorum angustiis clausi ab hostibus obsidebantur, desiderari cœpta est Epaminondæ diligentia. Erat enim ibi privatus, numero militis. A quo quum peterent opem, nullam adhibuit memoriam contumeliæ, et exercitum, obsidione libe-

péril ses compagnons et les ramena sans perte dans leurs foyers. Cette magnanimité, il ne la montra pas une fois, mais dix. La plus éclatante preuve qu'il en donna, ce fut dans son expédition du Péloponèse contre les Spartiates. Il avait deux collègues, dont l'un était Pélopidas, un homme de courage et de résolution. Incriminés par leurs ennemis, tous trois encourent la disgrâce populaire. En conséquence, on les destitue de leur commandement et on nomme d'autres préteurs pour les remplacer. Mais Épaminondas refuse de se soumettre au décret du peuple, persuade à ses collègues d'en faire autant et continue la guerre comme si de rien n'était. Car il lui était démontré que, s'il ne désobéissait pas, s'il laissait le champ libre à l'imprudence et à l'impéritie des nouveaux chefs, toute l'armée était perdue. Thèbes avait une loi portant peine de mort contre quiconque retiendrait le commandement, passé le terme légal. Épaminondas se dit que cette disposition ne pouvait avoir qu'un but, le bien de la république; il ne voulut point qu'elle en fût la ruine. Bref, il garda le pouvoir quatre mois de plus que le peuple ne l'avait prescrit.

VIII. Au retour, ses collègues sont mis en jugement comme criminels d'État. Il les autorise à tout rejeter sur lui et à dé-

ratum, domum reduxit incolumem. Neque vero hoc semel fecit, sed sæpius. Maxime autem fuit illustre, quum in Peloponnesum exercitum duxisset adversus Lacedæmonios, haberetque collegas duos, quorum alter erat Pelopidas, vir fortis ac strenuus. Hic quum criminibus adversariorum omnes in invidiam venissent, ob eamque rem imperium his esset abrogatum, atque in eorum locum alii prætores successissent; Epaminondas populiscito non paruit, idemque ut facerent, persuasit collegis, et bellum, quod susceperat, gessit. Namque animadvertebat, nisi id fecisset, totum exercitum, propter prætorum imprudentiam inscientiamque belli, periturum. Lex erat Thebis, quæ morte multabat, si quis imperium diutius retinuisset, quam lege præfinitum foret : hanc Epaminondas, quum reipublicæ conservandæ causa latam videret, ad perniciem civitatis conferre noluit; et quatuor mensibus diutius, quam populus jusserat, gessit imperium.

VIII. Postquam domum reditum est, collegæ ejus hoc crimine accusabantur.

clarer que c'est sa faute, s'ils ont transgressé la loi. Ce système de défense les tire d'affaire. Quant à Épaminondas, nul ne s'attend à le voir répondre, puisqu'il n'a, ce semble, rien à dire pour sa justification. Il comparaît néanmoins, ne conteste aucune des charges alléguées contre lui par ses adversaires, tombe d'accord de toutes les déclarations de ses collègues et ne refuse point de subir la peine portée par la loi. Il ne requiert du tribunal qu'une grâce, c'est de formuler ainsi les considérants de son arrêt : Épaminondas a été puni de mort par les Thébains, parce qu'il les a forcés, à Leuctres, de vaincre les Spartiates qu'avant lui aucun Béotien n'osait regarder en face sur le champ de bataille; parce qu'il a tiré Thèbes d'une position désespérée et, du même coup, en un seul combat, reconquis la liberté de la Grèce; parce qu'il a renversé les rôles, au point qu'on a vu les Thébains assiégeant Sparte et les Lacédémoniens contents qu'on voulût bien leur laisser la vie; parce qu'enfin il n'a cessé la guerre qu'après le rétablissement de Messène, ce qui était pour Lacédémone l'état de siège à perpétuité. — Ce plaidoyer inattendu excite une hilarité générale; les rires éclatent, et pas un seul juge n'ose donner sa voix contre lui. C'est ainsi

Quibus ille permisit, ut omnem causam in se transferrent, suaque opera factum contenderent, ut legi non obedirent : qua defensione illis periculo liberatis, nemo Epaminondam responsurum putabat, quod, quid diceret, non haberet. At ille in judicium venit; nihil eorum negavit, quæ adversarii crimini dabant, omniaque, quæ collegæ dixerant, confessus est; neque recusavit, quominus legis pœnam subiret; sed unum ab iis petivit, ut in periculo suo inscriberent : « Epaminondas a Thebanis morte multatus est, quod eos coegit apud Leuctra superare Lacedæmonios, quos ante se imperatorem nemo Bœotiorum ausus fuit aspicere in acie; quodque uno prælio non solum Thebas ab interitu retraxit, sed etiam universam Græciam in libertatem vindicavit, eoque res utrorumque perduxit, ut Thebani Spartam oppugnarent, Lacedæmonii satis haberent, si salvi esse possent; neque prius bellare destitit, quam, Messene constituta, urbem eorum obsidione clausit. » Hæc quum dixisset, risus omnium cum hilaritate coortus

qu'il sortit couvert de gloire d'une affaire où il y allait de sa tête.

IX. Sur la fin, il était général à Mantinée. Les Spartiates, qu'il poussait à outrance, le reconnaissent. C'était une conviction pour eux que de la perte de cet homme dépendait le salut de leur patrie. Tous fondent sur lui : grand carnage; les morts s'accumulent. Épaminondas lui-même, qui combat héroïquement, est atteint de loin par un javelot. On le voit tomber, et c'est alors seulement que les Lacédémoniens se replient. Sa chute fit mollir quelque peu les Béotiens; mais ils ne quittèrent point la partie pour cela, et l'ennemi, qui tenait bon pourtant, finit par être complètement battu. Épaminondas, lui, ne se dissimulait pas qu'il était blessé à mort; il savait qu'à l'instant même où le fer demeuré dans la blessure serait retiré, son âme suivrait. Il l'y maintint donc jusqu'à ce qu'on lui eût annoncé que les Béotiens étaient victorieux. Dès qu'il le sut : « Je puis mourir, dit-il, puisque je meurs invaincu. » En même temps, il arracha de son corps le fer de la javeline, et incontinent il expira.

est; neque quisquam judex ausus est de eo ferre suffragium. Sic a judicio capitis maxima discessit gloria.

IX. Hic extremo tempore imperator apud Mantineam, quum acie instructa audacius instaret hostes, cognitus a Lacedæmoniis, quod in unius pernicie ejus patriæ sitam putabant salutem, universi in unum impetum fecerunt; neque prius abscesserunt, quam, magna cæde facta, multisque occisis, fortissime ipsum Epaminondam pugnantem, sparo eminus percussum, concidere viderunt. Hujus casu aliquantum retardati sunt Bœotii : neque tamen prius pugna excesserunt, quam repugnantes profligarunt. At Epaminondas, quum animadverteret mortiferum se vulnus accepisse, simulque, si ferrum, quod ex hastili in corpore remanserat, extraxisset, animam statim emissurum, usque eo retinuit, quoad renuntiatum est, vicisse Bœotios. Id postquam audivit : « Satis, inquit, vixi; invictus enim morior. » Tum, ferro extracto, confestim exanimatus est.

X. Épaminondas resta célibataire toute sa vie. Pélopidas, qui avait un fils perdu d'honneur, lui reprochait un jour de ne point laisser d'enfants : « C'est mal servir les intérêts de la patrie, lui disait-il. — Crains de faire pis, répliqua Épaminondas, en lui laissant un fils comme le tien. Et comment, d'ailleurs, pourrais-je manquer de lignée? N'ai-je pas mis au monde une fille destinée à me survivre, mieux que cela, une fille nécessairement immortelle, la bataille de Leuctres? » Au temps où les bannis, sous la conduite de Pélopidas, s'emparèrent de Thèbes et chassèrent de la citadelle la garnison lacédémonienne, tant que dura le massacre des Thébains, Épaminondas se tint renfermé dans sa maison. Il ne voulait pas défendre de mauvais citoyens, mais il ne voulait pas non plus se ruer sur eux et rougir ses mains de leur sang; car, en guerre civile, toute victoire lui semblait funeste. Mais, dès qu'on n'eut plus affaire qu'aux Lacédémoniens pour reprendre la Cadmée, oh! alors on le vit debout au premier rang. Pour couronner une vie si glorieuse, je n'ajouterai qu'une réflexion, et nul n'en contestera la vérité : c'est que les Thébains, avant la naissance et après la mort d'Épaminondas, obéirent toujours à une domination étrangère, et qu'avec lui à leur tête, au

X. Hic uxorem nunquam duxit. In quo quum reprehenderetur, quod liberos non relinqueret, a Pelopida, qui filium habebat infamem; maleque eum in eo patriæ consulere diceret : « Vide, inquit, ne tu pejus consulas, qui talem ex te natum relicturus sis. Neque vero stirps mihi potest deesse; namque ex me natam relinquo pugnam leuctricam, quæ non modo mihi superstes, sed etiam immortalis sit necesse est. » Quo tempore, duce Pelopida, exsules Thebas occuparunt, et præsidium Lacedæmoniorum ex arce expulerunt, Epaminondas, quamdiu facta est cædes civium, domo se tenuit; quod neque malos defendere volebat, neque impugnare, ne manus suorum sanguine cruentaret : namque omnem civilem victoriam funestam putabat. Idem, postquam apud Cadmeam pugnari cum Lacedæmoniis cœpit, in primis stetit. Hujus de virtutibus vitaque satis erit dictum, si hoc unum adjunxero, quod nemo eat inficias, Thebas et ante Epaminondam natum, et post ejus interitum, perpetuo alieno paruisse imperio; contra

contraire, ils furent eux-mêmes à la tête de la Grèce; d'où l'on peut inférer que l'homme à lui seul valait plus que toute la nation.

ea, quamdiu ille præfuerit reipublicæ, caput fuisse totius Græciæ : ex quo intelligi potest, unum hominem pluris, quam civitatem, fuisse.

XVI

PÉLOPIDAS

CHAP. I. Pélopidas exilé. — II. Il revient secrètement à Thèbes avec douze jeunes compagnons. — III. Les tyrans sont mis à mort; il rend la liberté à sa patrie. — IV. Ses autres faits de guerre lui sont communs avec Épaminondas. — V. Il périt dans un combat contre Alexandre de Phères.

I. Le Thébain Pélopidas est un nom historique plutôt que populaire. Comment m'y prendrai-je pour exposer ses titres de gloire? Si j'entre dans le détail des choses, j'aurai l'air, je le crains, non plus de narrer la vie d'un homme, mais d'écrire l'histoire d'un temps; et, d'autre part, si je me borne à toucher sommairement le sujet, je n'éclairerai peut-être pas suffisamment, pour ceux qui sont étrangers aux lettres grecques, cette grande

XVI

PELOPIDAS

CAP. I. In exsilium ejicitur. — II. Cum duodecim adolescentibus clam Thebas revertitur. — III. Interfectis tyrannis, libertatem patriæ restituit. — IV. Reliquæ ejus expeditiones communes cum Epaminonda. — V. In prælio adversus Alexandrum Pheræum cadit.

I. Pelopidas, Thebanus, magis historicis, quam vulgo notus. Cujus de virtutibus dubito quemadmodum exponam, quod vereor, ne, si res explicare incipiam, non vitam ejus enarrare, sed historiam videar scribere; si tantummodo summas attigero, ne rudibus litterarum græcarum minus lucide appareat, quan-

figure de Pélopidas. Le mieux sera d'obvier, autant que possible, aux deux inconvénients et de ne point rebuter mes lecteurs par le superflu tout en leur apprenant le nécessaire. — Le Lacédémonien Phébidas conduisait une armée à Olynthe en passant par Thèbes. A l'instigation de quelques mauvais citoyens qui, pour faire contre-poids aux adversaires de leur parti, s'étaient jetés du côté de Lacédémone, il s'empara de la citadelle qu'on nomme la Cadmée. Ce coup de main venait de lui et non de sa république. Pour avoir agi sans ordre, il fut dépouillé du commandement et frappé d'une amende. Mais la citadelle n'en fut pas moins jugée de bonne prise. Du moment que les Thébains avaient un motif de ressentiment, Sparte aimait mieux les tenir en respect que les voir libres. Depuis la guerre du Péloponèse et la chute d'Athènes, elle sentait que là était le danger et que Thèbes seule désormais oserait lui tenir tête. Dans cette pensée, elle avait revêtu des premières charges ses hommes, à elle, et, quant aux principaux du parti contraire, elle les avait, ou mis à mort, ou jetés en exil. Pélopidas, dont nous écrivons la vie, était un de ceux qu'elle avait ainsi chassés de leur patrie.

tus fuerit ille vir. Itaque utrique rei occurram, quantum potero, et medebor, quum satietati, tum ignorantiæ lectorum. Phœbidas Lacedæmonius, quum exercitum Olynthum duceret, iterque per Thebas faceret, arcem oppidi, quæ Cadmea nominatur, occupavit impulsu perpaucorum Thebanorum, qui, adversariæ factioni quo facilius resisterent, Laconum rebus studebant; idque suo privato, non publico, fecit consilio. Quo facto eum Lacedæmonii ab exercitu removerunt, pecuniaque multarunt. Neque eo magis arcem Thebanis reddiderunt; quod, susceptis inimicitiis, satius ducebant eos obsideri, quam liberari. Nam post peloponnesium bellum, Athenasque devictas, cum Thebanis sibi rem esse existimabant, et eos esse solos, qui adversus resistere auderent. Hac mente amicis suis summas potestates dederant, alteriusque factionis principes partim interfecerant, alios in exsilium ejecerant : in quibus Pelopidas hic, de quo scribere exorsi sumus, pulsus patria carebat.

II. Presque tous les bannis s'étaient retirés à Athènes, non pour y rester oisifs, mais pour être à portée de recouvrer leur patrie à la première occasion que leur en offrirait la fortune. Le moment de tenter la chose arrive; ils s'entendent avec ceux de leurs partisans qui sont à Thèbes; jour est pris pour accabler les oppresseurs et délivrer la république : c'est celui où les premiers magistrats ont coutume de se réunir dans un festin. De petits moyens ont souvent accompli de grandes choses; mais, certes, jamais entreprise si chétive au début n'abattit des forces si redoutables. Le premier noyau se composait de douze exilés, et des plus jeunes, et il n'y eut pas en tout plus de cent individus pour tenter si périlleuse aventure. Ce petit groupe suffit pour porter coup à la puissance de Sparte. C'était moins, en effet, la faction adverse qu'on attaquait que les Lacédémoniens eux-mêmes, arbitres souverains de la Grèce. Leur domination si forte, si imposante, fut ébranlée par ce premier choc, si bien que, peu après, à la journée de Leuctres, elle croula. Nos douze exilés, Pélopidas en tête, étaient sortis d'Athènes dans la journée, afin d'arriver à Thèbes vers le soir. Ils menaient avec eux des chiens

II. Hi omnes fere Athenas se contulerant, non quo sequerentur otium, sed ut, quemque ex proximo locum fors obtulisset, eo patriam recuperare niterentur. Itaque, quum tempus est visum rei gerendæ, communiter cum his, qui Thebis idem sentiebant, diem delegerunt, ad inimicos opprimendos civitatemque liberandam, eum, quo maximi magistratus simul consueverant epulari. Magnæ sæpe res non ita magnis copiis sunt gestæ; sed profecto nunquam ab tam tenui initio tantæ opes sunt profligatæ. Nam duodecim adolescentuli coierunt ex his, qui exsilio erant multati, quum omnino non essent amplius centum, qui tanto se offerrent periculo. Qua paucitate perculsa est Lacedæmoniorum potentia. Hi enim non magis adversariorum factioni, quam Spartanis eo tempore bellum intulerunt, qui principes erant totius Græciæ : quorum imperii majéstas, neque ita multo post, leuctrica pugna, ab hoc initio perculsa, concidit. Illi igitur duodecim, quorum erat dux Pelopidas, quum Athenis interdiu exissent, ut vesperascente cœlo Thebas possent pervenire, cum canibus venaticis exierunt,

de chasse, portaient des rêts et s'étaient accoutrés en gens de campagne pour ne point exciter de soupçon sur la route. Ils arrivèrent au moment précis et se rendirent chez Charon, qui leur avait donné le jour et l'heure.

III. Ici, bien que mon cadre admette peu les réflexions, je ne puis me refuser une remarque : c'est combien, d'ordinaire, le trop de confiance est chose fatale. Tout d'abord vient aux oreilles des magistrats thébains la nouvelle que les bannis sont entrés dans la ville. Mais, le vin et la bonne chère aidant, ils n'en tiennent compte et ne font pas la moindre enquête sur un point pour eux si capital. Autre incident qui achève de dévoiler leur démence. Une lettre est apportée d'Athènes, de la part de l'hiérophante Archias, pour un autre Archias, principal magistrat de Thèbes : elle contenait les détails les plus circonstanciés touchant le départ des exilés. Il était à table; on la lui remet, et, sans la décacheter, il la fourre sous son coussin en disant : « A demain les choses sérieuses. » Mais tous, dans la nuit même, et au milieu de leur ivresse, sont tués par les bannis, sous les ordres de Pélopidas. Après cette exécution, ils appellent le peuple aux armes et à

retia ferentes, vestitu agresti, quo minore suspicione facerent iter. Qui quum tempore ipso, quo studuerant, pervenissent, domum Charonis devenerunt, a quo et tempus et dies erat datus.

III. Hoc loco libet interponere, etsi sejunctum ab re proposita est, nimia fiducia quantæ calamitati soleat esse. Nam magistratuum thebanorum statim ad aures pervenit, exsules in urbem devenisse. Id illi, vino epulisque dediti, usque eo despexerunt, ut ne quærere quidem de tanta re laborarint. Accessit etiam, quod magis aperiret eorum dementiam : allata est enim epistola Athenis ab Archia hierophante, uni ex his, Archiæ, qui tum maximum magistratum Thebis obtinebat : in qua omnia de profectione exsulum perscripta erant. Quæ quum jam accubanti in convivio esset data, sicut erat signata, sub pulvinum subjiciens : « In crastinum, inquit, differo res severas. » At illi omnes, quum jam nox processisset, vinolenti ab exsulibus, duce Pelopida, sunt interfecti. Quibus rebus confectis, vulgo ad arma libertatemque vocato, non solum qui in urbe

la liberté. Habitants de la ville, habitants de la campagne, tous accourent; les Lacédémoniens sont délogés de l'acropole; la patrie cesse d'être assiégée; tout ce qui a trempé dans l'occupation de la Cadmée est frappé d'exil ou de mort.

IV. Dans cette tumultueuse réaction et tant que la lutte fut de citoyens à citoyens, Épaminondas, ainsi que nous l'avons rapporté plus haut, ne prit part à rien et se tint confiné chez lui. Aussi l'honneur de la délivrance de Thèbes revient-il exclusivement à Pélopidas. Ses autres faits glorieux lui sont presque tous communs avec son grand émule. A la journée de Leuctres, où ce dernier commandait en chef, lui-même guidait le bataillon sacré qui, le premier, enfonça la phalange lacédémonienne. En toute occasion périlleuse, il se trouva de moitié avec Épaminondas. Il avait sous ses ordres une des ailes de l'armée au siége de Sparte et fut député en Perse pour hâter le rétablissement de Messène. C'était, en un mot, l'autre grand homme de Thèbes; seulement, c'était le second, mais venant immédiatement après Épaminondas.

V. Il eut, du reste, lui aussi, à lutter contre la mauvaise fortune. Il débuta, comme nous l'avons marqué, par l'exil et connut la plus dure des privations, celle de la patrie. Dans la suite, il

erant, sed etiam undique ex agris concurrerunt, præsidium Lacedæmoniorum ex arce pepulerunt, patriam obsidione liberaverunt, auctores Cadmeæ occupandæ partim occiderunt, partim in exsilium ejecerunt.

IV. Hoc tam turbido tempore, sicut supra docuimus, Epaminondas, quoad cum civibus dimicatum est, domi quietus fuit. Itaque hæc liberandarum Thebarum propria laus est Pelopidæ : cæteræ fere omnes communes cum Epaminonda. Namque leuctrica pugna, imperatore Epaminonda, hic fuit dux delectæ manus, quæ prima phalangem prostravit Laconum. Omnibus præterea periculis affuit; sicut, Spartam quum oppugnavit, alterum tenuit cornu; quoque Messena celerius restitueretur, legatus in Persas est profectus. Denique hæc fuit altera persona Thebis, sed tamen secunda, ita ut proxima esset Epaminondæ.

V. Conflictatus autem est cum adversa fortuna : nam et initio, sicut osten-

voulut soumettre la Thessalie aux Thébains. Mais, quand il croyait avoir une sauvegarde suffisante dans son titre d'ambassadeur, que toutes les nations tiennent pour sacré, il fut pris avec Isménias par Alexandre, tyran de Phères, et jeté en prison. Pour le ravoir, il fallut qu'Épaminondas eût recours à la force des armes. Quant à lui, une fois délivré, jamais il ne put pardonner à celui qui avait violé le droit des gens en sa personne. Il persuada aux Thébains de marcher au secours des Thessaliens et d'expulser leurs tyrans. Chargé de la conduite de cette guerre, il part avec ses troupes et n'a pas plus tôt vu l'ennemi qu'il en vient aux mains. Dans la mêlée, il aperçoit Alexandre. Bouillant de colère, il pousse son cheval contre lui, se sépare imprudemment des siens et va tomber au loin sous une grêle de traits. C'était mourir au moment de la victoire et quand déjà fléchissait l'armée des tyrans. Reconnaissantes de ce qu'il avait fait pour elles, toutes les villes de Thessalie honorèrent l'illustre mort de couronnes d'or et de statues d'airain et donnèrent de riches lots de terre à ses enfants.

dimus, exsul patria caruit; et, quum Thessaliam in potestatem Thebanorum cuperet redigere, legationisque jure satis tectum se arbitraretur, quod apud omnes gentes sanctum esse consuesset, a tyranno Alexandro Pheræo simul cum Ismenia comprehensus, in vincula conjectus est. Hunc Epaminondas recuperavit, bello persequens Alexandrum. Post id factum, nunquam is animo placari potuit in eum, a quo erat violatus. Itaque persuasit Thebanis, ut subsidio Thessaliæ proficiscerentur, tyrannosque ejus expellerent. Cujus belli quum ei summa esset data, eoque cum exercitu profectus esset, non dubitavit, simul ac conspexit hostem, confligere. In quo prælio, Alexandrum ut animadvertit, incensus ira, equum in eum concitavit, proculque digressus a suis, conjectu telorum confossus concidit. Atque hoc secunda victoria accidit : nam jam inclinatæ erant tyrannorum copiæ. Quo facto, omnes Thessaliæ civitates interfectum Pelopidam coronis aureis, et statuis æneis, liberosque ejus multo agro donarunt.

XVII

AGÉSILAS

CHAP. I. Agésilas dispute à son neveu la dignité royale. — II. Il observe religieusement la trêve conclue avec Tissapherne. — III. Il ravage la Phrygie, établit ses quartiers d'hiver à Éphèse et y exerce le soldat. Il annonce une expédition et en fait une autre. Ses armes en Asie sont constamment victorieuses. — IV. Sparte le rappelle. Il défait les Béotiens et les épargne. — V. Vainqueur dans la guerre de Corinthe, il déplore la perte d'hommes que la Grèce y a faite. — VI. Il refuse d'aller à la bataille de Leuctres. Singulière finesse dont il s'avise pour sauver Sparte assiégée par les Thébains. — VII. Il secourt sa patrie de son propre argent. — VIII. Sa difformité corporelle et son peu d'étalage lui attirent le mépris des Barbares. Il meurt dans le port de Ménélas.

I. Le Lacédémonien Agésilas, célébré par tous les historiens, ne l'a jamais été plus excellemment que par le disciple de Socrate,

XVII

AGESILAUS

CAP. I. Cum fratris filio de honore regni contendit Agesilaus. — II. Pactas cum Tissapherne inducias religiose servat. — III. Phrygiam depopulatur. Ephesi hiemat, et militem exercet. Alio it, alio se iturum simulat. Semper in Asia victor. — IV. Domum revocatur. Bœotios vincit, iisque parcit. — V. Bello circa Corinthum victor, miseratur cædem Græcorum. — VI. Ad pugnam leuctricam ire recusat. Spartam a Thebanis oppugnatam singulari servat commento. — VII. Patriam sublevat pecunia. — VIII. Corpore deformis, apparatuque utens vulgari, contemnitur a Barbaris. In portu Menelai moritur.

I. Agesilaus, Lacedæmonius, quum a cæteris scriptoribus, tum eximie a Xe-

Xénophon, avec lequel il fut lié de la plus intime amitié. Il entra d'abord en débat touchant la royauté avec Léotychide, fils de son frère. C'était un usage transmis aux Lacédémoniens par leurs ancêtres, d'avoir toujours deux rois, rois de nom plutôt que de fait. On les tirait des deux familles de Proclès et d'Eurysthène, descendants d'Hercule et premiers rois de Sparte. L'une de ces branches ne pouvait se substituer à l'autre, et chacune conservait ainsi sa ligne d'hérédité. On procédait par ordre et l'on prenait d'abord le fils aîné du roi défunt. S'il n'avait pas laissé d'enfant mâle, le choix se portait sur son plus proche parent. Or, le roi Agis, frère d'Agésilas, était mort, laissant un fils, Léotychide, non reconnu au moment de sa naissance, mais qu'en mourant son père avoua. Ce Léotychide disputa la royauté à son oncle, sans parvenir au but de ses prétentions. Il avait Lysandre contre lui. Lysandre était un homme remuant, comme nous l'avons montré ci-dessus; il avait alors beaucoup d'influence, et, grâce à son appui, Agésilas fut préféré.

II. Installé au pouvoir, son premier soin fut de persuader aux Lacédémoniens d'envoyer une armée en Asie pour faire la guerre

nophonte socratico collaudatus est : eo enim usus est familiarissime. Hic primum de regno cum Leotychide, fratris filio, habuit contentionem. Mos est enim a majoribus Lacedæmoniis traditus, ut duos haberent semper reges, nomine magis quam imperio, ex duabus familiis Proclis et Eurysthenis, qui principes ex progenie Herculis Spartæ reges fuerunt. Harum ex altera in alterius familiæ locum fieri non licebat. Itaque utraque suum retinebat ordinem. Primum ratio habebatur, qui maximus natu esset ex liberis ejus, qui regnans decessisset. Sin is virilem sexum non reliquisset, tum deligebatur, qui proximus esset propinquitate. Mortuus erat Agis rex, frater Agesilai; filium reliquerat Leotychidem, quem ille natum non agnorat, eumdem moriens suum esse dixerat. Is de honore regni cum Agesilao, suo patruo, contendit; neque id, quod petivit, consecutus est. Nam, Lysandro suffragante, homine, ut ostendimus supra, factioso, et his temporibus potente, Agesilaus antelatus est.

II. Hic, simul atque imperii potitus est, persuasit Lacedæmoniis, ut exercitum

au roi de Perse. Le bruit courait, en effet, que ce prince armait sur terre et sur mer avec le projet d'une invasion en Grèce, et Agésilas démontra que mieux valait se battre en Asie qu'en Europe. Il y passa donc avec ses troupes sur l'autorisation qu'on lui en donna, et fit une merveilleuse diligence : les satrapes du roi ne le savaient pas encore parti que déjà il était arrivé. Aussi n'en trouva-t-il aucun qui eût pris ses mesures et qui fût en état de résister. Apprenant l'état des choses, Tissapherne, qui avait alors la haute main parmi les lieutenants royaux, demanda une trêve au capitaine lacédémonien. C'était en apparence pour ménager un accommodement entre Sparte et son maître; en réalité, pour réunir ses moyens de défense. Il obtint un armistice de trois mois. On jura de part et d'autre de l'observer en toute loyauté. Agésilas, en effet, resta parfaitement fidèle à son serment; Tissapherne, au contraire, ne s'occupa que de préparatifs de guerre. Le Spartiate voyait ce manquement de parole et n'en tenait pas moins la sienne. — « C'est tout gain pour moi, disait-il. Le parjure de Tissapherne lui aliène les hommes et excite contre lui le courroux des dieux. Moi, au contraire, en respectant un engagement sacré, je donne cœur et confiance à

emitterent in Asiam, bellumque regi facerent, docens satius esse in Asia, quam n Europa, dimicare. Namque fama exierat Artaxerxem comparare classes, pedestresque exercitus, quos in Græciam mitteret. Data potestate, tanta celeritate usus est, ut prius in Asiam cum copiis pervenerit, quam regii satrapæ eum scirent profectum. Quo factum est, ut omnes imparatos imprudentesque offenderet. Id ut cognovit Tissaphernes, qui summum imperium tum inter præfectos habebat regios, inducias a Lacone petivit, simulans se dare operam, ut Lacedæmoniis cum rege conveniret; re autem vera, ad copias comparandas : easque impetravit trimestres. Juravit autem uterque, se sine dolo inducias conservaturum; in qua pactione summa fide mansit Agesilaus : contra ea Tissaphernes nihil aliud, quam bellum, comparavit. Id etsi sentiebat Laco, tamen jusjurandum servabat, multumque in eo se consequi dicebat, quod Tissaphernes perjurio suo et homines suis rebus abalienaret, et deos sibi iratos redderet; se autem,

mon armée; elle sent que les dieux sont avec elle et qu'elle peut compter sur la sympathie des hommes qui sont toujours du parti de la bonne foi. »

III. La trêve était expirée. Le Barbare avait de nombreuses résidences en Carie, province réputée alors la plus riche de toutes; il ne doutait pas que l'ennemi ne s'y jetât de préférence, et il y avait concentré toutes ses forces. Mais Agésilas tourna ses armes contre la Phrygie et put la ravager sans que Tissapherne bougeât. Il enrichit ses hommes d'un ample butin et les ramena hiverner à Éphèse. Il y établit des ateliers d'armes et se prépara vigoureusement à la guerre, et, pour stimuler le zèle du soldat à s'armer et à s'équiper de son mieux, il imagina de donner des prix à qui se distinguerait sous ce rapport. Même système pour les divers exercices militaires, où la supériorité était largement récompensée. En procédant de la sorte, il se fit une armée unique pour la tenue comme pour l'action. Quand il jugea l'instant venu de faire sortir ses troupes de leurs quartiers d'hiver, il se dit qu'une bonne ruse serait de déclarer ouvertement la route qu'il comptait tenir; que les ennemis

servata religione, confirmare exercitum, quum animadverteret deorum numen facere secum; hominesque sibi conciliari amiciores, quod his studere consuessent, quos conservare fidem viderent.

III. Postquam induciarum præteriit dies, Barbarus, non dubitans, quod ipsius erant plurima domicilia in Caria, et ea regio his temporibus multo putabatur locupletissima, eo potissimum hostes impetum facturos, omnes suas copias eo contraxerat. At Agesilaus in Phrygiam se convertit, eamque prius depopulatus est, quam Tissaphernes usquam se moveret. Magna præda militibus locupletatis, Ephesum hiematum exercitum reduxit; atque ibi, officinis armorum institutis, magna industria bellum apparavit; et, quo studiosius armarentur, insigniusque ornarentur, præmia proposuit, quibus donarentur, quorum egregia in ea re fuisset industria. Fecit idem in exercitationum generibus, ut, qui cæteris præstitissent, eos magnis afficeret muneribus. His igitur rebus effecit, ut et ornatissimum et exercitatissimum haberet exercitum. Huic quum tempus esset visum copias extrahere ex hibernaculis, vidit, si, quo esset iter facturus, palam pro-

n'en croiraient rien et ne manqueraient pas de se porter ailleurs, persuadés que, puisqu'il annonçait un projet, bien certainement il en avait un autre. Il publia donc son intention de marcher sur Sardes, et Tissapherne crut devoir de nouveau couvrir la Carie. Trompé dans son calcul, et se voyant dupe de la finesse de son adversaire, il revint au secours des siens, mais trop tard : quand il arriva sur le théâtre de la guerre, Agésilas était déjà en possession de force places et de force butin. Voyant la supériorité de la cavalerie ennemie, le Spartiate ne s'exposa jamais en rase campagne et n'en vint aux mains que là où l'infanterie devait l'emporter. Grâce à cette tactique, chaque fois qu'il engagea un combat, il repoussa des forces bien plus considérables que les siennes. En un mot, dans toute cette expédition d'Asie, on lui donna unanimement l'avantage.

IV. Il méditait d'entrer en Perse et de s'attaquer au roi lui-même. Soudain arrive de Sparte un courrier qui lui annonce, de la part des éphores, que les Athéniens et les Béotiens viennent de déclarer la guerre à Lacédémone; qu'en conséquence il ait à revenir au plus tôt. Le citoyen apparaît ici non moins

nuntiasset, hostes non credituros, aliasque regiones præsidiis occupaturos, nec dubitaturos aliud esse facturum, ac pronuntiasset. Itaque, quum ille Sardis iturum se dixisset, Tissaphernes eamdem Cariam defendendam putavit. In quo quum eum opinio fefellisset, victumque se vidisset consilio, sero suis præsidio profectus est : nam, quum illo venisset, jam Agesilaus, multis locis expugnatis, magna erat præda potitus. Laco autem, quum videret hostes equitatu superare, nunquam in campo sui fecit potestatem, et his locis manum conseruit, quibus plus pedestres copiæ valerent. Pepulit ergo, quotiescumque congressus est, multo majores adversariorum copias, et sic in Asia versatus est, ut omnium opinione victor duceretur.

IV. Hic quum jam animo meditaretur proficisci in Persas, et ipsum regem adoriri, nuntius ei domo venit ephororum jussu, bellum Athenienses et Bœotios indixisse Lacedæmoniis; quare venire ne dubitaret. In hoc non minus ejus pietas

grand que le guerrier. Il commandait une armée victorieuse ; il était à peu près sûr de conquérir le royaume de Perse, et, néanmoins, il écoute les ordres de ces magistrats, qui sont si loin, avec la soumission d'un particulier dans les comices de Sparte. Sublime exemple, que nos généraux auraient bien dû suivre! Mais ne nous écartons pas. A un opulent empire, qu'il pouvait prendre, Agésilas préfère le renom de bon citoyen et tient l'obéissance aux lois de son pays pour plus glorieuse que la conquête de l'Asie. Ces idées règlent sa conduite. Il repasse l'Hellespont, et qu'on juge de sa célérité : un trajet qui avait pris à Xerxès une année entière, il le refait en un mois. Comme il n'était déjà plus qu'à peu de distance du Péloponèse, les Athéniens, les Béotiens et leurs alliés tentent de lui barrer le passage près de Coronée. Tous sont défaits dans une grande bataille. Voici le plus beau de sa victoire. La masse des fuyards s'était jetée dans le temple de Minerve; on lui demande ce qu'il en faut faire. Bien que blessé plusieurs fois dans le combat et fort irrité, ce semblait, contre tout ce qui avait pris les armes, il fait passer la religion avant son ressentiment et interdit toute

suspicienda est, quam virtus bellica : qui, quum victori præesset exercitui, maximamque haberet fiduciam regni Persarum potiundi, tanta modestia dicto audiens fuit jussis absentium magistratuum, ut si privatus in comitio esset Spartæ. Cujus exemplum utinam imperatores nostri sequi voluissent! Sed illuc redeamus. Agesilaus opulentissimo regno præposuit bonam existimationem, multoque gloriosius duxit, si institutis patriæ paruisset, quam si bello superasset Asiam. Hac igitur mente Hellespontum copias trajecit, tantaque usus est celeritate, ut, quod iter Xerxes anno vertente confecerat, hic transierit triginta diebus. Quum jam haud ita longe abesset a Peloponneso, obsistere ei conati sunt Athenienses et Bœotii, cæterique eorum socii, apud Coroneam : quos omnes gravi prælio vicit. Hujus victoriæ vel maxima fuit laus, quod, quum plerique ex fuga se in templum Minervæ conjecissent, quæreretur que ab eo, quid his fieri vellet, etsi aliquot vulnera acceperat eo prælio, et iratus videbatur omnibus, qui adversus arma tulerant tamen antetulit iræ religionem, et eos vetuit violari. Neque vero

violence. Et ce n'est pas seulement en Grèce qu'on le vit respecter la sainteté des temples. Chez les Barbares mêmes, il mit un pieux scrupule à protéger en toute occasion les autels et les statues des divinités. Il s'étonnait souvent et hautement qu'on ne rangeât pas au nombre des sacriléges quiconque maltraitait les suppliants des dieux. Une profanation de ce genre méritait, disait-il, une peine plus sévère que la spoliation des temples.

V. Après la bataille de Coronée, ce fut sous les murs de Corinthe que toute la guerre se concentra; aussi fut-elle appelée guerre corinthienne. Là, en une seule journée, Agésilas tua dix mille hommes aux ennemis, et cette perte semblait pour eux un coup irrémédiable. Un autre eût eu l'insolence de sa victoire. Agésilas, lui, ne montra qu'un sentiment de commisération pour le sort de la Grèce et pour tant de guerriers vaincus et tués par la faute de ses adversaires. — « Avec ces dix mille hommes et un grain de bon sens, disait-il, nous eussions pu tirer vengeance des Perses. » — Encore une preuve de sa grande âme. Il avait poussé l'ennemi dans la ville et l'y tenait enfermé. Assiéger Corinthe fut le cri général. Il s'y refusa comme à un acte indigne de lui. Son rôle, disait-il, était de ramener au devoir ceux

hoc solum in Græcia fecit, ut templa deorum sancta haberet; sed etiam apud Barbaros summa religione omnia simulacra arasque conservavit. Itaque prædicabat mirari se, non sacrilegorum numero haberi, qui supplicibus eorum nocuissent, aut non gravioribus pœnis affici, qui religionem minuerent, quam qui fana spoliarent.

V. Post prælium, collatum est omne bellum circa Corinthum, ideoque corinthium est appellatum. Hic quum una pugna decem millia hostium, Agesilao duce, cecidissent, eoque facto opes adversariorum debilitatæ viderentur, tantum abfuit ab insolentia gloriæ, ut commiseratus sit fortunam Græciæ, quod tam multi a se victi vitio adversariorum concidissent : namque illa multitudine, si sana mens esset Græciæ, supplicium Persas dare potuisse. Idem quum adversarios intra mœnia compulisset, et, ut Corinthum oppugnaret, multi hortarentur, negavit id suæ virtuti convenire; se enim eum esse dixit, qui ad officium pec-

qui s'en écartaient, non d'emporter d'assaut les plus nobles cités de la Grèce. — Et il ajoutait : « Exterminer ceux qui furent nos frères d'armes contre les Barbares, c'est nous détruire nous-mêmes, pendant que l'ennemi se croise les bras; c'est faire la besogne des Perses, qui nous achèveront ensuite, quand ils voudront..»

VI. Survint le grand désastre des Lacédémoniens, la journée de Leuctres. Agésilas répugnait à se mettre en marche. On avait beau le presser de tous côtés : comme s'il eût deviné l'issue de la bataille, il tint ferme et ne partit pas. En revanche, quand il vit Épaminondas mettre le siége devant Sparte, ville dépourvue de murailles, il montra quel homme de guerre il était, et ce fut chose alors clairement démontrée pour tous que, s'il n'y eût pas eu un Agésilas, il n'y avait plus de Sparte. Dans ce danger suprême, sa présence d'esprit sauva tout. Quelques jeunes gens, effrayés par l'approche de l'ennemi et voulant passer aux Thébains, s'étaient établis sur une éminence hors de la ville. Agésilas voit tout d'abord quelles déplorables conséquences vont surgir, si l'on s'aperçoit d'une tentative quelconque de désertion. Il vient au même lieu avec ses hommes à lui, feint de croire aux bonnes

cantes redire cogeret, non qui urbes nobilissimas expugnaret Græciæ. « Nam si, inquit, eos exstinguere voluerimus, qui nobiscum adversus Barbaros steterunt, nosmetipsi nos expugnaverimus, illis quiescentibus : quo facto, sine negotio, quum voluerunt, nos oppriment. »

VI. Interim accidit illa calamitas apud Leuctra Lacedæmoniis : quo ne proficisceretur, quum a plerisque ad exeundum premeretur, ut si de exitu divinaret, exire noluit. Idem, quum Epaminondas Spartam oppugnaret, essetque sine muris oppidum, talem se imperatorem præbuit, ut eo tempore omnibus apparuerit, nisi ille fuisset, Spartam futuram non fuisse. In quo quidem discrimine celeritas ejus consilii saluti fuit universis. Nam, quum quidam adolescentuli, hostium adventu perterriti, ad Thebanos transfugere vellent, et locum extra urbem editum cepissent, Agesilaus, qui perniciosissimum fore videret, si animadversum esset, quemquam ad hostes transfugere conari, cum suis eo venit, atque,

intentions des coupables, loue la pensée qu'ils ont eue d'occuper ce point stratégique et ajoute qu'il en avait lui-même remarqué l'importance. Par cet éloge simulé il regagne ces jeunes gens, leur adjoint une partie des gens qui l'accompagnent et laisse le poste hors de péril. En effet, la présence de ceux qui n'ont pas trempé dans le complot fait que les autres n'osent broncher, surtout avec la conviction où ils sont qu'on ne sait rien de leur projet.

VII. Il est incontestable que, depuis la bataille de Leuctres, jamais les Lacédémoniens ne purent se relever ni reconquérir leur ancienne prépondérance. Quoi qu'il en soit, Agésilas n'en continua pas moins de faire pour sa patrie tout ce qui était en son pouvoir. Dans la pénurie d'argent où se trouvait Lacédémone, il soutint tous les gouverneurs et lieutenants du roi de Perse en révolte contre lui; cela lui valut de grosses sommes qu'il appliqua au soulagement de sa patrie. Un des plus admirables traits de son caractère, c'est que de tant de présents immenses que lui prodiguaient les rois, les dynastes et les villes, jamais il ne détourna une parcelle à son profit. Jamais non plus il ne se départit, ni pour le vivre, ni pour le vêtement, de la vieille austérité lacédémonienne. Il se contenta de la maison

ut si bono animo fecissent, laudavit consilium eorum, quod eum locum occupassent, et se id quoque fieri debere animadvertisse. Sic adolescentulos simulata laudatione recuperavit, et, adjunctis de suis comitibus, locum tutum reliquit; namque illi, aucto numero eorum, qui expertes erant consilii, commovere se non sunt ausi, eoque libentius, quod latere arbitrabantur, quæ cogitarant.

VII. Sine dubio post leuctricam pugnam Lacedæmonii se nunquam refecerunt, neque pristinum imperium recuperarunt: quum interim Agesilaus non destitit, quibuscumque rebus posset, patriam juvare. Nam, quum præcipue Lacedæmonii indigerent pecunia, ille omnibus, qui a rege defecerant, præsidio fuit: a quibus magna donatus pecunia, patriam sublevavit. Atque in hoc illud in primis fuit admirabile: quum maxima munera ei a regibus, et dynastis, civitatibusque conferrentur, nihil unquam in domum suam contulit, nihil de victu,

qu'avait habitée Eurysthène, le fondateur de sa race. En y entrant, on ne pouvait y découvrir nul indice d'intempérance, nulle trace de luxe : tout y sentait au contraire une vie dure et de privations. Elle était si mal montée, qu'elle ne différait en rien de celle du premier venu, de celle du plus pauvre citoyen.

VIII. Cet homme, si grand dans sa simplicité, avait été, quant aux qualités de l'âme, traité par la nature avec munificence. Pour sa conformation physique, au contraire, il l'avait trouvée avare et même cruelle. Il était petit, chétif et boiteux, et cette infirmité ajoutait à la disgrâce de sa personne. Quand on savait ce qu'il valait, on ne se lassait point de l'admirer; mais, quand on ne le connaissait pas et qu'on ne voyait que son extérieur, on le méprisait. Il en fit l'expérience, lorsque, déjà octogénaire, il alla en Égypte au secours de Tachos. Il s'était couché sur le rivage avec ses soldats, n'ayant d'autre abri que le ciel, d'autre lit que la terre jonchée de paille avec une simple peau par-dessus. Ses compagnons étaient tous étendus au même endroit dans leurs méchants habits tout usés; et il était impossible de soup-

nihil de vestitu Laconum mutavit. Domo eadem fuit contentus, qua Eurysthenes, progenitor majorum suorum, fuerat usus : quam qui intrarat, nullum signum libidinis, nullum luxuriæ videre poterat; contra ea, plurima patientiæ atque abstinentiæ. Sic enim erat instructa, ut nulla in re differret a cujusvis inopis atque privati.

VIII. Atque hic tantus vir, ut naturam fautricem habuerat in tribuendis animi virtutibus, sic maleficam nactus est in corpore fingendo : nam et statura fuit humili, et corpore exiguo, et claudus altero pede. Quæ res etiam nonnullam afferebat deformitatem : atque ignoti faciem ejus quum intuerentur, contemnebant; qui autem virtutes noverant, non poterant admirari satis. Quod ei usu venit, quum annorum octoginta subsidio Tacho in Ægyptum isset, et in acta cum suis accubuisset, sine ullo tecto, stratumque haberet tale, ut terra tecta esset stramentis, neque huc amplius quam pellis esset injecta, eodemque comites *omnes* accubuissent, vestitu humili atque obsoleto, ut eorum ornatus non modo

çonner un roi devant un équipage si peu royal et sous cette livrée de la misère. Dès qu'on fut instruit de son arrivée, les officiers de Tachos s'empressèrent de lui apporter des présents de toutes sortes. Mais, quand ils demandèrent Agésilas, on eut peine à leur persuader que ce fût un de ceux qui étaient là couchés. Ils lui offrirent de la part du roi ce qu'ils avaient apporté. Le Spartiate n'accepta que de la viande de veau et d'autres provisions de ce genre, dont il manquait pour le moment; quant aux parfums, couronnes et second service, il les distribua aux esclaves et fit remporter le reste. Cette façon d'en user redoubla le mépris des Barbares : ils crurent qu'il ne choisissait si mal que faute de se connaître aux bonnes choses. De cette campagne en Égypte, Agésilas revenait avec deux cent vingt talents dont le roi Nectanabis lui avait fait présent pour ses concitoyens. Ayant relâché dans le port dit de Ménélas, entre Cyrène et l'Égypte, il fut pris de maladie et mourut. Là, ses amis, pour préserver le corps pendant la traversée, l'enduisirent de cire, à défaut de miel, et purent ainsi le rapporter jusqu'à Lacédémone.

in his regem neminem significaret, sed hominis non beatissimi suspicionem præberet. Hujus de adventu fama quum ad regiòs esset perlata, celeriter munera eo cujusque generis sunt allata. His quærentibus Agesilaum vix fides facta est, unum esse ex his, qui tum accubabant. Qui quum regis verbis, quæ attulerant, dedissent, ille, præter vitulina, et hujusmodi genera opsonii, quæ præsens tempus desiderabat, nihil accepit; unguenta, coronas, secundamque mensam servis dispertiit; cætera referri jussit. Quo facto, eum Barbari magis etiam contempserunt, quod eum ignorantia bonarum rerum illa potissimum sumpsisse arbitrabantur. Hic quum ex Ægypto reverteretur, donatus a rege Nectanabide ducentis viginti talentis, quæ ille muneri populo suo daret, venissetque in portum, qui Menelai vocatur, jacens inter Cyrenas et Ægyptum, in morbum implicitus decessit. Ibi eum amici, quo Spartam facilius perferre possent, quod mel non habebant, cera circumfuderunt, atque ita domum retulerunt.

XVIII

EUMÈNE

CHAP. I. Eumène d'abord secrétaire de Philippe et d'Alexandre, puis commandant de cavalerie. — II. Il devient gouverneur de la Cappadoce. Perdiccas l'attache à sa cause et n'a qu'à se louer de sa fidélité. — III. Il l'oppose à ses concurrents d'Europe. — IV. Eumène tue Néoptolème en combat singulier. Il fait à Cratère de magnifiques obsèques. — V. On le condamne à mort en son absence. Assiégé dans le fort de Nora, il se dégage par adresse, lui et les siens. — VI. Il se dévoue aux intérêts d'Olympias et des enfants d'Alexandre. — VII. Ses préparatifs de guerre contre Antigone au nom d'Alexandre. — VIII. Avantages qu'il remporte sur Antigone. Il est entravé par l'indiscipline des vétérans. — IX. Son ingénieux stratagème pour arrêter Antigone qui s'avançait à marches forcées. — X. Il est trahi et livré par les siens, et le vainqueur se trouve ainsi prisonnier du vaincu. — XI. Dans son impatience, il demande la mort. — XII. Épuisé par la faim, il est égorgé par ses gardes. — XIII. Après sa mort, les lieutenants d'Alexandre prennent le titre de rois. On lui fait d'honorables funérailles.

I. Eumène était de Cardie. Si sa destinée eût répondu à son

XVIII

EUMENES

CAP. I. Eumenes primum Philippi et Alexandri scriba, postea præfectus equitum. — II. Cappadociam sortitur provinciam. Carus Perdiccæ est et fidus. — III. A Perdicca opponitur europæis adversariis. — IV. Vincit Neoptolemum singulari pugna. Craterum amplo funere effert. — V. Absens capitis damnatur. Obsessus in castello Nora, callide se suosque liberat. — VI. Olympiadi consulit ac liberis Alexandri. — VII. Bellum adversus Antigonum parat nomine Alexandri. — VIII. Antigoni victor, veteranorum licentia impeditur. — IX. Consilio callido Antigoni refrenat impetum. — X. A suis proditur. Victor victo in custodiam traditur. — XI. Impatiens supplicium postulat. — XII. Fame fatigatus, jugulatur a custodibus. — XIII. Exstincto Eumene, præfecti nomen regis usurpant. Honestum ejus funus.

I. Eumenes, Cardianus. Hujus si virtuti par data esset fortuna, non ille qui-

courage, il n'eût certainement pas été plus grand, car la grandeur d'un homme se mesure à son génie et non à sa fortune, mais il occuperait dans l'histoire une place infiniment plus brillante et plus haute. Sa venue au monde se trouva coïncider avec les beaux temps de la contrée où il vécut, c'est-à-dire de la Macédoine : mais son titre d'étranger nuisit beaucoup à son avancement. Rien ne lui eût manqué, s'il fût sorti d'une des grandes familles du pays. Dans le sien, il était d'une naissance des plus illustres : mais cela n'empêchait pas les Macédoniens de s'indigner des préférences dont il était l'objet. Ils s'y résignaient néanmoins, parce qu'il les surpassait tous en zèle, vigilance, fermeté, finesse et promptitude de génie. Très jeune encore, il gagna la faveur de Philippe, fils d'Amyntas, et se vit bientôt introduit dans sa plus intime familiarité : car dès lors brillait en lui le naturel le mieux doué. Philippe voulut l'avoir toujours sous la main, en qualité de secrétaire, place incomparablement plus honorable chez les Grecs que chez les Romains. Les secrétaires chez nous sont estimés ce qu'ils sont en effet, des mercenaires. Chez les Grecs, au contraire, nul n'est admis à ces fonctions, s'il n'est issu de bon lieu et s'il n'a fait ses preuves comme intelligence et loyauté, attendu qu'un tel emploi vous met né-

dem major, sed multo illustrior, atque etiam honoratior; quod magnos homines virtute metimur, non fortuna. Nam, quum ætas ejus incidisset in ea tempora, quibus Macedones florerent, multum ei detraxit inter hos viventi, quod alienæ erat civitatis; neque aliud huic defuit, quam generosa stirps. Etsi ille domestico summo genere erat, tamen Macedones eum sibi aliquando anteponi indigne ferebant, neque tamen non patiebantur : vincebat enim omnes cura, vigilantia, patientia, calliditate, et celeritate ingenii. Hic peradolescentulus ad amicitiam accessit Philippi, Amyntæ filii, brevique tempore in intimam pervenit familiaritatem. Fulgebat enim jam in adolescentulo indoles virtutis. Itaque eum habuit ad manum scribæ loco; quod multo apud Graios honorificentius est, quam apud Romanos. Nam apud nos revera, sicut sunt, mercenarii scribæ existimantur : at apud illos contrario nemo ad id officium admittitur, nisi honesto loco,

cessairement dans le secret de toutes les affaires. Ce poste de confiance, Eumène l'occupa près de Philippe pendant sept ans; Alexandre, successeur de Philippe, l'y maintint treize années encore. Dans les derniers temps, Eumène commanda une des deux divisions de la cavalerie, celle qu'on appelait garde du roi. Sous le père, d'ailleurs, comme sous le fils, il eut toujours entrée au conseil, et, tout ce que firent ces deux princes, il y prit part.

II. Alexandre venait de mourir à Babylone, et une distribution de royaumes se faisait entre ses lieutenants. Quant à l'autorité souveraine, on l'avait déférée à celui auquel Alexandre mourant avait remis son anneau, c'est-à-dire à Perdiccas. Chacun; en effet, avait conclu de cette circonstance que le monarque lui confiait la régence de ses États jusqu'à ce que ses enfants eussent atteint leur majorité. Cratère et Antipater, qui semblaient avoir le pas sur Perdiccas, étaient absents tous deux, et l'incontestable préféré d'Alexandre, Héphestion, n'était plus. Dans ce partage des domaines du conquérant, Eumène fut fait, ou plutôt fut nommé gouverneur de la Cappadoce : car cette province était alors aux mains de l'ennemi. Perdiccas s'était donné toutes les peines du monde pour attacher Eumène à sa

et fide et industria cognita, quod necesse est, omnium consiliorum eum esse participem. Hunc locum tenuit amicitiæ apud Philippum annos septem. Illo interfecto, eodem gradu fuit apud Alexandrum annos tredecim. Novissimo tempore præfuit etiam alteri equitum alæ, quæ Hetærice appellabatur. Utrique autem in consilio semper affuit, et omnium rerum habitus est particeps.

II. Alexandro Babylone mortuo, quum regna singulis familiaribus dispertirentur, et summa rerum tradita esset tuenda eidem, cui Alexander moriens annulum suum dederat, Perdiccæ, ex quo omnes conjecerant, eum regnum ei commendasse, quoad liberi ejus in suam tutelam pervenissent (aberant enim Craterus et Antipater, qui antecedere hunc videbantur; mortuus erat Hephæstio, quem unum Alexander, quod facile intelligi posset, plurimi fecerat), hoc tempore data est Eumeni Cappadocia, sive potius dicta : nam tum in hostium erat potestate. Hunc sibi Perdiccas adjunxerat magno studio, quod in homine fidem et indu-

cause. Les talents et la fidélité de l'homme lui étaient connus, et il ne faisait pas doute que, s'il le mettait dans ses intérêts, il n'en tirât les plus grands services pour l'œuvre qu'il méditait. Son rêve était celui de tous les grands ambitieux : se saisir des parts des autres et en former un tout. Mais il n'était pas seul à couver ce projet. Tous les généraux d'Alexandre caressaient la même idée. Léonnatus, le premier, avait résolu d'envahir la Macédoine. Tout ce qu'on peut promettre de plus magnifique, il le promit à Eumène, s'il voulait abandonner le parti de Perdiccas pour le sien. Ne pouvant le gagner, il essaya de le tuer et l'eût fait, si Eumène, à la faveur de la nuit, ne se fût échappé de son camp.

III. Ce fut alors qu'éclatèrent ces guerres d'extermination qui suivirent la mort d'Alexandre. Une coalition se forma pour accabler Perdiccas. Bien qu'Eumène le vît trop faible pour résister à tant d'adversaires, il n'abandonna point un ami dans le péril et fit passer sa foi avant sa vie. Perdiccas l'avait chargé de défendre cette partie de l'Asie qui est située entre le mont Taurus et l'Hellespont, et de tenir en respect, à lui seul, ses ennemis d'Europe. Il était allé, de son côté, en Égypte, au-

striam magnam videbat, non dubitans, si eum pellexisset, magno usui fore sibi in his rebus, quas apparabat. Cogitabat enim, quod fere omnes in magnis imperiis concupiscunt, omnium partes corripere atque complecti. Neque vero hoc ille solus fecit; sed cæteri quoque omnes, qui Alexandri fuerant amici. Primus Leonnatus Macedoniam præoccupare destinaverat. Is multis magnis pollicitationibus persuadere Eumeni studuit, ut Perdiccam desereret, ac secum faceret societatem. Quum perducere eum non posset, interficere conatus est; et fecisset, nisi ille clam noctu ex præsidiis ejus effugisset.

III. Interim conflata sunt illa bella, quæ ad internecionem post Alexandri mortem gesta sunt, omnesque concurrerunt ad Perdiccam opprimendum. Quem etsi infirmum videbat, quod unus omnibus resistere cogebatur, tamen amicum non deseruit, neque salutis, quam fidei, fuit cupidior. Præfecerat eum Perdiccas ei parti Asiæ, quæ inter Taurum montem jacet atque Hellespontum, et illum unum opposuerat europæis adversariis : ipse Ægyptum oppugnatum adversus

devant de Ptolémée. Les troupes d'Eumène n'étaient ni nombreuses ni solides ; c'étaient des recrues sans expérience, et l'on publiait qu'Antipater et Cratère avaient franchi l'Hellespont et approchaient avec une forte armée toute composée de Macédoniens. Il allait donc avoir sur les bras deux capitaines renommés, deux hommes de guerre de premier ordre, avec ces soldats de Macédoine aussi fameux alors que le sont aujourd'hui les soldats romains, car les plus braves sont toujours ceux qui, pour le moment, sont les maîtres. — Si mes troupes, pensa Eumène, viennent à savoir contre qui elles marchent, tout est perdu : elles refuseront d'avancer et la débandade suivra. — En conséquence de cette réflexion, il prend un parti des plus sages. Il les conduit par des chemins détournés où elles ne peuvent rien apprendre. Il a dit — et on le croit — qu'il s'agit simplement de quelques hordes barbares. Bref, il mène sa ruse à bonne fin, et l'armée est en ligne, l'action engagée, sans que les soldats sachent à qui ils ont affaire. Il avait eu soin, d'ailleurs, d'arriver le premier sur le terrain et de choisir son champ de bataille, parce que l'infanterie était son côté faible, et qu'étant plus fort en cavalerie, c'était elle surtout qu'il voulait utiliser.

Ptolemæum erat profectus. Eumenes quum neque magnas copias, neque firmas haberet, quod inexercitatæ et non multo ante erant contractæ, adventare autem dicerentur Hellespontumque transisse Antipater et Craterus magno cum exercitu Macedonum, viri quum claritate, tum usu belli præstantes (macedones vero milites ea tunc erant fama, qua nunc romani feruntur : etenim semper habiti sunt fortissimi, qui summam imperii potirentur), Eumenes intelligebat, si copiæ suæ cognossent, adversus quos ducerentur, non modo non ituras, sed simul cum nuntio dilapsuras. Itaque hoc ejus fuit prudentissimum consilium, ut deviis itineribus milites duceret, in quibus vera audire non possent, et his persuaderet, se contra quosdam Barbaros proficisci. Itaque tenuit hoc propositum, et prius in aciem exercitum eduxit, præliumque commisit, quam milites sui scirent, cum quibus arma conferrent. Effecit etiam illud locorum præoccupatione, ut equitatu potius dimicaret, quo plus valebat, quam peditatu, quo erat deterior.

IV. Le choc fut des plus rudes. On se battit une bonne partie du jour. Cratère, qui commandait les Macédoniens, resta sur la place, ainsi que Néoptolème, son lieutenant. Entre celui-ci et Eumène, il y eut lutte d'homme à homme. Ils s'étreignirent l'un l'autre et tombèrent de leurs chevaux sans se quitter. Dans leur acharnement on sentait la haine; les âmes se battaient autant et plus que les corps, et ils ne lâchèrent prise que quand l'un d'eux eut rendu le dernier souffle. Eumène avait reçu plus d'un coup de son antagoniste; il n'en resta pas moins sur le champ de bataille et n'en poussa l'ennemi qu'avec plus de furie. La cavalerie était rompue, Cratère tué; nombre d'officiers de marque étaient pris. Alors l'infanterie macédonienne, cernée, acculée et à la discrétion d'Eumène, se rendit et obtint quartier. Mais elle n'observa pas sa capitulation et rejoignit Antipater à la première occasion qu'elle en trouva. Cratère, lorsqu'on l'enleva du champ de bataille, respirait encore, et Eumène fit ce qu'il put pour le rappeler à la vie. L'ayant inutilement tenté, il tint compte du moins du rang de l'homme et de leur ancienne amitié, car ils avaient été fort liés du vivant d'Alexandre; il lui fit donc de magnifiques obsèques et

IV. Quorum acerrimo concursu quum magnam partem diei esset pugnatum, cadit Craterus dux, et Neoptolemus, qui secundum locum imperii tenebat : cum hoc concurrit ipse Eumenes. Qui quum inter se complexi in terram ex equis decidissent, ut facile intelligi posset, inimica mente contendisse, animoque magis etiam pugnasse, quam corpore, non prius distracti sunt, quam alterum anima reliquerit. Ab hoc aliquot plagis Eumenes vulneratur, neque eo magis ex prælio excessit, sed acrius hostibus institit. Hic equitibus profligatis, interfecto duce Cratero, multis præterea et maxime nobilibus captis, pedester exercitus, quod in ea loca erat deductus, ut invito Eumene elabi non posset, pacem ab eo petiit : quam quum impetrasset, in fide non mansit, et se, simul ac potuit, ad Antipatrum recepit. Eumenes Craterum, ex acie semianimem elatum, recreare studuit. Quum id non posset, pro hominis dignitate, proque pristina amicitia (namque illo usus erat, Alexandro vivo, familia-

renvoya ses cendres en Macédoine à sa femme et à ses enfants.

V. Tandis que ces choses ont lieu sur les bords de l'Hellespont, Perdiccas est tué sur ceux du Nil par Séleucus et Antigone, et l'on défère la souveraineté à Antipater. Alors ceux qui avaient abandonné son parti furent proscrits en leur absence par les votes de l'armée. Eumène était du nombre. Frappé du coup, il n'y succomba point et continua son rôle actif de chef de guerre. Mais l'exiguïté de ses ressources, si elle ne brisait pas sa grande âme, diminuait pourtant sa confiance. Toutefois, Antigone qui le poursuivait, et à qui rien ne manquait ni en hommes ni en munitions, fut souvent harcelé par lui dans ses marches et ne put jamais le joindre que dans des lieux où quelques bras suffisaient contre une armée. A la fin pourtant, Eumène, qui déjouait tous les calculs, fut enveloppé par le nombre. Beaucoup des siens y restèrent. Lui s'échappa et se retira au château de Nora, en Phrygie. Assiégé dans ce fort, il craignit d'y voir périr ses chevaux par suite d'une immobilité forcée, l'espace manquant pour les faire courir. Ce fut alors qu'il imagina un ingénieux moyen de les tenir en haleine, de leur faire faire de

riter), amplo funere extulit, ossaque in Macedoniam uxori ejus ac liberis remisit.

V. Hæc dum apud Hellespontum geruntur, Perdiccas apud flumen Nilum interficitur a Seleuco et Antigono, rerumque summa ad Antipatrum defertur. Hic, qui deseruerant, exercitu suffragium ferente, capitis absentes damnantur : in his Eumenes. Hac ille perculsus plaga non succubuit, neque eo secius bellum administravit. Sed exiles res animi magnitudinem, etsi non frangebant, tamen imminuebant. Hunc persequens Antigonus, quum omni genere copiarum abundaret, sæpe in itineribus vexabatur : neque unquam ad manum accedere licebat, nisi his locis, quibus pauci possent multis resistere. Sed extremo tempore, quum consilio capi non posset, multitudine circumventus est. Hinc tamen, multis suis amissis, se expedivit, et in castellum Phrygiæ, quod Nora appellatur, confugit. In quo quum circumsederetur, et vereretur, ne uno loco manens equos militares perderet, quod spatium non esset agitandi, callidum fuit ejus inventum, quem-

l'exercice sur place, de leur conserver, en un mot, et l'appétit et l'habitude du mouvement. On les attachait avec le licou, mais si haut et si court, que c'était à peine si leurs pieds de devant touchaient à terre; puis, au moyen de coups de fouet appliqués par derrière, on les forçait de se cabrer et de ruer, et cette manœuvre les mettait en sueur absolument comme une course en plaine. Il en résulta, au grand émerveillement de tous, que, de ce fort assiégé depuis plusieurs mois, on vit sortir des chevaux aussi beaux, aussi frais, aussi luisants, que s'ils eussent passé tout ce temps à pâturer dans les prairies. Durant ce blocus, Eumène brûla ou détruisit, autant de fois qu'il le voulut, les machines et les travaux d'Antigone. Il se tint là tant que dura l'hiver. Mais, n'ayant aucun espoir d'être secouru et voyant arriver le printemps, il feint de vouloir capituler, et, tandis qu'on débat les conditions, il en donne à garder aux officiers d'Antigone, et s'échappe sans perte, lui et tous les siens.

VI. Olympias, la mère d'Alexandre, envoya des dépêches et des courriers à Eumène, en Asie, pour savoir s'il lui conseillerait de quitter l'Épire qu'elle habitait alors et de tenter la revendi-

admodum stans jumentum calefieri exercerique posset, quo libentius et cibo uteretur, et a corporis motu non removeretur. Substringebat caput loro altius, quam ut prioribus pedibus plane terram posset attingere. Deinde post verberibus cogebat exsultare, et calces remittere; qui motus non minus sudorem excutiebat, quam si in spatio decurreret. Quo factum est, quod omnibus mirabile est visum, ut jumenta æque nitida ex castello educeret, quum complures menses in obsidione fuisset, ac si in campestribus ea locis habuisset. In hac conclusione, quotiescumque voluit, apparatum et munitiones Antigoni alias incendit, alias disjecit. Tenuit autem se uno loco, quamdiu fuit hiems. Sed, quod castrum subsidia habere non poterat, et ver appropinquabat, simulata deditione, dum de conditionibus tractat, præfectis Antigoni imposuit, seque ac suos omnes extraxit incolumes.

VI. Ad hunc Olympias, mater quæ fuerat Alexandri, quum litteras et nuntios misisset in Asiam, consultum, utrum repetitum Macedoniam veniret (nam

cation du trône de Macédoine. Le premier conseil que lui donna Eumène fut de ne bouger d'où elle était et d'attendre que le fils d'Alexandre fût en âge de régner. Dans le cas où elle se laisserait entraîner au désir de rentrer en Macédoine, il lui recommandait d'oublier tout ressentiment et d'user du pouvoir avec douceur. Elle ne fit ni l'un ni l'autre. Elle commença par retourner en Macédoine, et, une fois là, se mit à sévir sans mesure et sans pitié. Eumène était loin. Elle le pressa par lettres de ne point laisser les mortels ennemis de Philippe détruire sa maison et couper sa race par le pied; elle le conjurait de venir en aide aux enfants d'Alexandre. — « Si tu te rends à ma prière, disait-elle, lève des troupes au plus vite; amène-nous une armée. Pour t'en faciliter les moyens, j'ai mandé à tous les lieutenants restés fidèles de t'obéir et de prendre tes ordres. » — Eumène se sentit touché. Vivre ingrat lui répugnait. Il aima mieux montrer sa reconnaissance pour ses bienfaiteurs, quitte à périr, si telle était la volonté de la fortune.

VII. Il rassemble donc des forces et se prépare à la guerre contre Antigone. Avec lui étaient nombre de Macédoniens de haut rang, Peucestès entre autres, naguère un des gardes du

tum in Epiro habitabat) et eas res occuparet, huic ille primum suasit, ne se moveret, et exspectaret, quoad Alexandri filius regnum adipisceretur : sin aliqua cupiditate raperetur in Macedoniam, omnium injuriarum oblivisceretur, et in neminem acerbiore uteretur imperio. Horum nihil ea fecit; nam et in Macedoniam profecta est, et ibi crudelissime se gessit. Petiit autem ab Eumene absente, ne pateretur Philippi domus et familiæ inimicissimos stirpem quoque interimere, ferretque opem liberis Alexandri : quam veniam si sibi daret, quamprimum exercitus pararet, quos sibi subsidio adduceret : id quo facilius faceret, se omnibus præfectis, qui in officio manebant, misisse litteras, ut ei parerent, ejusque consiliis uterentur. His rebus Eumenes permotus satius duxit, si ita tulisset fortuna, perire bene meritis referentem gratiam, quam ingratum vivere.

VII. Itaque copias contraxit, bellum adversus Antigonum comparavit. Quod una erant Macedonum complures nobiles, in his Peucestes, qui corporis custos

corps d'Alexandre, maintenant gouverneur de la Perse, et Antigène, le commandant de la phalange macédonienne. Il appréhenda que tous ces illustres nationaux, dont il était entouré, ne vissent d'un œil jaloux un étranger prendre en main l'autorité suprême. Afin donc de se précautionner contre l'envie, qu'il n'évita point cependant, il dressa dans son camp, à la place d'honneur, une tente dite pavillon d'Alexandre, et y fit porter un trône d'or avec le sceptre et le diadème. C'était là que chaque jour on tenait conseil, là qu'on statuait sur les intérêts d'État. Eumène espérait désarmer en partie les envieux par cette façon de régler tout ce qui concernait la guerre à l'ombre de l'autorité d'Alexandre et sous le couvert de ce grand nom. Et, en effet, sa politique lui réussit d'abord et, comme c'était, non dans son quartier, mais dans la tente royale, que les assemblées avaient lieu, il s'effaçait en quelque sorte, bien que le gouvernail fût dans sa main.

VIII. Il eut un engagement avec Antigone au pays des Parétaciens. Ce ne fut point dans une bataille rangée, ce fut dans une marche, et Antigone, passablement maltraité, se replia sur la Médie pour y prendre ses quartiers d'hiver. Eumène, lui, vint s'établir sur les frontières de Perse, et distribua ses troupes sur

fuerat Alexandri, tum autem obtinebat Persidem, Antigenes, cujus sub imperio phalanx erat Macedonum, invidiam verens (quam tamen effugere non potuit), si potius ipse alienigena summi imperii potiretur, quam alii Macedonum, quorum ibi erat multitudo, in principiis nomine Alexandri statuit tabernaculum, in eoque sellam auream cum sceptro ac diademate jussit poni, eoque omnes quotidie convenire, ut ibi de summis rebus consilia caperentur; credens minore se invidia fore, si specie imperii, nominisque simulatione Alexandri, bellum videretur administrare. Quod et fecit : nam, quum non ad Eumenis principia, sed ad regia conveniretur, atque ibi de rebus deliberaretur, quodammodo latebat, quum tamen per eum unum gererentur omnia.

VIII. Hic in Paraetacis cum Antigono conflixit, non acie instructa, sed in itinere; eumque male acceptum in Mediam hiematum coegit redire. Ipse in fini-

plusieurs points, au gré du soldat, non au sien. Car cette fameuse phalange d'Alexandre le Grand, qui avait parcouru l'Asie et vaincu les Perses, était depuis longtemps habituée à l'insubordination comme à la gloire, et désormais elle entendait, non plus obéir à ses chefs, mais leur commander. Autant en font aujourd'hui nos vétérans, et il est bien à craindre qu'ils n'imitent jusqu'au bout leurs devanciers et ne perdent tout, amis et ennemis, par l'excès de leur licence et de leur indiscipline. Lisez les déportements des vétérans macédoniens, vous y reconnaîtrez ceux des nôtres et n'y verrez nulle différence que les dates. Mais je reviens aux premiers. Dans le choix de leurs cantonnements, ils s'étaient peu inquiétés des règles de la guerre, n'avaient songé qu'à leurs aises et s'étaient disséminés à de grandes distances les uns des autres. Antigone vit cette faute; mais, ne se sentant pas assez fort contre eux, à moins de les surprendre, il se mit à chercher dans sa tête la combinaison dont il avait besoin. Deux chemins pouvaient le conduire, de la Médie où étaient ses quartiers d'hiver, à ceux des ennemis: l'un, plus court, à travers une contrée sans eau et sans habitants, était d'environ dix journées; l'autre, extrêmement fréquenté,

tima regione Persidis hiematum copias divisit, non ut voluit, sed ut militum cogebat voluntas. Namque illa phalanx Alexandri Magni, quæ Asiam peragrarat deviceratque Persas, inveterata quum gloria, tum etiam licentia, non parere se ducibus, sed imperare postulabat; ut nunc veterani faciunt nostri. Itaque periculum est, ne faciant, quod illi fecerunt, sua intemperantia nimiaque licentia ut omnia perdant, neque minus eos, cum quibus steterint, quam adversus quos fecerint. Quod si quis illorum veteranorum legat facta, paria horum cognoscat; neque rem ullam, nisi tempus, interesse judicet. Sed ad illos revertar. Hiberna sumpserant non ad usum belli, sed ad ipsorum luxuriam, longeque inter se discesserant. Hoc Antigonus quum comperisset, intelligeretque, se parem non esse paratis adversariis, statuit aliquid sibi consilii novi esse capiendum. Duæ erant viæ, qua ex Medis, ubi ille hiemabat, ad adversariorum hibernacula posset perveniri: quarum brevior per loca deserta, quæ nemo incolebat propter aquæ inopiam, cæterum dierum erat fere decem; illa autem, qua omnes commeabant,

était beaucoup plus long et formait un coude : mais on y trouvait tout en abondance. Il prévit que, s'il prenait cette deuxième route, il n'en aurait pas fait le tiers, que les ennemis seraient informés de sa marche. En traversant le désert, au contraire, il espérait tomber sur eux à l'improviste et les écraser. Pour exécuter son plan, il donne ordre de se procurer autant d'outres et de sacs de cuir qu'on en pourra trouver, de se pourvoir de fourrage, de prendre pour dix jours de provisions toutes cuites, et de n'allumer de feu dans le camp que le moins possible. Quelle route on suivra, lui seul le sait. Toutes ses mesures prises, il se met en marche.

IX. A moitié chemin, la fumée de son camp fait soupçonner à Eumène l'approche de l'ennemi. Les chefs s'assemblent; on se demande quel parti prendre. Chacun sent, quelque diligence qu'on y mette, l'impossibilité de réunir les troupes avant l'arrivée d'Antigone. Tous hésitent, désespèrent. Eumène s'engage à les tirer du péril, mais à la condition pour eux de ne pas perdre une minute, et de faire ce qu'ils n'ont pas fait encore, de lui obéir. — « L'ennemi, leur dit-il, a encore pour cinq jours de marche; eh bien, je me charge de le retarder de cinq autres

altero tanto longiorem habebat anfractum, sed erat copiosa, omniumque rerum abundans. Hac si proficisceretur, intelligebat, prius adversarios rescituros de suo adventu, quam ipse tertiam partem confecisset itineris; sin per loca sola contenderet, sperabat, se imprudentem hostem oppressurum. Ad hanc rem conficiendam, imperavit, quam plurimos utres atque etiam culleos comparari; post hæc pabulum; præterea cibaria cocta dierum decem; utque quam minime fieret ignis in castris : iter, quod habebat, omnes celat. Sic paratus, qua constituerat, proficiscitur.

IX. Dimidium fere spatium confecerat, quum ex fumo castrorum ejus suspicio allata est ad Eumenem, hostem appropinquare. Conveniunt duces : quæritur, quid opus sit facto. Intelligebant omnes, tam celeriter copias ipsorum contrahi non posse, quam Antigonus affuturus videbatur. Hic, omnibus titubantibus, et de rebus summis desperantibus, Eumenes ait, si celeritatem velint adhibere, et imperata facere, quod ante non fecerint, se rem expediturum. Nam, quod diebus quinque hostis transisse posset, se effecturum, ut non minus totidem dierum

jours. Vous, pendant ce temps, parcourez les quartiers et que chacun réunisse ses hommes. » — Et, pour arrêter Antigone qui s'avance à marche forcée, voici la manière dont il s'y prend. Il y avait des montagnes sur la route de l'ennemi. Au pied de ces hauteurs, il envoie des gens dévoués, avec ordre d'allumer, à l'entrée de la nuit, les plus grands feux sur la plus grande étendue de terrain possible, de les diminuer à la seconde veille, et, à la troisième, de les éteindre, à peu de chose près. Cette imitation de ce qui se pratique dans les camps a pour but de faire croire à l'ennemi qu'il y a là une position retranchée et qu'on est averti de son approche. Tout s'exécute ponctuellement. Antigone, dans l'obscurité, aperçoit les feux ; il pense que son départ a été su et qu'Eumène a concentré là toutes ses forces. Aussitôt il change de plan. Une attaque à l'improviste n'étant plus possible, il fait un détour et va gagner cet autre chemin qui décrit un angle et où abondent les ressources. Là, il donne un jour de repos à son armée, afin que tous, hommes et chevaux, soient entièrement remis de leur fatigue et disposés à bien faire quand viendra la bataille.

X. C'est ainsi qu'Eumène opposa victorieusement ruse à ruse

spatio retardaretur : quare circumirent, suas quisque copias contraheret. Ad Antigoni autem refrenandum impetum, tale capit consilium. Certos mittit homines ad infimos montes, qui obvii erant itineri adversariorum ; hisque præcepit, ut prima nocte, quam latissime possint, ignes faciant quam maximos, atque hos secunda vigilia minuant, tertia perexiguos reddant ; et, assimulata castrorum consuetudine, suspicionem injiciant hostibus, his locis esse castra, ac de eorum adventu esse prænuntiatum ; idemque postera nocte faciant. Quibus imperatum erat, diligenter præceptum curant. Antigonus, tenebris obortis, ignes conspicatur ; credit de suo adventu esse auditum, et adversarios illuc suas contraxisse copias. Mutat consilium, et, quoniam imprudentes adoriri non posset, flectit iter suum, et illum anfractum longiorem copiosæ viæ capit, ibique diem unum opperitur, ad lassitudinem sedandam militum, ac reficienda jumenta, quo integriore exercitu decerneret.

X. Sic Eumenes callidum imperatorem vicit consilio, celeritatemque impe-

et ralentit la marche accélérée de son adversaire. Mais cet avantage lui profita peu. Grâce à la jalousie des autres chefs et à la perfidie des vétérans, au moment où il venait d'avoir le dessus dans la bataille, il fut livré à Antigone, livré par cette armée qui, trois fois et en différents temps, lui avait juré de le défendre et de ne jamais l'abandonner. La jalousie était en raison de sa supériorité; elle fut plus forte que tous les serments: on tenait à le trahir. Antigone, quoique son mortel ennemi, lui aurait laissé la vie, sans son entourage; car il ne voyait pas pour lui-même de meilleur et de plus précieux auxiliaire dans les éventualités qui apparaissaient prochaines et menaçantes. Il avait en face de lui Ptolémée, Séleucus et Lysimaque, dont la puissance grandissait à vue d'œil, et il allait avoir à vider avec eux la question de la primauté. Mais il ne fut pas libre d'épargner son captif, circonvenu comme il était. Toutes ces médiocrités se sentaient trop rapetissées par la présence d'Eumène; et, d'ailleurs, Antigone lui-même était profondément exaspéré. Pour l'adoucir, il ne fallait pas moins que les plus puissantes considérations d'intérêt personnel.

XI. Il avait fait emprisonner Eumène, et, quand le chef des

divit ejus : neque tamen multum profecit. Nam invidia ducum, cum quibus erat, perfidiaque militum macedonum veteranorum, quum superior prælio discessisset, Antigono est deditus; quum exercitus ei ter ante, separatis temporibus, jurasset, se eum defensurum, nec unquam deserturum. Sed tanta fuit nonnullorum virtutis obtrectatio, ut fidem amittere mallent, quam eum non prodere. Atque hunc Antigonus, quum ei fuisset infestissimus, conservasset, si per suos esset licitum, quod ab nullo se plus adjuvari posse intelligebat in his rebus, quas impendere jam apparebat omnibus. Imminebant enim Seleucus, Lysimachus, Ptolemæus, opibus jam valentes, cum quibus ei de summis rebus erat dimicandum. Sed non passi sunt hi, qui circa erant, quod videbant, Eumene recepto, omnes præ illo parvi futuros. Ipse autem Antigonus adeo erat incensus, ut, nisi magna spe maximarum rerum, leniri non posset.

XI. Itaque, quum eum in custodiam dedisset, et præfectus custodum quæ-

gardes lui demanda de quelle manière il voulait qu'on traitât le détenu : « Comme un lion indomptable ou comme un éléphant des plus farouches, » répondit-il. — En ce moment, il n'avait pas encore décidé s'il le sauverait ou non. Deux sortes de gens venaient visiter le prisonnier : ses ennemis pour repaître leurs yeux de son malheur, ses anciens amis pour l'entretenir et le consoler. Bon nombre aussi étaient de simples curieux. Ils désiraient connaître son visage, savoir comment était fait cet homme qu'ils avaient si longtemps, si profondément redouté, cet homme qu'il fallait tuer pour avoir une chance de victoire. Cependant Eumène se lassait de ses fers. Il dit à Onomarque, le principal de ceux qui le gardaient, qu'il s'étonnait d'être ainsi détenu depuis trois jours ; qu'il était peu sage à Antigone d'abuser à ce point de son droit de vainqueur : qu'il eût enfin à ordonner ou sa mort ou sa mise en liberté. De la part d'un captif, Onomarque trouvait ce ton bien hautain. — « Puisque tu pensais ainsi, lui dit-il, au lieu de te laisser prendre, que ne t'es-tu fait tuer dans le combat ? — Plût au ciel que j'eusse été assez heureux pour cela ! répondit Eumène. Mais à qui la faute ? Jamais je n'ai rencontré mon maître ; jamais adversaire n'a croisé le fer

sisset, quemadmodum servari vellet : « Ut acerrimum, inquit, leonem, aut ferocissimum elephantum. » Nondum enim statuerat, servaret eum, nec ne. Veniebat autem ad Eumenem utrumque genus hominum, et qui propter odium fructum oculis ex ejus casu capere vellent, et qui propter veterem amicitiam colloqui, consolarique cuperent : multi etiam, qui ejus formam cognoscere studebant, qualis esset, quem tamdiu, tamque valde timuissent, cujus in pernicie positam spem habuissent victoriæ. At Eumenes, quum diutius in vinculis esset, ait Onomarcho, penes quem summa imperii erat custodiæ, se mirari, quare jam tertium diem sic teneretur; non enim hoc convenire Antigoni prudentiæ, ut sic deuteretur victo : quin aut interfici, aut missum fieri juberet. Hic quum ferocius Onomarcho loqui videretur : « Quid ? tu, inquit, animo si isto eras, cur non in prælio cecidisti potius, quam in potestatem inimici venires ? » Huic Eumenes : « Utinam quidem istud evenisset ! inquit; sed eo non accidit, quod nunquam cum fortiore sum congressus. Non enim cum quoquam arma contuli,

avec moi sans succomber. Ce n'est pas le courage de mes ennemis, c'est la trahison des miens qui m'a vaincu. » — Et c'était vrai. Avec une rare distinction dans toute sa personne, Eumène était robuste de corps et infatigable, gracieux de formes, toutefois, plutôt que grand.

XII. N'osant décider seul du sort de son prisonnier, Antigone en réfère à son conseil. Là, presque tous les chefs, troublés à ce nom, s'étonnent qu'on n'en ait pas encore fini avec cet homme, lui qui les a si rudement menés, lui qui les a si souvent réduits au désespoir, lui qui a fait périr les plus fameux généraux, un ennemi tellement redoutable, en un mot, qu'il n'y a point de sécurité pour eux s'il vit, plus d'inquiétude s'il meurt. — « Si tu le sauves, disaient-ils, qui te suivra? Nous te le demandons. Car, pour nous, c'est un point résolu, nous ne resterons pas ici avec Eumène. » — La volonté du conseil, Antigone la savait. Néanmoins, il se donna encore sept jours de réflexion. Ce temps écoulé, commençant à craindre quelque soulèvement dans l'armée, il défendit d'introduire qui que ce fût auprès du captif et lui fit retrancher sa ration journalière. — Il ne voulait pas, disait-il, verser le sang d'un homme qui avait été son ami. — Eu-

quin is mihi succubuerit : non enim virtute hostium, sed amicorum perfidia decidi. » Neque id falsum : nam et dignitate fuit honesta, et viribus ad laborem ferendum firmis, neque tam magno corpore, quam figura venusta.

XII. De hoc Antigonus quum solus constituere non auderet, ad consilium retulit. Hic, quum plerique omnes primo perturbati admirarentur, non jam de eo sumptum esse supplicium, a quo tot annos adeo essent male habiti, ut sæpe ad desperationem forent adducti, quique maximos duces interfecisset, denique in quo uno esset tantum, ut, quoad ille viveret, ipsi securi esse non possent, interfecto, nihil habituri negotii essent; postremo, si illi redderet salutem, quærebant, quibus amicis esset usurus? sese enim cum Eumene apud eum non futuros. Hic, cognita consilii voluntate, tamen usque ad septimum diem deliberandi sibi spatium reliquit. Tum autem, quum jam vereretur, ne qua seditio exercitus oriretur, vetuit ad eum quemquam admitti, et quotidianum victum amoveri jussit. Nam negabat, se ei vim allaturum, qui aliquando fuisset amicus. Hic

mène n'endura que trois jours le tourment de la faim : pendant la levée du camp et à l'insu d'Antigone, ses gardiens l'égorgèrent.

XIII. Dès sa vingtième année, comme nous l'avons relaté plus haut, il eut un emploi près de Philippe. Il fut sept ans son secrétaire et treize ans celui de son fils. Dans cet intervalle, il commanda aussi un corps de cavalerie; et, devenu général en chef après la mort d'Alexandre le Grand, il défit ou tua les plus renommés capitaines. Pris enfin lui-même, non par la valeur d'Antigone, mais par la trahison des Macédoniens, il termina ses jours à quarante-cinq ans de la façon que nous venons de voir. Une chose suffit à prouver la haute opinion qu'avaient de de lui tous ceux qui furent appelés rois après la mort d'Alexandre : c'est qu'aucun d'eux ne s'arrogea ce titre du vivant d'Eumène; ils se bornaient à celui de gouverneur. Lui mort, au contraire, titre et insignes, ils prirent tout immédiatement. Eux qui avaient tant promis, dans les premiers temps, de conserver le trône aux enfants d'Alexandre, on les vit fouler aux pieds leurs engagements. Le défenseur n'était plus là : ils jetèrent le masque et montrèrent leurs vrais sentiments. Les premiers à trahir leur foi furent Antigone, Ptolémée, Séleucus, Lysimaque

tamen non amplius, quam triduum, fame fatigatus, quum castra moverentur, insciente Antigono, jugulatus est a custodibus.

XIII. Sic Eumenes annorum quinque et quadraginta, quum ab anno vicesimo, uti supra ostendimus, septem annos Philippo apparuisset, et tredecim apud Alexandrum eumdem locum obtinuisset, in his uni equitum alæ præfuisset, post autem Alexandri Magni mortem imperator exercitus duxisset, summosque duces partim repulisset, partim interfecisset, captus, non Antigoni virtute, sed Macedonum perjurio, talem habuit exitum vitæ. In quo quanta fuerit omnium opinio eorum, qui post Alexandrum Magnum reges sunt appellati, ex hoc facillime potest judicari, quod nemo, Eumene vivo, rex appellatus est, sed præfectus; iidem, post hujus occasum, statim regium ornatum nomenque sumpserunt: neque, quod initio prædicarant, se Alexandri liberis regnum servare, id præstare voluerunt; et, uno propugnatore sublato, quid sentirent, aperuerunt. Hujus sceleris principes fuerunt Antigonus, Ptolemæus, Seleucus, Lysimachus, Cassander.

et Cassandre. Antigone remit le corps d'Eumène à ses proches, pour l'ensevelir. On lui rendit tous les honneurs militaires, et l'armée entière fit partie du cortége funèbre. On eut soin, en outre, d'envoyer ses restes en Cappadoce, à sa mère, à sa femme et à ses enfants.

Antigonus autem Eumenem mortuum propinquis ejus sepeliendum tradidit : hi militari honesto funere, comitante toto exercitu, humaverunt; ossaque ejus in Cappadociam ad matrem atque uxorem liberosque ejus deportanda curarunt.

XIX

PHOCION

Chap. I. Phocion plus connu par ses vertus que par ses faits d'armes. — II. Sur ses vieux jours, il encourt la haine de ses concitoyens pour avoir voulu mettre Athènes aux mains d'Antipater. Exil de Démosthène. Le Pirée livré par trahison. — III. Bannissement de Phocion. Il plaide sa cause par devant Philippe. Il est ramené à Athènes. — IV. Sa condamnation, son supplice et son ensevelissement par des esclaves.

I. Phocion, d'Athènes, commanda plusieurs fois les armées et géra les premières charges de la république, et cependant il est bien plus connu par l'intégrité de sa vie que par ses travaux militaires. Le guerrier chez lui est nul : qui n'a entendu parler, au contraire, du vertueux Phocion, de celui qu'on a surnommé

XIX

PHOCION

Cap. I. Phocion virtutibus suis clarior, quam re militari. — II. Senex in civium invidiam incurrit ob tradendam Antipatro urbem. Exsilium Demosthenis. Proditum Piræeum. — III. Exsilio multatur. Causam dicit apud Philippum. Athenas deducitur. — IV. Damnatus, et ad supplicium datus, a servis sepelitur.

I. Phocion, Atheniensis, etsi sæpe exercitibus præfuit, summosque magistratus cepit, tamen multo ejus notior integritas est vitæ, quam rei militaris labor. Itaque hujus memoria est nulla, illius autem magna fama : ex quo cognomine

par excellence l'*Homme de bien?* Il resta toujours pauvre, lui qui pouvait si facilement être riche et très-riche, grâce à tous les honneurs qui le venaient chercher et aux dignités éminentes qui lui étaient conférées par le peuple. Des envoyés du roi Philippe lui offraient, de la part de leur maître, une somme importante et insistaient pour vaincre ses refus. — Si lui-même pouvait s'en passer, lui représentait-on, ne devait-il pas songer à l'avenir de ses enfants? Ne les exposait-il point aux extrémités de la misère et au danger de ne pouvoir dignement soutenir la gloire paternelle? — « Si mes enfants me ressemblent, répondit Phocion, ils vivront du petit champ qui ne m'a pas empêché d'arriver où je suis. S'ils ne me ressemblent pas, ce n'est pas moi qui alimenterai leur luxe et qui contribuerai à l'augmenter. »

II. N'ayant eu, jusqu'à l'âge de près de quatre-vingts ans, qu'à se louer de la fortune, Phocion, sur la fin, se vit en butte à toute la haine de ses concitoyens. On lui reprochait d'abord sa connivence avec Démade pour livrer la ville à Antipater. C'était de plus, disait-on, par ses conseils, qu'un plébiscite avait jeté en exil Démosthène et les autres Athéniens réputés bons patriotes. On lui en voulait doublement et comme à un mauvais citoyen

Bonus est appellatus. Fuit enim perpetuo pauper, quum divitissimus esse posset, propter frequentes delatos honores, potestatesque summas, quæ ei a populo dabantur. Hic quum a rege Philippo munera magnæ pecuniæ repudiaret, legatique hortarentur accipere, simulque admonerent, si ipse his facile careret, liberis tamen suis prospiceret, quibus difficile esset in summa paupertate tantam paternam tueri gloriam, his ille : « Si mei similes erunt, idem hic, inquit, agellus illos alet, qui me ad hanc dignitatem perduxit; sin dissimiles sunt futuri, nolo meis impensis illorum ali augerique luxuriam. »

II. Idem quum prope ad annum octogesimum prospera pervenisset fortuna, extremis temporibus magnum in odium pervenit suorum civium. Primo quod cum Demade de urbe tradenda Antipatro consenserat; ejusque consilio Demosthenes cum cæteris, qui bene de republica mereri existimabantur, populiscito in exsilium erant expulsi. Neque in eo solum offenderat, quod patriæ

et comme à un infidèle ami. N'était-ce pas Démosthène, en effet, qui, devenu son arme contre Charès, l'avait secondé, poussé, fait monter à cette haute position qu'il occupait dans l'État? N'était-ce pas le même Démosthène qui, dans des affaires où il s'agissait de la vie, avait pris sa défense devant les juges et l'avait fait acquitter? Et quand son défenseur s'était trouvé en péril à son tour, l'ingrat ne l'avait point secouru : tranchons le mot, il l'avait trahi! Mais il y eut un grief surtout, qui consomma la perte de Phocion. Tandis qu'il avait en main le timon des affaires, Dercyllus le prévint que Nicanor, lieutenant de Cassandre, machinait quelque entreprise sur le Pirée; il le pressa en même temps de ne point laisser intercepter l'arrivage des subsistances. Mais Phocion, dans l'assemblée du peuple, soutint qu'il n'y avait pas le moindre danger et assuma sur sa tête la responsabilité de la chose. Peu de temps après, Nicanor était maître du Pirée. Or, le Pirée pour Athènes, c'est la vie. Tout le peuple accourut en armes pour le reprendre, et Phocion, qui déjà n'avait pas pris l'initiative, ne voulut pas même guider cette population qui s'était spontanément armée.

III. A cette époque, il y avait dans Athènes deux factions,

male consuluerat, sed etiam, quod amicitiæ fidem non præstiterat : namque, auctus adjutusque a Demosthene, eum, quem tenebat, ascenderat gradum, quum adversus Charetem eum subornaret; ab eodem in judiciis, quum capitis causam diceret, defensus, aliquoties liberatus discesserat : hunc non solum in periculis non defendit, sed etiam prodidit. Concidit autem maxime uno crimine : quod, quum apud eum summum esset imperium populi, et Nicanorem, Cassandri præfectum, insidiari Piræeo Atheniensium a Dercyllo moneretur, idemque postularet, ut provideret, ne commeatibus civitas privaretur; hic, audiente populo, Phocion negavit esse periculum, seque ejus rei obsidem fore pollicitus est. Neque ita multo post Nicanor Piræeo est potitus. Ad quem recuperandum, sine quo Athenæ omnino esse non possunt, quum populus armatus concurrisset, ille non modo neminem ad arma vocavit, sed ne armatis quidem præesse voluit.

III. Erant eo tempore Athenis duæ factiones : quarum una populi causam

celle du peuple et celle des grands. La seconde comptait dans ses rangs Phocion et Démétrius de Phalère. Chacune s'appuyait sur un protecteur macédonien. Le parti populaire tenait pour Polysperchon, l'aristocratie pour Cassandre. Vient un moment où ce dernier est chassé de la Macédoine par son rival. Aussitôt le peuple profite de son avantage. Les chefs du parti contraire, entre autres Phocion et Démétrius de Phalère, sont condamnés à mort et forcés de fuir. Le peuple envoie en même temps des députés à Polysperchon pour solliciter de lui la ratification des décrets rendus. Phocion va en Macédoine de son côté. A peine arrivé, il reçoit ordre de plaider sa cause devant le roi Philippe, ou, pour mieux dire, devant Polysperchon, souverain de fait pour le moment. Là, sur la déposition d'Agnonide, qui l'accuse d'avoir livré le Pirée à Nicanor, il est jeté en prison par sentence du conseil, puis reconduit à Athènes pour y être jugé conformément aux lois.

IV. Son grand âge ne lui laissait pas la force de marcher; on le transportait sur un chariot. Dès qu'il parut, grand concours de peuple. Les uns se rappelaient ses jours de gloire et se sentaient pris de compassion pour sa vieillesse. Mais la plupart étaient

agebat, altera optimatum; in hac erat Phocion et Demetrius Phalereus. Harum utraque Macedonum patrociniis nitebatur. Nam populares Polysperchonti favebant : optimates cum Cassandro sentiebant. Interim a Polysperchonte Cassander Macedonia pulsus est. Quo facto populus superior factus statim duces adversariæ factionis capitis damnatos patria pepulit, in his Phocionem et Demetrium Phalereum; deque ea re legatos ad Polysperchontem misit, qui ab eo peterent, ut sua decreta confirmaret. Huc eodem profectus est Phocion. Quo ut venit, causam, apud Philippum regem verbo, re ipsa quidem apud Polysperchontem, jussus est dicere : namque is tum regis rebus præerat. Hic ab Agnonide accusatus, quod Piræeum Nicanori prodidisset, ex consilii sententia in custodiam conjectus, Athenas deductus est, ut ibi de eo legibus fieret judicium.

IV. Huc ubi perventum est, quum propter ætatem pedibus jam non valeret, vehiculoque portaretur, magni concursus sunt facti, quum alii, reminiscentes veteris famæ, ætatis misererentur; plurimi vero ira exacuerentur, propter pro-

exaspérés contre l'homme suspect d'avoir livré le Pirée et devenu, sur la fin de sa vie, hostile aux intérêts populaires. Là était le grand grief. Aussi n'eut-il pas même la liberté de parler et de se défendre. On se hâta de remplir quelques formalités prescrites par la loi ; en un clin d'œil il fut jugé, condamné, et remis aux onze magistrats à qui, chez les Athéniens, on livre les criminels d'État pour l'application de la peine. Comme on le menait à la mort, Emphylète, un de ses amis, se trouva sur son passage et lui dit en pleurant : « Oh ! quelle indignité, Phocion ! — Pas imprévue, du moins, répliqua le condamné, c'est la fin ordinaire des grands hommes d'Athènes. » — Si forte était contre lui la haine de la multitude, que nul citoyen de condition libre n'osa l'ensevelir. Il fallut que des esclaves lui rendissent ce dernier office.

ditionis suspicionem Piræei, maximeque, quod adversus populi commoda in senectute steterat. Qua de re ne perorandi quidem ei data est facultas, et dicendi causam. Inde judicio, legitimis quibusdam confectis, damnatus, traditus est undecim viris, quibus ad supplicium, more Atheniensium, publice damnati tradi solent. Hic quum ad mortem duceretur, obvius ei fuit Emphyletus, quo familiariter fuerat usus. Is quum lacrymans dixisset : « O quam indigna perpeteris, Phocion ! » huic ille : « At non inopinata, inquit; hunc enim exitum plerique clari viri habuerunt athenienses. » In hoc tantum fuit odium multitudinis, ut nemo ausus sit eum liber sepelire : itaque a servis sepultus est.

XX

TIMOLÉON

CHAP. I. Timoléon, libérateur de sa patrie, abat la tyrannie dans la personne de son frère. — II. Il chasse Denys de la Sicile et le relègue à Corinthe. Sa victoire sur Icétas. Défaite des Carthaginois. Mamercus prisonnier. — III. La tranquillité une fois rendue à la Sicile, Timoléon abdique le pouvoir. — IV. Il perd la vue et n'en continue pas moins de servir l'État par ses conseils. — V. Quelques traits de sa modération. Sa mort et ses funérailles.

I. Timoléon était Corinthien. Grand homme sans contredit et unanimement reconnu pour tel, il fit ce que je ne sache pas qu'autre que lui ait fait : il affranchit de la tyrannie sa cité natale, délivra également Syracuse qu'il vint secourir et sur qui

XX

TIMOLEON

CAP. I. Timoleon, patria liberata, tyrannum tollit fratrem. — II. Dionysium, Sicilia depulsum, Corinthum mittit. Icetam superat. Pœnos fundit. Mamercum capit. — III. Instauratis insulæ rebus, imperium deponit. — IV. Oculis captus, reipublicæ consulit. — V. Patientiæ ejus exempla. Funus.

I. Timoleon, Corinthius. Sine dubio magnus omnium judicio hic vir exstitit : namque huic uni contigit, quod nescio an ulli, ut et patriam, in qua erat natus, oppressam a tyranno liberaret, et a Syracusis, quibus auxilio erat missus,

pesait une servitude invétérée, rendit enfin par sa présence à la Sicile entière, désolée depuis longues années par la guerre et l'oppression des Barbares, une félicité qu'elle ne connaissait plus. Mais, pour en arriver là, il lui fallut passer par toutes les vicissitudes de la fortune, et, ce qui est tenu pour bien rare, il porta la prospérité avec plus de sagesse encore que les revers. Son frère Timophane, élu général par les Corinthiens, s'était servi des soldats mercenaires pour s'emparer de la royauté. Il ne tenait qu'à Timoléon de la partager avec lui; mais la complicité d'un tel crime lui fit horreur. La liberté de ses concitoyens lui parut plus précieuse que la vie même de son frère, et il aima mieux obéir aux lois de sa patrie que lui dicter les siennes. Or donc, il se décide à sacrifier le frère dans l'usurpateur, et se concerte, à ce sujet, avec un aruspice et avec un autre homme, leur allié, à Timophane et à lui, le mari de leur sœur. Personnellement, il ne porte point la main sur la victime et ne veut pas même voir couler le sang fraternel. Pendant la terrible exécution, il se tient à distance, veillant à ce qu'aucun satellite du tyran ne lui vienne en aide. Ce glorieux forfait partagea l'opinion. Plusieurs n'y voyaient qu'un outrage fait à la nature et dénigraient par envie l'héroïsme

inveteratam servitutem depelleret, totamque Siciliam, multos annos bello vexatam, a Barbarisque oppressam, suo adventu in pristinum restitueret. Sed in his rebus non simplici fortuna conflictatus est, et, id quod difficilius putatur, multo sapientius tulit secundam, quam adversam fortunam. Nam, quum frater ejus Timophanes, dux a Corinthiis delectus, tyrannidem per milites mercenarios occupasset, particepsque regni posset esse, tantum abfuit a societate sceleris, ut antetulerit suorum civium libertatem fratris saluti, et patriæ parere legibus, quam imperare, satius duxerit. Hac mente per haruspicem, communemque affinem, cui soror, ex eisdem parentibus nata, nupta erat, fratrem tyrannum interficiendum curavit. Ipse non modo manus non attulit, sed ne aspicere quidem fraternum sanguinem voluit : nam, dum res conficeretur, procul in præsidio fuit, ne quis satelles posset succurrere. Hoc præclarissimum ejus facinus non pari modo probatum est ab omnibus : nonnulli enim læsam ab eo pietatem pu-

d'un tel acte. Depuis ce jour, la mère de Timoléon refusa de l'admettre sous son toit, et jamais elle ne l'apercevait sans le maudire et sans l'apostropher des noms d'impie et de fratricide. Il en fut si profondément affecté qu'il voulut plus d'une fois mettre fin à ses jours et fuir dans la mort l'aspect de l'ingrate humanité.

II. Sur ces entrefaites, Dion est tué à Syracuse, et Denys y rentre et recouvre le pouvoir. Ses ennemis, pour soutenir la lutte, requièrent des Corinthiens du secours et un général. On leur envoie Timoléon qui, avec un bonheur incroyable, chasse Denys de toute la Sicile. Rien ne lui eût été plus aisé que de le tuer : il ne le voulut pas et le fit arriver en sûreté à Corinthe. Les deux Denys avaient souvent employé leur puissance à rendre service aux Corinthiens. Timoléon laissa vivre le vaincu en souvenir de ses bons offices. La plus belle victoire, d'ailleurs, selon lui, était celle où la clémence prend le pas sur la cruauté. Il n'était pas fâché non plus que chacun pût voir l'homme tombé d'un si haut faîte, et non pas seulement apprendre sa chute, mais en mesurer de l'œil la profondeur. Denys une fois déporté, il fit la guerre à Icétas qui avait pris les armes contre ce prince. Sa révolte avait eu pour mobile, non la haine du tyran, mais l'ambition. La

tabant, et invidia laudem virtutis obterebant. Mater vero, post id factum, neque domum ad se filium admisit, neque aspexit, quin eum fratricidam impiumque detestans compellaret. Quibus rebus ille adeo est commotus, ut nonnunquam vitæ finem facere voluerit, atque ex ingratorum hominum conspectu morte decedere.

II. Interim Dione Syracusis interfecto, Dionysius rursus Syracusarum potitus est : cujus adversarii opem a Corinthiis petierunt, ducemque, quo in bello uterentur, postularunt. Huc Timoleon missus incredibili felicitate Dionysium tota Sicilia depulit; quum interficere posset, noluit; tutoque ut Corinthum perveniret, effecit : quod utrorumque Dionysiorum opibus Corinthii sæpe adjuti fuerant, cujus benignitatis memoriam volebat exstare; eamque præclaram victoriam ducebat, in qua plus esset clementiæ, quam crudelitatis; postremo, ut non solum auribus acciperetur, sed etiam oculis cerneretur, quem, et ex quanto regno, ad quam fortunam detrusisset. Post Dionysii decessum, cum Iceta bellavit, qui adversatus fuerat Dionysio : quem non odio tyrannidis dissensisse, sed cupidi-

preuve, c'est qu'après l'expulsion de Denys il refusa de se démettre du commandement. Timoléon fit justice de ce prétendant, puis, il mit en fuite, sur les bords du fleuve Crimesse, une innombrable armée de Carthaginois et les réduisit à s'estimer heureux qu'on leur laissât l'Afrique, à eux depuis tant d'années en possession de la Sicile. Timoléon fit aussi prisonnier Mamercus, un capitaine italien, homme belliqueux et redoutable, venu en Sicile comme auxiliaire des tyrans.

III. Quand l'épée eut fait son œuvre, voyant que la longue durée de la guerre avait dépeuplé les campagnes et les villes elles-mêmes, Timoléon réunit d'abord tout ce qu'il put trouver de Siciliens et fit ensuite venir des colons de Corinthe, fondatrice de Syracuse. Il restitua aux anciens habitants leurs propriétés et distribua aux nouveaux les terres devenues désertes. Il releva les murailles des villes, répara les temples abandonnés, rendit aux différentes cités leurs lois et leur liberté, fit succéder, en un mot, aux ravages des guerres, un calme profond, universel, si bien que les premiers colonisateurs ne semblaient plus rien : le vrai fondateur des villes siciliennes, désormais c'était lui. La citadelle construite par Denys pour tenir Syracuse dans la dépendance et la ter-

tate, indicio fuit, quod ipse, expulso Dionysio, imperium dimittere noluit. Hoc superato, Timoleon maximas copias Carthaginiensium apud Crimessum flumen fugavit, ac satis habere coegit, si liceret Africam obtinere, qui jam complures annos possessionem Siciliæ tenebant. Cepit etiam Mamercum, italicum ducem, hominem bellicosum et potentem, qui tyrannos adjutum in Siciliam venerat.

III. Quibus rebus confectis, quum propter diuturnitatem belli non solum regiones, sed etiam urbes desertas videret, conquisivit, quos potuit, primum Siculos; deinde Corintho arcessivit colonos, quod ab his initio Syracusæ erant conditæ. Civibus veteribus sua restituit, novis bello vacuefactas possessiones divisit, urbium mœnia disjecta, fanaque deserta refecit, civitatibus leges libertatemque reddidit : ex maximo bello tantum otium totæ insulæ conciliavit, ut hic conditor urbium earum, non illi, qui initio deduxerant, videretur. Arcem Syracusis, quam munierat Dionysius ad urbem obsidendam, a fundamentis disje-

reur, il la rasa jusqu'aux fondations, fit démolir les autres boulevards de la tyrannie et prit à cœur d'effacer, autant que possible, tout vestige de servitude. Assez fort pour se proclamer roi en dépit des Siciliens, assez populaire pour être élu sans opposition, il aima mieux se faire chérir que de se faire craindre. Dès qu'il le put, il abdiqua le pouvoir et vécut simple particulier à Syracuse le reste de ses jours. Et ce n'était pas déjà une si mauvaise politique : ce que les autres rois sont par l'autorité seule, il le fut par l'amour des peuples. Nul honneur ne lui manqua, et, dans la suite, pas une question d'intérêt public ne se décidait à Syracuse, qu'on ne connût préalablement l'avis de Timoléon. Jamais celui d'un autre ne prévalut sur le sien, ou même ne le balança; et ce n'était pas seulement affection de la part des citoyens, c'était sagesse et intérêt bien entendu.

IV. Parvenu à un âge avancé, il perdit la vue, sans avoir été malade, et supporta ce malheur avec beaucoup de résignation. Jamais on ne l'entendit s'en plaindre et il n'en donna pas moins d'attention à ses affaires et à celles de l'État. Les jours où il y avait assemblée du peuple au théâtre, il s'y faisait, à cause de son

cit; cætera tyrannidis propugnacula demolitus est, deditque operam, ut quam minime multa vestigia servitutis manerent. Quum tantis esset opibus, ut etiam invitis imperare posset, tantum autem haberet amorem omnium Siculorum, u nullo recusante regnum obtineret, maluit se diligi, quam metui. Itaque, quum primum potuit, imperium deposuit, et privatus Syracusis, quod reliquum vitæ fuit, vixit. Neque vero id imperite fecit : nam, quod cæteri reges imperio potuerunt, hic benevolentia tenuit. Nullus honos huic defuit : neque postea res ulla Syracusis gesta est publice, de qua prius sit decretum, quam Timoleontis sententia cognita. Nullius unquam consilium non modo antelatum, sed ne comparatum quidem est : neque id magis benevolentia factum est, quam prudentia.

IV. Hic quum ætate jam provectus esset, sine ullo morbo lumina oculorum amisit; quam calamitatem ita moderate tulit, ut neque eum querentem quisquam audierit, neque eo minus privatis publicisque rebus interfuerit. Veniebat autem in theatrum, quum ibi concilium populi haberetur, propter valetudinem

infirmité, mener sur un char à deux chevaux et donnait son opinion sans en descendre. Et nul ne voyait là une marque d'orgueil : car jamais ne sortit de sa bouche mot arrogant ou vaniteux. Entendait-il publier ses louanges, il se contentait de dire : « Quelles actions de grâces n'ai-je point à rendre aux dieux, pour m'avoir choisi de préférence à tout autre, quand ils ont voulu régénérer la Sicile ! » — C'était sa conviction, en effet, que rien dans les choses humaines ne s'accomplit sans la volonté divine. Aussi avait-il dédié, dans sa maison même, un petit sanctuaire à la Providence, et ce lieu était de sa part l'objet du culte le plus fervent.

V. Aux excellentes qualités de Timoléon vinrent s'ajouter des circonstances singulières. Ses grandes batailles furent toutes livrées le jour anniversaire de sa naissance, qui devint ainsi une fête pour la Sicile entière. Un certain Lamestius, emporté de caractère et mauvais cœur, voulait l'assigner à comparaître en justice, disant qu'il entendait user du droit que la loi lui donnait. La foule accourut et employa la force pour réprimer l'insolent. Mais Timoléon conjura les citoyens de ne le point violenter. — « Je n'ai affronté, dit-il, tant de travaux et de dangers que pour assurer ce

vectus jumentis junctis, atque ita de vehiculo, quæ videbantur, dicebat. Neque hoc illi quisquam tribuebat superbiæ : nihil enim unquam neque insolens, neque gloriosum, ex ore ejus exiit. Qui quidem, quum suas laudes audiret prædicari, nunquam aliud dixit, quam se in ea re maximas diis gratias agere atque habere, quod, quum Siciliam recreare constituissent, tum se potissimum ducem esse voluissent. Nihil enim rerum humanarum sine deorum numine geri putabat. Itaque suæ domi sacellum Αὐτοματίας constituerat, idque sanctissime colebat.

V. Ad hanc hominis excellentem bonitatem mirabiles accesserunt casus. Nam prælia maxima natali die suo fecit omnia; quo factum est, ut ejusdem natalem festum haberet universa Sicilia. Huic quidam Lamestius, homo petulans et ingratus, vadimonium quum vellet imponere, quod cum illo se lege agere diceret, et complures concurrissent, qui procacitatem hominis manibus coercere conarentur, Timoleon oravit omnes, ne id facerent : namque, id ut Lamestio cæterisque liceret, se maximos labores summaque adiisse pericula; hanc enim spe-

droit et à Lamestius et aux autres. La liberté se reconnaît au pouvoir qu'a chacun d'invoquer la loi quand et comme il veut. » — Un autre individu, nommé Déménète, de même humeur que Lamestius, s'était mis, en pleine assemblée du peuple, à dénigrer Timoléon et à invectiver contre lui. — « Qu'est-ce que j'ai toujours demandé aux dieux? dit alors Timoléon : le droit pour le premier venu de s'exprimer impunément sur n'importe qui. Cette liberté, les Syracusains en jouissent enfin. Le plus cher de mes vœux est donc exaucé. » — Lorsqu'il eut cessé de vivre, la république fit les frais de ses funérailles, et la sépulture lui fut donnée, en présence de toute la Sicile, dans le gymnase qui porte le nom de Timoléontéum.

ciem libertatis esse, si omnibus, quod quisque vellet, legibus experiri liceret. Idem, quum quidam Lamestii similis, nomine Demænetus, in concione populi de rebus gestis ejus detrahere cœpisset, ac nonnulla inveheretur in Timoleonta, dixit, nunc demum se voti esse damnatum : namque hoc a diis immortalibus semper precatum, ut talem libertatem restituerent Syracusanis, in qua cuivis liceret, de quo vellet, impune dicere. Hic, quum diem supremum obiisset, publice a Syracusanis in gymnasio, quod Timoleonteum appellatur, tota celebrante Sicilia, sepultus est.

XXI

DES ROIS

Chap. I. Rois de Sparte, n'en ayant que le titre, non le pouvoir. Les plus éminents des rois de Perse. — II. Rois de Macédoine qui se sont illustrés. La Sicile n'a qu'un roi vraiment célèbre. — III. Les lieutenants d'Alexandre devenus rois.

I. Tels sont, à peu près, les capitaines grecs que nous avons jugés dignes de mémoire. Restent les rois, que nous n'avons pas voulu aborder, attendu qu'il n'est pas un d'eux qui n'ait son histoire à part. Leur nombre est assez limité, d'ailleurs; et, quant au Lacédémonien Agésilas, il n'a été roi que de nom, comme tous les souverains de Sparte. Parmi ceux qui au titre ont joint le pou-

XXI

DE REGIBUS

Cap. I. Spartani reges nomine tales, non potestate. Excellentissimi Persarum reges. — II. Macedonum reges clariores. Unus rex Siciliæ vere illustris. — III. Reges ex Alexandri amicis.

I. Hi fere fuerunt Græciæ gentis duces, qui memoria digni videbantur, præter reges : namque eos attingere noluimus, quod omnium res gestæ separatim sunt relatæ. Neque tamen hi admodum sunt multi. Lacedæmonius autem Agesilaus, nomine, non potestate, fuit rex; sicut cæteri Spartani. Ex his vero, qui

voir, les plus considérables, à notre gré, furent, chez les Perses, Cyrus et Darius, fils d'Hystaspe. Tous deux s'élevèrent d'une condition privée jusqu'au trône par leur mérite personnel. Le premier périt dans un combat contre les Massagètes; l'autre mourut de vieillesse. Mentionnons encore trois princes de la même nation, Xerxès et les deux Artaxerxès, Macrochir et Mnémon. Ce qui a rendu Xerxès fameux, c'est d'avoir attaqué la Grèce par terre et par mer avec les plus grandes armées qu'on eût vues de mémoire d'homme. La principale gloire de Macrochir lui vint de la majesté de sa taille et de la beauté de ses proportions, qu'il rehaussait par une incomparable bravoure. Au fait des armes, nul Perse ne l'égalait. Mnémon, lui, tira son prestige et sa renommée de la droiture de son caractère. Un crime de sa mère l'avait privé de sa femme. La piété filiale fut assez forte pour lui faire surmonter sa douleur. Les deux Artaxerxès moururent de maladie. Xerxès fut assassiné par un de ses officiers nommé Artaban.

II. La Macédoine a deux rois qui, en fait de gloire, ont laissé bien loin tous les autres : c'est Philippe, fils d'Amyntas, et Alexandre le Grand. Ce dernier finit à Babylone, emporté par

dominatum imperio tenuerunt, excellentissimi fuerunt, ut nos judicamus, Persarum Cyrus, et Darius, Hystaspis filius; quorum uterque privatus virtute regnum est adeptus. Prior horum apud Massagetas in prælio cecidit; Darius senectute diem obiit supremum. Tres sunt præterea ejusdem generis, Xerxes, et duo Artaxerxes, Macrochir et Mnemon. Xerxi maxime est illustre, quod maximis post hominum memoriam exercitibus terra marique bellum intulit Græciæ. At Macrochir præcipuam habet laudem amplissimæ pulcherrimæque corporis formæ, quam incredibili ornavit virtute belli : namque illo Perses nemo fuit manu fortior. Mnemon autem justitiæ fama floruit : nam, quum matris suæ scelere amisisset uxorem, tantum indulsit dolori, ut eum pietas vinceret. Ex his duo eodem nomine morbo naturæ debitum reddiderunt, tertius ab Artabano præfecto ferro interemptus est.

II. Ex Macedonum autem genere duo multo cæteros antecesserunt rerum gestarum gloria, Philippus, Amyntæ filius, et Alexander Magnus. Horum alter

une maladie. Philippe, venu à Égée pour voir les jeux, fut tué près du théâtre par Pausanias. L'Épire n'a qu'un roi remarquable, Pyrrhus, qui combattit les Romains et périt atteint d'une pierre au siége d'Argos, dans le Péloponèse. La Sicile n'en compte également qu'un, Denys l'Ancien. Ce fut un prince brave de sa personne et habile homme de guerre, et, ce qui ne se voit pas communément chez un tyran, nullement adonné à la débauche, au luxe, à l'avarice. A bien dire, il n'eut qu'une passion, la jalousie du pouvoir. Régner seul et toujours, voilà ce qu'il voulait et ce qui le rendit cruel. Occupé à se rendre inexpugnable dans sa tyrannie, au moindre soupçon qu'on voulût y faire brèche, il n'y avait tête qu'il épargnât. Arrivé là par son courage, il s'y maintint avec un singulier bonheur et mourut à plus de soixante ans au milieu d'un royaume en pleine prospérité. Dans un si long espace de temps, et bien qu'il eût des enfants de trois femmes et quantité de petit-fils, il n'avait pas vu les funérailles d'un seul rejeton de sa maison.

III. De grands rois, on en trouve encore parmi les lieutenants d'Alexandre, qui, après lui, se proclamèrent souverains. De ce nombre furent Antigone et son fils Démétrius, Lysimaque,

Babylone morbo consumptus; Philippus Ægis a Pausania, quum spectatum ludos iret, juxta theatrum occisus est. Unus Epirotes, Pyrrhus, qui cum populo romano bellavit : is quum Argos oppidum oppugnaret in Peloponneso, lapide ictus interiit. Unus item Siculus, Dionysius prior. Nam et manu fortis, et belli peritus fuit, et, id quod in tyranno non facile reperitur, minime libidinosus, non luxuriosus, non avarus, nullius rei denique cupidus, nisi singularis perpetuique imperii; ob eamque rem crudelis: nam, dum id studuit munire, nullius pepercit vitæ, quem ejus insidiatorem putaret. Hic quum virtute tyrannidem sibi peperisset, magna retinuit felicitate; majorque annos sexaginta natus, decessit florente regno. Neque in tam multis annis cujusquam ex sua stirpe funus vidit, quum ex tribus uxoribus liberos procreasset, multique ei nati essent nepotes.

III. Fuerunt præterea magni reges ex amicis Alexandri Magni, qui post obitum ejus imperia ceperunt. In his Antigonus, et hujus filius Demetrius; Lysi-

Séleucus et Ptolémée. Antigone fut tué dans une bataille contre Séleucus et Lysimaque, et Lysimaque périt de la même façon en combattant Séleucus, car, d'alliés, ils devinrent ennemis. Démétrius donna sa fille en mariage à Séleucus, arrangement qui fut impuissant à cimenter leur union et qui n'empêcha pas le beau-père d'être fait prisonnier de guerre et de mourir de maladie dans les fers de son gendre. Bientôt après, Séleucus périt à son tour par la trahison de Ptolémée Céraunus qu'il avait accueilli quand son père venait de le chasser d'Alexandrie et de le réduire à mendier une assistance étrangère. Ptolémée lui-même, après s'être démis du pouvoir en faveur de son fils, fut tué par lui, dit-on, pour toute reconnaissance. Nous croyons en avoir assez dit sur les rois. Mais peut-être nous saura-t-on gré de ne point omettre dans notre galerie Amilcar et Annibal, les deux âmes les mieux trempées, les deux plus grands hommes de guerre incontestablement que l'Afrique ait jamais produits.

machus, Seleucus, Ptolemæus. Ex his Antigonus, quum adversus Seleucum Lysimachumque dimicaret, in prælio occisus est. Pari letho affectus est Lysimachus a Seleuco : nam, societate dissoluta, bellum inter se gesserunt. At Demetrius, quum filiam suam Seleuco in matrimonium dedisset, neque eo magis fida inter eos amicitia manere potuisset, captus bello, in custodia socer generi periit morbo. Neque ita multo post Seleucus a Ptolemæo Ceranno dolo interfectus est, quem ille, a patre expulsum Alexandria, alienarum opum indigentem, receperat. Ipse autem Ptolemæus, quum vivus filio regnum tradidisset, ab illo eodem vita privatus dicitur. De quibus quoniam satis dictum putamus, non incommodum videtur non præterire Hamilcarem et Hannibalem; quos et animi magnitudine, et calliditate, omnes in Africa natos præstitisse constat.

XXII

AMILCAR

CHAP. I. Amilcar défend la ville d'Éryx. Sa fermeté procure la paix à sa patrie. — II. Il repousse des murs de Carthage les soldats mercenaires et rend le calme à toute l'Afrique. — III. Il mène son fils Annibal en Espagne. Asdrubal devient son gendre et son successeur dans le commandement. — IV. Amilcar est tué en Espagne dans une bataille contre les Vettons.

I. Amilcar, surnommé Barcas, était fils d'Annibal et Carthaginois. Il fit ses débuts dans la première guerre punique, mais vers la fin, et commanda, tout jeune encore, l'armée de Sicile. Avant lui, les Carthaginois étaient malmenés sur terre et sur mer. Dès qu'il y fut, tout changea de face. On ne le vit pas une

XXII

HAMILCAR

CAP. I. Hamilcar Erycem defendit. Pacem constantia sua patriæ conciliat. — II. Remotis a Carthagine militibus mercenariis, otium toti Africæ restituit. — III. Filium suum Hannibalem in Hispaniam ducit. Hasdrubal ejus gener, et in imperio successor. — IV. In Hispania prælio adversus Vettones cadit.

I. Hamilcar, Hannibalis filius, cognomine Barcas, Carthaginiensis, primo pœnico bello, sed temporibus extremis, admodum adolescentulus in Sicilia præesse cœpit exercitui. Quum ante ejus adventum et mari et terra male res gererentur Carthaginiensium, ipse, ubi affuit, nunquam hosti cessit, neque lo-

seule fois ou reculer, ou se laisser entamer par l'ennemi. Souvent, au contraire, il saisit l'instant d'attaquer et maintint toujours la supériorité de ses armes. Pour couronner cette suite d'avantages, et lorsqu'en Sicile les Carthaginois avaient à peu près tout perdu, il fit, à Éryx, une si belle défense et préserva cette ville si habilement, qu'on n'y voyait pas trace de guerre. Cependant, les Carthaginois, dont la flotte venait d'être battue près des îles Égates par le consul romain Caïus Lutatius, se résolurent à cesser les hostilités et s'en remirent à la décision d'Amilcar pour les conditions du traité. Amilcar était bouillant de courage; il ne respirait que la guerre, et se résigna néanmoins à négocier la paix. Il voyait trop que sa patrie épuisée ne pouvait soutenir plus longtemps une lutte désastreuse. Mais quelle pensée roulait dans son âme en ce moment même? C'était, pour peu que Carthage se relevât, de renouveler la guerre, de se ruer sur les Romains, de les prendre corps à corps, jusqu'à ce qu'ils fussent une bonne fois ou vainqueurs ou écrasés. Telles étaient les intentions du plénipotentiaire dans l'instant qu'il concluait la paix. Et jamais ne se vit fierté semblable à la sienne. Catulus ne voulait traiter qu'à une condition, c'est que lui et toute la garnison d'Éryx déposeraient les armes avant de quitter la Sicile.

cum nocendi dedit; sæpeque contrario, occasione data, lacessivit, semperque superior discessit : quo facto, quum pæne omnia in Sicilia Pœni amisissent, ille Erycem sic defendit, ut bellum eo loco gestum non videretur. Interim Carthaginienses, classe apud insulas Ægates a C. Lutatio consule Romanorum superati, statuerunt belli finem facere, eamque rem arbitrio permiserunt Hamilcaris. Ille, etsi flagrabat bellandi cupiditate, tamen paci serviendum putavit; quod patriam, exhaustam sumptibus, diutius calamitatem belli ferre non posse intelligebat : sed ita, ut statim mente agitaret, si paulum modo res essent refectæ, bellum renovare, Romanosque armis persequi, donicum aut certe vicissent, aut victi manus dedissent. Hoc consilio pacem conciliavit : in qua tanta fuit ferocia, ut, quum Catulus negaret, se bellum compositurum, nisi ille cum suis, qui Erycem tenuerant, armis relictis, Sicilia decederent; succumbente patria, ipse, peritu-

Mais, malgré l'abaissement de Carthage, il protesta qu'il périrait plutôt que de rentrer dans ses foyers avec cette honte au front. — « Je n'aurai pas la lâcheté, dit-il, de livrer à l'ennemi les armes que la patrie m'a données pour le combattre. » — Devant cette héroïque obstination, Catulus dut céder.

II. Revenu à Carthage, Amilcar trouva un état de choses tout différent de ce qu'il imaginait. Les revers extérieurs, qui duraient depuis tant d'années, y avaient fait éclater une guerre intestine, et jamais, si ce n'est lors de sa destruction totale, cette ville ne fut en telle extrémité. Ce sont d'abord les mercenaires, ayant servi contre les Romains, qui se mutinent au nombre de vingt mille hommes. Ils soulèvent toute l'Afrique et viennent même assiéger Carthage. Qu'on juge de l'excès des calamités et de la terreur : les Carthaginois implorent les Romains et les Romains les secourent. A la fin, presque réduits au désespoir, ils nomment Amilcar général. Son épée repousse les ennemis loin des murailles, quoiqu'ils fussent alors plus de cent mille sous les armes; puis, il les poursuit, les emprisonne dans des défilés où la faim en tue plus que le fer, soumet de nouveau à sa patrie toutes les villes révoltées, Utique entre autres et Hippone, les

rum se potius, dixerit, quam cum tanto flagitio domum rediret : non enim suæ esse virtutis, arma, a patria accepta adversus hostes, adversariis tradere. Hujus pertinaciæ cessit Catulus.

II. At ille, ut Carthaginem venit, multo aliter, ac sperabat, rempublicam se habentem cognovit : namque diuturnitate externi mali tantum exarsit intestinum bellum, ut nunquam pari periculo fuerit Carthago, nisi quum deleta est. Primo mercenarii milites, qui adversus Romanos fuerant, desciverunt : quorum numerus erat viginti millium. Hi totam abalienarunt Africam, ipsam Carthaginem oppugnarunt. Quibus malis adeo sunt Pœni perterriti, ut etiam auxilia a Romanis petiverint, eaque impetrarint. Sed extremo, quum prope jam ad desperationem pervenissent, Hamilcarem imperatorem fecerunt. Is non solum hostes a muris Carthaginis removit, quum amplius centum millia facta essent armatorum; sed etiam eo compulit, ut locorum angustiis clausi plures fame, quam ferro, interirent; omnia oppida abalienata, in his Uticam atque Hipponem, valentissima

plus fortes places de l'Afrique, et, non content de ce qu'il a fait, recule encore les frontières de l'empire et rend au continent africain une tranquillité profonde, comme si la guerre y eût été inconnue depuis longues années.

III. Cette tâche finie, plein à la fois de confiance en lui-même et de haine pour les Romains, impatient de trouver quelque prétexte de guerre, il se fait donner le commandement de l'armée d'Espagne et y mène son fils Annibal, âgé de neuf ans. Il avait en outre avec lui Asdrubal, jeune homme de haute naissance et d'une beauté remarquable, pour lequel, d'après certains bruits qui circulaient, il aurait eu un attachement honteux : car comment un tel homme aurait-il manqué de calomniateurs? Par suite de ces imputations, le censeur des mœurs lui interdit la compagnie d'Asdrubal. Il éluda la défense en mariant ce jeune homme avec sa fille, attendu que, d'après les coutumes carthaginoises, on ne saurait empêcher la cohabitation d'un beau-père et d'un gendre. Nous avons fait mention de cet Asdrubal, parce qu'il commanda les troupes après la mort d'Amilcar et joua un rôle important. Il fut aussi le premier à pervertir par ses profusions les vieilles mœurs des Carthaginois.

totius Africæ, restituit patriæ : neque eo fuit contentus, sed etiam fines imperii propagavit, tota Africa tantum otium reddidit, ut nullum in ea bellum videretur multis annis fuisse.

III. Rebus his ex sententia peractis, fidenti animo atque infesto Romanis, quo facilius causam bellandi reperiret, effecit, ut imperator cum exercitu in Hispaniam mitteretur, eoque secum duxit filium Hannibalem, annorum novem. Erat præterea cum eo adolescens illustris, formosus, Hasdrubal; quem nonnulli diligi turpius, quam par erat, ab Hamilcare, loquebantur : non enim maledici tanto viro deesse poterant. Quo factum est, ut a præfecto morum Hasdrubal cum eo vetaretur esse. Huic ille filiam suam in matrimonium dedit, quod moribus eorum non poterat interdici socero gener. De hoc ideo mentionem fecimus, quod, Hamilcare occiso, ille exercitui præfuit, resque magnas gessit; et princeps largitione vetustos pervertit mores Cartha-

Lorsqu'il eut été assassiné, l'armée se mit sous la conduite d'Annibal.

IV. Pour revenir à Amilcar, il passe la mer, débarque en Espagne, et, secondé par la fortune, accomplit de grandes choses. Les plus puissantes et les plus belliqueuses nations sont subjuguées : chevaux, armes, hommes, argent, vont enrichir l'Afrique aux dépens de l'Europe. Il y avait neuf ans déjà qu'il était en Espagne et il songeait à porter la guerre en Italie, lorsqu'il périt dans un combat contre les Vettons. La ténacité de sa haine contre les Romains semble avoir été le principal brandon de la deuxième guerre punique. Car Annibal, son fils, incessamment chauffé par les excitations parternelles, eût mieux aimé mourir que de ne pas se mesurer avec les Romains.

giniensium; ejusdemque post mortem Hannibal ab exercitu accepit imperium.

IV. At Hamilcar, posteaquam mare transiit, in Hispaniamque venit, magnas res secunda gessit fortuna : maximas bellicosissimasque gentes subegit, equis, armis, viris, pecunia, totam locupletavit Africam. Hic quum in Italiam bellum inferre meditaretur, nono anno post, quam in Hispaniam venerat,. in prælio, pugnans adversus Vettones, occisus est. Hujus perpetuum odium erga Romanos maxime concitasse videtur secundum bellum pœnicum. Namque Hannibal, filius ejus, assiduis patris obtestationibus eo est perductus, ut interire, quam Romanos non experiri, mallet.

XXIII

ANNIBAL

Chap. I. Annibal passe avant tous les autres capitaines. Il se voit entravé par la jalousie de ses concitoyens. — II. Sa haine mortelle contre les Romains. — III. Mis à la tête de l'armée, il soumet l'Espagne, prend Sagonte, franchit les Alpes et débouche en Italie. — IV. Il y remporte plus d'une victoire. — V. Ses autres faits d'armes en Italie. — VI. Sa patrie le rappelle pour la défendre. Il est vaincu par Scipion. — VII. Il s'enfuit de Carthage à la cour d'Antiochus. — VIII. Il tente inutilement de pousser ses compatriotes à la guerre. Sa victoire sur les Rhodiens. — IX. Il trompe la rapacité des Crétois. — X. Il fait prendre au roi de Pont les armes contre Rome. — XI. Ruses de guerre qu'il emploie contre Eumène. — XII. La crainte d'être livré aux Romains le décide à s'empoisonner. — XIII. Son amour des lettres.

I. Annibal, fils d'Amilcar, était Carthaginois. S'il est vrai,

XXIII

HANNIBAL

Cap. I. Hannibal, omnibus ducibus major, suorum invidia debilitatur. — II. Capitalis Romanorum hostis. — III. Imperator Hispaniam subigit. Saguntum expugnat. Per Alpes in Italiam transit. — IV. Sæpius feliciter pugnat in Italia. — V. Reliquæ res ab eo in Italia gestæ. — VI. Patriam defensum revocatus, a Scipione vincitur. — VII. Domo ad Antiochum profugit. — VIII. Cives suos ad bellum frustra tentat inducere. Rhodiorum victor. — IX. Cretensium avaritiam deludit. — X. Regem Ponti adversus Romanos armat. — XI. Dolo pugnat adversus Eumenem. — XII. Ne Romanis tradatur, veneno hausto mori mavult. — XIII. Ejus amor litterarum.

I. Hannibal, Hamilcaris filius, Carthaginiensis. Si verum est, quod nemo du-

comme nul n'en doute, que Rome ait tout surpassé pour le courage, il est un second point non moins incontestable : c'est qu'en fait d'habileté guerrière Annibal est aussi supérieur aux autres capitaines que les Romains le sont en bravoure à toutes les nations. Chaque fois qu'ils eurent affaire à lui sur le sol italien, il les battit, et, sans la jalousie de ses compatriotes, qui le minait et le contrecarrait dans Carthage même, c'était là un homme — on serait tenté de le croire — à venir à bout des Romains. Mais la coalition des envieux l'emporta sur la force et le génie d'un seul. Quant à lui, cette haine paternelle recueillie comme un héritage, il la conserva précieusement, et le souffle de la vie lui sortit de la poitrine avant elle. Chassé de sa patrie, réduit à mendier un refuge à l'étranger, quand ce n'était du bras qu'il combattait les Romains, c'était du cœur.

II. J'omets Philippe, dont il leur fit de loin un ennemi. Bornons-nous à Antiochus. Ce roi, le plus puissant d'alors, il lui alluma dans l'âme une telle rage de combattre qu'il tenta de porter la guerre en Italie des bords de la mer Rouge. Des ambassadeurs romains vinrent sonder ses intentions et prirent à tâche, en affectant d'avoir avec Annibal des entrevues secrètes,

bitat, ut populus romanus omnes gentes virtute superarit, non est inficiandum, Hannibalem tanto præstitisse cæteros imperatores prudentia, quanto populus romanus antecedat fortitudine cunctas nationes. Nam, quotiescumque cum eo congressus est in Italia, semper discessit superior. Quod nisi domi civium suorum invidia debilitatus esset, Romanos videretur superare potuisse; sed multorum obtrectatio devicit unius virtutem. Hic autem velut hæreditate relictum odium paternum erga Romanos sic conservavit, ut prius animam, quam id, deposuerit : qui quidem, quum patria pulsus esset, et alienarum opum indigeret, nunquam destiterit animo bellare cum Romanis.

II. Nam, ut omittam Philippum, quem absens hostem reddidit Romanis, omnium his temporibus potentissimus rex Antiochus fuit. Hunc tanta cupiditate incendit bellandi, ut usque a Rubro mari arma conatus sit inferre Italiæ. Ad quem quum legati venissent romani, qui de ejus voluntate explorarent, da-

de le rendre suspect au roi, comme un homme dont les sentiments avaient changé. Ce manége eut un plein succès, et Annibal n'eut pas de peine à s'en apercevoir. Se voyant exclu de toute délibération confidentielle, il saisit la première occasion qu'il trouve de pénétrer jusqu'au monarque, rappelle devant lui les nombreuses preuves de sa fidélité, aussi bien que de sa haine pour les Romains, puis ajoute : « J'étais encore tout petit, je n'avais que neuf ans, lorsqu'Amilcar, mon père, qui partait de Carthage pour l'Espagne en qualité de général, immola des victimes à Jupiter très bon, très grand. Pendant l'accomplissement du sacrifice, il me demanda si je voudrais partir avec lui pour l'armée. — Oh! oui, répondis-je, emmène-moi, je t'en prie. — Je ne demande pas mieux, reprit-il; mais tu vas me promettre une chose. — En même temps, il m'amène à l'autel où il avait commencé de sacrifier, et me fait jurer, la main dessus et après avoir écarté tout le monde, que jamais je ne serai l'ami des Romains. Ce serment prêté à mon père, je l'ai inviolablement gardé jusqu'ici, et nul n'a droit de douter que je ne le garde jusqu'à mon dernier jour. Si donc tu penses

rentque operam consiliis clandestinis, ut Hannibalem in suspicionem regi adducerent, tanquam ab ipsis corruptum, alia, atque antea, sentire; neque id frustra fecissent, idque Hannibal comperisset, seque ab interioribus consiliis segregari vidisset, tempore dato adiit ad regem, eique quum multa de fide sua et odio in Romanos commemorasset, hoc adjunxit : « Pater, inquit, meus, Hamilcar, puerulo me, utpote non amplius novem annos nato, in Hispaniam imperator proficiscens Carthagine, Jovi optimo maximo hostias immolavit. Quæ divina res dum conficiebatur, quæsivit a me, vellemne secum in castra proficisci? Id quum libenter accepissem, atque ab eo petere cœpissem, ne dubitaret ducere, tum ille : « Faciam, inquit, si fidem mihi, quam postulo, dederis. » Simul me ad aram adduxit, apud quam sacrificare instituerat, eamque, cæteris remotis, tenentem jurare jussit, nunquam me in amicitia cum Romanis fore. Id ego jusjurandum, patri datum, usque ad hanc ætatem ita conservavi, ut nemini dubium esse debeat, quin reliquo tempore eadem mente sim futurus. Quare, si quid amice de

jamais à quelque rapprochement avec Rome, cache-le moi, tu feras bien. Mais, si tu te décides à la guerre, tu trahis tes intérêts, c'est moi qui te le dis, en ne me prenant pas pour chef de l'entreprise. »

III. Annibal partit donc avec son père pour l'Espagne à l'âge que nous avons marqué. Après la mort d'Amilcar, Asdrubal, devenu chef, lui donne le commandement de toute la cavalerie, et, quand Asdrubal lui-même est tué, les troupes le proclament général en chef. Carthage apprend le choix des soldats et le ratifie, et Annibal se voit à la tête de l'armée avant vingt-cinq ans révolus. Dans les trois années qui suivent, il subjugue tous les peuples de l'Espagne, prend d'assaut Sagonte, ville alliée de Rome, et lève trois grandes armées. Il en fait passer une en Afrique, en laisse une autre en Espagne sous son frère Asdrubal, et, avec la dernière, marche lui-même sur l'Italie. Les Pyrénées se présentent : il les franchit. Point de pays sur sa route dont il ne lui faille combattre les habitants, et quiconque s'attaque à lui trouve son maître. Il arrive ainsi au pied des Alpes, le mur de séparation entre l'Italie et la Gaule. Nul ne les avait encore traversées avec une armée, si l'on excepte Hercule, en souvenir

Romanis cogitabis, non imprudenter feceris, si me celaris; quum quidem bellum parabis, te ipsum frustraberis, si non me in eo principem posueris. »

III. Hæc igitur, qua diximus, ætate, cum patre in Hispaniam profectus est : cujus post obitum, Hasdrubale imperatore suffecto, equitatui omni præfuit. Hoc quoque interfecto, exercitus summam imperii ad eum detulit. Id, Carthaginem delatum, publice comprobatum est. Sic Hannibal, minor quinque et viginti annis natus, imperator factus, proximo triennio omnes gentes Hispaniæ bello subegit : Saguntum, fœderatam civitatem, vi expugnavit : tres exercitus maximos comparavit. Ex his unum in Africam misit, alterum cum Hasdrubale fratre in Hispania reliquit, tertium in Italiam secum duxit. Saltum Pyrenæum transiit. Quacumque iter fecit, cum omnibus incolis conflixit : neminem, nisi victum, dimisit. Ad Alpes posteaquam venit, quæ Italiam ab Gallia sejungunt, quas nemo unquam cum exercitu ante eum, præter Herculem graium, transierat

duquel nous les appelons aujourd'hui le défilé Grec. Les montagnards essayent de l'arrêter au passage : il les taille en pièces, fait sa trouée, pratique des chemins, et, les étroites fissures où jusque-là pouvait à peine ramper un homme seul et sans armes, il y fait passer un éléphant avec tout son attirail de guerre. — Ce fut par là qu'il conduisit ses troupes et qu'il descendit en Italie.

IV. Déjà, sur les bords du Rhône, il avait eu un engagement avec le consul P. Cornélius Scipion et l'avait repoussé. Sur les rives du Pô, où il s'agissait d'occuper Clastidium, il retrouve cet adversaire, qui est blessé et mis en fuite. Une troisième fois, le même Scipion, avec son collègue Tibérius Longus, vient à sa rencontre près de la Trébie : Annibal accepte la bataille et les défait. De là, il pénètre en Ligurie et passe l'Apennin pour gagner l'Étrurie. Dans cette marche, il fut pris d'un si violent mal d'yeux que, dans la suite, il ne recouvra jamais complétement l'usage de l'œil droit. Il souffrait encore de cette ophthalmie et se faisait porter en litière, lorsque, près de Trasimène, il prit comme dans un piége le consul C. Flaminius avec ses légions et le tua. Peu après, il en fit autant au préteur C. Centenius, posté dans un défilé avec une troupe d'élite. Il passe

(quo facto is hodie saltus Graius appellatur), Alpicos, conantes prohibere transitum, concidit, loca patefecit, itinera muniit, effecitque, ut ea elephantus ornatus ire posset, qua antea unus homo inermis vix poterat repere : hac copias traduxit, in Italiamque pervenit.

IV. Conflixerat apud Rhodanum cum P. Cornelio Scipione cos., eumque pepulerat. Cum hoc eodem de Clastidio apud Padum decernit : saucium inde ac fugatum dimittit. Tertio idem Scipio cum côllega Tiberio Longo apud Trebiam adversus eum venit : cum his manum conseruit; utrosque profligavit. Inde per Ligures Apenninum transiit, petens Etruriam. Hoc itinere adeo gravi morbo afficitur oculorum, ut postea nunquam dextero æque bene usus sit. Qua valetudine quum etiam nunc premeretur, lecticaque ferretur, C. Flaminium cos. apud Trasimenum cum exercitu insidiis circumventum occidit, neque multo post C. Centenium prætorem, cum delecta manu saltus occupantem. Hinc in Apuliam

ensuite en Apulie. Là, viennent à sa rencontre les deux consuls, C. Térentius Varron et L. Paulus Émilius : leurs armées sont détruites d'un seul coup. Paulus Émilius reste sur le terrain avec d'autres personnages consulaires, parmi lesquels C. Servilius Géminus, consul l'année précédente.

V. Ce grand coup frappé, Annibal marche sur Rome sans trouver d'obstacle, s'arrête sur les hauteurs voisines de la ville, y campe quelques jours, puis reprend le chemin de Capoue. Le dictateur romain Quintus Fabius Maximus, sur le territoire de Falerne, tente de lui barrer le passage. Enfermé dans des gorges étroites, Annibal parvient à se dégager nuitamment, sans aucun dommage, et à donner le change à Fabius, un rusé capitaine pourtant. La nuit venue, il prend quantité de jeunes bœufs, leur attache aux cornes des sarments qu'on allume, et les lance de tous côtés dans les ténèbres. Les Romains aperçoivent tout à coup ce spectacle étrange ; la frayeur les prend et pas un d'eux n'ose sortir des retranchements. Quelques jours seulement après s'être de la sorte tiré d'affaire, Annibal amène adroitement au combat le maître de la cavalerie M. Minucius Rufus, l'égal du dictateur en autorité, et le met en déroute. Il fait tomber et

pervenit. Ibi obviam ei venerunt duo consules, C. Terentius et L. Paulus Æmilius. Utriusque exercitus uno prælio fugavit : Paulum consulem occidit, et aliquot præterea consulares : in his Cn. Servilium Geminum, qui superiore anno fuerat consul.

V. Hac pugna pugnata, Romam profectus, nullo resistente, in propinquis urbis montibus moratus est. Quum aliquot ibi dies castra habuisset, et reverteretur Capuam, Q. Fabius Maximus, dictator romanus, in agro Falerno se ei objecit. Hic clausus locorum angustiis, noctu, sine ullo detrimento exercitus, se expedivit. Fabio, callidissimo imperatori, verba dedit : namque, obducta nocte, sarmenta in cornibus juvencorum deligata incendit, ejusque generis multitudinem magnam dispalatam immisit; quo repentino objectu viso, tantum terrorem injecit exercitui Romanorum, ut egredi extra vallum nemo sit ausus. Hanc post rem gestam non ita multis diebus, M. Minucium Rufum, magistrum equitum,

périr dans une embuscade en Lucanie, bien qu'éloigné lui-même du lieu de l'action, Tib. Sempronius Gracchus, consul pour la seconde fois. Autant en advient, près de Vénuse, à M. Claudius Marcellus, qui en était à son cinquième consulat. On n'aurait jamais fait d'énumérer toutes ces rencontres. Un mot suffit pour faire juger quel homme c'était et combien redoutable : personne, tant qu'il fut en Italie, ne lui résista en bataille rangée; personne, depuis la journée de Cannes, n'osa camper en plaine devant lui.

VI. Ce guerrier, cet invincible, fut rappelé pour défendre sa patrie et se trouva en face de P. Scipion, dont il avait défait le père, d'abord sur les rives du Rhône, puis sur celles du Pô et une troisième fois près de la Trébie. Carthage était à bout de ressources. Annibal lui-même dut souhaiter pour l'instant la fin de la guerre, afin de se mettre mieux en état de la recommencer. Une conférence eut lieu : mais on ne put s'entendre sur les conditions. Peu de jours après l'entrevue, on en vint aux mains près de Zama. Vaincu cette fois, Annibal ne met, chose incroyable, que deux jours et deux nuits pour gagner Adrumète, éloignée de Zama de trois cent mille pas environ. Dans cette fuite, les

pari ac dictatorem imperio, dolo productum in prælium, fugavit. Tib. Sempronium Gracchum, iterum consulem, in Lucanis absens in insidias inductum sustulit. M. Claudium Marcellum, quinquies consulem, apud Venusiam pari modo interfecit. Longum est enumerare prælia. Quare hoc unum satis erit dictum, ex quo intelligi possit, quantus ille fuerit. Quamdiu in Italia fuit, nemo ei in acie restitit; nemo adversus eum post cannensem pugnam in campo castra posuit.

VI. Hic invictus, patriam defensum revocatus, bellum gessit adversus P. Scipionem, filium ejus, quem ipse primum apud Rhodanum, iterum apud Padum, tertio apud Trebiam fugaverat. Cum hoc, exhaustis jam patriæ facultatibus, cupivit in præsentiarum bellum componere; quo valentior postea congrederetur. In colloquium convenit; conditiones non convenerunt. Post id factum paucis diebus, apud Zamam cum eodem conflixit : pulsus, incredibile dictu! biduo et duabus noctibus Adrumetum pervenit, quod abest a Zama circiter millia

Numides, qui s'étaient sauvés avec lui, complotent sa perte. Il se tire de leurs mains et fait mieux : ceux qui comptaient le tuer, il les tue. Faisant halte enfin dans Adrumète, il rallie le reste des fuyards, lève de nouveaux soldats, et, en peu de jours, se refait une armée.

VII. Tandis qu'il poussait de toute son énergie ses préparatifs de guerre, les Carthaginois traitèrent avec les Romains. Il n'en resta pas moins à la tête des troupes et utilisa son épée en Afrique, secondé par son frère Magon, jusqu'au consulat de P. Sulpicius et de C. Aurélius. Dans le temps que ces deux consuls étaient en charge, des ambassadeurs carthaginois vinrent à Rome pour remercier le sénat et le peuple de la paix conclue et pour leur faire hommage, à cette occasion, d'une couronne d'or. Ils demandaient, en outre, la translation des otages à Frégelles et le renvoi des prisonniers. Après en avoir délibéré, le sénat répondit aux envoyés que leur don était agréable et agréé, que le lieu demandé serait donné pour résidence aux otages, mais que les prisonniers ne seraient pas rendus, attendu qu'Annibal, l'auteur de la guerre et l'ennemi juré du nom romain, était encore, avec

passuum trecenta. In hac fuga Numidæ, qui simul cum eo ex acie excesserant, insidiati sunt ei : quos non solum effugit, sed etiam ipsos oppressit. Adrumeti reliquos ex fuga collegit : novis delectibus, paucis diebus, multos contraxit.

VII. Quum in apparando acerrime esset occupatus, Carthaginienses bellum cum Romanis composuerunt. Ille nihilo secius exercitui postea præfuit, resque in Africa gessit, itemque Mago frater ejus, usque ad P. Sulpicium et C. Aurelium consules. His enim magistratibus legati carthaginienses Romam venerunt, qui senatui populoque romano gratias agerent, quod cum his pacem fecissent, ob eamque rem corona aurea eos donarent, simulque peterent, ut obsides eorum Fregellis essent, captivique redderentur. His ex senatus-consulto responsum est, munus eorum gratum acceptumque esse; obsides, quo loco rogarent, futuros; captivos non remissuros, quod Hannibalem, cujus opera susceptum bellum foret, inimicissimum nomini romano, etiam nunc cum imperio apud exercitum

son frère Magon, à la tête de l'armée. Sur cette réponse, Carthage rappelle Annibal et Magon. Le premier, à son retour, est nommé préteur, comme il avait été nommé roi vingt-deux ans auparavant : car on créait chaque année à Carthage deux rois, ainsi qu'à Rome deux consuls. Le magistrat dans Annibal ne se montra pas moins actif que le guerrier. Une indemnité avait été stipulée pour les Romains. Par ses soins, des contributions nouvelles fournirent de quoi payer le subside, et il y eut même un excédant à verser dans le trésor. Un an après sa préture, sous le consulat de Marcus Claudius et de Lucius Furius, des députés romains arrivent à Carthage. Annibal se persuade qu'ils viennent demander qu'on le livre; il n'attend pas que le sénat leur donne audience, s'embarque furtivement et se sauve en Syrie à la cour d'Antiochus. Le bruit s'en répand. Immédiatement, deux vaisseaux sont lancés à sa poursuite; on vend ses biens, on rase sa maison, et il est déclaré banni.

VIII. Trois ans après sa fuite, sous le consulat de L. Cornélius et de Quintus Minucius, Annibal reparaît en Afrique, avec cinq navires, sur les côtes des Cyrénéens. Il venait voir si, en donnant

haberent, itemque fratrem ejus Magonem. Hoc responso Carthaginienses cognito Hannibalem domum Magonemque revocarunt. Huc ut rediit, prætor factus est, postquam rex fuerat, anno secundo et vicesimo. Ut enim Romæ consules, sic Carthagine quotannis annui bini reges creabantur. In eo magistratu pari diligentia se Hannibal præbuit, ac fuerat in bello : namque effecit, ex novis vectigalibus non solum ut esset pecunia, quæ Romanis ex fœdere penderetur, sed etiam superesset, quæ in ærario reponeretur. Deinde, anno post præturam, Marco Claudio, Lucio Furio coss., romani legati Carthaginem venerunt. Hos Hannibal sui exposcendi gratia missos ratus, priusquam his senatus daretur, navem conscendit clam, atque in Syriam ad Antiochum profugit. Hac re palam facta, Pœni naves duas, quæ eum comprehenderent, si possent consequi, miserunt, bona ejus publicarunt, domum a fundamentis disjecerunt, ipsum exsulem judicarunt.

VIII. At Hannibal anno tertio, postquam domo profugerat, L. Cornelio, Quinto Minucio coss., cum quinque navibus Africam accessit, in finibus Cyre-

aux Carthaginois l'espoir et l'assurance d'être soutenus par Antiochus, il ne les amènerait pas à recommencer la guerre. Déjà, en effet, sur ses exhortations, le roi de Syrie s'était résolu à marcher sur l'Italie à la tête de ses armées. Annibal mande auprès de lui son frère Magon. Dès qu'on le sait, le second, en son absence, est frappé de la même proscription que le premier. Ne voyant plus d'espoir pour eux, les deux frères lèvent l'ancre, mettent à la voile, et Annibal retourne près d'Antiochus. Magon périt, et il y a double version sur sa mort. Les uns disent qu'il fit naufrage; les autres racontent qu'il fut tué par ses esclaves. Quant à Antiochus, s'il eût été aussi docile aux conseils d'Annibal pour diriger cette guerre que pour l'entreprendre, ce n'est pas aux Thermopyles, c'est aux bords du Tibre, qu'il eût joué la grande partie. Malgré l'évidente absurdité de presque toutes ses mesures, Annibal ne lui fit défaut en rien. On lui donna le commandement de quelques vaisseaux, avec mission de les faire passer de Syrie en Asie, et il eut affaire à la flotte des Rhodiens sur la mer de Pamphylie. Sa petite escadre succomba sous le nombre; mais, à l'endroit où il combattait lui-même, l'avantage lui demeura.

næorum, si forte Carthaginienses ad bellum, Antiochi spe fiduciaque, inducere posset : cui jam persuaserat, ut cum exercitibus in Italiam proficisceretur. Huc Magonem fratrem excivit. Id ubi Pœni resciverunt, Magonem eadem, qua fratrem, absentem pœna affecerunt. Illi, desperatis rebus, quum solvissent naves, ac vela ventis dedissent, Hannibal ad Antiochum pervenit. De Magonis interitu duplex memoria prodita est : namque alii naufragio, alii a servis ipsius interfectum eum, scriptum reliquerunt. Antiochus autem, si tam in agendo bello parere voluisset consiliis ejus, quam in suscipiendo instituerat, propius Tiberi, quam Thermopylis, de summa imperii dimicasset. Quem etsi multa stulte conari videbat, tamen nulla deseruit in re. Præfuit paucis navibus, quas ex Syria jussus erat in Asiam ducere, hisque adversus Rhodiorum classem in Pamphylio mari conflixit. Quo quum multitudine adversariorum sui superarentur, ipse, quo cornu rem gessit, fuit superior.

IX. Antiochus défait, il craignit d'être livré, ce qui n'aurait pas manqué d'arriver, s'il fût resté à la discrétion du roi. Il s'en alla en Crète, chez les Gortyniens, pour y aviser au choix d'une retraite. Mais, en homme fin, si jamais il en fut, il prévit quel risque allait lui faire courir la cupidité des Crétois, s'il ne la déjouait par quelque ruse. Car il portait avec lui beaucoup d'argent et n'ignorait pas que la chose avait transpiré. Voici donc le parti qu'il prend : il remplit avec du plomb une bonne quantité d'amphores, met une petite couche d'or et d'argent par dessus; puis, en présence des principaux citoyens, il les dépose dans le temple de Diane, comme s'il confiait tout ce qu'il possède à leur probité. Après les avoir ainsi abusés, il met son argent dans des statues d'airain qui voyageaient avec lui et qu'il abandonne, comme objets de nulle valeur, dans le vestibule de sa maison. Il fallait voir avec quel soin les Gortyniens gardaient leur temple, se méfiant moins de tout autre que d'Annibal, et craignant toujours qu'il n'enlevât, à leur insu, quelque chose du dépôt pour l'emporter avec lui.

X. Ayant ainsi conservé son trésor et pris les Crétois pour dupes, le rusé Carthaginois se rend à la cour de Prusias, roi de Pont. Là, toujours le même et ne perdant jamais de vue l'Italie,

IX. Antiocho fugato, verens, ne dederetur, quod sine dubio accidisset, si sui fecisset potestatem, Cretam ad Gortynios venit, ut ibi, quo se conferret, consideraret. Vidit autem vir omnium callidissimus, magno se fore periculo, nisi quid providisset, propter avaritiam Cretensium : magnam enim secum pecuniam portabat, de qua sciebat exisse famam. Itaque capit tale consilium : amphoras complures complet plumbo; summas operit auro et argento. Has, præsentibus principibus, deponit in templo Dianæ, simulans, se suas fortunas illorum fidei credere. His in errorem inductis, statuas æneas, quas secum portabat, omnes sua pecunia complet, easque in propatulo domi abjicit. Gortynii templum magna cura custodiunt, non tam a cæteris, quam ab Hannibale, ne quid ille, inscientibus his, tolleret, secumque asportaret.

X. Sic, conservatis suis rebus, Pœnus, illusis Cretensibus omnibus, ad Prusiam in Pontum pervenit. Apud quem eodem animo fuit erga Italiam, neque

il n'a qu'un soin, qu'un but : armer ce prince contre elle et le préparer à la lutte. Voyant que Prusias ne peut pas grand'-chose par lui-même, il lui ménage l'alliance d'autres princes, lui associe des nations belliqueuses. Le roi de Pont avait pour ennemi le roi de Pergame, Eumène, grand partisan des Romains, et l'on se battait sur terre et sur mer. Un ami de Rome ! on pense si Annibal lui voulait du bien. Mais cette alliance avec Rome était précisément ce qui le rendait plus fort sur l'un et l'autre élément. Il fallait d'abord l'écarter pour faciliter le reste. Dans le but de se débarrasser de lui, voici l'expédient imaginé par Annibal. Les deux rois devaient, sous peu de jours, vider leur querelle dans un combat de mer. Annibal avait moins de vaisseaux : la ruse devait suppléer à la force. Il donne ordre de ramasser tout ce qu'on pourra de serpents venimeux, de les prendre vivants et de les enfermer dans des vases de terre. On lui en fait ample provision, et, le jour même où il doit donner bataille, il convoque les capitaines et leur enjoint de fondre tous ensemble sur le seul vaisseau du roi. — « Contre les autres, dit-il, bornez-vous à la défensive. Notre armée de serpents vous y aidera. Quant à vous indiquer le bâtiment royal, c'est mon

aliud quidquam egit, quam regem armavit et exercuit adversus Romanos. Quem quum videret domesticis rebus minus esse robustum, conciliabat cæteros reges, adjungebatque bellicosas nationes. Dissidebat ab eo pergamenus rex Eumenes, Romanis amicissimus, bellumque inter eos gerebatur et mari et terra : quo magis cupiebat eum Hannibal opprimi. Sed utrobique Eumenes plus valebat propter Romanorum societatem : quem si removisset, faciliora sibi cætera fore arbitrabatur. Ad hunc interficiendum talem iniit rationem. Classe paucis diebus erant decreturi : superabatur navium multitudine : dolo erat pugnandum, quum par non esset armis. Imperavit quam plurimas venenatas serpentes vivas colligi, easque in vasa fictilia conjici. Harum quum confecisset magnam multitudinem, die ipso, quo facturus erat navale prælium, classiarios convocat, hisque præcipit, omnes ut in unam Eumenis regis concurrant navem, a cæteris tantum satis habeant se defendere ; id facile illos serpentium multitudine consecuturos. Rex

affaire, et, si Eumène est pris mort ou vif, je vous promets bonne récompense. »

XI. La harangue achevée, les deux flottes prennent leur ordre de bataille. Lorsqu'elles sont rangées en ligne, avant le signal de l'action, Annibal, pour faire connaître aux siens la nef d'Eumène, détache, dans un esquif, un héraut avec un caducée. Arrivé près de la flotte ennemie, le messager montre une lettre et donne à entendre qu'il cherche le roi. On ne doute pas qu'il ne soit porteur de propositions de paix et on le conduit incontinent devant Eumène, dont le navire se trouve par cela même désigné; puis, le parlementaire s'en retourne et rejoint les siens. Pendant ce temps, Eumène ouvre la lettre et n'y trouve que des moqueries. Il cherche inutilement la clef de cette mystification et n'en donne pas moins, sans hésiter, le signal de l'attaque. Dès le premier choc, les Bithyniens, conformément à l'ordre d'Annibal, se jettent tous avec furie sur le vaisseau d'Eumène. Impuissant à soutenir un tel assaut, ce prince cherche son salut dans la fuite et n'eût point échappé, sans les retranchements qu'il avait près de là sur le rivage et qui lui

autem in qua nave veheretur, ut scirent, se facturum, quem si aut cepissent, aut interfecissent, magno his pollicetur præmio fore.

XI. Tali cohortatione militum facta, classis ab utrisque in prælium deducitur. Quarum acie constituta, priusquam signum pugnæ daretur, Hannibal, ut palam faceret suis, quo loco Eumenes esset, tabellarium in scapha cum caduceo mittit : qui ubi ad naves adversariorum pervenit, epistolam ostendens, se regem professus est quærere. Statim ad Eumenem deductus est, quod nemo dubitabat aliquid de pace esse scriptum. Tabellarius, ducis nave declarata suis, eodem, unde ierat, se recepit. At Eumenes, soluta epistola, nihil in ea reperit, nisi quod ad irridendum eum pertineret. Cujus etsi causam mirabatur, neque reperiebatur, tamen prælium statim committere non dubitavit. Horum in concursu Bithyni, Hannibalis præcepto, universi navem Eumenis adoriuntur : quorum vim quum rex sustinere non posset, fuga salutem petiit; quam consecutus non esset, nisi intra sua præsidia se recepisset, quæ in proximo littore erant collocata.

servirent de refuge. Cependant les autres vaisseaux de Pergame pressaient avec acharnement ceux de Prusias. Soudain, on se met à leur lancer les vases d'argile, ci-dessus mentionnés. Cette manœuvre, dont ils ne peuvent saisir le but, fait rire d'abord les ennemis. Mais bientôt ce n'est plus sur le pont de leurs navires qu'un fourmillement de reptiles. Surpris, effrayés, menacés d'un double péril et ne sachant lequel éviter, ils virent de bord et regagnent leur mouillage. Ainsi Annibal vainquit par son adresse les forces du roi de Pergame, et ce ne fut pas la seule fois qu'il en usa : il employa souvent sur terre des ruses de ce genre pour mettre en fuite ses ennemis.

XII. Pendant que ces choses se passaient en Asie, le hasard voulut que les députés de Prusias soupassent un jour à Rome chez le consulaire L. Quintius Flamininus. On vint à parler d'Annibal, et l'un d'eux dit qu'il était en Bithynie. Dès le lendemain, Flamininus porte cette nouvelle au Sénat. Convaincus que, tant qu'Annibal vivra, il n'y aura point de sécurité pour eux, les sénateurs envoient des députés à Prusias et entre autres Flamininus, pour l'engager à ne point garder auprès de lui leur implacable ennemi et à le remettre entre leurs mains. Prusias

Reliquæ pergamenæ naves quum adversarios premerent acrius, repente in eas vasa fictilia, de quibus supra mentionem fecimus, conjici cœpta sunt : quæ jacta initio risum pugnantibus excitarunt, nec, quare id fieret, poterat intelligi; postquam autem naves completas conspexerunt serpentibus, nova re perterriti, quum, quid potissimum vitarent, non viderent, puppes averterunt, seque ad sua castra nautica retulerunt. Sic Hannibal consilio arma Pergamenorum superavit : neque tum solum, sed sæpe alias pedestribus copiis pari prudentia pepulit adversarios.

XII. Quæ dum in Asia geruntur, accidit casu, ut legati Prusiæ Romæ apud L. Quintium Flamininum consularem cœnarent, atque ibi, de Hannibale mentione facta, ex his unus diceret, eum in Prusiæ regno esse. Id postero die Flamininus senatui detulit. Patres conscripti, qui Hannibale vivo nunquam se sine insidiis futuros existimabant, legatos in Bithyniam miserunt, in his Flamininum, qui a rege peterent, ne inimicissimum suum secum haberet, sibique de-

n'ose les éconduire. La seule chose qu'il demande, c'est qu'on ne le force pas à enfreindre les droits de l'hospitalité. — « Prenez-le, si vous pouvez, dit-il; vous trouverez sans peine le lieu de sa retraite. » — Annibal n'avait qu'une résidence. C'était un château, présent du roi, qu'il avait disposé de façon à se ménager des issues dans toutes les directions : car, ce qui avait lieu en ce moment, il l'avait toujours appréhendé. Les ambassadeurs romains arrivent en cet endroit et font investir sa demeure. Du seuil de l'habitation, un jeune esclave aperçoit le mouvement et prévient son maître qu'il y a quelque chose d'extraordinaire et qu'on voit un grand nombre d'hommes armés. — « Visite les autres portes, lui enjoint Annibal, et viens me dire au plus vite si toutes les sorties sont fermées. » — L'esclave fait sa tournée en hâte et annonce qu'on est complétement cerné. Alors Annibal voit bien qu'il n'y a point là de hasard, que c'est à lui qu'on en veut et que son heure est venue; et, pour ne pas laisser à d'autres le droit de disposer de sa vie, digne de lui-même et de son passé, il avale du poison qu'il portait habituellement sur lui.

XIII. Ainsi, après avoir passé par tant d'épreuves et de tra-

deret. His Prusias negare ausus non est : illud recusavit, ne id a se fieri postularent, quod adversus jus hospitii esset : ipsi, si possent, comprehenderent; locum, ubi esset, facile inventuros. Hannibal enim uno loco se tenebat in castello, quod ei ab rege datum erat muneri; idque sic ædificarat, ut in omnibus partibus ædificii exitum sibi haberet, semper verens, ne usu eveniret, quod accidit. Huc quum legati Romanorum venissent, ac multitudine domum ejus circumdedissent, puer, ab janua prospiciens, Hannibali dixit, plures præter consuetudinem armatos apparere. Qui imperavit ei, ut omnes fores ædificii circumiret, ac propere sibi renuntiaret, num eodem modo undique obsideretur. Puer quum celeriter, quid esset, renuntiasset, omnesque exitus occupatos ostendisset, sensit, id non fortuito factum, sed se peti, neque sibi diutius vitam esse retinendam. Quam ne alieno arbitrio dimitteret, memor pristinarum virtutum, venenum, quod semper secum habere consueverat, sumpsit.

XIII. Sic vir fortissimus, multis variisque perfunctus laboribus, anno acquie-

vaux, ce vaillant homme, dans sa soixante-dixième année, se reposa enfin. Sous quels consuls il mourut, on ne le sait pas précisément. Ce serait sous Marcus Claudius Marcellus et Q. Fabius Labéon, d'après ce qu'a écrit Atticus dans ses Annales; sous L. Émilius Paulus et Cn. Bébius Tamphilus, si l'on s'en rapporte à Polybe; et sous P. Cornélius Céthégus et M. Bébius Tamphilus, au témoignage de Sulpicius. Ce grand homme, absorbé par ses guerres de géant, trouva encore moyen de donner quelques instants aux lettres. On a de lui plusieurs ouvrages rédigés en grec, notamment un livre dédié aux Rhodiens sur les faits et gestes de Cn. Manlius Vulson en Asie. Une foule d'historiens nous ont conservé le tableau des guerres d'Annibal. Deux surtout doivent être cités, Silénus et Sosilus de Sparte, qui le suivirent dans les camps et vécurent avec lui tant que la fortune le leur permit. Ce fut même par Sosilus qu'il fut initié à la connaissance des lettres grecques. Mais il est temps de clore ce livre et d'entamer l'histoire des capitaines romains, afin qu'on puisse juger, par la comparaison de ce qu'ont fait les uns et les autres, quels sont ceux qui doivent tenir le premier rang.

vit septuagesimo. Quibus consulibus interierit, non convenit : namque Atticus, Marco Claudio Marcello, Q. Fabio Labeone coss., mortuum in annali suo scriptum reliquit; at Polybius, L. Æmilio Paulo et Cn. Bæbio Tamphilo; Sulpicius autem, P. Cornelio Cethego, M. Bæbio Tamphilo. Atque hic tantus vir, tantisque bellis districtus, nonnihil temporis tribuit litteris : namque aliquot ejus libri sunt, græco sermone confecti; in his ad Rhodios de Cn. Manlii Vulsonis in Asia rebus gestis. Hujus bella gesta multi memoriæ prodiderunt : sed ex his duo, qui cum eo in castris fuerunt, simulque vixerunt, quamdiu fortuna passa est, Silenus, et Sosilus Lacedæmonius. Atque hoc Sosilo Hannibal litterarum græcarum usus est doctore. Sed nos tempus est hujus libri facere finem, et Romanorum explicare imperatores; quo facilius, collatis utrorumque factis, qui viri præferendi sint, possit judicari.

XXIV

M. PORCIUS CATON

NOTICE QUI FAISAIT PROBABLEMENT PARTIE DE L'OUVRAGE SUR LES HISTORIENS LATINS

CHAP. I. Origine de Caton; sa jeunesse et ses emplois. — II. Il devient consul et gouverneur de l'Espagne Citérieure. Il exerce la censure avec une extrême sévérité. — III. Son éloge, ses études, ses écrits.

I. Caton était originaire du municipe de Tusculum. Dans sa première jeunesse et avant de songer aux dignités, il habitait au pays des Sabins, possédant là un petit bien que son père lui avait laissé. Ainsi que l'a si souvent rappelé M. Perperna Cen-

XXIV

M. PORCIUS CATO

EX LIBRO, UT VIDETUR, DE HISTORICIS LATINIS

CAP. I. Catonis ortus, adolescentia et officia. — II. Consul, Hispaniam Citeriorem sortitus est. Censor gravissimus. — III. Ejus elogium, studia, scripta.

I. Cato, ortus municipio Tusculo, adolescentulus, priusquam honoribus operam daret, versatus est in Sabinis, quod ibi hæredium a patre relictum habebat.

sorius, ce fut sur les exhortations de L. Valérius Flaccus, plus tard son collègue dans le consulat et la censure, qu'il passa de la campagne à la ville et se mit à fréquenter le forum. Il fit à dix-sept ans ses premières armes sous les consuls Q. Fabius Maximus et M. Claudius Marcellus, et fut depuis tribun militaire en Sicile. Immédiatement après son retour, il servit sous C. Claudius Néron et on lui attribue bonne part au gain de la bataille de Séna, où périt Asdrubal, frère d'Annibal. Le sort le donna pour questeur au consul P. Cornélius Scipion l'Africain : mais il ne vécut pas avec lui comme sa position de subordonné l'exigeait, et ce désaccord dura autant que sa vie. Il fut édile conjointement avec C. Helvius, et devint ensuite préteur et gouverneur de la Sardaigne. Il en avait auparavant amené à Rome, lorsqu'il revint d'Afrique à l'expiration de sa questure, le poëte Q. Ennius, acquisition que nous ne prisons pas moins que le plus beau triomphe sur les Sardes.

II. Il parvint au consulat avec L. Valérius Flaccus, et le sort lui assigna pour province l'Espagne Citérieure, où il mérita le triomphe. Trouvant qu'il y restait bien longtemps, P. Scipion l'Africain, qui l'avait eu pour questeur lors de son premier con-

Hortatu L. Valerii Flacci, quem in consulatu censuraque habuit collegam, ut M. Perperna Censorius narrare solitus est, Romam demigravit, in foroque esse cœpit. Primum stipendium meruit annorum decem septemque, Q. Fabio Maximo, M. Claudio Marcello coss. Tribunus militum in Sicilia fuit. Inde ut rediit, castra secutus est C. Claudii Neronis, magnique ejus opera existimata est in prælio apud Senam, quo cecidit Hasdrubal, frater Hannibalis. Quæstor obtigit P. Cornelio Scipioni Africano, consuli : cum quo non pro sortis necessitudine vixit; namque ab eo perpetua dissensit vita. Ædilis plebis factus est cum C. Helvio. Prætor provinciam obtinuit Sardiniam, ex qua quæstor superiore tempore ex Africa decedens Q. Ennium poetam deduxerat : quod non minoris existimamus, quam quemlibet amplissimum sardiniensem triumphum.

II. Consulatum gessit cum L. Valerio Flacco, sorte provinciam nactus Hispaniam Citeriorem, exque ea triumphum deportavit. Ibi quum diutius moraretur, P. Scipio Africanus consul iterum, cujus in priore consulatu quæstor fuerat,

sulat et qui venait d'être réélu, tenta de le déposséder de son gouvernement et de le supplanter. Scipion tenait le premier rang dans la république : mais toute son influence ne put faire entrer le sénat dans ses vues; car, alors, ce n'était pas la puissance d'un homme qui gouvernait, c'était la loi. Scipion garda rancune aux sénateurs, et, au sortir de charge, il affecta de rester dans Rome sans caractère public. De son côté, Caton, nommé censeur avec son ancien collègue Flaccus, exerça cette nouvelle magistrature avec toute l'âpreté de son caractère. Il traita sans ménagement beaucoup de patriciens et promulgua nombre d'édits nouveaux, dans le but de réprimer le luxe qui déjà commençait son invasion. A dater de sa jeunesse jusqu'aux limites de sa longue carrière, quatre-vingts ans environ, il ne cessa de se faire des ennemis par son dévouement à la chose publique. Bien des accusations lui furent intentées : mais rien ne put entamer l'estime qu'on lui portait, et la gloire de ses vertus alla croissant avec ses années.

III. Il excella dans tous les genres de talents et de connaissances. Il avait le génie de l'agriculture, de la politique, de la jurisprudence, était grand capitaine, orateur estimable, ami passionné des lettres. Quoiqu'il n'eût mordu à l'étude que sur

voluit eum de provincia depellere, et ipse ei succedere. Neque hoc per senatum efficere potuit, quum quidem Scipio in civitate principatum obtineret, quod tum non potentia, sed jure, respublica administrabatur. Qua ex re iratus senatui, consulatu peracto, privatus in Urbe mansit. At Cato, censor cum eodem Flacco factus, severe præfuit ei potestati. Nam et in complures nobiles animadvertit, et multas res novas in edictum addidit, qua re luxuria reprimeretur, quæ jam tum incipiebat pullulare. Circiter annos octoginta usque ad extremam ætatem ab adolescentia, reipublicæ causa suscipere inimicitias non destitit. A multis tentatus, non modo nullum detrimentum existimationis fecit, sed, quoad vixit, virtutum laude crevit.

III. In omnibus rebus singulari fuit prudentia et industria. Nam et agricola solers, et reipublicæ peritus, et jurisconsultus, et magnus imperator, et probabilis orator, et cupidissimus litterarum fuit. Quarum studium etsi senior arri-

ses vieux jours, il alla vite et loin, et vous n'eussiez guère trouvé, dans la littérature grecque ou latine, de particularité qu'il ignorât. Dès sa jeunesse, il composa des harangues. Avancé en âge, il se mit à écrire l'histoire et en fit une en sept livres. Le premier contient la vie des rois de Rome. Le second et le troisième nous apprennent d'où chaque cité italique a tiré sa naissance, et c'est apparemment là le motif qui lui a fait intituler son ouvrage *les Origines*. Dans le quatrième livre, on trouve la première guerre punique, et, dans le cinquième, la seconde; le tout sous forme de simple récapitulation. Il a résumé non moins succinctement les autres guerres et a poussé son récit jusqu'à la préture de Ser. Galba, celui qui saccagea la Lusitanie. Caton ne cite point les généraux; il consigne les faits et supprime les noms. Ce même ouvrage offre un exposé de ce que l'Italie et les deux Espagnes renferment de plus curieux, et, dans toutes ses parties, se fait voir beaucoup d'habileté, de soin, et de doctrine. Nous avons donné d'amples détails sur la vie et le caractère de Caton dans un livre que nous lui avons spécialement consacré, à la demande de Titus Pomponius Atticus. Nous y renvoyons les partisans de ce grand homme.

puerat, tamen tantum in eis progressum fécit, ut non facile reperire possis, neque de græcis, neque de italicis rebus, quod ei fuerit incognitum. Ab adolescentia confecit orationes. Senex scribere historias instituit, quarum sunt libri septem. Primus continet res gestas regum populi romani : secundus et tertius, unde quæque civitas orta sit italica; ob quam rem omnes *Origines* videtur appellasse : in quarto autem bellum pœnicum primum : in quinto secundum : atque hæc omnia capitulatim sunt dicta, reliquaque bella pari modo persecutus est, usque ad præturam Ser. Galbæ, qui diripuit Lusitanos. Atque horum bellorum duces non nominavit, sed sine nominibus res notavit. In iisdem exposuit, quæ in Italia Hispaniisque viderentur admiranda. In quibus multa industria et diligentia comparet, multa doctrina. Hujus de vita et moribus plura in eo libro persecuti sumus, quem separatim de eo fecimus rogatu Titi Pomponii Attici. Quare studiosos Catonis ad illud volumen relegamus.

XXV

VIE DE T. POMPONIUS ATTICUS

Chap. I. Atticus distingué par sa naissance, par son esprit ouvert et studieux. — II. Il se rend à Athènes. Il aide les Athéniens de son argent. — III. Leur extrême affection pour lui. — IV. Prédilection qu'il inspire à Sylla. Son retour à Rome. — V. Q. Cécilius lui lègue les trois quarts de sa fortune. Rare exemple d'amitié entre lui, Cicéron et Hortensius. — VI. Il fuit les honneurs, les procès, les gouvernements, et n'ambitionne qu'une chose, la considération. — VII. Il traverse la guerre civile sans se mettre mal ni avec Pompée ni avec César. — VIII. Après le meurtre de César, il rend à Brutus des services pécuniaires. — IX. Il ne se déclare pas même contre Antoine. Il prête assistance à sa femme et à ses enfants. — X. Antoine, en temps et lieu, se souvient de ses bons offices. — XI. Atticus vient en aide à quantité de proscrits. — XII. Il n'use de l'influence de Vipsanius et d'Antoine que pour tirer de péril ses amis. — XIII. Atticus dans la vie privée. C'est le modèle du père de famille et du citoyen. — XIV. Les repas chez lui ne vont point sans l'assaisonnement d'une

XXV

T. POMPONII ATTICI VITA

Cap. I. Atticus, clarus parente, ingenio et studio. — II. Athenas se confert. Athenienses pecunia sublevat. — III. Athenis ante alios carissimus. — IV. Sullæ acceptus, Romam remigrat. — V. Q. Cæcilii hæres ex dodrante. Ejus cum Cicerone et Hortensio rara amicitiæ copula. — VI. Honoribus, litibus, præfecturis abstinens, soli dignitati servit. — VII. In civili bello neque Pompeium, neque Cæsarem offendit. — VIII. Occiso Cæsare, Brutum pecunia adjuvat. — IX. Ne Antonio quidem infestus est; sed ejus uxori et liberis opitulatur. — X. Antonius officiorum Attici memor. — XI. Proscriptis plurimis auxilio est. — XII. Vipsanio et Antonio tantum utitur in deprecandis amicorum periculis. — XIII. De vita Attici privata. Bonus paterfamilias et civis. — XIV. Ejus cœna semper

lecture. Sage emploi qu'il fait de son argent. — XV. Sa haine du mensonge et son amour du travail. — XVI. Jeune, il charme les vieux, et, vieux, les jeunes, et cela dans un égal degré. — XVII. Sa tendre déférence pour sa mère. — XVIII. Son goût pour l'antiquité. — XIX. Grâce à la distinction de ses manières, il s'élève jusqu'à l'alliance d'Octave. — XX. Intimité de ses relations avec César et Antoine. — XXI. Sa dernière maladie. — XXII. Sa mort et ses funérailles.

I. Rejeton d'une souche qui se confond avec les plus lointaines origines du peuple romain, T. Pomponius Atticus n'eut, toute sa vie, que le grade de chevalier qu'il tenait de ses aïeux. Son premier bonheur fut d'avoir un père indulgent, ce qui ne veut pas dire négligent, riche pour l'époque et, avant tout, grand ami des lettres. Il instruisit son fils en raison de cet amour même et lui donna toutes les connaissances qu'il est bon d'inculquer au premier âge. Atticus était de ces enfants nés pour apprendre. A cette ouverture d'esprit il joignait quelque chose d'extrêmement suave dans les traits et dans la voix. Ce qu'on lui enseignait, il le comprenait tout d'abord et savait de plus le répéter avec une diction parfaite. Ces qualités lui avaient fait une célébrité entre tous les enfants de la même génération, et il était impossible qu'une aube si brillante ne piquât pas d'émula-

lectione condita. Prudens pecuniæ usus. — XV. Mendacii osor et laboris amans. — XVI. Senibus adolescens et adolescentibus senex pariter jucundus. — XVII. Ejus pietas in matrem. — XVIII. Antiquitatis amor. — XIX. Morum elegantia pervenit in affinitatem Octavii. — XX. Cæsaris et Antonii cum Attico familiaritas. — XXI. Extremus ejus morbus. — XXII. Ejus mors et sepultura.

I. T. Pomponius Atticus, ab origine ultima stirpis romanæ generatus, perpetuo a majoribus acceptam equestrem obtinuit dignitatem. Patre usus est diligente, indulgente, et, ut tum erant tempora, diti, in primisque studioso litterarum. Hic, prout ipse amabat litteras, omnibus doctrinis, quibus puerilis ætas impertiri debet, filium erudivit. Erat autem in puero, præter docilitatem ingenii, summa suavitas oris ac vocis, ut non solum celeriter acciperet, quæ tradebantur, sed etiam excellenter pronuntiaret. Qua ex re in pueritia nobilis inter æquales ferebatur, clariusque exsplendescebat, quam generosi condiscipuli animo

tion ses généreux condisciples. Aussi son exemple était-il un stimulant pour eux tous. Dans les rangs de cette studieuse jeunesse on comptait L. Torquatus, le fils de C. Marius et M. Cicéron, qu'il s'attacha tous trois par le charme de son commerce et qui n'eurent jamais d'ami plus cher.

II. Il perdit son père de bonne heure. Anicia, sa cousine germaine, avait épousé M. Servius, frère du tribun du peuple P. Sulpicius, qui fut tué pendant son tribunat; et, par suite de cette alliance, Pomponius, bien jeune encore, ne fut point lui-même exempt de tout danger. Aussi, après la mort de Sulpicius, voyant l'état bouleversé par la faction de Cinna, il sentit qu'il n'y avait plus moyen pour lui de vivre dignement à Rome, sans blesser l'un ou l'autre des partis qui la divisaient. Les citoyens formaient deux camps. Il y avait les partisans de Sylla et ceux de Cinna, et, en face de ces discordes, Pomponius crut l'instant venu d'écouter ses goûts et partit pour Athènes. Il n'en aida pas moins de son bien le jeune Marius, déclaré ennemi public, et lui donna un secours d'argent pour faciliter sa fuite. Ne voulant pas, au reste, que son propre déplacement apportât quelque dommage à sa fortune, il en transporta une

æquo ferre possent. Itaque incitabat omnes studio suo : quo in numero fuerunt L. Torquatus, C. Marius filius, M. Cicero, quos consuetudine sua sic sibi devinxit, ut nemo iis perpetuo fuerit carior.

II. Pater mature decessit. Ipse adolescentulus, propter affinitatem P. Sulpicii, qui tribunus plebis interfectus est, non expers fuit illius periculi. Namque Anicia, Pomponii consobrina, nupserat M. Servio, fratri Sulpicii. Itaque, interfecto Sulpicio, posteaquam vidit, cinnano tumultu civitatem esse perturbatam, neque sibi dari facultatem pro dignitate vivendi, quin alterutram partem offenderet, dissociatis animis civium, quum alii sullanis, alii cinnanis faverent partibus, idoneum tempus ratus studiis obsequendi suis, Athenas se contulit. Neque eo secius adolescentem Marium, hostem judicatum, juvit opibus suis; cujus fugam pecunia sublevavit. Ac, ne illa peregrinatio detrimentum aliquod afferret rei familiari, eodem magnam partem fortunarum trajecit suarum. Hic ita vixit, ut

bonne partie dans sa nouvelle résidence. Une fois chez les Athéniens, il y vécut de manière à se faire adorer d'eux tous, sans exception. Il servait les autres de son crédit, déjà grand pour un si jeune homme, et souvent il allégea, de son avoir, la détresse publique. Ainsi, quand la ville était dans la nécessité d'emprunter pour éteindre une ancienne dette et qu'elle ne trouvait que des conditions par trop usuraires, Atticus ne manquait pas d'intervenir, sans jamais toucher d'intérêt, mais en exigeant qu'on le remboursât rigoureusement à l'échéance. C'était rendre double service aux Athéniens : car, en agissant ainsi, on ne laissait leurs dettes ni s'arriérer par une complaisance funeste, ni croître indéfiniment par l'accumulation des intérêts. A ces prêts généreux il ajouta une libéralité d'un autre genre : il gratifia tous les citoyens d'un présent de blé; chacun en eut sept boisseaux, mesure qui répond au médimne d'Athènes.

III. Il se gouvernait admirablement et trouvait moyen d'être petit avec les petits et grand avec les grands. Aussi, tous les honneurs possibles, la république reconnaissante les lui conféra. Les Athéniens eussent bien désiré le faire citoyen de leur ville. Mais il ne profita pas de leur bon vouloir, parce que c'est un

universis Atheniensibus merito esset carissimus. Nam, præter gratiam, quæ jam in adolescentulo magna erat, sæpe suis opibus inopiam eorum publicam levavit. Quum enim versuram facere publice necesse esset, neque ejus conditionem æquam haberent, semper se interposuit, atque ita, ut neque usuram unquam ab iis acceperit, neque longius, quam dictum esset, eos debere passus sit. Quod utrumque erat iis salutare; nam neque indulgendo inveterascere eorum æs alienum patiebatur, neque multiplicandis usuris crescere. Auxit hoc officium alia quoque liberalitate; nam universos frumento donavit, ita ut singulis septem modii tritici darentur : qui modus mensuræ medimnus Athenis appellatur.

III. Hic autem sic se gerebat, ut communis infimis, par principibus videretur. Quo factum est, ut huic omnes honores, quos possent, publice haberent, civemque facere studerent. Quo beneficio ille uti noluit, quod nonnulli ita interpre-

sentiment assez répandu, qu'on perd le droit de cité à Rome en l'acceptant ailleurs. Tant qu'il fut dans Athènes, on ne put lui ériger de statue; il s'y opposait. Une fois éloigné, il ne fut plus maître de l'empêcher, et on en éleva plusieurs, à lui et à sa femme Pilia, dans les lieux les plus vénérés. N'avait-il pas été en effet, de conseil et de participation active, un des plus zélés administrateurs de la république? Ainsi donc, marquons d'abord la part de la fortune : elle fait naître Atticus dans une ville qui est le siége de l'empire du monde; elle lui donne Rome pour patrie et pour foyer. Et voyons maintenant le fruit de la sagesse : Atticus se transporte dans une autre ville, la première de toutes par l'ancienneté, la civilisation, le génie des lettres, et il y devient l'idole de tous les cœurs.

IV. A son retour d'Asie, Sylla vint à Athènes. Tout le temps qu'il y passa, il ne quitta point Pomponius, captivé qu'il était par l'urbanité de ce jeune homme et par son savoir. Atticus, en effet, parlait grec comme un Athénien, et, quant au latin, il avait dans sa bouche une suavité incomparable, je ne sais quelle grâce native qui ne s'acquiert point. Il récitait aussi les vers dans l'une et l'autre langue avec un agrément auquel ne se

tantur, amitti civitatem romanam, alia adscita. Quamdiu affuit, ne qua sibi statua poneretur, restitit : absens prohibere non potuit. Itaque aliquot ipsi et Piliæ, locis sanctissimis, posuerunt. Hunc enim in omni procuratione reipublicæ auctorem actoremque habebant. Igitur primum illud munus fortunæ, quod in ea potissimum urbe natus est, in qua domicilium orbis terrarum esset imperii, ut eamdem et patriam haberet et domum; hoc specimen prudentiæ, quod, quum in eam civitatem se contulisset, quæ antiquitate, humanitate, doctrina præstaret omnes, unus ei ante alios fuerit carissimus.

IV. Huc ex Asia Sulla decedens quum venisset, quamdiu ibi fuit, secum habuit Pomponium, captus adolescentis et humanitate et doctrina. Sic enim græce loquebatur, ut Athenis natus videretur. Tanta autem suavitas erat sermonis latini, ut appareret, in eo nativum quemdam leporem esse, non adscitum. Idem poemata pronuntiabat et græce et latine sic, ut supra nihil posset addi. Quibus

pouvait rien ajouter. Tout cela faisait que Sylla n'avait jamais assez de lui et voulait même l'emmener. Il tenta de l'y résoudre. — « Non, je t'en prie, répondit Atticus, ne cherche pas à m'entraîner contre tes adversaires, moi qui ai quitté l'Italie pour ne pas porter avec eux les armes contre toi. » — Loin de se blesser de son refus, Sylla le loua de ses nobles sentiments et lui fit remettre en partant tous les présents que lui avaient faits les Athéniens. Atticus habita leur ville plusieurs années. Il donnait à ses intérêts tout le soin qu'on doit attendre d'un vigilant père de famille; le reste de son temps était consacré, soit aux lettres, soit aux affaires de la république. On le voyait habituellement aux assemblées, et, pour peu qu'il y eût quelque chose d'important, on pouvait compter sur lui. Tant d'occupations ne l'empêchaient pas d'être utile à ses amis de Rome; témoin Cicéron qui, dans tous ses dangers, le trouva d'une fidélité sans égale et qui, réduit à s'expatrier, reçut de lui en pur don deux cent cinquante mille sesterces. Une fois la tranquillité rétablie à Rome, Atticus y revint, sous le consulat, je crois, de L. Cotta et de L. Torquatus. Son départ fut un jour de deuil pour tous les Athéniens, et quels douloureux regrets allaient le suivre, leurs larmes le disaient.

rebus factum est ut Sulla nusquam eum ab se dimitteret, cuperetque secum deducere. Qui quum persuadere tentaret : « Noli, oro te, inquit Pomponius, adversum eos me velle ducere, cum quibus ne contra te arma ferrem, Italiam reliqui. » At Sulla, adolescentis officio collaudato, omnia munera ei, quæ Athenis acceperat, proficiscens jussit deferri. Hic complures annos moratus, quum et rei familiari tantum operæ daret, quantum non indiligens deberet paterfamilias, et omnia reliqua tempora aut litteris, aut Atheniensium reipublicæ tribueret (nam et ad comitia eorum ventitavit, et, si qua res major acta est, non defuit), nihilominus amicis urbana officia præstitit; sicut Ciceroni in omnibus ejus periculis singularem fidem præbuit : cui ex patria fugienti sestertium ducenta et quinquaginta millia donavit. Tranquillatis autem rebus romanis, remigravit Romam, ut opinor, L. Cotta et L. Torquato coss.; quem diem sic universa civitas Atheniensium prosecuta est, ut lacrymis desiderii futuri dolorem indicaret.

V. Il avait un oncle, Q. Cécilius, chevalier romain et ami intime de L. Lucullus, un homme riche, mais une nature des plus insociables. Ce caractère épineux, il sut le gagner à force de bons procédés, et, avec un être que nul ne pouvait souffrir, il n'eut pas la plus légère collision et conserva sa bienveillance jusqu'au dernier jour. Cette déférence filiale pour un vieillard ne demeura point sans récompense. Cécilius, en mourant, l'adopta par testament et lui légua les trois quarts de son bien. Cet héritage lui valut environ dix millions de sesterces. La sœur d'Atticus avait épousé Q. Tullius Cicéron, et c'était M. Cicéron qui avait ménagé cette alliance. Atticus vivait dans la plus étroite liaison avec Marcus, depuis qu'ils avaient été compagnons d'études; il était même beaucoup plus intime avec lui qu'avec Quintus; d'où l'on peut conclure qu'en amitié l'analogie des caractères fait plus qu'un lien de famille. Un autre de ses plus privés amis était Q. Hortensius, qui tenait à cette époque le sceptre de l'éloquence, et l'on ne pouvait savoir qui le chérissait le plus, Hortensius ou Cicéron. Grâce à lui, — et c'est bien là le chef-d'œuvre de la difficulté vaincue, — entre deux hommes qu'aiguillonnait une telle rivalité de gloire, jamais il ne s'éleva un mouvement de jalousie. Atticus, au milieu, prévenait tout froissement.

V. Habebat avunculum Q. Cæcilium, equitem romanum, familiarem L. Luculli, divitem, difficillima natura. Cujus sic asperitatem veritus est, ut, quem nemo ferre posset, hujus sine offensione ad summam senectutem retinuerit benevolentiam. Quo facto tulit pietatis fructum. Cæcilius enim moriens testamento adoptavit eum, hæredemque fecit ex dodrante. Ex qua hæreditate accepit circiter centies sestertium. Erat nupta soror Attici Q. Tullio Ciceroni; easque nuptias M. Cicero conciliarat, cum quo a condiscipulatu vivebat conjunctissime, multo etiam familiarius, quam cum Quinto; ut judicari possit, plus in amicitia valere similitudinem morum, quam affinitatem. Utebatur autem intime Q. Hortensio, qui his temporibus principatum eloquentiæ tenebat, ut intelligi non posset, uter eum plus diligeret, Cicero, an Hortensius; et id, quod erat difficillimum, efficiebat, ut, inter quos tantæ laudis esset æmulatio, nulla intercederet obtrectatio, essetque talium virorum copula.

VI. Pour sa conduite politique, il fut et parut toujours être du meilleur parti, bien qu'il ne se mît jamais à la merci des tempêtes civiles. — Sur ces flots-là, pensait-il, on n'est pas plus maître de se gouverner que sur ceux d'une mer en furie. — Son crédit et son grade lui ouvraient toute grande la porte des honneurs : il n'en demanda aucun. Pourquoi ? C'est qu'on n'y arrivait plus par la route suivie chez nos ancêtres; c'est qu'au milieu de tant de largesses prodiguées pour acheter les votes, et dans cette corruption des mœurs romaines, les emplois ne pouvaient ni s'obtenir légalement ni s'exercer sans péril, pour peu qu'on fût ami de son pays. Jamais il ne parut aux ventes de biens confisqués. Il n'entra dans aucune affaire, soit comme intéressé, soit comme répondant. Nul ne fut accusé par lui, ou seulement avec son adhésion. On ne le vit pas une seule fois recourir à la justice pour affaire personnelle, et il n'eut rien à démêler avec les tribunaux. Nombre de fois, des fonctions lui furent déférées près des consuls et des préteurs : il les accepta, mais n'accompagna pas ces dignitaires dans leurs gouvernements. Content de l'honneur, il négligeait le profit. Il ne voulut pas même suivre en Asie Q. Cicéron, avec le titre de son lieutenant qu'il dépendait de lui d'obtenir. Il ne jugeait pas séant,

VI. In republica ita est versatus, ut semper optimarum partium et esset et existimaretur; neque tamen se civilibus fluctibus committeret, quod non magis eos in sua potestate existimabat esse, qui se iis dedissent, quam qui maritimis jactarentur. Honores non petiit, quum ei paterent propter vel gratiam vel dignitatem, quod neque peti more majorum, neque capi possent conservatis legibus, in tam effusis ambitus largitionibus, neque geri e republica sine periculo, corruptis civitatis moribus. Ad hastam publicam nunquam accessit. Nullius rei neque præs, neque manceps factus est. Neminem neque suo nomine, neque subscribens, accusavit. In jus de sua re nunquam iit; judicium nullum habuit. Multorum consulum prætorumque præfecturas delatas sic accepit, ut neminem in provinciam sit secutus, honore fuerit contentus, rei familiaris despexerit fructum. Qui ne cum Q. quidem Cicerone voluerit ire in Asiam, quum apud

après avoir refusé la préture, de se montrer à la suite d'un préteur. C'était prendre soin à la fois et de son honneur et de son repos, puisqu'il évitait par là jusqu'à l'ombre du soupçon. C'était aussi doubler le prix de son attachement aux yeux de ses amis, qui le voyaient donner tout au plaisir d'obliger, rien à la crainte ou à l'espérance.

VII. Survint la guerre civile de César, lorsqu'Atticus avait environ soixante ans. C'est l'âge où l'on est exempt de porter les armes. Usant de ce bénéfice, Atticus ne bougea point de Rome. Tout ce qui était nécessaire à ses amis partant pour le camp de Pompée, il le leur fournit de son bien. Lui-même ne l'alla pas joindre, et Pompée ne lui en voulut point. Atticus n'était pas son obligé, en effet; il n'était pas vis-à-vis de lui dans la position des autres qui lui devaient ou des honneurs ou des richesses et qui furent forcés de choisir entre deux partis : suivre ses drapeaux sans en avoir la moindre envie, ou l'offenser mortellement en restant chez eux. Quant à César, il prit tout à fait en gré la neutralité d'Atticus, et lorsque, après sa victoire, ses lettres impérieuses frappaient les particuliers de contributions en argent, il évita de le tourmenter et alla même jusqu'à

eum legati locum obtinere posset. Non enim decere se arbitrabatur, quum præturam gerere noluisset, asseclam esse prætoris. Qua in re non solum dignitati serviebat, sed etiam tranquillitati, quum suspiciones quoque vitaret criminum. Quo fiebat, ut ejus observantia omnibus esset carior, quum eam officio, non timori neque spei tribui viderent.

VII. Incidit cæsarianum civile bellum, quum haberet annos circiter sexaginta. Usus est ætatis vacatione, neque se quoquam movit ex Urbe. Quæ amicis suis opus fuerant ad Pompeium proficiscentibus, omnia ex sua re familiari dedit. Ipsum Pompeium non junctum non offendit : nullum enim ab eo habebat ornamentum, ut cæteri, qui per eum aut honores, aut divitias ceperant; quorum partim invitissimi castra sunt secuti, partim summa cum ejus offensione domi remanserunt. Attici autem quies tantopere Cæsari fuit grata, ut victor, quum privatis pecunias per epistolas imperaret, huic non solum molestus non fuerit,

lui renvoyer, du camp de Pompée, son neveu et Q. Cicéron. Ainsi Atticus n'eut besoin, pour échapper à ces nouveaux périls, que de persévérer dans son vieux plan de conduite.

VIII. Suivons les événements. César avait péri. Les destinées de la république semblaient entre les mains des deux Brutus et de Cassius, et Rome tout entière paraissait faire cause commune avec eux. Dans ces circonstances, l'intimité d'Atticus, c'est-à-dire d'un vieillard, fut plus recherchée de M. Brutus que celle de n'importe quel jeune homme de son âge : ce n'était pas seulement son principal conseil; c'était sa plus habituelle société. On avait conçu le projet de faire fonder par les chevaliers romains une caisse particulière pour les meurtriers de César. Le moyen de réussir était, pensait-on, d'amener les principaux de l'ordre à verser leur contingent. C. Flavius, un des intimes de Brutus, invita donc Atticus à donner l'exemple. Mais il s'adressait à un homme qui n'entendait pas mêler aux services de l'amitié l'esprit de faction et qui s'éloignait par principe de tout ce qui ressemblait à une affaire de parti. — « Si je puis en quelque chose être utile à Brutus, répondit-il, qu'il use de mon bien : tout est à lui. Quant à en venir sur ce point

sed etiam sororis filium et Q. Ciceronem ex Pompeii castris concesserit. Sic vetere instituto vitæ effugit nova pericula.

VIII. Secutum est illud. Occiso Cæsare, quum respublica penes Brutos videretur esse et Cassium, ac tota civitas se ad eos convertisse videretur, sic M. Bruto usus est, ut nullo ille adolescens æquali familiarius, quam hoc sene, neque solum eum principem consilii haberet, sed etiam in convictu. Excogitatum est a quibusdam, ut privatum ærarium Cæsaris interfectoribus ab equitibus romanis constitueretur. Id facile effici posse arbitrati sunt, si et principes illius ordinis pecunias contulissent. Itaque appellatus est a C. Flavio, Bruti familiari, Atticus, ut ejus rei princeps esse voluisset. At ille, qui officia amicis præstanda sine factione existimaret, semperque a talibus se consiliis removisset, respondit, si quid Brutus de suis facultatibus uti voluisset, usurum, quantum eæ paterentur; se neque cum quoquam de ea re collocuturum, neque co-

à des conciliabules ou à des associations avec qui que ce soit, c'est ce que je ne ferai jamais. » — Et le groupe qui se formait fut dissous par ce seul refus. Peu après, la chance commença de tourner en faveur d'Antoine. Par suite des circonstances, et bien que n'espérant rien des provinces dont les consuls les avaient faits gouverneurs pour la forme, Brutus et Cassius s'exilèrent. Quand leur cause prospérait, Atticus s'était refusé à une contribution collective. Dès que Brutus fut abattu et réduit à quitter l'Italie, il lui envoya un présent de cent mille sesterces. Le même Brutus étant passé en Épire, il lui en fit tenir encore trois cent mille, malgré la distance, et il ne flatta pas plus Antoine dans sa puissance qu'il n'abandonna les autres dans leur détresse.

IX. Vint ensuite la guerre de Modène. Dirai-je que, dans ces conjonctures, Atticus fut prudent? Ce serait un mince éloge pour un homme qui se montra plutôt divin : car de quel autre mot nommer cette bonté naturelle, infatigable, que ne saurait ébranler ni diminuer aucune péripétie du sort? Déclaré ennemi public, Antoine avait quitté l'Italie, et sa position semblait désespérée. Ses ennemis étaient tout-puissants et en grand nombre. A eux venaient se joindre les déserteurs des causes perdues, les zélés

iturum. Sic ille consensionis globus hujus unius dissensione disjectus est. Neque multo post superior esse cœpit Antonius; ita ut Brutus et Cassius, provinciarum, quæ iis dicis causa datæ erant a consulibus, desperatis rebus, in exsilium proficiscerentur. Atticus, qui pecuniam simul cum cæteris conferre noluerat florenti illi parti, abjecto Bruto, Italiaque cedenti, sestertium centum millia muneri misit; eidem in Epiro absens trecenta jussit dari: neque eo magis potenti adulatus est Antonio, neque desperatos reliquit.

IX. Secutum est bellum gestum apud Mutinam. In quo si tantum eum prudentem dicam, minus, quam debeam, prædicem, quum ille potius divinus fuerit, si divinatio appellanda est perpetua naturalis bonitas, quæ nullis casibus neque agitur, neque minuitur. Hostis Antonius judicatus Italia cesserat; spes restituendi nulla erat. Non solum ejus inimici, qui tum erant potentissimi et plurimi, sed etiam qui adversariis ejus se dabant, et in eo lædendo se aliquam

infirmité, mener sur un char à deux chevaux et donnait son opinion sans en descendre. Et nul ne voyait là une marque d'orgueil : car jamais ne sortit de sa bouche mot arrogant ou vaniteux. Entendait-il publier ses louanges, il se contentait de dire : « Quelles actions de grâces n'ai-je point à rendre aux dieux, pour m'avoir choisi de préférence à tout autre, quand ils ont voulu régénérer la Sicile ! » — C'était sa conviction, en effet, que rien dans les choses humaines ne s'accomplit sans la volonté divine. Aussi avait-il dédié, dans sa maison même, un petit sanctuaire à la Providence, et ce lieu était de sa part l'objet du culte le plus fervent.

V. Aux excellentes qualités de Timoléon vinrent s'ajouter des circonstances singulières. Ses grandes batailles furent toutes livrées le jour anniversaire de sa naissance, qui devint ainsi une fête pour la Sicile entière. Un certain Lamestius, emporté de caractère et mauvais cœur, voulait l'assigner à comparaître en justice, disant qu'il entendait user du droit que la loi lui donnait. La foule accourut et employa la force pour réprimer l'insolent. Mais Timoléon conjura les citoyens de ne le point violenter. — « Je n'ai affronté, dit-il, tant de travaux et de dangers que pour assurer ce

vectus jumentis junctis, atque ita de vehiculo, quæ videbantur, dicebat. Neque hoc illi quisquam tribuebat superbiæ : nihil enim unquam neque insolens, neque gloriosum, ex ore ejus exiit. Qui quidem, quum suas laudes audiret prædicari, nunquam aliud dixit, quam se in ea re maximas diis gratias agere atque habere, quod, quum Siciliam recreare constituissent, tum se potissimum ducem esse voluissent. Nihil enim rerum humanarum sine deorum numine geri putabat. Itaque suæ domi sacellum Αὐτοματίας constituerat, idque sanctissime colebat.

V. Ad hanc hominis excellentem bonitatem mirabiles accesserunt casus. Nam prælia maxima natali die suo fecit omnia; quo factum est, ut ejusdem natalem festum haberet universa Sicilia. Huic quidam Lamestius, homo petulans et ingratus, vadimonium quum vellet imponere, quod cum illo se lege agere diceret, et complures concurrissent, qui procacitatem hominis manibus coercere conarentur, Timoleon oravit omnes, ne id facerent : namque, id ut Lamestio cæterisque liceret, se maximos labores summaque adiisse pericula; hanc enim spe-

droit et à Lamestius et aux autres. La liberté se reconnaît au pouvoir qu'a chacun d'invoquer la loi quand et comme il veut. » — Un autre individu, nommé Déménète, de même humeur que Lamestius, s'était mis, en pleine assemblée du peuple, à dénigrer Timoléon et à invectiver contre lui. — « Qu'est-ce que j'ai toujours demandé aux dieux? dit alors Timoléon : le droit pour le premier venu de s'exprimer impunément sur n'importe qui. Cette liberté, les Syracusains en jouissent enfin. Le plus cher de mes vœux est donc exaucé. » — Lorsqu'il eut cessé de vivre, la république fit les frais de ses funérailles, et la sépulture lui fut donnée, en présence de toute la Sicile, dans le gymnase qui porte le nom de Timoléontéum.

ciem libertatis esse, si omnibus, quod quisque vellet, legibus experiri liceret. Idem, quum quidam Lamestii similis, nomine Demænetus, in concione populi de rebus gestis ejus detrahere cœpisset, ac nonnulla inveheretur in Timoleonta, dixit, nunc demum se voti esse damnatum : namque hoc a diis immortalibus semper precatum, ut talem libertatem restituerent Syracusanis, in qua cuivis liceret, de quo vellet, impune dicere. Hic, quum diem supremum obiisset, publice a Syracusanis in gymnasio, quod Timoleonteum appellatur, tota celebrante Sicilia, sepultus est.

XXI

DES ROIS

CHAP. I. Rois de Sparte, n'en ayant que le titre, non le pouvoir. Les plus éminents des rois de Perse. — II. Rois de Macédoine qui se sont illustrés. La Sicile n'a qu'un roi vraiment célèbre. — III. Les lieutenants d'Alexandre devenus rois.

I. Tels sont, à peu près, les capitaines grecs que nous avons jugés dignes de mémoire. Restent les rois, que nous n'avons pas voulu aborder, attendu qu'il n'est pas un d'eux qui n'ait son histoire à part. Leur nombre est assez limité, d'ailleurs; et, quant au Lacédémonien Agésilas, il n'a été roi que de nom, comme tous les souverains de Sparte. Parmi ceux qui au titre ont joint le pou-

XXI

DE REGIBUS

CAP. I. Spartani reges nomine tales, non potestate. Excellentissimi Persarum reges. — II. Macedonum reges clariores. Unus rex Siciliæ vere illustris. — III. Reges ex Alexandri amicis.

I. Hi fere fuerunt Græciæ gentis duces, qui memoria digni videbantur, præter reges : namque eos attingere noluimus, quod omnium res gestæ separatim sunt relatæ. Neque tamen hi admodum sunt multi. Lacedæmonius autem Agesilaus, nomine, non potestate, fuit rex; sicut cæteri Spartani. Ex his vero, qui

voir, les plus considérables, à notre gré, furent, chez les Perses, Cyrus et Darius, fils d'Hystaspe. Tous deux s'élevèrent d'une condition privée jusqu'au trône par leur mérite personnel. Le premier périt dans un combat contre les Massagètes; l'autre mourut de vieillesse. Mentionnons encore trois princes de la même nation, Xerxès et les deux Artaxerxès, Macrochir et Mnémon. Ce qui a rendu Xerxès fameux, c'est d'avoir attaqué la Grèce par terre et par mer avec les plus grandes armées qu'on eût vues de mémoire d'homme. La principale gloire de Macrochir lui vint de la majesté de sa taille et de la beauté de ses proportions, qu'il rehaussait par une incomparable bravoure. Au fait des armes, nul Perse ne l'égalait. Mnémon, lui, tira son prestige et sa renommée de la droiture de son caractère. Un crime de sa mère l'avait privé de sa femme. La piété filiale fut assez forte pour lui faire surmonter sa douleur. Les deux Artaxerxès moururent de maladie. Xerxès fut assassiné par un de ses officiers nommé Artaban.

II. La Macédoine a deux rois qui, en fait de gloire, ont laissé bien loin tous les autres : c'est Philippe, fils d'Amyntas, et Alexandre le Grand. Ce dernier finit à Babylone, emporté par

dominatum imperio tenuerunt, excellentissimi fuerunt, ut nos judicamus, Persarum Cyrus, et Darius, Hystaspis filius; quorum uterque privatus virtute regnum est adeptus. Prior horum apud Massagetas in prælio cecidit; Darius senectute diem obiit supremum. Tres sunt præterea ejusdem generis, Xerxes, et duo Artaxerxes, Macrochir et Mnemon. Xerxi maxime est illustre, quod maximis post hominum memoriam exercitibus terra marique bellum intulit Græciæ. At Macrochir præcipuam habet laudem amplissimæ pulcherrimæque corporis formæ, quam incredibili ornavit virtute belli : namque illo Perses nemo fuit manu fortior. Mnemon autem justitiæ fama floruit : nam, quum matris suæ scelere amisisset uxorem, tantum indulsit dolori, ut eum pietas vinceret. Ex his duo eodem nomine morbo naturæ debitum reddiderunt, tertius ab Artabano præfecto ferro interemptus est.

II. Ex Macedonum autem genere duo multo cæteros antecesserunt rerum gestarum gloria, Philippus, Amyntæ filius, et Alexander Magnus. Horum alter

une maladie. Philippe, venu à Égée pour voir les jeux, fut tué près du théâtre par Pausanias. L'Épire n'a qu'un roi remarquable, Pyrrhus, qui combattit les Romains et périt atteint d'une pierre au siége d'Argos, dans le Péloponèse. La Sicile n'en compte également qu'un, Denys l'Ancien. Ce fut un prince brave de sa personne et habile homme de guerre, et, ce qui ne se voit pas communément chez un tyran, nullement adonné à la débauche, au luxe, à l'avarice. A bien dire, il n'eut qu'une passion, la jalousie du pouvoir. Régner seul et toujours, voilà ce qu'il voulait et ce qui le rendit cruel. Occupé à se rendre inexpugnable dans sa tyrannie, au moindre soupçon qu'on voulût y faire brèche, il n'y avait tête qu'il épargnât. Arrivé là par son courage, il s'y maintint avec un singulier bonheur et mourut à plus de soixante ans au milieu d'un royaume en pleine prospérité. Dans un si long espace de temps, et bien qu'il eût des enfants de trois femmes et quantité de petit-fils, il n'avait pas vu les funérailles d'un seul rejeton de sa maison.

III. De grands rois, on en trouve encore parmi les lieutenants d'Alexandre, qui, après lui, se proclamèrent souverains. De ce nombre furent Antigone et son fils Démétrius, Lysimaque,

Babylone morbo consumptus; Philippus Ægis a Pausania, quum spectatum ludos iret, juxta theatrum occisus est. Unus Epirotes, Pyrrhus, qui cum populo romano bellavit : is quum Argos oppidum oppugnaret in Peloponneso, lapide ictus interiit. Unus item Siculus, Dionysius prior. Nam et manu fortis, et belli peritus fuit, et, id quod in tyranno non facile reperitur, minime libidinosus, non luxuriosus, non avarus, nullius rei denique cupidus, nisi singularis perpetuique imperii; ob eamque rem crudelis: nam, dum id studuit munire, nullius pepercit vitæ, quem ejus insidiatorem putaret. Hic quum virtute tyrannidem sibi peperisset, magna retinuit felicitate; majorque annos sexaginta natus, decessit florente regno. Neque in tam multis annis cujusquam ex sua stirpe funus vidit, quum ex tribus uxoribus liberos procreasset, multique ei nati essent nepotes.

III. Fuerunt præterea magni reges ex amicis Alexandri Magni, qui post obitum ejus imperia ceperunt. In his Antigonus, et hujus filius Demetrius; Lysi-

Séleucus et Ptolémée. Antigone fut tué dans une bataille contre Séleucus et Lysimaque, et Lysimaque périt de la même façon en combattant Séleucus, car, d'alliés, ils devinrent ennemis. Démétrius donna sa fille en mariage à Séleucus, arrangement qui fut impuissant à cimenter leur union et qui n'empêcha pas le beau-père d'être fait prisonnier de guerre et de mourir de maladie dans les fers de son gendre. Bientôt après, Séleucus périt à son tour par la trahison de Ptolémée Céraunus qu'il avait accueilli quand son père venait de le chasser d'Alexandrie et de le réduire à mendier une assistance étrangère. Ptolémée lui-même, après s'être démis du pouvoir en faveur de son fils, fut tué par lui, dit-on, pour toute reconnaissance. Nous croyons en avoir assez dit sur les rois. Mais peut-être nous saura-t-on gré de ne point omettre dans notre galerie Amilcar et Annibal, les deux âmes les mieux trempées, les deux plus grands hommes de guerre incontestablement que l'Afrique ait jamais produits.

machus, Seleucus, Ptolemæus. Ex his Antigonus, quum adversus Seleucum Lysimachumque dimicaret, in prælio occisus est. Pari letho affectus est Lysimachus a Seleuco : nam, societate dissoluta, bellum inter se gesserunt. At Demetrius, quum filiam suam Seleuco in matrimonium dedisset, neque eo magis fida inter eos amicitia manere potuisset, captus bello, in custodia socer generi periit morbo. Neque ita multo post Seleucus a Ptolemæo Cerauno dolo interfectus est, quem ille, a patre expulsum Alexandria, alienarum opum indigentem, receperat. Ipse autem Ptolemæus, quum vivus filio regnum tradidisset, ab illo eodem vita privatus dicitur. De quibus quoniam satis dictum putamus, non incommodum videtur non præterire Hamilcarem et Hannibalem; quos et animi magnitudine, et calliditate, omnes in Africa natos præstitisse constat.

XXII

AMILCAR

CHAP. I. Amilcar défend la ville d'Éryx. Sa fermeté procure la paix à sa patrie. — II. Il repousse des murs de Carthage les soldats mercenaires et rend le calme à toute l'Afrique. — III. Il mène son fils Annibal en Espagne. Asdrubal devient son gendre et son successeur dans le commandement. — IV. Amilcar est tué en Espagne dans une bataille contre les Vettons.

I. Amilcar, surnommé Barcas, était fils d'Annibal et Carthaginois. Il fit ses débuts dans la première guerre punique, mais vers la fin, et commanda, tout jeune encore, l'armée de Sicile. Avant lui, les Carthaginois étaient malmenés sur terre et sur mer. Dès qu'il y fut, tout changea de face. On ne le vit pas une

XXII

HAMILCAR

CAP. I. Hamilcar Erycem defendit. Pacem constantia sua patriæ conciliat. — II. Remotis a Carthagine militibus mercenariis, otium toti Africæ restituit. — III. Filium suum Hannibalem in Hispaniam ducit. Hasdrubal ejus gener, et in imperio successor. — IV. In Hispania prælio adversus Vettones cadit.

I. Hamilcar, Hannibalis filius, cognomine Barcas, Carthaginiensis, primo pœnico bello, sed temporibus extremis, admodum adolescentulus in Sicilia præesse cœpit exercitui. Quum ante ejus adventum et mari et terra male res gererentur Carthaginiensium, ipse, ubi affuit, nunquam hosti cessit, neque lo-

seule fois ou reculer, ou se laisser entamer par l'ennemi. Souvent, au contraire, il saisit l'instant d'attaquer et maintint toujours la supériorité de ses armes. Pour couronner cette suite d'avantages, et lorsqu'en Sicile les Carthaginois avaient à peu près tout perdu, il fit, à Éryx, une si belle défense et préserva cette ville si habilement, qu'on n'y voyait pas trace de guerre. Cependant, les Carthaginois, dont la flotte venait d'être battue près des îles Égates par le consul romain Caïus Lutatius, se résolurent à cesser les hostilités et s'en remirent à la décision d'Amilcar pour les conditions du traité. Amilcar était bouillant de courage; il ne respirait que la guerre, et se résigna néanmoins à négocier la paix. Il voyait trop que sa patrie épuisée ne pouvait soutenir plus longtemps une lutte désastreuse. Mais quelle pensée roulait dans son âme en ce moment même? C'était, pour peu que Carthage se relevât, de renouveler la guerre, de se ruer sur les Romains, de les prendre corps à corps, jusqu'à ce qu'ils fussent une bonne fois ou vainqueurs ou écrasés. Telles étaient les intentions du plénipotentiaire dans l'instant qu'il concluait la paix. Et jamais ne se vit fierté semblable à la sienne. Catulus ne voulait traiter qu'à une condition, c'est que lui et toute la garnison d'Éryx déposeraient les armes avant de quitter la Sicile.

cum nocendi dedit; sæpeque contrario, occasione data, lacessivit, semperque superior discessit: quo facto, quum pæne omnia in Sicilia Pœni amisissent, ille Erycem sic defendit, ut bellum eo loco gestum non videretur. Interim Carthaginienses, classe apud insulas Ægates a C. Lutatio consule Romanorum superati, statuerunt belli finem facere, eamque rem arbitrio permiserunt Hamilcaris. Ille, etsi flagrabat bellandi cupiditate, tamen paci serviendum putavit; quod patriam, exhaustam sumptibus, diutius calamitatem belli ferre non posse intelligebat: sed ita, ut statim mente agitaret, si paulum modo res essent refectæ, bellum renovare, Romanosque armis persequi, donicum aut certe vicissent, aut victi manus dedissent. Hoc consilio pacem conciliavit: in qua tanta fuit ferocia, ut, quum Catulus negaret, se bellum compositurum, nisi ille cum suis, qui Erycem tenuerant, armis relictis, Sicilia decederent; succumbente patria, ipse, peritu-

Mais, malgré l'abaissement de Carthage, il protesta qu'il périrait plutôt que de rentrer dans ses foyers avec cette honte au front. — « Je n'aurai pas la lâcheté, dit-il, de livrer à l'ennemi les armes que la patrie m'a données pour le combattre. » — Devant cette héroïque obstination, Catulus dut céder.

II. Revenu à Carthage, Amilcar trouva un état de choses tout différent de ce qu'il imaginait. Les revers extérieurs, qui duraient depuis tant d'années, y avaient fait éclater une guerre intestine, et jamais, si ce n'est lors de sa destruction totale, cette ville ne fut en telle extrémité. Ce sont d'abord les mercenaires, ayant servi contre les Romains, qui se mutinent au nombre de vingt mille hommes. Ils soulèvent toute l'Afrique et viennent même assiéger Carthage. Qu'on juge de l'excès des calamités et de la terreur : les Carthaginois implorent les Romains et les Romains les secourent. A la fin, presque réduits au désespoir, ils nomment Amilcar général. Son épée repousse les ennemis loin des murailles, quoiqu'ils fussent alors plus de cent mille sous les armes; puis, il les poursuit, les emprisonne dans des défilés où la faim en tue plus que le fer, soumet de nouveau à sa patrie toutes les villes révoltées, Utique entre autres et Hippone, les

rum se potius, dixerit, quam cum tanto flagitio domum rediret : non enim suæ esse virtutis, arma, a patria accepta adversus hostes, adversariis tradere. Hujus pertinaciæ cessit Catulus.

II. At ille, ut Carthaginem venit, multo aliter, ac sperabat, rempublicam se habentem cognovit : namque diuturnitate externi mali tantum exarsit intestinum bellum, ut nunquam pari periculo fuerit Carthago, nisi quum deleta est. Primo mercenarii milites, qui adversus Romanos fuerant, desciverunt : quorum numerus erat viginti millium. Hi totam abalienarunt Africam, ipsam Carthaginem oppugnarunt. Quibus malis adeo sunt Pœni perterriti, ut etiam auxilia a Romanis petiverint, eaque impetrarint. Sed extremo, quum prope jam ad desperationem pervenissent, Hamilcarem imperatorem fecerunt. Is non solum hostes a muris Carthaginis removit, quum amplius centum millia facta essent armatorum; sed etiam eo compulit, ut locorum angustiis clausi plures fame, quam ferro, interirent; omnia oppida abalienata, in his Uticam atque Hipponem, valentissima

celle du peuple et celle des grands. La seconde comptait dans ses rangs Phocion et Démétrius de Phalère. Chacune s'appuyait sur un protecteur macédonien. Le parti populaire tenait pour Polysperchon, l'aristocratie pour Cassandre. Vient un moment où ce dernier est chassé de la Macédoine par son rival. Aussitôt le peuple profite de son avantage. Les chefs du parti contraire, entre autres Phocion et Démétrius de Phalère, sont condamnés à mort et forcés de fuir. Le peuple envoie en même temps des députés à Polysperchon pour solliciter de lui la ratification des décrets rendus. Phocion va en Macédoine de son côté. A peine arrivé, il reçoit ordre de plaider sa cause devant le roi Philippe, ou, pour mieux dire, devant Polysperchon, souverain de fait pour le moment. Là, sur la déposition d'Agnonide, qui l'accuse d'avoir livré le Pirée à Nicanor, il est jeté en prison par sentence du conseil, puis reconduit à Athènes pour y être jugé conformément aux lois.

IV. Son grand âge ne lui laissait pas la force de marcher; on le transportait sur un chariot. Dès qu'il parut, grand concours de peuple. Les uns se rappelaient ses jours de gloire et se sentaient pris de compassion pour sa vieillesse. Mais la plupart étaient

agebat, altera optimatum; in hac erat Phocion et Demetrius Phalereus. Harum utraque Macedonum patrociniis nitebatur. Nam populares Polysperchonti favebant : optimates cum Cassandro sentiebant. Interim a Polysperchonte Cassander Macedonia pulsus est. Quo facto populus superior factus statim duces adversariæ factionis capitis damnatos patria pepulit, in his Phocionem et Demetrium Phalereum; deque ea re legatos ad Polysperchontem misit, qui ab eo peterent, ut sua decreta confirmaret. Huc eodem profectus est Phocion. Quo ut venit, causam, apud Philippum regem verbo, re ipsa quidem apud Polysperchontem, jussus est dicere : namque is tum regis rebus præerat. Hic ab Agnonide accusatus, quod Piræeum Nicanori prodidisset, ex consilii sententia in custodiam conjectus, Athenas deductus est, ut ibi de eo legibus fieret judicium.

IV. Huc ubi perventum est, quum propter ætatem pedibus jam non valeret, vehiculoque portaretur, magni concursus sunt facti, quum alii, reminiscentes veteris famæ, ætatis misererentur; plurimi vero ira exacuerentur, propter pro-

exaspérés contre l'homme suspect d'avoir livré le Pirée et devenu, sur la fin de sa vie, hostile aux intérêts populaires. Là était le grand grief. Aussi n'eut-il pas même la liberté de parler et de se défendre. On se hâta de remplir quelques formalités prescrites par la loi; en un clin d'œil il fut jugé, condamné, et remis aux onze magistrats à qui, chez les Athéniens, on livre les criminels d'État pour l'application de la peine. Comme on le menait à la mort, Emphylète, un de ses amis, se trouva sur son passage et lui dit en pleurant : « Oh! quelle indignité, Phocion! — Pas imprévue, du moins, répliqua le condamné, c'est la fin ordinaire des grands hommes d'Athènes. » — Si forte était contre lui la haine de la multitude, que nul citoyen de condition libre n'osa l'ensevelir. Il fallut que des esclaves lui rendissent ce dernier office.

ditionis suspicionem Piræei, maximeque, quod adversus populi commoda in senectute steterat. Qua de re ne perorandi quidem ei data est facultas, et dicendi causam. Inde judicio, legitimis quibusdam confectis, damnatus, traditus est undecim viris, quibus ad supplicium, more Atheniensium, publice damnati tradi solent. Hic quum ad mortem duceretur, obvius ei fuit Emphyletus, quo familiariter fuerat usus. Is quum lacrymans dixisset : « O quam indigna perpeteris, Phocion! » huic ille : « At non inopinata, inquit; hunc enim exitum plerique clari viri habuerunt athenienses. » In hoc tantum fuit odium multitudinis, ut nemo ausus sit eum liber sepelire : itaque a servis sepultus est.

XX

TIMOLÉON

CHAP. I. Timoléon, libérateur de sa patrie, abat la tyrannie dans la personne de son frère. — II. Il chasse Denys de la Sicile et le relègue à Corinthe. Sa victoire sur Icétas. Défaite des Carthaginois. Mamercus prisonnier. — III. La tranquillité une fois rendue à la Sicile, Timoléon abdique le pouvoir. — IV. Il perd la vue et n'en continue pas moins de servir l'État par ses conseils. — V. Quelques traits de sa modération. Sa mort et ses funérailles.

I. Timoléon était Corinthien. Grand homme sans contredit et unanimement reconnu pour tel, il fit ce que je ne sache pas qu'autre que lui ait fait : il affranchit de la tyrannie sa cité natale, délivra également Syracuse qu'il vint secourir et sur qui

XX

TIMOLEON

CAP. I. Timoleon, patria liberata, tyrannum tollit fratrem. — II. Dionysium, Sicilia depulsum, Corinthum mittit. Icetam superat. Pœnos fundit. Mamercum capit. — III. Instauratis insulæ rebus, imperium deponit. — IV. Oculis captus, reipublicæ consulit. — V. Patientiæ ejus exempla. Funus.

I. Timoleon, Corinthius. Sine dubio magnus omnium judicio hic vir exstitit : namque huic uni contigit, quod nescio an ulli, ut et patriam, in qua erat natus, oppressam a tyranno liberaret, et a Syracusis, quibus auxilio erat missus,

pesait une servitude invétérée, rendit enfin par sa présence à la Sicile entière, désolée depuis longues années par la guerre et l'oppression des Barbares, une félicité qu'elle ne connaissait plus. Mais, pour en arriver là, il lui fallut passer par toutes les vicissitudes de la fortune, et, ce qui est tenu pour bien rare, il porta la prospérité avec plus de sagesse encore que les revers. Son frère Timophane, élu général par les Corinthiens, s'était servi des soldats mercenaires pour s'emparer de la royauté. Il ne tenait qu'à Timoléon de la partager avec lui; mais la complicité d'un tel crime lui fit horreur. La liberté de ses concitoyens lui parut plus précieuse que la vie même de son frère, et il aima mieux obéir aux lois de sa patrie que lui dicter les siennes. Or donc, il se décide à sacrifier le frère dans l'usurpateur, et se concerte, à ce sujet, avec un aruspice et avec un autre homme, leur allié, à Timophane et à lui, le mari de leur sœur. Personnellement, il ne porte point la main sur la victime et ne veut pas même voir couler le sang fraternel. Pendant la terrible exécution, il se tient à distance, veillant à ce qu'aucun satellite du tyran ne lui vienne en aide. Ce glorieux forfait partagea l'opinion. Plusieurs n'y voyaient qu'un outrage fait à la nature et dénigraient par envie l'héroïsme

inveteratam servitutem depelleret, totamque Siciliam, multos annos bello vexatam, a Barbarisque oppressam, suo adventu in pristinum restitueret. Sed in his rebus non simplici fortuna conflictatus est, et, id quod difficilius putatur, multo sapientius tulit secundam, quam adversam fortunam. Nam, quum frater ejus Timophanes, dux a Corinthiis delectus, tyrannidem per milites mercenarios occupasset, particepsque regni posset esse, tantum abfuit a societate sceleris, ut antetulerit suorum civium libertatem fratris saluti, et patriæ parere legibus, quam imperare, satius duxerit. Hac mente per haruspicem, communemque affinem, cui soror, ex eisdem parentibus nata, nupta erat, fratrem tyrannum interficiendum curavit. Ipse non modo manus non attulit, sed ne aspicere quidem fraternum sanguinem voluit : nam, dum res conficeretur, procul in præsidio fuit, ne quis satelles posset succurrere. Hoc præclarissimum ejus facinus non pari modo probatum est ab omnibus : nonnulli enim læsam ab eo pietatem pu-

d'un tel acte. Depuis ce jour, la mère de Timoléon refusa de l'admettre sous son toit, et jamais elle ne l'apercevait sans le maudire et sans l'apostropher des noms d'impie et de fratricide. Il en fut si profondément affecté qu'il voulut plus d'une fois mettre fin à ses jours et fuir dans la mort l'aspect de l'ingrate humanité.

II. Sur ces entrefaites, Dion est tué à Syracuse, et Denys y rentre et recouvre le pouvoir. Ses ennemis, pour soutenir la lutte, requièrent des Corinthiens du secours et un général. On leur envoie Timoléon qui, avec un bonheur incroyable, chasse Denys de toute la Sicile. Rien ne lui eût été plus aisé que de le tuer : il ne le voulut pas et le fit arriver en sûreté à Corinthe. Les deux Denys avaient souvent employé leur puissance à rendre service aux Corinthiens. Timoléon laissa vivre le vaincu en souvenir de ses bons offices. La plus belle victoire, d'ailleurs, selon lui, était celle où la clémence prend le pas sur la cruauté. Il n'était pas fâché non plus que chacun pût voir l'homme tombé d'un si haut faîte, et non pas seulement apprendre sa chute, mais en mesurer de l'œil la profondeur. Denys une fois déporté, il fit la guerre à Icétas qui avait pris les armes contre ce prince. Sa révolte avait eu pour mobile, non la haine du tyran, mais l'ambition. La

tabant, et invidia laudem virtutis obterebant. Mater vero, post id factum, neque domum ad se filium admisit, neque aspexit, quin eum fratricidam impiumque detestans compellaret. Quibus rebus ille adeo est commotus, ut nonnunquam vitæ finem facere voluerit, atque ex ingratorum hominum conspectu morte decedere.

II. Interim Dione Syracusis interfecto, Dionysius rursus Syracusarum potitus est : cujus adversarii opem a Corinthiis petierunt, ducemque, quo in bello uterentur, postularunt. Huc Timoleon missus incredibili felicitate Dionysium tota Sicilia depulit; quum interficere posset, noluit; tutoque ut Corinthum perveniret, effecit : quod utrorumque Dionysiorum opibus Corinthii sæpe adjuti fuerant, cujus benignitatis memoriam volebat exstare; eamque præclaram victoriam ducebat, in qua plus esset clementiæ, quam crudelitatis; postremo, ut non solum auribus acciperetur, sed etiam oculis cerneretur, quem, et ex quanto regno, ad quam fortunam detrusisset. Post Dionysii decessum, cum Iceta bellavit, qui adversatus fuerat Dionysio : quem non odio tyrannidis dissensisse, sed cupidi-

preuve, c'est qu'après l'expulsion de Denys il refusa de se démettre du commandement. Timoléon fit justice de ce prétendant, puis, il mit en fuite, sur les bords du fleuve Crimesse, une innombrable armée de Carthaginois et les réduisit à s'estimer heureux qu'on leur laissât l'Afrique, à eux depuis tant d'années en possession de la Sicile. Timoléon fit aussi prisonnier Mamercus, un capitaine italien, homme belliqueux et redoutable, venu en Sicile comme auxiliaire des tyrans.

III. Quand l'épée eut fait son œuvre, voyant que la longue durée de la guerre avait dépeuplé les campagnes et les villes elles-mêmes, Timoléon réunit d'abord tout ce qu'il put trouver de Siciliens et fit ensuite venir des colons de Corinthe, fondatrice de Syracuse. Il restitua aux anciens habitants leurs propriétés et distribua aux nouveaux les terres devenues désertes. Il releva les murailles des villes, répara les temples abandonnés, rendit aux différentes cités leurs lois et leur liberté, fit succéder, en un mot, aux ravages des guerres, un calme profond, universel, si bien que les premiers colonisateurs ne semblaient plus rien : le vrai fondateur des villes siciliennes, désormais c'était lui. La citadelle construite par Denys pour tenir Syracuse dans la dépendance et la ter-

tate, indicio fuit, quod ipse, expulso Dionysio, imperium dimittere noluit. Hoc superato, Timoleon maximas copias Carthaginiensium apud Crimessum flumen fugavit, ac satis habere coegit, si liceret Africam obtinere, qui jam complures annos possessionem Siciliæ tenebant. Cepit etiam Mamercum, italicum ducem, hominem bellicosum et potentem, qui tyrannos adjutum in Siciliam venerat.

III. Quibus rebus confectis, quum propter diuturnitatem belli non solum regiones, sed etiam urbes desertas videret, conquisivit, quos potuit, primum Siculos; deinde Corintho arcessivit colonos, quod ab his initio Syracusæ erant conditæ. Civibus veteribus sua restituit, novis bello vacuefactas possessiones divisit, urbium mœnia disjecta, fanaque deserta refecit, civitatibus leges libertatemque reddidit : ex maximo bello tantum otium totæ insulæ conciliavit, ut hic conditor urbium earum, non illi, qui initio deduxerant, videretur. Arcem Syracusis, quam munierat Dionysius ad urbem obsidendam, a fundamentis disje-

reur, il la rasa jusqu'aux fondations, fit démolir les autres boulevards de la tyrannie et prit à cœur d'effacer, autant que possible, tout vestige de servitude. Assez fort pour se proclamer roi en dépit des Siciliens, assez populaire pour être élu sans opposition, il aima mieux se faire chérir que de se faire craindre. Dès qu'il le put, il abdiqua le pouvoir et vécut simple particulier à Syracuse le reste de ses jours. Et ce n'était pas déjà une si mauvaise politique : ce que les autres rois sont par l'autorité seule, il le fut par l'amour des peuples. Nul honneur ne lui manqua, et, dans la suite, pas une question d'intérêt public ne se décidait à Syracuse, qu'on ne connût préalablement l'avis de Timoléon. Jamais celui d'un autre ne prévalut sur le sien, ou même ne le balança; et ce n'était pas seulement affection de la part des citoyens, c'était sagesse et intérêt bien entendu.

IV. Parvenu à un âge avancé, il perdit la vue, sans avoir été malade, et supporta ce malheur avec beaucoup de résignation. Jamais on ne l'entendit s'en plaindre et il n'en donna pas moins d'attention à ses affaires et à celles de l'État. Les jours où il y avait assemblée du peuple au théâtre, il s'y faisait, à cause de son

cit; cætera tyrannidis propugnacula demolitus est, deditque operam, ut quam minime multa vestigia servitutis manerent. Quum tantis esset opibus, ut etiam invitis imperare posset, tantum autem haberet amorem omnium Siculorum, u nullo recusante regnum obtineret, maluit se diligi, quam metui. Itaque, quum primum potuit, imperium deposuit, et privatus Syracusis, quod reliquum vitæ fuit, vixit. Neque vero id imperite fecit : nam, quod cæteri reges imperio potuerunt, hic benevolentia tenuit. Nullus honos huic defuit : neque postea res ulla Syracusis gesta est publice, de qua prius sit decretum, quam Timoleontis sententia cognita. Nullius unquam consilium non modo antelatum, sed ne comparatum quidem est : neque id magis benevolentia factum est, quam prudentia.

IV. Hic quum ætate jam provectus esset, sine ullo morbo lumina oculorum amisit; quam calamitatem ita moderate tulit, ut neque eum querentem quisquam audierit, neque eo minus privatis publicisque rebus interfuerit. Veniebat autem in theatrum, quum ibi concilium populi haberetur, propter valetudinem

ensuite en Apulie. Là, viennent à sa rencontre les deux consuls, C. Térentius Varron et L. Paulus Émilius : leurs armées sont détruites d'un seul coup. Paulus Émilius reste sur le terrain avec d'autres personnages consulaires, parmi lesquels C. Servilius Géminus, consul l'année précédente.

V. Ce grand coup frappé, Annibal marche sur Rome sans trouver d'obstacle, s'arrête sur les hauteurs voisines de la ville, y campe quelques jours, puis reprend le chemin de Capoue. Le dictateur romain Quintus Fabius Maximus, sur le territoire de Falerne, tente de lui barrer le passage. Enfermé dans des gorges étroites, Annibal parvient à se dégager nuitamment, sans aucun dommage, et à donner le change à Fabius, un rusé capitaine pourtant. La nuit venue, il prend quantité de jeunes bœufs, leur attache aux cornes des sarments qu'on allume, et les lance de tous côtés dans les ténèbres. Les Romains aperçoivent tout à coup ce spectacle étrange ; la frayeur les prend et pas un d'eux n'ose sortir des retranchements. Quelques jours seulement après s'être de la sorte tiré d'affaire, Annibal amène adroitement au combat le maître de la cavalerie M. Minucius Rufus, l'égal du dictateur en autorité, et le met en déroute. Il fait tomber et

pervenit. Ibi obviam ei venerunt duo consules, C. Terentius et L. Paulus Æmilius. Utriusque exercitus uno prælio fugavit : Paulum consulem occidit, et aliquot præterea consulares : in his Cn. Servilium Geminum, qui superiore anno fuerat consul.

V. Hac pugna pugnata, Romam profectus, nullo resistente, in propinquis urbis montibus moratus est. Quum aliquot ibi dies castra habuisset, et reverteretur Capuam, Q. Fabius Maximus, dictator romanus, in agro Falerno se ei objecit. Hic clausus locorum angustiis, noctu, sine ullo detrimento exercitus, se expedivit. Fabio, callidissimo imperatori, verba dedit : namque, obducta nocte, sarmenta in cornibus juvencorum deligata incendit, ejusque generis multitudinem magnam dispalatam immisit; quo repentino objectu viso, tantum terrorem injecit exercitui Romanorum, ut egredi extra vallum nemo sit ausus. Hanc post rem gestam non ita multis diebus, M. Minucium Rufum, magistrum equitum,

périr dans une embuscade en Lucanie, bien qu'éloigné lui-même du lieu de l'action, Tib. Sempronius Gracchus, consul pour la seconde fois. Autant en advient, près de Vénuse, à M. Claudius Marcellus, qui en était à son cinquième consulat. On n'aurait jamais fait d'énumérer toutes ces rencontres. Un mot suffit pour faire juger quel homme c'était et combien redoutable : personne, tant qu'il fut en Italie, ne lui résista en bataille rangée; personne, depuis la journée de Cannes, n'osa camper en plaine devant lui.

VI. Ce guerrier, cet invincible, fut rappelé pour défendre sa patrie et se trouva en face de P. Scipion, dont il avait défait le père, d'abord sur les rives du Rhône, puis sur celles du Pô et une troisième fois près de la Trébie. Carthage était à bout de ressources. Annibal lui-même dut souhaiter pour l'instant la fin de la guerre, afin de se mettre mieux en état de la recommencer. Une conférence eut lieu : mais on ne put s'entendre sur les conditions. Peu de jours après l'entrevue, on en vint aux mains près de Zama. Vaincu cette fois, Annibal ne met, chose incroyable, que deux jours et deux nuits pour gagner Adrumète, éloignée de Zama de trois cent mille pas environ. Dans cette fuite, les

pari ac dictatorem imperio, dolo productum in prælium, fugavit. Tib. Sempronium Gracchum, iterum consulem, in Lucanis absens in insidias inductum sustulit. M. Claudium Marcellum, quinquies consulem, apud Venusiam pari modo interfecit. Longum est enumerare prælia. Quare hoc unum satis erit dictum, ex quo intelligi possit, quantus ille fuerit. Quamdiu in Italia fuit, nemo ei in acie restitit; nemo adversus eum post cannensem pugnam in campo castra posuit.

VI. Hic invictus, patriam defensum revocatus, bellum gessit adversus P. Scipionem, filium ejus, quem ipse primum apud Rhodanum, iterum apud Padum, tertio apud Trebiam fugaverat. Cum hoc, exhaustis jam patriæ facultatibus, cupivit in præsentiarum bellum componere; quo valentior postea congrederetur. In colloquium convenit; conditiones non convenerunt. Post id factum paucis diebus, apud Zamam cum eodem conflixit : pulsus, incredibile dictu! biduo et duabus noctibus Adrumetum pervenit, quod abest a Zama circiter millia

Numides, qui s'étaient sauvés avec lui, complotent sa perte. Il se tire de leurs mains et fait mieux : ceux qui comptaient le tuer, il les tue. Faisant halte enfin dans Adrumète, il rallie le reste des fuyards, lève de nouveaux soldats, et, en peu de jours, se refait une armée.

VII. Tandis qu'il poussait de toute son énergie ses préparatifs de guerre, les Carthaginois traitèrent avec les Romains. Il n'en resta pas moins à la tête des troupes et utilisa son épée en Afrique, secondé par son frère Magon, jusqu'au consulat de P. Sulpicius et de C. Aurélius. Dans le temps que ces deux consuls étaient en charge, des ambassadeurs carthaginois vinrent à Rome pour remercier le sénat et le peuple de la paix conclue et pour leur faire hommage, à cette occasion, d'une couronne d'or. Ils demandaient, en outre, la translation des otages à Frégelles et le renvoi des prisonniers. Après en avoir délibéré, le sénat répondit aux envoyés que leur don était agréable et agréé, que le lieu demandé serait donné pour résidence aux otages, mais que les prisonniers ne seraient pas rendus, attendu qu'Annibal, l'auteur de la guerre et l'ennemi juré du nom romain, était encore, avec

passuum trecenta. In hac fuga Numidæ, qui simul cum eo ex acie excesserant, insidiati sunt ei : quos non solum effugit, sed etiam ipsos oppressit. Adrumeti reliquos ex fuga collegit : novis delectibus, paucis diebus, multos contraxit.

VII. Quum in apparando acerrime esset occupatus, Carthaginienses bellum cum Romanis composuerunt. Ille nihilo secius exercitui postea præfuit, resque in Africa gessit, itemque Mago frater ejus, usque ad P. Sulpicium et C. Aurelium consules. His enim magistratibus legati carthaginienses Romam venerunt, qui senatui populoque romano gratias agerent, quod cum his pacem fecissent, ob eamque rem corona aurea eos donarent, simulque peterent, ut obsides eorum Fregellis essent, captivique redderentur. His ex senatus-consulto responsum est, munus eorum gratum acceptumque esse; obsides, quo loco rogarent, futuros; captivos non remissuros, quod Hannibalem, cujus opera susceptum bellum foret, inimicissimum nomini romano, etiam nunc cum imperio apud exercitum

son frère Magon, à la tête de l'armée. Sur cette réponse, Carthage rappelle Annibal et Magon. Le premier, à son retour, est nommé préteur, comme il avait été nommé roi vingt-deux ans auparavant : car on créait chaque année à Carthage deux rois, ainsi qu'à Rome deux consuls. Le magistrat dans Annibal ne se montra pas moins actif que le guerrier. Une indemnité avait été stipulée pour les Romains. Par ses soins, des contributions nouvelles fournirent de quoi payer le subside, et il y eut même un excédant à verser dans le trésor. Un an après sa préture, sous le consulat de Marcus Claudius et de Lucius Furius, des députés romains arrivent à Carthage. Annibal se persuade qu'ils viennent demander qu'on le livre ; il n'attend pas que le sénat leur donne audience, s'embarque furtivement et se sauve en Syrie à la cour d'Antiochus. Le bruit s'en répand. Immédiatement, deux vaisseaux sont lancés à sa poursuite ; on vend ses biens, on rase sa maison, et il est déclaré banni.

VIII. Trois ans après sa fuite, sous le consulat de L. Cornélius et de Quintus Minucius, Annibal reparaît en Afrique, avec cinq navires, sur les côtes des Cyrénéens. Il venait voir si, en donnant

haberent, itemque fratrem ejus Magonem. Hoc responso Carthaginienses cognito Hannibalem domum Magonemque revocarunt. Huc ut rediit, prætor factus est, postquam rex fuerat, anno secundo et vicesimo. Ut enim Romæ consules, sic Carthagine quotannis annui bini reges creabantur. In eo magistratu pari diligentia se Hannibal præbuit, ac fuerat in bello : namque effecit, ex novis vectigalibus non solum ut esset pecunia, quæ Romanis ex fœdere penderetur, sed etiam superesset, quæ in ærario reponeretur. Deinde, anno post præturam, Marco Claudio, Lucio Furio coss., romani legati Carthaginem venerunt. Hos Hannibal sui exposcendi gratia missos ratus, priusquam his senatus daretur, navem conscendit clam, atque in Syriam ad Antiochum profugit. Hac re palam facta, Pœni naves duas, quæ eum comprehenderent, si possent consequi, miserunt, bona ejus publicarunt, domum a fundamentis disjecerunt, ipsum exsulem judicarunt.

VIII. At Hannibal anno tertio, postquam domo profugerat, L. Cornelio, Quinto Minucio coss., cum quinque navibus Africam accessit, in finibus Cyre-

aux Carthaginois l'espoir et l'assurance d'être soutenus par Antiochus, il ne les amènerait pas à recommencer la guerre. Déjà, en effet, sur ses exhortations, le roi de Syrie s'était résolu à marcher sur l'Italie à la tête de ses armées. Annibal mande auprès de lui son frère Magon. Dès qu'on le sait, le second, en son absence, est frappé de la même proscription que le premier. Ne voyant plus d'espoir pour eux, les deux frères lèvent l'ancre, mettent à la voile, et Annibal retourne près d'Antiochus. Magon périt, et il y a double version sur sa mort. Les uns disent qu'il fit naufrage; les autres racontent qu'il fut tué par ses esclaves. Quant à Antiochus, s'il eût été aussi docile aux conseils d'Annibal pour diriger cette guerre que pour l'entreprendre, ce n'est pas aux Thermopyles, c'est aux bords du Tibre, qu'il eût joué la grande partie. Malgré l'évidente absurdité de presque toutes ses mesures, Annibal ne lui fit défaut en rien. On lui donna le commandement de quelques vaisseaux, avec mission de les faire passer de Syrie en Asie, et il eut affaire à la flotte des Rhodiens sur la mer de Pamphylie. Sa petite escadre succomba sous le nombre; mais, à l'endroit où il combattait lui-même, l'avantage lui demeura.

næorum, si forte Carthaginienses ad bellum, Antiochi spe fiduciaque, inducere posset : cui jam persuaserat, ut cum exercitibus in Italiam proficisceretur. Huc Magonem fratrem excivit. Id ubi Pœni resciverunt, Magonem eadem, qua fratrem, absentem pœna affecerunt. Illi, desperatis rebus, quum solvissent naves, ac vela ventis dedissent, Hannibal ad Antiochum pervenit. De Magonis interitu duplex memoria prodita est : namque alii naufragio, alii a servis ipsius interfectum eum, scriptum reliquerunt. Antiochus autem, si tam in agendo bello parere voluisset consiliis ejus, quam in suscipiendo instituerat, propius Tiberi, quam Thermopylis, de summa imperii dimicasset. Quem etsi multa stulte conari videbat, tamen nulla deseruit in re. Præfuit paucis navibus, quas ex Syria jussus erat in Asiam ducere, hisque adversus Rhodiorum classem in Pamphylio mari conflixit. Quo quum multitudine adversariorum sui superarentur, ipse, quo cornu rem gessit, fuit superior.

IX. Antiochus défait, il craignit d'être livré, ce qui n'aurait pas manqué d'arriver, s'il fût resté à la discrétion du roi. Il s'en alla en Crète, chez les Gortyniens, pour y aviser au choix d'une retraite. Mais, en homme fin, si jamais il en fut, il prévit quel risque allait lui faire courir la cupidité des Crétois, s'il ne la déjouait par quelque ruse. Car il portait avec lui beaucoup d'argent et n'ignorait pas que la chose avait transpiré. Voici donc le parti qu'il prend : il remplit avec du plomb une bonne quantité d'amphores, met une petite couche d'or et d'argent par dessus; puis, en présence des principaux citoyens, il les dépose dans le temple de Diane, comme s'il confiait tout ce qu'il possède à leur probité. Après les avoir ainsi abusés, il met son argent dans des statues d'airain qui voyageaient avec lui et qu'il abandonne, comme objets de nulle valeur, dans le vestibule de sa maison. Il fallait voir avec quel soin les Gortyniens gardaient leur temple, se méfiant moins de tout autre que d'Annibal, et craignant toujours qu'il n'enlevât, à leur insu, quelque chose du dépôt pour l'emporter avec lui.

X. Ayant ainsi conservé son trésor et pris les Crétois pour dupes, le rusé Carthaginois se rend à la cour de Prusias, roi de Pont. Là, toujours le même et ne perdant jamais de vue l'Italie,

IX. Antiocho fugato, verens, ne dederetur, quod sine dubio accidisset, si sui fecisset potestatem, Cretam ad Gortynios venit, ut ibi, quo se conferret, consideraret. Vidit autem vir omnium callidissimus, magno se fore periculo, nisi quid providisset, propter avaritiam Cretensium : magnam enim secum pecuniam portabat, de qua sciebat exisse famam. Itaque capit tale consilium : amphoras complures complet plumbo; summas operit auro et argento. Has, præsentibus principibus, deponit in templo Dianæ, simulans, se suas fortunas illorum fidei credere. His in errorem inductis, statuas æneas, quas secum portabat, omnes sua pecunia complet, easque in propatulo domi abjicit. Gortynii templum magna cura custodiunt, non tam a cæteris, quam ab Hannibale, ne quid ille, inscientibus his, tolleret, secumque asportaret.

X. Sic, conservatis suis rebus, Pœnus, illusis Cretensibus omnibus, ad Prusiam in Pontum pervenit. Apud quem eodem animo fuit erga Italiam, neque

il n'a qu'un soin, qu'un but : armer ce prince contre elle et le préparer à la lutte. Voyant que Prusias ne peut pas grand'-chose par lui-même, il lui ménage l'alliance d'autres princes, lui associe des nations belliqueuses. Le roi de Pont avait pour ennemi le roi de Pergame, Eumène, grand partisan des Romains, et l'on se battait sur terre et sur mer. Un ami de Rome ! on pense si Annibal lui voulait du bien. Mais cette alliance avec Rome était précisément ce qui le rendait plus fort sur l'un et l'autre élément. Il fallait d'abord l'écarter pour faciliter le reste. Dans le but de se débarrasser de lui, voici l'expédient imaginé par Annibal. Les deux rois devaient, sous peu de jours, vider leur querelle dans un combat de mer. Annibal avait moins de vaisseaux : la ruse devait suppléer à la force. Il donne ordre de ramasser tout ce qu'on pourra de serpents venimeux, de les prendre vivants et de les enfermer dans des vases de terre. On lui en fait ample provision, et, le jour même où il doit donner bataille, il convoque les capitaines et leur enjoint de fondre tous ensemble sur le seul vaisseau du roi. — « Contre les autres, dit-il, bornez-vous à la défensive. Notre armée de serpents vous y aidera. Quant à vous indiquer le bâtiment royal, c'est mon

aliud quidquam egit, quam regem armavit et exercuit adversus Romanos. Quem quum videret domesticis rebus minus esse robustum, conciliabat cæteros reges, adjungebatque bellicosas nationes. Dissidebat ab eo pergamenus rex Eumenes, Romanis amicissimus, bellumque inter eos gerebatur et mari et terra : quo magis cupiebat eum Hannibal opprimi. Sed utrobique Eumenes plus valebat propter Romanorum societatem : quem si removisset, faciliora sibi cætera fore arbitrabatur. Ad hunc interficiendum talem iniit rationem. Classe paucis diebus erant decreturi : superabatur navium multitudine : dolo erat pugnandum, quum par non esset armis. Imperavit quam plurimas venenatas serpentes vivas colligi, easque in vasa fictilia conjici. Harum quum confecisset magnam multitudinem, die ipso, quo facturus erat navale prælium, classiarios convocat, hisque præcipit, omnes ut in unam Eumenis regis concurrant navem, a cæteris tantum satis habeant se defendere; id facile illos serpentium multitudine consecuturos. Rex

affaire, et, si Eumène est pris mort ou vif, je vous promets bonne récompense. »

XI. La harangue achevée, les deux flottes prennent leur ordre de bataille. Lorsqu'elles sont rangées en ligne, avant le signal de l'action, Annibal, pour faire connaître aux siens la nef d'Eumène, détache, dans un esquif, un héraut avec un caducée. Arrivé près de la flotte ennemie, le messager montre une lettre et donne à entendre qu'il cherche le roi. On ne doute pas qu'il ne soit porteur de propositions de paix et on le conduit incontinent devant Eumène, dont le navire se trouve par cela même désigné ; puis, le parlementaire s'en retourne et rejoint les siens. Pendant ce temps, Eumène ouvre la lettre et n'y trouve que des moqueries. Il cherche inutilement la clef de cette mystification et n'en donne pas moins, sans hésiter, le signal de l'attaque. Dès le premier choc, les Bithyniens, conformément à l'ordre d'Annibal, se jettent tous avec furie sur le vaisseau d'Eumène. Impuissant à soutenir un tel assaut, ce prince cherche son salut dans la fuite et n'eût point échappé, sans les retranchements qu'il avait près de là sur le rivage et qui lui

autem in qua nave veheretur, ut scirent, se facturum, quem si aut cepissent, aut interfecissent, magno his pollicetur præmio fore.

XI. Tali cohortatione militum facta, classis ab utrîsque in prælium deducitur. Quarum acie constituta, priusquam signum pugnæ daretur, Hannibal, ut palam faceret suis, quo loco Eumenes esset, tabellarium in scapha cum caduceo mittit : qui ubi ad naves adversariorum pervenit, epistolam ostendens, se regem professus est quærere. Statim ad Eumenem deductus est, quod nemo dubitabat aliquid de pace esse scriptum. Tabellarius, ducis nave declarata suis, eodem, unde ierat, se recepit. At Eumenes, soluta epistola, nihil in ea reperit, nisi quod ad irridendum eum pertineret. Cujus etsi causam mirabatur, neque reperiebatur, tamen prælium statim committere non dubitavit. Horum in concursu Bithyni, Hannibalis præcepto, universi navem Eumenis adoriuntur : quorum vim quum rex sustinere non posset, fuga salutem petiit; quam consecutus non esset, nisi intra sua præsidia se recepisset, quæ in proximo littore erant collocata.

servirent de refuge. Cependant les autres vaisseaux de Pergame pressaient avec acharnement ceux de Prusias. Soudain, on se met à leur lancer les vases d'argile, ci-dessus mentionnés. Cette manœuvre, dont ils ne peuvent saisir le but, fait rire d'abord les ennemis. Mais bientôt ce n'est plus sur le pont de leurs navires qu'un fourmillement de reptiles. Surpris, effrayés, menacés d'un double péril et ne sachant lequel éviter, ils virent de bord et regagnent leur mouillage. Ainsi Annibal vainquit par son adresse les forces du roi de Pergame, et ce ne fut pas la seule fois qu'il en usa : il employa souvent sur terre des ruses de ce genre pour mettre en fuite ses ennemis.

XII. Pendant que ces choses se passaient en Asie, le hasard voulut que les députés de Prusias soupassent un jour à Rome chez le consulaire L. Quintius Flamininus. On vint à parler d'Annibal, et l'un d'eux dit qu'il était en Bithynie. Dès le lendemain, Flamininus porte cette nouvelle au Sénat. Convaincus que, tant qu'Annibal vivra, il n'y aura point de sécurité pour eux, les sénateurs envoient des députés à Prusias et entre autres Flamininus, pour l'engager à ne point garder auprès de lui leur implacable ennemi et à le remettre entre leurs mains. Prusias

Reliquæ pergamenæ naves quum adversarios premerent acrius, repente in eas vasa fictilia, de quibus supra mentionem fecimus, conjici cœpta sunt : quæ jacta initio risum pugnantibus excitarunt, nec, quare id fieret, poterat intelligi; postquam autem naves completas conspexerunt serpentibus, nova re perterriti, quum, quid potissimum vitarent, non viderent, puppes averterunt, seque ad sua castra nautica retulerunt. Sic Hannibal consilio arma Pergamenorum superavit : neque tum solum, sed sæpe alias pedestribus copiis pari prudentia pepulit adversarios.

XII. Quæ dum in Asia geruntur, accidit casu, ut legati Prusiæ Romæ apud L. Quintium Flamininum consularem cœnarent, atque ibi, de Hannibale mentione facta, ex his unus diceret, eum in Prusiæ regno esse. Id postero die Flamininus senatui detulit. Patres conscripti, qui Hannibale vivo nunquam se sine insidiis futuros existimabant, legatos in Bithyniam miserunt, in his Flamininum, qui a rege peterent, ne inimicissimum suum secum haberet, sibique de-

n'ose les éconduire. La seule chose qu'il demande, c'est qu'on ne le force pas à enfreindre les droits de l'hospitalité. — « Prenez-le, si vous pouvez, dit-il; vous trouverez sans peine le lieu de sa retraite. » — Annibal n'avait qu'une résidence. C'était un château, présent du roi, qu'il avait disposé de façon à se ménager des issues dans toutes les directions : car, ce qui avait lieu en ce moment, il l'avait toujours appréhendé. Les ambassadeurs romains arrivent en cet endroit et font investir sa demeure. Du seuil de l'habitation, un jeune esclave aperçoit le mouvement et prévient son maître qu'il y a quelque chose d'extraordinaire et qu'on voit un grand nombre d'hommes armés. — « Visite les autres portes, lui enjoint Annibal, et viens me dire au plus vite si toutes les sorties sont fermées. » — L'esclave fait sa tournée en hâte et annonce qu'on est complétement cerné. Alors Annibal voit bien qu'il n'y a point là de hasard, que c'est à lui qu'on en veut et que son heure est venue; et, pour ne pas laisser à d'autres le droit de disposer de sa vie, digne de lui-même et de son passé, il avale du poison qu'il portait habituellement sur lui.

XIII. Ainsi, après avoir passé par tant d'épreuves et de tra-

deret. His Prusias negare ausus non est : illud recusavit, ne id a se fieri postularent, quod adversus jus hospitii esset : ipsi, si possent, comprehenderent; locum, ubi esset, facile inventuros. Hannibal enim uno loco se tenebat in castello, quod ei ab rege datum erat muneri; idque sic ædificarat, ut in omnibus partibus ædificii exitum sibi haberet, semper verens, ne usu eveniret, quod accidit. Huc quum legati Romanorum venissent, ac multitudine domum ejus circumdedissent, puer, ab janua prospiciens, Hannibali dixit, plures præter consuetudinem armatos apparere. Qui imperavit ei, ut omnes fores ædificii circumiret, ac propere sibi renuntiaret, num eodem modo undique obsideretur. Puer quum celeriter, quid esset, renuntiasset, omnesque exitus occupatos ostendisset, sensit, id non fortuito factum, sed se peti, neque sibi diutius vitam esse retinendam. Quam ne alieno arbitrio dimitteret, memor pristinarum virtutum, venenum, quod semper secum habere consueverat, sumpsit.

XIII. Sic vir fortissimus, multis variisque perfunctus laboribus, anno acquie-

vaux, ce vaillant homme, dans sa soixante-dixième année, se reposa enfin. Sous quels consuls il mourut, on ne le sait pas précisément. Ce serait sous Marcus Claudius Marcellus et Q. Fabius Labéon, d'après ce qu'a écrit Atticus dans ses Annales; sous L. Émilius Paulus et Cn. Bébius Tamphilus, si l'on s'en rapporte à Polybe; et sous P. Cornélius Céthégus et M. Bébius Tamphilus, au témoignage de Sulpicius. Ce grand homme, absorbé par ses guerres de géant, trouva encore moyen de donner quelques instants aux lettres. On a de lui plusieurs ouvrages rédigés en grec, notamment un livre dédié aux Rhodiens sur les faits et gestes de Cn. Manlius Vulson en Asie. Une foule d'historiens nous ont conservé le tableau des guerres d'Annibal. Deux surtout doivent être cités, Silénus et Sosilus de Sparte, qui le suivirent dans les camps et vécurent avec lui tant que la fortune le leur permit. Ce fut même par Sosilus qu'il fut initié à la connaissance des lettres grecques. Mais il est temps de clore ce livre et d'entamer l'histoire des capitaines romains, afin qu'on puisse juger, par la comparaison de ce qu'ont fait les uns et les autres, quels sont ceux qui doivent tenir le premier rang.

vit septuagesimo. Quibus consulibus interierit, non convenit : namque Atticus, Marco Claudio Marcello, Q. Fabio Labeone coss., mortuum in annali suo scriptum reliquit; at Polybius, L. Æmilio Paulo et Cn. Bæbio Tamphilo; Sulpicius autem, P. Cornelio Cethego, M. Bæbio Tamphilo. Atque hic tantus vir, tantisque bellis districtus, nonnihil temporis tribuit litteris : namque aliquot ejus libri sunt, græco sermone confecti; in his ad Rhodios de Cn. Manlii Vulsonis in Asia rebus gestis. Hujus bella gesta multi memoriæ prodiderunt : sed ex his duo, qui cum eo in castris fuerunt, simulque vixerunt, quamdiu fortuna passa est, Silenus, et Sosilus Lacedæmonius. Atque hoc Sosilo Hannibal litterarum græcarum usus est doctore. Sed nos tempus est hujus libri facere finem, et Romanorum explicare imperatores; quo facilius, collatis utrorumque factis, qui viri præferendi sint, possit judicari.

XXIV

M. PORCIUS CATON

NOTICE QUI FAISAIT PROBABLEMENT PARTIE DE L'OUVRAGE SUR LES HISTORIENS LATINS

CHAP. I. Origine de Caton; sa jeunesse et ses emplois. — II. Il devient consul et gouverneur de l'Espagne Citérieure. Il exerce la censure avec une extrême sévérité. — III. Son éloge, ses études, ses écrits.

I. Caton était originaire du municipe de Tusculum. Dans sa première jeunesse et avant de songer aux dignités, il habitait au pays des Sabins, possédant là un petit bien que son père lui avait laissé. Ainsi que l'a si souvent rappelé M. Perperna Cen-

XXIV

M. PORCIUS CATO

EX LIBRO, UT VIDETUR, DE HISTORICIS LATINIS

CAP. I. Catonis ortus, adolescentia et officia. — II. Consul, Hispaniam Citeriorem sortitus est. Censor gravissimus. — III. Ejus elogium, studia, scripta.

I. Cato, ortus municipio Tusculo, adolescentulus, priusquam honoribus operam daret, versatus est in Sabinis, quod ibi hæredium a patre relictum habebat.

sorius, ce fut sur les exhortations de L. Valérius Flaccus, plus tard son collègue dans le consulat et la censure, qu'il passa de la campagne à la ville et se mit à fréquenter le forum. Il fit à dix-sept ans ses premières armes sous les consuls Q. Fabius Maximus et M. Claudius Marcellus, et fut depuis tribun militaire en Sicile. Immédiatement après son retour, il servit sous C. Claudius Néron et on lui attribue bonne part au gain de la bataille de Séna, où périt Asdrubal, frère d'Annibal. Le sort le donna pour questeur au consul P. Cornélius Scipion l'Africain: mais il ne vécut pas avec lui comme sa position de subordonné l'exigeait, et ce désaccord dura autant que sa vie. Il fut édile conjointement avec C. Helvius, et devint ensuite préteur et gouverneur de la Sardaigne. Il en avait auparavant amené à Rome, lorsqu'il revint d'Afrique à l'expiration de sa questure, le poëte Q. Ennius, acquisition que nous ne prisons pas moins que le plus beau triomphe sur les Sardes.

II. Il parvint au consulat avec L. Valérius Flaccus, et le sort lui assigna pour province l'Espagne Citérieure, où il mérita le triomphe. Trouvant qu'il y restait bien longtemps, P. Scipion l'Africain, qui l'avait eu pour questeur lors de son premier con-

Hortatu L. Valerii Flacci, quem in consulatu censuraque habuit collegam, ut M. Perperna Censorius narrare solitus est, Romam demigravit, in foroque esse cœpit. Primum stipendium meruit annorum decem septemque, Q. Fabio Maximo, M. Claudio Marcello coss. Tribunus militum in Sicilia fuit. Inde ut rediit, castra secutus est C. Claudii Neronis, magnique ejus opera existimata est in prælio apud Senam, quo cecidit Hasdrubal, frater Hannibalis. Quæstor obtigit P. Cornelio Scipioni Africano, consuli : cum quo non pro sortis necessitudine vixit; namque ab eo perpetua dissensit vita. Ædilis plebis factus est cum C. Helvio. Prætor provinciam obtinuit Sardiniam, ex qua quæstor superiore tempore ex Africa decedens Q. Ennium poetam deduxerat: quod non minoris existimamus, quam quemlibet amplissimum sardiniensem triumphum.

II. Consulatum gessit cum L. Valerio Flacco, sorte provinciam nactus Hispaniam Citeriorem, exque ea triumphum deportavit. Ibi quum diutius moraretur, P. Scipio Africanus consul iterum, cujus in priore consulatu quæstor fuerat,

sulat et qui venait d'être réélu, tenta de le déposséder de son gouvernement et de le supplanter. Scipion tenait le premier rang dans la république : mais toute son influence ne put faire entrer le sénat dans ses vues; car, alors, ce n'était pas la puissance d'un homme qui gouvernait, c'était la loi. Scipion garda rancune aux sénateurs, et, au sortir de charge, il affecta de rester dans Rome sans caractère public. De son côté, Caton, nommé censeur avec son ancien collègue Flaccus, exerça cette nouvelle magistrature avec toute l'âpreté de son caractère. Il traita sans ménagement beaucoup de patriciens et promulgua nombre d'édits nouveaux, dans le but de réprimer le luxe qui déjà commençait son invasion. A dater de sa jeunesse jusqu'aux limites de sa longue carrière, quatre-vingts ans environ, il ne cessa de se faire des ennemis par son dévouement à la chose publique. Bien des accusations lui furent intentées : mais rien ne put entamer l'estime qu'on lui portait, et la gloire de ses vertus alla croissant avec ses années.

III. Il excella dans tous les genres de talents et de connaissances. Il avait le génie de l'agriculture, de la politique, de la jurisprudence, était grand capitaine, orateur estimable, ami passionné des lettres. Quoiqu'il n'eût mordu à l'étude que sur

voluit eum de provincia depellere, et ipse ei succedere. Neque hoc per senatum efficere potuit, quum quidem Scipio in civitate principatum obtineret, quod tum non potentia, sed jure, respublica administrabatur. Qua ex re iratus senatui, consulatu peracto, privatus in Urbe mansit. At Cato, censor cum eodem Flacco factus, severe præfuit ei potestati. Nam et in complures nobiles animadvertit, et multas res novas in edictum addidit, qua re luxuria reprimeretur, quæ jam tum incipiebat pullulare. Circiter annos octoginta usque ad extremam ætatem ab adolescentia, reipublicæ causa suscipere inimicitias non destitit. A multis tentatus, non modo nullum detrimentum existimationis fecit, sed, quoad vixit, virtutum laude crevit.

III. In omnibus rebus singulari fuit prudentia et industria. Nam et agricola solers, et reipublicæ peritus, et jurisconsultus, et magnus imperator, et probabilis orator, et cupidissimus litterarum fuit. Quarum studium etsi senior arri-

ses vieux jours, il alla vite et loin, et vous n'eussiez guère trouvé, dans la littérature grecque ou latine, de particularité qu'il ignorât. Dès sa jeunesse, il composa des harangues. Avancé en âge, il se mit à écrire l'histoire et en fit une en sept livres. Le premier contient la vie des rois de Rome. Le second et le troisième nous apprennent d'où chaque cité italique a tiré sa naissance, et c'est apparemment là le motif qui lui a fait intituler son ouvrage *les Origines*. Dans le quatrième livre, on trouve la première guerre punique, et, dans le cinquième, la seconde; le tout sous forme de simple récapitulation. Il a résumé non moins succinctement les autres guerres et a poussé son récit jusqu'à la préture de Ser. Galba, celui qui saccagea la Lusitanie. Caton ne cite point les généraux; il consigne les faits et supprime les noms. Ce même ouvrage offre un exposé de ce que l'Italie et les deux Espagnes renferment de plus curieux, et, dans toutes ses parties, se fait voir beaucoup d'habileté, de soin, et de doctrine. Nous avons donné d'amples détails sur la vie et le caractère de Caton dans un livre que nous lui avons spécialement consacré, à la demande de Titus Pomponius Atticus. Nous y renvoyons les partisans de ce grand homme.

puerat, tamen tantum in eis progressum fecit, ut non facile reperire possis, neque de græcis, neque de italicis rebus, quod ei fuerit incognitum. Ab adolescentia confecit orationes. Senex scribere historias instituit, quarum sunt libri septem. Primus continet res gestas regum populi romani : secundus et tertius, unde quæque civitas orta sit italica; ob quam rem omnes *Origines* videtur appellasse : in quarto autem bellum pœnicum primum : in quinto secundum : atque hæc omnia capitulatim sunt dicta, reliquaque bella pari modo persecutus est, usque ad præturam Ser. Galbæ, qui diripuit Lusitanos. Atque horum bellorum duces non nominavit, sed sine nominibus res notavit. In iisdem exposuit, quæ in Italia Hispaniisque viderentur admiranda. In quibus multa industria et diligentia comparet, multa doctrina. Hujus de vita et moribus plura in eo libro persecuti sumus, quem separatim de eo fecimus rogatu Titi Pomponii Attici. Quare studiosos Catonis ad illud volumen relegamus.

XXV

VIE DE T. POMPONIUS ATTICUS

Chap. I. Atticus distingué par sa naissance, par son esprit ouvert et studieux. — II. Il se rend à Athènes. Il aide les Athéniens de son argent. — III. Leur extrême affection pour lui. — IV. Prédilection qu'il inspire à Sylla. Son retour à Rome. — V. Q. Cécilius lui lègue les trois quarts de sa fortune. Rare exemple d'amitié entre lui, Cicéron et Hortensius. — VI. Il fuit les honneurs, les procès, les gouvernements, et n'ambitionne qu'une chose, la considération. — VII. Il traverse la guerre civile sans se mettre mal ni avec Pompée ni avec César. — VIII. Après le meurtre de César, il rend à Brutus des services pécuniaires — IX. Il ne se déclare pas même contre Antoine. Il prête assistance à sa femme et à ses enfants. — X. Antoine, en temps et lieu, se souvient de ses bons offices. — XI. Atticus vient en aide à quantité de proscrits. — XII. Il n'use de l'influence de Vipsanius et d'Antoine que pour tirer de péril ses amis. — XIII. Atticus dans la vie privée. C'est le modèle du père de famille et du citoyen. — XIV. Les repas chez lui ne vont point sans l'assaisonnement d'une

XXV

T. POMPONII ATTICI VITA

Cap. I. Atticus, clarus parente, ingenio et studio. — II. Athenas se confert. Athenienses pecunia sublevat. — III. Athenis ante alios carissimus. — IV. Sullæ acceptus, Romam remigrat. — V. Q. Cæcilii hæres ex dodrante. Ejus cum Cicerone et Hortensio rara amicitiæ copula. — VI. Honoribus, litibus, præfecturis abstinens, soli dignitati servit. — VII. In civili bello neque Pompeium, neque Cæsarem offendit. — VIII. Occiso Cæsare, Brutum pecunia adjuvat. — IX. Ne Antonio quidem infestus est; sed ejus uxori et liberis opitulatur. — X. Antonius officiorum Attici memor. — XI. Proscriptis plurimis auxilio est. — XII. Vipsanio et Antonio tantum utitur in deprecandis amicorum periculis. — XIII. De vita Attici privata. Bonus paterfamilias et civis. — XIV. Ejus cœna semper

lecture. Sage emploi qu'il fait de son argent. — XV. Sa haine du mensonge et son amour du travail. — XVI. Jeune, il charme les vieux, et, vieux, les jeunes, et cela dans un égal degré. — XVII. Sa tendre déférence pour sa mère. — XVIII. Son goût pour l'antiquité. — XIX. Grâce à la distinction de ses manières, il s'élève jusqu'à l'alliance d'Octave. — XX. Intimité de ses relations avec César et Antoine. — XXI. Sa dernière maladie. — XXII. Sa mort et ses funérailles.

I. Rejeton d'une souche qui se confond avec les plus lointaines origines du peuple romain, T. Pomponius Atticus n'eut, toute sa vie, que le grade de chevalier qu'il tenait de ses aïeux. Son premier bonheur fut d'avoir un père indulgent, ce qui ne veut pas dire négligent, riche pour l'époque et, avant tout, grand ami des lettres. Il instruisit son fils en raison de cet amour même et lui donna toutes les connaissances qu'il est bon d'inculquer au premier âge. Atticus était de ces enfants nés pour apprendre. A cette ouverture d'esprit il joignait quelque chose d'extrêmement suave dans les traits et dans la voix. Ce qu'on lui enseignait, il le comprenait tout d'abord et savait de plus le répéter avec une diction parfaite. Ces qualités lui avaient fait une célébrité entre tous les enfants de la même génération, et il était impossible qu'une aube si brillante ne piquât pas d'émula-

lectione condita. Prudens pecuniæ usus. — XV. Mendacii osor et laboris amans. — XVI. Senibus adolescens et adolescentibus senex pariter jucundus. — XVII. Ejus pietas in matrem. — XVIII. Antiquitatis amor. — XIX. Morum elegantia pervenit in affinitatem Octavii. — XX. Cæsaris et Antonii cum Attico familiaritas. — XXI. Extremus ejus morbus. — XXII. Ejus mors et sepultura.

I. T. Pomponius Atticus, ab origine ultima stirpis romanæ generatus, perpetuo a majoribus acceptam equestrem obtinuit dignitatem. Patre usus est diligente, indulgente, et, ut tum erant tempora, diti, in primisque studioso litterarum. Hic, prout ipse amabat litteras, omnibus doctrinis, quibus puerilis ætas impertiri debet, filium erudivit. Erat autem in puero, præter docilitatem ingenii, summa suavitas oris ac vocis, ut non solum celeriter acciperet, quæ tradebantur, sed etiam excellenter pronuntiaret. Qua ex re in pueritia nobilis inter æquales ferebatur, clariusque exsplendescebat, quam generosi condiscipuli animo

tion ses généreux condisciples. Aussi son exemple était-il un stimulant pour eux tous. Dans les rangs de cette studieuse jeunesse on comptait L. Torquatus, le fils de C. Marius et M. Cicéron, qu'il s'attacha tous trois par le charme de son commerce et qui n'eurent jamais d'ami plus cher.

II. Il perdit son père de bonne heure. Anicia, sa cousine germaine, avait épousé M. Servius, frère du tribun du peuple P. Sulpicius, qui fut tué pendant son tribunat; et, par suite de cette alliance, Pomponius, bien jeune encore, ne fut point lui-même exempt de tout danger. Aussi, après la mort de Sulpicius, voyant l'état bouleversé par la faction de Cinna, il sentit qu'il n'y avait plus moyen pour lui de vivre dignement à Rome, sans blesser l'un ou l'autre des partis qui la divisaient. Les citoyens formaient deux camps. Il y avait les partisans de Sylla et ceux de Cinna, et, en face de ces discordes, Pomponius crut l'instant venu d'écouter ses goûts et partit pour Athènes. Il n'en aida pas moins de son bien le jeune Marius, déclaré ennemi public, et lui donna un secours d'argent pour faciliter sa fuite. Ne voulant pas, au reste, que son propre déplacement apportât quelque dommage à sa fortune, il en transporta une

æquo ferre possent. Itaque incitabat omnes studio suo : quo in numero fuerunt L. Torquatus, C. Marius filius, M. Cicero, quos consuetudine sua sic sibi devinxit, ut nemo iis perpetuo fuerit carior.

II. Pater mature decessit. Ipse adolescentulus, propter affinitatem P. Sulpicii, qui tribunus plebis interfectus est, non expers fuit illius periculi. Namque Anicia, Pomponii consobrina, nupserat M. Servio, fratri Sulpicii. Itaque, interfecto Sulpicio, posteaquam vidit, cinnano tumultu civitatem esse perturbatam, neque sibi dari facultatem pro dignitate vivendi, quin alterutram partem offenderet, dissociatis animis civium, quum alii sullanis, alii cinnanis faverent partibus, idoneum tempus ratus studiis obsequendi suis, Athenas se contulit. Neque eo secius adolescentem Marium, hostem judicatum, juvit opibus suis; cujus fugam pecunia sublevavit. Ac, ne illa peregrinatio detrimentum aliquod afferret rei familiari, eodem magnam partem fortunarum trajecit suarum. Hic ita vixit, ut

bonne partie dans sa nouvelle résidence. Une fois chez les Athéniens, il y vécut de manière à se faire adorer d'eux tous, sans exception. Il servait les autres de son crédit, déjà grand pour un si jeune homme, et souvent il allégea, de son avoir, la détresse publique. Ainsi, quand la ville était dans la nécessité d'emprunter pour éteindre une ancienne dette et qu'elle ne trouvait que des conditions par trop usuraires, Atticus ne manquait pas d'intervenir, sans jamais toucher d'intérêt, mais en exigeant qu'on le remboursât rigoureusement à l'échéance. C'était rendre double service aux Athéniens : car, en agissant ainsi, on ne laissait leurs dettes ni s'arriérer par une complaisance funeste, ni croître indéfiniment par l'accumulation des intérêts. A ces prêts généreux il ajouta une libéralité d'un autre genre : il gratifia tous les citoyens d'un présent de blé; chacun en eut sept boisseaux, mesure qui répond au médimne d'Athènes.

III. Il se gouvernait admirablement et trouvait moyen d'être petit avec les petits et grand avec les grands. Aussi, tous les honneurs possibles, la république reconnaissante les lui conféra. Les Athéniens eussent bien désiré le faire citoyen de leur ville. Mais il ne profita pas de leur bon vouloir, parce que c'est un

universis Atheniensibus merito esset carissimus. Nam, præter gratiam, quæ jam in adolescentulo magna erat, sæpe suis opibus inopiam eorum publicam levavit. Quum enim versuram facere publice necesse esset, neque ejus conditionem æquam haberent, semper se interposuit, atque ita, ut neque usuram unquam ab iis acceperit, neque longius, quam dictum esset, eos debere passus sit. Quod utrumque erat iis salutare; nam neque indulgendo inveterascere eorum æs alienum patiebatur, neque multiplicandis usuris crescere. Auxit hoc officium alia quoque liberalitate; nam universos frumento donavit, ita ut singulis septem modii tritici darentur : qui modus mensuræ medimnus Athenis appellatur.

III. Hic autem sic se gerebat, ut communis infimis, par principibus videretur. Quo factum est, ut huic omnes honores, quos possent, publice haberent, civemque facere studerent. Quo beneficio ille uti noluit, quod nonnulli ita interpre-

sentiment assez répandu, qu'on perd le droit de cité à Rome en l'acceptant ailleurs. Tant qu'il fut dans Athènes, on ne put lui ériger de statue; il s'y opposait. Une fois éloigné, il ne fut plus maître de l'empêcher, et on en éleva plusieurs, à lui et à sa femme Pilia, dans les lieux les plus vénérés. N'avait-il pas été en effet, de conseil et de participation active, un des plus zélés administrateurs de la république? Ainsi donc, marquons d'abord la part de la fortune : elle fait naître Atticus dans une ville qui est le siége de l'empire du monde; elle lui donne Rome pour patrie et pour foyer. Et voyons maintenant le fruit de la sagesse : Atticus se transporte dans une autre ville, la première de toutes par l'ancienneté, la civilisation, le génie des lettres, et il y devient l'idole de tous les cœurs.

IV. A son retour d'Asie, Sylla vint à Athènes. Tout le temps qu'il y passa, il ne quitta point Pomponius, captivé qu'il était par l'urbanité de ce jeune homme et par son savoir. Atticus, en effet, parlait grec comme un Athénien, et, quant au latin, il avait dans sa bouche une suavité incomparable, je ne sais quelle grâce native qui ne s'acquiert point. Il récitait aussi les vers dans l'une et l'autre langue avec un agrément auquel ne se

tantur, amitti civitatem romanam, alia adscita. Quamdiu affuit, ne qua sibi statua poneretur, restitit : absens prohibere non potuit. Itaque aliquot ipsi et Piliæ, locis sanctissimis, posuerunt. Hunc enim in omni procuratione reipublicæ auctorem actoremque habebant. Igitur primum illud munus fortunæ, quod in ea potissimum urbe natus est, in qua domicilium orbis terrarum esset imperii, ut eamdem et patriam haberet et domum; hoc specimen prudentiæ, quod, quum in eam civitatem se contulisset, quæ antiquitate, humanitate, doctrina præstaret omnes, unus ei ante alios fuerit carissimus.

IV. Huc ex Asia Sulla decedens quum venisset, quamdiu ibi fuit, secum habuit Pomponium, captus adolescentis et humanitate et doctrina. Sic enim græce loquebatur, ut Athenis natus videretur. Tanta autem suavitas erat sermonis latini, ut appareret, in eo nativum quemdam leporem esse, non adscitum. Idem poemata pronuntiabat et græce et latine sic, ut supra nihil posset addi. Quibus

pouvait rien ajouter. Tout cela faisait que Sylla n'avait jamais assez de lui et voulait même l'emmener. Il tenta de l'y résoudre. — « Non, je t'en prie, répondit Atticus, ne cherche pas à m'entraîner contre tes adversaires, moi qui ai quitté l'Italie pour ne pas porter avec eux les armes contre toi. » — Loin de se blesser de son refus, Sylla le loua de ses nobles sentiments et lui fit remettre en partant tous les présents que lui avaient faits les Athéniens. Atticus habita leur ville plusieurs années. Il donnait à ses intérêts tout le soin qu'on doit attendre d'un vigilant père de famille; le reste de son temps était consacré, soit aux lettres, soit aux affaires de la république. On le voyait habituellement aux assemblées, et, pour peu qu'il y eût quelque chose d'important, on pouvait compter sur lui. Tant d'occupations ne l'empêchaient pas d'être utile à ses amis de Rome; témoin Cicéron qui, dans tous ses dangers, le trouva d'une fidélité sans égale et qui, réduit à s'expatrier, reçut de lui en pur don deux cent cinquante mille sesterces. Une fois la tranquillité rétablie à Rome, Atticus y revint, sous le consulat, je crois, de L. Cotta et de L. Torquatus. Son départ fut un jour de deuil pour tous les Athéniens, et quels douloureux regrets allaient le suivre, leurs larmes le disaient.

rebus factum est ut Sulla nusquam eum ab se dimitteret, cuperetque secum deducere. Qui quum persuadere tentaret : « Noli, oro te, inquit Pomponius, adversum eos me velle ducere, cum quibus ne contra te arma ferrem, Italiam reliqui. » At Sulla, adolescentis officio collaudato, omnia munera ei, quæ Athenis acceperat, proficiscens jussit deferri. Hic complures annos moratus, quum et rei familiari tantum operæ daret, quantum non indiligens deberet paterfamilias, et omnia reliqua tempora aut litteris, aut Atheniensium reipublicæ tribueret (nam et ad comitia eorum ventitavit, et, si qua res major acta est, non defuit), nihilominus amicis urbana officia præstitit; sicut Ciceroni in omnibus ejus periculis singularem fidem præbuit : cui ex patria fugienti sestertium ducenta et quinquaginta millia donavit. Tranquillatis autem rebus romanis, remigravit Romam, ut opinor, L. Cotta et L. Torquato coss.; quem diem sic universa civitas Atheniensium prosecuta est, ut lacrymis desiderii futuri dolorem indicaret.

V. Il avait un oncle, Q. Cécilius, chevalier romain et ami intime de L. Lucullus, un homme riche, mais une nature des plus insociables. Ce caractère épineux, il sut le gagner à force de bons procédés, et, avec un être que nul ne pouvait souffrir, il n'eut pas la plus légère collision et conserva sa bienveillance jusqu'au dernier jour. Cette déférence filiale pour un vieillard ne demeura point sans récompense. Cécilius, en mourant, l'adopta par testament et lui légua les trois quarts de son bien. Cet héritage lui valut environ dix millions de sesterces. La sœur d'Atticus avait épousé Q. Tullius Cicéron, et c'était M. Cicéron qui avait ménagé cette alliance. Atticus vivait dans la plus étroite liaison avec Marcus, depuis qu'ils avaient été compagnons d'études; il était même beaucoup plus intime avec lui qu'avec Quintus; d'où l'on peut conclure qu'en amitié l'analogie des caractères fait plus qu'un lien de famille. Un autre de ses plus privés amis était Q. Hortensius, qui tenait à cette époque le sceptre de l'éloquence, et l'on ne pouvait savoir qui le chérissait le plus, Hortensius ou Cicéron. Grâce à lui, — et c'est bien là le chef-d'œuvre de la difficulté vaincue, — entre deux hommes qu'aiguillonnait une telle rivalité de gloire, jamais il ne s'éleva un mouvement de jalousie. Atticus, au milieu, prévenait tout froissement.

V. Habebat avunculum Q. Cæcilium, equitem romanum, familiarem L. Luculli, divitem, difficillima natura. Cujus sic asperitatem veritus est, ut, quem nemo ferre posset, hujus sine offensione ad summam senectutem retinuerit benevolentiam. Quo facto tulit pietatis fructum. Cæcilius enim moriens testamento adoptavit eum, hæredemque fecit ex dodrante. Ex qua hæreditate accepit circiter centies sestertium. Erat nupta soror Attici Q. Tullio Ciceroni; easque nuptias M. Cicero conciliarat, cum quo a condiscipulatu vivebat conjunctissime, multo etiam familiarius, quam cum Quinto; ut judicari possit, plus in amicitia valere similitudinem morum, quam affinitatem. Utebatur autem intime Q. Hortensio, qui his temporibus principatum eloquentiæ tenebat, ut intelligi non posset, uter eum plus diligeret, Cicero, an Hortensius; et id, quod erat difficillimum, efficiebat, ut, inter quos tantæ laudis esset æmulatio, nulla intercederet obtrectatio, essetque talium virorum copula.

VI. Pour sa conduite politique, il fut et parut toujours être du meilleur parti, bien qu'il ne se mît jamais à la merci des tempêtes civiles. — Sur ces flots-là, pensait-il, on n'est pas plus maître de se gouverner que sur ceux d'une mer en furie. — Son crédit et son grade lui ouvraient toute grande la porte des honneurs : il n'en demanda aucun. Pourquoi ? C'est qu'on n'y arrivait plus par la route suivie chez nos ancêtres; c'est qu'au milieu de tant de largesses prodiguées pour acheter les votes, et dans cette corruption des mœurs romaines, les emplois ne pouvaient ni s'obtenir légalement ni s'exercer sans péril, pour peu qu'on fût ami de son pays. Jamais il ne parut aux ventes de biens confisqués. Il n'entra dans aucune affaire, soit comme intéressé, soit comme répondant. Nul ne fut accusé par lui, ou seulement avec son adhésion. On ne le vit pas une seule fois recourir à la justice pour affaire personnelle, et il n'eut rien à démêler avec les tribunaux. Nombre de fois, des fonctions lui furent déférées près des consuls et des préteurs : il les accepta, mais n'accompagna pas ces dignitaires dans leurs gouvernements. Content de l'honneur, il négligeait le profit. Il ne voulut pas même suivre en Asie Q. Cicéron, avec le titre de son lieutenant qu'il dépendait de lui d'obtenir. Il ne jugeait pas séant,

VI. In republica ita est versatus, ut semper optimarum partium et esset et existimaretur; neque tamen se civilibus fluctibus committeret, quod non magis eos in sua potestate existimabat esse, qui se iis dedissent, quam qui maritimis jactarentur. Honores non petiit, quum ei paterent propter vel gratiam vel dignitatem, quod neque peti more majorum, neque capi possent conservatis legibus, in tam effusis ambitus largitionibus, neque geri e republica sine periculo, corruptis civitatis moribus. Ad hastam publicam nunquam accessit. Nullius rei neque præs, neque manceps factus est. Neminem neque suo nomine, neque subscribens, accusavit. In jus de sua re nunquam iit; judicium nullum habuit. Multorum consulum prætorumque præfecturas delatas sic accepit, ut neminem in provinciam sit secutus, honore fuerit contentus, rei familiaris despexerit *fructum*. Qui ne cum Q. quidem Cicerone voluerit ire in Asiam, quum apud

après avoir refusé la préture, de se montrer à la suite d'un préteur. C'était prendre soin à la fois et de son honneur et de son repos, puisqu'il évitait par là jusqu'à l'ombre du soupçon. C'était aussi doubler le prix de son attachement aux yeux de ses amis, qui le voyaient donner tout au plaisir d'obliger, rien à la crainte ou à l'espérance.

VII. Survint la guerre civile de César, lorsqu'Atticus avait environ soixante ans. C'est l'âge où l'on est exempt de porter les armes. Usant de ce bénéfice, Atticus ne bougea point de Rome. Tout ce qui était nécessaire à ses amis partant pour le camp de Pompée, il le leur fournit de son bien. Lui-même ne l'alla pas joindre, et Pompée ne lui en voulut point. Atticus n'était pas son obligé, en effet; il n'était pas vis-à-vis de lui dans la position des autres qui lui devaient ou des honneurs ou des richesses et qui furent forcés de choisir entre deux partis : suivre ses drapeaux sans en avoir la moindre envie, ou l'offenser mortellement en restant chez eux. Quant à César, il prit tout à fait en gré la neutralité d'Atticus, et lorsque, après sa victoire, ses lettres impérieuses frappaient les particuliers de contributions en argent, il évita de le tourmenter et alla même jusqu'à

eum legati locum obtinere posset. Non enim decere se arbitrabatur, quum præturam gerere noluisset, asseclam esse prætoris. Qua in re non solum dignitati serviebat, sed etiam tranquillitati, quum suspiciones quoque vitaret criminum. Quo fiebat, ut ejus observantia omnibus esset carior, quum eam officio, non timori neque spei tribui viderent.

VII. Incidit cæsarianum civile bellum, quum haberet annos circiter sexaginta. Usus est ætatis vacatione, neque se quoquam movit ex Urbe. Quæ amicis suis opus fuerant ad Pompeium proficiscentibus, omnia ex sua re familiari dedit. Ipsum Pompeium non junctum non offendit : nullum enim ab eo habebat ornamentum, ut cæteri, qui per eum aut honores, aut divitias ceperant; quorum partim invitissimi castra sunt secuti, partim summa cum ejus offensione domi remanserunt. Attici autem quies tantopere Cæsari fuit grata, ut victor, quum privatis pecunias per epistolas imperaret, huic non solum molestus non fuerit,

lui renvoyer, du camp de Pompée, son neveu et Q. Cicéron. Ainsi Atticus n'eut besoin, pour échapper à ces nouveaux périls, que de persévérer dans son vieux plan de conduite.

VIII. Suivons les événements. César avait péri. Les destinées de la république semblaient entre les mains des deux Brutus et de Cassius, et Rome tout entière paraissait faire cause commune avec eux. Dans ces circonstances, l'intimité d'Atticus, c'est-à-dire d'un vieillard, fut plus recherchée de M. Brutus que celle de n'importe quel jeune homme de son âge : ce n'était pas seulement son principal conseil; c'était sa plus habituelle société. On avait conçu le projet de faire fonder par les chevaliers romains une caisse particulière pour les meurtriers de César. Le moyen de réussir était, pensait-on, d'amener les principaux de l'ordre à verser leur contingent. C. Flavius, un des intimes de Brutus, invita donc Atticus à donner l'exemple. Mais il s'adressait à un homme qui n'entendait pas mêler aux services de l'amitié l'esprit de faction et qui s'éloignait par principe de tout ce qui ressemblait à une affaire de parti. — « Si je puis en quelque chose être utile à Brutus, répondit-il, qu'il use de mon bien : tout est à lui. Quant à en venir sur ce point

sed etiam sororis filium et Q. Ciceronem ex Pompeii castris concesserit. Sic vetere instituto vitæ effugit nova pericula.

VIII. Secutum est illud. Occiso Cæsare, quum respublica penes Brutos videretur esse et Cassium, ac tota civitas se ad eos convertisse videretur, sic M. Bruto usus est, ut nullo ille adolescens æquali familiarius, quam hoc sene, neque solum eum principem consilii haberet, sed etiam in convictu. Excogitatum est a quibusdam, ut privatum ærarium Cæsaris interfectoribus ab equitibus romanis constitueretur. Id facile effici posse arbitrati sunt, si et principes illius ordinis pecunias contulissent. Itaque appellatus est a C. Flavio, Bruti familiari, Atticus, ut ejus rei princeps esse voluisset. At ille, qui officia amicis præstanda sine factione existimaret, semperque a talibus se consiliis removisset, respondit, si quid Brutus de suis facultatibus uti voluisset, usurum, quantum eæ paterentur; se neque cum quoquam de ea re collocuturum, neque co-

à des conciliabules ou à des associations avec qui que ce soit, c'est ce que je ne ferai jamais. » — Et le groupe qui se formait fut dissous par ce seul refus. Peu après, la chance commença de tourner en faveur d'Antoine. Par suite des circonstances, et bien que n'espérant rien des provinces dont les consuls les avaient faits gouverneurs pour la forme, Brutus et Cassius s'exilèrent. Quand leur cause prospérait, Atticus s'était refusé à une contribution collective. Dès que Brutus fut abattu et réduit à quitter l'Italie, il lui envoya un présent de cent mille sesterces. Le même Brutus étant passé en Épire, il lui en fit tenir encore trois cent mille, malgré la distance, et il ne flatta pas plus Antoine dans sa puissance qu'il n'abandonna les autres dans leur détresse.

IX. Vint ensuite la guerre de Modène. Dirai-je que, dans ces conjonctures, Atticus fut prudent? Ce serait un mince éloge pour un homme qui se montra plutôt divin : car de quel autre mot nommer cette bonté naturelle, infatigable, que ne saurait ébranler ni diminuer aucune péripétie du sort? Déclaré ennemi public, Antoine avait quitté l'Italie, et sa position semblait désespérée. Ses ennemis étaient tout-puissants et en grand nombre. A eux venaient se joindre les déserteurs des causes perdues, les zélés

iturum. Sic ille consensionis globus hujus unius dissensione disjectus est. Neque multo post superior esse cœpit Antonius; ita ut Brutus et Cassius, provinciarum, quæ iis dicis causa datæ erant a consulibus, desperatis rebus, in exsilium proficiscerentur. Atticus, qui pecuniam simul cum cæteris conferre noluerat florenti illi parti, abjecto Bruto, Italiaque cedenti, sestertium centum millia muneri misit; eidem in Epiro absens trecenta jussit dari: neque eo magis potenti adulatus est Antonio, neque desperatos reliquit.

IX. Secutum est bellum gestum apud Mutinam. In quo si tantum eum prudentem dicam, minus, quam debeam, prædicem, quum ille potius divinus fuerit, si divinatio appellanda est perpetua naturalis bonitas, quæ nullis casibus neque agitur, neque minuitur. Hostis Antonius judicatus Italia cesserat; spes restituendi nulla erat. Non solum ejus inimici, qui tum erant potentissimi et plurimi, sed etiam qui adversariis ejus se dabant, et in eo lædendo se aliquam

qui frappent le vaincu pour faire leur cour. Tout cela en masse poursuivait ses partisans. On voulait dépouiller de tout son épouse Fulvie; l'existence même de ses enfants était menacée. Atticus, on le sait, tenait par tous les liens de l'intimité la plus tendre à Cicéron aussi bien qu'à Brutus, et pourtant il ne fit pas la moindre concession à leur animosité contre Antoine. Loin de là. Les amis du proscrit, forcés comme lui de fuir de Rome, il les protégea de tout son pouvoir, et, tous les genres d'assistance dont ils eurent besoin, il les leur prodigua généreusement. Quel dévouement ne montra-t-il pas point pour P. Volumnius! Un père n'en eût pas fait plus. Et Fulvie elle-même, embarrassée de procès et en proie à d'inexprimables terreurs, de quelle touchante sollicitude son amitié l'entoura! Elle ne comparut pas une seule fois devant les tribunaux sans Atticus, et jamais sa caution ne lui fit défaut. Veut-on mieux encore? Fulvie, au temps de ses prospérités, avait acheté à terme un fonds de terre, et, n'ayant plus de crédit depuis son désastre, elle se voyait dans l'impossibilité de payer. Son sauveur intervint; il lui prêta la somme nécessaire, sans intérêt, sans stipuler aucune condition. Il estimait à grand gain de prouver qu'il avait la mémoire du cœur et de montrer à tous

consecuturos sperabant commendationem, Antonii familiares insequebantur; uxorem Fulviam omnibus rebus spoliare cupiebant; liberos etiam exstinguere parabant. Atticus, quum Ciceronis intima familiaritate uteretur, amicissimus esset Bruto, non modo nihil iis indulsit ad Antonium violandum, sed e contrario familiares ejus, ex Urbe profugientes, quantum potuit, texit, quibus rebus indiguerunt, adjuvit. P. vero Volumnio ea tribuit, ut plura a parente proficisci non potuerint. Ipsi autem Fulviæ, quum litibus distineretur, magnisque terroribus vexaretur, tanta diligentia officium suum præstitit, ut nullum illa steterit vadimonium sine Attico; hic sponsor omnium rerum fuerit. Quin etiam, quum illa fundum secunda fortuna emisset in diem, neque post calamitatem versuram facere potuisset, ille se interposuit, pecuniamque sine fœnore, sineque ulla stipulatione ei credidit, maximum existimans quæstum, memorem gratumque

que, quand il aimait, c'était l'ami, non la fortune. Et nul ne pouvait voir dans cette manière d'agir la politique de l'homme prévoyant : car qui eût pu se douter alors qu'Antoine deviendrait maître de la république? Atticus avait bien, il est vrai, quelques censeurs dans le patriciat. On insinuait qu'il ne savait point assez haïr les mauvais citoyens. Mais l'homme droit, ne relevant que de son propre tribunal, regardait où était le devoir et s'inquiétait peu des éloges.

X. La fortune tourna brusquement. Dès qu'on vit Antoine revenu en Italie, chacun crut Atticus dans le dernier péril à cause de son étroite liaison avec Cicéron et avec Brutus. Aussi, à l'arrivée des triumvirs, il avait quitté le forum par crainte de la proscription et se tenait caché dans la maison de P. Volumnius, qu'il avait assisté lui-même peu auparavant, ainsi que nous l'avons rapporté. Car c'était un temps de revirements soudains, et les partis se voyaient à tour de rôle au faîte de la puissance et au fond du gouffre. Atticus avait auprès de lui Q. Gellius Canus, son égal d'âge, un autre lui-même; et que ce nous soit ici une nouvelle occasion d'apprécier son excellent cœur. Cet

cognosci, simulque aperire, se non fortunæ, sed hominibus solere esse amicum. Quæ quum faciebat, nemo eum temporis causa facere poterat existimare. Nemini enim in opinionem veniebat, Antonium rerum potiturum. Sed sensim is a nonnullis optimatibus reprehendebatur, quod parum odisse malos cives videretur. Ille autem sui judicii, potius quid se facere par esset, intuebatur, quam quid alii laudaturi forent.

X. Conversa subito fortuna est. Ut Antonius rediit in Italiam, nemo non magno in periculo Atticum futurum putarat, propter intimam familiaritatem Ciceronis et Bruti. Itaque ad adventum imperatorum de foro decesserat, timens proscriptionem, latebatque apud P. Volumnium, cui, ut ostendimus, paulo ante opem tulerat (tanta varietas iis temporibus fuit fortunæ, ut modo hi, modo illi, in summo essent aut fastigio, aut periculo); habebatque secum Q. Gellium Canum, æqualem simillimumque sui. Hoc quoque sit Attici bonitatis exemplum, quod cum eo, quem puerum in ludo cognoverat, adeo conjuncte vixit, ut

ami, ce vieillard, il l'avait connu enfant, à l'école, et le nœud de leur amitié, qui datait de si loin, ne fit, jusqu'au terme de leurs jours, que se serrer davantage. Antoine était d'une exaspération excessive contre Cicéron. Sa haine était si grande, qu'il y en avait à la fois pour Cicéron même et pour tous ses amis. La proscription les attendait. Mais les réclamations en faveur d'Atticus furent tellement nombreuses qu'Antoine lui tint compte de ses bons offices. Il s'enquit de sa retraite et lui écrivit de sa main de ne rien craindre et de venir sur-le-champ le trouver. Il lui annonçait qu'il était excepté de la proscription et qu'à sa considération Gellius Canus l'était aussi. Et, de peur qu'il ne courût quelque danger, car il était nuit, il prit soin de lui envoyer une escorte. C'est ainsi que, dans ces moments de suprême terreur, le nom d'Atticus devint une sauvegarde et pour lui et pour son ami le plus cher. Il ne fit aucune sollicitation pour sa sûreté particulière, confondit ses intérêts avec ceux de Gellius et se montra bien résolu à subir le même sort que lui. Que si la plus grande gloire du pilote est de sauver son navire de la tempête et des écueils, pourquoi n'estimerait-on pas sage entre tous l'homme qui, à travers tant de furieuses tourmentes civiles, surgit heureusement au port?

ad extremam ætatem amicitia eorum creverit. Antonius autem etsi tanto odio ferebatur in Ciceronem, ut non solum ei, sed omnibus etiam ejus amicis esset inimicus, eosque vellet proscribere, multis hortantibus tamen, Attici memor fuit officii, et ei, quum requisisset ubinam esset, sua manu scripsit, ne timeret, statimque ad se veniret : se eum et, illius causa, Gellium Canum de proscriptorum numero exemisse. Ac, ne quod in periculum incideret, quod noctu flebat, præsidium ei misit. Sic Atticus in summo timore non solum sibi, sed etiam ei, quem carissimum habebat, præsidio fuit. Neque enim suæ solum a quoquam auxilium petiit salutis, sed conjunctim ; ut appareret, nullam sejunctam sibi ab eo velle fortunam. Quod si gubernator præcipua laude fertur, qui navem ex hieme marique scopuloso servat, cur non singularis ejus existimetur prudentia, qui ex tot tamque gravibus procellis civilibus ad incolumitatem pervenit?

XI. A peine hors de l'abîme, il ne songea qu'à une chose : venir en aide par tous les moyens en son pouvoir à tous les naufragés politiques. Dans le temps que la populace, excitée par les récompenses des triumvirs, faisait la chasse aux proscrits, tous ceux d'entre eux qui vinrent en Épire n'y manquèrent de rien; tous eurent pleine liberté d'y rester indéfiniment. Après la journée de Philippes et la mort de Cassius et de M. Brutus, l'ex-préteur L. Julius Mocilla, ainsi que son fils, et, avec eux, Aulus Torquatus et les autres que venait de frapper la même infortune, virent s'étendre sur eux la main tutélaire d'Atticus, et il leur fit passer d'Épire en Samothrace tous les secours dont ils avaient besoin. Difficilement dénombrerait-on tous ses actes de bonté en ce genre, et ce n'est d'ailleurs pas nécessaire. Ce que nous voulons seulement faire bien comprendre, c'est que sa générosité n'était ni une vertu de circonstance, ni un calcul : or, les faits et les dates sont là pour le démontrer. Le voit-on jamais se vendre aux heureux, jamais faire défaut aux abattus? Prenons pour exemple Servilie, mère de Brutus. Ne fut-il pas le même pour elle et pendant la puissance et après la mort de son fils? Grâce à cette noblesse d'âme et de conduite, il ne suscita contre lui aucune inimitié, car il

XI. Quibus ex malis ut se emerserat, nihil aliud egit, quam ut plurimis, quibus rebus posset, esset auxilio. Quum proscriptos præmiis imperatorum vulgus conquireret, nemo in Epirum venit, cui res ulla defuerit; nemini non ibi perpetuo manendi potestas facta est. Qui etiam post prælium philippense, interitumque C. Cassii et M. Bruti, L. Julium Mocillam prætorium, et ejus filium, Aulumque Torquatum, cæterosque pari fortuna perculsos, instituerit tueri, atque ex Epiro his omnia Samothraciam supportari jusserit. Difficile est omnia persequi, et non necessaria. Illud unum intelligi volumus, illius liberalitatem neque temporariam, neque callidam fuisse. Id ex ipsis rebus ac temporibus judicari potest, quod non florentibus se venditavit, sed afflictis semper succurrit. Qui quidem Serviliam, Bruti matrem, non minus post mortem ejus, quam florente, coluerit. Sic liberalitate utens, nullas inimicitias gessit, quod neque lædebat

n'offensait personne, et, si un autre lui faisait injure, sa seule vengeance était l'oubli. Les bienfaits, au contraire, il se les rappelait éternellement, sauf les siens, dont le souvenir ne survivait jamais chez lui à la reconnaissance de l'obligé. Sa vie semble confirmer la vérité du dicton : Tel caractère, telle fortune. — Mais aussi avait-il commencé par former lui-même son caractère, en tâchant de ne jamais donner raison au mauvais destin.

XII. Il n'eut besoin que de son mérite pour plaire à M. Vipsanius Agrippa, le favori et le confident intime du jeune César, et, bien que par son propre crédit et par la puissance d'Octave, ce personnage n'eût qu'à choisir entre les plus brillants partis de Rome, il chercha de son plein gré l'alliance d'Atticus et préféra aux héritières des plus illustres maisons la fille d'un chevalier romain. Le médiateur de ce mariage, — il n'y a point de raison pour le dissimuler, — fut Marc Antoine, chargé, comme triumvir, de l'organisation de la république. Atticus, en faveur auprès de lui, pouvait en profiter pour grossir sa fortune. Mais toute pensée cupide était bien loin de son âme, et il n'usa du bon vouloir d'Antoine que pour tirer ses amis de péril ou pour leur

quemquam, neque, si quam injuriam acceperat, malebat ulcisci, quam oblivisci. Idem immortali memoria percepta retinebat beneficia; quæ autem ipse tribuerat, tamdiu meminerat, quoad ille gratus erat, qui acceperat. Itaque hic fecit, ut vere dictum videatur : « Sui cuique mores fingunt fortunam. » Neque tamen prius ille fortunam, quam se ipse, finxit : qui cavit, ne qua in re jure plecteretur.

XII. His igitur rebus effecit, ut M. Vipsanius Agrippa, intima familiaritate conjunctus adolescenti Cæsari, quum, propter suam gratiam et Cæsaris potentiam, nullius conditionis non haberet potestatem, potissimum ejus deligeret affinitatem, præoptaretque equitis romani filiam generosarum nuptiis. Atque harum nuptiarum conciliator fuit (non est enim celandum) M. Antonius triumvir reipublicæ constituendæ : cujus gratia quum augere possessiones posset suas, tantum abfuit a cupiditate pecuniæ, ut nulla in re usus sit ea, nisi in depre-

épargner tout dommage. On en vit de mémorables exemples au plus fort des proscriptions. L. Sauféius, chevalier romain, de même âge qu'Atticus, depuis nombre d'années habitait Athènes, pour s'y livrer à l'étude de la philosophie. C'était un homme qui avait en Italie de magnifiques propriétés, et tous ces biens, les triumvirs les avaient vendus, comme cela se pratiquait alors. Mais Atticus se remua tant et si bien que Sauféius apprit, par un même courrier, qu'il avait perdu et recouvré son patrimoine. Joignons à cet exemple celui de L. Julius Calidus. Je me crois fondé à dire que, depuis la mort de Lucrèce et de Catulle, c'était sans comparaison le poëte le plus distingué que notre âge eût produit. C'était en même temps un excellent homme, plein de savoir et de mérite. Or, après la proscription des chevaliers, en son absence et sans autre crime que ses grands domaines d'Afrique, il avait été porté sur la liste fatale par P. Volumnius, préfet des ouvriers d'Antoine. Atticus le tira également d'affaire. Et, la situation donnée, on n'eût su dire ce qui l'emportait dans ces démarches, la peine ou l'honneur. Quoi de plus glorieux, en effet, que de montrer, comme il le fit, qu'absents ou présents ses amis en péril trouvaient en lui même chaleur de cœur?

candis amicorum aut periculis, aut incommodis. Quod quidem sub ipsa proscriptione perillustre fuit. Nam, quum L. Saufeii, equitis romani, æqualis sui, qui complures annos, studio ductus philosophiæ, Athenis habitabat, habebatque in Italia pretiosas possessiones, triumviri bona vendidissent, consuetudine ea, qua tum res gerebantur; Attici labore atque industria factum, ut eodem nuntio Saufeius fieret certior, se patrimonium amisisse et recuperasse. Idem L. Julium Calidum, quem, post Lucretii Catullique mortem, multo elegantissimum poetam nostram tulisse ætatem vere videor posse contendere, neque minus virum bonum, optimisque artibus eruditum, post proscriptionem equitum, propter magnas ejus africanas possessiones, in proscriptorum numerum a P. Volumnio, præfecto fabrum Antonii, absentem relatum, expedivit. Quod in præsenti utrum ei laboriosius, an gloriosius fuerit, difficile fuit judicare; quod in eorum periculis non secus absentes, quam præsentes, amicos Attico esse curæ cognitum est.

XIII. Le père de famille dans Atticus valait le citoyen. Avec beaucoup d'argent disponible, il eut moins que personne la manie d'acheter et de bâtir. On aurait tort pourtant de croire qu'il ne fût point parfaitement logé ou ne se donnât pas toutes les douceurs de l'existence. Il avait, sur le mont Quirinal, la maison Tamphilane, un legs de son oncle, résidence agréable, moins par le bâtiment même, que par le bois qui en dépendait. C'était un bon vieil édifice, une habitation originale et piquante plutôt que somptueuse. Il n'y changea rien, sinon quand la vétusté l'y força. Le personnel de sa maison était tout ce qu'il y avait de mieux au point de vue de l'utilité, quoique des plus médiocres en apparence. On y comptait de jeunes esclaves tout à fait lettrés, de fort bons lecteurs et nombre de copistes. Pas un des valets de pied qui ne fît parfaitement ces deux choses. Tous les autres serviteurs, que demande une maison bien montée, excellaient de même, chacun dans leur genre. Il n'y en avait pas un seul pourtant qui ne fût né, qui n'eût été formé chez lui, signe à la fois d'une sage modération et d'une administration domestique bien entendue. Car, s'il y a modération à ne point rechercher avec fureur ce que tout le monde désire, se le procurer par ses

XIII. Neque vero minus ille vir bonus paterfamilias habitus est, quam civis. Nam, quum esset pecuniosus, nemo illo minus fuit emax, minus ædificator. Neque tamen non in primis bene habitavit, omnibusque optimis rebus usus est. Nam domum habuit in colle Quirinali Tamphilanam, ab avunculo hæreditate relictam; cujus amœnitas non ædificio, sed silva constabat. Ipsum enim tectum, antiquitus constitutum, plus salis, quam sumptus, habebat; in quo nihil commutavit, nisi si quid vetustate coactus est. Usus est familia, si utilitate judicandum est, optima; si forma, vix mediocri : namque in ea erant pueri litteratissimi, anagnostæ optimi, et plurimi librarii; ut ne pedisequus quidem quisquam esset, qui non utrumque horum pulchre facere posset. Pari modo artifices cæteri, quos cultus domesticus desiderat, apprime boni. Neque tamen horum quemquam, nisi domi natum, domique factum, habuit; quod est signum non solum continentiæ, sed etiam diligentiæ. Nam et non intemperanter concupiscere, quod a plurimis videas, continentis debet duci, et potius diligentia,

soins plutôt qu'à prix d'or n'est pas une médiocre marque de savoir-faire. Élégant sans vain étalage, aimant les belles choses, mais sans donner dans l'excès, Atticus attachait autant d'importance à la bonne tenue qu'il faisait peu de cas de la profusion. Ses meubles, simples et pas trop nombreux, n'accusaient ni faste ni parcimonie. Il est même un détail que je ne veux point omettre, bien que je m'attende sur ce point au reproche de minutie. Atticus avait une aussi bonne table qu'aucun chevalier romain et faisait grandement les honneurs de sa maison à des hommes de tous les ordres; et néanmoins on connaît la somme portée à cet effet sur son journal de dépense; elle n'était régulièrement que de trois mille as par mois. Et nous relatons cette particularité, non sur ouï-dire, mais comme un fait qui nous est personnellement connu, par suite de la grande privauté qui nous a plus d'une fois initié au secret de ses affaires domestiques.

XIV. Jamais personne à sa table n'entendit d'autre voix que celle d'un lecteur, le plus agréable des divertissements à notre avis. C'était chez lui l'accompagnement obligé du repas; il voulait que l'esprit de ses convives eût ses jouissances aussi bien que leur estomac, et il avait soin en conséquence de n'inviter

quam pretio, parare, non mediocris est industriæ. Elegans, non magnificus; splendidus, non sumptuosus, omni diligentia munditiem, non affluentiam, affectabat. Supellex modica, non multa, ut in neutram partem conspici posset. Nec hoc præteribo, quanquam nonnullis leve visum iri putem : quum in primis lautus esset eques romanus, et non parum liberaliter domum suam omnium ordinum homines invitaret, scimus, non amplius, quam terna millia æris, peræque in singulos menses, ex ephemeride eum expensum sumptui ferre solitum. Atque hoc non auditum, sed cognitum prædicamus. Sæpe enim propter familiaritatem domesticis rebus interfuimus.

XIV. Nemo in convivio ejus aliud acroama audivit, quam anagnosten : quod nos quidem jucundissimum arbitramur. Neque unquam sine aliqua lectione apud eum cœnatum est, ut non minus animo, quam ventre, convivæ delectarentur. Namque eos vocabat, quorum mores a suis non abhorrerent. Quum tanta pecu-

que des hôtes partageant ses goûts. Malgré l'accroissement considérable de son bien, il ne changea rien à son train journalier ni aux habitudes de sa vie. Admirable modération! Il avait su vivre magnifiquement avec les deux millions de sesterces qui lui venaient de son père, et, quand il en eut jusqu'à dix millions, il ne fit pas plus d'étalage qu'auparavant. Dans l'une et l'autre fortune il se maintint au même niveau. Point de jardins, point de maison de plaisance dans le voisinage de la ville ou de la mer; nul domaine en Italie, excepté ses deux fermes d'Ardée et de Nomentum. Ses propriétés en Épire et à Rome composaient tout son revenu. On peut juger par là que c'était, non la masse d'argent disponible, mais la raison qui réglait chez lui l'emploi de la richesse.

XV. Il ne mentait jamais et ne pouvait souffrir qu'on mentît. Il était bon avec une nuance de sévérité, grave avec un mélange de douceur; si bien qu'on ne savait quel sentiment prédominait dans ses amis, la vénération ou la tendresse. Quelque demande qu'on lui adressât, il était circonspect à s'engager; promettre sans pouvoir tenir lui semblait de l'étourderie et non de l'obligeance. Mais, une fois qu'il avait donné parole, il n'épargnait ni

niæ facta esset accessio, nihil de quotidiano cultu mutavit, nihil de vitæ consuetudine; tantaque usus est moderatione, ut neque in sestertio vicies, quod a patre acceperat, parum se splendide gesserit, neque in sestertio centies affluentius vixerit, quam instituerat, parique fastigio steterit in utraque fortuna. Nullos habuit hortos, nullam suburbanam, aut maritimam sumptuosam villam, neque in Italia, præter ardeatinum et nomentanum, rusticum prædium; omnisque ejus pecuniæ reditus constabat in epiroticis et urbanis possessionibus. Ex quo cognosci potest, eum usum pecuniæ non magnitudine, sed ratione, metiri solitum.

XV. Mendacium neque dicebat, neque pati poterat. Itaque ejus comitas non sine severitate erat, neque gravitas sine facilitate : ut difficile esset intellectu, utrum eum amici magis vererentur, an amarent. Quidquid rogabatur, religiose promittebat, quod non liberalis, sed levis, arbitrabatur, polliceri, quod præstare non posset. Idem in nitendo, quod semel annuisset, tanta erat cura, ut non

soins ni efforts; ce n'était plus une affaire qui lui fût recommandée : c'était la sienne. Du moment qu'il s'en était chargé, rien ne le rebutait. Il y allait de son honneur, pensait-il; et, pour lui, l'honneur était tout. Ainsi gérait-il, par procuration, les intérêts des deux Cicéron, de Caton, de Marius, de Q. Hortensius, d'Aulus Torquatus et d'une foule d'autres chevaliers romains. On en pouvait inférer que c'était la prudence et non la paresse qui l'écartait de l'administration publique.

XVI. Quel meilleur témoignage apporter de la sociabilité de son caractère? Jeune, il fait les délices du vieux Sylla; vieux à son tour, celles du jeune M. Brutus; et, quant à Q. Hortensius et à M. Cicéron, ses égaux d'âge, on sait comment il vécut avec eux. C'est à ne pouvoir décider en quel temps il fut le plus aimable et le plus aimé. Sur ce dernier point, toutefois, l'avantage reste à Cicéron, auquel son propre frère Quintus ne fut pas plus cher ni plus intimement uni. On en voit la preuve dans les livres déjà publiés où il fait mention d'Atticus, et, en outre, dans les seize volumes de lettres qu'il lui adressa depuis son consulat jusqu'à la fin de sa vie. Quiconque lira ce recueil ne songera guère à désirer un corps d'histoire contemporaine. Passions

mandatam, sed suam rem videretur agere. Nunquam suscepti negotii eum pertæsum est. Suam enim existimationem in ea re agi putabat, qua nihil habebat carius. Quo fiebat, ut omnia Ciceronum, Catonis, Marii, Q. Hortensii, Auli Torquati, multorum præterea equitum romanorum negotia procuraret. Ex quo judicari poterat, non inertia, sed judicio, fugisse reipublicæ procurationem.

XVI. Humanitatis vero nullum afferre majus testimonium possum, quam quod adolescens idem seni Sullæ fuerit jucundissimus, senex adolescenti M. Bruto, cum æqualibus autem suis, Q. Hortensio et M. Cicerone, sic vixerit, ut judicare difficile sit, cui ætati fuerit aptissimus, quanquam eum præcipue dilexit Cicero, ut ne frater quidem ei Quintus carior fuerit aut familiarior. Ei rei sunt indicio, præter eos libros, in quibus de eo facit mentionem, qui in vulgus jam sunt editi, sexdecim volumina epistolarum, ab consulatu ejus usque ad extremum tempus ad Atticum missarum; quæ qui legat, non multum desideret historiam contextam illorum temporum. Sic enim omnia de studiis principum, vitiis du-

des grands, fautes des chefs, révolutions de la république, tout s'y retrouve, tout y apparaît éclairé dans ses moindres détails, et on se sent amené à cette conclusion, que le génie est une faculté divinatrice; car Cicéron n'a pas seulement annoncé ce qui est arrivé de son vivant; les événements mêmes, qui éclosent encore à présent, il les a prédits à la façon d'un prophète.

XVII. A quoi bon m'étendre sur la piété filiale d'Atticus? Aux funérailles de sa mère, décédée à quatre-vingt-dix ans, — et lui-même en avait alors soixante-sept, — je l'entendis se rendre le juste et glorieux témoignage, qu'il n'avait jamais eu besoin de se réconcilier avec elle, pas plus qu'avec sa sœur, presque du même âge que lui. N'est-ce pas là une preuve, ou que jamais nuage ne s'éleva entre eux, ou que la bonté d'Atticus pardonnait tout aux siens et qu'envers ceux que son devoir était d'aimer le ressentiment lui semblait crime? Et ce n'était pas seulement en lui le mouvement de la nature à laquelle nous obéissons tous plus ou moins : c'était aussi le fruit de la réflexion. Ces maximes des grands philosophes, dont il s'était pénétré, il en faisait la règle pratique de la vie et non un objet de vaine ostentation.

cum, mutationibus reipublicæ perscripta sunt, ut nihil in iis non appareat, et facile existimari possit, prudentiam quodammodo esse divinationem. Non enim Cicero ea solum, quæ vivo se acciderunt, futura prædixit, sed etiam, quæ nunc usu veniunt, cecinit ut vates.

XVII. De pietate autem Attici quid plura commemorem? quum hoc ipsum vere gloriantem audierim in funere matris suæ, quam extulit annorum nonaginta, quum esset septem et sexaginta, se nunquam cum matre in gratiam rediisse, nunquam cum sorore fuisse in simultate, quam prope æqualem habebat. Quod est signum, aut nullam unquam inter eos querimoniam intercessisse, aut hunc ea fuisse in suos indulgentia, ut, quos amare deberet, irasci eis nefas duceret. Neque id fecit natura solum, quanquam omnes ei paremus, sed etiam doctrina. Nam et principum philosophorum ita percepta habuit præcepta, ut iis ad vitam agendam, non ad ostentationem, uteretur.

XVIII. Atticus était religieux imitateur des mœurs de nos ancêtres et grand partisan de l'antiquité. Il connaissait à fond les vieux temps et il en présente le tableau complet dans le volume où sont rangés par ordre d'époques les magistrats de la république. Il n'y a ni loi, ni paix, ni guerre, en un mot rien de mémorable dans l'histoire de Rome, qui n'y soit consigné à sa date ; et, ce qui n'était pas le plus facile de l'œuvre, il y rattache l'origine des familles, de manière à mettre sous nos yeux toute la descendance des hommes illustres. Il a fait le même travail séparément dans d'autres livres. Ainsi, par exemple, à la prière de M. Brutus, il a donné la généalogie de la famille Junia depuis son origine jusqu'à nous, mentionnant chaque individu, sa filiation, quels honneurs il a obtenus et en quel temps. Il a également dressé, à la sollicitation de Marcellus Claudius, de Cornélius Scipion et de Fabius Maximus, les tables généalogiques des Marcellus, des Fabius et des Émilius ; et ce sont là des livres dont on fait ses délices, pour peu qu'on soit curieux de connaître les personnages célèbres. Atticus a même abordé la poésie, pour ne pas rester étranger, pensons-nous, à un art si séduisant. Il caractérisa dans ses vers ceux d'entre les Romains qui se sont le

XVIII. Moris etiam majorum summus imitator fuit, antiquitatisque amator : quam adeo diligenter habuit cognitam, ut eam totam in eo volumine exposuerit, quo magistratus ordinavit. Nulla enim lex, neque pax, neque bellum, neque res illustris est populi romani, quæ non in eo, suo tempore, sit notata; et, quod difficillimum fuit, sic familiarum originem subtexuit, ut ex eo clarorum virorum propagines possimus cognoscere. Fecit hoc idem separatim in aliis libris : ut M. Bruti rogatu Juniam familiam a stirpe ad hanc ætatem ordine enumeravit, notans, qui, a quo ortus, quos honores, quibusque temporibus cepisset. Pari modo Marcelli Claudii, Marcellorum; Scipionis Cornelii et Fabii Maximi, Fabiorum et Æmiliorum quoque : quibus libris nihil potest esse dulcius iis, qui aliquam cupiditatem habent notitiæ clarorum virorum. Attigit quoque poeticen : credimus, ne ejus expers esset suavitatis; namque versibus, qui honore rerumque gestarum amplitudine cæteros romani populi præstiterunt, exposuit, ita, ut

plus illustrés par leurs dignités et leurs grandes actions, et fit, pour mettre au bas de leurs images, de petites inscriptions de quatre ou cinq vers au plus, où se trouvent rappelés les hauts faits et magistratures de chacun d'eux. Il est à peine croyable que tant de choses aient pu tenir en si petit espace. Enfin il existe encore de lui un livre en grec sur le consulat de Cicéron. — Ici finit ce qui a été publié par nous du vivant d'Atticus.

XIX. Maintenant, puisque nous lui survivons et qu'ainsi l'a voulu la fortune, nous poursuivrons jusqu'au bout notre tâche, et, autant que faire se pourra, nous démontrerons à nos lecteurs, par les faits eux-mêmes, que notre fortune, ainsi qu'il a été dit plus haut, est presque toujours la conséquence de notre caractère. Content du rang de chevalier dans lequel il était né, Atticus monta jusqu'à l'alliance de l'empereur, fils du divin Jules. Il avait déjà conquis son amitié la plus privée sans autre secret que la distinction même de ses goûts, cette distinction qui lui avait gagné tant d'autres grands personnages, ayant tout pour aller de pair avec Auguste, sauf la fortune. Car, en fait de prospérité, César est un exemple unique, lui qui a vu se réunir sur sa tête tout ce que la destinée a jamais accordé n'importe à qui, tout ce qu'un citoyen romain pouvait rêver de grandeurs.

sub singulorum imaginibus facta magistratusque eorum non amplius quaternis quinisve versibus descripserit : quod vix credendum sit, tantas res tam breviter potuisse declarari. Est etiam unus liber, græce confectus, de consulatu Ciceronis. — Hactenus, Attico vivo, edita hæc a nobis sunt.

XIX. Nunc, quoniam fortuna nos superstites ei esse voluit, reliqua persequemur; et, quantum poterimus, rerum exemplis lectores docebimus, sicut supra significavimus, « suos cuique mores plerumque conciliare fortunam. » Namque hic contentus ordine equestri, quo erat ortus, in affinitatem pervenit imperatoris Divi filii, quum jam ante familiaritatem ejus esset consecutus nulla alia re, quam elegantia vitæ, qua cæteros ceperat principes civitatis, dignitate pari, fortuna humiliore. Tanta enim prosperitas Cæsarem eum est consecuta, ut nihil ei non tribuerit fortuna, quod cuiquam ante detulerit, et conciliarit, quod civis

Agrippa, gendre d'Atticus, lui donna une petite-fille. Elle avait un an à peine, quand Auguste la fiança à Tibérius Claudius Néron, fils de Drusilla et son beau-fils. Cette alliance ne fit que resserrer le nœud qui les unissait, et leur commerce en devint plus fréquent et plus intime.

XX. Antérieurement même à ces fiançailles, Auguste, quand il était absent de Rome, n'écrivait jamais à quelqu'un des siens sans informer Atticus de ses occupations et surtout de ses lectures, des lieux où il était et du séjour qu'il y comptait faire. A la ville, où l'immensité de ses travaux l'empêchait de jouir à son gré de la compagnie d'Atticus, il ne laissait pas, de sa volonté, passer un jour sans lui écrire. C'était tantôt pour avoir son avis sur un point d'antiquité, tantôt pour lui soumettre une question de poésie; parfois il le provoquait au badinage, pour lui arracher de plus longues lettres. Ce commerce épistolaire servit à une chose. Par suite des ans et de la négligence, le temple de Jupiter Férétrien, construit par Romulus sur le mont Capitolin, n'avait plus de toit et tombait en ruines. Atticus en avertit César qui le fit restaurer. Marc Antoine, éloigné de Rome, n'était pas pour Atticus un moins zélé correspondant. Des extré-

romanus quivit consequi. Nata est autem Attico neptis ex Agrippa, cui virginem filiam collocarat. Hanc Cæsar, vix anniculam, Tiberio Claudio Neroni, Drusilla nato, privigno suo, despondit : quæ conjunctio necessitudinem eorum sanxit, familiaritatem reddidit frequentiorem.

XX. Quamvis ante hæc sponsalia, non solum, quum ab Urbe abesset, nunquam ad suorum quemquam litteras misit, quin Attico mitteret, quid ageret, in primis quid legeret, quibus in locis, et quamdiu esset moraturus, sed etiam, quum esset in Urbe, et propter suas infinitas occupationes minus sæpe, quam vellet, Attico frueretur, nullus dies tamen temere intercessit, quo non ad eum scriberet, quum modo aliquid de antiquitate ab eo requireret, modo aliquam ei quæstionem poeticam proponeret, interdum jocans ejus verbosiores eliceret epistolas. Ex quo accidit, quum ædis Jovis Feretrii, in Capitolio ab Romulo constituta, vetustate atque incuria detecta prolaberetur, ut, Attici admonitu,

mités de la terre, il avait grand soin de le tenir fidèlement au courant de tout ce qu'il faisait. Et veut-on convenablement apprécier la situation? Que l'on songe à ce qu'il fallait de sagesse pour entretenir à la fois d'amicales relations avec César et avec Antoine, deux compétiteurs de la toute-puissance, deux rivaux nécessairement ennemis et aspirant, chacun de son côté, à l'empire de Rome et du monde!

XXI. Il comptait soixante-dix-sept ans de la vie que nous venons de décrire, et il avait vu, jusqu'à son extrême vieillesse, croître sa considération, non moins que son crédit et sa fortune : car, sans autre captation que son bon cœur, il avait recueilli plusieurs héritages. Il était d'un si excellent tempérament qu'on le vit passer jusqu'à trente années de suite sans avoir besoin de se faire soigner. Enfin une indisposition survint, que les médecins et lui regardèrent d'abord comme rien. On crut que c'était un ténesme, dont quelques remèdes fort simples auraient bientôt raison. Après trois mois de cet état, sans douleur aucune, sauf la gêne du traitement, le mal s'aggrava tout à coup et finit par

Cæsar eam reficiendam curaret. Neque vero ab M. Antonio minus absens litteris colebatur; adeo, ut accurate ille ex ultimis terris, quid ageret, curæ sibi haberet certiorem facere Atticum. Hoc quale sit, facilius existimabit is, qui judicare poterit, quantæ sit sapientiæ, eorum retinere usum benevolentiamque, inter quos maximarum rerum non solum æmulatio, sed obtrectatio tanta intercedebat, quantam fuit incidere necesse inter Cæsarem atque Antonium, quum se uterque principem non solum urbis romanæ, sed orbis terrarum, esse cuperet.

XXI. Tali modo quum septem et septuaginta annos complesset, atque ad extremam senectutem non minus dignitate, quam gratia fortunaque crevisset (multas enim hæreditates nulla alia re, quam bonitate, est consecutus), tantaque prosperitate usus esset valetudinis, ut annis triginta medicina non indiguisset, nactus est morbum, quem initio et ipse et medici contempserunt : nam putarunt esse tenesmon, cui remedia celeria faciliaque proponebantur. In hoc quum tres menses sine ullis doloribus, præterquam quos ex curatione capiebat, consumpsisset, subito tanta vis morbi in imum intestinum prorupit, ut

dégénérer en une fistule gangreneuse à l'extrémité du tube intestinal. Avant cet accident, comme il sentait la souffrance augmenter chaque jour et se compliquer d'accès de fièvre, il fit appeler son gendre Agrippa et, avec lui, L. Cornélius Balbus et Sextus Péducéus. Dès qu'ils furent présents, s'appuyant sur son coude, il leur dit : « J'ai fait tout ce qui a dépendu de moi, dans ces derniers temps, pour me rétablir; vous en avez été témoins et il est inutile d'y insister. Vous devez être satisfaits, je crois, sur ce point; je n'ai rien omis pour ma guérison. Reste maintenant ce qui ne regarde que moi. Mon parti est pris, et je n'ai pas voulu vous le cacher. Je suis décidé à ne plus nourrir mon mal. Ce que j'ai pris d'aliments ces jours-ci n'a prolongé la vie qu'en augmentant les douleurs, sans apporter aucune chance de salut. Je vous demande donc d'approuver mon dessein et de ne point chercher à m'en détourner. Vous n'y réussiriez pas. »

XXII. Atticus prononça ces paroles d'une voix ferme et d'un visage résolu. Il s'agissait de sortir de la vie, et on eût cru qu'il passait simplement d'une maison dans une autre. Agrippa l'embrasse avec larmes, le prie, le conjure d'attendre le terme que la

extremo tempore per lumbos fistula putris eruperit. Atque, hoc priusquam ei accideret, postquam in dies dolores accrescere, febresque accessisse sensit, Agrippam generum ad se arcessiri jussit, et cum eo L. Cornelium Balbum, Sextumque Peducæum. Hos ut venisse vidit, in cubitum innixus : « Quantam, inquit, curam diligentiamque in valetudine mea tuenda hoc tempore adhibuerim, quum vos testes habeam, nihil necesse est pluribus verbis commemorare. Quibus quoniam, ut spero, satisfeci, me nihil reliqui fecisse, quod ad sanandum me pertineret, reliquum est, ut egomet mihi consulam. Id vos ignorare nolui. Nam mihi stat alere morbum desinere : namque his diebus quidquid cibi sumpsi, ita produxi vitam, ut auxerim dolores sine spe salutis. Quare a vobis peto primum, ut consilium probetis meum, deinde, ne frustra dehortando conemini. »

XXII. Hac oratione habita, tanta constantia vocis atque vultus, ut non ex vita, sed ex domo in domum videretur migrare, quum quidem Agrippa eum flens atque osculans oraret atque obsecraret, ne ad id, quod natura cogeret,

nature a fixé, de ne point aller lui-même au devant, et, puisqu'il a encore quelques moments à vivre, de se conserver pour lui et pour les siens. Ces prières se brisent contre une obstination muette. Après deux jours de diète absolue, la fièvre tomba tout à coup et la maladie sembla diminuer. Atticus n'en persista pas moins dans sa résolution et mourut cinq jours après l'avoir prise, la veille des calendes d'avril, sous le consulat de Cn. Domitius et de C. Sosius. Son corps fut placé dans une simple litière, comme il l'avait prescrit. Ses funérailles se firent sans aucune pompe, mais avec l'assistance de tous les gens de bien et au milieu d'un immense concours de la population. Il fut enseveli près de la voie Appienne, à cinq milles de Rome, dans le tombeau de son oncle Q. Cécilius.

ipse quoque sibi acceleraret, et, quoniam tum quoque posset temporibus superesse, se sibi suisque reservaret, preces ejus taciturna sua obstinatione depressit. Sic quum biduum cibo se abstinuisset, subito febris decessit, leviorque morbus esse cœpit. Tamen propositum nihilo secius peregit. Itaque die quinto, postquam id consilium inierat, pridie kalend. april., Cn. Domitio, C. Sosio coss., decessit. Elatus est in lecticula, ut ipse præscripserat, sine ulla pompa funeris, comitantibus omnibus bonis, maxima vulgi frequentia. Sepultus est juxta viam Appiam, ad quintum lapidem, in monumento Q. Cæcilii, avunculi sui.



FRAGMENTS



FRAGMENTS

DE

CORNÉLIUS NÉPOS

Passage de Cornélius Népos à la louange de Cicéron, provenant de l'ouvrage sur les historiens latins.

Vous ne l'ignorez pas, je pense, l'histoire est la seule branche de la littérature latine qui ne réponde pas à ce qu'est ce genre chez les Grecs. Disons mieux : c'est là un terrain qui, par la mort de Cicéron, est resté tout à fait en friche. Cicéron était le seul homme en état de prêter à l'histoire une voix digne d'elle.

CORNELII NEPOTIS

FRAGMENTA

Cornelius Nepos in libro de historicis latinis, de laude Ciceronis.

Non ignorare debes, unum hoc genus latinarum litterarum adhuc non modo non respondere Græciæ, sed omnino rude atque inchoatum morte Ciceronis relictum. Ille enim fuit unus, qui potuerit et etiam debuerit historiam digna

Il le pouvait et j'ajouterai qu'il le devait. La rude éloquence de nos ancêtres, c'est lui qui en avait poli les aspérités. La philosophie latine, avant lui grossière et barbare, il l'avait revêtue des formes gracieuses de son élocution. Aussi ne sais-je laquelle des deux souffre le plus en perdant ce grand homme, ou la république ou l'histoire.

La nature, inépuisable parce qu'elle est divine, jalouse aussi de faire admirer son impartialité, procède avec une sorte d'équilibre dans la répartition de ses dons : personne qui ait tout absolument; personne aussi qui n'ait absolument rien.

Du livre I des lettres de Cornélius Népos à Cicéron.

Je ne pense pas, tant s'en faut, que la philosophie soit l'institutrice de la vie et la caution du vrai bonheur. J'estime, tout au contraire, que nul n'aurait plus besoin de maîtres pour bien vivre que la plupart de ceux qui passent leur temps dans les ergoteries philosophiques. Presque tous ces prétendus sages, en effet,

voce pronuntiare : quippe qui oratoriam eloquentiam, rudem a majoribus acceptam, perpoliverit, philosophiam, ante eum incomptam, latinam sua conformaverit oratione. Ex quo dubito, interitu ejus utrum respublica, an historia magis doleat.

Locuples ac divina natura, quo majorem sui pareret admirationem, ponderatioraque sua essent beneficia, neque uni omnia dare, nec rursus cuiquam omnia voluit negare.

Cornelii Nepotis liber I epistolarum ad Ciceronem.

Tantum abest, ut ego magistram esse putem vitæ philosophiam, beatæque vitæ perfectricem, ut nullis magis existimem opus esse magistris vivendi, quam plerisque, qui in ea disputanda versantur. Video enim magnam partem eorum,

prêchant dans l'école la pudeur et la continence et raffinant sur les préceptes, je les vois vivre dans un désir incessant de toutes les voluptés.

Lettre de Cornélie, mère des Gracques.

Il est beau, diras-tu, de se venger de ses ennemis. J'en vois la grandeur et la beauté plus que personne, pourvu toutefois que le salut de la patrie ne soit pas compromis. Mais, puisque cela ne se peut, laissons passer les années et les factions, et que nos ennemis survivent! Ce qu'ils sont en ce moment, qu'ils continuent de l'être; j'aime mieux cela que de voir la chose publique crouler et périr.

Autre morceau de la même.

J'en pourrais faire serment : à l'exception de ceux qui m'ont tué Tibérius, nul ennemi ne m'a donné autant de chagrin, ne

qui in schola de pudore et continentia præcipiant argutissime, eosdem in omnium libidinum cupiditatibus vivere.

Epistola Corneliæ, matris Gracchorum.

Dices, pulchrum esse inimicos ulcisci. Id neque majus, neque pulchrius cuiquam, atque esse mihi videtur, sed si liceat republica salva ea persequi. Sed quatenus id fieri non potest, multo tempore, multisque partibus inimici nostri non peribunt; atque, uti nunc sunt, erunt potius, quam respublica profligetur atque pereat.

Eadem, alio loco.

Verbis conceptis dejerare ausim, præterquam qui Tiberium Gracchum neca-

n'a fait autant de mal que toi, avec les projets où tu t'engages. Tous les enfants que j'avais et que je n'ai plus, il t'appartenait de les remplacer auprès de moi; ton premier soin devait être de me faire une vieillesse exempte de soucis, de chercher à me complaire dans tous tes actes, de t'interdire à l'égal d'un crime toute résolution majeure qui n'aurait pas mon aveu. Songe à mon âge, au peu qui me reste à vivre. Une mort si proche ne pourra donc m'épargner la douleur de te voir mépriser mes conseils et bouleverser ta patrie! — Mais, enfin, où sera le point d'arrêt? Quand notre famille cessera-t-elle de délirer? Quand verra-t-on un terme à ce vertige? Quand renoncerons-nous à faire notre malheur et celui des autres? Quand rougirons-nous d'être les fléaux et les perturbateurs de la république? Si c'est une chose absolument impossible que de revenir au bon sens, attends du moins que je sois morte pour demander le tribunat; fais ce que tu voudras, mais après moi, quand je n'en sentirai plus rien. Et, vois un peu, dès que j'aurai cessé de vivre, tu me rendras tous les honneurs possibles; tu invoqueras ta mère comme une divinité. Mais n'auras-tu pas honte alors? Quelle inconséquence d'adresser des prières à des divinités que, vivantes et présentes,

runt, neminem inimicum tantum molestiæ, tantumque laboris, quantum te ob has res, mihi tradidisse : quem oportebat omnium eorum, quos ante habuerim liberos, partis eorum tolerare, atque curare, ut quam minimum sollicitudinis in senecta haberem, utique, quæcumque ageres, ea velles maxime mihi placere; atque uti nefas haberes, rerum majorum adversum meam sententiam quidquam facere. Præsertim mihi, cui parva pars vitæ superest, ne id quidem tam breve spatium potest opitulari, quin et mihi adverseris, et rempublicam profliges! Denique quæ pausa erit? Et quando desinet familia nostra insanire? Et quando modus ei rei haberi poterit? Et quando desinemus, et habentes, et præbentes, molestiis desistere? Et quando perpudescet miscenda atque perturbanda republica? Sed si omnino id fieri non potest, ubi ego mortua ero, petito tribunatum : post me facito, quod lubebit, quum ego non sentiam. Ubi mortua ero, parentabis mihi, et invocabis deum parentem. In eo tempore non pudet te eorum deum preces

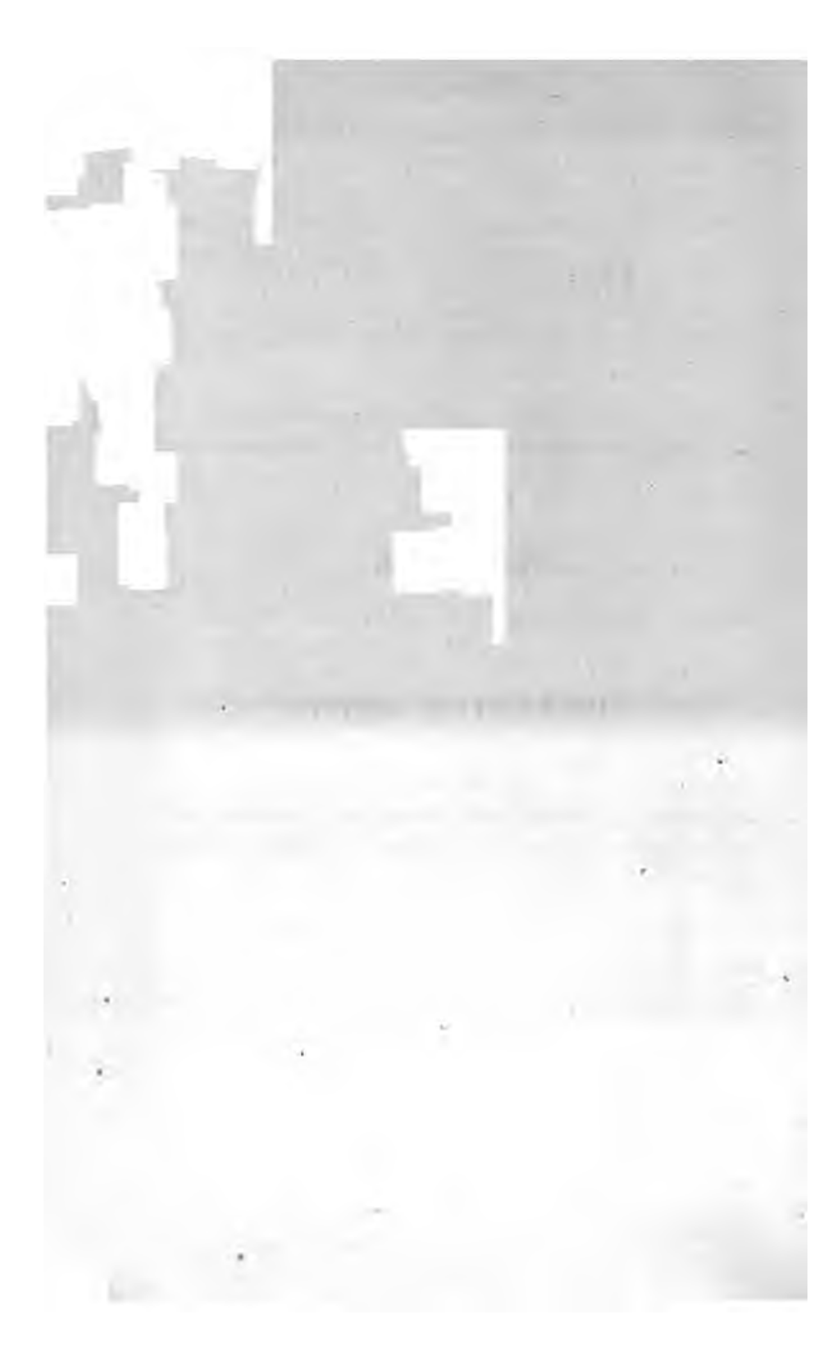
tu auras délaissées et méprisées! Te préserve, hélas! le grand Jupiter de persister dans tes projets et d'ouvrir ton âme à un tel excès de démence! Si tu t'obstines, je crains bien que tout le reste de ta vie ne soit gâté par ta faute et que tu ne puisses plus jamais retrouver un seul instant de calme et de sécurité.

expetere, quos, vivos atque præsentes, relictos atque desertos habueris? Ne ille sinat Jupiter, te ea perseverare, nec tibi tantam dementiam venire in animum! Et, si perseveras, vereor, ne in omnem vitam tantum laboris culpa tua recipias, uti in nullo tempore tute tibi placere possis.

NOTES

SUR

CORNÉLIUS NÉPOS



NOTES

SUR

CORNÉLIUS NÉPOS

(Les chiffres romains indiquent les paragraphes auxquels les notes se rapportent.)

PRÉFACE DE L'AUTEUR

Sa sœur germaine. On ne pouvait épouser sa sœur utérine.

Qui ne livre sa personne. Littéralement : *qui n'aille à l'entremetteuse, à la m.........,* eussent dit nos aïeux, qui nommaient chaque chose par son *gros* nom. — Les leçons *ad scenam* et *ad cœnam* sont l'une et l'autre inacceptables et n'offrent pas de sens plausible.

Le gynécée; en grec γυναικωνῖτις, opposé à l'ἀνδρωνῖτις, l'appartement des hommes.

MILTIADE

II. *De lui livrer la ville;* Myrina, capitale de l'île.

IV. *Hémérodromes;* d'ἡμέρας δρόμος; courriers qui ne couraient

qu'un jour, au bout duquel ils remettaient leurs dépêches à un autre coureur, jusqu'à ce qu'elles fussent parvenues à destination.

IV. *Dix préteurs.* Népos rend par cet équivalent latin le polémarque grec, πολέμαρχος, chef de guerre.

V. *Jonché la plaine d'arbres abattus.* *Stratæ* semble en effet infiniment préférable à *raræ*, variante adoptée dans plusieurs éditions.

— *Ils étaient un contre dix.* Voici l'inscription qui fut placée sous le tableau de la bataille, dans le Pécile, et qui donne une disproportion double de celle que Népos indique :

Ἑλλήνων προμάχοντες Ἀθηναῖοι Μαραθῶνι
Ἔκτειναν Μήδων εἴκοσι μυριάδας.

« Champions de la Grèce, les Athéniens ont exterminé à Marathon deux cent mille Mèdes. »

VI. *Le portique appelé Pécile;* Ποικίλη, de ποικίλος, *varié de couleurs,* parce que le Pécile était une espèce de musée de peinture.

VII. *Tisagoras,* ou, plus exactement, *Stésagoras.*

THÉMISTOCLE

II. *Le revenu des mines.* C'étaient les mines d'argent du mont Laurium.

III. *Les Grecs avaient soutenu,* etc. Pour la clarté du sens, nous avons introduit dans le français ces mots : *les Grecs,* qui ne se trouvent pas dans le texte latin, où ils seraient pourtant bien nécessaires. Est-ce une omission de l'auteur ou du copiste? Toujours

est-il que la phrase est conçue de manière à vous laisser douter s'il s'agit des Grecs ou des Perses, et il y a tel traducteur qui a même appliqué le passage aux derniers. Mais la logique y répugne. Comment les Perses, avec leurs innombrables navires, eussent-ils appréhendé d'être pris en tête et en queue par les Grecs? Il était tout naturel, au contraire, que la flotte athénienne redoutât ce péril. Le paragraphe qui suit immédiatement confirme d'ailleurs notre interprétation et achève de dissiper toute incertitude.

IV. *Xerxès marche droit sur Athènes.* Le latin dit *Astu,* en grec Ἀστὺ, la ville par excellence, sans la désigner par son nom. Les Romains disaient de même *Urbs,* pour signifier Rome.

— *Celui de ses serviteurs auquel il se fiait le plus.* C'était Sicinnus, précepteur ou gouverneur de ses enfants.

IX. *Des annalistes contemporains;* dont les principaux étaient Ephorus, Dinon, Clitarque, Héraclide. Quant à Thucydide lui-même, il était né quatre ans après la mort de Thémistocle.

ARISTIDE

I. *L'incomparable intégrité d'Aristide.* Les Athéniens lui avaient appliqué le vers d'Eschyle sur Amphiaraüs :

Οὐ γὰρ δοκεῖν ἄριστος, ἀλλ' εἶναι θέλει;

vers traduit par Salluste à propos de Caton : Esse, quam videri bonus malebat; c'est-à-dire : Il ne s'agissait pas pour lui de paraître homme de bien, mais de l'être.

— *Ce fameux ostracisme;* ὀστρακισμὸς, d'ὄστρακον, une coquille, une écaille, parce que c'était là-dessus qu'on inscrivait son vote.

III. *Aussi ses filles furent-elles nourries*, etc. Les deux sœurs reçurent chacune la modeste somme de trois mille drachmes. Elles avaient un frère nommé Lysimaque, qui eut pour sa part cent mines d'argent et un lot de terre.

PAUSANIAS

I. *Une inscription en vers.* C'était un distique de Simonide, qui nous est parvenu :

Ἑλλήνων ἀρχηγὸς, ἐπεί στρατὸν ὤλεσε Μήδων,
Παυσανίας Φοίβῳ μνῆμ' ἀνέθηκε τόδε.

« Le généralissime des Grecs, Pausanias, après avoir détruit l'armée des Mèdes, a consacré à Phébus ce trépied commémoratif. »

III. *La scytale.* On appelait de ce nom une longue bande de cuir ou de parchemin qui s'adaptait exactement à un bâton, autour duquel on la roulait en spirale. Une fois qu'elle était ainsi placée, on écrivait la dépêche dessus, sans s'inquiéter de sa position oblique ni des solutions de continuité ; après quoi on déroulait cette lanière, qui devenait par cela seul un grimoire indéchiffrable ; tous les caractères étaient brouillés, tronqués, dispersés, sans qu'il fût possible de les rapprocher les uns des autres, ou d'en réunir les fragments. Mais celui à qui la communication était adressée et qui, en prévision de cette éventualité, avait été muni d'un rouleau mathématiquement pareil au premier, n'avait qu'à y appliquer la missive pour en retrouver l'ordre et la suite, et la lire couramment et sans difficulté.

V. *La Minerve Chalciécos* ; c'est-à-dire, la Minerve d'airain, de χαλκὸς, airain, cuivre, bronze.

— *La mère de Pausanias* ; Théano.

CIMON

II. *Cette bataille le mit en possession de riches dépouilles.* Diodore dit qu'il prit trois cents galères à trois rangs de rames, vingt mille hommes et de l'argent en quantité.

LYSANDRE

II. *Polyen va nous fournir ce qui manque.* Nous avons fait ici une chose dont il était tout simple et tout naturel de s'aviser, et il y a lieu d'être surpris qu'aucun éditeur n'y eût encore songé. C'était de remplir cette désagréable lacune et de compléter le paragraphe, non plus seulement au moyen d'une note latine ou française, mais avec le propre texte de Polyen.

III. *Ce fut, dit-on, Cléon d'Halicarnasse,* etc. Isocrate fut, assure-t-on, le premier qui composa pour d'autres des harangues. Cela devint en Grèce une des branches d'industrie des sophistes, appelés pour cette raison λογογράφοι.

ALCIBIADE

III. *Les mystères;* ceux de Cérès, qui se célébraient la nuit.

VIII. *Veille à ton camp naval.* Il est de toute évidence qu'Alcibiade ne pouvait conseiller à Philoclès de se tenir dans le voisinage de l'ennemi, puisque le danger était dans cette proximité même, ainsi que l'évènement se chargea de le démontrer. Nous

avons adopté le seul sens raisonnable. Alcibiade recommande au préteur athénien, non pas de se mettre près de l'ennemi, mais d'avoir un bon camp de mer, avec toutes les précautions de prudence et de vigilance qu'on a coutume de prendre dans un camp. — Disons, au surplus, à ce propos, que, partout où le texte offre quelque incertitude, nous ne nous décidons pour une interprétation qu'après mûre délibération et après avoir balancé scrupuleusement les raisons pour et contre.

X. *Une femme;* Timandre, mère de la fameuse Laïs.

— *A l'âge d'environ quarante ans;* ou, plus exactement, quarante-cinq.

XI. *Sa mémoire a été généralement flétrie.* Les principaux de ses détracteurs furent les poëtes Eupolis et Phérécrate, les orateurs Antiphon et Lysias.

THRASYBULE

II. *Mère de peureux,* etc. Dicton qui répond à peu près à notre proverbe : *Prudence est mère de sûreté.*

IV. *Les Barbares;* les Aspendiens.

CONON

III. *Chiliarque;* χιλιάρχος, qui a mille hommes sous ses ordres.

DION

V. *Apollocrate.* C'était le propre fils de Denys, son fils aîné.

VI. *Ce vers du deuxième livre de l'Iliade.* Il s'agit des paroles adressées par Ulysse à ceux des soldats qu'il entend déclamer contre les chefs :

Οὐκ ἀγαθὸν πολυκοιρανίη· εἷς κοίρανος ἔστω, etc.

IPHICRATE

I. *A la parme il substitua la pelte.* La *parme* était ronde, la *pelte* échancrée en forme de demi-lune ou de croissant.

III. *Dans la guerre des alliés;* déclarée par les Athéniens aux peuples de Byzance, de Chio, de Rhodes et de Cos, qui s'étaient détachés de leur alliance. Elle dura trois ans.

CHABRIAS

I. *Le bouclier fortement appuyé au genou.* Diodore de Sicile et Polyen mentionnent également cette manière d'affermir le bouclier, imaginée par Chabrias.

III. *Le pauvre n'y voit pas de sang-froid cette opulence des riches,* etc. Au lieu d'*intuentur* on trouve dans l'édition Lemaire le barbarisme *intuuntur*. Déja, dans l'argument de la vie de Conon, cette même édition m'avait présenté *restiturus* comme participe futur du verbe *restituo*. Je ne sais comment cette faute s'est glissée et conservée dans tous les textes sans que personne l'ait remarquée. Le participe futur de *restituo* est évidemment *restituturus; restiturus* est celui de *resisto*. Une édition savante, ou du moins censée telle, comme celle de la Bibliothèque latine, eût dû faire disparaître cette incorrection. Elle était revue par M. Descuret, un docteur-médecin, qui, j'aime à le croire pour son hon-

neur et pour ses malades, s'entendait mieux à soigner les infirmités du corps humain que celles des textes qui lui étaient confiés.

TIMOTHÉE

III. *Il se retire à Chalcis.* Ce fut dans cette ville qu'il mourut.

DATAME

II. *Il descendait de ce Pylémène qui, au dire d'Homère, périt de la main de Patrocle.* Inadvertance de Népos, trompé par sa mémoire. Dans l'*Iliade*, c'est Ménélas, et non Patrocle, qui tue Pylémène.

ÉPAMINONDAS

IV. *En plusieurs milliers de lignes.* Le latin dit en *plusieurs milliers de vers;* mais les anciens nommaient ainsi, même les lignes de prose.

VI. *Tous leurs auxiliaires et alliés;* tels que les Éléens, les Argiens, les Arcadiens.

VII. *Un général sans expérience de la guerre.* Pausanias le nomme Cléomène.

PÉLOPIDAS

I. *A l'instigation de quelques mauvais citoyens;* Archias, Léontidès et Philippe.

I. *Aux adversaires de leur parti;* lesquels comptaient dans leurs rangs Isménias, Pélopidas, Phérénicus, Androclide, Épaminondas.

II. *Jour est pris pour accabler les oppresseurs.* C'était le jour de la fête de Vénus et celui où les polémarques sortaient de charge.

IV. *Le bataillon sacré,* ou *les Trois-Cents.*

AGÉSILAS

IV. *Sublime exemple que nos généraux auraient bien dû suivre!* Allusion à Sylla et à Jules César, qui menèrent leurs armées à Rome malgré le sénat.

— *Les Béotiens et leurs alliés :* les Argiens, les Corinthiens, les Eubéens, les Locriens.

EUMÈNE

I. *Celle qu'on appelait garde du roi.* Le texte dit *hetærice,* du grec ἑταιρικὴ, mot indiquant association, compagnonnage, union étroite et intime.

II. *Cette province était alors aux mains de l'ennemi.* Elle était détenue par le roi Ariarathe.

V. *Eumène, qui déjouait tous les calculs, fut enveloppé par le nombre.* Ce fut à Orcynium, en Cappadoce, qu'il essuya cet échec.

VI. *Le fils d'Alexandre;* né d'Alexandre et de Roxane.

VII. *Antigène.* Il commandait cette partie de la phalange qu'on appelait les Argyraspides, à cause de leurs boucliers d'argent.

VIII. *Autant en font aujourd'hui nos vétérans;* après la mort de César.

IX. *La fumée de son camp.* Eumène, bien entendu, ne la vit pas lui-même à la distance où il était; mais il fut averti par des nomades qui l'avaient aperçue.

— *A la seconde veille;* de neuf heures du soir à minuit.

PHOCION

III. *Le roi Philippe;* le même qu'Aridée.

IV. *Son grand âge.* Il avait plus de quatre-vingts ans.

— *Emphylète.* Quelques savants ont soupçonné que Népos a fait ici un nom propre, *Emphyletus,* du grec ἐμφυλός τις, un homme de sa tribu, un familier.

TIMOLÉON

II. *Une innombrable armée de Carthaginois;* soixante-dix mille hommes envoyés par Carthage au secours d'Icétas, dynaste ou gouverneur de Léontium.

— *Mamercus;* tyran de Catane.

III. *Dès qu'il le put, il abdiqua le pouvoir;* après huit ans d'exercice.

DES ROIS

I. *Macrochir et Mnémon*; c'est-à-dire Artaxerxès à la longue main et Artaxerxès à la bonne mémoire.

— *Un crime de sa mère,* etc. Sa mère Parisatis avait fait périr par le poison son épouse Statira.

AMILCAR

II. *Une guerre intestine*; celle-là même que Gustave Flaubert a prise récemment pour sujet d'une épopée en prose. Elle dura trois ou quatre ans.

III. *Nous avons fait mention de cet Asdrubal,* etc. Parmi les grandes choses qu'il a faites on compte la fondation de Carthagène.

ANNIBAL

VI. *Pour l'instant.* On tombe généralement d'accord que l'expression *in præsentiarum* est une sorte de contraction de *in præsentia rerum,* dans les circonstances présentes.

— *Trois cent mille pas;* quatre-vingts lieues environ, ou, en mesures actuelles, trois cent vingt kilomètres.

VII. *Comme il avait été nommé roi.* Népos veut parler de la dignité de suffète.

XIII. *Dans sa soixante-dixième année.* Il n'est pas prouvé qu'il

ait atteint cet âge. On croit qu'il mourut vers soixante-quatre ou soixante-cinq ans.

XIII. *Silenus et Sosilus de Sparte.* Silenus est mentionné par Cicéron et par Tite-Live. L'histoire d'Annibal par Sosilus était divisée en sept livres.

CATON

II. *Bien des accusations lui furent intentées.* Aurélius Victor prétend qu'il fut accusé quarante-quatre fois.

ATTICUS

I. *Rejeton d'une souche,* etc. La famille Pomponia remontait à Numa.

II. *Bien jeune encore;* à vingt-trois ans.

IV. *Le reste de son temps était consacré,* etc. Nous savons avec quelle circonspection il faut toucher aux textes anciens, quand on n'y est point autorisé par les manuscrits. Mais, si les textes sont respectables, à coup sûr la logique et le bon sens le sont encore davantage. Or, il nous est moralement démontré qu'il y a dans tout ce passage un désordre qui a causé des embarras infinis aux commentateurs et aux traducteurs, et qui provient sans nul doute d'une inattention du copiste. Tout le monde sait combien les transpositions sont une faute fréquente et facile à commettre dans la transcription d'un ouvrage quelconque, et nous avons déjà dit que, selon toutes les probabilités, le texte de Népos ne nous a été conservé que par un seul manuscrit. Rien d'étonnant donc, si une erreur s'était glissée dans celui-là, qu'aucun autre n'ait pu aider à la rectifier. Toutes les éditions, sans exception, donnent le latin

disposé ainsi : « Hic complures annos moratus, quum rei familiari tantum operæ daret quantum non indiligens deberet paterfamilias, et omnia reliqua tempora aut litteris aut Atheniensium reipublicæ tribueret; nihilominus amicis urbana officia præstitit. Nam et ad comitia eorum ventitavit, et si qua res major acta est, non defuit : sicut Ciceroni, in omnibus ejus periculis, singularem fidem præbuit. » Quel sens présente le passage construit de la sorte? C'est que Pomponius Atticus, qui soigne ses propres affaires et qui consacre le reste de ses moments soit aux lettres, soit à la chose publique des Athéniens, n'en trouve pas moins le temps et les moyens d'être utile à ses amis de Rome; *qu'il vient assidûment à leurs comices et ne fait jamais défaut dans les occasions importantes*, témoin Cicéron, etc. Quel galimatias est-ce là? je le demande. Que veulent dire ces *comices* des amis de Cicéron, et pourquoi employer ce terme, qui a une signification administrative et politique? Où se tiennent ces prétendus comices, d'ailleurs? est-ce à Athènes? Mais alors, pourquoi *urbana officia*, qui fait évidemment un mérite à Pomponius d'avoir l'œil, malgré l'absence et la distance, sur ses amis restés à Rome? Est-ce à Rome? Mais en ce cas, est-il possible qu'Atticus se rende habituellement à ces assemblées, lui qui habite Athènes? Il n'y a qu'un moyen de se tirer de ces difficultés, au milieu desquelles commentateurs et traducteurs *pataugent* à qui mieux mieux, et qui ne sont certainement pas du fait de Népos, ce narrateur si lucide et si net : c'est de supposer la transposition, qui saute aux yeux du reste, et de la faire disparaître. Pour nous, nous n'avons point hésité; nous n'avons ni ajouté ni retranché un mot; mais nous avons simplement rétabli l'ordre primitif, l'ordre logique, et l'on peut voir que, dans le texte ainsi amendé, tout se tient, se suit et s'explique, avec une liaison et un naturel qui, pour tout bon esprit, légitimeront le changement que nous nous sommes permis.

IV. *Témoin Cicéron*, etc. Il ne faut pas confondre cette première fuite de Cicéron, par appréhension de Sylla, avec le fameux bannissement que lui valut plus tard la haine de Clodius.

V. *La sœur d'Atticus*; Pomponia.

VIII. *Des deux Brutus*; Marcus et Décimus.

XIII. *De fort bons lecteurs*. Le latin dit *anagnostæ*, du grec ἀναγνῶσται.

XVI. *Jeune, il fait les délices du vieux Sylla*, etc. Lors de ses rapports avec Sylla, il avait vingt-sept ans et Sylla cinquante-cinq; à l'époque de son intimité avec Brutus, il avait soixante-six ans et Brutus quarante-deux.

XVIII. *Du vivant d'Atticus*. Il mourut l'an 32 avant J.-C.

XIX. *Tant d'autres grands personnages*; Sylla, Pompée, César, Antoine, Brutus.

FRAGMENTS

Je ne pense pas, tant s'en faut, que la philosophie soit l'institutrice de la vie, etc. La philosophie est, en effet, traitée de *dux* et de *magistra vitæ* dans les *Tusculanes* de Cicéron.

FIN DE CORNÉLIUS NÉPOS

EUTROPE

ABRÉGÉ

DE

L'HISTOIRE ROMAINE

TRADUCTION

PAR M. N.-A. DUBOIS



NOTICE

SUR

FLAVIUS EUTROPE

Flavius Eutrope (Flavius Eutropius), historien latin, fleurit au onzième siècle de l'empire, c'est-à-dire quatre siècles après Jésus-Christ. Moins la vie de cet auteur est connue, plus le seul ouvrage qui nous reste de lui, *Breviarium rerum romanarum*, a mérité l'estime des connaisseurs de tous les temps : de là cette foule d'interprétations et de conjectures diverses hasardées par les scoliastes, pour éclaircir un point très-embrouillé de l'histoire. Pas de si mince commentateur qui ne se soit efforcé, dans ses notes ou remarques sur l'Abrégé d'Eutrope, de nous expliquer, et, comme on dit de nos jours dans un autre sens, d'*illustrer* Eutrope. Il faut avouer aussi que l'obscurité de l'ère chrétienne où parut cet écrivain homme de guerre, ouvrait un vaste champ au chapitre des inductions. Que l'on me pardonne donc de mêler et de confondre ensemble, avec peu de méthode, la trilogie biographique, littéraire et critique de l'abréviateur latin. D'abord, quel était son pays? Ceux-ci le font naître en Grèce; ceux-là lui donnent, au contraire, une origine italienne : il écrivit son Histoire à Constantinople, disent les premiers; non, ce fut en Italie qu'il la composa, répondent les seconds. Faible raisonnement de part et d'autre : comme si composer dans l'idiome d'un pays était la même chose que d'y être né! Je crois enfin que, si l'on voulait bien fouiller parmi tant de témoignages anciens et modernes, relatifs à notre auteur, on trouve-

rait certains Saumaises qui désigneraient plusieurs villes de la Grèce ou de l'Italie se disputant l'honneur d'avoir vu naître cet autre Homère de... l'abrégé chronologique.

A vrai dire, Eutrope est loin de mériter semblables controverses de la part des savants. S'il demeure certain qu'il mania tour à tour la plume et l'épée, ce ne fut point, à coup sûr, comme les Jules César et même les Julien, quoiqu'il ait porté les armes sous ce dernier prince, et qu'il l'ait suivi dans sa funeste expédition contre les Perses. Toutefois son travail historique eut un grand succès. Capiton, auteur contemporain très-estimé, le traduisit aussitôt en grec : preuve irrécusable de mérite en tous les temps et chez toutes les nations du monde ! A présent, on assure que la traduction grecque d'Eutrope, aujourd'hui connue, est de Péanius, et non pas de Capiton. Puis, sur cela, nos infatigables commentateurs de s'escrimer d'une façon outrecuidante pour résoudre si grave problème.

Non nostrum inter vos tantas componere lites.

Loin de se préparer des tortures à cet égard, mieux vaut renvoyer le lecteur aux grandes sources d'érudition [1].

J'ai dit plus haut qu'Eutrope ne fut ni un Jules César ni un Julien. Pour ne parler ici que de ses dix livres publiés sous Valens, et dédiés à cet empereur, c'est un ouvrage digne d'éloge sous le rapport du goût et de la clarté, mais d'un style peu saillant. Louons Eutrope, néanmoins, d'avoir évité la vaine pompe de Florus, et surtout l'expression servilement adulatrice de Velleius Paterculus. Son épître dédicatoire, excepté la dernière période, respire une délicatesse noble et convenable. Ajoutons aussi (car nous devons être juste envers tout le monde) qu'il y a moins de pureté, d'élégance et d'éclat dans Eutrope que dans Florus, Paterculus, les historiens du siècle d'Auguste et de ses successeurs immédiats. C'est la faute de l'époque où il vécut : impos-

1. Voir les *Testimonia de Eutropio, et Pœanio, metaphraste ejus.*

sible alors de reconnaître la langue latine dans les lieux mêmes où, sous Auguste, elle s'était montrée si brillante et si correcte. On approchait du moyen âge : la langue des anciens vainqueurs du monde cessait d'être la reine des langues, parce que les Romains n'étaient plus le peuple-roi. Ce qui n'empêche pas cependant que le style du contemporain de Valens ne soit fort supérieur à celui de plusieurs autres abréviateurs latins, dont la diction est presque barbare. Eutrope a même plus de correction et de pureté que ne le comportait un siècle qui se ressentait de la décadence de l'empire; il est clair et facile avant tout. Son Abrégé convient surtout aux élèves des classes de sixième et de cinquième, enfin aux commençants.

Car les commençants ne veulent ni mythes, ni symboles, ni tours de force d'investigations et de recherches. Ce qu'il faut à l'heureuse mémoire du jeune âge, ce n'est point l'attirail surchargé de l'école moderne historique, mais des faits simples et racontés clairement. Avec Eutrope, ils auront un avant-goût facile de ce qu'ils doivent étudier plus tard dans les auteurs dont il fait l'abrégé. Que rien donc ne les rebute : que nulle réflexion trop au-dessus de leur portée ne diminue pour eux l'intérêt de cette première lecture. Leur imagination, toute fraîche, se nourrira d'exemples encore plus que de principes et de sentences. Eutrope est leur homme, pourvu toutefois que ceux qui dirigent leurs études aient l'art de les impressionner par la force morale de ces mêmes exemples. C'est là surtout que brille le mérite classique et littéraire de notre abréviateur.

En vérité, tout cela n'est-il pas plus important pour l'âge tendre et délicat des élèves, que de leur faire saisir, avec un soin minutieux, les étranges anachronismes des commentateurs d'Eutrope? De jeunes esprits, tout impressionnés des nobles exemples d'un Fabricius et d'un Curius, ont-ils besoin de savoir, qu'ayant vécu sous Constantin et ses fils, sous Julien, sous Jovien et sous Valens, Eutrope ne pouvait être disciple de saint Augustin, mort sous Théodose en 430? Mais je laisse là ces bévues de Gesnérius et de Théodore Zuinger, pour reprendre et continuer l'éloge

littéraire d'Eutrope. Tel est le point le plus intéressant de cette Notice, dans le but du moins que je me suis proposé.

L'historien homme de guerre, qu'un autre rêveur, Gennade, a voulu faire prêtre, aurait été plutôt sénateur, puisqu'il prend, en tête de son ouvrage, le titre de *clarissime*. Là-dessus, certains modernes, maîtres passés en fait de critique et de satire personnelle, affirment sans hésiter que le président Hénault, si connu par son *Abrégé chronologique* et ses faiblesses nobiliaires, ouvre une bouche immense pour célébrer le *clarissime* Eutrope. Rien ne manque, en effet, au panégyrique, à voir le tableau suivant[1] :

« Eutrope a écrit un *Abrégé de l'histoire romaine*. Cet ouvrage fait connaître combien un abréviateur doit rassembler de qualités et de connaissances pour réussir. Le choix qu'il fit de ce genre d'écrire n'était pas le partage d'un homme qui n'eût eu que du talent et de l'esprit; c'était le produit de son savoir qui était éminent, et l'art avec lequel il savait réduire les objets, et *bien peindre les caractères des personnages qu'il fait agir*. Il écrivit cet Abrégé pour instruire l'empereur Valens de l'histoire de l'empire, que ce prince ne connaissait guère. Il lui promet, dans sa préface, de lui donner, en peu de mots, une suite chronologique des principaux événements arrivés dans l'empire, soit par rapport au gouvernement civil, soit par rapport à la guerre, et d'y joindre les actions les plus mémorables des princes qui l'ont précédé. Il tint parole; et l'utilité qu'en recueillit l'empereur suffirait seule *à l'apologie des abrégés*. Son Histoire commence à la fondation de Rome, et finit au siècle où il écrit.

« Symmaque, le préfet de Rome, le pressait d'écrire : les Grecs l'ont traduit. Saint Jérome le cite souvent dans sa *Chronique*. M. de Valois, entre les modernes, en fait les plus grands éloges; et Le Fèvre, de Saumur, père de madame Dacier, l'avait fait apprendre par cœur à son fils. »

Il est curieux de voir le célèbre auteur de notre *Abrégé chro-*

1. *Mémoires de l'Académie des inscriptions et belles-lettres*, par le président Hénault.

nologique faire, en parlant d'un autre, *l'apologie des abrégés.* C'est s'adresser soi-même la louange directement à son adresse, ou plutôt c'est ajouter un trait de plus au chapitre interminable de la vanité humaine dans l'histoire des lettres. Toutefois, ce que dit Hénault de l'ancien abréviateur est plein de goût et de sens. J'irai même plus loin que lui, relativement *à l'art avec lequel Eutrope savait bien peindre les caractères des personnages qu'il fait agir.* Quoi de plus vrai, de plus net et de plus conforme à la vérité, que les portraits en raccourci de Titus, de Marc-Aurèle, de Constance-Chlore, etc., etc ! Eutrope a taillé peut-être le crayon de notre Montesquieu, lorsqu'il peint Trajan, dans la *Grandeur et décadence des Romains.* Eutrope est sobre de réflexions, dites-vous : et c'est le mérite principal de tout abrégé, d'apprendre, en quelques lignes de faits, ce qui s'est passé durant une longue suite de siècles. Voyez cependant comme il flétrit de toute la verve d'une dialectique de vieux Romain sous les armes, l'ignominieux traité de Jovien ! Un sophiste, un prêtre, un moine eût-il fait ressortir, de ce ton, l'opprobre de la paix avec Sapor? Dans quelle école déclamatoire, dans quel couvent obscur du moyen âge eût-on puisé ces vives et saillantes comparaisons entre l'empire en décadence et l'indomptable génie de Rome républicaine ? On reconnaît bien là, je ne dis pas le panégyriste adulateur du stupide et grossier Valens, mais le guerrier contemporain du grand Valentinien Ier, ce fléau des nations étrangères et barbares. L'âme héroïque du belliqueux empereur dut applaudir aux regrets d'Eutrope sur les nouvelles Fourches Caudines que subissait le monde romain. Voilà, dut-il s'écrier, l'historien-soldat qu'il me faut pour décrire mes campagnes. Il nous rendra *Tite-Live* et *Salluste* [1].

Mais je craindrais de me laisser emporter trop loin au sujet de la honteuse cession des provinces romaines. La partie critique,

1. « Flavius Eutropius sub Valentiniano majore vixit; sed quum ex Livio et Sallustio res, nobis nunc ignotas, decerpserit, ... magni a nobis fieri debet. » (*E Sigonii judicio de Historicis.*)

ou [illegible] partie philologique de l'auteur qui m'occupe, me rendra le calme nécessaire à ce genre de travail. La plus ancienne édition d'Eutrope est celle de Rome, in-folio (1471). Madame Dacier donna parmi nous, en France, un Eutrope in-4°, qu'elle eut soin d'accompagner de notes et de commentaires. Nous eûmes, en 1729, une autre édition de Capperonnier. Mais la plus estimée, généralement, est celle d'Havercamp, Leyde, 1792, in-12. — Faret (est-ce le Faret dont parle Boileau?) fit publier, en 1621, une traduction française d'Eutrope, in-18. Celle de l'abbé Lézeau, 1717, presque toujours diffuse, et quelquefois très-incertaine pour le vrai sens, [illegible]ée et réimprimée en 1804 (in-12, avec texte). Le n[illegible]ducteur, l'abbé Paul, a-t-il été plus habile que son [illegible] Serai-je plus heureux que l'abbé Paul? C'est le p[illegible]oncera.

Quoi qu'il en soit, je ter[illegible]partie philologique, mais en remontant jusqu'aux premières s[illegible]rces. Paul Diacre, dans le principe, défigura si grossièrement [illegible]istorien du quatrième siècle de l'ère chrétienne, que l'on resta longtemps avant de reconnaître Eutrope dans Eutrope même[1]. Rien de plus commun, du reste, à cette époque de gothique résurrection pour la docte antiquité. Pas d'écolier, quelque obscur qu'il fût, qui ne s'avisât alors de risquer ses commentaires sur chaque écrivain. Pour comble d'extravagance inérudite, et si plaisamment raillée par l'ingénieux Érasme, quiconque transcrivait un auteur grec ou latin, se faisait un plaisir vraiment welche de joindre ses propres remarques à l'original, et d'altérer de cette façon les manuscrits tombés entre ses mains. Tout ce que l'on n'entendait pas, on l'accommodait à son caprice, voire même sans la moindre note, qui n'eût fait que montrer plus à nu la crasse ignorance de certains copistes. De là mille versions différentes, et devenues, depuis que l'on imprime, l'embarras et le désespoir des savants.

Ainsi corrompu, mutilé, ridiculement travesti, notre abréviateur courait le danger de ne jamais renaître dans son état pri-

1. Voir, à cet égard, l'exemplaire de Bâle, 1532, et celui de Paris, 1542.

mitif, s'il ne se fût pas retrouvé d'autres manuscrits, dont l'utile secours le retira des mains vandales de Paul Diacre. Le premier qui sut dégager Eutrope, et l'affranchir de tout alliage étranger et impur, est Antoine Schonhovius. Fort du manuscrit précieux que lui confia l'abbé saint Bavon, de Gand, l'illustre érudit résolut de rendre à la république des lettres un véritable service : l'altération d'un bon livre étant pour les lettres une perte aussi sensible, que l'est celle d'une ville importante pour un État qui veut s'agrandir. Jaloux donc de donner une édition nouvelle d'Eutrope, Schonhovius le transcrivit tout entier de sa main, et le fit imprimer tel que nous le possédons de nos jours, sauf quelques mots. Puis, à Bordeaux, un autre manuscrit ayant été trouvé par Élie Vinet, ce savant sut en profiter pour perfectionner ce qu'avait ébauché Schonhovius. Enfin, après de si fructueuses recherches, on vit paraître à Bâle, en 1559, une édition d'Eutrope, avec les remarques de Schonhovius, d'Élie Vinet et de Henri Glarean.

Parmi les nombreux *Testimonia de Eutropio*, que nous a conservés l'édition si précieuse d'Havercamp, je citerai celui de Balthasar Boniface, qui me paraît un résumé assez exact de la vie, des travaux d'Eutrope, et des opinions diverses des savants sur cet auteur.

BALTHASAR BONIFACIUS DE EUTROPIO

« Flavius Eutropius, decem brevissimis libris romanam historiam strictim complexus, Pauli Diaconi injuria productus, et ex conferto dilutior effectus, omnem pæne dignitatem amisit, donec fideli opera Antonii Schonhovii in integrum, et quodam quasi postliminio reversus, pristinum locum recuperaret. Diaconus ille, monitu Adilbergæ, Desiderii, Langobardorum regis, filiæ, non solum auctoris hujus historiam interpolem fecerat, sed ipsam pæne totam inverterat, dum multa de suo infarciret, multaque passim adimeret, aut transferret. — Militavit Eutropius sub Juliano parabata ac desertore, librumque suum dedicavit Valenti. Nec satis liquet cujus

[illegible]gionis; quippe qui, in colliminio tenebrarum ac lucis constitutus, [illegible]c paganorum ritus probaret, nec Christo tamen dedisset nomen. Sol[illegible]stam italum vocat Suidas, eodemque nomine censetur in or[illegible] constantinopolitanis. Quanquam non desunt, qui hunc Eutr[illegible]istoricum eumdem esse contendant cum Eutropio, presb[illegible]icano, Augustini discipulo, qui ad sorores consolationes [illegible]sit, cujus meminere Ptolemæus Lucensis et Raphael [illegible] — Stylum ejus improbat Vossius, ut parum concinnum : [illegible], res ipsas compendio satis commodo ab Eutropio [illegible]doctissimum fuisse Eutropium, et multa eloquentia scripsisse put[illegible] Antiquum historiographum appellat Hinc[illegible]chonhovius non eum inter antiquos rece[illegible]terius, neque tamen, inquit, minor eloque[illegible] judicio [illegible]ioribus fuit eminentior. Sane quanti eum Græci fecerint, [illegible]ento illud erit, quod Capito, et Pæanius, Eutropiani comp[illegible]hrasin græce scripserint. Duæ sunt autem omnino res, [illegible]toriam scriptoribus conciliare soleant, si in alienas t[illegible]tur in[illegible]uas, sique interpretationibus illustrentur. »

Avant de terminer cette Notice, je pourrais affirmer au lecteur que, loin d'avoir été disciple du pieux évêque d'Hippone, Eutrope ne fut pas même chrétien. Sans prétendre, non plus, l'accuser d'avoir tenu certain juste-milieu entre le paganisme et le culte de notre Sauveur, sans chercher encore moins à provoquer les foudres ecclésiastiques de quelque nouveau Lamennais contre son indifférence religieuse, je me contenterai de citer Eutrope et de le défendre avec ses propres armes. Chrétien, eût-il mis si bas les dernières années du règne de Constantin, qui ne fut jamais, au contraire, si grand et si parfait, selon les auteurs orthodoxes, parce qu'il fit asseoir le christianisme sur le premier trône du monde? Chrétien, eût-il à dessein omis la véritable cause des guerres de Constantin contre Licinius, cet implacable persécuteur des fidèles[1]? ou doit-on, en matière religieuse, honorer Eutrope de l'impartialité d'un philosophe du dix-huitième

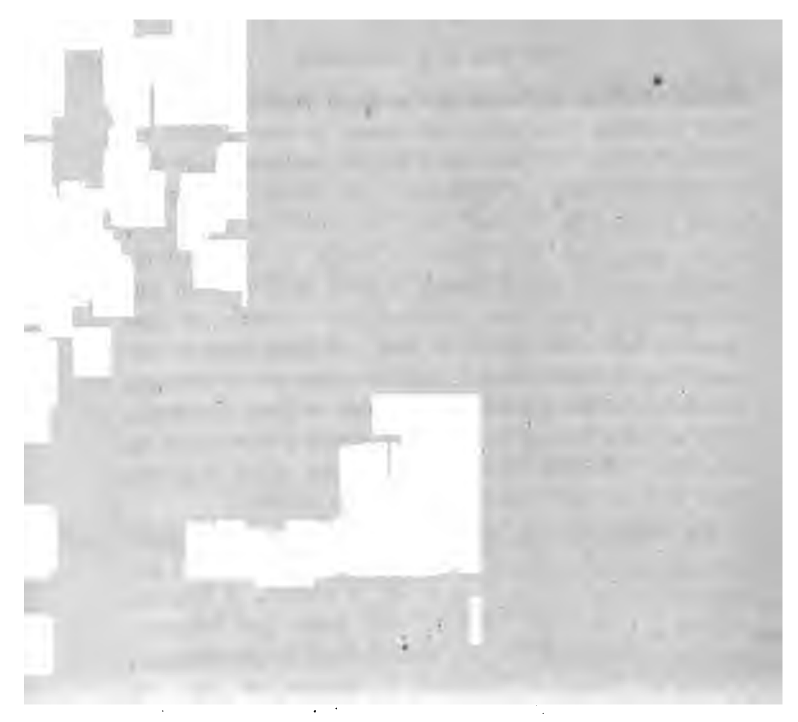
1. Voir le texte de *Nicephorus Gregoras.*

siècle? « Je sais, dit Vossius, que plusieurs pensent qu'Eutrope était chrétien, parce qu'il s'est exprimé de cette manière sur Julien l'Apostat : « Il persécuta la religion chrétienne, mais sans » répandre le sang des chrétiens[1]. » Puis Vossius ajoute qu'un païen placé, dans le doute, entre les ténèbres et la lumière, a pu parler ainsi. N'en déplaise à Vossius, je verrais plutôt, dans les derniers mots d'Eutrope, la bonne foi d'un auteur sans prévention et sans haine, qui, malgré son idolâtrie, ne rend justice qu'à la vérité. Que si, du reste, un auteur païen et contemporain, d'ailleurs sévère à l'égard de Julien (*voir* son *Abrégé*), crut devoir publier également la modération du prince philosophe, qui s'abstenait du sang de ses ennemis, combien de chrétiens, en revanche, oublièrent, depuis Eutrope, toute espèce de mesure dans leurs invectives contre le malheureux *apostat!*

Au résumé, des trois parties qui composent la Notice historique, littéraire et critique sur Eutrope, la première était à peu près inutile, vu l'obscurité de sa vie; la troisième et dernière, comme je crois l'avoir démontré, n'est grosse que d'anachronismes, d'incertitudes et des contradictions les plus étranges, malgré les Vossius, les Casaubon, les Scaliger, etc., etc., ces graves autorités de la recherche hypercritique. Reste la partie littéraire, ou celle du milieu; c'est le beau côté, le côté brillant d'Eutrope. Chrétien ou gentil, historien ou sophiste, prêtre, moine ou *clarissime*, disciple de saint Augustin ou flatteur de l'arien Valens, sénateur ou soldat, en dépit même de toutes les barbares métamorphoses que lui fit éprouver l'ignorance, nous posséderions peut-être un chef-d'œuvre dans son Abrégé, s'il eût joint à la méthode l'élégance de style du siècle d'Auguste.

N.-A. DUBOIS.

1. « Religionis christianæ insectator, perinde tamen, ut cruore abstineret. »



FLAVIUS EUTROPE

A

L'EMPEREUR VALENS

VAINQUEUR DES GOTHS

PRINCE TRÈS-GRAND ET TOUJOURS AUGUSTE

D'après la volonté de Votre Mansuétude, j'ai rassemblé dans l'ordre chronologique, et dans un récit court et rapide, les principaux événements de l'histoire romaine, qui ont eu lieu dans la guerre ou dans la paix, depuis la fondation de Rome jusqu'à nos jours; j'y ai joint les plus belles actions des princes, afin que le divin génie de Votre Sérénité pût se réjouir d'avoir suivi, dans l'administration de l'empire, l'exemple des hommes illustres, avant même de le connaître par la lecture.

DOMINO VALENTI

GOTHICO

MAXIMO PERPETUO AUGUSTO

Res romanas, ex voluntate mansuetudinis tuæ, ab Urbe condita ad nostram memoriam, quæ in negotiis vel bellicis vel civilibus eminebant, per ordinem temporum brevi narratione collegi strictim, additis etiam his quæ in principum vita egregia exstiterunt; ut tranquillitatis tuæ possit mens divina lætari, prius se illustrium virorum facta in administrando imperio sequutam, quam cognosceret lectione.

ABRÉGÉ

DE

L'HISTOIRE ROMAINE

LIVRE PREMIER

I. L'empire romain, le plus faible peut-être à son début, puis, par ses conquêtes, le plus grand qui, de mémoire d'homme, ait existé dans l'univers, tire son origine de Romulus, fils d'une prêtresse de Vesta et de Mars, autant qu'on a pu le soupçonner : Romulus vint au monde avec Rémus, son frère jumeau. Après avoir vécu, toujours les armes à la main, au milieu des pâtres, à l'âge de dix-huit ans, il fonda une petite ville sur le mont Palatin, le onze des calendes de mai, la troisième année de la

BREVIARIUM HISTORIÆ ROMANÆ

LIBER PRIMUS

I. Romanum imperium, quo neque ab exordio ullum fere minus, neque incrementis toto orbe amplius humana potest memoria recordari, a Romulo exordium habet; qui vestalis virginis filius, et (quantum putatus est) Martis, cum Remo fratre uno partu editus est. Is, quum inter pastores latrocinaretur, octodecim annos natus, urbem exiguam in Palatino monte constituit, XI kal. maii,

sixième olympiade, trois cent quatre-vingt-quatorze ans environ après la ruine de Troie, suivant les traditions plus ou moins exactes des historiens.

II. Quand il eut fondé la ville qu'il appela Rome, de son nom, voici à peu près ce qu'il fit. Il y reçut la foule de ses voisins; il choisit cent personnages des plus âgés, pour s'éclairer de leurs conseils dans toutes ses actions : il leur donna, à cause de leur vieillesse, le nom de sénateurs. Comme il manquait de femmes, ainsi que son peuple, il invita au spectacle de ses jeux les nations voisines de Rome, et fit enlever les jeunes filles. Cet outrage ayant excité des guerres, il défit les Céniniens, les Antemnates, les Crustumins, les Sabins, les Fidénates et les Véiens, dont les villes entourent celle de Rome. Dans la suite, au milieu d'un orage qui s'éleva tout à coup, Romulus disparut, après un règne de trente-sept ans : on crut qu'il avait été reçu dans le ciel, et on lui décerna les honneurs de l'apothéose. Après lui, Rome reçut, pendant cinq jours, les lois de chaque sénateur, et leur règne embrassa l'espace d'une année.

III. Le second roi fut Numa Pompilius, qui, sans faire aucune guerre, ne fut pas moins utile à l'État que Romulus. En

olympiadis sextæ anno tertio, post Trojæ excidium, ut qui plurimum minimumque tradunt, trecentesimo nonagesimo quarto.

II. Condita civitate, quam ex nomine suo Romam vocavit, hæc fere egit. Multitudinem finitimorum in civitatem recepit; centum ex senioribus elegit, quorum consilio omnia ageret : quos senatores nominavit propter senectutem. [Tunc] quum uxores ipse et populus non haberent, invitavit ad spectaculum ludorum vicinas urbis Romæ nationes, atque earum virgines rapuit. Commotis bellis propter raptarum injuriam, Cæninenses vicit, Antemnates, Crustuminos, Sabinos, Fidenates, Veientes : hæc omnia oppida Urbem cingunt. Et quum, orta subito tempestate, non comparuisset, anno regni trigesimo septimo, ad deos transisse creditus, consecratus est. Deinde Romæ per quinos dies senatores imperaverunt : et his regnantibus annus unus completus est.

III. Postea Numa Pompilius rex creatus est; qui bellum nullum quidem

effet, il donna des lois et des mœurs à ce peuple que l'habitude des combats faisait regarder comme une troupe de brigands à demi barbares. Il partagea en douze mois l'année, où le défaut de calcul avait jusqu'alors laissé la confusion; puis, il établit à Rome un grand nombre de cérémonies religieuses et de temples. Il mourut de maladie, la quarante-troisième année de son règne.

IV. Son successeur fut Tullus Hostilius, qui recommença les guerres, et vainquit les Albains, placés à douze milles de Rome: il soumit aussi les Véiens et les Fidénates, les uns à six milles, les autres à dix-huit milles de Rome. Il agrandit la ville, en y ajoutant le mont Célius. Après un règne de trente-deux ans, il fut frappé de la foudre, et consumé avec son palais.

V. Après lui, Ancus Marcius, petit-fils de Numa par une fille de ce prince, prit les rênes de l'empire. Il combattit les Latins, ajouta à la ville le mont Aventin et le mont Janicule, et bâtit, près de la mer, la ville d'Ostie, à seize milles de Rome. La vingt-quatrième année de son règne, il mourut de maladie.

VI. Le trône fut ensuite occupé par Tarquin l'Ancien. Il dou-

gessit, sed non minus civitati, quam Romulus, profuit. Nam et leges Romanis, moresque constituit, qui consuetudine prœliorum jam latrones ac semibarbari putabantur; et annum descripsit in duodecim menses, prius sine aliqua computatione confusum; et infinita Romæ sacra ac templa constituit. Morbo decessit, quadragesimo [et] tertio imperii anno.

IV. Huic successit Tullus Hostilius. Hic bella reparavit, Albanos vicit, qui ab urbe Roma XII milliario absunt: Veientes et Fidenates, quorum alii sexto milliario absunt [ab urbe Roma], alii octavo decimo, bello superavit. Urbem ampliavit, adjecto Cœlio monte. Quum triginta duobus annis regnasset, fulmine ictus, cum domo sua arsit.

V. Post hunc, Ancus Marcius, Numæ ex filia nepos, suscepit imperium. Contra Latinos dimicavit; Aventinum montem civitati adjecit, et Janiculum; Ostium civitatem supra mare sexto decimo milliario ab urbe Roma condidit. Vigesimo quarto anno imperii, morbo periit.

VI. Deinde regnum Priscus Tarquinius accepit. Hic numerum senatorum du-

bla le nombre des sénateurs, construisit le cirque de Rome, et institua ces jeux romains qui subsistent encore de nos jours. Il défit aussi les Sabins, leur prit une assez grande étendue de territoire, qu'il ajouta à celui de Rome, et, le premier, entra dans la ville avec les honneurs du grand triomphe. Il fit des murs, des cloaques, et commença le Capitole. La trente-huitième année de son règne, il périt victime d'une vengeance des fils d'Ancus, son prédécesseur.

VII. Après lui, la couronne passa à Servius Tullius, fils d'une femme de qualité, mais cependant captive et réduite à la domesticité. Il soumit aussi les Sabins, joignit à Rome les trois monts Quirinal, Viminal et Esquilin, et fit creuser des fossés autour des murailles. Le premier de tous, il établit le cens, inconnu jusqu'alors dans l'univers. Sous lui, Rome, après un dénombrement général, compta quatre-vingt-trois mille citoyens, y compris les habitants des campagnes. La quarante-cinquième année de son règne, il mourut victime du forfait de son gendre, Tarquin, fils de son prédécesseur, et du crime de sa propre fille, épouse de Tarquin.

VIII. Lucius Tarquin le Superbe, septième et dernier roi,

plicavit; circum Romæ ædificavit, ludos romanos instituit, qui ad nostram memoriam permanent. Vicit idem etiam Sabinos, et non parum agrorum, sublatum iisdem, urbis Romæ territorio adjunxit; primusque triumphans urbem intravit. Muros fecit, et cloacas; Capitolium inchoavit. Trigesimo octavo imperii anno, per Anci filios occisus est, regis ejus, cui ipse successerat.

VII. Post hunc, Servius Tullius suscepit imperium, genitus ex nobili femina, captiva tamen, et ancilla. Hic quoque Sabinos subegit; montes tres, Quirinalem, Viminalem, Esquilinum, urbi adjunxit; fossas circa murum duxit. Primus omnium censum ordinavit, qui adhuc per orbem terrarum incognitus erat. Sub eo, Roma, omnibus in censum delatis, habuit capitum LXXXIII millia civium romanorum, cum his, qui in agris erant. Occisus est XLV imperii anno, scelere generi sui Tarquinii, filii ejus regis, cui ipse successerat, et filiæ suæ, quam Tarquinius habebat uxorem.

VIII. Lucius Tarquinius Superbus, septimus atque ultimus regum, Volscos

vainquit les Volsques, nation voisine de Rome, sur la route de la Campanie; il soumit Gabies et Suessa Pometia, fit la paix avec les Toscans, et éleva un temple à Jupiter, dans le Capitole. Dans la suite, au siége d'Ardée, ville située à dix-huit milles de Rome, il perdit la couronne. En effet, Sextus, son fils, qu'on appelait Tarquin le Jeune, ayant déshonoré une femme aussi noble que vertueuse, Lucrèce, épouse de Collatin, elle se plaignit de cet affront à son mari, à son père, à ses amis, et se tua en leur présence. Pour la venger, Brutus, quoique parent lui-même de Tarquin, souleva le peuple et ôta la royauté à Tarquin. Bientôt l'armée qui, sous les ordres mêmes du roi, assiégeait la ville d'Ardée, abandonna ce prince, et, quand il revint à Rome, il trouva les portes fermées et fut exclu de la ville. Après un règne de vingt-cinq années, il fut obligé de fuir avec sa femme et ses enfants. Ainsi Rome, dans l'espace de deux cent quarante-trois ans, vit sept rois se succéder, et à peine alors ses possessions les plus vastes s'étendaient-elles jusqu'à quinze milles.

IX. Ensuite, à la place d'un seul roi, on créa deux consuls, afin que, si l'un eût voulu faire le mal, l'autre, investi du même

(quæ gens ad Campaniam euntibus non longe ab Urbe est) vicit; Gabios civitatem, et Suessam Pometiam subegit; cum Tuscis pacem fecit; et templum Jovi in Capitolio ædificavit. Postea Ardeam oppugnans, in octavo decimo milliario ab Urbe positam civitatem, imperium perdidit. Nam quum filius ejus, et ipse Tarquinius junior, nobilissimam feminam Lucretiam, eamdemque pudicissimam, Collatini uxorem, stuprasset, eaque de injuria marito, et patri, et amicis questa fuisset, in omnium conspectu se occidit. Propter quam causam Brutus, parens et ipse Tarquinii, populum concitavit, et Tarquinio ademit imperium. Mox exercitus quoque eum, qui civitatem Ardeam cum ipso rege oppugnabat, reliquit; veniensque ad Urbem rex portis clausis exclusus est. Quumque imperasset annos viginti quinque, cum uxore et liberis suis fugit. Ita Romæ regnatum est per septem reges annis ducentis quadraginta tribus, quum adhuc Roma, ubi plurimum, vix usque ad quintum decimum milliarium possideret.

IX. Hinc consules cœpere pro uno rege duo hac causa creari, ut, si unus malus esse voluisset, alter eum, habens potestatem similem, coerceret. Et pla-

pouvoir, l'en empêchât. On jugea convenable aussi de borner à un an la durée de leur puissance, de peur que la continuité du pouvoir ne les rendît trop insolents; ainsi, ils devaient toujours se rendre populaires par la certitude de rentrer après un an dans la condition privée. La première année de l'expulsion des rois eut donc pour consuls Lucius Junius Brutus, qui avait le plus contribué au bannissement de Tarquin, et Tarquin Collatin, mari de Lucrèce. Mais celui-ci fut presque aussitôt dépossédé, parce qu'on ne pouvait souffrir à Rome personne qui portât le nom de Tarquin. Aussi, après avoir recueilli tout son patrimoine, il sortit de Rome, et Valérius Publicola fut nommé consul à sa place.

X. Cependant le roi Tarquin, chassé de Rome, lui déclara la guerre, et, suivi d'une foule de nations, vint combattre pour reconquérir son trône. Dans la première bataille, le consul Brutus, et Aruns, fils de Tarquin, se tuèrent mutuellement : toutefois, les Romains restèrent vainqueurs. Les matrones romaines portèrent pendant un an le deuil de Brutus, le défenseur de leur vertu et en quelque sorte leur père commun. Valérius Publicola choisit pour collègue Sp. Lucrétius Tricipitinus, père de Lu-

cuit, ne imperium longius quam annum unum haberent, ne per diuturnitatem potestatis insolentiores redderentur, sed civiles semper essent, qui se post annum scirent futuros esse privatos. Fuerunt igitur anno primo, expulsis regibus, consules L. Junius Brutus (qui maxime egerat ut Tarquinius pelleretur), et Tarquinius Collatinus, maritus Lucretiæ. Sed Tarquinio Collatino statim sublata dignitas est : placuerat enim ne quisquam in Urbe maneret, qui Tarquinius vocaretur. Ergo, accepto omni patrimonio suo, ex Urbe migravit, et loco ipsius factus est Valerius Publicola consul.

X. Commovit tamen bellum urbi Romæ rex Tarquinius, qui fuerat expulsus, et, collectis multis gentibus, ut in regnum posset restitui, dimicavit. In prima pugna Brutus consul, et Aruns, Tarquinii filius, invicem se occiderunt : Romani tamen ex ea pugna victores recesserunt. Brutum Romanæ matronæ, defensorem pudicitiæ suæ, quasi communem patrem, per annum luxerunt. Valerius Publicola Sp. Lucretium Tricipitinum collegam sibi fecit, Lucretiæ patrem :

crèce : mais Spurius étant mort de maladie, Publicola prit pour second collègue Horatius Pulvillus. Ainsi la première année eut cinq consuls : car Tarquin Collatin était sorti de Rome à cause de son nom, Brutus avait péri dans un combat, et Sp. Lucrétius était mort de maladie.

XI. La seconde année, Tarquin déclara de nouveau la guerre aux Romains, pour ressaisir sa couronne; fort du secours de Porsena, roi de Toscane, et sur le point de prendre Rome, il fut vaincu au moment même où il allait vaincre. La troisième année de l'expulsion des rois, Tarquin, sans espoir de remonter sur le trône, et privé de l'appui de Porsena, qui avait fait la paix avec les Romains, se retira à Tusculum, ville peu éloignée de Rome; et là, devenu simple particulier, il passa, avec sa femme, quatorze ans de sa vieillesse. La quatrième année de l'expulsion des rois, les Sabins, qui avaient déclaré la guerre aux Romains, furent vaincus, et l'on triompha d'eux. La cinquième année, Valérius, ce digne collègue de Brutus, Valérius, consul pour la quatrième fois, mourut d'après l'arrêt du destin, mais si pauvre, que le peuple, par une souscription volontaire, fournit aux frais de ses funé-

quo morbo mortuo, iterum Horatium Pulvillum collegam sibi sumpsit. Ita primus annus quinque consules habuit : quum Tarquinius Collatinus Urbe cessisset propter nomen, Brutus prœlio perisset, Sp. Lucretius morbo mortuus esset.

XI. Secundo quoque anno, iterum Tarquinius, ut reciperetur in regnum, bellum Romanis intulit, auxilium ei ferente Porsena, Tusciæ rege, et Romam pæne cepit; verum tum quoque victus est. Tertio anno post reges exactos, Tarquinius, quum suscipi non posset in regnum, neque ei Porsena, qui pacem cum Romanis fecerat, auxilium præstaret, Tusculum se contulit, quæ civitas non longe ab Urbe est; atque ibi per quatuordecim annos privatus cum uxore consenuit. Quarto anno post reges exactos, quum Sabini Romanis bellum intulissent, victi sunt, et de his est triumphatum. Quinto anno, Valerius ille Bruti collega, et quartum consul fataliter mortuus est; adeo pauper, ut, collatis a

railles : et les matrones romaines le pleurèrent pendant un an, comme elles avaient pleuré Brutus.

XII. La neuvième année de l'expulsion des rois, comme le gendre de Tarquin venait de rassembler une armée formidable, pour venger l'outrage fait à son beau-père, on créa à Rome une dignité nouvelle, appelée dictature, et supérieure au consulat. La même année, on nomma aussi un maître de la cavalerie, soumis aux ordres du dictateur. Et rien plus que l'antique dictature ne ressemble à la puissance impériale, qu'exerce aujourd'hui *Votre Sérénité* : en effet, Auguste Octavien, dont nous parlerons dans la suite, et avant lui Caïus César, ont régné sous le titre et avec les honneurs de la dictature. Le premier dictateur, à Rome, fut Lartius; le premier maître de la cavalerie, Sp. Cassius.

XIII. Seize ans après l'expulsion des rois, le peuple se souleva à Rome, opprimé, disait-il, par le sénat et par les consuls. Alors il se créa lui-même des tribuns du peuple, juges et défenseurs naturels de ses droits contre le sénat et les consuls. L'année suivante, les Volsques reprirent les armes; mais, vaincus dans

populo nummis, sumptum habuerit sepulturæ : quem matronæ, sicut Brutum, annum luxerunt.

XII. Nono anno post reges exactos, quum gener Tarquinii, ad injuriam soceri vindicandam, ingentem collegisset exercitum, nova Romæ dignitas est creata, quæ dictatura appellatur, major quam consularis. Eodem anno, etiam magister equitum factus est, qui dictatori obsequeretur. Neque quidquam similius potest dici, quam dictatura antiqua huic imperii potestati, quam nunc tranquillitas vestra habet : maxime quum Augustus quoque Octavianus, de quo postea dicemus, et ante eum Caius Cæsar, sub dictaturæ nomine atque honore regnaverint. Dictator autem Romæ primus fuit Lartius; magister equitum primus Sp. Cassius.

XIII. Sexto decimo anno post reges exactos, seditionem populus Romæ fecit, tanquam a senatu atque consulibus premeretur. Tum et ipse sibi tribunos plebis, quasi proprios judices et defensores, creavit, per quos contra senatum et consules tutus esse posset. Sequenti anno, Volsci bellum reparaverunt;

une bataille, ils perdirent aussi Corioles, la plus puissante de leurs villes.

XIV. La dix-huitième année de l'expulsion des rois, on chassa de Rome Quintus Marcius, général romain, qui avait pris Corioles : irrité, il se rendit chez les Volsques mêmes, et en reçut des secours contre les Romains, qu'il battit en plusieurs rencontres; il arriva jusqu'à cinq milles de Rome, résolu d'assiéger sa patrie même, sourd aux propositions de paix des ambassadeurs; mais Véturie sa mère, et Volumnie sa femme, se rendirent de Rome à son camp : vaincu par leurs larmes et par leurs prières, il éloigna son armée. Après Tarquin, il fut le second qui fit marcher une armée contre sa patrie.

XV. Sous le consulat de Céson Fabius et de Titus Virginius, trois cents nobles citoyens de la famille Fabia entreprirent seuls la guerre contre les Véiens, promettant au sénat et au peuple de la terminer entièrement par eux-mêmes. On vit donc partir de Rome tous ces héros, dont chacun méritait d'être chef d'une puissante armée; et ils périrent dans une bataille. De cette famille si nombreuse il ne resta qu'un seul rejeton, que son âge encore tendre avait

et victi acie, etiam Coriolos civitatem, quam habebant optimam, perdiderunt.

XIV. Octavo decimo anno post ejectos reges, expulsus ex Urbe Quintus Marcius, dux Romanorum, qui Coriolos ceperat, Volscorum civitatem, ad ipsos Volscos contendit iratus; et auxilia contra Romanos accepit, Romanos [que] sæpe vicit; usque ad quintum milliarium Urbis accessit, oppugnaturus etiam patriam, legatis, qui pacem petebant, repudiatis; nisi ad eum mater Veturia et uxor Volumnia ex Urbe venissent : quarum fletu et deprecatione superatus, removit exercitum. Atque hic secundus post Tarquinium fuit, qui dux contra patriam suam esset.

XV. Cæsone Fabio et Tito Virginio coss., trecenti nobiles homines, qui ex Fabia familia erant, contra Veientes bellum soli susceperunt, promittentes senatui et populo per se omne certamen implendum. Itaque profecti omnes nobiles, et qui singuli magnorum exercituum duces esse deberent, in prœlio conciderunt. Unus omnino superfuit ex tanta familia, qui propter ætatem puerilem

empêché de marcher au combat. On fit ensuite à Rome le dénombrement, et l'on trouva cent dix-neuf mille citoyens.

XVI. L'année suivante, comme l'armée romaine était bloquée sur le mont Algide, à peu près à douze milles de Rome, on nomma dictateur L. Quintius Cincinnatus, possesseur de quatre arpents de terre qu'il cultivait de ses propres mains. On le trouva occupé des travaux du labourage; il essuya la sueur de son front, reçut la toge prétexte : bientôt les ennemis furent taillés en pièces et l'armée fut délivrée.

XVII. L'an trois cent un de la fondation de Rome, l'autorité consulaire cessa, et, pour remplacer les deux consuls, on créa dix magistrats investis de la souveraine puissance, et que l'on nomma décemvirs. Ils se conduisirent bien la première année; mais, la seconde, un d'entre eux, Appius Claudius, voulut déshonorer une jeune fille, dont le père, nommé Virginius, servait avec distinction contre les Latins, sur le mont Algide : le père immola sa fille pour lui sauver l'honneur; et, de retour à l'armée, il excita une sédition. Le pouvoir fut enlevé aux décemvirs qui furent eux-mêmes condamnés.

duci non potuerat ad pugnam. Post hæc census in Urbe habitus est, et inventa sunt civium capitum CXIX millia.

XVI. Sequenti anno, quum in Algido monte, ab Urbe duodecimo ferme milliario, romanus obsideretur exercitus, L. Quintius Cincinnatus dictator est factus, qui, agrum quatuor jugerum possidens, manibus suis colebat. Is quum in opere et arans esset inventus, sudore deterso, togam prætextam accepit, et cæsis hostibus liberavit exercitum.

XVII. Anno CCC et altero ab Urbe condita, imperium consulare cessavit, et pro duobus consulibus decem facti sunt, qui summam potestatem haberent, decemviri nominati. Sed quum, primo anno, bene egissent, secundo, unus ex iis Appius Claudius Virginii cujusdam, qui honestis jam stipendiis contra Latinos in monte Algido militabat, filiam virginem corrumpere voluit : quam pater occidit, ne stuprum a decemviro sustineret; et regressus ad milites, movit tumultum. Sublata est decemviris potestas ipsique damnati sunt.

XVIII. L'an de Rome trois cent quinze, les Fidénates se soulevèrent contre les Romains; ils avaient pour auxiliaires les Véiens et leur roi Tolumnius : ces deux cités sont si voisines de Rome, que Fidènes n'en est qu'à six milles, et Véies à dix-huit. Les Volsques se joignirent encore à eux; mais, vaincus par le dictateur Mamercus Émilius et L. Quintius Cincinnatus, maître de la cavalerie, ils perdirent même leur roi. Fidènes fut prise et rasée.

XIX. Vingt ans après, les Véiens reprirent encore les armes. On envoya contre eux le dictateur Furius Camille, qui, d'abord les défit en bataille rangée, et qui, après un long siége, prit leur ville, la plus ancienne et la plus riche de l'Italie; il s'empara ensuite de Falérie, ville non moins célèbre. Mais l'envie l'accusa d'avoir mal partagé le butin, et, pour ce motif, il fut condamné et chassé de Rome. Les Gaulois Sénonais marchèrent bientôt contre la ville, et les Romains, vaincus à onze milles de Rome, auprès du fleuve Allia, furent poursuivis par les Gaulois, qui s'emparèrent de la ville même : on ne put défendre que le Capitole. Depuis longtemps il était assiégé; et déjà les Romains étaient en proie à la famine, lorsque Camille, exilé dans une

XVIII. Anno trecentesimo decimo quinto ab Urbe condita, Fidenates contra Romanos rebellaverunt; auxilium præstabant his Veientes, et rex Veientium Tolumnius : quæ ambæ civitates tam vicinæ Urbi sunt, ut Fidenæ sexto, Veientes XVIII milliario absint. Conjunxerunt se his et Volsci; sed, Mamerco Æmilio dictatore, et L. Quintio Cincinnato, magistro equitum, victi, etiam regem perdiderunt. Fidenæ captæ et excisæ.

XIX. Post XX annos Veientani rebellaverunt. Dictator contra ipsos missus est Furius Camillus, qui primum eos vicit acie : mox etiam civitatem diu obsidens cepit, antiquissimam Italiæ atque ditissimam; post eam cepit et Faliscos, non minus nobilem civitatem. Sed commota est ei invidia, quasi prædam male divisisset; damnatusque ob eam causam, et expulsus civitate est. Statim Galli Senones ad Urbem venerunt, et victos Romanos undecimo milliario a Roma apud flumen Alliam sequuti, etiam urbem occuparunt : neque defendi quidquam, nisi Capitolium, potuit. Quod quum diu obsedissent, et jam Romani fame laborarent, a Camillo, qui in vicina civitate exsulabat, Gallis superventum

ville voisine, vint fondre sur les Gaulois et leur fit éprouver le plus rude échec. Toutefois, ils se retirèrent ensuite après avoir même reçu de l'or pour lever le siége du Capitole; mais Camille, qui les poursuivit, en fit un tel carnage, qu'il leur reprit l'or qu'on leur avait donné et toutes les enseignes romaines qu'ils avaient enlevées. Ainsi il entra, pour la troisième fois, à Rome avec les honneurs du grand triomphe, et on lui décerna le titre de second Romulus, comme au nouveau fondateur de la patrie.

est, gravissimeque victi sunt. Postea tamen, accepto etiam auro, ne Capitolium obsiderent, recesserunt; sed sequutus eos Camillus, ita cecidit, ut et aurum, quod his datum fuerat, et omnia, quæ ceperant, militaria signa revocaret. Ita tertio triumphans Urbem ingressus est, et appellatus secundus Romulus, quasi ipse patriæ conditor.

LIVRE SECOND

I. L'an trois cent soixante-cinq de la fondation et la première année de la prise de Rome, on changea les magistratures, et au lieu des deux consuls on nomma des tribuns militaires, investis du pouvoir consulaire. Dès lors, la puissance romaine commença à prendre de l'accroissement. En effet, Camille vainquit, cette année-là, les Volsques, qui avaient soutenu la guerre pendant soixante-dix ans; il prit aussi la ville des Èques et celle des Sutrins, détruisit leurs armées et obtint trois triomphes à la fois. A son exemple, Titus Quintius Cincinnatus repoussa les Prénestins, qui étaient venus en armes jusqu'aux portes de Rome, les battit auprès du fleuve Allia, soumit aux Romains les villes alliées de Préneste, l'attaqua bientôt elle-même et reçut sa soumission. En vingt jours il fit toutes ces conquêtes, et on lui décerna le

LIBER SECUNDUS

1. Anno trecentesimo sexagesimo quinto ab Urbe condita, post captam autem primo, dignitates mutatæ sunt, et pro duobus consulibus facti tribuni militares consulari potestate. Hinc jam cœpit romana res crescere. Nam Camillus, eo anno, Volscorum civitatem, quæ per septuaginta annos bellum gesserat, vicit, et Æquorum urbem, et Sutrinorum; atque omnes, deletis eorum exercitibus, occupavit, et tres simul triumphos egit. Titus etiam Quintius Cincinnatus Prænestinos, qui usque ad urbis Romæ portas cum bello venerant, persequutus, ad flumen Alliam vicit; et civitates, quæ sub ipsis agebant, Romanis adjunxit: ipsum Præneste aggressus, in deditionem accepit. Quæ omnia ab eo gesta sunt

triomphe. Toutefois, la dignité des tribuns militaires ne fut pas de longue durée; en effet, peu de temps après, elle fut abolie, et quatre ans se passèrent à Rome sans qu'il y eût des magistrats supérieurs. Cependant les tribuns militaires reprirent, avec la puissance consulaire, leur titre qu'ils conservèrent encore pendant trois années. Puis les consuls furent nommés de nouveau.

II. Sous le consulat de L. Génucius et de Q. Servilius, mourut Camille qui fut honoré comme un second Romulus. T. Quintius, créé dictateur, fut envoyé contre les Gaulois qui avaient envahi l'Italie. Ils s'étaient arrêtés à quatre milles de Rome, au delà du fleuve Anio. Là, un jeune sénateur de la plus haute distinction, T. Manlius, provoqué par un Gaulois à un combat singulier, l'attaqua, le tua, lui enleva son collier d'or et le mit à son cou, ce qui fit donner à jamais à lui et à ses descendants le surnom de Torquatus. Les Gaulois furent chassés, et bientôt battus encore par le dictateur C. Sulpitius. Peu de temps après, les Toscans furent vaincus par C. Martius, et huit mille de leurs prisonniers furent conduits en triomphe.

III. On fit encore une fois le cens; et comme les Latins, sou-

viginti diebus, triumphusque ipsi decretus. Verum dignitas tribunorum militarium non diu perseveravit; nam post aliquantum nullos placuit fieri : et quadriennium ita in urbe fluxit, ut potestates ibi majores non essent. Resumpserunt tamen tribuni militares consulari potestate iterum dignitatem, et triennio perseveraverunt. Rursus consules facti.

II. L. Genucio et Q. Servilio coss. mortuus est Camillus : honor ei secundus post Romulum delatus est. T. Quintius dictator adversus Gallos, qui in Italiam venerant, missus est. His ab urbe quarto milliario trans Anienem fluvium consederant. Nobilissimus de senatoribus T. Manlius, provocantem Gallum ad singulare certamen, congressus occidit, et, sublato torque aureo, colloque suo imposito, in perpetuum Torquati sibi et posteris cognomen accepit. Galli fugati sunt; mox per C. Sulpitium dictatorem etiam victi. Non multo post a C. Martio Tusci victi sunt : VIII millia captivorum ex his in triumphum ducti.

III. Census iterum habitus est; et quum Latini, qui a Romanis subacti erant,

mis par le peuple de Rome, refusaient de fournir des soldats, le tirage eut lieu seulement parmi les Romains; on forma dix légions, ce qui portait à plus de soixante mille hommes le nombre des soldats : tant l'empire de Rome, malgré ses faibles ressources, déployait déjà d'héroïsme pour la guerre! Ces troupes partirent contre les Gaulois, sous la conduite de L. Furius; et l'un des barbares ayant défié au combat le plus brave des Romains, M. Valérius, tribun militaire, se présenta; comme il s'avançait tout armé, un corbeau se posa sur son bras droit; puis, pendant le combat livré contre le Gaulois, le même corbeau frappa de ses ailes et de ses serres les yeux du barbare, pour l'empêcher de fixer devant lui ses regards. Ainsi le Gaulois, tué par le tribun Valérius, lui laissa et la victoire, et le surnom de Corvinus qu'on lui donna dans la suite; de plus, cette action d'éclat le fit nommer consul à vingt-trois ans. Les Latins, qui avaient refusé de fournir des soldats, exigèrent bientôt des Romains que l'un des consuls fût choisi parmi eux, et l'autre dans le peuple de Rome. On rejeta leur demande, on leur fit la guerre, ils furent vaincus dans une grande bataille, et leur entière défaite fournit un nouveau triomphe. En reconnaissance de cette victoire, des sta-

milites præstare nollent, ex Romanis tantum tirones lecti sunt, factæque legiones decem : qui modus sexaginta, vel amplius, armatorum millia efficiebat : parvis adhuc romanis rebus, tanta tamen in re militari virtus erat! Quæ quum profectæ essent adversus Gallos, duce L. Furio, quidam ex Gallis unum e Romanis, qui esset optimus, provocavit. Tum se M. Valerius, tribunus militum, obtulit, et, quum processisset armatus, corvus ei supra dextrum brachium sedit; mox, commissa adversus Gallum pugna, idem corvus alis et unguibus Galli oculos verberavit, ne rectum posset adspicere. Ita a tribuno Valerio interfectus, non solum victoriam ei, sed etiam nomen dedit : nam postea idem Corvinus est dictus; ac propter hoc meritum, annorum trium et viginti consul est factus. Latini, qui noluerant milites dare, hoc quoque a Romanis exigere cœperunt, ut unus consul ex eorum, alter ex Romanorum populo crearetur. Quod quum esset negatum, bellum contra eos susceptum est, et ingenti pugna superati sunt, ac de his perdomitis triumphatum est. Statuæ consulibus ob meritum victoriæ in

tues furent élevées aux consuls sur la place des Rostres. [Cette même année, Alexandre de Macédoine fonda Alexandrie.]

IV. Déjà la puissance romaine commençait à s'étendre; en effet, à cent trente milles de Rome à peu près, on faisait la guerre dans le pays des Samnites, qui tiennent le milieu entre le Picénum, la Campanie et l'Apulie. Lucius Papirius Cursor partit en qualité de dictateur pour cette expédition; obligé de revenir à Rome, il enjoignit à Q. Fabius Maximus, maître de la cavalerie, qu'il laissait à la tête de l'armée, de ne pas livrer bataille en son absence. Toutefois Fabius, trouvant une occasion favorable, combattit avec le plus heureux succès, et défit les Samnites. Pour le punir de cette infraction à ses ordres, le dictateur le condamna à mort; mais l'armée et le peuple se prononcèrent énergiquement en faveur de Fabius, le délivrèrent, et il s'éleva contre Papirius une telle sédition, qu'il fut lui-même presque en danger d'être tué. Dans la suite, les Samnites, sous le consulat de T. Véturius et de Sp. Postumius, firent essuyer aux Romains la plus honteuse défaite, et les forcèrent de passer sous le joug. Cependant le sénat et le peuple rompirent le traité de paix que la nécessité avait fait conclure avec les ennemis, qui bientôt

Rostris positæ sunt. (Eo anno etiam, Alexandria ab Alexandro Macedone condita est.)

IV. Jam Romani potentes esse cœperant; bellum enim in centesimo et tricesimo fere milliario ab Urbe apud Samnites gerebatur, qui medii sunt inter Picenum, Campaniam et Apuliam. Lucius Papirius Cursor cum honore dictatoris ad id bellum profectus est; qui, quum Romam redisset, Q. Fabio Maximo, magistro equitum, quem apud exercitum reliquit, præcepit ne se absente pugnaret. Ille, occasione reperta, felicissime dimicavit, et Samnites delevit. Ob quam rem a dictatore capitis damnatus, quod se vetante pugnasset, ingenti favore militum et populi liberatus est; tanta Papirio seditione commota, ut pæne ipse interficeretur. Postea Samnites Romanos, T. Veturio et Sp. Postumio coss., ingenti dedecore vicerunt et sub jugum miserunt. Pax tamen a senatu et populo soluta est, quæ cum ipsis propter necessitatem facta fuerat. Postea

furent vaincus par le consul L. Papirius : sept mille d'entre eux passèrent sous le joug, et Papirius triompha des Samnites. A cette époque, le censeur Appius Claudius fit construire l'aqueduc Claudien et paver la voie Appienne.

V. Les Samnites, ayant recommencé la guerre, battirent Q. Fabius Maximus et lui tuèrent trois mille hommes. Mais ensuite on lui donna pour lieutenant son père, Fabius Maximus, qui défit les Samnites et leur prit plusieurs villes de guerre. Enfin P. Cornélius Rufinus et Manius Curius Dentatus, tous deux consuls, envoyés contre les Samnites, les écrasèrent dans de grandes batailles. Ils terminèrent ainsi une guerre qui avait duré quarante-neuf ans; aucun ennemi, au sein de l'Italie, ne mit à de plus rudes épreuves la valeur romaine. Après quelques années d'intervalle, une nouvelle armée de Gaulois se joignit contre les Romains aux Toscans et aux Samnites; mais, tandis qu'elle marchait vers Rome, elle fut détruite par le consul Cn. Cornélius Dolabellà.

VI. A la même époque, Rome, pour venger l'injure faite à ses ambassadeurs, déclara la guerre aux Tarentins, qui habitent les extrémités de l'Italie. Ce peuple appela à son secours, contre

Samnites victi sunt a L. Papirio consule : septem millia eorum sub jugum missa. Papirius de Samnitibus triumphavit. Eo tempore, Appius Claudius censor aquam Claudiam induxit, et viam Appiam stravit.

V. Samnites, reparato bello, Q. Fabium Maximum vicerunt, tribus millibus hominum occisis. Postea, quum pater ei Fabius Maximus legatus fuisset, et Samnites vicit, et plurima eorum oppida cepit. Deinde P. Cornelius Rufinus, Manius Curius Dentatus, ambo coss., contra Samnites missi, ingentibus prœliis eos confecere. Tum bellum cum Samnitibus per annos novem et quadraginta actum sustulerunt; neque ullus hostis fuit intra Italiam, qui romanam virtutem magis fatigaverit. Interjectis aliquot annis, iterum se Gallorum copiæ, contra Romanos, Tuscis Samnitibusque junxerunt; sed, quum Romam tenderent, a Cn. Cornelio Dolabella consule deletæ sunt.

VI. Eodem tempore, Tarentinis, qui jam in ultima Italia sunt, bellum indictum est, quia legatis Romanorum injuriam fecissent. Hi Pyrrhum, Epiri

les Romains, Pyrrhus, roi d'Épire et issu du sang d'Achille. Le prince arriva bientôt en Italie, et, pour la première fois alors, les Romains combattirent un ennemi d'outre-mer. On envoya contre lui le consul P. Valérius Lévinus, qui, ayant saisi des espions de Pyrrhus, les fit conduire par tout le camp, leur fit voir l'armée entière, et ensuite les laissa partir, pour qu'ils pussent informer le roi de tout ce qui se passait chez les Romains. Bientôt on livra bataille, et déjà Pyrrhus fuyait, lorsque le secours de ses éléphants lui donna la victoire : les Romains tremblèrent à la vue de ces animaux qu'ils ne connaissaient pas; la nuit vint mettre fin au combat. Cependant Lévinus s'enfuit à la faveur de l'obscurité. Pyrrhus fit dix-huit cents prisonniers romains, les traita avec la plus haute distinction, et fit ensevelir les morts. En les voyant étendus, blessés tous par devant, et l'air terrible encore, même après le trépas, il leva, dit-on, les mains au ciel et s'écria : « Qu'il me serait facile de soumettre l'univers, si je commandais de tels guerriers ! »

VII. Ensuite Pyrrhus, après s'être adjoint les Samnites, les Lucaniens et les Bruttiens, marcha vers Rome, mit tout à feu et à sang, dévasta la Campanie, et arriva devant Préneste, à

regem, contra Romanos auxilio poposcerunt, qui ex genere Achillis originem trahebat. Is mox ad Italiam venit, tumque primum Romani cum transmarino hoste dimicaverunt. Missus est contra eum consul P. Valerius Levinus, qui, quum exploratores Pyrrhi cepisset, jussit eos per castra duci, ostendi omnem exercitum, tumque dimitti, ut renuntiarent Pyrrho quæcumque a Romanis agerentur. Commissa mox pugna, quum jam Pyrrhus fugeret, elephantorum auxilio vicit : quos incognitos Romani expaverunt; sed nox prœlio finem dedit. Levinus tamen per noctem fugit. Pyrrhus Romanos mille octingentos cepit, eosque summo honore tractavit; occisos sepelivit. Quos quum adverso vulnere et truci vultu, etiam mortuos jacere vidisset, tulisse ad cœlum manus dicitur, cum hac voce : « Se totius orbis dominum esse potuisse, si tales sibi milites contigissent. »

VII. Postea Pyrrhus, junctis sibi Samnitibus, Lucanis, Bruttiisque, Romam perrexit, omnia ferro ignique vastavit, Campaniam depopulatus est, atque ad

dix-huit milles de Rome. Mais la crainte de l'armée romaine, qui le suivait avec le consul, le força bientôt de se retirer dans la Campanie. On lui envoya des députés pour le rachat des prisonniers; il les reçut avec honneur, et renvoya les captifs sans rançon. L'un des ambassadeurs romains, Fabricius, lui inspira une admiration si profonde, que, le sachant pauvre, il lui offrit, s'il passait à lui, le quart de son royaume; mais Fabricius méprisa ses offres. Aussi Pyrrhus, pénétré d'une vive admiration pour les Romains, envoya demander la paix, à des conditions équitables, par un ambassadeur nommé Cinéas, l'un des premiers de sa cour; il se réservait la partie de l'Italie dont ses armes l'avaient déjà rendu maître. Ses propositions ne furent point acceptées, et le sénat lui fit annoncer qu'il ne pourrait avoir la paix avec les Romains, à moins de quitter l'Italie. Alors tous les prisonniers rendus par Pyrrhus furent déclarés infâmes pour s'être laissé prendre les armes à la main : et ils ne purent être réhabilités, avant d'avoir rapporté les dépouilles de deux ennemis tués par eux. Ainsi s'en revint l'ambassadeur de Pyrrhus, qui lui demanda comment il avait trouvé Rome : « J'ai

Præneste venit, milliario ab Urbe octavo decimo. Mox terrore exercitus, qui cum consule sequebatur, in Campaniam se recepit. Legati ad Pyrrhum de redimendis captivis missi, ab eo honorifice suscepti sunt : captivos sine pretio Romam misit. Unum ex legatis Romanorum Fabricium sic admiratus est, ut, quum eum pauperem esse cognovisset, quarta parte regni promissa, sollicitare voluerit, ut ad se transiret; contemptusque a Fàbricio est. Quare quum Pyrrhus ingenti Romanorum admiratione teneretur, legatum misit, qui pacem æquis conditionibus peteret, præcipuum virum, Cineam nomine; ita ut Pyrrhus partem Italiæ, quam jam armis occupaverat, obtineret. Pax displicuit, remandatumque Pyrrho a senatu est, eum cum Romanis, nisi ex Italia recessisset, pacem habere non posse. Tum Romani jusserunt captivos omnes, quos Pyrrhus reddiderat, infames haberi, qui se armis defendere potuissent : nec ante eos ad veterem statum reverti, quam binorum hostium occisorum spolia retulissent. Ita legatus Pyrrhi reversus est; a quo quum quæreret Pyrrhus « qualem Romam compe-

vu la patrie des rois, répondit Cinéas : en effet, presque tous les hommes sont là aussi grands que Pyrrhus seul le paraît dans l'Épire et dans le reste de la Grèce. »

VIII. On envoya contre Pyrrhus, avec une armée, les consuls P. Sulpicius et Décius Mus. Dans la bataille qui eut lieu, Pyrrhus fut blessé, ses éléphants furent tués, vingt mille ennemis taillés en pièces, et les Romains perdirent seulement cinq mille hommes : Pyrrhus fut mis en fuite. L'année d'après on envoya contre lui Fabricius, qui, lors de la députation, n'avait pu être gagné par la promesse de posséder le quart du royaume d'Épire. Comme son camp se trouvait voisin de celui du roi, le médecin de Pyrrhus vint pendant la nuit proposer à Fabricius d'empoisonner le prince, si on lui assurait quelque récompense; Fabricius le fit charger de chaînes, et ramener à son maître, en lui découvrant toute sa trahison. Pénétré d'admiration, Pyrrhus alors s'écria : « C'est bien là ce Fabricius qu'il est plus difficile de détourner du chemin de l'honneur, que de faire dévier le soleil de son cours. » Pyrrhus partit alors pour la Sicile : Fabricius, après avoir battu les Samnites et les Lucaniens, obtint le grand triomphe. Ensuite les consuls Curius Dentatus et Cornélius

risset; » Cineas dixit « Regum se patriam vidisse : scilicet tales illic fere omnes, qualis unus Pyrrhus apud Epirum et reliquam Græciam putaretur. »

VIII. Missi sunt contra Pyrrhum duces P. Sulpicius et Decius Mus consules. Certamine commisso, Pyrrhus vulneratus est, elephanti interfecti, viginti millia cæsa hostium, et ex Romanis tantum quinque millia : Pyrrhus fugatus. Interjecto anno, contra Pyrrhum Fabricius est missus, qui prius inter legatos sollicitari non potuerat, quarta parte regni promissa. Tum, quum vicina castra ipse et rex haberent, medicus Pyrrhi ad eum nocte venit, promittens veneno Pyrrhum occisurum, si sibi aliquid polliceretur; quem Fabricius vinctum reduci jussit ad dominum, Pyrrhoque dici, quæ contra caput ejus medicus spopondisset. Tunc rex admiratus eum, dixisse fertur : « Ille est Fabricius, qui difficilius ab honestate, quam sol a cursu suo averti potest. » Tunc rex in Siciliam profectus est : Fabricius, victis Samnitibus et Lucanis, triumphavit. Coss. deinde Curius

Lentulus furent envoyés contre Pyrrhus. Curius lui livra un combat, tailla en pièces son armée, l'obligea de s'enfuir à Tarente, et prit son camp. Dans cette journée, l'ennemi perdit vingt-trois mille hommes. Curius triompha pendant son consulat : le premier il amena à Rome quatre éléphants. Bientôt Pyrrhus quitta Tarente même, et fut tué dans un faubourg d'Argos, ville de la Grèce.

IX. Sous le consulat de C. Fabricius Luscinus et de C. Claudius Cinna, l'an quatre cent soixante et un de la fondation de Rome, des députés d'Alexandrie, envoyés par Ptolémée, vinrent à Rome demander l'amitié des Romains, et l'obtinrent. Sous le consulat de Quintius Gulon et de C. Fabius Pictor, les habitants du Picénum prirent les armes contre Rome, et furent vaincus par les consuls de l'année suivante, P. Sempronius et Appius Claudius; nouveau triomphe dans Rome. Les Romains fondèrent deux villes, Ariminum dans la Gaule, et Bénévent dans le Samnium. Sous le consulat de M. Attilius Régulus et de L. Junius Libon, l'on déclara la guerre aux Salentins, peuplade de l'Apulie : Brundusium et ses habitants furent pris; encore un triomphe.

Dentatus et Cornelius Lentulus adversum Pyrrhum missi sunt. Curius contra eum pugnavit, exercitum ejus cecidit, ipsum Tarentum fugavit, castra cepit. Ea die, cæsa hostium XXIII millia. Curius in consulatu triumphavit : primus Romam elephantos quatuor duxit. Pyrrhus etiam a Tarento mox recessit, et apud Argos, Græciæ civitatem, occisus est.

IX. C. Fabricio Luscino et C. Claudio Cinna coss., anno Urbis conditæ CCCCLXI, legati Alexandrini, a Ptolemæo missi, Romam venere, et a Romanis amicitiam, quam petierant, obtinuerunt. Quintio Gulone, C. Fabio Pictore coss., Picentes bellum commovere, et ab insequentibus coss. P. Sempronio, Appio Claudio victi sunt; et de his triumphatum est. Conditæ a Romanis civitates, Ariminum in Gallia, et Beneventum in Samnio. M. Attilio Regulo, L. Junio Libone coss., Salentinis in Apulia bellum indictum est : captique sunt cum civitate simul Brundusini, et de his triumphatum est.

X. L'an quatre cent soixante-douze, bien que le nom romain fût déjà célèbre, cependant les armes de Rome n'avaient point été portées hors de l'Italie. Aussi, pour connaître l'état des forces romaines, on fit un dénombrement, et il se trouva deux cent quatre-vingt-douze mille trois cent trente-quatre citoyens, quoique, depuis la fondation de Rome, les guerres n'eussent jamais cessé. Alors on entreprit la première guerre contre les Africains, sous le consulat d'Appius Claudius et de Q. Fulvius. On combattit contre eux en Sicile, et Appius Claudius triompha des Africains et de Hiéron, roi de Sicile. L'année suivante, sous le consulat de Valérius Marcus et d'Otacilius, les Romains firent de brillants exploits en Sicile. Les habitants de Toarmina, de Catane, et cinquante autres villes envoyèrent leur soumission. La troisième année, on termina en Sicile, la guerre contre Hiéron : ce prince, avec toute la noblesse de Syracuse, obtint la paix des Romains, et donna deux cents talents d'argent. Les Africains furent vaincus en Sicile, et pour la seconde fois on en triompha à Rome. La cinquième année de la guerre punique, entreprise contre les Africains, les Romains, sous le consulat de C. Duillius et de Cn. Cornélius Asina, livrèrent leur premier

X. Anno CCCCLXXII, quum jam clarum urbis Romæ nomen esset, arma tamen extra Italiam mota non fuerant. Ut igitur cognosceretur quæ copiæ Romanorum essent, census est habitus : inventa sunt civium capita CCXCII millia CCCXXXIV, quanquam a condita Urbe nunquam bella cessassent. Et contra Afros bellum susceptum est primum, Appio Claudio, Q. Fulvio coss. In Sicilia contra eos pugnatum est, et Appius Claudius de Afris et rege Siciliæ Hierone triumphavit. Insequenti anno, Valerio Marco et Otacilio coss., in Sicilia a Romanis res magnæ gestæ sunt. Tauromenitani, Catanenses, et præterea quinquaginta civitates in fidem acceptæ sunt. Tertio anno, in Sicilia contra Hieronem bellum patratum est : is cum omni nobilitate Syracusanorum pacem a Romanis impetravit, deditque argenti talenta ducenta. Afri in Sicilia victi sunt, et de his secundo Romæ triumphatum est. Quinto anno belli punici, quod contra Afros gerebatur, primum Romani, C. Duillio et Cn. Cornelio Asina coss,, in mari dimicaverunt, paratis

combat naval, avec des vaisseaux à éperons, qu'on appelle Liburniens. Le consul Cornélius se laissa surprendre; Duillius livra bataille, défit le général carthaginois, prit trente et un vaisseaux, en coula à fond quatorze, fit sept mille prisonniers, et tua trois mille ennemis. Jamais victoire ne fut plus agréable aux Romains, qui, invincibles sur terre, se voyaient déjà fort redoutables sur mer. Sous le consulat de C. Aquilius Florus et de L. Scipion, ce dernier ravagea la Corse et la Sardaigne, en ramena plusieurs milliers de prisonniers, et obtint le grand triomphe.

XI. Sous le consulat de L. Manlius Volson et de M. Attilius Régulus, la guerre fut transportée en Afrique : et Amilcar, général carthaginois, contre lequel on livra un combat naval, fut vaincu. En effet, il se retira après avoir perdu soixante-quatre vaisseaux, les Romains en perdirent vingt-deux. Mais ils passèrent en Afrique, et reçurent la soumission de Clypée, l'une des principales villes de ce pays. Les consuls s'avancèrent jusqu'à Carthage : et après avoir saccagé plusieurs places fortes, Manlius revint vainqueur à Rome, suivi de vingt-sept mille captifs. Attilius Régulus resta en Afrique, où il continua la guerre; il eut à combattre trois chefs carthaginois qu'il vainquit,

navibus rostratis, quas Liburnas vocant. Consul Cornelius fraude deceptus est; Duillius, commisso prœlio, Carthaginiensium ducem vicit, XXXI naves cepit, XIV mersit, VII millia hostium cepit, III occidit. Neque ulla victoria Romanis gratior fuit, quod, invicti terra, jam etiam mari plurimum possent. C. Aquilio Floro, L. Scipione coss., Scipio Corsicam et Sardiniam vastavit, multa millia inde captivorum abduxit, triumphum egit.

XI. L. Manlio Volsone, M. Attilio Regulo coss., bellum in Africam translatum est : contra Amilcarem, Carthaginiensium ducem, in mari pugnatum, victusque est. Nam perditis LXIV navibus, retro se recepit : Romani XXII amiserunt. Sed quum in Africam transissent, primam Clypeam Africæ civitatem in deditionem acceperunt. Consules usque ad Carthaginem processerunt : multisque vastatis oppidis, Manlius victor Romam rediit, et XXVII millia captivorum reduxit. Attilius Regulus in Africa remansit; is contra Afros aciem instruxit : contra tres Carthaginiensium duces dimicans, victor fuit, XVIII millia hostium

leur tua dix-huit mille hommes, fit cinq mille prisonniers, s'empara de dix-huit éléphants, et reçut la soumission de soixante-quatorze villes. Alors les Carthaginois vaincus demandèrent la paix aux Romains : mais comme Régulus ne voulait l'accorder qu'aux plus dures conditions, les Africains implorèrent le secours des Lacédémoniens, et le général Xanthippe, qu'ils envoyèrent, fit éprouver au général romain Régulus un échec irréparable. En effet, il ne resta que deux mille hommes de toute l'armée romaine; quinze mille furent faits prisonniers avec leur général Régulus, trente mille furent tués; Régulus lui-même fut jeté dans les fers.

XII. Les deux consuls, M. Émilius Paulus et Servius Fulvius Nobilior, partirent pour l'Afrique avec une flotte de trois cents vaisseaux, et ils remportent d'abord une victoire navale sur les Carthaginois. Le consul Émilius coula à fond cent quatre vaisseaux ennemis, en prit trente avec leurs combattants, tua ou fit prisonniers quinze mille hommes, et enrichit ses soldats d'un immense butin. Certes alors l'Afrique eût été subjuguée sans une horrible famine qui ne permit pas à l'armée de rester plus longtemps. Les consuls, revenant avec leur flotte victorieuse,

cecidit, quinque millia cum XVIII elephantis cepit; LXXIV civitates in fidem accepit. Tum victi Carthaginienses pacem a Romanis petierunt : quam quum Regulus nollet nisi durissimis conditionibus dare, Afri auxilium a Lacedæmoniis petierunt : et duce Xanthippo, qui a Lacedæmoniis missus fuerat, Romanorum dux Regulus victus est ultima pernicie. Nam duo millia tantum ex omni romano exercitu refugerunt; quindecim millia cum imperatore Regulo capta sunt, XXX millia occisa; Regulus ipse in catenas conjectus.

XII. M. Æmilio Paulo, Servio Fulvio Nobiliore coss., ambo romani consules ad Africam profecti sunt cum trecentarum navium classe; primum Afros navali certamine superant. Æmilius consul CIV naves hostium demersit, XXX cum pugnatoribus cepit; XV millia hostium aut occidit aut cepit; militem suum ingenti præda ditavit. Et subacta Africa tum fuisset, nisi tanta fames fuisset, ut diutius exspectare exercitus non posset. Consules, cum victrici classe red-

firent naufrage sur les côtes de la Sicile, et il s'éleva alors une tempête si furieuse, que de quatre cent soixante-quatre vaisseaux, quatre-vingts purent à peine être sauvés; jamais, en aucun temps, on n'entendit parler d'un si grand désastre maritime. Cependant les Romains remirent tout de suite à flot deux cents navires, et ce revers ne put en rien abattre leur courage.

XIII. Cn. Servilius Cépion et C. Sempronius Blésus, nommés consuls, partirent pour l'Afrique avec deux cent soixante vaisseaux : ils prirent quelques villes, mais, lorsqu'ils revenaient avec un riche butin, ils firent aussi naufrage. Enfin, comme les Romains étaient fatigués de ces malheurs continuels, le sénat décréta la suspension des batailles navales, et l'entretien de soixante vaisseaux seulement, pour la défense de l'Italie. Sous le consulat de L. Cécilius Métellus et de C. Furius Pacillus, Métellus défit en Sicile le général africain qui s'avançait contre lui avec cent trente éléphants et une armée formidable : il tailla en pièces vingt mille ennemis, prit vingt-six éléphants, et avec l'aide des Numides, ses auxiliaires, rassembla les autres qui erraient çà et là, et les emmena tous à Rome en grande pompe; car le nombre de cent trente éléphants remplissait tous les chemins.

euntes, circa Siciliam naufragium passi sunt, et tanta tempestas fuit, ut ex quadringentis sexaginta quatuor navibus, octoginta servari vix potuerint; neque ullo tempore tanta maritima tempestas audita est. Romani tamen statim ducentas naves reparaverunt, neque in aliquo animus his infractus fuit.

XIII. Cn. Servilius Cæpio et C. Sempronius Blæsus coss. cum ducentis sexaginta navibus ad Africam profecti sunt : aliquot civitates ceperunt : prædam ingentem reducentes, naufragium passi sunt. Itaque, quum continuæ calamitates Romanis displicerent, decrevit senatus ut a maritimis prœliis recederetur, et tantum sexaginta naves ad præsidium Italiæ salvæ essent. L. Cæcilio Metello, C. Furio Pacillo coss,, Metellus in Sicilia Afrorum ducem, cum cxxx elephantis et magnis copiis venientem, superavit, xx millia hostium cecidit, xxvi elephantos cepit, reliquos errantes per Numidas, quos in auxilium habebat, collegit, et Romam deduxit ingenti pompa, quum cxxx elephantorum numerus omnia itinera compleret.

XIV. Après de tels revers, les Carthaginois engagèrent le général Régulus, leur prisonnier, à partir pour Rome, afin d'obtenir la paix des Romains, et de faire l'échange des captifs. Arrivé à Rome, et introduit dans le sénat, il ne voulut plus agir en qualité de Romain, et dit que, « du jour où il était tombé au pouvoir des Africains, il avait cessé d'être citoyen de Rome. » Aussi il se refusa aux embrassements de sa femme, et conseilla aux Romains de ne point faire la paix avec les Carthaginois. « Accablés, dit-il, par tant de désastres, ils n'ont plus d'espérance : la vie de Régulus n'est pas assez précieuse, pour qu'on rende tant de milliers de captifs en échange d'un seul vieillard et du petit nombre de Romains qui ont été faits prisonniers. » On suivit ses conseils, et personne n'écouta les propositions de paix des Africains. Régulus retourna donc à Carthage; et comme les Romains lui offraient de le retenir à Rome, il refusa de rester dans une ville où il ne pouvait plus conserver la dignité d'honorable citoyen, après avoir été l'esclave des Carthaginois. Aussi, à son retour en Afrique, on le fit périr au milieu de mille supplices.

XV. Sous le consulat de P. Claudius Pulcher et de C. Junius,

XIV. Post hæc mala, Carthaginienses Regulum ducem, quem ceperant, petierunt, ut Romam proficisceretur, et pacem a Romanis obtineret, ac permutationem captivorum faceret. Ille Romam quum venisset, inductus in senatum, nihil quasi Romanus egit : dixitque « se, ex illa die qua in potestatem Afrorum venisset, Romanum esse desiisse. » Itaque et uxorem a complexu removit, et Romanis suasit ne pax cum Pœnis fieret. « Illos enim fractos tot casibus, spem nullam habere : tanti non esse, ut tot millia captivorum propter unum se, et senem, et paucos, qui ex Romanis capti fuerant, redderentur. » Itaque obtinuit; nam Afros pacem petentes nullus admisit. Ipse Carthaginem rediit; offerentibusque Romanis ut eum Romæ tenerent, negavit se in ea urbe mansurum, in qua, postquam Afris servierat, dignitatem honesti civis habere non posset. Regressus igitur ad Africam, omnibus suppliciis exstinctus est.

XV. P. Claudio Pulchro et C. Junio coss., Claudius contra auspicia pugnavit,

Claudius combattit, malgré les auspices, et fut vaincu par les Carthaginois : il avait deux cent vingt vaisseaux, il s'enfuit avec trente : quatre-vingt-dix furent pris avec les combattants, les autres coulés à fond. Son collègue perdit aussi sa flotte dans un naufrage; il put cependant sauver l'armée, à cause de la proximité du rivage.

XVI. Sous le consulat de C. Lutatius Catulus et de A. Postumius Albinus, la vingt-troisième année de la guerre punique, on confia à Catulus le soin de combattre les Africains. Il passa en Sicile avec trois cents vaisseaux; les Africains lui en opposèrent quatre cents. [Jamais bataille navale ne fit déployer tant de forces.] Lutatius Catulus s'embarqua, bien que malade encore, car il avait été blessé dans un combat précédent. Les Romains firent des prodiges de valeur dans un engagement vis-à-vis de Lilybée, ville de Sicile. Soixante-treize vaisseaux carthaginois furent pris, cent vingt-cinq coulés à fond, trente-deux mille hommes faits prisonniers, treize mille tués; une immense quantité d'or et d'argent devint la proie du vainqueur; douze vaisseaux seulement de la flotte romaine furent coulés. Ce combat eut lieu le six des ides de mars. Les Carthaginois demandèrent aussitôt

et a Carthaginiensibus victus est : nam ex CCXX navibus cum XXX fugit : nonaginta cum pugnatoribus captæ sunt, demersæ ceteræ. Alius quoque consul classem naufragio amisit; exercitum tamen salvum habuit, quia vicina litora erant.

XVI. C. Lutatio Catulo, A. Postumio Albino coss., anno belli punici XXIII, Catulo bellum contra Afros commissum est. Profectus est cum CCC navibus in Siciliam; Afri contra ipsum CCCC paraverunt. [Nunquam in mari tantis copiis pugnatum est.] Lutatius Catulus navem æger adscendit; vulneratus enim in pugna superiore fuerat. Contra Lilybæum, civitatem Siciliæ, pugnatum est ingenti virtute Romanorum. Nam LXXIII Carthaginiensium naves captæ sunt, CXXV demersæ, XXXII millia hostium capta, XIII occisa; infinitum auri argentique pondus in potestatem Romanorum redactum; ex classe Romanorum XII naves demersæ. Pugnatum est, VI idus martias. Statim Carthaginienses pacem petie-

la paix, qui leur fut accordée; ils rendirent les prisonniers romains qui étaient en leur pouvoir, et demandèrent aussi qu'on leur permît de racheter les captifs carthaginois dont les Romains étaient maîtres. Le sénat leur fit rendre sans rançon ceux qu'on gardait dans la prison publique : quant aux autres, devenus esclaves des particuliers, avant de retourner à Carthage, ils durent payer à leurs maîtres une rançon; mais elle fut prise sur le trésor plutôt que sur les fonds des Carthaginois. Q. Lutatius, A. Manlius, nommés consuls, firent la guerre aux Falisques, dont la ville était autrefois une des plus riches cités de l'Italie : l'expédition fut terminée six jours après l'arrivée des deux consuls, quinze mille ennemis furent taillés en pièces, la paix fut accordée aux autres; on leur enleva cependant la moitié de leur territoire.

runt; tributa est eis pax; captivi Romanorum, qui tenebantur a Carthaginiensibus, redditi sunt. Etiam Carthaginienses petierunt ut redimi eos captivos liceret, quos ex Afris Romani tenebant. Senatus jussit sine pretio dari eos, qui in publica custodia essent : qui autem a privatis tenerentur, ut, pretio dominis reddito, Carthaginem redirent; atque id pretium ex fisco magis, quam a Carthaginiensibus solveretur. Q. Lutatius, A. Manlius, coss. creati, bellum Faliscis intulerunt, quæ civitas Italiæ opulenta quondam fuit : quod ambo coss., intra sex dies, quam venerant, transegerunt, xv millibus hostium cæsis, ceteris pace concessa; agro tamen ex medietate sublato.

LIVRE TROISIÈME

I. Ainsi se termina la première guerre punique, après avoir duré vingt-trois ans : les Romains, déjà connus par les exploits les plus glorieux, envoyèrent des députés à Ptolémée, roi d'Égypte, pour lui promettre des secours contre le roi de Syrie, Antiochus, qui lui avait déclaré la guerre. Ptolémée remercia les Romains, sans accepter leurs offres, parce que déjà la bataille avait été livrée. Dans le même temps, Hiéron, le plus puissant monarque de Sicile, vint à Rome, pour assister aux jeux, et fit présent au peuple de deux cent mille boisseaux de blé. Sous le consulat de L. Cornélius Lentulus, et de Fulvius Flaccus, époque de l'arrivée de Hiéron à Rome, on fit aussi la guerre aux Liguriens, au sein de l'Italie, et l'on triompha d'eux. Les Carthaginois essayaient alors de recommencer les hostilités, en poussant à la

LIBER TERTIUS

I. Finito igitur punico bello, quod per XXIII annos tractum est, Romani, jam clarissima gloria noti, legatos ad Ptolemæum, Ægypti regem, miserunt, auxilia promittentes, quia rex Syriæ Anthiochus ei bellum intulerat. Ille gratias Romanis egit, auxilia non accepit : jam enim fuerat pugna transacta. Eodem tempore, potentissimus rex Siciliæ Hiero Romam venit ad ludos spectandos, et ducenta millia modiorum tritici populo dono dedit. L. Cornelio Lentulo, Fulvio Flacco coss., quibus Hiero Romam venerat, etiam contra Ligures intra Italiam bellum gestum est, et de his triumphatum. Carthaginienses tum bellum reparare

révolte les habitants de la Sardaigne, qui, d'après les conditions du traité, devaient obéissance aux Romains. Cependant une députation de Carthage vint à Rome et obtint la paix. Sous le consulat de T. Manlius Torquatus et de C. Attilius Balbus, on triompha des Sardes, et une paix générale mit fin à toutes les guerres : ce qui n'était arrivé qu'une fois, depuis la fondation de Rome, sous le règne de Numa Pompilius. L. Postumius Albinus et Cn. Fulvius Centumalus, créés consuls, firent la guerre aux Illyriens, leur prirent plusieurs villes, et reçurent même la soumission de quelques rois : et ce fut là le premier triomphe obtenu sur les Illyriens.

II. Sous le consulat de L. Émilius, une armée formidable de Gaulois passa les Alpes : mais les Romains furent soutenus par toute l'Italie; et l'historien Fabius [*Pictor*], qui servit dans cette guerre, rapporte qu'on opposa huit cent mille hommes à l'ennemi. Du reste le consul obtint seul alors tous les succès de l'expédition, quarante mille Gaulois furent tués, et le triomphe fut décerné à Émilius. Quelques années après, on combattit les Gaulois au sein de l'Italie, et la guerre fut terminée sous le consulat de M. Claudius Marcellus et de Cn. Cornélius Scipion. Ce

tentabant; Sardinienses, qui, ex conditione pacis, Romanis parere debebant, ad rebellandum impellentes. Venit tamen legatio Carthaginiensium Romam, et pacem impetravit. T. Manlio Torquato, C. Attilio Balbo coss. de Sardis triumphatum est; et, pace omnibus locis facta, Romani nullum bellum habuerunt : quod his, post Romam conditam, semel tantum, Numa Pompilio regnante, contigerat. L. Postumius Albinus, Cn. Fulvius Centumalus coss. bellum contra Illyrios gesserunt; et, multis civitatibus captis, etiam reges in deditionem acceperunt : ac tum primum de Illyriis triumphatum est.

II. L. Æmilio cos., ingentes Gallorum copiæ Alpes transierunt : sed pro Romanis tota Italia consensit; traditumque est a Fabio historico, qui ei bello interfuit, DCCC millia hominum parata ad id bellum fuisse. Sed res per cos., tum prospere gesta est : XL millia hostium interfecta sunt, et triumphus Æmilio decretus. Aliquot deinde annis post, contra Gallos intra Italiam pugnatum est, finitumque est bellum M. Claudio Marcello, Cn. Cornelio Scipione coss. Tunc

fut alors que Marcellus, à la tête d'un petit corps de cavalerie, livra bataille, et tua de sa main le roi des Gaulois, nommé Viridomare. Ensuite il défit, avec son collègue, les troupes innombrables de la Gaule, prit d'assaut Milan et revint à Rome avec un immense butin; il y entra en triomphe, portant sur ses épaules au bout d'un pieu les dépouilles du Gaulois. Sous le consulat de M. Minucius Rufus et de P. Cornélius, on fit la guerre aux Istriens, qui avaient pillé des vaisseaux romains chargés de blé, et on les soumit tous complétement.

III. La même année, la seconde guerre punique fut déclarée à Rome par Annibal, général des Carthaginois : qui, âgé de vingt ans, vint, avec une armée de cent cinquante mille fantassins et de vingt mille chevaux, mettre le siége devant Sagonte, ville d'Espagne, alliée des Romains. Des ambassadeurs de Rome lui signifièrent de cesser les hostilités. Annibal refusa de recevoir l'ambassade. Les Romains députèrent jusqu'à Carthage, pour qu'on défendît à Annibal de faire la guerre aux alliés de Rome. Les Carthaginois répondirent fort durement. Cependant les Sagontins, décimés par la famine, et vaincus par Annibal, sont traités avec la dernière rigueur. Alors P. Cornélius Scipion partit

Marcellus cum parva manu equitum dimicavit, et regem Gallorum, Viridomarum nomine, manu sua occidit. Postea cum collega ingentes copias Gallorum peremit, Mediolanum expugnavit, grandem prædam Romam pertulit; ac triumphans Marcellus spolia Galli, stipiti imposita, humeris suis vexit. M. Minucio Rufo, P. Cornelio coss., Istris bellum illatum est, quia latrocinati naves Romanorum fuerant, quæ frumenta exhibebant : perdomitique sunt omnes.

III Eodem anno, bellum punicum secundum Romanis illatum est per Annibalem, Cartaginiensium ducem : qui Saguntum, Hispaniæ civitatem, Romanis amicam, oppugnare agressus est, annum agens vicesimum ætatis, copiis congregratis CL millium peditum et XX millium equitum. Huic Romani per legatos denuntiaverunt ut bello abstineret. Is legatos admittere noluit. Romani etiam Carthaginem miserunt, ut mandaretur Annibali, ne bellum contra socios populi Romani gereret. Dura responsa a Carthaginiensibus reddita. Saguntini interea fame victi sunt, captique ab Annibale ultimis pœnis afficiuntur. Tum P. Cor-

avec une armée pour l'Espagne, et Tibérius Sempronius pour la Sicile. La guerre fut déclarée aux Carthaginois.

IV. Annibal, ayant laissé en Espagne son frère Asdrubal, passa les Pyrénées, et s'ouvrit les Alpes sur un point jusqu'alors inaccessible. Il entra, dit-on, en Italie avec quatre-vingt mille hommes d'infanterie, vingt mille cavaliers et trente-sept éléphants. Cependant un grand nombre de Liguriens et de Gaulois vinrent grossir son armée. A la nouvelle de l'arrivée d'Annibal en Italie, Sempronius Gracchus fit passer son armée de la Sicile à Ariminum. P. Cornélius Scipion marcha le premier à la rencontre d'Annibal et l'attaqua, mais ses troupes furent mises en déroute, et, blessé lui-même, il rentra dans son camp. Sempronius Gracchus, de son côté, livre, auprès de la rivière de la Trébie, une bataille qu'il perd également. Annibal reçut la soumission de plusieurs peuples de l'Italie. Passant ensuite en Toscane, il rencontra le consul Flaminius, qu'il tua ainsi que vingt-cinq mille Romains, et dissipa le reste de l'armée. Les Romains envoyèrent ensuite contre Annibal Q. Fabius Maximus qui, en temporisant, ralentit d'abord la fougue de son ennemi, et le défit bientôt dans une occasion favorable.

nelius Scipio cum exercitu in Hispaniam profectus est, Tiberius Sempronius in Siciliam. Bellum Carthaginiensibus indictum est.

IV. Annibal, relicto in Hispania fratre Asdrubale, Pyrenæum transiit; Alpes, adhuc ea parte invias, sibi patefecit. Traditur ad Italiam LXXX millia peditum, et XX millia equitum, septem et XXX elephantos adduxisse. Interea multi Ligures et Galli Annibali se junxerunt. Sempronius Gracchus, cognito ad Italiam Annibalis adventu, e Sicilia exercitum Ariminum trajecit. P. Cornelius Scipio Annibali primus occurrit: commisso prœlio, fugatis suis, ipse vulneratus in castra rediit. Sempronius Gracchus et ipse confligit apud Trebiam amnem; is quoque vincitur. Annibali multi se in Italia dediderunt. Inde ad Tusciam veniens Annibal, Flaminio consuli occurrit; ipsum Flaminium interemit: Romanorum XXV millia cæsa sunt; ceteri diffugerunt. Missus adversus Annibalem postea a Romanis Q. Fabius Maximus. Is eum, differendo pugnam, ab impetu fregit; mox, inventa occasione, vicit.

V. L'an de Rome cinq cent quarante, L. Paul Émile et P. Térentius Varron, envoyés contre Annibal, succèdent à Fabius, qui avertit les deux consuls que le seul moyen de vaincre Annibal, capitaine aussi rusé qu'impétueux, était de retarder le moment de l'action. Mais l'impatient Varron livra bataille, contre l'avis de son collègue, près d'un bourg de l'Apulie appelé Cannes, et les deux consuls sont défaits par Annibal. Les Africains perdent trois mille hommes dans ce combat, une grande partie de l'armée d'Annibal est blessée; cependant jamais guerre punique ne fut plus funeste aux Romains : en effet, le consul Paul Émile périt avec vingt consulaires ou anciens préteurs, trente sénateurs furent pris ou tués, ainsi que trois cents des plus nobles citoyens, qurante mille fantassins et trois mille cinq cents cavaliers. Malgré tant de maux, pas un Romain ne daigna parler de paix. Les esclaves (chose inouïe jusqu'alors!) furent mis en liberté et enrôlés comme soldats.

VI. Après cette bataille, plusieurs villes d'Italie, d'abord soumises aux Romains, passèrent du côté d'Annibal. Il proposa aux Romains le rachat de leurs prisonniers : mais le sénat

V. Quingentesimo et quadragesimo anno a condita Urbe, L. Æmilius Paulus, P. Terentius Varro, contra Annibalem mittuntur, Fabioque succedunt : qui ambos consules monuit, ut Annibalem, callidum et impatientem ducem, non aliter vincerent, quam prœlium differendo. Verum, quum impatientia Varronis consulis, contradicente consule altero, apud vicum, qui Cannæ appellatur, in Apulia pugnatum esset, ambo consules ab Annibale vincuntur. In ea pugna III millia Afrorum pereunt, magna pars de exercitu Annibalis sauciatur; nullo tamen punico bello, Romani gravius accepti sunt : periit enim in eo Æmilius Paulus consul, consulares aut prætorii XX; senatores capti aut occisi XXX, nobiles viri CCC, militum XL millia, equitum III millia et quingenti. In quibus malis nemo tamen Romanorum pacis mentionem habere dignatus est. Servi, quod nunquam ante, manumissi, et milites facti sunt.

VI. Post eam pugnam, multæ Italiæ civitates, quæ Romanis paruerant, se ad Annibalem transtulerunt. Annibal Romanis obtulit ut captivos redimerent :

répondit que la patrie n'avait pas besoin de citoyens qui, les armes à la main, avaient pu se laisser prendre. Dans la suite, Annibal fit périr tous ces prisonniers par divers supplices; il envoya à Carthage trois boisseaux d'anneaux d'or enlevés aux doigts des chevaliers, des sénateurs et des soldats romains. Cependant Asdrubal, frère d'Annibal, qui, avec une armée considérable, était resté en Espagne pour la soumettre entièrement aux Africains, est vaincu par les deux Scipion, généraux romains, et perd, dans cette rencontre, trente-cinq mille hommes, dont dix mille sont faits prisonniers et vingt-cinq mille tués. Les Carthaginois lui envoient, pour réparer ses pertes, douze mille fantassins, quatre mille cavaliers et vingt éléphants.

VII. La quatrième année de l'entrée d'Annibal en Italie, le consul M. Claudius Marcellus le combattit avec succès auprès de Nole, ville de Campanie. Le Carthaginois s'empara de plusieurs villes de la domination romaine dans l'Apulie, la Calabre et le Bruttium. Ce fut à cette même époque que Philippe, roi de Macédoine, envoya une députation à Annibal, pour lui promettre son appui contre les Romains, à condition qu'après leur anéan-

responsumque est a senatu eos cives non esse necessarios, qui, quum armati essent, capi potuissent. Ille omnes postea variis suppliciis interfecit, et tres modios aureorum annulorum Carthaginem misit, quos e manibus equitum romanorum, senatorum et militum detraxerat. Interea in Hispania, ubi frater Annibalis Asdrubal remanserat cum magno exercitu, ut eam totam Afris subigeret, a duobus Scipionibus, romanis ducibus, vincitur; perditque in pugna XXXV millia hominum; ex his capiuntur X millia, occiduntur XXV millia. Mittuntur ei a Carthaginiensibus ad reparandas vires XII millia peditum, IV millia equitum, XX elephanti.

VII. Anno quarto postquam in Italiam Annibal venit, M. Claudius Marcellus consul apud Nolam, civitatem Campaniæ, contra Annibalem bene pugnavit. Annibal multas civitates Romanorum per Apuliam, Calabriam, et Bruttios occupavit. Quo tempore etiam, rex Macedoniæ Philippus ad eum legatos misit, promittens auxilia contra Romanos sub hac conditione ut, deletis Romanis, ipse

tissement il recevrait lui-même d'Annibal des secours contre les Grecs. Mais les députés de Philippe ayant été pris et ses projets mis au jour, les Romains firent partir pour la Macédoine M. Valérius Lévinus; pour la Sardaigne, le proconsul T. Manlius Torquatus : car cette province, à la sollicitation d'Annibal, avait aussi abandonné les Romains. Ainsi Rome combattait, en même temps, sur quatre points : en Italie, contre Annibal; en Espagne, contre son frère Asdrubal; en Macédoine, contre Philippe; en Sardaigne, contre les Sardes et un second Asdrubal de Carthage. Celui-ci fut pris vivant par le proconsul T. Manlius, envoyé en Sardaigne : douze mille hommes de l'armée d'Asdrubal furent tués, quinze cents faits prisonniers, et l'île rentra sous la domination romaine. Manlius, vainqueur, amena à Rome ses captifs et Asdrubal. Sur ces entrefaites, Philippe est vaincu aussi en Macédoine par Lévinus; et, en Espagne, les deux Scipion battent Adrusbal et Magon, troisième frère d'Annibal.

VIII. Dix ans après l'arrivée d'Annibal en Italie, sous le consulat de P. Sulpicius et de Cn Fulvius, le Carthaginois s'avança jusqu'à quatre milles de Rome, et sa cavalerie jusqu'aux portes

quoque contra Græcos ab Annibale auxilia acciperet. Captis igitur legatis Philippi, et re cognita, Romani in Macedoniam M. Valerium Lævinum ire jusserunt; in Sardiniam T. Manlium Torquatum proconsulem : nam etiam ea sollicitata ab Annibale Romanos deseruerat. Ita, uno tempore, quatuor locis pugnabatur : in Italia, contra Annibalem; in Hispaniis, contra fratrem ejus Asdrubalem; in Macedonia, contra Philippum; in Sardinia, contra Sardos, et alterum Asdrubalem Carthaginiensem. Is a T. Manlio proconsule, qui ad Sardiniam missus fuerat, vivus est captus : occisa cum eo XII millia, capti mille quingenti, et a Romanis Sardinia subacta. Manlius victor captivos et Asdrubalem Romam reportavit. Interea etiam Philippus a Lævino in Macedonia vincitur; et in Hispania, a Scipionibus Asdrubal, et Mago, tertius frater Annibalis.

VIII. Decimo anno postquam Annibal in Italiam venerat, P. Sulpicio, Cn. Fulvio coss., Annibal usque ad quartum milliarium Urbis accessit, equites ejus

de la ville. Mais bientôt, redoutant l'approche des consuls et de leur armée, il regagna la Campanie. En Espagne, son frère Adrusbal tue les deux Scipion, que la victoire avait favorisés si longtemps; néanmoins leur armée resta intacte : car ils avaient été victimes de la ruse plutôt que de la valeur. A cette époque aussi, le consul Marcellus reprit une grande partie de la Sicile, envahie primitivement par les Africains, et un butin considérable, fait à Syracuse, cette capitale si fameuse, fut transporté à Rome. Lévinus, en Macédoine, fit alliance avec [ou plutôt *contre*] Philippe, avec plusieurs peuples de la Grèce et avec Attale, roi d'Asie : passant ensuite en Sicile, il prit auprès d'Agrigente, et avec cette ville même, un certain Hannon, général des Africains, et l'envoya à Rome avec des captifs de distinction, reçut la soumission de quarante villes et en força vingt-six. Après avoir ainsi reconquis toute la Sicile et abattu la Macédoine, il revint à Rome couvert de gloire. Annibal, en Italie, attaqua brusquement le consul Cn. Fulvius, et le tua avec huit mille hommes.

IX. Cependant les Espagnes, où les deux Scipion avaient péri, n'avaient plus de général romain : on y envoie P. Cornélius Sci-

usque ad portas. Mox consulum metu cum exercitu venientium, Annibal ad Campaniam se recepit. In Hispania, a fratre ejus Asdrubale ambo Scipiones, qui per multos annos victores fuerant, interficiuntur; exercitus tamen integer mansit : casu enim magis erant, quam virtute, decepti. Quo tempore etiam a consule Marcello Siciliæ magna pars capta est, quam tenere Afri cœperant : et e nobilissima urbe Syracusana præda ingens Romam perlata est. Lævinus in Macedonia cum Philippo, et multis Græciæ populis, et rege Asiæ Attalo amicitiam fecit : et ad Siciliam profectus, Hannonem quemdam, Afrorum ducem, apud Agrigentum civitatem, cum ipso oppido cepit, eumque Romam cum captivis nobilibus misit; XL civitates in deditionem accepit, XXVI expugnavit. Ita omni Sicilia recepta, Macedonia fracta, cum ingenti gloria Romam regressus est. Annibal in Italia Cn. Fulvium consulem subito aggressus, cum octo millibus hominum interfecit.

IX. Interea ad Hispanias, ubi, occisis duobus Scipionibus, nullus romanus dux

pion, fils de P. Scipion, qui avait combattu dans ce pays; Cornélius n'avait que vingt-quatre ans, mais c'était peut-être le premier des Romains de son siècle et des siècles suivants. Il prend la Carthage d'Espagne [*Carthagène*], qui renfermait l'or, l'argent et toutes les munitions de guerre des Africains : plusieurs otages de la plus haute distinction, donnés par les Espagnols aux Carthaginois, et Magon lui-même, frère d'Annibal, sont pris à Carthagène et envoyés tous à Rome. A cette nouvelle, l'allégresse éclata dans la ville. Scipion rendit à leurs parents les otages espagnols. Aussi presque toute l'Espagne passa, d'un accord unanime, sous ses drapeaux. Ensuite Asdrubal, frère d'Annibal, est vaincu et mis en fuite par Scipion, qui fait un immense butin. Cependant, en Italie, le consul Q. Fabius Maximus reprit Tarente, où Annibal avait des troupes nombreuses; il y tua aussi Carthalon, lieutenant d'Annibal, vendit vingt-cinq mille captifs, distribua le butin aux soldats et versa dans le trésor le produit de la vente des prisonniers. Alors un grand nombre de villes, autrefois soumises aux Romains, et qui s'étaient rangées du parti d'Annibal, firent une nouvelle soumission à Fabius Maximus.

erat, P. Cornelius Scipio mittitur, filius P. Scipionis, qui ibidem bellum gesserat, annos natus quatuor et viginti; vir Romanorum omnium et sua ætate, et posteriori tempore fere primus. Is Carthaginem Hispaniæ capit; in qua omne aurum, et argentum, et belli apparatum Afri habebant: nobilissimos quoque obsides, quos ab Hispanis acceperant : Magonem etiam, fratrem Annibalis, ibidem capit, quem Romam cum aliis mittit. Romæ ingens lætitia post hunc nuntium fuit. Scipio Hispanorum obsides parentibus reddidit. Quare omnes fere Hispani ad eum uno animo transierunt. Post quæ, Asdrubalem, Annibalis fratrem, victum fugat, et prædam maximam capit. Interea in Italia consul Q. Fabius Maximus Tarentum recepit, in qua ingentes copiæ Annibalis erant; ibi etiam ducem Annibalis Carthalonem occidit, xxv millia captivorum vendidit, prædam militibus dispertivit, pecuniam hominum venditorum ad fiscum retulit. Tum multæ civitates Romanorum, quæ ad Annibalem transierant, rursus se Fabio Maximo dediderunt.

X. L'année suivante, Scipion fit, en Espagne, les plus brillants exploits; ses armes et celles de son frère L. Scipion reprirent soixante-dix villes. Mais on éprouva des revers en Italie, où le consul Claudius Marcellus fut tué par Annibal. Scipion signale par de nouvelles conquêtes la troisième année de son départ pour l'Espagne : après avoir défait dans une grande bataille le roi de ce pays, Scipion lui accorda son amitié, et il fut le premier vainqueur qui ne demanda point d'otages au vaincu. Annibal, désespérant qu'on pût disputer plus longtemps la conquête des Espagnes à un général tel que Scipion, appela en Italie son frère Asdrubal avec toutes ses troupes. En s'y rendant par le même chemin qu'avait pris Annibal, Asdrubal tomba, auprès de Séna, ville du Picénum, dans une embuscade que lui avaient dressée les consuls Appius Claudius Néron et M. Livius Salinator : il périt après une héroïque résistance; ses troupes considérables furent prises ou taillées en pièces; une quantité prodigieuse d'or et d'argent fut transportée à Rome. Après ce désastre, Annibal conçut quelque défiance sur l'issue de la guerre, tandis que les Romains sentirent redoubler leur espoir. Aussi rappelèrent-ils eux-mêmes de l'Espagne P. Cornélius Scipion, qui revint à Rome couvert de

X. Insequenti anno, Scipio in Hispania egregias res egit, et per se, et per fratrem suum L. Scipionem, LXX civitates recepit. In Italia tamen male pugnatum est; nam Claudius Marcellus consul ab Annibale occisus est. Tertio anno postquam Scipio ad Hispaniam profectus est, rursus res inclytas gerit : regem Hispaniarum, magno prœlio victum, in amicitiam accepit, et primus omnium a victo obsides non poposcit. Desperans Annibal Hispanias contra Scipionem ducem diutius posse retineri, fratrem suum Asdrubalem in Italiam cum omnibus copiis evocavit. Is veniens eodem itinere, quo etiam Annibal venerat, a consulibus Appio Claudio Nerone, et M. Livio Salinatore, apud Senam, Piceni civitatem, in insidias compositas incidit : strenue tamen pugnans, occisus est; ingentes ejus copiæ captæ aut interfectæ sunt; magnum pondus auri atque argenti Romam relatum. Post hæc, Annibal diffidere de belli cœpit eventu; Romanis ingens animus accessit. Itaque et ipsi evocaverunt ex Hispania P. Cornelium Scipionem; is Romam cum ingenti gloria venit. Q. Cæcilio, L. Valerio coss.,

gloire. Sous le consulat de Q. Cécilius et de L. Valérius, toutes les villes du Bruttium, qui étaient au pouvoir d'Annibal, se rendirent aux Romains.

XI. La quatorzième année de la descente d'Annibal en Italie, Scipion, qui avait obtenu tant de succès en Espagne, fut nommé consul et envoyé en Afrique. Ce grand homme semblait avoir quelque chose de divin, et l'on pensait même qu'il avait des entretiens avec les dieux. A son arrivée en Afrique, il livra bataille à Hannon, général des Carthaginois, et tailla en pièces son armée. Dans une seconde rencontre, il s'empara du camp ennemi et de quatre mille cinq cents hommes, après en avoir tué onze mille. Syphax, roi de Numidie, qui s'était uni aux Africains, est fait prisonnier par Scipion, qui force son camp. Ce prince est envoyé à Rome avec les plus nobles des Numides et d'innombrables dépouilles. A cette nouvelle, presque toute l'Italie abandonne Annibal; il reçoit même des Carthaginois l'ordre de revenir en Afrique, où Scipion exerçait des ravages. Ainsi, après dix-sept années de guerre, l'Italie fut délivrée d'Annibal, qui ne la quitta, dit-on, qu'en pleurant.

XII. Des ambassadeurs carthaginois vinrent demander la paix

omnes civitates quæ in Bruttiis ab Annibale tenebantur, Romanis se tradiderunt.

XI. Anno XIV postquam in Italiam Annibal venerat, Scipio, qui multa in Hispania bene egerat, consul est factus, et in Africam missus. Cui viro divinum quiddam inesse existimabatur, adeo ut putaretur etiam cum numinibus habere sermonem. Is in Africa contra Hannonem, ducem Afrorum, pugnavit, exercitum ejus interfecit. Secundo prœlio, castra cepit cum quatuor millibus et quingentis militibus, XI millibus occisis. Syphacem, Numidiæ regem, qui se Afris conjunxerat, capit, et castra ejus invadit. Syphax cum nobilissimis Numidis, et infinitis spoliis, Romam ab Scipione mittitur. Qua re audita, omnis fere Italia Annibalem deserit; ipse a Carthaginiensibus redire in Africam jubetur, quam Scipio vastabat. Ita, anno XVII, ab Annibale Italia liberata est, quam flens dicitur reliquisse.

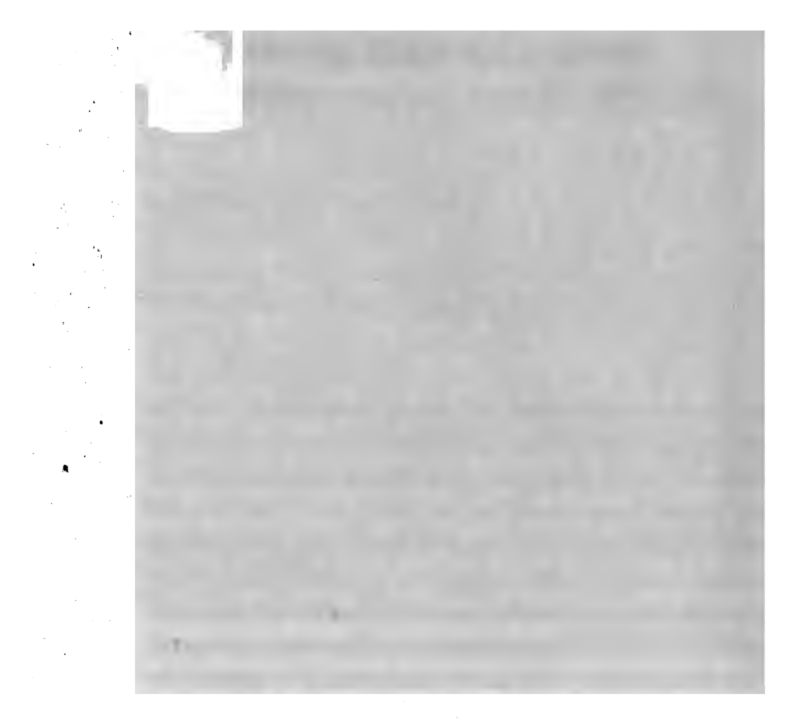
XII. Legati Carthaginiensium pacem a Scipione petiverunt; ab eo ad senatum

à Scipion, qui les envoya à Rome pour traiter avec le sénat : il leur accorda une trêve de quarante-cinq jours, pour leur donner le temps d'aller à Rome et d'en revenir, et il reçut d'eux trente mille livres pesant d'argent. Le sénat remit à Scipion le droit de conclure à sa volonté la paix avec les Carthaginois. Scipion la leur accorda en y mettant pour condition « qu'ils ne conserveraient que trente vaisseaux, qu'ils donneraient cinq cent mille livres pesant d'argent, et qu'ils rendraient les prisonniers et les transfuges. » Cependant l'arrivée d'Annibal en Afrique mit obstacle à la conclusion de la paix, et les Carthaginois commirent plusieurs actes d'hostilité ; malgré tout, Scipion leur renvoya leurs ambassadeurs, faits prisonniers par son armée à leur retour de Rome. Annibal, vaincu par Scipion dans plusieurs rencontres, finit lui-même par demander la paix. Une conférence eut lieu entre les deux généraux, et Scipion accorda la paix aux mêmes conditions qu'auparavant, mais en ajoutant, à cause de la nouvelle perfidie, cent mille livres d'argent aux cinq cent mille exigées d'abord. Les Carthaginois refusèrent ces conditions, et ordonnèrent à Annibal de combattre. La guerre est donc déclarée à Carthage par Scipion et Masinissa, autre roi des Numides, qui avait fait alliance avec Scipion.

Romam missi sunt : quadraginta et quinque diebus induciæ datæ sunt, quousque Romam ire et regredi possent : et xxx millia pondo argenti ab his accepta sunt. Senatus ex arbitrio Scipionis pacem jussit cum Carthaginiensibus fieri. Scipio his conditionibus dedit « ne amplius quam xxx naves haberent, D millia pondo argenti darent, captivos et perfugas redderent. » Interim, Annibale veniente ad Africam, pax turbata est, multa hostilia ab Afris facta sunt; legati tamen eorum ex Urbe venientes, a Romanis capti sunt, et jubente Scipione, dimissi. Annibal quoque frequentibus prœliis victus a Scipione, petit etiam ipse pacem. Quum ventum esset ad colloquium, iisdem conditionibus data est, quibus prius, addita D millibus pondo argenti C millia librarum, propter novam perfidiam. Carthaginiensibus conditiones displicuerunt, jusseruntque Annibalem pugnare. Infertur a Scipione et Masinissa, alio rege Numidarum, qui amicitiam cum Scipione fecerat, Carthagini bellum.

XIII. Annibal avait envoyé trois espions reconnaître le camp romain : ils furent pris, et Scipion les fit conduire partout dans son camp, leur montra toute son armée, puis leur fit servir un repas et les renvoya, pour qu'ils pussent rapporter à Annibal ce qu'ils avaient vu sous les tentes romaines. Cependant les deux généraux firent leurs dispositions pour le combat, l'un des plus mémorables qui aient jamais eu lieu; car les deux armées avaient à leur tête les deux plus habiles capitaines. Scipion demeura vainqueur, et Annibal lui-même faillit être fait prisonnier; il s'enfuit, d'abord avec un grand nombre de cavaliers, puis avec vingt, enfin avec quatre seulement. On trouva dans son camp vingt mille livres pesant d'argent, quatre-vingt mille livres pesant d'or et une foule d'objets précieux. Après cette bataille, on fit la paix avec Carthage. Scipion revint à Rome, obtint le triomphe le plus glorieux, et reçut dès lors le surnom d'Africain. Ainsi finit la seconde guerre punique, après avoir duré dix-neuf ans.

XIII. Annibal tres exploratores ad Scipionis castra misit : quos captos Scipio circumduci per castra jussit, ostendique eis totum exercitum; mox etiam prandium dari, dimittique, ut renuntiarent Annibali quæ apud Romanos vidissent. Interea prœlium ab utroque duce instructum est, quale vix ulla memoria fuit, quum peritissimi viri copias suas ad bellum educerent. Scipio victor recedit, pæne ipso Annibale capto : qui primum cum multis equitibus, deinde cum XX, postremo cum quatuor evasit. Inventa, in castris Annibalis, argenti pondo XX millia, auri LXXX, cetera supellectilis copiosa. Post id certamen, pax cum Carthaginiensibus facta est. Scipio Romam rediit, ingenti gloria triumphavit, atque Africanus ex eo appellari cœptus est. Finem accepit secundum punicum bellum, post annum nonum decimum, quam cœperat.



LIVRE QUATRIÈME

I. A la guerre punique succéda celle de Macédoine contre le roi Philippe. L'an de Rome cinq cent cinquante-un, on envoie contre le roi Philippe T. Quintius Flamininus, qui le défit et lui accorda la paix aux conditions suivantes : « Il ne fera point la guerre aux villes de la Grèce que les Romains ont défendues contre lui ; il rendra les prisonniers et les transfuges ; il ne gardera que cinquante vaisseaux, et livrera les autres aux Romains ; pendant dix années, il payera quatre mille livres pesant d'argent, et il donnera pour otage son fils Demetrius. » T. Quintius fit aussi la guerre aux Lacédémoniens ; il vainquit Nabis, leur général, et lui imposa les conditions de paix qu'il voulut. Il eut la

LIBER QUARTUS

I. Transacto punico bello, sequutum est macedonicum contra Philippum regem. Quingentesimo et quinquagesimo primo anno ab Urbe condita, T. Quintius Flamininus adversus Philippum regem mittitur. Prospere rem gessit; pax ei data est his legibus, « ne Græciæ civitatibus, quas Romani contra eum defenderant, bellum inferret ; ut captivos et transfugas redderet ; quinquaginta solum naves haberet, reliquas Romanis daret; per annos decem quaterna millia pondo argenti præstaret, et obsidem daret filium suum Demetrium. » T. Quintius etiam Lacedæmoniis intulit bellum ; ducem eorum Nabidem vicit, et, quibus voluit condi-

gloire insigne de conduire devant son char de triomphe les plus illustres otages : Demetrius, fils de Philippe, et Armène, fils de Nabis.

II. Après la guerre de Macédoine vint celle de Syrie, contre le roi Antiochus, sous le consulat de P. Cornelius Scipion et M. Acilius Glabrion. A cet Antiochus s'était joint Annibal, fuyant sa patrie, de peur d'être livré aux Romains. M. Acilius Glabrion combattit avec succès en Achaïe : dans une attaque nocturne, il s'empara du camp d'Antiochus et mit le roi en fuite. On rendit à Philippe son fils Demetrius, parce qu'il avait aidé les Romains contre Antiochus. Sous le consulat de L. Cornelius Scipion et de C. Lélius, Scipion l'Africain partit contre Antiochus, comme lieutenant du consul son frère, L. Cornelius Scipion. Annibal, qui était avec Antiochus, fut vaincu sur mer. Puis, le roi lui-même fut ensuite défait par le consul Cornelius Scipion, dans une grande bataille, près du mont Sipyle et de Magnésie, ville d'Asie. Les Romains eurent pour auxiliaire, dans ce combat, Eumène, frère du roi Attale et fondateur d'Euménie, en Phrygie. Antiochus perdit, dans ce combat, cinquante mille fantassins et trois mille cavaliers. Alors il demande la paix : le sénat

tionibus, in fidem accepit. Ingenti gloria duxit ante currum nobilissimos obsides, Demetrium, Philippi filium, et Armenem Nabidis.

II. Transacto bello macedonico, sequutum est syriacum contra Antiochum regem, P. Cornelio Scipione, M. Acilio Glabrione coss. Huic Antiocho Annibal se junxerat; Carthaginem, patriam suam, metu, ne Romanis traderetur, relinquens. M. Acilius Glabrio in Achaia bene pugnavit : castra regis Antiochi nocturna pugna capta sunt; ipse fugatus. Philippo, quia contra Antiochum Romanis auxilio fuisset, filius Demetrius redditus est. L. Cornelio Scipione, C. Lælio coss., Scipio Africanus fratri suo L. Cornelio Scipioni consuli legatus contra Antiochum profectus est. Annibal, qui cum Antiocho erat, navali prœlio victus est. Ipse postea Antiochus circa Magnesiam ad Sipylum, Asiæ civitatem, a consule Cornelio Scipione ingenti prœlio fusus est. Auxilio fuit Romanis in ea pugna Eumenes, Attali regis frater, qui Eumeniam in Phrygia condidit. L millia peditum, III equitum, eo certamine, ex parte regis occisa sunt. Tum

la lui accorde aux mêmes conditions qu'on lui avait offertes avant sa défaite : il sortira de l'Europe et de l'Asie, se retirera au delà du mont Taurus, payera dix mille talents, fournira vingt otages, et livrera Annibal, auteur de la guerre. On fit présent au roi Eumène de toutes les villes d'Asie qu'Antiochus avait perdues dans cette campagne, et l'on donna aussi plusieurs villes aux Rhodiens, qui avaient prêté secours aux Romains contre le roi Antiochus. Scipion revint à Rome, et y obtint le plus glorieux triomphe et le surnom d'Asiatique, pour avoir vaincu l'Asie, comme on avait donné à son frère le surnom d'Africain pour avoir dompté l'Afrique. Sous le consulat de Spurius Postumius Albinus et de Q. Martius Philippus, M. Fulvius triompha des Étoliens. Annibal, craignant, après la défaite d'Antiochus, d'être livré aux Romains, s'était réfugié chez Prusias, roi de Bithynie; il fut réclamé même à ce prince par T. Quintius Flamininus : mais au moment de tomber au pouvoir des Romains, il avala du poison; il fut enseveli à Libyssa, sur les frontières de Nicomédie.

III. Après la mort de Philippe, roi de Macédoine, qui d'abord

rex Antiochus pacem petit : iisdem conditionibus datur a senatu, quanquam victo, quibus ante offerebatur : ut ex Europa et Asia recederet, atque intra Taurum se contineret, x millia talentorum, et xx obsides præberet, Annibalem, concitatorem belli, dederet. Eumeni regi donatæ sunt omnes Asiæ civitates, quas Antiochus bello perdiderat : et Rhodiis, qui auxilium Romanis contra regem Antiochum tulerant, multæ urbes concessæ sunt. Scipio Romam rediit, ingenti gloria triumphavit : nomen et ipse, ad imitationem fratris, Asiatici accepit, [quia Asiam vicerat : sicut frater ipsius, propter Africam domitam, Africanus appellabatur.] Spurio Postumio Albino, Q. Martio Philippo coss., M. Fulvius de Ætolis triumphavit. Annibal, qui, victo Antiocho, ne Romanis traderetur, ad Prusiam, Bythyniæ regem, fugerat, repetitus etiam ab eo est per T. Quintium Flamininum : et, quum tradendus Romanis esset, venenum bibit, et apud Libyssam, in finibus Nicomediensium, sepultus est.

III. Philippo, rege Macedoniæ, mortuo, qui et adversum Romanos bellum

avait fait la guerre aux Romains, puis était devenu leur auxiliaire contre Antiochus, Persée, fils de Philippe, souleva la Macédoine, après avoir réuni des forces considérables pour sa défense. En effet, il avait pour alliés Cotys, roi de Thrace, et un roi des Illyriens, nommé Gentius. De leur côté, les Romains comptaient pour axiliaires Eumène, roi d'Asie, Ariarathe, roi de Cappadoce, Antiochus, roi de Syrie, le monarque égyptien Ptolémée, et Masinissa, qui régnait sur les Numides. Quant à Prusias, roi de Bithynie, bien qu'il eût épousé la sœur de Persée, il resta neutre entre les deux partis. Le consul P. Licinius, envoyé comme général contre Persée, fut vaincu par ce roi dans une grande bataille. Mais, malgré leur échec, les Romains ne voulurent accorder au prince la paix qu'il demandait qu'à la condition « de se remettre lui et les siens à la discrétion du sénat et du peuple romain. » On envoya bientôt contre lui le consul L. Paul Émile; et le préteur C. Anicius marcha en Illyrie contre Gentius. Un seul combat eut raison de Gentius, qui ne tarda pas à se rendre. Sa mère, sa femme, ses deux fils, et jusqu'à son frère, tombèrent en même temps au pouvoir des Romains. Ainsi cette guerre se termina en trente jours, et l'on connut la dé-

gesserat, et postea Romanis contra Antiochum auxilium tulerat, filius ejus Perseus in Macedonia rebellavit, ingentibus copiis ad bellum paratis. Nam adjutores habebat Cotyn, Thraciæ regem; et Illyrici, Gentium nomine. Romanis autem in auxilium erant Eumenes, Asiæ rex, Ariarathes Cappadociæ, Antiochus Syriæ, Ptolemæus Ægypti, Masinissa Numidiæ. Prusias autem Bithyniæ, quanquam sororem Persei uxorem haberet, utrisque se æquum præbuit. Dux Romanorum P. Licinius consul contra eum missus est, et a rege gravi prœlio victus. Neque tamen Romani, quanquam superati, regi petenti pacem præstare voluerunt, nisi his conditionibus : « ut se et suos senatui et populo romano dederet. » Mox missus contra eum L. Æmilius Paulus consul, et in Illyricum C. Anicius prætor contra Gentium. Sed Gentius, facile uno prœlio victus, mox se dedidit. Mater ejus, et uxor, et duo filii, frater quoque ejus, simul in potestatem Romanorum venerunt. Ita bello intra XXX dies per-

faite de Gentius avant de savoir que la guerre était commencée.

IV. De son côté, le consul Paul Émile attaqua Persée le troisième jour des nones de septembre, le vainquit et lui tua vingt mille fantassins. La cavalerie s'enfuit sans aucune perte avec le roi; les Romains ne perdirent que cent soldats : toutes les villes de Macédoine qu'avait possédées Persée se rendirent aux Romains. Le roi lui-même, abandonné de ses amis, tomba au pouvoir de Paul Émile, qui le traita avec honneur et non pas en vaincu; car le prince ayant voulu se jeter à ses pieds, il l'en empêcha et le fit asseoir sur le même siége que lui. Voici les conditions que Rome imposa aux Macédoniens et aux Illyriens : « Ils seront libres, et ne payeront que la moitié des tributs qu'ils payaient à leurs rois; » c'était montrer que le peuple romain combattait plutôt par justice que par cupidité. Paul Émile proclama ces lois au milieu d'une immense assemblée de peuples; et comme un grand nombre de nations lui avait envoyé des ambassadeurs, il leur fit servir le plus magnifique repas : « car, dit-il, le même homme devait à la fois savoir vaincre et ordonner avec élégance l'appareil d'un festin. » Bientôt il prit

fecto, ante cognitum est Gentium victum, quam cœptum bellum nuntiaretur.

IV. Cum Perseo autem Æmilius Paulus consul III non. Septembris dimicavit; vicitque eum, XX millibus peditum ejus occisis. Equitatus cum rege fugit integer; Romanorum C milites amissi sunt : urbes Macedoniæ omnes, quas rex tenuerat, Romanis se dediderunt. Ipse rex, quum desereretur ab amicis, venit in Pauli potestatem; sed honorem ei Æmilius, non quasi victo, habuit; nam et volentem ad pedes sibi cadere, non permisit, sed juxta se in sella collocavit. Macedonibus et Illyriis hæ leges a Romanis datæ : « ut liberi essent, et dimidium eorum tributorum præstarent quæ regibus præstitissent, » ut appareret populum romanum pro æquitate magis quam avaritia dimicare; atque in conventu infinitorum populorum Paulus hæc pronuntiavit, et legationes multarum gentium, quæ ad eum venerant, magnificentissime convivio pavit, dicens : « ejusdem hominis esse debere, et bello vincere, et convivii apparatu elegan-

soixante-dix villes d'Épire, qui s'étaient révoltées; il en distribua le butin aux soldats et revint à Rome, en grande pompe, sur le vaisseau de Persée, vaisseau d'une grandeur si extraordinaire, qu'il avait, dit-on, seize rangs de rames. Il triompha avec une magnificence inouïe, sur un char éclatant d'or, ayant ses deux fils à ses côtés. Devant son char marchaient les deux fils de Persée et ce prince lui-même, âgé de quarante-cinq ans. Après Paul Émile, C. Anicius triompha à son tour des Illyriens. Gentius, avec son frère et ses fils, précédait le char. Afin d'assister à ce spectacle, les rois de plusieurs nations vinrent à Rome, entre autres Attale et Eumène, rois d'Asie, et Prusias, roi de Bithynie. On leur rendit de grands honneurs; et, sur l'autorisation du sénat, ils déposèrent au Capitole les présents qu'ils avaient apportés. Prusias recommanda lui-même aux sénateurs son fils Nicomède. L'année suivante, L. Memmius combattit avec succès en Lusitanie. Puis le consul Marcellus, son successeur, y obtint aussi de brillants avantages.

V. Ensuite, l'an de Rome six cent un, l'on entreprend la troisième guerre punique, sous le consulat de L. Manlius

tem esse. » Mox LXX civitates Epiri, quæ rebellarant, cepit; prædam militibus distribuit; Romam cum ingenti pompa rediit in nave Persei, quæ inusitatæ magnitudinis fuisse traditur, adeo ut XVI ordines dicatur habuisse remorum. Triumphavit autem magnificentissime in curru aureo, cum duobus filiis, utroque latere adstantibus. Ducti sunt ante currum duo regis filii, et ipse Perseus, XLV annos natus. Post eum, etiam C. Anicius de Illyriis triumphavit. Gentius cum fratre et filiis ante currum ductus est. Ad hoc spectaculum multarum gentium reges Romam venerunt : inter alios etiam venit Attalus atque Eumenes, Asiæ reges, atque Prusias Bithyniæ. Magno honore accepti sunt; et, permittente senatu, dona quæ attulerant, in Capitolio posuerunt. Prusias etiam filium suum Nicomedem senatui commendavit. Insequenti anno, L. Memmius in Lusitania bene pugnavit. Marcellus postea consul res ibidem prospere gessit.

V. Tertium deinde bellum contra Carthaginem suscipitur, sexcentesimo et

Censorinus et de M. Manilius, cinquante-un ans après la fin de la seconde guerre contre Carthage. Les deux consuls allèrent assiéger cette ville. On leur opposa pour adversaires Asdrubal, général des Carthaginois, et Famea, un autre chef, qui commandait la cavalerie carthaginoise. Scipion, petit-fils de l'Africain, servait dans cette guerre en qualité de tribun; il était pour tous un objet de crainte et de profond respect : car on lui reconnaissait autant d'intrépidité dans l'action que de prudence dans le conseil. Aussi, grâce à lui, les consuls obtinrent plusieurs avantages signalés; de leur côté, Asdrubal et Famea évitaient surtout d'attaquer la partie des troupes romaines où Scipion combattait. A la même époque, Masinissa, roi des Numides, qui avait été l'ami du peuple romain durant près de soixante années, mourut à quatre-vingt-dix-sept ans, laissant quarante-quatre fils. Il voulut que Scipion partageât son royaume entre eux. Aussi Scipion, dont le nom était déjà célèbre, fut-il nommé consul, malgré sa jeunesse, et envoyé contre Carthage; il la prit et la détruisit. On y trouva amoncelées les dépouilles de plusieurs peuples que les Carthaginois avaient ruinés, et Scipion rendit aux villes de

altero anno ab Urbe condita, L. Manlio Censorino, et M. Manilio coss., anno LI postquam secundum punicum bellum transactum erat. Hi profecti Carthaginem oppugnaverunt. Contra eos Asdrubal, dux Carthaginiensium, dimicabat: Famea, dux alius, equitatui præerat Carthaginiensium. Scipio tunc, Scipionis Africani nepos, tribunus ibi militabat; hujus apud omnes ingens metus et reverentia erat : nam et paratissimus ad dimicandum, et consultissimus habebatur. Itaque per eum multa prospere a consulibus gesta sunt; nec quidquam magis vel Asdrubal, vel Famea vitabant quam contra eam Romanorum partem committere, ubi Scipio dimicabat. Per idem tempus, Masinissa, rex Numidarum, per annos sexaginta fere amicus populi Romani, anno vitæ XCVII mortuus est, XLIV filiis relictis. Scipionem divisorem regni inter filios suos esse jussit. Quum igitur clarum Scipionis nomen esset, juvenis adhuc, consul est factus, et contra Carthaginem missus; is eam cepit ac diruit. Spolia ibi inventa, quæ variarum civitatum excidiis Carthago collegerat : et ornamenta urbium civitatibus Siciliæ,

Sicile, d'Italie et d'Afrique les ornements qu'elles reconnaissaient leur avoir appartenu. Ainsi Carthage fut détruite, sept cents ans après sa fondation. Scipion mérita le même surnom que son aïeul, et sa valeur le fit appeler l'Africain le Jeune.

VI. Cependant en Macédoine, un Pseudophilippe prit les armes et défit complétement le préteur romain P. Juventius, chargé de le combattre. Ensuite les Romains envoyèrent contre l'imposteur le général Q. Cécilius Metellus, qui lui tua vingt-cinq mille soldats, reconquit la Macédoine et s'empara du Pseudophilippe lui-même. On déclara aussi la guerre aux Corinthiens, un des peuples les plus illustres de la Grèce, à cause d'une insulte qu'ils avaient faite à des ambassadeurs romains. Le consul Mummius prit Corinthe et la rasa. On vit donc à Rome trois éclatants triomphes à la fois : celui de l'Africain, vainqueur de l'Afrique, qui fit marcher Asdrubal devant son char; celui de Metellus, qui vainquit la Macédoine, et dont Andriscus ou le Pseudophilippe précéda le char, et celui de Mummius, qui détruisit Corinthe, et devant lequel on porta les statues d'airain, les tableaux et les autres ornements de cette ville si célèbre.

Italiæ, Africæ reddidit, quæ sua recognoscebant. Ita Carthago, septingentesimo anno (post) quam condita erat, deleta est. Scipio nomen, quod avus ejus acceperat, meruit; scilicet ut propter virtutum etiam ipse Africanus junior vocaretur.

VI. Interim in Macedonia quidam Pseudophilippus arma movit, et romanum prætorem, P. Juventium, contra se missum, ad internecionem vicit. Post eum, Q. Cæcilius Metellus dux a Romanis contra Pseudophilippum missus est, et xxv millibus ex militibus ejus occisis, Macedoniam recepit; ipsum etiam Pseudophilippum in potestatem suam redegit. Corinthiis quoque bellum indictum est, nobilissimæ Græciæ civitati, propter injuriam legatorum romanorum. Hanc Mummius consul cepit ac diruit. Tres igitur Romæ simul celeberrimi triumphi fuerunt : Africani, ex Africa : ante cujus currum ductus est Asdrubal; Metelli, ex Macedonia, cujus currum præcessit Andriscus, qui et Pseudophilippus dicitur; Mummii, ex Corintho : ante quem signa æuea, et pictæ tabulæ, et alia urbis clarissimæ ornamenta prælata sunt.

VII. Un Pseudopersée, qui se disait fils de Persée, souleva la Macédoine à la tête d'une troupe d'esclaves, et, malgré son armée de seize mille hommes, fut vaincu par le questeur Tremellius. A la même époque, Metellus obtint de brillants succès en Celtibérie contre les Espagnols. Q. Pompeius vint le remplacer. Peu de temps après, on envoya aussi Q. Cépion pour soutenir la même guerre que faisait aux Romains, en Lusitanie, un certain Viriate, bientôt massacré par les siens, effrayés de l'arrivée de Cépion; Viriate avait, pendant quatorze années, tenu les Espagnes en état de rébellion contre les Romains. Pâtre d'abord, puis chef de brigands, il finit par soulever contre Rome tant de peuples redoutables, qu'il passait pour le libérateur de l'Espagne. Comme ses meurtriers demandaient un salaire au consul Cépion, « Jamais, leur répondit-il, les Romains n'ont approuvé le massacre d'un général par ses soldats. »

VIII. Ensuite le consul Q. Pompeius, battu par les Numantins, peuple très-puissant de l'Espagne, fit avec eux une paix déshonorante. Après lui, le consul C. Hostilius Mancinus renouvela avec les Numantins un traité flétrissant; mais le peuple et

VII. Iterum in Macedonia Pseudoperseus, qui se Persei filium esse dicebat, collectis servis, rebellavit; et quum sexdecim armatorum millia haberet, a Tremellio quæstore superatus est. Eodem tempore, Metellus in Celtiberia apud Hispanos res egregias gessit. Successit ei Q. Pompeius. Nec multo post Q. quoque Cæpio ad idem bellum missus est, quod quidam Viriatus contra Romanos in Lusitania gerebat; quo metu Viriatus a suis interfectus est, quum quatuordecim annis Hispanias adversum Romanos movisset. Pastor primo fuit, mox latronum dux, postremo tantos ad bellum populos concitavit, ut assertor, contra Romanos Hispaniæ putaretur. Et quum interfectores ejus præmium a Cæpione consule peterent, responsum est « nunquam Romanis placuisse, imperatorem a suis militibus interfici. »

VIII. Q. Pompeius deinde consul a Numantinis, quæ Hispaniæ civitas fuit opulentissima, superatus, pacem ignobilem fecit. Post eum, C. Hostilius Mancinus consul iterum cum Numantinis pacem fecit infamem, quam populus et

le sénat le rompirent et firent livrer Mancinus lui-même aux ennemis, pour qu'ils se vengeassent de la rupture de la paix sur l'auteur même du traité. Après une si grande ignominie, qui deux fois avait fait courber les armées romaines sous le joug des Numantins, P. Scipion l'Africain, créé consul pour la seconde fois, fut envoyé contre Numance. Les soldats étaient devenus vicieux et lâches; à force d'exercices plutôt que de punitions, sans austérité, sans aigreur, il commença par les corriger; puis il emporta d'assaut ou reçut à composition un grand nombre de villes espagnoles. Enfin il assiégea Numance elle-même, la tint longtemps bloquée, la prit par famine et la rasa : le reste de la province se rendit à lui. A cette époque mourut Attale, roi d'Asie et frère d'Eumène, après avoir institué le peuple romain son héritier. Ainsi l'Asie fut ajoutée par testament à l'empire romain. Bientôt après, Decimus Junius Brutus triompha avec beaucoup de gloire des Galiciens et des Lusitaniens; P. Scipion l'Africain triompha aussi des Numantins, quatorze ans après son premier triomphe sur l'Afrique.

IX. Sur ces entrefaites, Aristonicus, fils d'Eumène et d'une

senatus jussit infringi, atque ipsum Mancinum hostibus tradi, ut in illo, quem auctorem fœderis habebant, injuriam soluti fœderis vindicarent. Post tantam igitur ignominiam, qua a Numantinis bis romani exercitus fuerant subjugati, P. Scipio Africanus, secundo consul factus, ad Numantiam missus est. Is primum militem vitiosum et ignavum, exercendo magis quam puniendo, sine aliqua acerbitate correxit; tum multas Hispaniæ civitates partim bello cepit, partim in deditionem accepit. Postremo ipsam Numantiam, diu obsessam, fame confecit, et a solo evertit : reliquam provinciam in fidem accepit. Eo tempore Attalus, rex Asiæ, frater Eumenis, mortuus est, heredemque populum romanum reliquit. Ita imperio romano per testamentum Asia accessit. Mox Decimus Junius Brutus de Gallæcis et Lusitanis triumphavit magna gloria : et P. Scipio Africanus de Numantinis secundum triumphum egit, XIV anno postquam priorem de Africa egerat.

IX. Motum interim in Asia bellum est ab Aristonico, Eumenis filio, qui ex

maîtresse de ce prince, suscita une guerre en Asie. Cet Eumène était frère d'Attale. On envoya contre l'ennemi Licinius Crassus, soutenu d'immenses renforts de la part des rois; car les Romains eurent alors pour auxiliaires Nicomède, roi de Bithynie, Mithridate, roi de Pont, contre lequel on soutint dans la suite une guerre des plus sanglantes; Ariarathe, roi de Cappadocc, et Pylémène, roi de Paphlagonie. Crassus n'en fut pas moins vaincu et tué dans l'action; sa tête fut présentée à Aristonicus, et son corps fut enseveli à Smyrne. Ensuite le consul romain Perpenna, qui venait remplacer Crassus, à la nouvelle du résultat de l'expédition, se hâta d'entrer en Asie, défit Aristonicus en bataille rangée, puis, par la famine, le contraignit à capituler dans la ville de Stratonice, où il s'était réfugié. D'après l'ordre du sénat, Aristonicus fut étranglé à Rome, dans sa prison, parce qu'il ne pouvait pas servir au triomphe de Perpenna, son vainqueur, mort à Pergame en retournant à Rome. Sous le consulat de L. Cécilius Metellus et de T. Quintius Flamininus, le sénat fit rebâtir Carthage en Afrique, telle qu'on la voit aujourd'hui, vingt-deux ans après qu'elle avait été renversée par Scipion. L'on y envoya une colonie de citoyens romains.

concubina susceptus fuerat. Is Eumenes frater Attali fuerat. Adversus eum missus est Licinius Crassus, infinita regum habens auxilia; nam et Bithyniæ rex Nicomedes Romanos juvit, et Mithridates Ponticus, cum quo bellum postea gravissimum fuit, et Ariarathes Cappadox, et Pylæmenes Paphlagon. Victus est tamen Crassus, et in prœlio interfectus; caput ejus Aristonico oblatum est, corpus Smyrnæ sepultum. Postea, Perpenna, consul romanus, qui successor Crasso veniebat, audita belli fortuna, ad Asiam celeravit, et acie victum Aristonicum, apud Stratonicem civitatem, quo fugerat, fame ad deditionem compulit. Aristonicus jussu senatus (Romæ) in carcere strangulatus est; triumphari de eo non poterat, quia Perpenna apud Pergamum, Romam rediens, diem obierat. L. Cæcilio Metello et T. Quintio Flaminino coss., Carthago in Africa jussu senatus reparata est, quæ nunc manet; annis duobus et viginti, postquam a Scipione fuerat eversa. Deducti eo sunt cives romani.

X. L'an de Rome six cent vingt-sept, les consuls C. Cassius Longinus et Sex. Domitius Calvinus firent la guerre aux Gaulois Transalpins; puis, attaquant la capitale alors très-célèbre des Arvernes et leur roi Bituitus, ils tuèrent près du Rhône une multitude innombrable d'ennemis et rapportèrent à Rome un immense butin composé des colliers pris sur les Gaulois. Bituitus se rendit à Domitius, qui le conduisit à Rome, et les deux consuls triomphèrent avec beaucoup de gloire. Sous le consulat de M. Porcius Caton et de Q. Marcius Rex, l'an de Rome six cent trente-trois, on envoya une colonie à Narbonne, dans la Gaule. L'année suivante, sous les consuls L. Metellus et Q. Mucius Scévola, on triompha de la Dalmatie. L'an de Rome six cent trente-cinq, le consul C. Caton fit la guerre aux Scordisques et subit une défaite ignominieuse. Sous le consulat de C. Cécilius Metellus et de Cn. Carbon, les deux frères Metellus triomphèrent le même jour, l'un de la Sardaigne, l'autre de la Thrace; et l'on apprit à Rome que les Cimbres avaient passé de la Gaule en Italie.

XI. Sous le consulat de P. Scipion Nasica et de L. Calpurnius Bestia, on déclara la guerre à Jugurtha, roi des Numides, parce

X. Anno DCXXVII ab Urbe condita, C. Cassius Longinus et Sex. Domitius Calvinus consules, Gallis Transalpinis bellum intulerunt, et Arvernorum tunc nobilissimæ civitati, atque eorum regi Bituito, infinitamque multitudinem juxta Rhodanum fluvium interfecerunt : præda ex torquibus Gallorum ingens Romam perlata est. Bituitus se Domitio dedidit atque ab eo Romam ductus est, magnaque gloria consules ambo triumphaverunt. M. Porcio Catone et Q. Marcio Rege coss., DCXXXIII anno ab Urbe condita, Narbonam in Gallia colonia deducta est. Post, a L. Metello et Q. Mucio Scævola consulibus, de Dalmatia triumphatum est. Ab Urbe condita anno DCXXXV, C. Cato consul Scordiscis intulit bellum ignominioseque pugnavit. C. Cæcilio Metello et Cn. Carbone coss. duo Metelli fratres eodem die, alterum ex Sardinia, alterum ex Thracia triumphum egerunt; nuntiatumque Romæ est Cimbros e Gallia in Italiam transisse.

XI. P. Scipione Nasica et L. Calpurnio Bestia coss., Jugurthæ, Numidarum

qu'il avait fait périr les rois Hiempsal et Adherbal, ses frères, fils de Micipsa et amis du peuple romain. On envoya contre lui le consul Calpurnius Bestia, qui, se laissant corrompre par l'argent du roi, fit avec lui la paix la plus honteuse; mais elle fut réprouvée par le sénat. L'année suivante, Spurius Albinus Postumius partit pour combattre Jugurtha, et, par la faute de son frère, vit cette guerre contre les Numides tourner à sa honte. En troisième lieu, le consul Q. Cécilius Metellus, envoyé contre Jugurtha, commença par réprimer très-sévèrement, mais aussi avec beaucoup de modération, la licence de l'armée; et, sans user contre personne d'une sanglante rigueur, il parvint à rétablir la discipline romaine. Il vainquit Jugurtha en plusieurs rencontres, lui tua ou lui prit ses éléphants, reçut aussi la soumission d'un grand nombre de villes appartenant à Jugurtha; puis, au moment où il allait mettre fin à la guerre, on lui donna pour successeur C. Marius. Ce dernier défit également Jugurtha et le roi de Mauritanie, Bocchus, qui venait de porter secours au Numide. Marius s'empara aussi lui-même de quelques villes de Numidie, et termina la guerre par la prise de Jugurtha, dont il fut redevable à Cornelius Sylla, son questeur, homme d'un rare

regi, bellum illatum est, quod Adherbalem et Hiempsalem, Micipsæ filios, fratres suos, reges, et populi romani amicos interemisset. Missus adversus eum consul Calpurnius Bestia, corruptus regis pecunia, pacem cum eo flagitiosissimam fecit, quæ a senatu reprobata est. Postea contra eumdem, insequenti anno, Spurius Albinus Postumius profectus est; is quoque per fratrem ignominiose contra Numidas pugnavit. Tertio missus est Q. Cæcilius Metellus consul : is exercitum ingenti severitate et moderatione correctum, quum nihil in quemquam cruentum faceret, ad disciplinam romanam reduxit. Jugurtham variis prœliis vicit : elephantos ejus occidit vel cepit; (multas civitates ipsius in deditionem accepit) et quum jam bello finem positurus esset, successum est ei a C. Mario. Is Jugurtham, et Bocchum, Mauritaniæ regem, qui auxilium Jugurthæ ferre cœperat, pariter superavit. Aliquanta et ipse oppida Numidiæ cepit, belloque terminum posuit, capto Jugurtha per quæstorem suum Cornelium Syllam, ingentem

mérite. Bocchus, qui d'abord avait combattu pour Jugurtha, finit par le livrer aux Romains. M. Junius Silanus, collègue de Q. Metellus, défit les Cimbres dans la Gaule; Minutius Rufus vainquit, en Macédoine, les Scordisques et les Triballes, et Servilius Cépion battit les Lusitaniens en Espagne. La défaite de Jugurtha fournit deux triomphes : le premier à Metellus, le second à Marius. Ce fut toutefois devant le char de Marius que Jugurtha, chargé de fers, marcha avec ses deux fils, pour être bientôt étranglé dans sa prison, par l'ordre du consul.

virum; tradente Boccho Jugurtham, qui pro eo ante pugnaverat. A M. Junio Silano, collega Q. Metelli, Cimbri in Gallia; et a Minutio Rufo in Macedonia Scordisci et Triballi; et a Servilio Cæpione in Hispania Lusitani victi sunt: et duo triumphi de Jugurtha, primus per Metellum, secundus per Marium acti sunt. Ante currum tamen Marii Jugurtha cum duobus filiis ductus est catenatus, et mox, jussu consulis, in carcere strangulatus.

LIVRE CINQUIÈME

I. Tandis qu'on faisait en Numidie la guerre contre Jugurtha, les consuls romains M. Manilius et Q. Cépion furent vaincus près du Rhône par les Cimbres, les Teutons, les Tigurins et les Ambrons, peuples de la Germanie et de la Gaule; défaite horriblement sanglante, où Cépion et Manilius, écrasés, perdirent jusqu'à leur camp et une grande partie de leur armée. A Rome, on éprouva une panique plus forte, pour ainsi dire, que du temps d'Annibal et de la guerre punique; on craignit de voir de nouveau les Gaulois maîtres de la ville. Aussi Marius, après sa victoire sur Jugurtha, fut-il nommé une seconde fois consul, et on lui confia le soin de la guerre contre les Cimbres et les Teutons. On lui déféra même un troisième et un quatrième consulats, parce que la guerre des Cimbres traînait en longueur; mais,

LIBER QUINTUS

I. Dum bellum in Numidia contra Jugurtham geritur, romani consules, M. Manilius et Q. Cæpio, a Cimbris et Teutonibus, et Tigurinis, et Ambronibus, quæ erant Germanorum et Gallorum gentes, victi sunt juxta flumen Rhodanum; et ingenti internecione attriti, etiam castra sua et magnam partem exercitus perdiderunt. Timor Romæ grandis fuit, quantus vix Annibalis tempore punici belli, ne iterum Galli Romam redirent. Ergo Marius post victoriam Jugurthinam secundo consul est factus, bellumque ei contra Cimbros et Teutones decretum est. Tertio quoque ei et quarto delatus est consulatus, quia

dans son quatrième consulat, on lui donna pour collègue Q. Lutatius Catulus. Il combattit donc les Cimbres et leur tua, dans deux batailles, deux cent mille hommes, leur fit quatre-vingt mille prisonniers, et entre autres leur chef Teutobodus. Cet éclatant succès le fit nommer, quoique absent, consul pour la cinquième fois. Cependant les Cimbres et les Teutons, dont les troupes étaient encore considérables, passèrent en Italie. C. Marius et Q. Catulus les combattirent de nouveau, mais avec plus d'avantage du côté de Catulus; car, dans la bataille que leur livrèrent ensemble les deux consuls, on leur tua, soit dans l'action, soit dans la fuite, cent quarante mille hommes, et l'on en prit soixante mille. Des deux armées romaines, il ne périt que trois cents soldats. Trente-trois drapeaux furent enlevés aux Cimbres, deux par l'armée de Marius et trente-un par celle de Catulus. Ainsi finit cette guerre; on décerna le triomphe aux deux généraux.

II. Sous le consulat de Sex. Julius César et de L. Marcius Philippus, l'an de Rome six cent cinquante-neuf, au moment où presque toutes les autres guerres étaient terminées, la lutte la plus terrible fut suscitée en Italie par les Picentins, les Marses

bellum cimbricum protrahebatur; sed in quarto consulatu collegam habuit Q. Lutatium Catulum. Cum Cimbris itaque conflixit, et duobus prœliis CC millia hostium cecidit, LXXX millia cepit, et ducem eorum Teutobodum. Propter quod meritum absens quinto consul est factus. Interea Cimbri et Teutones, quorum copia adhuc infinita erat, ad Italiam transierunt. Iterum a C. Mario et Q. Catulo contra eos dimicatum est, sed a Catuli parte felicius; nam (eo) prœlio quod simul ambo gesserunt, CXL millia, aut in pugna, aut in fuga, cæsa sunt; LX millia capta. Romani milites ex utroque exercitu trecenti perierunt. Tria et triginta Cimbris signa sublata sunt; ex his exercitus Marii duo reportavit; Catuli exercitus XXX et unum. Is belli finis fuit; triumphus utrique decretus est.

II. Sex Julio Cæsare et L. Marcio Philippo coss., sexcentesimo quinquagesimo nono anno ab Urbe condita, quum prope alia omnia bella cessarent, in Italia

et les Pélignes : ces peuples, après avoir obéi fort longtemps aux Romains, commencèrent alors à revendiquer pour eux l'égalité et l'indépendance. Ce fut une guerre des plus funestes. Le consul P. Rutilius y fut tué, ainsi que le noble et jeune Cépion, et Porcius Caton, l'autre consul. Les chefs des Picentins et des Marses contre les Romains furent T. Vettius, Hierius Asinius, T. Herennius, A. Cluentius. Les Romains remportèrent sur eux de grands avantages sous la conduite de Marius, alors consul pour la sixième fois, de Cn. Pompée, et surtout de L. Cornelius Sylla, qui, entre autres brillants exploits, battit complétement les troupes nombreuses du général ennemi Cluentius et, de toute son armée, ne perdit, lui, qu'un seul homme. Cependant cette guerre se prolongea quatre ans avec de graves catastrophes, et ne fut terminée que la cinquième année par le consul L. Cornelius Sylla, qui d'abord, mais comme préteur, y avait fait beaucoup d'actions d'éclat.

III. L'an de Rome six cent soixante-deux, éclatèrent à la fois la première guerre Civile et celle de Mithridate. C. Marius, consul pour la sixième fois, fut l'auteur de la guerre Civile. Comme

gravissimum bellum Picentes, Marsi Pelignique moverunt : qui, quum annis numerosis jam populo romano obedirent, tum libertatem sibi æquam asserere cœperunt. Perniciosum admodum hoc bellum fuit. P. Rutilius consul in eo occisus est, Cæpio, nobilis juvenis, et Porcius Cato, alius consul. Duces autem adversus Romanos Picentibus et Marsis fuerunt, T. Vettius, Hierius Asinius, T. Herennius, A. Cluentius. A Romanis bene contra eos pugnatum est: a C. Mario, qui sexies consul fuerat, et a Cn. Pompeio; maxime tamen a L. Cornelio Sylla, qui, inter alia facta egregia, ita Cluentium, hostium ducem, cum magnis copiis fudit, ut ex suis unum amitteret. Quadriennio, cum gravi tamen calamitate hoc bellum tractum est. Quinto demum anno finem accepit per L. Cornelium Syllam consulem, quum antea in eodem bello ipse multa strenue, sed prætor gessisset.

III. Anno Urbis conditæ DCLXII, primum Romæ bellum Civile commotum est; eodem anno etiam Mithridaticum. Causam bello Civili C. Marius sexies consul

on avait envoyé le consul Sylla combattre Mithridate, qui s'était emparé de l'Asie et de l'Achaïe, et que Sylla retenait quelque temps son armée dans la Campanie pour effacer les dernières traces de la guerre Sociale dont nous avons parlé, et qui avait eu l'Italie pour théâtre, Marius prétendit à être envoyé lui-même contre le roi de Pont. Sylla, indigné, revint à Rome avec ses légions, et livra bataille à Marius et à Sulpicius; c'était le premier Romain qui entrait armé dans Rome; il tua Sulpicius, mit Marius en fuite, et après avoir fait nommer consuls pour l'année suivante Cn. Octavius et L. Cornelius Cinna, il partit pour l'Asie. Or, Mithridate, roi de Pont, maître de l'Arménie Mineure, de toutes les contrées environnant la mer pontique et du Bosphore, voulut d'abord chasser de la Bithynie, Nicomède, ami du peuple romain, et il avertit le sénat qu'il allait attaquer le prince, pour se venger des outrages qu'il en avait reçus. Le sénat lui répondit que, s'il le faisait, il aurait aussi la guerre avec Rome. Irrité de cette réponse, Mithridate envahit aussitôt la Cappadoce, et en chassa le roi Ariobarzane, allié du peuple romain. Bientôt même, il s'empara de la Bithynie et de la Paphlagonie, d'où il

dedit. Nam quum Sylla consul contra Mithridatem gesturus bellum, qui Asiam et Achaiam occupaverat, mitteretur; isque exercitum in Campania paulisper teneret, ut belli Socialis (de quo diximus) quod intra Italiam gestum fuerat, reliquiæ tollerentur; Marius affectavit, ut ispe ad bellum Mithridaticum mitteretur. Quare Sylla commotus, cum exercitu ad Urbem venit. Illic contra Marium et Sulpicium dimicavit; primus urbem Romam armatus ingressus est, Sulpicium interfecit, Marium fugavit : atque ita consulibus ordinatis in futurum annum, Cn. Octavio et L. Cornelio Cinna, ad Asiam profectus est. Mithridates enim, qui Ponti rex erat, atque Armeniam Minorem, et totum ponticum mare in circuitu cum Bosporo tenebat, primo Nicomedem, amicum populi romani, Bithynia voluit expellere : senatuique mandavit bellum se ei propter injurias quas passus fuerat, illaturum. A senatu responsum est Mithridati, si id faceret, quod et ipse bellum a Romanis pateretur. Quare iratus, Cappadociam statim occupavit, et ex ea Ariobarzanem, regem et amicum populi romani, fugavit. Mox etiam Bithyniam invasit, et Paphlagoniam, pulsis ex ea regibus, amicis

expulsa les rois Pylémène et Nicomède, amis de Rome. Puis il marcha sur Éphèse, et envoya dans toute l'Asie des lettres qui ordonnaient de massacrer le même jour et partout les citoyens romains qui s'y trouveraient. Sur ces entrefaites, Athènes elle-même, ville d'Achaïe, fut livrée au roi par l'Athénien Ariston. Déjà Mithridate avait envoyé en Achaïe Archélaüs, un de ses généraux, avec cent vingt mille hommes de cavalerie et d'infanterie : Archélaüs s'empara aussi du reste de la Grèce.

IV. Sylla l'investit près du Pirée, non loin d'Athènes, et prit cette ville elle-même. Puis, il livra bataille à Archélaüs, et le défit si complétement, que, de cent vingt mille hommes, il en resta à peine dix mille à l'ennemi, tandis que les Romains perdirent seulement quatorze soldats. Instruit de cet échec, Mithridate envoya de l'Asie à son général soixante-dix mille hommes d'élite. Sylla livra deux nouvelles batailles à Archélaüs. Dans la première, il tua vingt mille ennemis et Diogène, fils d'Archélaüs; dans la seconde, il anéantit toutes les troupes de Mithridate : Archélaüs lui-même resta trois jours caché tout nu dans des marais. A cette nouvelle, Mithridate fit faire des propositions de paix à Sylla. Celui-ci, dans l'intervalle, défit ou reçut à composition les

populi romani, Pylæmene et Nicomede. Inde Ephesum contendit, et per omnem Asiam litteras misit, ut, ubicumque inventi essent cives romani, uno die occiderentur. Interea etiam Athenæ, civitas Achaiæ, ab Aristone Atheniensi Mithridati tradita est. Miserat enim jam ad Achaiam Mithridates Archelaum ducem suum, cum centum et viginti millibus equitum ac peditum : per quem etiam reliqua Græcia occupata est.

IV. Sylla Archelaum apud Piræeum, non longe ab Athenis, obsedit, ipsamque urbem cepit. Postea commisso prœlio contra Archelaum, ita eum vicit, ut ex CXX millibus vix decem Archelao superessent; ex Syllæ exercitu XIV tantum homines interficerentur. Hac pugna Mithridates cognita, LXX millia lectissima ex Asia Archelao misit. Contra quem Sylla iterum commisit. Primo prœlio viginti millia hostium interfecta sunt, filiusque Archelai Diogenes; secundo omnes Mithridatis copiæ exstinctæ sunt : Archelaus ipse triduo nudus in paludibus latuit. Hac re audita, Mithridates cum Sylla de pace agere cœpit. Inte-

Dardaniens, les Scordisques, les Dalmates et les Mésiens. Les ambassadeurs du roi Mithridate étant venus lui demander la paix, il répondit qu'il ne l'accorderait que si le prince abandonnait les provinces qu'il avait envahies, et s'il retournait dans son royaume. Cependant ils eurent tous deux ensuite une conférence, et réglèrent les conditions du traité; Sylla, pressé de regagner Rome pour soutenir la guerre civile, ne voulait point laisser de péril derrière lui.

V. En effet, tandis qu'il battait Mithridate en Achaïe et en Asie, Marius, d'abord contraint de fuir, et Cornélius Cinna, l'un des consuls, recommencèrent la guerre en Italie : entrés à Rome, ils massacrèrent les plus nobles des sénateurs, plusieurs consulaires, proscrivirent une foule de citoyens, renversèrent la maison de Sylla lui-même, et réduisirent à la fuite ses enfants et sa femme. Tout le reste du sénat s'enfuit de Rome, et vint en Grèce prier Sylla de porter secours à la patrie. Sylla passa en Italie pour faire une guerre civile aux consuls Scipion et Norbanus. Il combattit d'abord ce dernier près de Capoue, lui tua six mille hommes, en prit autant, et ne perdit que cent vingt-quatre des siens.

rim eo tempore Sylla etiam Dardanos, Scordiscos, Dalmatas et Mæsos partim vicit, alios in fidem accepit. Sed quum legati a rege Mithridate, qui pacem petebant, venissent, non aliter se daturum Sylla esse respondit, nisi rex, relictis his quæ occupaverat, ad regnum suum rediisset. Postea tamen ad colloquium ambo venerunt, pax inter eos ordinata est; ut Sylla, ad bellum civile festinans, a tergo periculum non haberet.

V. Nam, dum Sylla in Achaia atque Asia Mithridatem vincit, Marius, qui fugatus erat, et Cornelius Cinna, unus ex consulibus, bellum in Italia repararunt : et ingressi urbem Romam, nobilissimos ex senatu et consulares viros interfecerunt, multos proscripserunt, ipsius Syllæ domo eversa, filios et uxorem in fugam compulerunt. Universus reliquus senatus ex Urbe fugiens, ad Syllam in Græciam venit, orans ut patriæ subveniret. Ille in Italiam trajecit, bellum civile gesturus adversus Norbanum et Scipionem consules. Primo prœlio contra Norbanum dimicavit non longe a Capua, tum VI millia ejus cecidit, VI millia

Puis, il marcha contre Scipion, dont toute l'armée se rendit à lui sans coup férir et sans effusion de sang. Mais comme il y avait eu à Rome un changement de consuls, et que le fils de Marius et Papirius Carbon avaient obtenu le consulat, Sylla combattit le jeune Marius, lui tua quinze mille hommes, et ne perdit que quatre cents des siens; bientôt après il entra dans Rome. Poursuivant le fils de Marius jusqu'à Préneste, il l'y assiégea et le contraignit de se donner la mort. Il eut encore à soutenir, près la porte Colline, une action des plus meurtrières contre Lamponius et Carinas, chefs du parti de Marius, qui opposèrent, dit-on, à Sylla soixante-dix mille combattants : douze mille se rendirent à lui; les autres succombèrent sur le champ de bataille, dans leur camp, ou dans la fuite, victimes de l'insatiable colère du vainqueur.

VI. Cn. Carbon, l'autre consul, s'enfuit d'Ariminum en Sicile, où il fut tué par Cn. Pompée [*père du grand Pompée*], jeune homme de vingt et un ans, que Sylla, frappé de son mérite, avait mis à la tête de ses armées, en sorte qu'il passait pour son second. Pompée, après avoir tué Carbon, reprit d'abord la Sicile,

cepit, CXXIV suorum amisit. Inde etiam ad Scipionem se convertit, et ante prœlium totum ejus exercitum sine sanguine in deditionem accepit. Sed quum Romæ mutati consules essent, et Marius, Marii filius, ac Papirius Carbo consulatum accepissent; Sylla contra Marium juniorem dimicavit, et XV millibus ejus occisis, CCCC de suis perdidit; mox etiam Urbem ingressus est. Marium, Marii filium, Præneste persequutus, obsedit, et ad mortem compulit. Rursus pugnam gravissimam habuit contra Lamponium et Carinatem, duces partis Marianæ, ad portam Collinam. LXX millia hostium in prœlio contra Syllam fuisse dicuntur : XII millia se Syllæ dediderunt; ceteri in acie, in castris, in fuga, insatiabili ira victoris consumpti sunt.

VI. Cn. quoque Carbo, consul alter, ab Arimino ad Siciliam fugit, et ibi per Cn. Pompeium interfectus est : quem adolescentem Sylla annos unum et XX natum, cognita ejus industria, traditis ejus exercitibus præfecerat, ut secundus a Sylla haberetur. Occiso ergo Carbone, Siciliam Pompeius recepit; transgressus

puis il passa en Afrique, où il fit périr Domitius, un des chefs du parti de Marius, et Hierda, roi de Mauritanie, qui avait soutenu Domitius. Après ces exploits, Sylla triompha très-glorieusement de Mithridate. Cn. Pompée, triompha lui-même de l'Afrique, à l'âge de vingt-quatre ans, honneur que nul Romain aussi jeune n'avait encore obtenu. Ainsi finirent deux guerres des plus désastreuses : l'Italique, appelée aussi guerre Sociale, et la guerre Civile : elles durèrent dix ans l'une et l'autre, moissonnèrent plus de cent cinquante mille hommes, dont vingt-quatre consulaires, sept anciens préteurs, soixante anciens édiles, et près de deux cents sénateurs.

inde in ad Africam, Domitium, Marianæ partis ducem, et Hierdam, regem Mauritaniæ, qui Domitio auxilium ferebat, occidit. Post hæc, Sylla de Mithridate ingenti gloria triumphavit. Cn. etiam Pompeius (quod nulli Romanorum tributum erat) quartum et XX annum agens, de Africa triumphavit. Hunc finem habuerunt duo bella funestissima : Italicum, quod et Sociale dictum est; et Civile : quæ ambo tracta sunt per annos decem : consumpserunt ultra CL millia hominum; viros consulares XXIV, prætorios VII, ædilitios LX, senatores fere CC.

LIVRE SIXIÈME

I. Lorsque Sylla eut rétabli l'ordre dans la république, il s'alluma, sous le consulat de Marcus Émilius Lepidus et de Q. Catulus, de nouvelles guerres : une en Espagne ; une autre en Macédoine ; une troisième en Pamphylie et en Cilicie ; une quatrième chez les Dalmates. En effet, Sertorius, ancien partisan de Marius, redoutant le sort des autres chefs qui avaient été tués, souleva les Espagnes. On envoya contre lui, comme généraux, Q. Cécilius Metellus, fils du vainqueur de Jugurtha, et le préteur L. Domitius. Ce dernier fut tué par Hirtuleius, lieutenant de Sertorius : Metellus combattit Sertorius avec des chances diverses ; comme on le crut ensuite incapable de conduire seul cette expédition, on envoya Cn. Pompée dans les Espagnes. Sertorius, seul contre deux généraux, lutta longtemps avec une alternative de

LIBER SEXTUS

I. Marco Æmilio Lepido, Q. Catulo coss., quum Sylla rempublicam composuisset, bella nova exarserunt : unum in Hispania ; aliud in Macedonia ; tertium in Pamphylia et Cilicia ; quartum in Dalmatia. Nam Sertorius, qui partium Marianarum fuerat, timens fortunam ceterorum qui interempti erant, ad bellum commovit Hispanias. Missi sunt contra eum duces, Q. Cæcilius Metellus, filius ejus, qui Jugurtham regem vicit, et L. Domitius prætor. A Sertorii duce Hirtuleio Domitius occisus est : Metellus vario successu contra Sertorium dimicavit ; postea quum impar pugnæ solus putaretur, Cn. Pompeius ad Hispanias missus est. Ita duobus ducibus adversis, Sertorius fortuna varia sæpe pugnavit. Octavo

succès et de revers. Enfin il fut assassiné par les siens, la huitième année de cette guerre, qui fut terminée par le jeune Cn. Pompée et Q. Metellus Pius; presque toutes les Espagnes rentrèrent alors sous la domination romaine.

II. Envoyé en Macédoine après son consulat, Appius Claudius engagea quelques escarmouches contre différentes nations de la province de Rhodope, et y mourut de maladie. On lui donna pour successeur le consulaire C. Scribonius Curion, qui défit les Dardaniens, et pénétra jusqu'au Danube; il termina la guerre en trois années, et obtint le triomphe.

III. On fit partir pour la Cilicie et la Pamphylie le consulaire P. Servilius, intrépide guerrier. Il dompta la Cilicie, assiégea et prit les plus célèbres villes de la Lycie, entre autres Phasélis, Olympe et Corycum en Cilicie. Puis il attaqua les Isauriens, les soumit, et acheva la guerre en trois ans. Il fut le premier de tous les Romains qui franchit le mont Taurus. De retour à Rome, il obtint le triomphe, et l'honneur du surnom d'Isaurique.

IV. On envoya en Illyrie le proconsul Cn. Cosconius. Il soumit une grande partie de la Dalmatie, prit Salone, et revint à Rome,

demum anno a suis occisus est, et finis ei bello datus per Cn. Pompeium adolescentem, et Q. Metellum Pium; atque omnes prope Hispaniæ in ditionem populi romani redactæ sunt.

II. Ad Macedoniam missus est Appius Claudius post consulatum. Levia prœlia habuit contra varias gentes, quæ Rhodopam provinciam incolebant, atque ibi morbo mortuus est. Missus ei successor C. Scribonius Curio post consulatum; is Dardanos vicit, et usque ad Danubium penetravit; triumphumque meruit, et intra triennium finem bello dedit.

III. Ad Ciliciam et Pamphyliam missus est P. Servilius ex consule, vir strenuus. Is Ciliciam subegit, Lyciæ urbes clarissimas oppugnavit et cepit, in his Phaselidem, Olympum, Corycum Ciliciæ. Isauros quoque aggressus, in deditionem redegit, atque intra triennium bello finem dedit. Primus omnium Romanorum in Tauro iter fecit. Revertens, triumphum accepit, et nomen Isaurici meruit.

IV. Ad Illyricum missus est Cn. Cosconius pro consule. Multam partem Dalmatiæ subegit, Salonas cepit, et, composito bello, Romam post biennium

après avoir terminé la guerre en deux ans. A la même époque, le consul M. Émilius Lepidus, collègue de Catulus, voulut exciter une guerre civile; mais une seule campagne suffit pour comprimer ce mouvement. Ainsi l'on célébra en même temps plusieurs triomphes à la fois : celui de Metellus sur l'Espagne; le second triomphe de Pompée sur la même province; celui de Curion sur la Macédoine; celui de Servilius sur l'Isaurie.

V. L'an de Rome six cent soixante-seize, sous le consulat de L. Licinius Lucullus et de M. Aurelius Cotta, mourut Nicomède, roi de Bithynie, qui fit par testament le peuple romain son héritier. Mithridate rompit la paix, et voulut envahir de nouveau la Bithynie et l'Asie. Les deux consuls, envoyés contre lui, eurent des chances diverses. Cotta, vaincu en bataille rangée près de Chalcédon, et repoussé jusque dans cette ville, y fut assiégé. Mais comme Mithridate était passé de Chalcédon à Cyzique, pour envahir toute l'Asie après la prise de cette place, Lucullus, l'autre consul, vint à sa rencontre; et tandis que Mithridate était arrêté par le siége de Cyzique, il l'attaqua sur ses derrières, le prit par famine et le battit en plusieurs rencontres; enfin il le força de s'enfuir à Byzance, aujourd'hui Constantinople; il

rediit. Iisdem temporibus, consul M. Æmilius Lepidus, Catuli collega, bellum civile voluit commovere; intra unam tamen æstatem motus ejus oppressus est. Ita uno tempore multi simul triumphi fuerunt : Metelli ex Hispania; Pompeii secundus ex Hispania; Curionis ex Macedonia; Servilii ex Isauria.

V. Anno Urbis conditæ DCLXXVI, L. Licinio Lucullo et M. Aurelio Cotta coss., mortuus est Nicomedes, rex Bithyniæ, et testamento populum romanum fecit heredem. Mithridates, pace rupta, Bithyniam et Asiam rursus voluit invadere. Adversus eum ambo consules missi, variam habuere fortunam. Cotta, apud Chalcedonem victus ab eo acie, etiam intra oppidum coactus est, et obsessus. Sed quum se inde Mithridates Cyzicum transtulisset, ut, Cyzico capta, totam Asiam invaderet, Lucullus ei alter consul occurrit; ac dum Mithridates in obsidione Cyzici commoratur, ipse eum a tergo obsedit, fameque consumpsit, et multis prœliis vicit; postremo Byzantium (quæ nunc Constantinopolis est) fuga-

défit aussi sur mer les généraux de Mithridate. Ainsi, dans le seul espace d'un hiver et d'un été, Lucullus tua au roi près de cent mille hommes.

VI. L'an de Rome six cent soixante-dix-huit, M. Licinius Lucullus, cousin de celui qui combattait Mithridate, obtint le gouvernement de la Macédoine. Mais tout à coup une guerre nouvelle éclata en Italie. En effet, soixante-quatorze gladiateurs, sous la conduite de Spartacus, de Crixus et d'Énomaüs, après avoir brisé les portes de la salle d'armes à Capoue, s'enfuirent et se répandirent dans l'Italie, où ils excitèrent une guerre presque aussi sérieuse que celle d'Annibal. Car, après avoir défait plusieurs généraux et les deux consuls romains à la fois, ils réunirent une armée d'environ soixante mille hommes; mais ils furent vaincus dans l'Apulie par le proconsul M. Licinius Crassus; et cette guerre, après avoir pendant trois ans causé bien des malheurs à l'Italie, fut enfin terminée.

VII. L'an de Rome six cent quatre-vingt un, sous le consulat de P. Cornelius Lentulus et de Cn. Aufidius Orestès, il n'y avait plus dans l'empire que deux guerres importantes, celle de Mithridate et celle de Macédoine, dirigées l'une et l'autre par les

vit; navali quoque prœlio duces ejus Lucullus oppressit. Ita, una hieme et æstate, a Lucullo centum fere millia regis exstincta sunt.

VI. Anno urbis Romæ DCLXXVIII, Macedoniam provinciam M. Licinius Lucullus accepit, consobrinus ejus qui contra Mithridatem bellum gerebat. Et in Italia novum bellum subito commotum est. Septuaginta enim quatuor gladiatores, ducibus Spartaco, Crixo et Œnomao, effracto Capuæ ludo, effugerunt, et, per Italiam vagantes, pæne non levius bellum in ea, quam Annibal, moverunt. Nam multis ducibus, et duobus simul Romanorum consulibus victis, sexaginta fere millium armatorum exercitum congregaverunt, victique sunt in Apulia a M. Licinio Crasso proconsule; et, post multas calamitates Italiæ, tertio anno, bello huic finis impositus.

VII. Sexcentesimo octogesimo primo Urbis conditæ anno, P. Cornelio Lentulo et Cn. Aufidio Oreste coss., duo tantum gravia bella in imperio romano erant, Mithridaticum et macedonicum. Hæc duo Luculli agebant, L. Lucullus et

deux Lucullus, Lucius et Marcus. Vainqueur de Mithridate à Cyzique et de ses lieutenants dans un combat naval, L. Lucullus poursuivit le roi, reprit la Paphlagonie et la Bithynie, envahit jusqu'au royaume de Mithridate et prit même Sinope et Amise, les deux boulevards du Pont-Euxin. Dans une seconde bataille près de la ville de Cabire, où Mithridate avait fait venir des troupes considérables de tous les points de son royaume, Lucullus, avec cinq mille Romains, lui tua trente mille hommes d'élite, le mit en fuite, et pilla son camp. Il lui enleva aussi l'Arménie Mineure, dont ce prince avait été maître. Cependant Mithridate fugitif fut accueilli par Tigrane, roi d'Arménie, qui régnait alors avec beaucoup de gloire, qui avait souvent vaincu les Perses, et s'était emparé de la Mésopotamie, de la Syrie et d'une partie de la Phénicie. Lucullus, poursuivant l'ennemi dans sa fuite, pénétra donc dans le royaume de Tigrane, qui commandait aux Arméniens, prit Tigranocerte, capitale célèbre de l'Arménie, et, avec dix-huit mille hommes, vainquit le roi lui-même qui était à la tête de six cent mille clibanaires [*soldats bardés de fer*], de cent mille sagittaires [*archers*] et hommes de toutes armes; la déroute de l'ennemi fut si complète, qu'une grande partie des Arméniens fut écrasée.

M. Lucullus. L. ergo Lucullus, post pugnam Cyzicenam, qua vicerat Mithridatem, et navalem, qua duces ejus oppresserat, persequutus est eum; et recepta Paphlagonia atque Bithynia, etiam regnum ejus invasit, Sinopen et Amisum, civitates Ponti nobilissimas, cepit. Secundo prœlio apud Cabira civitatem, quo ingentes copias ex omni regno adduxerat Mithridates, quum xxx millia lectissima regis a quinque millibus Romanorum vastata essent, Mithridates fugatus est, et castra ejus direpta. Armenia quoque minor, quam tenuerat, eidem sublata est. Susceptus tamen est Mithridates post fugam a Tigrane, Armeniæ rege, qui tum ingenti gloria imperabat, Persas sæpe vicerat, Mesopotamiam occupaverat, et Syriam, et Phœnices partem. Ergo Lucullus, repetens hostem fugatum, etiam regnum Tigranis, qui Armeniis imperabat, ingressus est, Tigranocerta, civitatem Armeniæ nobilissimam, cepit. Ipsum regem cum sexcentis millibus clibanariorum, et centum millibus sagittariorum et armatorum venientem, xviii millia militum habens, ita vicit, ut magnam partem Armeniorum

Marchant ensuite sur Nisibe, il prit aussi cette ville avec le frère du roi. Mais les généraux que Lucullus avait laissés dans le Pont avec une partie de l'armée, pour garder les nouvelles conquêtes romaines, fournirent à Mithridate, par leur négligence et par leur cupidité, l'occasion de rentrer violemment dans ses États, et alors la lutte recommença. Au moment où Lucullus, maître de Nisibe, préparait une expédition contre les Perses, on lui envoya un successeur.

VIII. Quant à l'autre Lucullus, qui gouvernait la Macédoine, il fut le premier des Romains qui fit la guerre aux Besses; il les vainquit dans une grande bataille sur le mont Hémus, assiégea et prit, le jour même de l'attaque, Uscudama qu'habitaient les Besses, s'empara ensuite de Cabyle, et pénétra jusqu'au Danube. Puis il investit plusieurs villes situées sur le littoral du Pont, renversa Apollonie, prit Calatis, Parthénopolis, Tomes, Histrum et Burziaon, termina cette guerre, et revint à Rome. Les deux Lucullus obtinrent le triomphe, mais le vainqueur de Mithridate et de tant de royaumes, triompha avec plus de gloire que l'autre Lucullus.

IX. La guerre de Macédoine terminée, restait encore celle de

deleverit. Inde Nisibin profectus, eam quoque civitatem cum regis fratre cepit. Sed hi, quos in Ponto Lucullus reliquerat, cum exercitus parte, ut regiones victas etiam Romanorum tuerentur, negligenter se et avare agentes, occasionem iterum Mithridati in Pontum irrumpendi dederunt; atque ita bellum renovatum est. Lucullo paranti, capta Nisibi, contra Persas expeditionem, successor est missus.

VIII. Alter autem Lucullus, qui Macedoniam administrabat, Bessis primus Romanorum intulit bellum, atque eos ingenti prœlio in Hæmo monte superavit, oppidum Uscudamam, quod Bessi habitabant, eodem die, quo aggressus est, vicit : Cabylen cepit, usque Danubium penetravit. Inde multas supra Pontum positas civitates aggressus est. Illic Apolloniam evertit; Calatim, Parthenopolim, Tomos, Histrum, Burziaonem cepit : belloque confecto, Romam rediit. Ambo tamen triumphaverunt : Lucullus, qui contra Mithridatem pugnaverat, majori gloria, quum tantorum regnorum victor rediisset.

IX. Confecto bello macedonico, manente Mithridatico, quod, recedente Lu-

Mithridate; car ce prince profita du départ de Lucullus pour réunir de nouvelles forces et reprendre les armes : alors éclata la guerre de Crète. On en confia le soin à Cécilius Metellus, qui livra de grandes batailles, soumit en trois ans toute la province, obtint le surnom de Crétique et triompha de l'île de Crète. A cette époque, la Libye fut aussi ajoutée à l'empire romain par le testament d'Apion, son ancien roi : là, se trouvaient les villes célèbres de Bérénice, de Ptolémaïs et de Cyrène.

X. Tandis que ces événements avaient lieu, les pirates infestaient toutes les mers, en sorte que les Romains, vainqueurs du monde entier, n'étaient plus entravés que dans leur navigation. Un décret confia la conduite de cette guerre à Cn. Pompée, qui la termina en peu de mois avec un bonheur et une célérité sans exemple. Bientôt on lui remit aussi le soin de combattre Mithridate et Tigrane : il marcha contre eux, vainquit Mithridate dans un combat nocturne qu'il lui livra dans l'Arménie Mineure, pilla son camp, lui tua quarante mille hommes, et ne perdit de de son côté que vingt soldats et deux centurions. Mithridate s'enfuit avec sa femme et deux de ses compagnons. Peu de

cullo, rex collectis auxiliis reparaverat, bellum creticum ortum est. Ad id missus Cæcilius Metellus, ingentibus prœliis intra triennium omnem provinciam cepit, appellatusque est Creticus, atque ex insula triumphavit. Quo tempore Libya quoque romano imperio per testamentum Apionis, qui rex ejus fuerat, accessit : in qua inclytæ civitates erant, Berenice, Ptolemais et Cyrene.

X. Dum hæc geruntur, piratæ omnia maria infestabant, ita ut navigatio Romanis, toto orbe victoribus, sola tuta non esset. Quare id bellum Cn. Pompeio decretum est; quod intra paucos menses ingenti felicitate et celeritate confecit. Mox ei delatum bellum etiam contra regem Mithridatem et Tigranem : quo suscepto, Mithridatem in Armenia minore nocturno prœlio vicit, castra diripuit : quadraginta millibus ejus occisis, viginti tantum de exercitu suo perdidit, et duos centuriones. Mithridates cum uxore fugit, et duobus comitibus.

temps après, devenu pour les siens un tyran cruel, il vit son armée soulevée contre lui par son fils Pharnace, et, contraint de mourir, il avala du poison. Ainsi périt, près du Bosphore, Mithridate, prince d'un rare mérite et d'une grande expérience. Il régna soixante ans, vécut soixante-douze ans, et fit pendant quarante années la guerre aux Romains.

XI. Pompée attaqua ensuite Tigrane, qui se rendit à lui, vint faire sa soumission dans le camp romain, à seize milles d'Artaxate, se prosterna aux genoux du vainqueur, et lui remit entre les mains son diadème : Pompée le replaça sur la tête de Tigrane, et le traita avec honneur; mais il lui enleva une partie de son royaume, et lui fit payer une forte somme d'argent. Il lui prit la Syrie, la Phénicie, la Sophène, et exigea de plus six mille talents d'argent pour le peuple romain, parce que Tigrane avait fait sans motif la guerre contre Rome. Bientôt Pompée marcha contre les Albaniens, et battit trois fois leur roi Orode; fléchi enfin par ses lettres et par ses présents, il lui accorda paix et pardon. Il vainquit aussi en bataille rangée Artace, roi des Ibériens et reçut sa soumission. Il donna l'Arménie Mineure au roi des Galates, Dejotarus, en récompense de ce qu'il s'était joint à

Neque multo post, quum in suos sæviret, Pharnacis filii sui apud milites seditione ad mortem coactus, venenum hausit. Hunc finem habuit Mithridates; periit autem apud Bosporum, vir ingentis industriæ consiliique. Regnavit annis sexaginta, vixit septuaginta duobus, contra Romanos bellum habuit annis quadraginta.

XI. Tigrani deinde Pompeius bellum intulit; ille se dedidit, et in castra Pompeii sextodecimo milliario ab Artaxata venit, ac diadema suum, quum procubuisset ad genua Pompeii reposuit, honorificeque eum habitum, regni tamen parte mulctavit, et grandi pecunia. Adempta est ei Syria, Phœnice, Sophene: sex millia præterea talentorum argenti, quæ populo romano daret, quia bellum sine causa Romanis commovisset. Pompeius mox etiam Albanis bellum intulit, et eorum regem Orodem ter vicit; postremo, per epistolas ac munera rogatus, veniam ei ac pacem dedit. Iberiæ quoque regem Artacem vicit acie, et in deditionem accepit. Armeniam minorem Dejotaro, Galatiæ regi, donavit, quia

lui dans la guerre de Mithridate, il rendit la Paphlagonie à Attale et à Pylémène, et mit Aristarchus sur le trône de Colchos. Bientôt il défit les Ituréens et les Arabes, et, arrivé en Syrie, il fit don de la liberté à Séleucie, ville voisine d'Antioche, parce qu'elle n'avait point donné asile au roi Tigrane. Il rendit aux habitants d'Antioche leurs otages, et accorda à ceux de Daphné quelque terrain pour donner à leur bois sacré plus d'étendue, tant il fut charmé de la beauté du site et de l'abondance des eaux ! De là il passa en Judée, et prit en trois mois Jérusalem, la capitale du pays, après avoir tué douze mille Juifs, et reçu la soumission des autres. Après ces conquêtes, il revint en Asie, et termina une guerre qui avait duré très-longtemps.

XII. Sous le consulat de l'orateur M. Tullius Cicéron et de C. Antonius, l'an de Rome six cent quatre-vingt-neuf, L. Sergius Catilina, de la famille la plus illustre, mais du génie le plus pervers, conjura la ruine de sa patrie avec certains hommes de haute naissance, il est vrai, mais d'une rare audace. Il fut chassé de Rome par Cicéron, et ses complices furent saisis et étranglés en prison. Antonius, l'autre consul, défit et tua Catilina lui-même dans une bataille.

socius belli Mithridatici fuerat, Attalo et Pylæmeni Paphlagoniam reddidit; Aristarchum Colchis regem imposuit. Mox Ituræos et Arabas vicit : et quum venisset in Syriam, Seleuciam, vicinam Antiochiæ civitatem, libertate donavit, quod regem Tigranem non recepisset. Antiochiensibus obsides reddidit, aliquantum agrorum Daphnensibus dedit, quo lucus ibi spatiosior fieret, delectatus amœnitate loci et aquarum abundantia. Inde ad Judæam transgressus, Hierosolymam, caput gentis tertio mense cepit, duodecim millibus Judæorum occisis, ceteris in fidem acceptis. His gestis, in Asiam se recepit, et finem antiquissimo bello dedit.

XII. M. Tullio Cicerone oratore et C. Antonio coss., anno ab Urbe condita DCLXXXIX, L. Sergius Catilina, nobilissimi generis vir, sed ingenii pravissimi, ad delendam patriam conjuravit cum quibusdam, claris quidem, sed audacibus viris. A Cicerone Urbe expulsus est; socii ejus deprehensi, in carcere strangulati sunt. Ab Antonio, altero consule, Catilina ipse prœlio victus est, et interfectus.

XIII. L'an de Rome six cent quatre-vingt-dix, sous le consulat de D. Junius Silanus et de L. Murena, Metellus triompha de la Crète, et Pompée des pirates et de Mithridate. Jamais triomphe ne fut plus magnifique : devant le char de Pompée marchèrent les fils de Mithridate, le fils de Tigrane, et le roi des Juifs, Aristobule; on porta devant le vainqueur des sommes considérables, des monceaux d'or et d'argent. Il n'y avait plus alors dans l'univers de guerre bien sérieuse.

XIV. L'an de Rome six cent quatre-vingt-treize, C. Jules César, qui plus tard devint maître absolu, fut nommé consul avec L. Bibulus. On lui décerna le gouvernement de la Gaule et de l'Illyrie avec dix légions. Il vainquit d'abord les Helvétiens, appelés aujourd'hui Séquanes; ensuite, toujours vainqueur dans les expéditions les plus importantes, il s'avança jusqu'à l'océan Britannique. Dans l'espace d'environ neuf années, il dompta toute la Gaule, située entre les Alpes, le fleuve du Rhône, le Rhin et l'Océan, et qui a un circuit et une étendue de trois millions deux cent mille pas. Bientôt il porta la guerre chez les Bretons, qui, avant lui, ne connaissaient même pas le nom romain : il les vainquit comme les autres ennemis, en reçut des otages

XIII. Sexcentesimo nonagesimo anno ab Urbe condita, D. Junio Silano et L. Murena coss., Metellus de Creta triumphavit; Pompeius de bello piratico et Mithridatico. Nulla unquam pompa triumphi similis fuit : ducti sunt ante ejus currum filii Mithridatis, filius Tigranis, et Aristobulus, rex Judæorum ; prælata est ingens pecunia, auri atque argenti infinitum pondus. Hoc tempore nullum per orbem terrarum grave bellum erat.

XIV. Anno Urbis conditæ DCXCIII, C. Julius Cæsar, qui postea imperavit, cum L. Bibulo consul est factus. Decreta est ei Gallia et Illyricum, cum legionibus decem. Is primo vicit Helvetios, qui nunc Sequani appellantur; deinde vincendo per bella gravissima, usque ad oceanum Britannicum processit. Domuit autem annis fere novem omnem Galliam, quæ inter Alpes, flumen Rhodanum, Rhenum, et Oceanum est, et circuitu patet ad bis et tricies centena millia passuum. Britannis mox bellum intulit, quibus ante eum ne nomen quidem Roma-

et les fit tributaires de Rome. Quant à la Gaule, il lui imposa un tribut annuel de quarante millions de sesterces; puis, ayant attaqué les Germains au delà du Rhin, il les écrasa dans les plus sanglantes batailles. Au milieu de tant de succès, il n'éprouva que trois échecs : l'un, par lui-même, chez les Arvernes, et les deux autres, pendant son absence, en Germanie, où ses deux lieutenants, Titurius et Arunculeius, furent surpris et tués dans une embuscade.

XV. Vers la même époque, l'an de Rome six cent quatre-vingt-dix-sept, M. Licinius Crassus, collègue de Cn. Pompée le Grand dans son second consulat, fut envoyé contre les Parthes : leur ayant livré bataille près de Carres, malgré les présages et les auspices, il fut vaincu par Surena, général du roi Orode, puis tué avec son fils, jeune homme du plus brillant mérite. Les restes de l'armée furent sauvés par le questeur C. Cassius, qui, à force de courage, rétablit avec tant de supériorité les affaires si malheureusement perdues, qu'à son retour il défit les Perses dans de fréquents combats au delà de l'Euphrate.

XVI. A ces événements succéda bientôt une guerre civile,

norum cognitum erat : et eos quoque victos, obsidibus acceptis, stipendiarios fecit. Galliæ autem tributi nomine annuum imperavit sestertium quadringenties; Germanosque trans Rhenum aggressus, immanissimis prœliis vicit. Inter tot successus ter male pugnavit : apud Arvernos semel præsens, et absens in Germania bis; nam legati ejus duo Titurius et Arunculeius, per insidias cæsi sunt.

XV. Circa eadem tempora, anno Urbis conditæ DCXCVII, M. Licinius Crassus, collega Cn. Pompeii Magni in consulatu secundo, contra Parthos missus est : et quum circa Carras contra omina et auspicia dimicasset, a Surena, Orodis regis duce, victus, ad postremum interfectus est cum filio, clarissimo et præstantissimo juvene. Reliquiæ exercitus per C. Cassium quæstorem servatæ sunt : qui singulari animo perditas res tanta virtute restituit, ut Persas, rediens, trans Euphratem crebis prœliis vinceret.

XVI. Hinc jam bellum civile successit exsecrandum et lacrimabile; quo,

odieuse et déplorable, qui, sans compter les disgrâces des batailles, changea jusqu'à la fortune du nom romain. En effet, César, revenant vainqueur de la Gaule, commença par demander un second consulat qu'il eût sans doute obtenu sans l'opposition du consul Marcellus, de Bibulus, de Pompée et de Caton; de plus, on lui ordonna de ne rentrer à Rome qu'après avoir licencié ses troupes. Indigné d'un tel outrage, il partit d'Ariminum, où il avait rassemblé ses soldats, et marcha avec eux contre sa patrie. Les consuls et Pompée, tout le sénat, toute la noblesse s'enfuirent de Rome et gagnèrent la Grèce : le sénat, en Épire, en Macédoine, en Achaïe, leva contre César une armée dont il confia le commandement à Pompée. César entra dans Rome ainsi abandonnée, se nomma lui-même dictateur, puis passa en Espagne. Là, il défit les plus fortes et les plus vaillantes troupes de Pompée et ses trois lieutenants, L. Afranius, M. Petreius et M. Varron. Ensuite, il revint à Rome, se rendit en Grèce, et livra bataille à Pompée. Vaincu d'abord et mis en fuite, il parvint à s'échapper à la faveur de la nuit qui survint, et parce qu'alors Pompée ne voulut point le poursuivre : « Pompée ne sait pas vaincre, » dit alors César, « et je ne pouvais être défait que ce

præter calamitates, quæ in prœliis acciderunt, etiam romani nominis fortuna mutata est. Cæsar enim, rediens e Gallia victor, cœpit deposcere alterum consulatum : atque, quum sine dubietate aliqui deferrent, contradictum est a Marcello consule, a Bibulo, a Pompeio, a Catone, jussusque, dimissis exercitibus, ad Urbem redire. Propter quam injuriam, ab Arimino, ubi milites congregatos habebat, adversum patriam cum exercitu venit. Consules cum Pompeio, senatusque omnis atque universa nobilitas ex Urbe fugit, et in Græciam transivit : apud Epirum, Macedoniam, Achaiam, Pompeio duce, senatus contra Cæsarem bellum paravit. Cæsar, vacuam Urbem ingressus, dictatorem se fecit, inde Hispanias petiit. Ibi Pompeii exercitus validissimos et fortissimos, cum tribus ducibus, L. Afranio, M. Petreio, M. Varrone, superavit. Inde regressus, in Græciam transiit, adversum Pompeium dimicavit. Primo prœlio victus et fugatus, evasit tamen, quia nocte interveniente Pompeius sequi noluit; dixitque Cæsar, « nec Pompeium scire vincere, et illo tantum die se potuisse superari. »

jour-là. » Ils se battirent ensuite en Thessalie, à Paléopharsale, avec des forces considérables de part et d'autre. L'armée de Pompée comptait quarante mille fantassins; six cents cavaliers à son aile gauche, cinq cents à son aile droite; de plus, les troupes auxiliaires de tout l'Orient, toute la noblesse, un grand nombre de sénateurs, d'anciens préteurs, des consulaires et des généraux, qui avaient déjà vaincu de grandes nations. L'armée de César ne réunissait pas tout à fait trente mille hommes d'infanterie, et n'avait que mille chevaux. Jamais jusqu'alors les troupes romaines ne s'étaient trouvées ni plus nombreuses ni commandées par de meilleurs capitaines, et elle eussent facilement soumis tout l'univers, si on les eût conduites contre les barbares. La lutte fut terrible et acharnée, mais à la fin, Pompée fut vaincu, et son camp pillé; lui-même, réduit à fuir, gagna Alexandrie, pour demander des secours au roi d'Égypte, dont le sénat l'avait nommé tuteur, à cause de la jeunesse du pupille : mais ce prince, plus fidèle à la fortune qu'à l'amitié, fit assassiner Pompée et envoya sa tête et son anneau à César, qui, ému de ce spectacle, ne put, dit-on, retenir ses larmes en voyant la tête d'un si grand homme, autrefois son gendre.

Deinde in Thessalia apud Palæopharsalum, productis utrinque ingentibus copiis dimicaverunt. Pompeii acies habuit LX millia peditum, equitum in sinistro cornu sexcentos, in dextro quingentos; præterea totius Orientis auxilia totam [que] nobilitatem, innumeros senatores, prætorios, consulares, et qui magnorum jam populorum victores fuissent. Cæsar in acie sua habuit peditum non integra XXX millia, equites mille. Nunquam adhuc romanæ copiæ in unum, neque majores, neque melioribus ducibus, convenerant, totum terrarum orbem facile subacturæ, si contra barbaros ducerentur. Pugnatum tamen est ingenti contentione; victusque ad postremum Pompeius, et castra ejus direpta sunt; ispe fugatus, Alexandriam petiit, ut a rege Ægypti, cui tutor a senatu datus fuerat, propter juvenilem ejus ætatem, acciperet auxilia : qui, fortunam magis quam amicitiam sequutus, occidit Pompeium, caput ejus et annulum Cæsari misit; quo conspecto, Cæsar etiam lacrimas fudisse dicitur, tanti viri intuens caput, et generi quondam sui.

XVII. César lui-même vint bientôt à Alexandrie. Ptolémée voulut aussi lui tendre des embûches; alors César lui déclara la guerre; Ptolémée, vaincu, périt dans le Nil, où l'on retrouva son cadavre et sa cuirasse d'or. Maître d'Alexandrie, César donna le royaume d'Égypte à Cléopâtre, sœur de Ptolémée, avec laquelle il avait eu depuis longtemps une liaison illégitime. A son retour, il attaqua le fils de Mithridate le Grand, Pharnace, qui, après avoir secouru Pompée en Thessalie, venait de se révolter dans le Pont, et d'envahir plusieurs provinces romaines; César le vainquit en bataille rangée et le força de se tuer.

XVIII. Ensuite rentré à Rome, il se fit consul pour la troisième fois avec M. Émilius Lepidus, qu'il avait eu pour maître de la cavalerie, pendant sa dictature, l'année précédente. Il partit de là pour l'Afrique, où une grande partie de la noblesse avait, à l'aide de Juba, roi de Mauritanie, rallumé la guerre. A la tête des Romains étaient Cornelius Scipion, de l'antique famille de Scipion l'Africain et, comme César, beau-père du grand Pompée, M. Petreius, Q. Varron, M. Porcius Caton, L. Cornelius Faustus, fils du dictateur Sylla. César, après plusieurs rencontres, les défit dans une

XVII. Mox [etiam] Cæsar Alexdrandiam venit. Ipsi quoque Ptolemæus parare voluit insidias; qua causa regi bellum illatum est; victus in Nilo periit, inventumque est corpus ejus cum lorica aurea. Cæsar, Alexandria potitus, regnum Cleopatræ dedit, Ptolemæi sorori, cum qua consuetudinem stupri habuerat. Rediens inde Cæsar, Pharnacem, Mithridatis Magni filium, qui Pompeio in auxilium apud Thessaliam fuerat, rebellantem in Ponto, et multas populi romani provincias occupantem, vicit acie; postea ad mortem coegit.

XVIII. Inde Romam regressus, tertio se consulem fecit, cum M. Æmilio, Lepido, qui ei dictatori magister equitum ante annum fuerat. Inde in Africam profectus est, ubi infinita nobilitas cum Juba, Mauritaniæ rege, bellum reparaverat. Duces autem romani erant P. Cornelius Scipio, ex genere antiquissimo Scipionis Africani (hic etiam socer Pompeii Magni fuerat), M. Petreius, Q. Varro, M. Porcius Cato, L. Cornelius Faustus, Syllæ dictatoris filius. Contra hos commisso prœlio post multas dimicationes victor fuit Cæsar. Cato,

dernière bataille. Caton, Scipion, Petreius et Juba se suicidèrent : le fils de l'ancien dictateur Sylla, Faustus, gendre de Pompée, fut tué par César.

XIX. De retour à Rome, l'année suivante. César se fit consul pour la quatrième fois et partit aussitôt pour l'Espagne, où les fils de Pompée, Cnéus et Sextus, avaient recommencé une guerre formidable. On se livra plusieurs batailles; dans la dernière, près de la ville de Munda, César faillit être vaincu, au point que, voyant fuir les siens, il voulut se tuer, pour ne pas, après tant d'exploits glorieux, et à l'âge de cinquante-six ans, tomber au pouvoir de deux jeunes gens. Enfin il rallia ses troupes et remporta la victoire : le fils aîné de Pompée fut tué, le plus jeune prit la fuite.

XX. Les guerres civiles une fois éteintes dans tout l'univers, César revint à Rome, où il commença à se comporter avec une hauteur tout à fait contraire aux usages de la liberté romaine. Ainsi il accordait à son gré les honneurs déférés autrefois par le peuple, il ne se levait plus lorsque le sénat venait à lui; en mainte occasion, il agissait en roi et presque en tyran : aussi plus de soixante sénateurs et chevaliers romains conspirèrent-ils contre lui. Les

Scipio, Petreius, Juba, ipsi se occiderunt: Faustus [Syllæ quondam dictatoris filius], Pompeii gener, a Cæsare interfectus est.

XIX. Post annum, Cæsar Romam regressus, quarto se consulem fecit, et statim ad Hispanias est profectus, ubi Pompeii filii, Cnæus et Sextus, ingens bellum reparaverant. Multa prœlia fuerunt; ultimum apud Mundam civitatem, in quo adeo Cæsar pæne victus est, ut, fugientibus suis, se voluerit occidere, ne, post tantam rei militaris gloriam, in postestatem adolescentium, natus annos sex et quinquaginta, veniret. Denique reparatis suis vicit : et Pompeii filius major occisus est, minor fugit.

XX. Inde Cæsar, bellis civilibus toto orbe compositis, Romam rediit; agere insolentius cœpit, et contra consuetudinem romanæ libertatis. Quum ergo et honores ex sua voluntate præstaret, qui a populo antea deferebantur, nec senatui ad se venienti assurgeret, aliaque regia ac pæne tyrannica faceret, conjuratum est in eum a LX vel amplius senatoribus equitibusque romanis. Præ-

deux Brutus, issus de celui qui fut le premier consul de Rome et qui chassa les rois, étaient les principaux auteurs du complot avec C. Cassius et Servilius Casca. César s'étant donc, un jour d'assemblée, rendu avec les autres sénateurs, à la curia, il y fut percé de vingt-trois coups de poignard.

cipui fuerunt inter conjuratos duo Bruti, ex eo genere Bruti, qui primus Romæ consul fuerat, et reges expulerat; C. Cassius et Servilius Casca. Ergo Cæsar, quum senatus die inter ceteros venisset ad curiam, XXIII vulneribus confossus est.

LIVRE SEPTIÈME

I. Vers l'an de Rome sept cent neuf, après le meurtre de César, les guerres civiles recommencèrent, car le sénat favorisait les assassins du dictateur, et le consul Antoine, partisan de César, s'efforçait de les accabler par la guerre civile. Aussi, dans ce bouleversement de la république, Antoine, qui commettait beaucoup de crimes, fut-il déclaré ennemi de la patrie par le sénat. On envoya contre lui les deux consuls Pansa et Hirtius, avec Octavien, jeune homme de dix-huit ans, et neveu de César, qui, par testament, l'avait fait son héritier, avec ordre de porter son nom. C'est le même Octavien, appelé dans la suite Auguste, et qui s'empara du souverain pouvoir. Les trois généraux marchèrent donc contre Antoine, et le défirent. Mais les consuls vainqueurs vinrent tous deux à mourir; ainsi les trois armées

LIBER SEPTIMUS

I. Anno Urbis septingentesimo fere ac nono, interfecto Cæsare, bella civilia reparata sunt : percussoribus enim Cæsaris senatus favebat; Antonius consul, partium Cæsaris, civili bello opprimere eos conabatur. Ergo turbata republica multa Antonius scelera committens, a senatu hostis judicatus est. Missi ad eum persequendum duo consules Pansa et Hirtius, et Octavianus adolescens, annos X et VIII natus, Cæsaris nepos, quem ille testamento heredem reliquerat, et nomen suum ferre jusserat. Hic est qui postea Augustus est dictus, et rerum potitus. Quare profecti contra Antonium tres duces, vicerunt eum. Evenit tamen ut victores consules ambo morerentur; quare tres exercitus uni Cæsari

obéirent au seul César Octavien. Antoine, mis en fuite et privé de ses légions, se réfugia auprès de Lépide, ancien maître de cavalerie sous César, et qui commandait alors des troupes considérables. Lépide accueillit Antoine, et négocia bientôt son alliance avec le jeune César, qui, sous prétexte de venger la mort de son père adoptif par testament, marcha contre Rome avec une armée, et se fit, à vingt ans, donner de force le consulat. De concert avec Antoine et Lépide, il proscrivit le sénat, et asservit la république sous ses armes. Les triumvirs massacrèrent l'orateur Cicéron et beaucoup d'autres citoyens illustres.

II. Cependant Brutus et Cassius, meurtriers de César, excitèrent une guerre terrible, après s'être rendus maîtres de plusieurs armées répandues dans la Macédoine et dans l'Orient. César Octavien Auguste et M. Antoine, laissant à Lépide la défense de l'Italie, marchèrent contre Brutus et Cassius, qu'ils combattirent près de Philippes, ville de la Macédoine. Dans la première bataille, Antoine et César furent vaincus, mais Cassius le chef de la noblesse, y périt : dans une seconde rencontre, Brutus succomba avec un grand nombre de nobles qui avaient fait

parnerunt. Fugatus Antonius, amisso exercitu, confugit ad Lepidum, qui Cæsari magister equitum fuerat, et tum copias militum grandes habebat; a quo susceptus est. Mox Lepido operam dante, Cæsar cum Antonio pacem fecit, et quasi vindicaturus patris sui mortem, a quo per testamentum fuerat adoptatus, Romam cum exercitu profectus est; extorsitque ut sibi XX anno consulatus daretur. Senatum proscripsit cum Antonio et Lepido, et rempublicam armis tenere cœpit. Per hos etiam Cicero orator occisus est, multique alii nobiles.

II. Interea Brutus et Cassius, interfectores Cæsaris, ingens bellum moverunt; erant enim per Macedoniam et Orientem multi exercitus, quos occupaverunt. Profecti igitur contra eos Cæsar Octavianus Augustus et M. Antonius (remanserat enim ad defendendam Italiam Lepidus) apud Philippos, Macedoniæ urbem, contra eos pugnaverunt. Primo prœlio victi sunt Antonius et Cæsar, periit tamen dux nobilitatis Cassius : secundo Brutus, et infinita nobilitas quæ cum

la guerre avec lui et Cassius : puis les vainqueurs se partagèrent ainsi la république : Auguste prit les Espagnes, les Gaules et l'Italie; Antoine eut l'Asie, le Pont et l'Orient. Mais, dans l'intérieur de l'Italie, le consul L. Antonius, frère de celui qui, avec César, avait combattu Brutus et Cassius, suscita une guerre civile. Défait et pris à Pérouse, ville de Toscane, il ne fut pas mis à mort.

III. Cependant, Sextus, fils de Cn. Pompée le Grand, excita en Sicile une guerre formidable, avec les restes du parti de Brutus et de Cassius, qui avaient afflué vers lui. César Auguste Octavien et M. Antoine le combattirent d'abord, et finirent par faire la paix avec lui. A cette époque, M. Agrippa obtint de grands succès en Aquitaine, et L. Ventidius Bassus battit dans trois rencontres les Perses qui faisaient irruption en Syrie. Au jour anniversaire où Suréna, général d'Orode, roi des Perses, avait autrefois tué Crassus, Ventidius tua Pacorus, fils d'Orode. Il fut le premier qui, à Rome, triompha des Parthes avec toute justice. Cependant Sextus Pompée rompit la paix; et vaincu dans un combat naval, il fut tué lorsqu'il fuyait vers l'Asie.

illis bellum gesserat : ac sic inter eos divisa est respublica, ut Augustus Hispanias, Gallias, Italiam teneret; Antonius Asiam, Pontum, Orientem. Sed intra Italiam L. Antonius consul bellum civile commovit, frater ejus, qui cum Cæsare contra Brutum et Cassium dimicaverat. Is apud Perusiam, Tusciæ civitatem, victus et captus est, neque occisus.

III. Interim a Sex. Pompeio, Cn. Pompeii Magni filio, ingens bellum in Sicilia commotum est, his qui superfuerant ex partibus Bruti Cassiique, ad eum confluentibus. Bellatum per Cæsarem Augustum Octavianum et M. Antonium adversus Sex. Pompeium; pax postremo convenit. Eo tempore, M. Agrippa in Aquitania rem prospere gessit, et L. Ventidius Bassus irrumpentes in Syriam Persas tribus prœliis vicit. Pacorum, regis Orodis filium, interfecit, eo ipso die quo olim Orodes, Persarum rex, per ducem Surenam Crassum occiderat. Hic primus de Parthis justissimum triumphum Romæ egit. Interim Pompeius pacem rupit; et navali prœlio victus, fugiens ad Asiam, interfectus est.

IV. Maître de cette contrée et de l'Orient, Antoine répudia la sœur de César Auguste Octavien, pour épouser Cléopâtre, reine d'Égypte. Il combattit lui-même les Perses, et les défit dans les premières rencontres ; mais à son retour, en proie à la famine et à la peste, et pressé dans sa fuite par l'ennemi, il battit en retraite au lieu d'être vainqueur. Il alluma, lui aussi, une effroyable guerre civile, sous la pression de son épouse Cléopâtre, reine d'Égypte, qui brûlait avec toute la passion d'une femme de régner même à Rome. Vaincu par Auguste dans la célèbre bataille d'Actium en Épire, il s'enfuit en Égypte, et désespérant de la fortune, alors que tout le monde passait du côté d'Auguste, il se tua : Cléopâtre se fit piquer par un aspic, dont le venin lui donna la mort. Octavien Auguste ajouta à l'empire romain l'Égypte, dont il confia le gouvernement à Cn. Cornelius Gallus, le premier juge romain qu'ait eu ce pays. L'univers ainsi pacifié, Octavien Auguste revint à Rome, douze ans après son premier consulat. A partir de ce moment il gouverna seul, pendant quarante-quatre ans, la république : il l'avait d'abord administrée douze ans, avec Antoine et Lépide. Ainsi, du commence-

IV. Antonius, qui Asiam et Orientem tenebat, repudiata sorore Cæsaris Augusti Octaviani, Cleopatram, reginam Ægypti, duxit uxorem. Contra Persas ipse etiam pugnavit, primis eos prœliis vicit ; regrediens tamen fame et pestilentia laboravit, et quum instarent Parthi fugienti, ipsis pro victoria cessit. Hic quoque ingens bellum civile commovit, cogente uxore Cleopatra, regina Ægypti, dum cupiditate muliebri optat etiam in Urbe regnare. Victus est ab Augusto navali pugna clara et illustri apud Actium, qui locus in Epiro est ; ex qua fugit in Ægyptum, et, desperatis rebus, quum omnes ad Augustum transirent, ipse se interemit : Cleopatra sibi aspidem admisit, et veneno ejus exstincta est. Ægyptus per Octavianum Augustum imperio romano adjecta est, præpositusque ei Cn. Cornelius Gallus ; hunc primum Ægyptus romanum judicem habuit. Ita bellis toto orbe confectis, Octavianus Augustus Romam rediit, XII anno postquam consul fuerat. Ex eo rempublicam per quadraginta et quatuor annos solus obtinuit : ante enim XII annis cum Antonio

ment à la fin de son gouvernement, il se passa cinquante-six années.

V. Auguste mourut à soixante-seize ans de mort naturelle, à Atella, ville de Campanie. Il fut enseveli à Rome, dans le champ de Mars : la plus grande partie de sa carrière lui fit avec raison attribuer quelque chose de divin; car personne assurément ne fut plus heureux que lui dans la guerre, ni plus modéré dans la paix. Pendant les quarante-quatre années qu'il régna seul, il se montra toujours très-populaire : modèle de générosité pour tous, d'une fidélité à toute épreuve envers ses amis, il les éleva à de si grands honneurs, qu'il leur fit presque partager le rang suprême. En aucun temps, la république romaine ne fut plus florissante; car, sans compter les guerres civiles, où il fut toujours vainqueur, Auguste ajouta à l'empire romain l'Égypte, la Cantabrie, la Dalmatie, vaincue bien des fois avant lui, mais qui fut alors entièrement soumise; la Pannonie, l'Aquitaine, l'Illyrie, la Rhétie, les Vindéliciens et les Salasses dans les Alpes; toutes les villes maritimes du Pont, entre autres, les deux plus célèbres, Bosphore et Panticapée. Il vainquit aussi les Daces dans plusieurs batailles, tailla en pièces d'innombrables armées de Germains et repoussa ses ennemis au delà du fleuve

et Lepido tenuerat. Ita ab initio principatus ejus usque ad finem LVI anni fuere.

V. Obiit autem LXXVI anno, morte communi, in oppido Campaniæ Atella. Romæ in campo Martio sepultus est : vir qui non immerito ex maxima parte deo similis est putatus; neque enim facile ullus eo aut in bellis felicior fuit, aut in pace moderatior. XLIV annis quibus solus gessit imperium, civilissime vixit: in cunctos liberalissimus, in amicos fidissimus, quos tantis evexit honoribus ut pæne æquaret fastigio suo. Nullo tempore res romana magis floruit; nam, exceptis civilibus bellis, in quibus invictus fuit, romano adjecit imperio Ægyptum, Cantabriam, Dalmatiam, sæpe ante victam, sed penitus tunc subactam; Pannoniam, Aquitaniam, Illyricum, Rhætiam, Vindelicos et Salassos in Alpibus; omnes Ponti maritimas civitates, in his nobilissimas, Bosporum et Panticapæon. Vicit autem prœliis Dacos; Germanorum ingentes copias cecidit, ipsos quoque

de l'Elbe, qui est bien plus éloigné que le Rhin dans ces contrées barbares. Toutefois Auguste chargea de cette expédition son beau-fils Drusus, comme il confia la guerre de Pannonie à son autre beau-fils Tibère. Dans cette campagne, on fit quatre cent [*ou plutôt* quarante] mille prisonniers qui furent transportés de la Germanie dans la Gaule, sur les bords du Rhin. Auguste reprit l'Arménie sur les Parthes, qui lui donnèrent des otages, chose inouïe jusqu'alors : ils lui rendirent même les aigles romaines enlevées par eux à Crassus vaincu. Les Scythes et les Indiens, à qui le nom romain était resté inconnu jusque-là, lui envoyèrent des présents et des ambassadeurs. La Galatie, de royaume qu'elle était d'abord, devint, sous Auguste, province romaine ; et M. Lollius l'administra le premier, en qualité de propréteur. Auguste se fit tellement aimer même des barbares, que les rois, amis du peuple romain, élevèrent en son honneur des villes qu'ils appelèrent Césarées : comme celle que le roi Juba fonda en Mauritanie, et celle de Palestine, qui est aujourd'hui très-renommée. Plusieurs rois même vinrent de leurs États pour lui rendre hommage : et habillés à la romaine, c'est-à-dire vêtus de la toge, ils accouraient pour l'escorter, qu'il fût en litière ou à cheval.

trans Albim fluvium submovit, qui in barbarico longe ultra Rhenum est. Hoc tamen bellum per Drusum privignum suum administravit, sicut per Tiberium privignum alterum, Pannonicum : quo bello cccc millia captivorum ex Germania transtulit, et supra ripam Rheni in Gallia collocavit. Armeniam a Parthis recepit; obsides (quod nulli antea) Persæ ei dederunt : reddiderunt etiam signa romana, quæ Crasso victo ademerant. Scythæ, et Indi, quibus antea Romanorum nomen incognitum fuerat, munera et legatos ad eum miserunt. Galatia quoque sub hoc provincia facta est, quum antea regnum fuisset; primusque eam M. Lollius pro prætore administravit. Tanto autem amore etiam apud barbaros fuit, ut reges, populi romani amici, in honorem ejus conderent civitates, quas Cæsareas nominarent : sicut in Mauritania a rege Juba; et in Palæstina, quæ nunc urbs est clarissima. Multi autem reges ex regnis suis venerunt, ut ei obsequerentur : et habitu romano, togati scilicet, ad vehiculum vel equum

A sa mort, il fut appelé Divin, et laissa l'empire, dans l'état le plus florissant, à son successeur Tibère, d'abord son beau-fils, puis son gendre, et enfin son fils adoptif.

VI. Tibère gouverna l'empire avec une grande incurie, une révoltante cruauté, une criminelle avarice, une honteuse débauche; nulle part il ne combattit en personne, et il ne fit la guerre que par ses lieutenants. Il avait, par des paroles flatteuses, attiré à sa cour certains rois, qui ne revirent jamais leurs États; entre autres, Archelaüs, souverain de Cappadoce, dont il réduisit même le royaume en province romaine, imposant son propre nom à la capitale, autrefois Mazaca, et aujourd'hui Césarée. Tibère, après vingt-trois années de règne, et à l'âge de soixante-dix-huit ans, mourut, en Campanie, à la grande joie de tout le monde.

VII. Il eut pour successeur Caïus César, surnommé Caligula, petit-fils de Tibère et de Drusus, beau-fils d'Auguste; prodige de scélératesse, fléau de l'empire, il fit absoudre jusqu'aux infamies de son prédécesseur. Il entreprit la guerre contre les Germains, entra dans le pays des Suèves, mais il n'y fit pas un seul

ipsius cucurrerunt. Moriens Divus appellatus est, rempublicam beatissimam Tiberio successori reliquit, qui privignus ei, mox gener, postremo adoptione filius fuerat.

VI. Tiberius ingenti socordia imperium gessit, gravi crudelitate, scelesta avaritia, turpi libidine; nam nusquam ipse pugnavit, bella per legatos suos gessit. Quosdam reges, per blanditias ad se evocatos, nunquam remisit; in quibus Archelaum Cappadocem, cujus etiam regnum in provinciæ formam redegit, et maximam civitatem appellari nomine suo jussit, quæ Cæsarea dicitur, quum Mazaca antea vocaretur. Hic tertio et vigesimo imperii anno, ætatis septuagesimo octavo, ingenti omnium gaudio, mortuus est in Campania.

VII. Successit ei Caïus Cæsar, cognomento Caligula, Drusi privigni Augusti, et ipsius Tiberii nepos; sceleratissimus ac funestissimus, et qui etiam Tiberii dedecora purgaverit. Bellum contra Germanos suscepit, et ingressus Sueviam,

acte de courage. Frère incestueux, il eut d'une de ses sœurs une fille qu'il reconnut. Tyran insupportable par ses excès d'avarice, de débauche et de cruauté, il fut assassiné dans son palais, la vingt-neuvième année de son âge, après un règne de trois ans dix mois et huit jours.

VIII. Après lui vint Claude, oncle paternel de Caligula, et fils de Drusus dont on voit près de Mayence le monument funèbre, et dont Caligula était petit-fils. Mélange de bien et de mal, Claude sur le trône se montra tantôt sage et modéré, tantôt cruel et stupide. Il porta la guerre dans la Bretagne, où nul Romain n'avait pénétré depuis Jules César; il la soumit par les armes de Cn. Sentius et de A. Plautius, hommes de mérite et de haute naissance, et en triompha avec grande pompe. Il ajouta aussi à l'empire quelques îles appelées Orcades et situées sur l'Océan, plus loin que la Bretagne, et fit prendre à son fils le nom de Britannicus. Claude se montra d'ailleurs si affectueux envers certains de ses amis, qu'après les nombreux exploits du noble capitaine Plautius dans son expédition de la Bretagne, il voulut accompagner lui-même le triomphateur, et marcher à sa gauche jusqu'au Capitole. Claude

nihil strenue fecit. Stupra sororibus intulit, ex una etiam natam filiam agnovit. Quum adversum cunctos ingenti avaritia, libidine, crudelitate sæviret, interfectus in palatio est, anno ætatis suæ vigesimo nono, imperii tertio, mense decimo, die octavo.

VIII. Post hunc Claudius fuit, patruus Caligulæ, Drusi, qui apud Mogontiacum monumentum habet, filius, cujus et Caligula nepos erat. Hic medie imperavit, multa gerens tranquille atque moderate, quædam crudeliter atque insulse. Britanniæ bellum intulit, quam nullus Romanorum post Julium Cæsarem attigerat; eaque devicta per Cn. Sentium, et A. Plautium, illustres et nobiles viros, triumphum celebrem egit. Quasdam insulas etiam ultra Britanniam in Oceano positas, romano imperio addidit, quæ appellantur Orcades, filioque suo Britannici nomen imposuit. Tam civilis autem circa quosdam amicos exstitit, ut etiam Plautium, nobilem virum, qui in expeditione britannica multa egregie fecerat, triumphantem ipse prosequeretur, et conscendenti Capitolium lævus

vécut soixante-quatre ans, et en régna quatorze. Après sa mort, il fut consacré et appelé Divin.

IX. Néron, son successeur, fut la copie très-fidèle de Caligula son oncle : il affaiblit et diminua l'empire ; il poussa l'excès du luxe et de la dépense jusqu'à se baigner, comme Caïus Caligula, dans des parfums brûlants et glacés ; jusqu'à pêcher avec des filets d'or qu'il retirait de l'eau avec des cordons couleur de pourpre. Il fit périr une foule de sénateurs, et fut l'ennemi de tout homme vertueux. Enfin il prostitua si honteusement sa dignité, qu'il dansait et chantait sur la scène en costume de musicien ou d'acteur tragique. Il se souilla de plus d'un parricide, en faisant périr son frère, sa femme et sa mère : il mit le feu à la ville de Rome, pour contempler ainsi l'image de l'antique embrasement qui suivit la prise de Troie. Il n'osa tenter aucune expédition militaire, et fut sur le point de perdre la Bretagne, dont les deux villes les plus célèbres furent prises et renversées sous son règne. Les Parthes lui enlevèrent l'Arménie, et firent passer sous le joug les légions romaines. Cependant l'empire acquit sous lui deux provinces, le Pont Polémoniaque, cédé par Polémon, roi de ce pays, et les Alpes Cottiennes, après la mort du roi Cottius.

incederet. Is vixit annos quatuor et sexaginta, imperavit quatuordecim. Post mortem consecratus est, Divusque appellatus.

IX. Successit huic Nero, Caligulæ avunculo suo simillimus : qui imperium romanum et deformavit et diminuit ; inusitatæ luxuriæ, sumptuumque, ut qui exemplo Caii Caligulæ calidis et frigidis lavaret unguentis ; retibus aureis piscaretur, quæ blatteis funibus extrahebat. Infinitam partem senatus interfecit, bonis omnibus hostis fuit. Ad postremum se tanto dedecore prostituit, ut saltaret et cantaret in scena, citharœdico habitu vel tragico. Parricidia multa commisit, fratre, uxore, matre interfectis : urbem Romam incendit, ut spectaculi ejus imaginem cerneret, quali olim Troja capta arserat. In re militari nihil omnino ausus, Britanniam pæne amisit ; nam duo sub hoc nobilissima oppida capta illic atque eversa sunt. Armeniam Parthi sustulerunt, legionesque romanas sub jugum miserunt. Duæ tamen provinciæ sub eo factæ sunt, Pontus Polemoniacus, concedente rege Polemone, et Alpes Cottiæ, Cottio rege

Devenu par ses forfaits l'objet de l'exécration de Rome entière, il fut à la fois abandonné de tout le monde, et déclaré ennemi de la patrie par le sénat : comme on le cherchait pour lui infliger le châtiment d'usage, qui consistait à être promené nu par la ville, la tête passée dans une fourche, à être battu de verges jusqu'à la mort, et précipité ensuite de la roche Tarpéienne, il s'enfuit du palais, et se tua dans la métairie d'un de ses affranchis, entre les voies Salaria et Nomentana, à quatre milles de Rome. Il fit bâtir dans la ville, des thermes, appelés alors Néroniens, et aujourd'hui Alexandrins. Il mourut la trente et unième année de son âge, et la quatorzième de son règne; en lui s'éteignit toute la famille d'Auguste.

X. Son successeur fut Servius Galba, sénateur de la plus ancienne noblesse et âgé de soixante-treize ans. Élu empereur par les Espagnes et les Gaules, il fut bientôt reconnu avec joie par toutes les armées. Simple particulier, il s'était distingué par ses talents civils et militaires; souvent consul, souvent proconsul, plus souvent encore général dans les plus rudes expéditions. Son règne fut court; les commencements en furent heureux; seule-

defuncto. Propter hæc romanæ urbi exsecrabilis, ab omnibus simul destitutus, et a senatu hostis judicatus, quum quæreretur ad pœnam (quæ pœna erat talis, ut, nudus per publicum ductus, furca capiti ejus inserta, virgis usque ad mortem cæderetur, atque ita præcipitaretur de saxo), e palatio fugit, et in suburbano se liberti sui, quod inter Salariam et Nomentanam viam, ad quartum Urbis milliarium, interfecit. Is ædificavit Romæ thermas quæ, ante Neronianæ dictæ, nunc Alexandrinæ appellantur. Obiit trigesimo et altero ætatis anno, imperii quarto decimo; atque in eo omnis Augusti familia consumpta est.

X. Huic Servius Galba successit, antiquissimæ nobilitatis senator, quum septuagesimum et tertium annum ageret ætatis : ab Hispanis et Gallis imperator electus, mox ab universo exercitu libenter acceptus. Nam privata ejus vita insignis fuerat militaribus et civilibus rebus; sæpe consul, sæpe pro consule, frequenter dux in gravissimis bellis. Huius breve imperium fuit, et quod bona

ment il paraissait trop enclin à la sévérité. Il périt, après un règne de sept mois, dans les embûches d'Othon; il fut égorgé dans le Forum et enseveli dans ses jardins, situés sur la voie Aurelia, non loin de la ville de Rome.

XI. Après le meurtre de Galba, l'empire fut envahi par Othon, plus noble du côté de sa mère que du côté paternel, bien que sa naissance ne fût obscure d'aucune part. Simple particulier, il vécut dans la mollesse et dans l'intimité de Néron; empereur, il n'eut pas le temps de se faire connaître; car, au moment où il venait de tuer Galba, les armées de la Germanie proclamaient Vitellius empereur : Othon marcha contre lui; mais il fut vaincu dans une escarmouche, près de Bédriac, en Italie, et, quoiqu'il eût encore, pour prolonger la lutte, des forces considérables, il se tua de sa propre main, malgré les instances de ses soldats, qui le suppliaient de ne point désespérer si vite de la fortune des combats : il leur répondit que sa vie n'était pas assez précieuse pour que l'on prolongeât à cause de lui la guerre civile, et il se donna volontairement la mort, dans la trente-huitième année de son âge, après un règne de quatre-vingt-quinze jours.

XII. L'empire fut ensuite occupé par Vitellius, d'une famille

haberet exordia, nisi ad severitatem propensior videretur. Insidiis tamen Othonis occisus est, imperii mense septimo; jugulatus in foro Romæ, sepultusque in hortis suis, qui sunt Aurelia via, non longe ab urbe Roma.

XI. Otho, occiso Galba, invasit imperium : materno genere nobilior quam paterno, neutro tamen obscuro. In privata vita mollis [et Neronis familiaris,] in imperio documentum sui non potuit ostendere; nam quum iisdem temporibus, quibus Otho Galbam occiderat, etiam Vitellius factus esset a Germanicis exercitibus imperator, bello contra eum suscepto, quum apud Bedriacum in Italia levi prœlio victus esset, ingentes tamen copias ad bellum haberet, sponte semetipsum occidit, petentibus militibus ne tam cito de belli desperaret eventu, quum tanti se non esse dixisset, ut propter eum civile bellum commoveretur, voluntaria morte obiit, trigesimo et octavo ætatis anno, nonagesimo et quinto imperii die.

XII. Dein Vitellius imperio potitus est, familia honorata magis quam nobili;

plutôt honorée que noble; car son père, malgré le peu d'éclat de sa naissance, avait exercé trois consulats ordinaires. Vitellius fut un empereur infâme, tristement célèbre par son horrible cruauté, et plus encore par sa gloutonnerie et sa voracité; car souvent, dans un jour, il faisait, dit-on, quatre et même cinq grands repas. Tout le monde connaît par l'histoire le fameux souper que lui donna son frère Vitellius, souper où, entre autres prodigalités, on prétend qu'on servit deux mille poissons et sept mille oiseaux. Jaloux de ressembler à Néron, à l'époque où il en manifestait le vif désir, au point d'honorer les r[illegible] le ce prince, qu'on avait obscurément ensevelis, Vitellius [illegible] ué par les généraux de Vespasien, dont il avait fait périr le [illegible] Sabinus, dans l'incendie du Capitole. Avant sa mort, il f[illegible]minieusement traîné dans les rues de Rome, le corps entiè[illegible]nu, les cheveux relevés, la tête haute, avec un glaive placé sou[illegible]s son menton, le visage et la poitrine souillés d'ordures que lui [illegible]taient tous les passants : on finit par l'étrangler et par le jeter dans le Tibre, en lui refusant même la sépulture commune. Il périt à cinquante-sept ans, après un règne de huit mois et un jour.

XIII. Il eut pour successeur Vespasien, proclamé empereur dans

nam pater ejus non admodum clare natus, tres tamen ordinarios gesserat consulatus. Hic cum multo dedecore imperavit, et gravi sævitia notabilis, præcipue ingluvie et voracitate; quippe quum de die sæpe quarto vel quinto feratur epulatus. Notissima certe cœna memoriæ mandata est, quam ei Vitellius frater exhibuit; in qua super ceteros sumptus duo millia piscium, septem avium millia apposita traduntur. Hic quum Neroni similis esse vellet, atque id adeo præ se erret, ut etiam exsequias Neronis, quæ humiliter sepultæ fuerant, honoraret, a Vespasiani ducibus occisus est, interfecto prius Sabino, Vespasiani imperatoris fratre, quem cum Capitolio incendit. Interfectus autem, et magno dedecore tractus per urbem Romam publice, nudus, erecta coma et capite, subjecto ad mentum gladio, stercore in vultum et pectus ab omnibus obviis appetitus : postremo jugulatus, et in Tiberim dejectus, etiam communi caruit sepultura. Periit autem ætatis anno septimo et quinquagesimo, imperii mense octavo et die uno.

XIII. Vespasianus huic successit, factus apud Palæstinam imperator; princeps,

la Palestine; prince de basse extraction, il est vrai, mais comparable aux meilleurs souverains. Sa vie privée fut illustre; envoyé par Claude en Germanie, puis dans la Bretagne, il avait livré à l'ennemi trente-deux batailles, et ajouté à l'empire romain deux puissantes nations, vingt villes et l'île de Vecta, voisine de la Bretagne. A Rome, il se conduisit sur le trône avec la plus grande modération; trop avide d'argent peut-être, mais sans en dépouiller injustement personne : s'il l'amassait avec un soin tout particulier, il mettait aussi tout le zèle possible à combler de largesses surtout la classe indigente et jamais prince avant lui ne s'était montré ni plus grandement ni plus justement libéral. Modèle de douceur et de bonté, il infligeait difficilement une peine plus forte que l'exil aux coupables de lèse-majesté envers lui. Sous son règne, la Judée fut réunie à l'empire, ainsi que Jérusalem, ville la plus fameuse de la Palestine. L'Achaïe, la Lycie, Rhodes, Byzance, Samos, libres jusqu'alors; la Thrace, la Cilicie, la Commagène, gouvernées par des rois alliés, furent réduites en provinces romaines. Oubliant les offenses et les inimitiés, Vespasien n'opposa que la douceur aux invectives que lui lançaient les avocats et les philosophes; mais il maintenait rigoureusement la discipline militaire. Il triom-

obscure quidem natus, sed optimis comparandus. Privata vita illustris; ut qui a Claudio in Germaniam, deinde in Britanniam missus, tricies et bis cum hoste conflixerit, duas validissimas gentes, xx oppida, insulam Vectam, Britanniæ proximam, imperio romano adjecerit. Romæ se in imperio moderatissime gessit; pecuniæ tamen avidior fuit, ita ut eam nulli injuste auferret : quam quum omni diligentiæ provisione colligeret, tamen studiosissime largiebatur, præcipue indigentibus; nec facile ante eum cujusquam principis vel major est liberalitas comperta, vel justior. Placidissimæ bonitatis, ut qui majestatis quoque contra se reos non facile puniret ultra exsilii pœnam. Sub hoc Judæa romano accessit imperio, et Hierosolyma, quæ fuit urbs clarissima Palæstinæ. Achaiam, Lyciam Rhodum, Byzantium, Samum, quæ liberæ ante hoc tempus fuerant; item Thraciam, Ciliciam, Commagenem, quæ sub regibus amicis erant, in provinciarum formam redegit. Offensarum et inimicitiarum immemor fuit : convicia a causidicis et philosophis in se dicta, leniter tulit; diligens tamen coercitor disci-

pha de Jérusalem avec Titus, son fils. Chéri du sénat et du peuple à cause [illegible] ses qualités, objet enfin de l'affection de tous, il mourut de dyssenterie, dans sa villa, près du pays des Sabins, à l'âge de soixante-neuf ans, après un règne de neuf années et sept jours : [illegible] le mit au rang des dieux. Il avait si bien deviné d'avance l'[illegible]oscope de ses fils, que, malgré maintes conspirations contre lui, conspirations qu'il découvrit et méprisa sans jamais en [illegible]rler, il dit dans le sénat : « ou que ses fils lui succéde[illegible], ou qu'il n'aurait point de successeur. »

XIV. [illegible] lui Vespasien, lui succéda : c'était u[illegible] compli, qu'on le nommait l'amour e[illegible] in. Modèle d'éloquence, de valeur et de m[illegible] n [illegible] causes en latin, et il composa en grec des poème[illegible] ies. Au siége de Jérusalem, où il servait sous son père, il perç[illegible] de douze flèches douze défenseurs de la ville. A Rome et sur le trône, il fit preuve de tant de bonté qu'il ne punissait jamais [illegible]rsonne, et il continuait de vivre dans la même intimité qu'auparavant avec des hommes convaincus d'avoir conspiré contre lui. Il fut si obligeant et si

plinæ militaris. Hic cum Tito filio de Hierosolymis triumphavit. Per hæc quum senatui et populo, postremo cunctis amabilis ac jucundus esset, profluvio ventris exstinctus est in villa propria, circa Sabinos, annum ætatis agens sexagesimum nonum, imperii nonum et diem septimum, atque inter divos relatus est. Genituram filiorum ita cognitam habuit, ut, quum multæ contra eum conjurationes fierent, quas patefactas ingenti dissimulatione contempsit, in senatu dixerit : « aut filios sibi successuros, aut neminem. »

XIV. Huic Titus filius successit, qui et ipse Vespasianus est dictus : vir omnium virtutum genere mirabilis, adeo ut amor et deliciæ humani generis diceretur; facundissimus, bellicosissimus, moderatissimus : causas latine egit, poemata et tragœdias Græce composuit. In oppugnatione Hierosolymorum sub patre militans, XII propugnatores XII sagittarum ictibus confixit. Romæ tantæ civilitatis in imperio fuit, ut nullum omnino puniret : convictos adversum sese conjurationis ita dimiserit, ut in eadem familiaritate, qua antea, habuerit. Faci-

libéral, qu'il ne refusait rien à personne; et comme ses amis lui en faisaient un reproche : « Il ne faut pas, répondit-il, qu'aucun citoyen sorte affligé de chez l'empereur. » Aussi, se rappelant certain soir, à souper, qu'il n'avait, ce jour-là, fait de bien à personne : « Mes amis, dit-il, j'ai perdu ma journée. » Titus fit construire à Rome un amphithéâtre, pour la dédicace duquel on tua cinq mille bêtes fauves. Ce prince, que tant de vertus faisaient chérir exceptionnellement, mourut de maladie, dans la même villa que son père, après un règne de deux ans, huit mois et vingt jours, à l'âge de quarante-un ans. A sa mort, le deuil public fut si grand, que chacun le pleura comme s'il eût perdu son propre père. Le sénat, averti de ce décès sur le soir, se précipita, la nuit, dans la curia, et combla Titus, après son trépas, de plus d'éloges et d'actions de grâces qu'il ne lui en avait jamais adressé de son vivant même et en sa présence. Titus fut déifié.

XV. Domitien, jeune frère de Titus, prit ensuite possession de l'empire; mais il ressembla plus à Néron, à Caligula ou à Tibère, qu'à son père ou à son frère. Assez modéré toutefois dans les

litatis tantæ fuit et liberalitatis, ut nulli quidquam negaret; et, quum ab amicis reprehenderetur, respondit : « Nullum tristem debere ab imperatore discedere. » Propterea quum quadam die in cœna recordatus fuisset, nihil se illo die cuiquam præstitisse, dixit : « Amici, hodie diem perdidi. » Hic Romæ Amphitheatrum ædificavit, et quinque millia ferarum in dedicatione ejus occidit. Post hæc, inusitato favore dilectus, morbo periit in ea, qua pater, villa, post biennium, menses octo, dies xx, quam imperator erat factus, ætatis anno altero et quadragesimo. Tantus luctus eo mortuo publicus fuit, ut omnes tanquam in propria doluerint orbitate. Senatus, obitu ipsius circa vesperam nuntiato, nocte irrupit in curiam, et tantas ei mortuo laudes gratiasque congessit, quantas nec vivo unquam egerat, nec præsenti. Inter divos relatus est.

XV. Domitianus mox accepit imperium, frater ipsius junior; Neroni, aut Caligulæ, aut Tiberio similior, quam patri vel fratri suo. Primis tamen annis

premières années de son règne, il s'abandonna bientôt aux vices les plus monstrueux; débauché, colère, cruel, avare, il souleva contre lui tant de haine, qu'il fit oublier les vertus de son père et de son frère. Il mit à mort les plus nobles sénateurs; il ordonna le premier qu'on l'appelât seigneur et dieu, et défendit qu'on lui élevât au Capitole d'autres statues que des statues d'or et d'argent; il ôta la vie à ses cousins, et déploya l'orgueil le plus exécrable. Il soutint quatre guerres : la première contre les Sarmates, la seconde contre les Cattes, et les deux autres contre les Daces. Il triompha deux fois après son expédition contre les Daces et les Cattes; mais, après sa victoire sur les Sarmates, il se contenta de prendre une couronne de laurier. Au reste, il éprouva plus d'un désastre dans ces mêmes guerres; ainsi, dans la Sarmatie, sa légion fut taillée en pièces avec celui qui était à sa tête, et les Daces massacrèrent de grandes armées romaines, le consulaire Appius Sabinus et le préfet du prétoire Cornelius Fuscus. Domitien fit élever, à Rome, beaucoup de constructions, entre autres le Capitole, le forum du Passage, l'Odeum, les portiques des temples d'Isis et de Sérapis, et le Stade. Mais devenu, par ses crimes, l'objet de la haine universelle, il fut assassiné

moderatus in imperio fuit; mox ad ingentia vitia progressus, libidinis, iracundiæ, crudelitatis, avaritiæ, tantum in se odium concitavit, ut merita et patris et fratris aboleret. Interfecit nobilissimos ex senatu, dominum se et deum primus appellari jussit, nullam sibi nisi auream et argenteam statuam in Capitolio poni passus est, consobrinos suos interfecit, superbia quoque in eo exsecrabilis fuit. Expeditiones quatuor habuit : unam adversus Sarmatas, alteram adversus Cattos, duas adversum Dacos. De Dacis Cattisque duplicem triumphum egit; de Sarmatis solam lauream usurpavit. Multas tamen calamitates iisdem bellis passus est; nam in Sarmatia legio ejus cum duce interfecta; et a Dacis Appius Sabinus consularis, et Cornelius Fuscus, præfectus prætorio, cum magnis exercitibus occisi sunt. Romæ quoque multa opera fecit, in his Capitolium, et Forum transitorium, Odeum, Porticum Iseum, Serapeum, ac Stadium. Verum quum ob scelera universis exosus esse cœpisset, interfectus

dans son palais par ses gardes conjurés; il avait alors quarante-cinq ans, et en avait régné quinze. Son cadavre, enlevé avec la dernière ignominie par les vespillons, fut enseveli comme celui d'un esclave.

est suorum conjuratione in palatio, anno ætatis XLV, imperii quintodecimo. Funus ejus ingenti dedecore per vespillones exportatum, et ignobiliter est sepultum.



LIVRE HUITIÈME

I. L'an de Rome huit cent cinquante, sous le consulat de Vetus et de Valens, l'empire, si heureusement confié à de bons princes, revint à la situation la plus prospère. En effet, l'exécrable tyran Domitien eut pour successeur Nerva, homme plein de modération et de fermeté dans sa vie privée, mais de noblesse médiocre; déjà fort vieux quand Petronius Secundus, préfet du prétoire, et Parthenius, meurtrier de Domitien, le firent proclamer empereur, il se montra un vrai modèle de justice et de popularité. Sa divine prévoyance assura, par l'adoption de Trajan, la prospérité de l'empire. Il mourut à Rome, après un règne d'un an quatre mois et huit jours, à l'âge de soixante et onze ans. On le mit au rang des dieux.

LIBER OCTAVUS

I. Anno octingentesimo et quinquagesimo ab Urbe condita, Vetere et Valente coss., respublica ad prosperrimum statum rediit, bonis principibus ingenti felicitate commissa. Domitiano enim, exitiali tyranno, Nerva successit; vir in privata vita moderatus et strenuus, nobilitatis mediæ, qui senex admodum, operam dante Petronio Secundo, præfecto prætorio, item Parthenio, interfectore Domitiani, imperator factus, æquissimum se et civilissimum præbuit. Reipublicæ divina provisione consuluit, Trajanum adoptando. Mortuus est Romæ post annum et quatuor menses imperii sui, ac dies octo, ætatis septuagesimo et altero anno. Atque inter divos relatus est.

II. Il eut pour successeur Ulpius Trajan Crinitus [ou le *Chevelu*] né à Italica en Espagne, d'une famille plus ancienne que noble; car son père fut le premier des Trajan qu'on nomma consul. Pour lui, élu empereur à Cologne, dans les Gaules, il gouverna si bien la république, qu'on le préféra avec raison à tous les princes. Véritable modèle de bonté et de valeur, il étendit de tous côtés les limites de l'empire romain, plutôt défendu depuis Auguste qu'agrandi glorieusement; il reprit en Germanie plusieurs villes au delà du Rhin; défit Décibale, subjugua le pays des [illegible] nce romaine les terres transdanubien[illegible] ui les Taïphales, les Victophales e[illegible] qui ont un circuit d'un million de [illegible] upée par les Parthes, et tua P[illegible] si [illegible]. Il donna un roi aux Albanie[illegible] il re[illegible] des Ibères, des Sauromates, du Bosphore Ci[illegible] le l'Osd[illegible] ène et de Colchos; il soumit le pays des [illegible] et des Marcon[illegible] èdes; il prit et garda Anthemusium, grande contrée de la Perse; puis la Séleucie, Ctésiphon, abylone et Édesse; il pénétra jusqu'aux confins de l'Inde et

II. Successit ei Ulpius Trajanus Crinitus, natus Italicæ in Hispania, familia antiqua magis quam clara; nam pater ejus primum consul fuit. Imperator autem apud Agrippinam in Galliis factus est; rempublicam ita administravit, ut omnibus principibus merito præferatur. Inusitatæ civilitatis et fortitndinis fuit; romani imperii, quod post Augustum defensum magis fuerat quam nobiliter ampliatum, fines longe lateque diffudit; urbes trans Rhenum in Germania reparavit; Daciam, Decibalo victo, subegit, provincia trans Danubium facta in his agris, quos nunc Taiphali, et Victophali, et Thervingi habent; ea provincia decies centena millia in circuitu tenet. Armeniam, quam occupaverant Parthi, recepit, Parthamasire occiso qui eam tenebat. Albanis regem dedit; Iberorum regem, et Sauromatarum, et Bosporanorum, et Osdroenorum, et Colchorum, in fidem accepit; Carduenos, Marcomedos occupavit, et Anthemusium, magnam Persidis regionem; Seleuciam, et Ctesiphontem, Babylonem et Edessios vicit ac tenuit; usque ad Indiæ fines et mare Rubrum accessit, atque provin-

jusqu'à la mer Rouge, et y fit trois provinces, de l'Arménie, de l'Assyrie, et de la Mésopotamie, en y ajoutant les nations qui touchent la Madène. Il réduisit ensuite l'Arabie en province romaine; il établit sur la mer Rouge une flotte, pour porter le ravage sur les frontières de l'Inde. Son affabilité et sa modération surpassèrent encore sa gloire militaire; à Rome et dans les provinces, il se montrait l'égal de tout le monde : il allait voir et saluer ses amis malades, et leurs jours de fêtes, il les traitait ou s'asseyait à leur table; souvent il prenait place dans leurs litières; jamais il n'offensa un sénateur, jamais il ne commit une injustice pour grossir son trésor; libéral envers tous, il enrichit les citoyens par des largesses publiques ou privées, et éleva aux honneurs ceux même qu'il avait peu connus comme amis. Il couvrit l'univers de monuments, combla les villes de priviléges; il agit toujours avec tant de douceur et clémence, que, durant tout son règne, il n'y eut de condamné qu'un sénateur, encore le fut-il par le sénat, et à l'insu de Trajan. Ces vertus le firent comparer à un dieu sur la terre, et lui méritèrent, pendant sa vie comme après sa mort, la vénération de l'univers. Entre autres paroles mémorables, on lui attribue celle-ci : comme ses amis

cias fecit, Armeniam, Assyriam, Mesopotamiam, cum his gentibus quæ Madenam attingunt. Arabiam postea in provinciæ formam redegit; in mari Rubro classem instituit, ut per eam Indiæ fines vastaret. Gloriam tamen militarem civilitate et moderatione superavit, Romæ et per provincias æqualem se omnibus exhibens : amicos salutandi causa frequentans, vel ægrotantes; vel quum festos dies habuissent, convivia cum iisdem indiscreta vicissim habens; sæpe in vehiculis eorum sedens; nullum senatorem lædens, nihil injustum ad augendum fiscum agens; liberalis in cunctos, publice privatimque ditans omnes et honoribus augens quos vel mediocri familiaritate cognovisset. Orbem terrarum ædificans, multas immunitates civitatibus tribuens; nihil non tranquillum et placidum agens, adeo ut omni ejus ætate unus senator damnatus sit, is tamen per senatum, ignorante Trajano. Ob hoc per orbem terrarum deo proximus, nihil non venerationis meruit et vivus et mortuus. Inter alia dicta hoc ipsius

lui reprochaient d'être pour tout le monde d'un abord trop f
il répondit : « Empereur, je suis pour les particuliers te
j'aurais voulu, simple particulier, trouver pour moi les e
reurs. » Après s'être couvert de gloire dans la guerre et da
paix, il mourut, à son retour de la Perse, d'un flux de ven
Séleucie d'Isaurie, à l'âge de soixante-trois ans, neuf m
quatre jours, après un règne de dix-neuf ans, six mois et q
jours. Mis au rang des dieux, seul de tous les empereurs,
enseveli dans l'enceinte de Rome. Ses cendres, renfermées
une urne d'or, furent déposées dans le forum qu'il avait
struit, sous une colonne de cent quarante-quatre pieds de
Sa mémoire est restée si vénérée, que, de nos jours enco
l'avénement d'un empereur, les seules acclamations dont le
s'empresse de le saluer, c'est qu'il soit plus heureux qu'Au
et meilleur que Trajan. Telle est l'idée glorieuse qu'on se fa
sa bonté, qu'à l'adulation comme à l'éloge sincère, elle off
modèle le plus accompli.

III. Après la mort de Trajan, Élius Adrien fut nommé em
reur, plutôt par les intrigues de Plotine, femme de Trajan,
par la volonté de ce prince, qui, de son vivant, avait refus

fertur egregium. Amicis enim culpantibus quod nimis circa omnes com
esset, respondit : « talem se imperatorem esse privatis, quales esse sibi
ratores privatus optasset. » Post ingentem igitur gloriam, belli domique
tam, e Perside rediens, apud Seleuciam Isauriæ profluvio ventris exstinct
Obiit autem ætatis anno LXIII, mense IX, et die IV, imperii anno XIX, me
die XV. Inter divos relatus est, solusque omnium intra Urbem sepultus
ejus, collocata in urna aurea in foro, quod ædificavit, sub columna sita
cujus altitudo CXLIV pedes habet. Hujus tantum memoriæ delatum est, u
ad nostram ætatem non aliter in senatu principibus acclametur, nisi
Augusto, melior Trajano. Adeo in eo gloria bonitatis obtinuit, ut vel as
tibus, vel vere laudantibus, occasionem magnificentissimi præstet exem

III. Defuncto Trajano, Ælius Hadrianus creatus est princeps, sine
quidem voluntate Trajani, sed operam dante Plotina, Trajani uxore; na

l'adopter, bien qu'il fût le fils de sa cousine. Né, comme son prédécesseur, à Italica, en Espagne, et jaloux de la gloire de Trajan, Adrien abandonna aussitôt trois provinces ajoutées à l'empire par ce prince; il rappela de l'Assyrie, de la Mésopotamie et de l'Arménie les armées romaines, et fixa à l'Euphrate les limites de l'empire. Il tentait également de renoncer à la Dacie; mais ses amis l'en détournèrent, pour qu'une foule de citoyens romains ne fût pas livrée aux barbares; car Trajan, vainqueur, avait, de toutes les parties de l'empire, fait passer dans la Dacie un nombre immense de colons pour en cultiver les terres et en habiter les villes, dépeuplées par la guerre si longue de Décibale. Au reste, Adrien fut en paix tout le temps de son règne; il ne fit qu'une guerre, et par l'entremise d'un de ses généraux; il parcourut le monde romain, et le remplit d'édifices. Très-éloquent en latin, il savait le grec à fond: il ne laissa qu'une faible renommée de clémence, mais il veilla fort assidûment au trésor public et à la discipline militaire. Il mourut dans la Campanie, plus que sexagénaire, après un règne de vingt-un ans, dix mois et vingt-neuf jours. Le sénat refusa de lui décerner les honneurs divins; mais les sollicitations très-pressantes de son

Trajanus, quanquam consobrinæ filium, vivens noluerat adoptare Natus est ipse Italicæ in Hispania, qui, Trajani gloriæ invidens, statim provincias tres reliquit, quas Trajanus addiderat; et de Assyria, Mesopotamia, et Armenia revocavit exercitus, ac finem imperii esse voluit Euphratem. Idem de Dacia facere conatum amici deterruerunt, ne multi cives romani barbaris traderentur; propterea quod Trajanus, victa Dacia, ex toto orbe romano infinitas eo copias hominum transtulerat ad agros et urbes colendas; Dacia enim diuturno bello Decibali viris fuerat exhausta. Pacem tamen omni tempore imperii sui habuit; semel tantum per præsidem dimicavit; orbem romanum circumivit, et multa ædificavit. Facundissimus latino sermone, græco eruditissimus fuit : non magnam clementiæ gloriam habuit, diligentissimus tamen circa ærarium, et militum disciplinam. Obiit in Campania, major sexagenario, imperii anno XXI, mense X, die XXIX. Senatus ei tribuere noluit divinos honores; tamen quum

successeur Titus Aurelius Fulvius Antonin vainquirent enfin la résistance universelle que lui opposaient ouvertement les sénateurs.

IV. Adrien eut donc pour successeur T. Antonin Fulvius Bojonius, appelé aussi le Pieux, d'une famille noble, mais peu ancienne; prince d'un mérite supérieur et digne d'être comparé à Numa Pompilius, comme on égale Trajan à Romulus. Irréprochable dans sa vie privée, il le fut plus encore sur le trône; sans rigueur pour personne, plein de bonté pour tous. Peu avide de gloire militaire, plus jaloux de défendre les provinces de l'empire que d'en augmenter le nombre, il recherchait, pour l'administration de la république, les hommes les plus intègres; honorant les bons, détestant les méchants, mais sans aucune dureté pour eux. Il sut tout à la fois se faire aimer et craindre des rois ses alliés, au point que plusieurs nations barbares, déposant les armes, portaient à son tribunal leurs démêlés et leurs procès, et se soumettaient à sa décision. Très-riche avant d'être empereur, il diminua beaucoup sa fortune par ses largesses dans la solde des troupes et par ses libéralités envers ses amis, mais il laissa le trésor public très-florissant. Il fut surnommé le Pieux à cause de sa clé-

successor ipsius Titus Aurelius Fulvius Antoninus hoc vehementer exigeret, et universi senatores palam resisterent, tandem obtinuit.

IV. Ergo Hadriano successit T. Antoninus Fulvius Bojonius, idem etiam Pius nominatus, genere claro, sed non admodum vetere; vir insignis, et qui merito Numæ Pompilio conferatur, ita ut Romulo Trajanus æquetur. Vixit ingenti honestate privatus, majori in imperio; nulli acerbus, cunctis benignus. In re militari moderata gloria, defendere magis provincias quam amplificare studens, viros æquissimos ad administrandam rempublicam quærens; bonis honorem habens, improbos sine aliqua acerbitate detestans. Regibus amicis venerabilis non minus quam terribilis, adeo ut barbarorum plurimæ nationes, depositis armis, ad eum controversias suas litesque deferrent, sententiæque ejus parerent. Hic ante imperium ditissimus, opes quidem [omnes] suas stipendiis militum, et circa amicos liberalitatibus minuit, verum ærarium opulentum reliquit. Pius propter clementiam dictus est. Obiit apud Lorium,

mence. Il mourut dans sa villa de Lorium, à douze milles de Rome, à l'âge de soixante-treize ans, et la vingt-troisième année de son règne. Il fut mis au rang des dieux, et justement consacré.

V. Il eut pour successeur Marc Antonin Verus, d'une famille assurément très-noble; car du côté paternel, il descendait de Numa Pompilius, et du côté maternel, son origine remontait à un roi [*Malennius*] de Salente : il partagea le trône avec L. Annius Antonin Verus. Alors, pour la première fois, l'empire obéit à deux chefs investis d'un égal pouvoir : jusqu'alors, Rome n'avait jamais eu qu'un seul Auguste à la fois. Les deux empereurs étaient unis entre eux par les liens du sang et par les alliances; car Verus Annius Antonin avait épousé la fille de M. Antonin; et ce dernier était gendre d'Antonin le Pieux par sa femme, Galerie Faustine, la jeune, sa cousine. Ils firent la guerre aux Parthes, révoltés alors pour la première fois depuis la victoire de Trajan. Verus Antonin marcha contre l'ennemi : établi à Antioche et sur les frontières de l'Arménie, il remporta, par ses lieutenants, beaucoup de grandes victoires : il prit Séleucie, l'une des plus célèbres villes de l'Assyrie, et avec elle qua-

villam suam, milliario ab Urbe XII, vitæ anno LXXIII, imperii XXIII. Atque inter divos relatus est, et merito consecratus.

V. Post hunc imperavit Marcus Antoninus Verus, haud dubie nobilissimus, quippe quum ejus origo paterna a Numa Pompilio, materna a Salentino rege penderet : et cum eo L. Annius Antoninus Verus. Tuncque primum romana respublica duobus, æquo jure imperium administrantibus, paruit : quum usque ad eos singulos semper habuisset Augustos. Hi et genere inter se conjuncti fuerunt, et affinitate; nam Verus Annius Antoninus M. Antonini filiam in matrimonium habuit; M. autem Antoninus gener Antonini Pii fuit per uxorem, Galeriam Faustinam juniorem, consobrinam suam. Hi bellum contra Parthos gesserunt, qui post victoriam Trajani tum primum rebellaverant. Verus Antoninus ad id profectus est : qui Antiochiæ et circa Armeniam agens, multa per duces et ingentia patravit : Seleuciam, Assyriæ urbem nobilissimam, cum

rante mille de ses habitants. Ensuite il revint à Rome, où il partagea les honneurs du triomphe sur les Parthes avec son frère, qui était aussi son beau-père. Enfin, il mourut dans la Vénétie, en se rendant de la ville de Concordia à Altinum; il était sur le même char que son frère, lorsque tout à coup il fut frappé d'un coup de sang, genre de maladie que les Grecs appellent apoplexie. C'était un prince d'un caractère peu facile, mais, par respect pour son frère, jamais il n'osa faire acte de cruauté. Il mourut la onzième année de son règne, et fut mis au rang des dieux.

VI. Après lui, la république fut gouvernée par Marc Antonin seul, qu'il est plus facile d'admirer que de louer dignement. Dès ses premières années, il avait une sérénité telle que, même enfant, joyeux ou triste, jamais il ne changeait de visage. Adonné à la philosophie stoïcienne, et par ses mœurs autant que par ses études, véritable philosophe, jeune encore, il sut inspirer tant d'admiration, qu'Adrien conçut le projet d'en faire son successeur; mais comme déjà il avait adopté Antonin le Pieux, il voulut du moins que Marc Antonin devînt le gendre de ce prince, pour lui frayer, par cet arrangement, le chemin du trône. Il

quadraginta millibus hominum cepit. Parthicum triumphum revexit; cum fratre eodemque socero triumphavit. Obiit tamen in Venetia, quum a Concordia civitate Altinum proficisceretur; et cum fratre in vehiculo sederet, subito sanguine ictus, casu morbi, quem Græci ἀπόπληξιν vocant. Vir ingenii parum civilis, reverentia tamen fratris nihil unquam atrox ausus. Quum obiisset undecimo imperii anno, inter divos relatus est.

VI. Post eum, Marcus Antoninus solus rempublicam tenuit, quem mirari facilius quis quam laudare possit. A principio vitæ tranquillissimus, adeo ut in infantia quoque vultum nec ex gaudio, nec ex mœrore mutaret. Philosophiæ deditus stoicæ, ipse etiam non solum vitæ moribus, sed etiam eruditione philosophus; tantæ admirationis adhuc juvenis, ut eum successorem paraverit Hadrianus relinquere; adoptato tamen Antonino Pio, generum esse ei idcirco voluerit, ut hoc ordine ad imperium perveniret. Institutus est ad philosophiam

apprit la philosophie sous Apollonius de Chalcédoine, la littérature grecque sous Sextus de Chéronée, petit-fils de Plutarque; et les lettres latines sous l'éminent orateur Fronton. A Rome, il vivait avec tous les citoyens sur le pied de l'égalité, et jamais le faste impérial ne lui inspira le moindre orgueil : toujours prêt à faire des largesses, il traita les provinces avec autant de bonté que de modération. Son règne fut marqué par d'heureux succès sur les Germains. Il ne fit en personne que la guerre des Marcomans, la plus terrible dont on se souvienne, que l'on a comparée aux guerres puniques, et qui fut plus funeste encore, parce que des armées romaines y périrent tout entières. Puis sous Marc Antonin, après la défaite des Perses, éclata une peste si désastreuse, qu'à Rome, dans l'Italie et dans les provinces, la plupart des habitants et presque toutes les troupes succombèrent à la violence du fléau. L'empereur, après beaucoup de fatigues et de patience, après trois années de persévérance devant Carnunte, termina enfin la guerre des Marcomans, soutenus dans leur révolte par les Quades, les Vandales, les Sarmates, les Suèves et tous les pays barbares. Il tua à l'ennemi plusieurs milliers d'hommes, et, après avoir délivré la Pannonie de l'esclavage, il revint

per Apollonium Chalcedonium; ad scientiam litterarum græcarum, per Sextum Chæronensem, Plutarchi nepotem; latinas autem litteras eum Fronto, orator nobilissimus, docuit. Hic cum omnibus Romæ æquo jure egit, ad nullam insolentiam elatus imperii fastu : liberalitatis promptissimæ, provincias ingenti benignitate et moderatione tractavit. Contra Germanos eo principe res feliciter gestæ sunt. Bellum ipse unum gessit marcomannicum, sed quantum nulla memoria fuit, adeo ut punicis conferatur : nam eo gravius est factum, quod universi exercitus romani perierant. Sub hoc enim tantus casus pestilentiæ fuit, ut, post victoriam persicam, Romæ ac per Italiam provinciasque, maxima hominum pars, militum omnes fere copiæ languore defecerint. Ingenti ergo labore et moderatione, quum apud Carnuntum jugi triennio perseverasset, bellum marcomannicum confecit, quod cum his Quadi, Vandali, Sarmatæ, Suevi, atque omnis barbaria commoverat. Multa hominum millia interfecit, ac, Pannoniis

à Rome, où il triompha pour la seconde fois avec Commode Antonin, son fils, qu'il avait déjà créé César. Les frais de cette guerre avaient épuisé le trésor, et comme le prince ne pouvait plus faire aucune largesse aux soldats, et qu'il ne voulait imposer de contribution ni aux provinces ni au sénat, il fit vendre, aux enchères, dans le forum du divin Trajan, tout le mobilier de la couronne, les vases d'or, les coupes de cristal et de murrhine, les robes d'or et de soie de sa femme et les siennes, enfin mille bijoux de prix : la vente dura deux mois consécutifs, et produisit des sommes immenses. Cependant, après la victoire, il racheta argent comptant ces objets à ceux des acquéreurs qui voulurent s'en défaire; mais il n'inquiéta aucun de ceux qui aimèrent mieux garder leurs achats une fois faits. Il permit aux citoyens de distinction de donner des repas aussi somptueux que les siens, et de s'y faire servir par des esclaves vêtus comme ceux de l'empereur. Dans les jeux qu'il donna pour célébrer sa victoire, il déploya tant de magnificence, qu'il y fit, dit-on, paraître cent lions à la fois.

VII. Après avoir assuré ainsi le bonheur de l'empire et par son courage et par sa bonté, il mourut la dix-huitième année de son règne et la soixante-unième de son âge; tous s'empressè-

servitio liberatis, Romæ rursus cum Commodo Antonino, filio suo, quem jam Cæsarem facerat, triumphavit. Ad hujus belli sumptum, quum, ærario exhausto, largitiones nullas haberet, neque indicere provincialibus aut senatui aliquid vellet, instrumentum regii cultus, facta in foro divi Trajani sectione, distraxit, vasa aurea, pocula crystallina et murrhina, uxoriam ac suam sericam ac auream vestem, multa ornamenta gemmarum : ac per duos continuos menses venditio habita est, multumque auri redactum. Post victoriam tamen emptoribus pretia restituit, qui reddere comparata voluerunt; molestus nulli fuit, qui maluit semel empta retinere. Hic permisit viris clarioribus, ut convivia eodem cultu quo ispe, et ministris similibus exhiberent. In editione munerum post victoriam adeo magnificus fuit, ut centum simul leones exhibuisse tradatur.

VII. Quum igitur fortunatam rempublicam et virtute et mansuetudine reddidisset, obiit XVIII imperii anno, vitæ LXI; et omnibus certatim adnitentibus,



rent à l'envi de le déifier. Son successeur, L. Antonin Commode, n'eut avec son père qu'un seul trait de ressemblance, c'est qu'il combattit lui-même avec succès contre les Germains. Il voulut donner son nom au mois de septembre et le faire appeler Commode. Avili ensuite par toutes les infamies de la débauche, il se battit fort souvent avec les armes des gladiateurs, d'abord dans la salle des exercices, puis enfin, et plus d'une fois, dans l'Amphithéâtre même, contre les hommes de cette espèce. Sa mort fut si subite, qu'il passa pour avoir été étranglé ou empoisonné; il avait régné, après son père, douze ans et huit mois; il s'était fait si universellement exécrer, que, même après sa mort, il fut déclaré ennemi du genre humain.

VIII. Il eut pour successeur Pertinax, déjà fort âgé puisqu'il était septuagénaire; il remplissait les fonctions de préfet de Rome, lorsqu'un sénatus-consulte l'appela à l'empire; il fut assassiné quatre-vingts jours après son avénement, dans une sédition des soldats prétoriens, et par le crime de Julianus.

IX. Après Pertinax, Salvius Julianus envahit l'empire; d'une famille noble et très-habile jurisconsulte, il était petit-fils de ce Salvius Julianus qui, sous le divin Adrien, composa l'*Édit per-*

inter divos relatus est. Hujus successor, L. Antoninus Commodus, nihil paternum habuit, nisi quod contra Germanos feliciter et ipse pugnavit. Septembrem mensem ad nomen suum transferre conatus est, ut Commodus diceretur. Sed luxuria et obscenitate depravatus, gladiatoriis armis sæpissime in ludo, deinceps etiam in Amphitheatro cum hujusmodi hominibus sæpe dimicavit. Obiit morte subita, adeo ut strangulatus, vel veneno interfectus putaretur, quum annis XII post patrem, et VIII mensibus imperasset; tanta exsecratione omnium, ut hostis generis humani etiam mortuus judicaretur.

VIII. Huic successit Pertinax, grandævus jam, ut qui septuagenariam attigisset ætatem; præfecturam Urbi tum agens, ex senatusconsulto imperare jussus, octogesimo imperii die, prætorianorum militum seditione, et Juliani scelere occisus est.

IX. Post eum, Salvius Julianus rempublicam invasit, vir nobilis et juris peritissimus, nepos Salvii Juliani, qui sub divo Hadriano *perpetuum* composuit

pétuel. Vaincu par Sévère auprès du pont Mulvius, il fut tué dans le palais, après un règne de sept mois.

X. Le gouvernement de l'empire passa ensuite à Septime Sévère, d'origine africaine, né à Leptis, dans la province de Tripoli. C'est le seul Africain qui jamais, de mémoire d'homme, soit devenu empereur. D'abord avocat du fisc, puis tribun militaire, il passa par beaucoup de grades et d'honneurs divers, pour s'élever jusqu'au rang suprême. Il voulut se faire appeler Pertinax, en l'honneur du prince qui avait été tué par Julianus. Sévère était naturellement avare et cruel : il fit beaucoup de guerres, et avec succès. Il tua, près de Cyzique, Pescennius Niger, qui avait soulevé l'Égypte et la Syrie. Il vainquit les Parthes, et défit si complétement l'Arabie, qu'il la réduisit en province romaine : de là son surnom de Parthique et d'Arabique. Il releva bien des ruines dans tout le monde romain. Clodius Albinus, complice de Julianus dans l'assassinat de Pertinax, et qui s'était fait César dans la Gaule, fut aussi vaincu et tué près de Lyon par Sévère. Guerrier illustre, autant qu'habile et grand politique, il fut versé dans les lettres, et approfondit surtout la

Edictum. Victus est a Severo apud Mulvium pontem, interfectus in palatio; vixit mensibus septem, postquam cœperat imperare.

X. Hinc imperii romani administrationem Septimius Severus accepit, oriundus ex Africa, provincia tripolitana, oppido Lepti. Solus omni memoria et ante et postea ex Africa imperator fuit. Hic primum fisci advocatus, mox militaris tribunus, per multa deinde ac varia officia atque honores, usque ad administrationem totius reipublicæ pervenit. Pertinacem se appellari voluit, in honorem ejus Pertinacis, qui a Juliano fuerat occisus. Parcus admodum fuit, natura sævus : bella multa et feliciter gessit. Pescennium Nigrum, qui in Ægypto et Syria rebellaverat, apud Cyzicum interfecit. Parthos vicit, et Arabas eo usque superavit, ut etiam provinciam ibi faceret : idcirco Parthicus et Arabicus dictus est. Multa toto orbe romano reparavit. Sub eo etiam Clodius Albinus, qui in occidendo Pertinace socius fuerat Juliano, Cæsarem se in Gallia fecit ; victusque apud Lugdunum est et interfectus. Severus autem præter bellicam gloriam,

science philosophique. Sa dernière guerre fut celle de la Bretagne, où, pour s'assurer la pleine et entière sécurité des provinces reconquises, il fit élever d'une mer à l'autre un retranchement de trente-deux mille pas. Il mourut à York, dans un âge très-avancé, après un règne de seize ans et trois mois; il fut déifié. Il laissa l'empire à ses deux fils, Bassien et Géta; mais il voulut que les sénateurs donnassent le nom d'Antonin au premier, qui s'appela dès lors M. Aurèle Antonin Bassien. Ce fut lui qui succéda à son père; car Géta, déclaré ennemi public, fut immédiatement mis à mort.

XI. Marc Aurèle Antonin Bassien, nommé aussi Caracalla, fit revivre presque en tout le caractère paternel, mais plus farouche et plus terrible encore. Il construisit, à Rome, le magnifique monument des thermes d'Antonin; mais ce fut là tout ce qu'il fit de mémorable. Il était si peu maître de ses passions, qu'il épousa Julie, sa belle-mère. Il mourut dans l'Osdroène, près d'Edessa, au moment où il méditait une expédition contre les Parthes; il avait régné six ans et deux mois, et il était à peine âgé de quarante-trois ans; il fut enseveli aux frais de l'État.

etiam civilibus studiis clarus fuit, et litteris doctus, philosophiæ scientiam ad plenum adeptus. Novissimum bellum in Britannia habuit, utque receptas provincias omni securitate muniret, vallum per XXXII milliæ passuum a mari ad mare deduxit. Decessit Eboraci admodum senex, imperii anno sexto decimo, mense tertio, et Divus appellatus est. Nam filios duos successores reliquit, Bassianum et Getam; sed Bassiano Antonini nomen a senatu voluit imponi. Itaque dictus est M. Aurelius Antoninus Bassianus, patrique successit; nam Geta, hostis publicus judicatus, confestim periit.

XI. Marcus igitur Aurelius Antoninus Bassianus idemque Caracalla, morum fere paternorum fuit, paulo asperior, et minax. Opus Romæ egregium fecit lavacri, quæ Antoninianæ appellantur; nihil præterea memorabile. Impatiens libidinis, ut qui novercam suam Juliam uxorem duxerit. Defunctus est in Osdroene apud Edessam, moliens adversum Parthos expeditionem, anno imperii sexto, mense secundo, vix egressus ætatis XLIII annum; funere publico elatus est.

XII. Opilius Macrin, préfet du prétoire, et son fils Diadumène, furent ensuite élevés à l'empire; mais la brièveté d'un règne de quatorze mois ne leur permit pas de rien faire de mémorable. Ils furent tués tous deux dans une sédition militaire.

XIII. Après eux, M. Aurèle Antonin fut proclamé empereur. On le croyait fils d'Antonin Caracalla; il était prêtre du temple d'Héliogabale. Arrivé à Rome, où l'armée et le sénat l'attendaient avec une vive impatience, il se souilla de toutes sortes d'infamies. Sa vie ne fut qu'un tissu des plus monstrueuses débauches, et, après un règne de deux ans et huit mois, il fut égorgé, ainsi que sa mère Semia la Syrienne, dans un soulèvement des soldats.

XIV. Il eut pour successeur Aurèle Alexandre [*Sévère*], qui avait été nommé César par les troupes, et Auguste par le sénat, quoiqu'il fût bien jeune encore : il entreprit la guerre contre les Perses, et remporta sur Xerxès, leur roi, la victoire la plus glorieuse. Très-sévère pour le maintien de la discipline militaire, il cassa des légions entières qui s'étaient révoltées. Il eut pour assesseur, ou pour chancelier, Ulpien, fondateur du droit romain. Il sut

XII. Opilius deinde Macrinus, qui præfectus prætorio erat, cum filio Diadumeno facti imperatores, nihil memorabile ex temporis brevitate gesserunt; nam imperium eorum duum mensium et unius anni fuit. Seditione militari ambo occisi sunt.

XIII. Creatus est post hos M. Aurelius Antoninus. Hic Antonini Caracallæ filius putabatur; sacerdos autem Heliogabali templi erat. Is quum Romam ingenti et militum et senatus exspectatione venisset, probris se omnibus contaminavit. Impudicissime et obscenissime vixit, bienniοque post et VIII mensibus, tumultu interfectus est militari, et cum eo mater Semia Syra.

XIV. Successit huic Aurelius Alexander; ab exercitu Cæsar, a senatu Augustus nominatus, juvenis admodum : susceptoque adversus Persas bello, Xerxem, eorum regem, gloriosissime vicit. Militarem disciplinam severissime rexit; quasdam tumultuantes legiones integras exauctoravit. Assessorem habuit, vel scrinii magistrum, Ulpianum, juris conditorem. Romæ quoque favorabilis fuit.

obtenir à Rome la faveur publique. Il périt en Gaule, dans un soulèvement militaire, après un règne de treize ans et huit jours; il fut envers Mammée, sa mère, un véritable modèle de piété filiale.

Periit in Gallia, militari tumultu, tertio decimo imperii anno et die octavo, in matrem suam Mammæam unice pius.

LIVRE HUITIÈME

II. *Unus senator.* Ce fut Calpurnius Crassus.

— *Solusque omnium intra Urbem est sepultus.* Eutrope se trompe en disant que Trajan obtint *seul* cet honneur; d'autres l'avaient obtenu avant lui. Au reste, les lois romaines défendaient expressément d'ensevelir les morts dans l'enceinte de la ville. La loi des Douze-Tables porte : *Hominem mortuum in urbe ne sepelito, neve urito.*

III. *Consobrinæ filium.* Il faut lire : *consobrini filium.* Le père de l'empereur Trajan était frère d'Ulpia, mère d'Adrien surnommé l'Africain, père de l'empereur Adrien; Adrien l'Africain était donc cousin germain de l'empereur Trajan.

— *Philosophiæ deditus stoicæ.* Lucien dit que, sous le règne de ce prince, les places publiques étaient remplies de philosophes. Il ajoute satiriquement : les ouvriers abandonnaient leurs boutiques pour vaquer à la philosophie, et se noircissaient le corps au soleil pour prendre teinture de la vertu.

LIVRE NEUVIÈME

VI. *Mox in omnem lasciviam dissolutus.* Le commencement des désordres de Gallien fut son mariage avec Pipa, fille d'Attalus, *roi* des Marcomans; il l'épousa contre les lois romaines, qui

LIVRE NEUVIÈME

I. Alexandre Sévère eut pour successeur Maximin, le premier simple soldat qui parvint à l'empire par la seule volonté de l'armée, sans aucun sénatus-consulte, et sans être lui-même sénateur. Après d'heureux succès sur les Germains, après avoir reçu des soldats le titre d'empereur, Maximin fut tué à Aquilée par Pupien, et abandonné de ses légions; en même temps que lui périt son fils encore enfant, qui avait régné avec lui trois ans et quelques jours.

II. Il y eut ensuite trois Augustes à la fois, Pupien, Balbin et Gordien; les deux premiers de la plus basse extraction, tandis que Gordien était noble : car le vieux Gordien, son père, avait

LIBER NONUS

I. Post hunc, Maximinus ex corpore militari primus ad imperium accessit, sola militum voluntate quum nulla senatus intercessisset auctoritas, neque ipse senator esset. Is, bello adversus Germanos feliciter gesto, quum a militibus esset imperator appellatus, a Pupieno Aquileiæ occisus est, deserentibus eum militibus suis, cum filio adhuc puero, cum quo imperaverat triennio et paucis diebus.

II. Postea tres simul Augusti fuerunt, Pupienus, Balbinus et Gordianus; duo superiores obscurissimo genere; Gordianus, nobilis : quippe cujus pater, senior

été proclamé empereur par les soldats, pendant son proconsulat d'Afrique, sous le règne de Maximin. Mais arrivés à Rome, Balbin et Pupien furent tués dans le palais, et Gordien seul se maintint sur le trône. Après avoir épousé, fort jeune encore, Tranquilline à Rome, il ouvrit le temple de Janus au double visage, et marcha en Orient contre les Parthes, qui déjà méditaient une invasion dans l'empire; il obtint sur eux de prompts succès et les écrasa dans de grandes batailles. Gordien, à son retour, périt près des frontières de l'empire romain, victime de la trahison de Philippe, qui [illegible] lui élevèrent un tombeau, à vingt mille [illegible] ort qui aujourd'hui appartient aux Romains, et [illegible] Euphrate; ils rapportèrent ses cendres à Rome, et [illegible] le nom de Divin.

III. Après le meurtre [illegible] les deux Philippe, père et fils, s'emparèrent de l'e[illegible]èrent l'armée sans aucun échec, et revinrent de Sy[illegible] Sous leur règne, on célébra, avec le plus riche appareil d[illegible]x et de spectacles, la millième année de la fondation de Rome. Ensuite l'armée massacra les deux empereurs : le vieux Philippe à Vérone, et le jeune à

Gordianus, consensu militum, quum proconsulatum Africæ gereret, Maximino imperante, princeps fuisset electus. Itaque quum Romam venissent Balbinus et Pupienus, in palatio interfecti sunt, soli Gordiano imperium reservatum. Gordianus, admodum puer, quum Tranquillinam Romæ duxisset uxorem, Janum geminum aperuit, et ad Orientem profectus, Parthis bellum intulit, qui jam moliebantur erumpere; quod quidem mox feliciter gessit, prœliisque ingentibus Persas afflixit. Rediens, haud longe a romanis finibus interfectus est fraude Philippi, qui post eum imperavit. Miles ei tumulum vigesimo milliario a Circesso, quod castrum nunc Romanorum est, Euphrati imminens, ædificavit; exsequias Romam revexit, ipsum Divum appellavit.

III. Philippi duo, filius ac pater, Gordiano occiso, imperium invaserunt; atque, exercitu incolumi reducto, ad Italiam e Syria profecti sunt. His imperantibus, millesimus annus Romæ urbis, ingenti ludorum apparatu spectaculorumque, celebratus est. Ambo deinde ab exercitu interfecti sunt : senior Phi-

Rome. Ils avaient régné cinq ans; on les mit eux aussi au nombre des dieux.

IV. Après leur mort l'empire fut occcupé par Dèce, né à Budalia, dans la basse Pannonie. Il étouffa une guerre civile soulevée dans la Gaule, donna à son fils le titre de César, et construisit des thermes à Rome. Après un règne de deux ans, le père et le fils furent tués tous deux dans le pays barbare et mis au rang des dieux.

V. Bientôt on nomma empereurs Hostilien Gallus et Volusien, son fils. Sous leur règne, Émilien révolutionna la Mésie : ils marchèrent tous deux pour l'accabler, mais ils furent assassinés à Interamna, sans avoir complété la deuxième année de leur règne et sans avoir absolument rien fait de mémorable. La peste, les maladies et divers fléaux signalèrent seuls le règne de ces deux princes. Émilien, de la naissance la plus obscure, fut un empereur plus obscur encore et mourut après trois mois.

VI. Licinius Valérien, qui commandait alors dans la Rhétie et la Norique, fut d'abord salué empereur, puis Auguste par l'armée. À Rome, Gallien reçut aussi du sénat le titre de César. Le règne

lippus Veronæ, Romæ junior. Annis quinque imperaverunt; inter divos tamen relati sunt.

IV. Post hos, Decius e Pannonia inferiore, Budaliæ natus, imperium sumpsit. Bellum civile, quod in Gallia motum fuerat, oppressit, filium suum Cæsarem fecit, Romæ lavacrum ædificavit. Quum biennio ipse et filius ejus imperassent, uterque in barbarico interfecti sunt, et inter divos relati.

V. Mox imperatores creati sunt Gallus Hostilianus et Galli filius Volusianus. Sub his, Æmilianus in Mœsia res novas molitus est : ad quem opprimendum quum ambo profecti essent, Interamnæ interfecti sunt, non completo biennio; nihil omnino clarum gesserunt. Sola pestilentia, et morbis atque ægritudinibus notus eorum principatus fuit. Æmilianus, obscurissime natus, obscurius imperavit, ac tertio mense exstinctus est.

VI. Hinc Licinius Valerianus, in Rhætia et Norico agens, ab exercitu imperator, et mox Augustus est factus. Gallienus quoque Romæ a senatu Cæsar est

de c[illegible]es, funeste au nom romain, faillit ruiner l'empire par leurs infortunes ou par leur lâcheté. Les Germains vinrent jusqu'à Ravenne. Valérien, dans une expédition en Mésopotamie, fut vaincu par Sapor, roi des Perses, et même bientôt après fait prisonnier, il vieillit chez les Parthes dans une abjecte servitude. Gallien, [illegible]mé Auguste dans sa jeunesse, eut un règne heureux d'abord, [illegible] assez satisfaisant, et enfin désastreux. Jeune encore il se distingua par de nombreux exploits en Gaule et en Illyrie; il tua près de Mursa l'usurpateur Ingénuus et Trébellien. Longtemps sage et m[illegible] à tous les excès de la débauche, il laissa [illegible]empire dans sa main lâchement faible et [illegible]ands ravagèrent les Gaules, et se jet[illegible], conquise par Trajan au delà du Da[illegible]ce, la Macédoine, le Pont, l'Asie, furent [illegible] Les Sarmates et les Quades pillèrent la Pannonie [illegible]énétrèrent jusque dans les Espagnes, et prirent [illegible]re ville de Tarragone. Les Parthes, maîtres de la Mésopotamie, commencèrent à convoiter la Syrie.

appellatus. Horum imperium romano nomini perniciosum, et pæne exitiabile fuit, vel infelicitate principum, vel ignavia. Germani Ravennam usque venerunt. Valerianus, in Mesopotamia bellum gerens, a Sapore, Persarum rege, superatus est; mox etiam captus, apud Parthos ignobili servitute consenuit. Gallienus, quum adolescens factus esset Augustus, imperium primum feliciter, mox commode, ad ultimum perniciose gessit. Nam juvenis in Gallia et Illyrico multa strenue fecit, occiso apud Mursam Ingenuo, qui purpuram sumpserat, et Trebelliano. Diu placidus et quietus, mox in omnem lasciviam dissolutus, tenendæ reipublicæ habenas probrosa ignavia et desperatione relaxavit. Alamanni, vastatis Galliis, in Italiam irruperunt. Dacia, quæ a Trajano ultra Danubium fuerat adjecta, amissa est. Græcia, Macedonia, Pontus, Asia, vastata per Gothos. Pannonia a Sarmatis Quadisque populata est. Germani usque ad Hispanias penetraverunt, et civitatem nobilem Tarraconem expugnaverunt. Parthi, Mesopotamia occupata, Syriam sibi cœperunt vindicare.

VII. Dans cette situation désespérée, où l'empire touchait presque à sa ruine, Postumius, homme de la plus basse extraction, prit la pourpre dans la Gaule, et régna pendant dix années avec tant de succès, qu'à force de courage et de prudence il sauva les provinces presque perdues sans retour : il périt dans un soulèvement des soldats, pour leur avoir refusé le pillage de Mayence, qui s'était révoltée contre lui, par les intrigues de Lollianus. Après Postumius, un ouvrier des plus vils, Marius, prit la pourpre et fut tué deux jours après. Victorin s'empara ensuite du pouvoir dans les Gaules; c'était un homme d'un courage à toute épreuve, mais débauché à l'excès et déshonorant tous les maris : aussi fut-il assassiné à Cologne la seconde année de son règne, par la trahison et la vengeance d'un greffier. Il eut pour successeur le sénateur Tétricus, préfet d'Aquitaine, et que les soldats proclamèrent empereur en son absence; il prit la pourpre à Bordeaux, et il eut à subir plusieurs séditions militaires. Mais tandis que ces événements avaient lieu dans la Gaule, Odénath défit les Perses en Orient, défendit la Syrie, recouvra la Mésopotamie, et pénétra jusqu'à Ctésiphon. Ainsi l'empire, dont

VII. Tum jam desperatis rebus, et deleto pæne imperio romano, Postumius in Gallia, obscurissime natus, purpuram sumpsit, et per annos decem ita imperavit, ut consumptas pæne provincias ingenti virtute et moderatione reparaverit : qui seditione militum interfectus est, quod Mogontiacum, quæ adversus eum rebellaverat, Lolliano res novas moliente, diripiendam militibus tradere noluisset. Post eum, Marius, vilissimus opifex, purpuram accepit, et secundo die interfectus est. Victorinus postea Galliarum accepit imperium, vir strenuissimus : sed quum nimiæ libidinis esset, et matrimonia aliena corrumperet, Agrippinæ occisus est, actuario quodam machinante dolum, imperii sui anno secundo. Huic successit Tetricus senator, qui, Aquitaniam honore præsidis administrans, absens a militibus imperator electus est, et apud Burdegalam purpuram sumpsit : seditiones multas militum pertulit. Sed dum hæc in Gallia geruntur, in Oriente per Odenathum Persæ victi sunt : defensa Syria, recepta Mesopotamia, usque ad Ctesiphontem Odenathus penetravit. Ita, Gallieno rem-

Gallien abandonnait les rênes, fut sauvé, en Occident, par Postumius; en Orient par Odénath.

VIII. Sur ces entrefaites, Gallien, trahi par son lieutenant Auréolus, fut assassiné à Milan avec Valérien son frère, la neuvième année de son règne. Claude II lui succéda, élu par l'armée, nommé Auguste par le sénat. Ce prince écrasa dans une grande bataille les Goths, qui désolaient l'Illyrie et la Macédoine. Il était économe et modéré, fidèle observateur de la justice, et bien fait pour gouverner l'empire : mais il mourut de maladie la seconde année de son rè[illegible]s au nombre des dieux. Le sénat paya à sa mémoir[illegible]hommage, en lui décernant un bouclier d'or dans l[illegible]ction d'une statue d'or au Capitole. Après lui, son frè[illegible], élu empereur par l'armée tout entière, fut un [illegible] de m[illegible]ion et de popularité, et sut égaler ou même surpasser son frère. Le sénat tout entier aussi le proclama Auguste; mais il fut tué le d[illegible]septième jour de son règne.

IX. Après lui l'empire fut gouve[illegible] par Aurélien, originaire de la Dacie riveraine du Danube : grand capitaine, mais d'un caractère violent, il était trop enclin à la cruauté; il remporta sur

publicam deserente, romanum imperium in Occidente per Postumium, per Odenathum in Oriente servatum est.

VIII. Gallienus interea [fraude Aureoli ducis sui] Mediolani cum Valeriano fratre occisus est, imperii anno nono; Claudiusque ei successit, a militibus electus, a senatu appellatus Augustus. Hic Gothos, Illyricum Macedoniamque vastantes, ingenti prœlio vicit. Parcus vir, ac modestus, et justi tenax, ac reipublicæ gerendæ idoneus : qui tamen intra imperii biennium morbo interiit, et Divus appellatus est. Senatus ingenti eum honore decoravit, scilicet ut in curia clypeus ipsi aureus, item in Capitolio statua aurea poneretur. Quintilius post eum, Claudii frater, consensu militum imperator electus est : vir unicæ moderationis et civilitatis, æquandus fratri vel præponendus. Consensu senatus appellatus Augustus, septimo decimo die imperii occisus est.

IX. Post eum, Aurelianus suscepit imperium, Dacia Ripensi oriundus : vir in bello potens, animi tamen immodici, et ad crudelitatem propensioris; quique

les Goths les plus éclatantes victoires, et rendit à l'empire ses anciennes limites, par les divers succès de ses armes. Dans la Gaule, il défit, près de Châlons, Tétricus, qui lui livra lui-même son armée, dont il ne pouvait plus supporter les continuelles séditions : il avait même imploré Aurélien dans des lettres secrètes, où, entre autres supplications, il lui adressait ce vers de Virgile :

Invincible guerrier, mets un terme à mes maux.

Aurélien, dans une bataille peu importante, livrée près d'Antioche, fit aussi prisonnière Zénobie, qui était reine d'Orient, depuis la mort d'Odénath, son mari : de retour à Rome, il triompha comme nouveau conquérant de l'Orient et de l'Occident; il fit marcher devant son char Tétricus et Zénobie. Tétricus fut ensuite nommé gouverneur de la Lucanie, et vécut très-longtemps en simple particulier. Zénobie laissa à Rome une postérité qui existe encore. Sous le règne d'Aurélien, les monnayeurs se soulevèrent à Rome, après avoir altéré les espèces et massacré le trésorier Félicissimus. Vainqueur des rebelles, Aurélien les traita

Gothos strenuissime vicit, romanam ditionem ad fines pristinos varia bellorum felicitate revocavit. Superavit in Gallia Tetricum apud Catalaunos, ipso Tetrico prodente exercitum suum, cujus assiduas seditiones ferre non poterat : quin etiam per litteras occultas Aurelianum ita fuerat deprecatus, ut inter alia versu Virgiliano uteretur :

Eripe me his, invicte, malis.

Zenobiam quoque, quæ, occiso Odenatho marito, Orientem tenebat, haud longe ab Antiochia sine gravi prœlio cepit : ingressusque Romam, nobilem triumphum, quasi receptor Orientis Occidentisque, egit, currum præcedentibus Tetrico et Zenobia. Qui quidem Tetricus corrector Lucaniæ postea fuit, ac privatus diutissime vixit. Zenobia autem posteros, qui adhuc manent, Romæ reliquit. Hoc imperante, etiam monetarii in urbe rebellaverunt, vitiatis pecuniis, et Felicissimo rationali interfecto : quos Aurelianus victos ultima crudelitate compescuit;

avec la dernière rigueur; il condamna à mort plusieurs nobles. Prince farouche et sanguinaire, plutôt nécessaire en certaines circonstances que susceptible d'être jamais aimé, il se montra constamment cruel, et fit périr jusqu'au fils de sa sœur; mais il réforma en grande partie la discipline militaire et la dissolution des mœurs. Il entoura Rome de murailles plus solides, et bâtit au Soleil un temple où il prodigua l'or et les pierreries. Le ravage de toute l'Illyrie et de la Mésie lui ôtant l'espérance de pouvoir conserver la Dacie que Trajan avait réduite en province de l'empire, au delà du Danube, il en fit un désert en retirant des villes et des campagnes de cette contrée la colonie romaine, qu'il établit au centre de la Mésie; en sorte que la Dacie se trouve maintenant sur la rive droite du Danube, après avoir été précédemment sur la rive gauche. Aurélien périt victime de la trahison d'un de ses esclaves, qui contrefit l'écriture de son maître, et porta à quelques officiers, amis du prince, une liste où leurs noms étaient inscrits, comme si l'empereur les eût dévoués à la mort. Ceux-ci, donc, pour le prévenir, le tuèrent sur le vieux chemin d'Héraclée à Constantinople, dans un endroit appelé Cénophrurium. Toutefois sa mort ne resta pas sans ven-

plurimos nobiles capite damnavit. Sævus et sanguinarius, ac necessarius magis in quibusdam quam in ullo amabilis imperator, trux omni tempore, etiam filii sororis interfector; disciplinæ tamen militaris et morum dissolutorum magna ex parte corrector. Urbem Romam muris firmioribus cinxit, templum Soli ædificavit, in quo infinitum auri gemmarumque constituit. Provinciam Daciam, quam Trajanus ultra Danubium fecerat, intermisit; vastato omni Illyrico et Mœsia, desperans eam posse retineri : abductosque Romanos ex urbibus et agris Daciæ, in media Mœsia collocavit; et est in dextra Danubio in mare fluenti, quum antea fuerit in læva. Occiditur servi sui fraude, qui ad quosdam militares viros, amicos ipsius, nomina pertulit annotata; falso manum ejus imitatus, tanquam Aurelianus ipsos pararet occidere. Itaque ut præveniretur, ab iisdem interfectus est in itineris medio, quod inter Constantinopolim et Heracleam est stratæ veteris; locus Cœnophrurium appellatur. Mors tamen ejus inulta non fuit.

geance. Il mérita aussi d'être mis au rang des dieux, après un règne de cinq ans et six mois.

X. Il eut pour successeur Tacite, prince accompli et digne d'administrer l'État; mais qui n'eut pas le temps d'illustrer son règne, car la mort le prévint dans le sixième mois de son avénement. Florien, qui vint après lui, n'occupa le trône que deux mois et vingt jours, et ne fit rien de mémorable.

XI. Ensuite Probus, célèbre par ses exploits guerriers, obtint la direction de l'empire. Après une longue suite d'heureux succès, il reprit les Gaules occupées par les barbares. Il écrasa dans plus d'une bataille certains généraux qui voulaient usurper le trône; ainsi Saturninus en Orient, Procule et Bonose à Cologne. Il permit aux Gaulois et aux Pannoniens d'avoir des vignes; il en fit planter lui-même par ses soldats, au mont Almus, près de Sirmium, et au mont d'Or dans la haute Mésie, et il en laissa la culture aux habitants de ces provinces. Après des guerres innombrables, jouissant enfin de la paix, Probus dit : « Bientôt on n'aura plus besoin de soldats. » Actif, intrépide, équitable, égal à Aurélien en gloire militaire, mais supérieur à ce prince pour les vertus civiles, il fut cependant assassiné à Sirmium, au mi-

Meruit quoque inter divos referri; imperavit annos quinque, menses sex.

X. Tacitus, post hunc, suscepit imperium, vir egregie moratus, et reipublicæ gerendæ idoneus; nihil tamen clarum potuit ostendere, intra sextum mensem imperii morte præventus. Florianus, qui Tacito successerat, duobus mensibus et diebus viginti in imperio fuit, neque quidquam dignum memoria egit.

XI. Post hunc, Probus, vir illustris gloria militari, ad administrationem reipublicæ accessit. Gallias a barbaris occupatas ingenti prœliorum felicitate restituit. Quosdam imperium usurpare conatos, scilicet Saturninum in Oriente, Proculum et Bonosum Agrippinæ, multis certaminibus oppressit. Vineas Gallos et Pannonios habere permisit; opere militari Almum montem apud Sirmium, et Aureum apud Mœsiam superiorem vineis consevit, et provincialibus colendas dedit. Hic quum bella innumera gessisset, pace parta, dixit : « Brevi milites necessarios non futuros. » Vir acer, strenuus, justus, et qui Aurelianum æquaret gloria militari, morum autem civilitate superaret, interfectus est tamen

lieu d'une sédition des soldats, dans la tour de fer. Il avait régné six ans et quatre mois.

XII. Après lui, Carus, né à Narbonne dans la Gaule, fut proclamé Auguste. Il nomma aussitôt Césars ses fils Carin et Numérien, avec lesquels il régna deux ans. Tandis qu'il faisait la guerre aux Sarmates, il apprit une révolte des Perses; il passa en Orient, remporta sur eux de brillants succès, les défit dans un combat, prit les villes très-célèbres de Cochès et de Ctésiphon, et vint camper au delà du Tigre, où il périt d'un coup de foudre. Son fils Numérien, jeune homme d'un excellent naturel, qu'il avait emmené avec lui en Perse, et qu'on portait dans une litière, à cause d'une ophthalmie dont il souffrait beaucoup, fut tué, par ruse, à l'instigation d'Aper, dont il était le gendre. On cachait mystérieusement ce meurtre, pour qu'Aper eût le temps d'usurper l'empire; mais l'odeur du cadavre le trahit. En effet, les soldats qui le suivaient, frappés de ces exhalaisons fétides, tirèrent les rideaux de la litière, et purent s'assurer de la mort de Numérien, quelques jours après l'événement. Cependant Carin, que son père, en marchant contre les

Sirmii, tumultu militari, in turri ferrata. Imperavit annos sex, menses quatuor.

XII. Post hunc, Carus est factus Augustus, Narbonæ natus in Gallia. Qui confestim Carinum et Numerianum filios Cæsares fecit, cum quibus regnavit duobus annis. Sed dum bellum adversum Sarmatas gerit, nuntiato Persarum tumultu, ad Orientem profectus, res contra Persas nobiles gessit : ipsos prœlio fudit, Cochen et Ctesiphontem urbes nobilissimas cepit, et quum castra supra Tigridem haberet, ictu divini fulminis periit. Numerianus quoque, filius ejus, quem secum ad Persas duxerat, adolescens egregiæ indolis, quum oculorum dolore correptus, lecticula veheretur, impulsore Apro, qui socer ejus erat, per insidias occisus est. Et quum dolo occultaretur ipsius mors, quousque Aper invadere posset imperium, fœtore cadaveris prodita est. Milites enim, qui eum sequebantur, fœtore commoti, diductis lecticulæ palliis, post aliquot dies mortem ejus notam habere potuerunt. Interea Carinus, quem Cæsarem in Parthos pro-

Parthes, avait laissé, avec le titre de César, maître de l'Illyrie, de la Gaule et de l'Italie, se souilla de tous les crimes, fit périr, sur de fausses accusations, plus d'un innocent, déshonora les femmes des plus illustres personnages, et se vengea même de ceux de ses condisciples qui, à l'école, lui avaient adressé la plus légère plaisanterie. Devenu par cette conduite odieux à tout le monde, il en subit bientôt le châtiment.

XIII. Car l'armée, qui revenait victorieuse de la Perse, après avoir perdu l'empereur Carus par un coup de foudre, et le César Numérien par une trahison, donna l'empire à Dioclétien, né en Dalmatie, et d'une extraction si obscure, que la plupart des historiens le croient fils d'un greffier, et quelques-uns, affranchi du sénateur Anulinus. Dans sa première harangue aux soldats, il jura qu'il était complétement étranger au meurtre de Numérien; et voyant près de lui Aper, l'assassin du jeune prince, il le perça de son épée devant toute l'armée. Ensuite, dans une grande bataille, livrée près de Margus, il défit Carin, l'objet vivant de la haine et de l'exécration universelles, et que ses troupes, plus fortes que celles de Dioclétien, trahirent ou au moins abandonnèrent entre Viminatium et le mont d'Or : ainsi Dioclétien devint maître de

ficiscens Carus in Illyrico, Gallia, Italia reliquerat, omnibus se sceleribus coinquinavit, plurimos innoxios fictis criminibus occidit, matrimonia nobilia corrupit; condiscipulis quoque, qui eum in auditorio vel levi fatigatione taxaverant, perniciosus fuit. Ob quæ omnibus hominibus invisus, non multo post pœnas dedit

XIII. Nam de Perside victa exercitus rediens, quum Carum Augustum fulmine, Numerianum Cæsarem insidiis perdidisset, Diocletianum imperatorem creavit, Dalmatia oriundum, virum obscurissime natum, adeo ut a plerisque scribæ filius, a nonnullis Anulini senatoris libertinus fuisse credatur. Is prima militum concione juravit, Numerianum nullo suo dolo interfectum; et, quum juxta eum Aper, qui Numeriano insidias fecerat, constitisset, in conspectu exercitus manu Diocletiani gladio percussus est. Postea Carinum, omnium odio et detestatione viventem, apud Margum ingenti prœlio vicit, proditum ab exercitu suo, quem fortiorem habebat, certe desertum, inter Viminatium atque Aureum

l'empire. Bientôt des paysans, sous le nom de Bagaudes, qu'ils donnaient à leur parti, soulevèrent la Gaule, avec leurs chefs Amandus et Élianus; Dioclétien envoya, pour les soumettre, le César Maximien Hercule, qui défit ces campagnards dans de légers combats et rétablit la paix dans la Gaule. A cette époque, Carausius, qui, malgré l'extrême obscurité de sa naissance, s'était élevé, lui aussi, aux premiers grades et à la plus haute renommée militaire, reçut, à Boulogne, la mission de pacifier, sur le littoral de la Belgique et de l'Armorique, la mer qu'infestaient les Francs et les Saxons : il fit souvent prisonniers beaucoup de barbares; mais comme il ne rendait pas aux habitants de ces contrées la totalité du butin, et qu'il ne l'envoyait pas non plus aux empereurs, on le soupçonna de laisser descendre à dessein sur ces côtes tous les pirates, pour les surprendre à leur passage, et s'enrichir lui-même de leurs captures; sur la nouvelle que Maximien avait ordonné sa mort, il prit la pourpre et envahit les Bretagnes.

XIV. Ainsi tout l'univers se trouvant alors troublé par la révolte de Carausius chez les Bretons, par celle d'Achillée en Égypte, par les ravages des Quinquégentiens en Afrique, et par la

montem : ita rerum romanarum potitus. Quum tumultum rusticani in Gallia concitassent, et factioni suæ Bagaudarum nomen imponerent, duces autem haberent Amandum et Ælianum, ad subigendos eos Maximianum Herculium Cæsarem misit, qui levibus prœliis agrestes domuit, et pacem Galliæ reformavit. Per hæc tempora, etiam Carausius, qui vilissime natus, in strenuæ militiæ ordine famam egregiam fuerat consequutus, quum apud Bononiam per tractum Belgicæ et Armoricæ pacandum mare accepisset, quod Franci et Saxones infestabant, multis barbaris sæpe captis, nec præda integra aut provincialibus reddita, aut imperatoribus missa; quum suspicio esse cœpisset consulto ab eo admitti barbaros, ut transeuntes cum præda exciperet, atque hac se occasione ditaret; a Maximiano jussus occidi, purpuram sumpsit, et Britannias occupavit.

XIV. Ita quum per omnem orbem terrarum res turbatæ essent, et Carausius in Britanniis rebellaret, Achilleus in Ægypto, Africam Quinquegentiani in-

guerre de Narséus en Orient, Dioclétien éleva Maximien Hercule, de la dignité de César à celle d'Auguste, et il nomma Césars Constance [*Chlore*] et Maximien : le premier était, dit-on, petit-fils de Claude [II], par la fille de cet empereur; Maximien Galérius était né dans la Dacie, non loin de Sardique. Pour se les attacher encore par des liens de parenté, il fit épouser Théodora, belle-fille de Maximien Hercule, à Constance, qui eut d'elle dans la suite six enfants, frères de Constantin; puis il donna en mariage à Galérius Valéria, sa propre fille, en les forçant tous deux de répudier leur première femme. Cependant, après d'inutiles efforts pour réduire Carausius, grand homme de guerre, on finit par faire la paix avec lui. Sept ans après, son collègue Allectus le tua et occupa lui-même les Bretagnes pendant trois années, après lesquelles il fut complétement battu par Asclépiodote, préfet du prétoire. Ainsi, après dix ans, les Bretagnes furent reconquises.

XV. A la même époque, le César Constance [*Chlore*] combattit dans la Gaule, près de Langres, et le même jour, il eut des revers et des succès. Contraint, en effet, par une soudaine irruption des barbares, de fuir précipitamment vers la ville, dans le

festarent, Narseus Orienti bellum inferret; Diocletianus Maximianum Herculium ex Cæsare fecit Augustum, Constantium et Maximianum Cæsares, quorum Constantius per filiam nepos Claudii traditur; Maximianus Galerius in Dacia haud longe a Sardica natus. Atque ut eos etiam affinitate conjungeret, Constantius privignam Herculii Theodoram accepit, ex qua postea sex liberos, Constantini fratres, habuit; Galerius filiam Diocletiani Valeriam : ambo uxores, quas habuerant, repudiare compulsi. Cum Carausio tamen, quum bella frustra tentata essent contra virum rei militaris peritissimum, ad postremum pax convenit. Eum post septennium Allectus, socius ejus, occidit, atque ipse post eum Britannias triennio tenuit; qui ductu Asclepiodoti, præfecti prætorio, est oppressus. Ita Britanniæ decimo anno receptæ.

XV. Per idem tempus, a Constantio Cæsare in Gallia pugnatum et circa Lingones : die una adversam et secundam fortunam expertus est. Nam quum, repente barbaris ingruentibus, intra civitatem esset coactus, tam præcipiti

désordre de sa retraite, il trouva les portes fermées, et se fit hisser avec des cordes sur les remparts; mais ses troupes étant arrivées moins de cinq heures après, il extermina près de soixante mille Allemands. De son côté, l'Auguste Maximien termina la guerre d'Afrique par la défaite et la soumission des Quinquégentiens. Dioclétien, après avoir assiégé Achillée dans Alexandrie, le vainquit vers le huitième mois et le tua. Il usa cruellement de la victoire, et souilla toute l'Égypte de massacres et de sanglantes proscriptions. Toutefois, dans cette circonstance même, il prit de sages mesures et fit beaucoup de règlements utiles, qui sont encore en vigueur aujourd'hui. Galérius Maximien livra bataille à Narséus, entre Callinique et Carres, consultant alors son courage plutôt que la prudence, car il n'avait qu'une poignée d'hommes à opposer à l'armée la plus nombreuse. Aussi, repoussé par l'ennemi, et se rendant près de Dioclétien, qu'il rencontra sur sa route, il fut accueilli, dit-on, par ce prince avec tant de hauteur, que, malgré la pourpre des Césars dont il était revêtu, il fut obligé de courir l'espace de plusieurs milles après le char de l'empereur. Bientôt cependant il rassembla des troupes en Illyrie et en Mésie; puis, dans la haute Arménie, il en vint aux mains une se-

necessitate, ut, clausis portis, in murum funibus tolleretur; vix quinque horis mediis adventante exercitu, sexaginta fere millia Alamannorum cecidit. Maximianus quoque Augustus bellum in Africa profligavit, domitis Quinquegentianis, et ad pacem redactis. Diocletianus obsessum Alexandriæ Achilleum octavo fere mense superavit, eumque interfecit. Victoria acerbe usus est, totam Ægyptum gravibus proscriptionibus cædibusque fœdavit. Ea tamen occasione ordinavit provide multa, et disposuit, quæ ad nostram ætatem manent. Galerius Maximianus adversus Narseum prœlium habuit, inter Callinicum Carrasque congressus, quum inconsulte magis quam ignave dimicasset; admodum enim parva manu cum copiosissimo hoste commisit. Pulsus igitur, et ad Diocletianum profectus, quum ei in itinere occurrisset, tanta insolentia a Diocletiano fertur exceptus, ut per aliquot passuum millia purpuratus tradatur ad vehiculum cucurrisse. Mox tamen per Illyricum Mœsiamque contractis copiis, rursus cum